

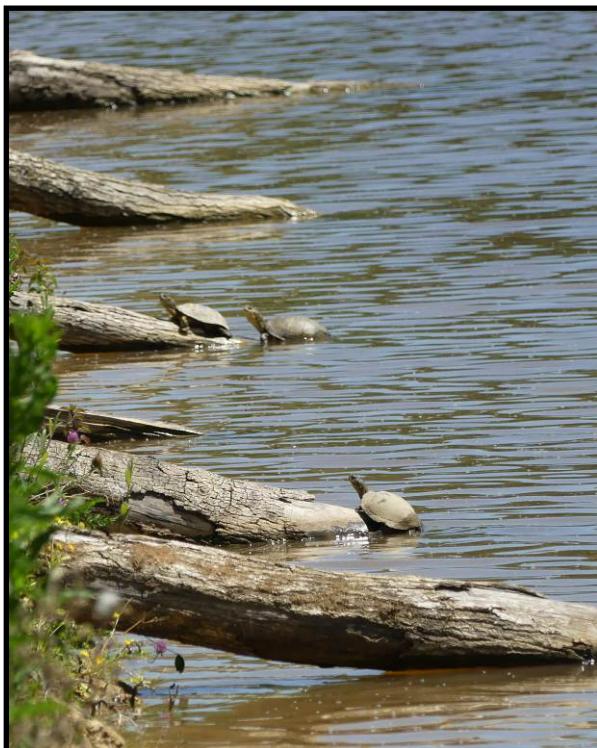


DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891



« Étangs de l'Armagnac »



COMPI
LLATION



Septembre 2018





DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891

« Étangs de l'Armagnac »

DOCUMENT DE COMPIRATION

Septembre 2018



AVANT-PROPOS

Le premier Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » FR7300891 a été élaboré en 2001-2002 et validé par le Comité de Pilotage Local du site le 02 juillet 2003. Il s'agit d'un des plus anciens DOCOB de l'ex-région Midi-Pyrénées.

Une actualisation de la cartographie des habitats naturels du site a été réalisée en 2015. Il paraissait donc opportun de poursuivre cette démarche d'actualisation.

La DDT du Gers a donc piloté la révision du DOCOB du site, sous l'égide du Président du Comité de Pilotage Local.

La réalisation technique et opérationnelle de ce Document d'Objectifs (DOCOB) a été faite par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche du Gers, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et l'École d'Ingénieurs de Purpan. Il est le fruit d'un long travail de suivis environnementaux, de concertation avec les acteurs locaux et les usagers du site.

L'ADASEA du Gers a assuré la coordination générale, la communication, la réalisation des inventaires et des analyses de la Cistude d'Europe, des Lépidoptères, des Odonates, de la Loutre et un diagnostic de prise en compte du Vison d'Europe, la cartographie des habitats d'espèces, l'inventaire des activités humaines, la construction des actions à mettre en place ainsi que l'animation des groupes de travail et la rédaction du DOCOB. La Fédération Départementale de Pêche a effectué l'inventaire et l'analyse biologique des espèces piscicoles et astacicoles, la définition des indicateurs et des méthodes de suivis. Elle a participé à la hiérarchisation des espèces et à la réalisation des fiches espèces. Le Conservatoire d'Espaces Naturels avait en charge ces mêmes actions concernant les chiroptères et les coléoptères. Pour ce dernier groupe, l'École d'Ingénieurs de Purpan est également intervenu.

Un travail d'évaluation de l'état de conservation de ces espèces et des habitats naturels a également été réalisé par ces 4 structures.

La hiérarchisation des enjeux des espèces a été réalisée lors d'un groupe de travail dédié réunissant les experts environnementaux du département. Pour les habitats naturels, la hiérarchisation s'est faite grâce à l'appui technique du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées.

Les communes concernées par le site ont été sollicitées lors du diagnostic socio-économique ainsi que le syndicat de rivières, la Fédération Départementale de Chasse, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives, le Conseil Départemental du Gers, le CRPF, Les acteurs du site ont richement participé aux différents groupes de travail chargés de proposer des actions.

Enfin, les membres du Comité de Pilotage Local ont fortement contribué, à travers les relectures, les échanges et les validations, à la bonne avancée du Document d'Objectifs.

Que tous les acteurs soient remerciés pour leur participation à cette révision, dont le résultat a permis d'actualiser les propositions d'actions qui veulent répondre au mieux aux enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au cœur du site.

Le comité de pilotage local a validé le présent document d'objectifs le 07 septembre 2018.

ORGANISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'Objectifs du site NATURA 2000 «Étangs de l'Armagnac » FR7300891 est constitué :

- Du présent DOCUMENT DE SYNTHESE : rapport complet de présentation du site, des enjeux, et des propositions d'action, destiné à être opérationnel pour la gestion et être une référence pour l'évaluation du site.
- D'un ATLAS CARTOGRAPHIQUE complétant le document de synthèse, rassemblant l'ensemble des cartes de synthèse produites.
- D'un DOCUMENT DE COMPILEMENT, rassemblant toutes les pièces qui appuient le corps du document de synthèse : à savoir les informations relatives à la biologie et à l'écologie, les informations socio-économiques, les informations administratives.
- D'un RESUME NON TECHNIQUE synthétisant et illustrant les points clés du Document d'Objectifs.

L'ensemble de ces documents sera diffusés sous forme numérique imprimable à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Ils seront également téléchargeables sur le site <http://gers.n2000.fr/> et le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL	1
A. Qu'est-ce que Natura 2000 ?	2
B. Natura 2000 en Europe	2
C. Natura 2000 en France	2
1. Démarche concertée	2
2. Modalités de mise en œuvre	4
a) DOCument d'OBjectifs (DOCOB)	4
b) COMité de PIlotage Local(COPIL)	4
c) Opérateur	4
d) Animateur	5
D. « Étangs de l'Armagnac »	5
1. Cadre de la réactualisation du DOCOB	5
2. Fiche d'identité du site	6
II. PRESENTATION DU TERRITOIRE	8
A. Situation et localisation	9
B. Périmètres	12
C. Caractéristiques physiques du territoire	13
1. Grands ensembles	13
2. Occupation du sol	13
a) Occupation du sol des communes du site Natura 2000	13
b) Occupation du sol à l'échelle de la zone d'influence	15
c) Evolution de l'occupation du sol sur les différentes entités du site Natura 2000	16
3. Qualité de l'eau	25
D. Statuts de protection et inventaires	27
1. Espaces naturels protégés	28
2. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	28
3. Sites inscrits et sites classés	28
4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)	28
III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	30
A. Méthodologie	31
1. Caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces	31
a) Habitats naturels	31
b) Habitats d'espèces	32

2.	Campagne de terrain	32
a)	Habitats naturels	32
b)	Mammifères	33
c)	Reptiles	34
d)	Poissons	34
e)	Insectes	34
3.	Cartographie	36
4.	Caractérisation de l'état de conservation	37
B.	Etude des habitats	38
1.	Présentation de la diversité des habitats	38
2.	Distribution des habitats	43
3.	Description des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	45
a)	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	45
b)	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	46
c)	Lacs et mares dystrophes naturels	46
d)	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	47
e)	Landes sèches européennes	47
f)	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	48
g)	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	49
h)	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	49
i)	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	50
4.	Autres habitats naturels	50
5.	Habitats artificiels	52
6.	Synthèse des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	53
C.	Etude des espèces	54
1.	Espèces d'intérêt communautaire recherchées	54
2.	Résultats de la prospection des espèces d'intérêts communautaires et état de conservation	56
a)	Mammifères	57
b)	Reptiles	68
c)	Poissons	81
d)	Insectes	82
3.	Synthèse des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation	107
4.	Espèces exotiques envahissantes	107
a)	Espèces animales envahissantes	107
b)	Espèces végétales envahissantes	109
5.	Données complémentaires sur les espèces présentes	110
IV.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	114
A.	Méthodologie	115
B.	Acteurs	115
C.	Collectivités concernées par le site	115
1.	Contexte démographique et économique	115
2.	Urbanisme	117

3.	Usages domestiques	119
a)	Captage d'eau potable	120
b)	Assainissement collectif	120
c)	Gestion des déchets	121
4.	Voiries et l'entretien des bords de routes	121
D.	Agriculture	122
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	122
2.	Situation des communes du site	122
a)	Orientation économique des exploitations	125
b)	Elevage	125
c)	Cultures principales	125
d)	Irrigation et ressource en eau	128
3.	Agriculture à l'échelle du site Natura 2000	128
a)	Entité du Soucaret	128
b)	Entité du Moura	129
c)	Entité du Pouy, de Meigne et du Porté	129
d)	Entité de la Hitère	130
e)	Entité d'Escagnan	131
f)	Entité du Tourné Sainte Fauste	131
g)	Entité du Marais	132
4.	Réglementation	132
5.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	133
E.	Sylviculture	134
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	134
2.	Contexte forestier sur le Bas-Armagnac	135
a)	Différentes régions sylvicoles	135
b)	Essences et sylviculture	135
c)	Tempête Klaus	136
3.	Situation des communes du site	136
a)	Taux de boisement par commune	137
b)	Propriétés forestières et mode de gestion	138
4.	Réglementation	138
5.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	140
F.	Chasse	141
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	141
2.	Activités cynégétiques des communes du site	142
a)	Organisation des chasseurs	142
b)	Gestion cynégétique	142
c)	Piégeage	144
3.	Réglementation	144
4.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	144
G.	Pêche	145
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	145
2.	Activités de pêche sur le site	145

a)	Classements piscicoles des cours d'eau	145
b)	Organisation des pêcheurs	147
c)	Production piscicole	147
d)	Gestion halieutique	147
3.	Réglementation	148
4.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	148
H.	Gestion des cours d'eau et de la ripisylve	149
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	149
2.	Aménagement et entretien des rivières	149
3.	Réglementation	150
4.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	151
I.	Gestion des plans d'eau	152
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	152
2.	Situation sur les communes du site	152
3.	Réglementation	154
4.	Enjeux et interaction avec le site « Étangs de l'Armagnac »	154
5.	Synthèse des usages et de la gestion des étangs	156
J.	Tourisme et loisirs	165
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	165
2.	Activités touristiques et de loisirs sur les communes du site	165
a)	Randonnées	165
b)	Sites à vocation pédagogique	165
c)	Activités nautiques et thermalisme	166
d)	Autres activités	166
3.	Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »	166
K.	Activités industrielles et artisanales	166
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	166
2.	Situation sur les communes du site	167
e)	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	167
f)	Établissements industriels classés polluant et rejets industriels	167
3.	Réglementation	169
4.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	169
L.	Infrastructures linéaires	169
1.	Acteurs impliqués sur le territoire	169
2.	Situation sur les communes du site	170
3.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	170
M.	Programmes collectifs et les interventions publiques	170
1.	Présentation des programmes et plans d'action en vigueur sur le territoire du site Natura 2000	170
a)	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Midouze	170
b)	Directive Nitrate	172
c)	Cellule d'Assistance Techniques aux Zones Humides	172
d)	Programmes agri-environnementaux	173
e)	Programme « Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac»	174

f)	Espaces Naturels Sensibles (ENS)	174
2.	Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »	174
N.	Synthèse : fiche par entité	175
V.	ENJEUX DE CONSERVATION	190
A.	Hierarchisation des enjeux de conservation	191
B.	Fiches habitats	194
C.	Fiches espèces	213
VI.	PROGRAMME D'ACTIONS	252
A.	Objectifs de Développement Durable	253
B.	Fiches actions	258
C.	Maquette financière	328
D.	Suivi de l'état de conservation	334
1.	Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire	334
2.	Suivi des espèces d'intérêt communautaire	337
a)	Insectes des vieux arbres	337
b)	Cistude d'Europe	338
c)	Chiroptères	340
d)	Lamproie de Planer	342
e)	Loutre d'Europe	343
f)	Vison d'Europe	344
g)	Lépidoptères	345
h)	Agrion de Mercure	346
E.	Charte Natura 2000	347
1.	Généralités	347
a)	Objet de la Charte	347
b)	Avantages	347
c)	Contenu	348
d)	Modalités d'adhésion	348
e)	Modalités de contrôle	348
2.	Présentation du site des « Étangs de l'Armagnac »	348
3.	Engagements et recommandations de portée générale	350
4.	Engagements et recommandations par types de milieux	351
a)	Étangs, mares et points d'eau	351
b)	Prairies, landes et zones humides	351
c)	Fossés	353
d)	Haies, bosquets et arbres isolés	353
e)	Cours d'eau et ripisylve	354

f)	Sites de ponte des cistudes	355
g)	Milieux forestiers	355
5.	Engagements et recommandations pour les manifestations et les activités de loisirs	357
a)	Pour toutes les activités	357
b)	Randonnée pédestre, VTT, équestre	357
c)	Activité de chasse (SOCIETES DE CHASSE) et de piégeage (ASSOCIATIONS)	358
d)	Activité de chasse (CHASSEURS INDIVIDUELS) et de piégeage (PIGEURS INDIVIDUELS)	359
e)	Activité de pêche (ASSOCIATIONS DE PECHE)	359
F)	Activité de pêche (PECHEURS INDIVIDUELS)	360
6.	Informations réglementaires	360
7.	Acte de l'engagement	362
LISTE DES FIGURES		363
LISTE DES CARTES		364
LISTE DES TABLEAUX		366
ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES		367
BIBLIOGRAPHIE		369
ANNEXES		373
A.	Grille d'analyse des enjeux de conservation HABITATS	374
B.	Grille d'analyse des enjeux de conservation ESPECES	376
C.	Tableau d'analyse des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire	378
D.	Tableau d'analyse des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire	379
E.	Indicateurs utilisés pour évaluer l'état de conservation de l'habitat de la Cistude d'Europe	382
F.	Liste des espèces présentes sur le site (hors espèces d'intérêt communautaire et oiseaux) (sources : Nature Midi-Pyrénées (BazNat), Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, Conseil Départemental du Gers, ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière Midour Douze)	385
G.	Liste des oiseaux présents sur le site Natura 2000 (sources : Groupe Ornithologique Gersois, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, ADASEA 32)	391
STRUCTURES REFERENTES		397

I. CONTEXTE GENERAL

A. Qu'est-ce que Natura 2000 ?	2
B. Natura 2000 en Europe	2
C. Natura 2000 en France	2
D. « Étangs de l'Armagnac »	5

A. QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels remarquables à l'échelle européenne qui a pour objectif de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Il vise à maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire pour le territoire européen.

Ce réseau écologique a été instauré en 1992, en réponse au sommet de la Terre de Rio où l'Union Européenne s'est engagée à lutter contre la perte de biodiversité sur son territoire en conciliation avec les activités humaines.

Natura 2000 est l'application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite « Directive Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages à travers des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats », concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore grâce à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux.

B. NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 29 298 sites pour les deux directives, couvrant 18,15 % du territoire européen :

- 23 726 sites en ZSC (ou Site d'Importance Communautaire SIC) au titre de la directive Habitats,
- 5 572 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Chaque pays de l'Union européenne est libre concernant les procédures de désignation et de mise en œuvre de leur préservation, mais il doit se doter d'un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de son territoire et répondant aux enjeux de conservation européens.

C. NATURA 2000 EN FRANCE

1. Démarche concertée

Les États membres bénéficient d'une marge de manœuvre importante dans la mise en place du réseau Natura 2000, la France a fait le choix d'une démarche innovante, concertée et contractuelle, basée sur le volontariat, rompant avec le traditionnel recours à la voie réglementaire pour une protection stricte et figée des espaces naturels.

Les acteurs locaux sont ainsi associés à la gestion du site. Ils participent de façon active au sein du Comité de pilotage (COPIL) et lors de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de chaque site Natura 2000 français, permettant à chacun de mieux comprendre les enjeux du territoire et de partager les savoir-faire locaux pour construire un mode de gestion adapté et approuvé par tous.

Le DOCOB correspond à la fois à un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion du site. Il définit les modalités de mise en œuvre pour maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation, après approbation du COPIL.

La traduction opérationnelle des actions inscrites dans le DOCOB passe par une contractualisation volontaire entre l'Etat et les propriétaires ou ayant-droits des parcelles incluses dans le site.

Le réseau Natura 2000 français compte aujourd'hui 1 768 sites pour 12,8 % du territoire terrestre, 11,2% de la surface marine métropolitaine et permet de préserver 63 espèces végétales, 226 espèces animales et 131 habitats d'intérêt communautaire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants en termes de biodiversité.

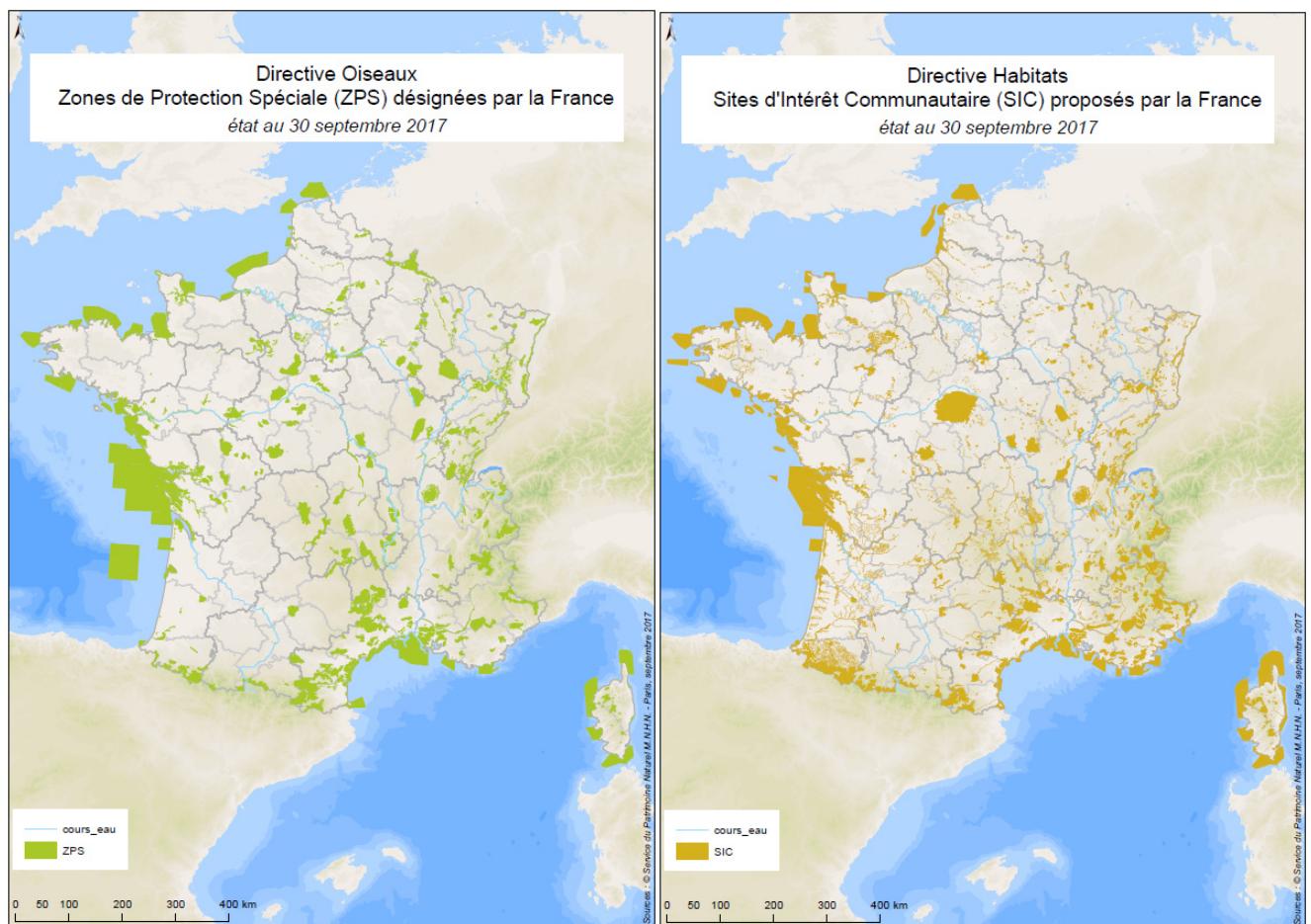


Figure 1: Sites Natura 2000 en France

2. Modalités de mise en œuvre

a) DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Le contenu du DOCOB est défini à l'article R414-11 du Code de l'environnement. Il doit contenir :

1 - un rapport de présentation décrivant :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces
- les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site
- les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et espèces

2 - les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, en prenant en compte les activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales

3 - des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414, et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site

4 - un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants avec, pour chacun, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et le coût

5 - la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12

6 - les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

b) COMITE DE PILOTAGE LOCAL(COPIL)

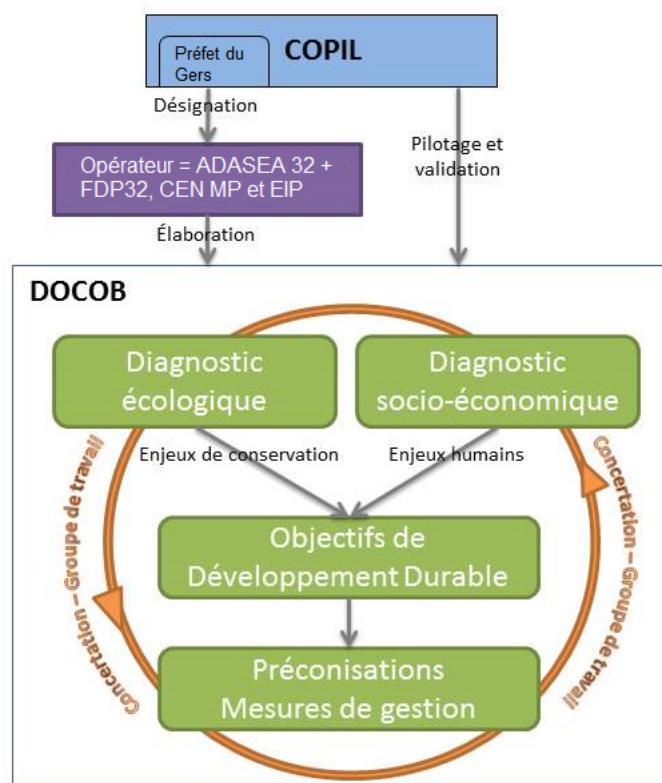
Organe privilégié de la concertation, le comité de pilotage regroupe tous les partenaires : collectivités locales, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, experts,... Associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, il constitue un lieu de dialogue, de travail et d'échange afin d'assurer la participation active de chacun et la prise en compte de tous les intérêts.

A chaque étape de la démarche d'élaboration du DOCOB, le comité de pilotage est réuni pour valider les choix et les propositions formulés en commun. À l'issue de la démarche, le préfet approuve formellement le Document d'Objectifs validé en vue de sa mise en œuvre.

La liste des membres du Comité de pilotage est présentée dans le document de compilation.

c) OPERATEUR

Sa mission est d'élaborer le DOCOB, autrement dit de conduire les études, animer la réflexion, proposer les orientations et concrétiser les documents qui seront soumis à la validation du comité de pilotage.



L'ADASEA du Gers, en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche du Gers, l'École Ingénieur de Purpan et le Conservatoire d'espaces Naturels de Midi-Pyrénées, a été retenu comme opérateur technique pour la révision du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac ».

d) ANIMATEUR

Le rôle de la structure animatrice est d'animer et de piloter la mise en œuvre du DOCOB afin d'assurer la préservation ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. L'animateur met en place les différents outils Natura 2000 avec les gestionnaires (chartes Natura 2000, contrats Natura 2000, Mesures Agri Environnementales). Il est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du site.

D. « ÉTANGS DE L'ARMAGNAC »

1. Cadre de la réactualisation du DOCOB

Le premier Document d'objectifs du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » a été élaboré en 2002 et validé par le Comité de Pilotage Local le 02 juillet 2003. Ce DOCOB est l'un des plus anciens de l'ex-région Midi-Pyrénées. La cartographie des habitats naturels a été actualisée en 2015 suite à l'évolution de la méthode de cartographie et de l'interprétation de la typologie des habitats.

La continuité de cette démarche d'actualisation se traduit par la révision du DOCOB, adopté par le COPIL le 1^{er} avril 2016. La DREAL a accordé le budget pour cette révision le 26 mai 2016, la DDT a lancé le 1^{er} juillet 2016 un appel d'offres pour celle-ci et attribué à l'ADASEA ce travail en partenariat

avec la Fédération Départementale de Pêche du Gers, l'École Ingénieur de Purpan et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées.

Le lancement effectif de la révision a eu lieu le 21 novembre 2016 pour une durée de 18 mois.

2. Fiche d'identité du site

Tableau 1: Fiche d'identité du site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"

Étangs de l'Armagnac	
Code du site	FR7300891
Type	Zone Spéciale de Conservation
1 ^{ère} proposition en SIC	31/08/1998
Dates de désignation en Site d'Importance Communautaire SIC	1 ^{ère} publication : 07/12/2004 Dernière publication : 12/12/2008
Date de désignation en ZSC	26/12/2008
Date de validation du 1 ^{er} DOCOB	02/07/2003
Superficie du site validée après DOCOB en 2003	1 028 ha
Superficie de la zone d'influence définie par le DOCOB validé en 2003	3 283 ha
Domaine biogéographique	Atlantique
Régions concernées	Nouvelle-Aquitaine (1 %) et Occitanie (99 %)
Départements concernés	Landes (1 %) et Gers (99 %)
Préfet coordonnateur	Préfet du Gers
Président du COPIL	Michel GABAS, Maire d'Eauze
Opérateur	ADASEA du Gers, en partenariat avec la Fédération Départementale de pêche du Gers, le Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées et l'École Ingénieur de Purpan
Habitats cités dans le 1 ^{er} DOCOB en 2003	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3160 - Lacs et mares dystrophes naturels 3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> 4020* - Landes humides atlantiques tempérées à <i>E. ciliaris</i> et <i>E. tetralix</i> 4030 - Landes sèches européennes 6210 - Pelouses du mésobromion 6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires 7120 - Tourbières hautes dégradées susceptibles de régénération naturelle 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 9230 - Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>
Espèces citées dans le 1 ^{er} DOCOB en 2003	1083 - Lucane cerf-volant 1084 - Pique-Prune 1088 - Grand capricorne

	1096 - Lamproie de Planer 1220 - Cistude d'Europe 1303 - Petit rhinolophe 1304 - Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1355 - Loutre d'Europe 1356* - Vison d'Europe
--	---

* *Habitat ou espèce prioritaire*

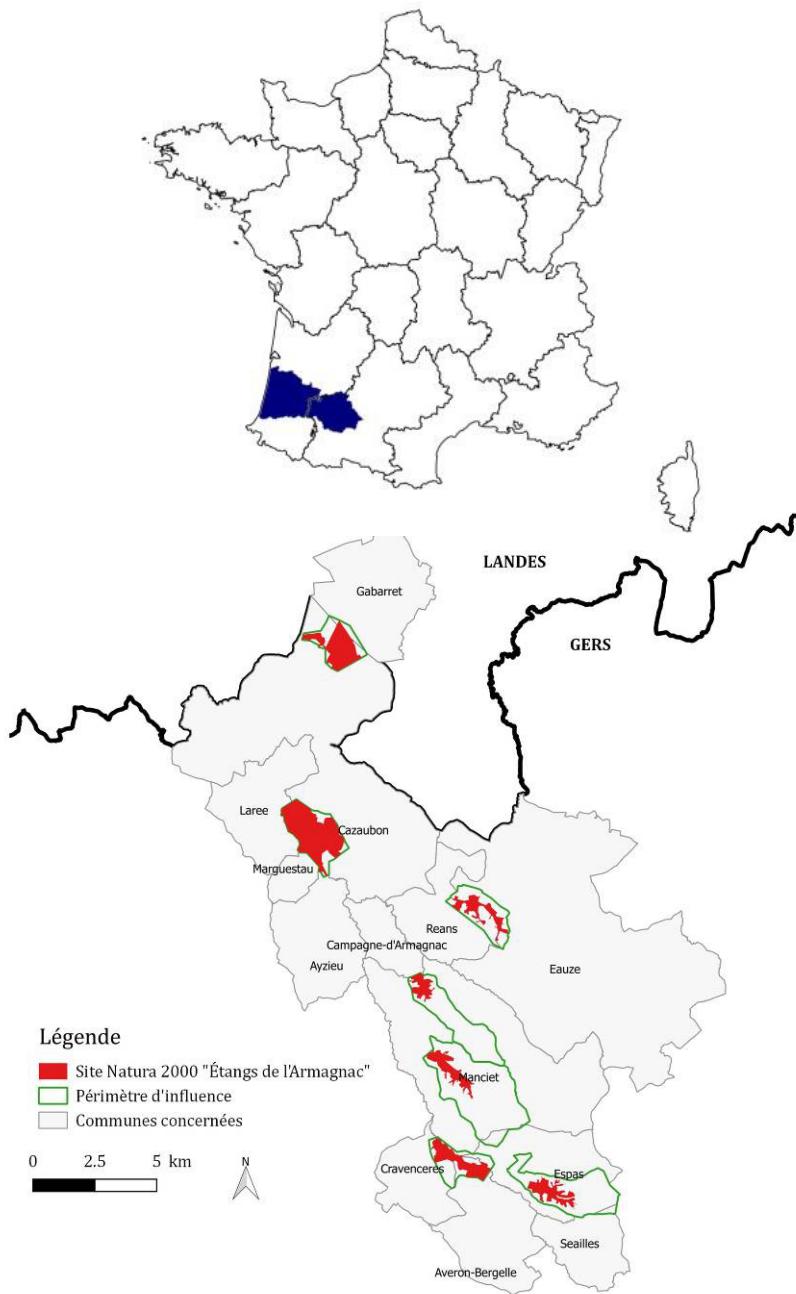
II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

A. Situation et localisation	9
B. Périmètres	12
C. Caractéristiques physiques du territoire	13
D. Statuts de protection et inventaires	27

A. SITUATION ET LOCALISATION

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » est situé au Nord-Ouest du département du Gers, dans la petite région du Bas-Armagnac. Le site est éclaté en 7 entités sur 3 bassins versants (la Douze, la Gélise et l'Estampon).:

- cinq étangs principaux et des bassins ou mares annexes dont les bassins versants sont à vocation agricole,
- un secteur de prairies bocagères en bord de la rivière Douze,
- une zone forestière marécageuse associée à des landes, limitrophe avec le département des Landes.

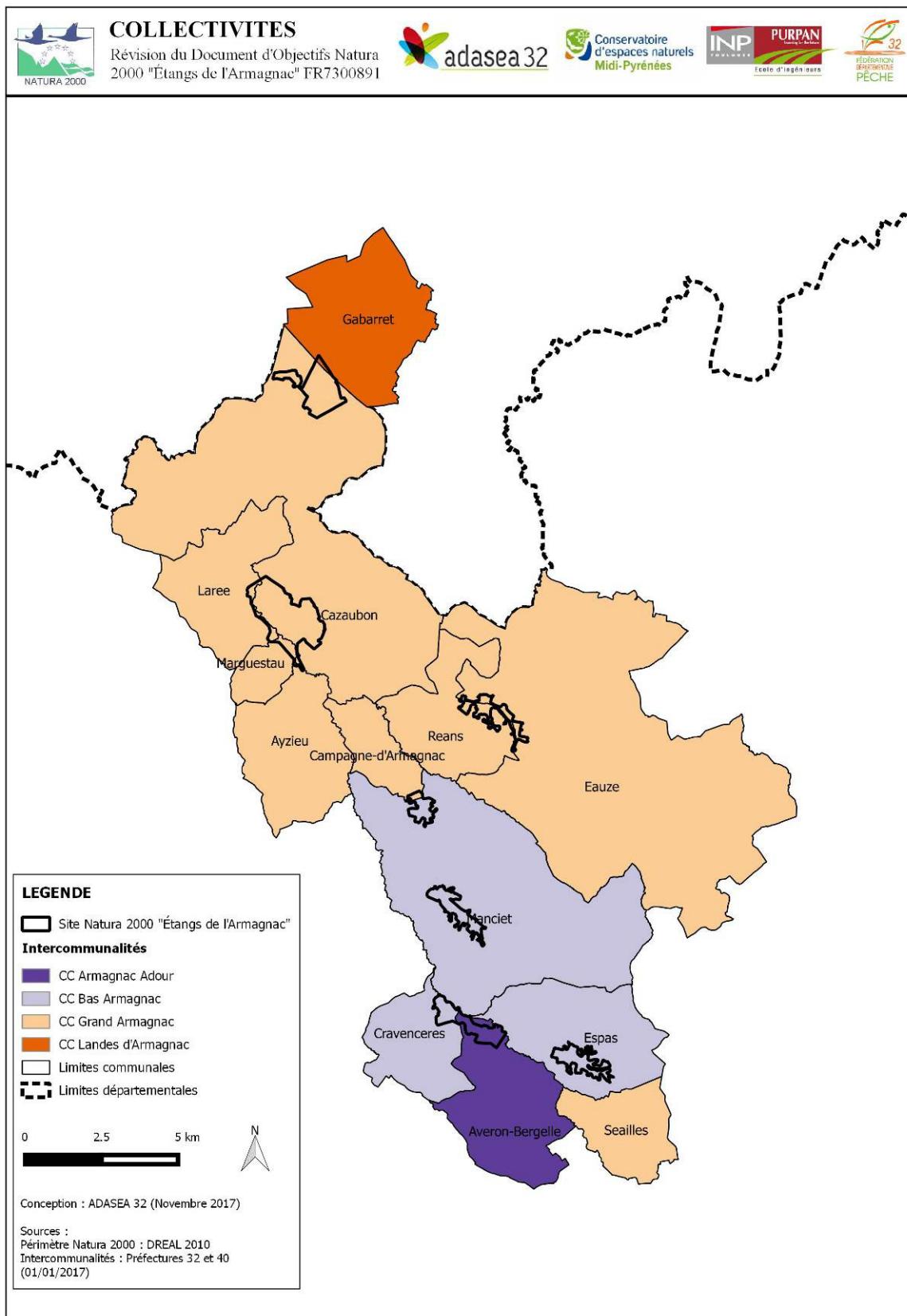


Carte 1: Localisation du site Natura 2000 des "Étangs de l'Armagnac"

Le site au sens strict concerne 12 communes : Averon-Bergelle, Ayzieu, Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Cravencères, Eauze, Espas, Larée, Manciet, Marguestau, Réans dans le Gers et Gabarret dans les Landes. La commune de Séailles est elle concernée seulement par la zone d'influence.

Tableau 2: Collectivités concernées par les "Étangs de l'Armagnac"

Rég	Dpt	Pays	Communautés Comm.	Communes
Nouvelle-Aquitaine	Landes		CC Landes d'Armagnac	Gabarret
Occitanie	Gers	Armagnac	CC du Bas Armagnac	Espas, Cravencères, Manciet
			CC du Grand Armagnac	Réans, Marguestau, Larée, Eauze, Cazaubon Campagne d'Armagnac, Ayzieu, Séailles
			CC Armagnac Adour	Averon-Bergelle



Carte 2: Communes et Communautés de communes concernées par le site

B. PERIMETRES

Le périmètre validé lors du premier DOCOB a servi de base de travail pour les inventaires écologiques et à la cartographie des habitats naturels.

Le découpage cartographique du site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac laisse apparaître une distinction entre zone habitat et zone d'influence. Bien que le site NATURA 2000 sensu stricto se limite aux étangs et leurs abords les plus intéressants au niveau biologique, le contexte physique du site requiert la mise en place de mesures sur le bassin versant afin d'assurer la conservation des espèces et des milieux liés notamment à la qualité de l'eau. En effet, il faut analyser l'ensemble des activités se déroulant sur le bassin versant car elles peuvent avoir une influence positive ou négative : ceci afin de répondre aux exigences de conservation des espèces et des milieux à travers des mesures localisées de façon pertinente. C'est pourquoi un périmètre dit zone d'influence a été délimité dans le premier DOCOB.

Dans le cadre des groupes de travail, il a été demandé à ce que le périmètre d'influence évolue. De même pour le périmètre Natura 2000 afin de l'adapter à la marge aux évolutions de terrain.

Le lecteur se reportera au document spécifique.

Tableau 3: Superficie communale concernée par le site Natura 2000

	Communes	Périmètre Natura 2000 actuel		Périmètre d'influence actuel	
		Surf. (ha)	Ratio comm. (%)	Surf. (ha)	Ratio comm. (%)
LANDES	Gabarret	9,38	0,6	37,5	2,2
GERS	Averon-Bergelle	75,15	5,2	110,6	7,6
	Ayzieu	1,87	0,1	4,2	0,3
	Campagne d'Armagnac	9,4	1,7	11,8	2,1
	Cazaubon	481,1	8,6	609,5	10,9
	Cravencères	47,66	5,2	119,8	13
	Eauze	44	0,6	168,7	2,4
	Espas	101,1	6,6	609,9	39,8
	Larée	31,21	2,4	33,9	2,6
	Manciet	151,5	3,6	1375,6	32,3
	Marguestau	24,22	7,5	25,4	7,9
	Réans	48,39	3,9	153,2	12,5
	Séailles			17,1	2,1

C. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

1. Grands ensembles

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » se situe dans le territoire du Bas-Armagnac caractérisé par une entité morpho-pédologique originale à l'extrême Ouest de la région Occitanie. Le sous-sol est constitué de Sables fauves de la fin du Tertiaire, dépôts argilo-limoneux chargés en oxyde de fer. Ces Sables fauves sont recouverts de boulbène d'origine récente, issues de phénomène d'érosion et de solifluxion. Ce substrat sableux a facilité l'érosion ; aussi les vallées y sont notamment plus larges que dans le reste du Gers, les mamelons plus arrondis, les coteaux moins abrupts. Les sols sont généralement acides, et plus riches en sables.

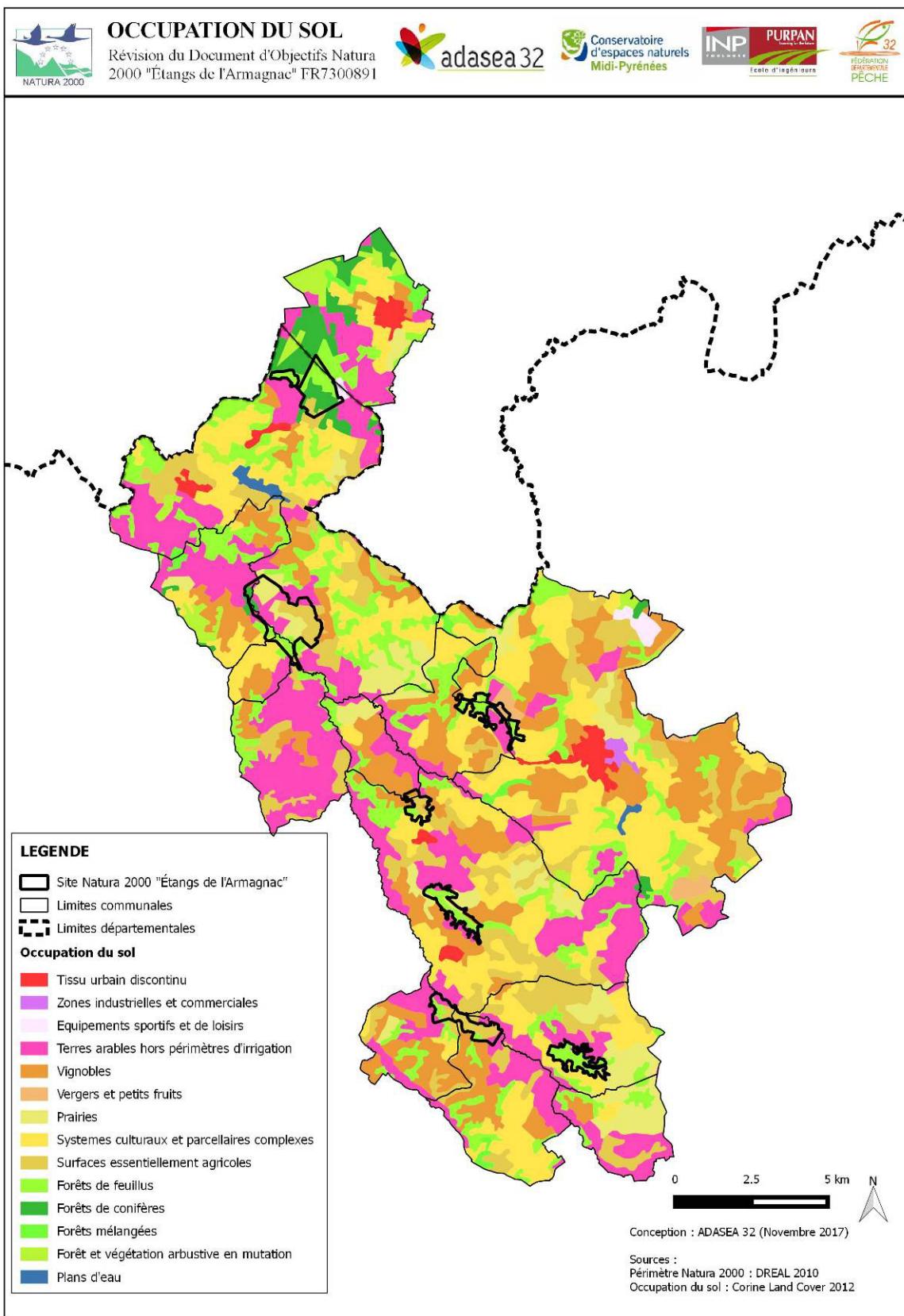
Au niveau hydraulique, l'infiltration des eaux se fait avec facilité grâce au Sable fauve. Seules, les zones où la boulbène de surface forme une couche importante ont un coefficient d'absorption pratiquement nul, et sont le lieu de développement de zones marécageuses. Les sources sont nombreuses et leur régime irrégulier, l'hiver, elles sont abondantes et l'été elles souffrent d'une alimentation réduite. De ces nombreuses sources naissent un réseau très dense de ruisseaux, dont certains deviennent des rivières (Gélise, Izaute, Douze, Midou, ...), qui découpent le paysage en multiples petits bassins versants.

Au cours du Moyen-Age ont été construite une multitude de retenues d'eau, qui servaient de source d'énergie associées avec des moulins à farine individuels, de réserves d'eau (nécessaires sur des sols filtrants), de ressources piscicole, et de mode de fertilisation des terres (l'agencement en étangs contigus sur un même ruisseau permettant un assèchement alternatif pour la mise en culture). Au cours des siècles, la création, l'utilisation, la destruction, la reconstruction, ..., de ces étangs se sont perpétuées, apportant à ce territoire un caractère de « zone humide ». Les rivières du Bas-Armagnac ne faisant pas partie du système de réalimentation Neste mis en place en 1865, l'usage des étangs a été pérennisé jusqu'à nos jours, même s'ils sont à présent essentiellement destinés à l'irrigation. Le maintien du réseau d'étangs depuis le Moyen-Age a permis à des écosystèmes spécifiques de se développer et de se spécialiser.

2. Occupation du sol

a) OCCUPATION DU SOL DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000

Selon les données de Corine Land Cover 2012, l'occupation du sol sur le territoire des communes concernées par le site Natura 2000 est dominée à 91 % par les surfaces agricoles : terres arables 61,44 %, vignobles et vergers 6,57 %, prairies 2,71 % et zones agricoles hétérogènes 20,44 %.



Carte 3 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site Natura 2000 – (Corine Land Cover, 2012)

Les forêts représentent ensuite 8 % du territoire avec des boisements de feuillus morcelés formant la ripisylve, et des boisements de conifères principalement dans la forêt du Marais.

Les proportions des différents types de forêts sont les suivantes :

- 72,4 % de forêts de feuillus,
- 14,0 % de forêts de conifères,
- 6,2 % de forêts mélangées,
- 7,4 % de forêts en mutation (= stade de recolonisation/régénération)

Tandis que les surfaces en eau, essentiellement des étangs, représentent 0,12 % du territoire. Attention cette cartographie ne fait pas apparaître les étangs du site Natura 2000 mais seulement les grands lacs en lien avec la définition (unité cartographique minimale = 25 ha).

Enfin, les zones artificialisées recouvrent environ 0,7 % du territoire, avec comme villes principales Eauze, Cazaubon, Manciet.

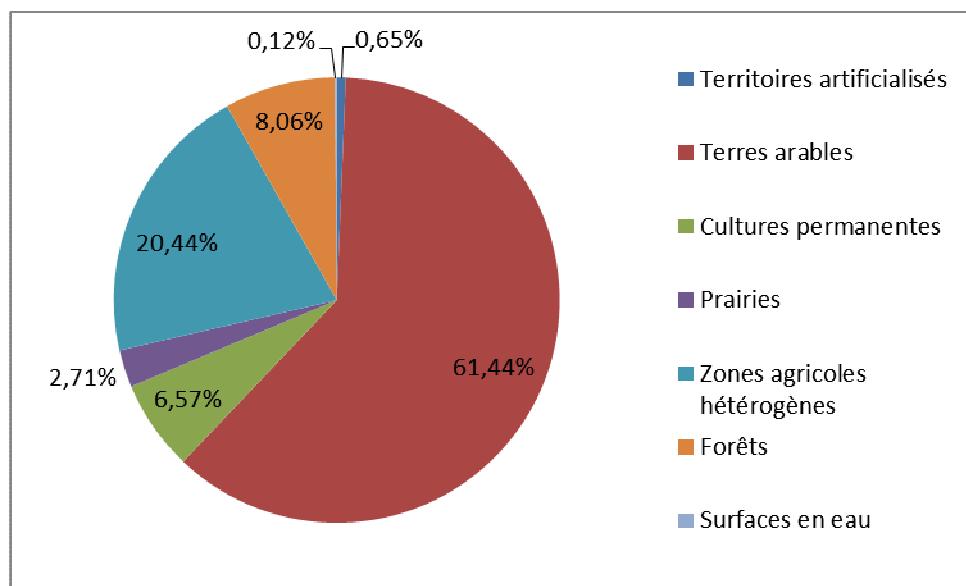


Figure 2: Occupation du sol en pourcentage sur les communes du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » (Corine Land Cover, 2012)

b) OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE

Les données Corine Land Cover 2012 concernant le site Natura 2000 et sa zone d'influence montrent que les sols sont également à vocation agricole (78 %) avec une dominance pour des zones agricoles hétérogènes (37 %) et des terres arables (17 %). Les forêts représentent quant à elle 21 % du site et de sa zone d'influence.

L'occupation du sol sur le site Natura 2000 *sensus stricto* est dominée par les terres agricoles (53 %) et les forêts (44 %) dont un tiers se trouve sur l'entité du marais. Comme dit précédemment, la définition utilisée pour Corine Land Cover ne permet pas la cartographie des étangs du site Natura 2000.

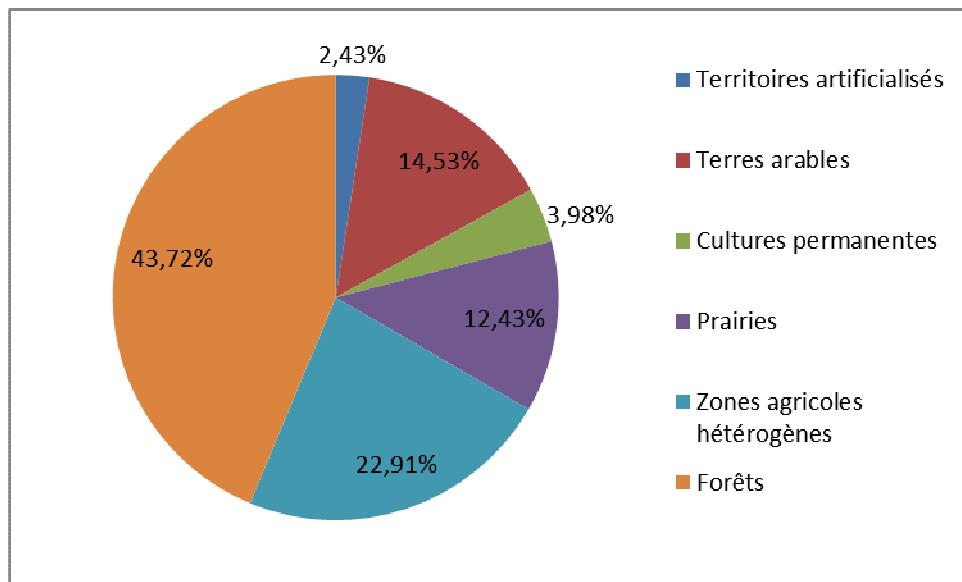


Figure 3: Occupation du sol en pourcentage sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence
(Corine Land Cover 2012)

c) ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LES DIFFÉRENTES ENTITÉS DU SITE NATURA 2000

Les données d'occupation du sol de 2002 et 2015 n'ont pas la même typologie : classes d'occupation du sol en 2002 et Corine Biotope en 2014. Le travail a consisté à créer une harmonisation pour pouvoir comparer ces 2 années (cf. tableau ci dessous).

Depuis 2002, l'occupation du sol a évolué sur les différentes entités du site Natura 2000. Ces évolutions peuvent s'expliquer par différents facteurs :

- l'augmentation des fourrés et taillis est liée à la tempête de 2009,
- une évolution des outils SIG (report sur photo-aériennes au lieu de la carte au 1/25000) et une cartographie plus détaillée en 2014,
- l'évolution naturelle des habitats.

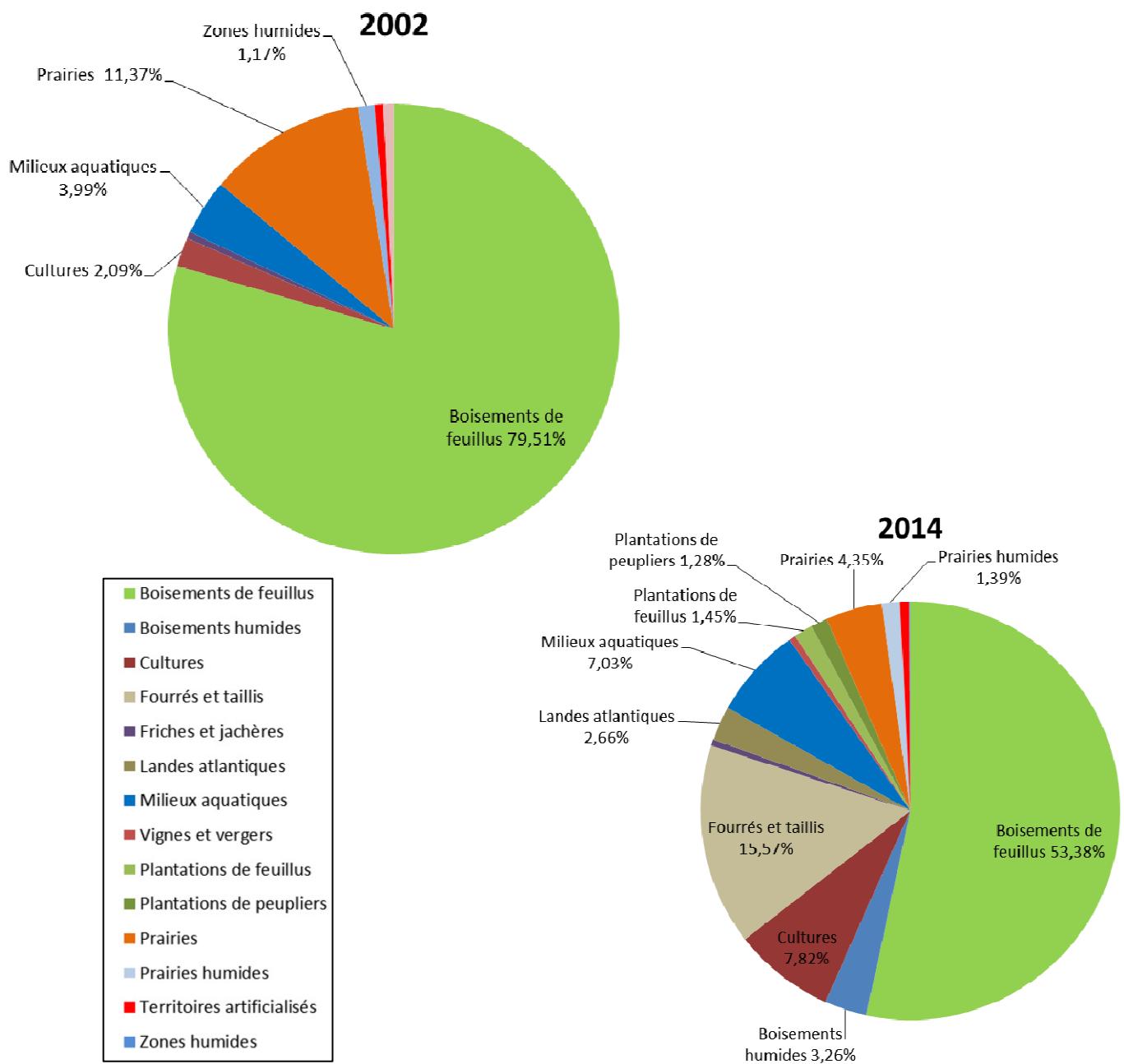
Tableau 4 : Harmonisation de l'occupation du sol entre 2002 et 2014

Occupation du sol (2002) ⇒	Regroupement pour comparaison	Code Corine Biotope ⇒ (2014)
1. Eaux	Milieux aquatiques	22 / 24 / 89
4. Landes	Landes atlantiques	31.23
	Fourrés et taillis	31.8
12. Prairies humides	Prairies humides	37
3. Prairies	Prairies	38 / 81
5. Bois de feuillus	Boisements de feuillus	41 / 84
	Boisements humides	44
16. Zones humides	Zones humides	53

Occupation du sol (2002) ⇒	Regroupement pour comparaison	Code Corine Biotope ↔ (2014)
11. Cultures d'été / 13. Cultures d'hiver	Cultures	82.11
7. Vignes / 8 Vergers	Vignes et vergers	83.15 / 83.21
2. Bois de résineux	Plantations de conifères	83.3 / 83.31 / 83.3112
	Plantations de feuillus	83.32 / 83.323 / 83.324
9. Plantations de peupliers	Plantations de peupliers	83.321
6. Sol	Territoires artificialisés	85 / 86
10. Fiches et jachères	Fiches et jachères	87

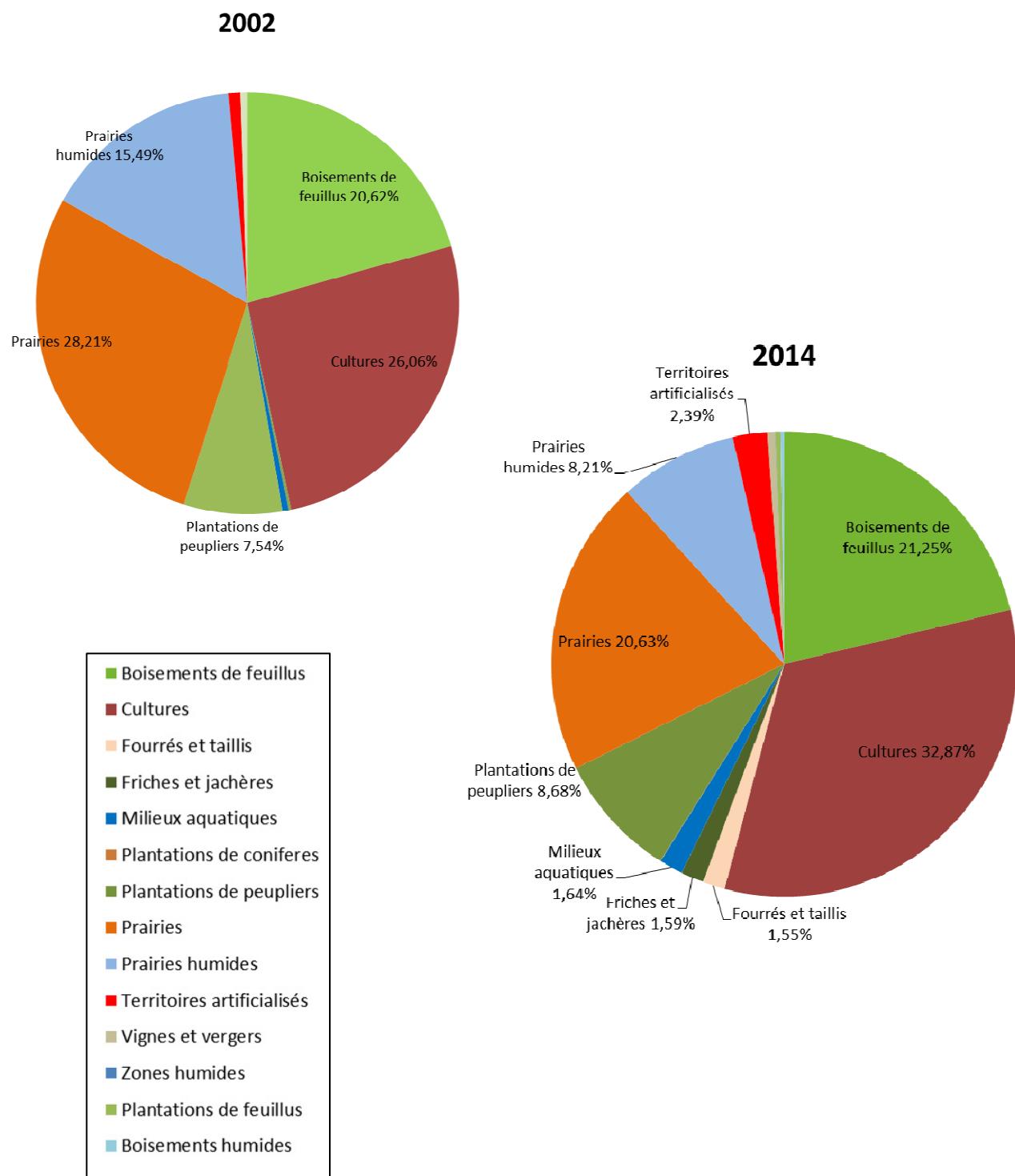
Au Soucaret, l'augmentation de la surface des milieux aquatiques s'explique par la création de plans d'eau à la place de boisements et prairies ainsi que par la restauration de l'étang qui a entraîné une augmentation de la surface en eau. Il faut relativiser la diminution des boisements de feuillus puisqu'en plus de la tempête, une coupe de bois en amont du Soucaret a eu lieu ce qui a classé ce milieu en fourrés et taillis.

Figure 4 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Soucaret



Au Tourné, les terres arables ont remplacé les différents types de prairies (sèches et humides) lors de la transmission de l'exploitation d'élevage ovin qui exploitait une partie des prairies humides en bord de Douze et des prairies sèches de coteaux.

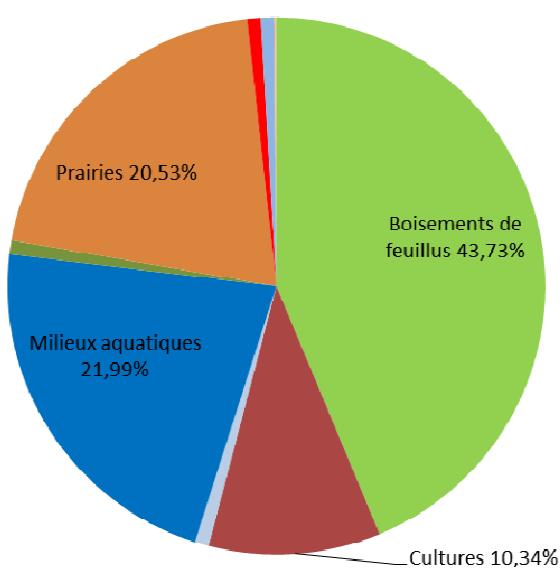
Figure 5 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Tourné Sainte Fauste



Sur l'entité Pouy, Porté et Meigne, les superficies de prairies sont stables. À noter que la cartographie plus précise a permis la séparation des prairies sèches et humides. La diminution du boisement est à relativiser car il faut y rattacher les fourrés et taillis ainsi que les boisements humides. La création de quelques nouveaux plans d'eau explique également cette diminution. Au niveau des bassins de pêche, une artificialisation localisée est à noter.

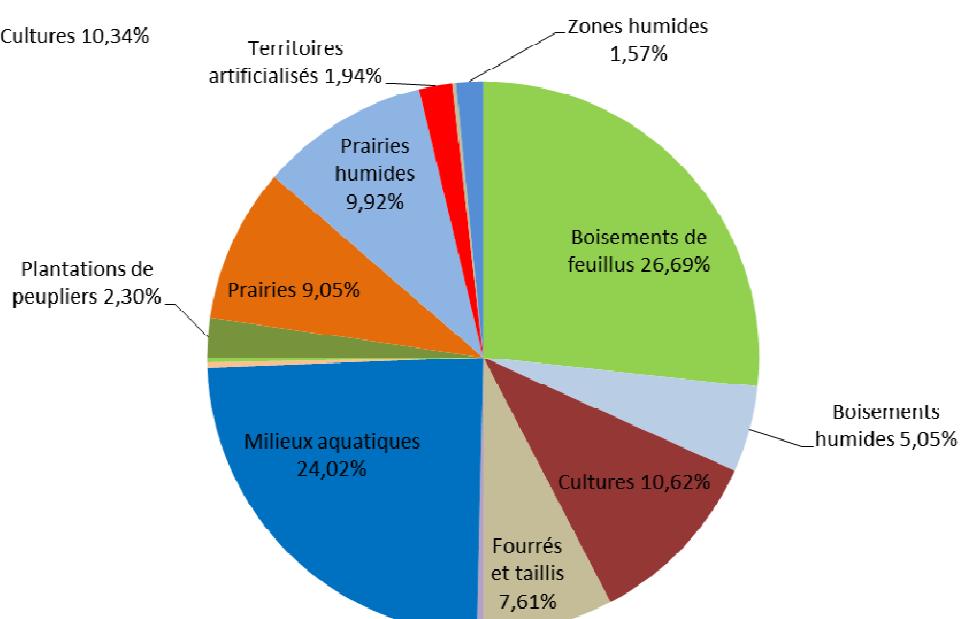
Figure 6 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Pouy, Porté et Meigne

2002



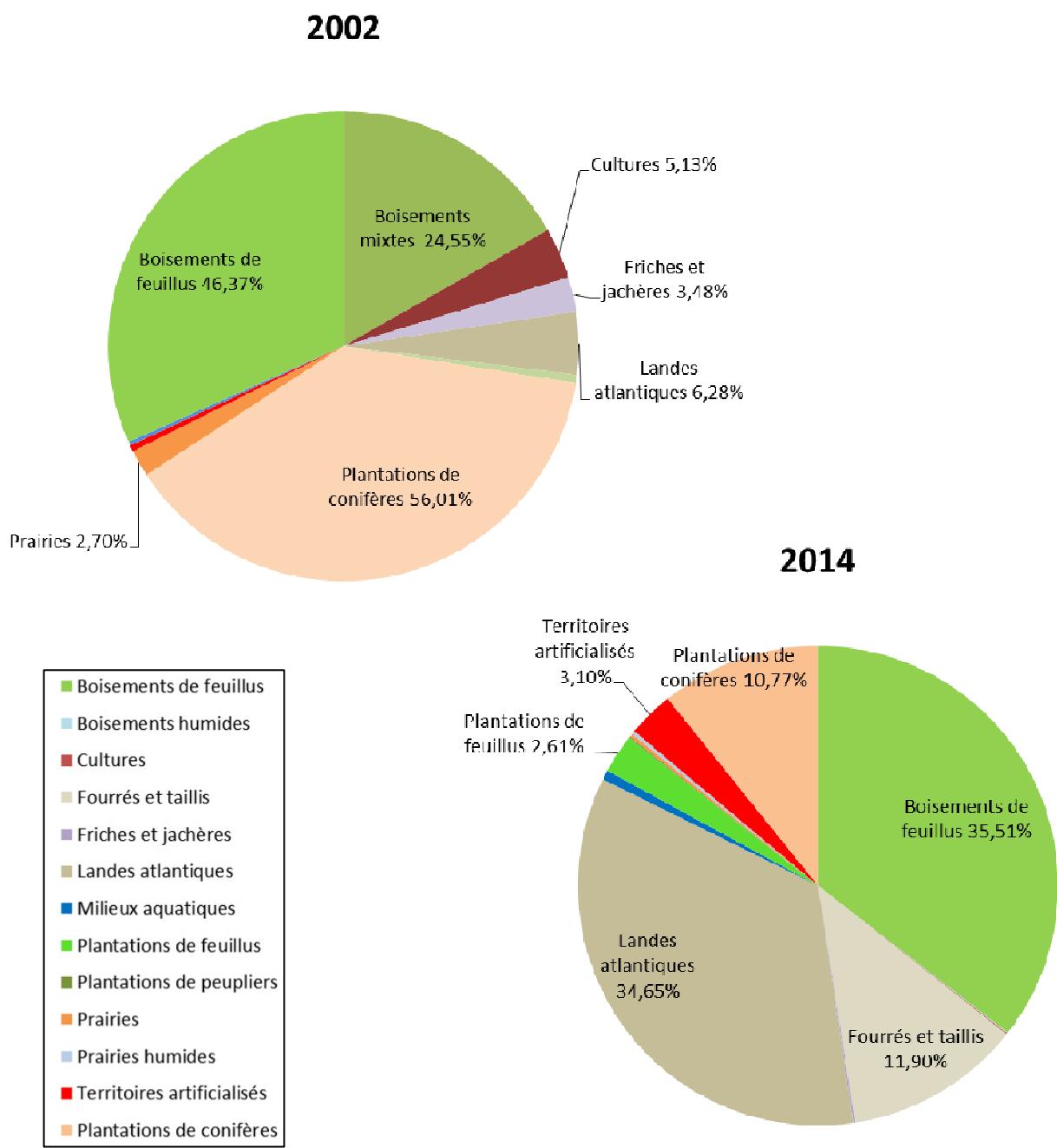
- Boisements de feuillus
- Boisements humides
- Cultures
- Fourrés et taillis
- Fiches et jachères
- Milieux aquatiques
- Plantations de conifères
- Plantations de feuillus
- Plantations de peupliers
- Prairies
- Prairies humides
- Territoires artificialisés
- Vigne et vergers
- Zones humides

2014



Au Marais, la tempête de 2009 a entraîné des travaux d'exploitation de conifères favorisant l'habitat de landes atlantiques. A noter que depuis des replantations ont eu lieu conduisant à sa régression. L'augmentation des fourrés et taillis est également liée à cette exploitation.

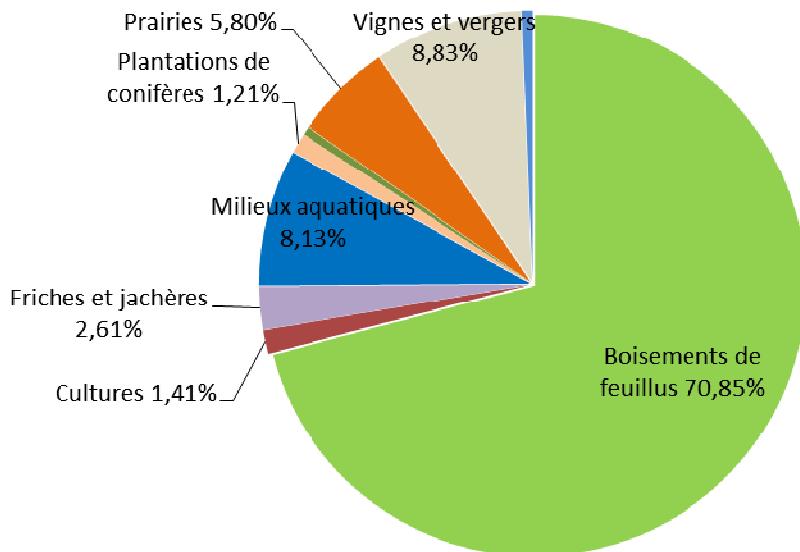
Figure 7 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Marais



A Escagnan, relative stabilité au niveau des boisements des feuillus, si on inclut les fourrés et les landes atlantiques liés à la tempête et les boisements humides en lien avec la définition plus précise de la cartographie.

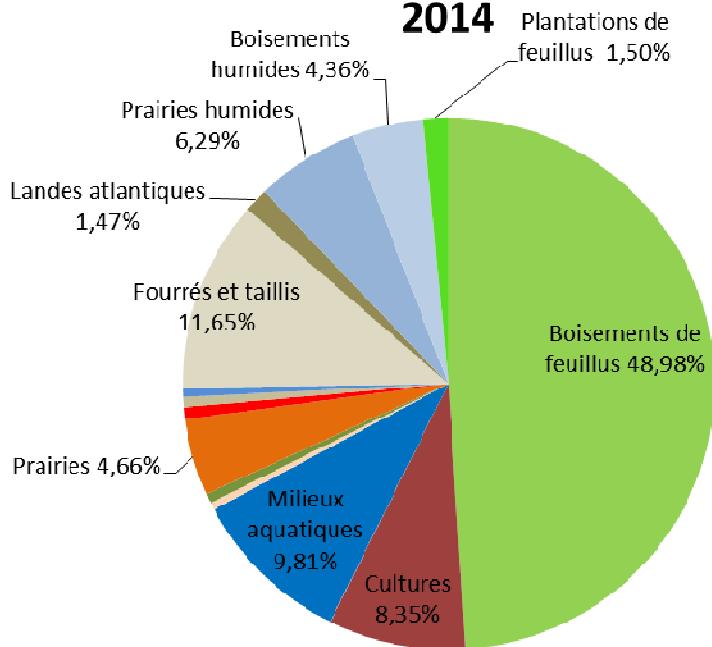
Figure 8 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité d'Escagnan

2002



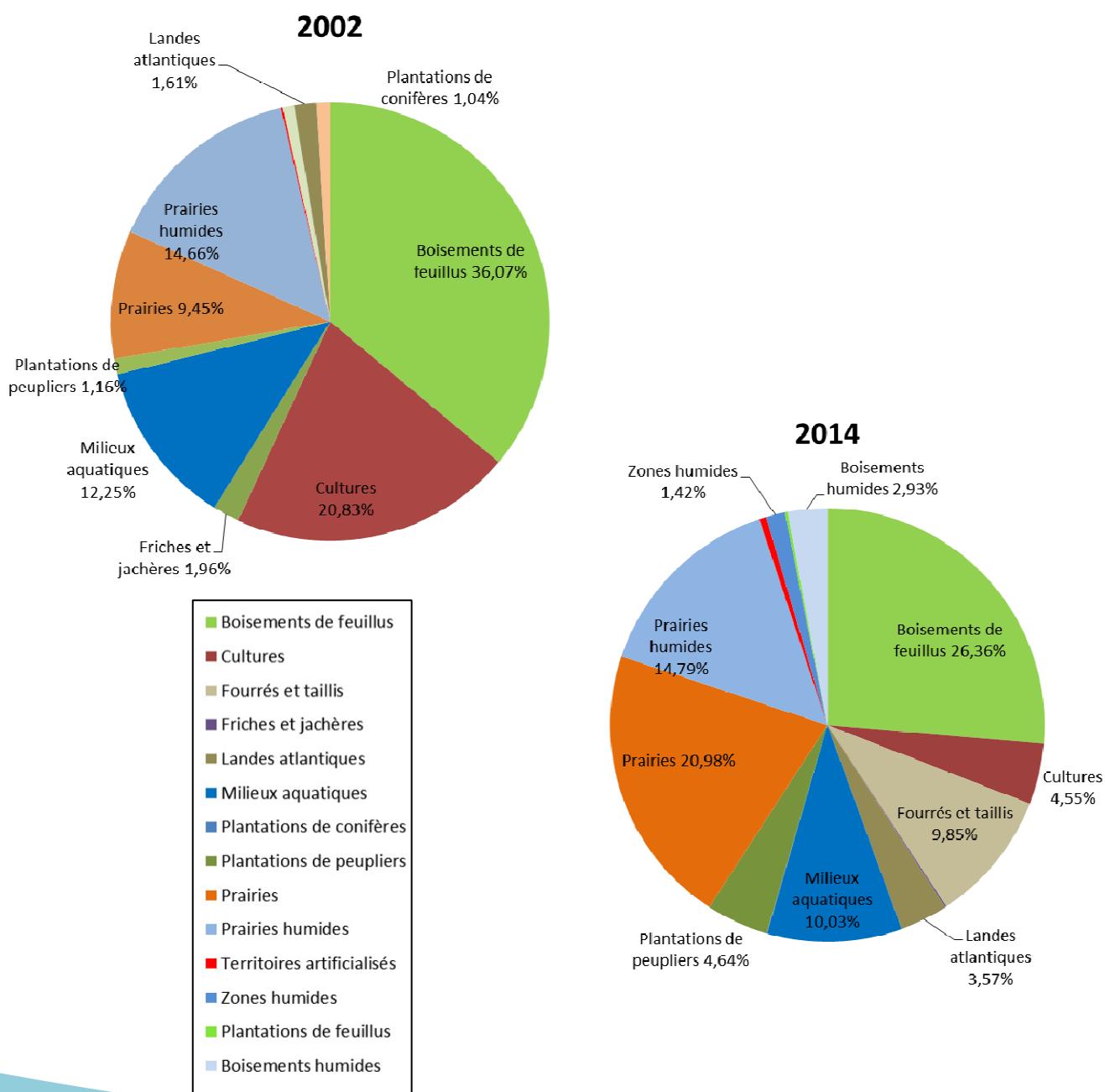
- Boisements de feuillus
- Cultures
- Friches et jachères
- Milieux aquatiques
- Plantations de conifères
- Plantations de peupliers
- Prairies
- Territoires artificialisés
- Vignes et vergers
- Zones humides
- Fourrés et taillis
- Landes atlantiques
- Prairies humides
- Boisements humides
- Plantations de feuillus

2014



Au Moura, forte diminution des cultures qui sont remplacées par des prairies mises en place dans le cadre des MAEt et MAEc. Le maintien des parcelles de prairies humides en place est en lien avec la présence de fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), espèce protégée dans le Gers. Les boisements de feuillus sont stables si on inclut les boisements humides, les taillis liés à la tempête et à l'exploitation. La cartographie plus précise de l'occupation du sol explique une répartition des milieux aquatiques et humides différentes tout en restant stable. Attention, une évolution est à prévoir suite aux travaux de restauration de la digue qui ont eu lieu sur l'étang du Moura.

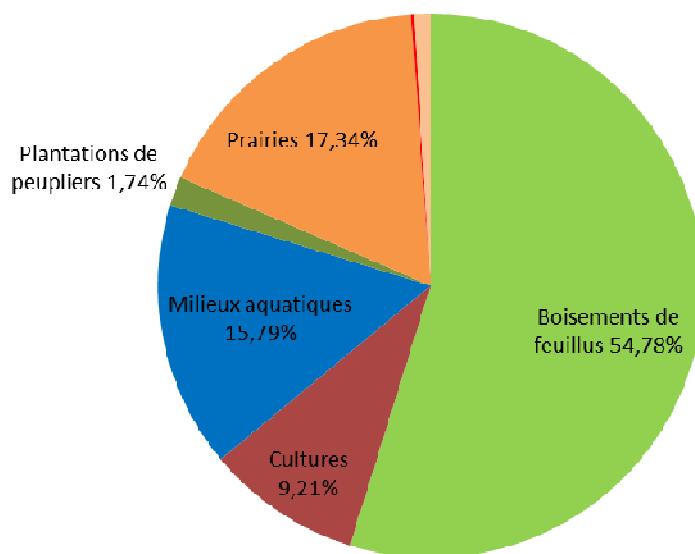
Figure 9 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Moura



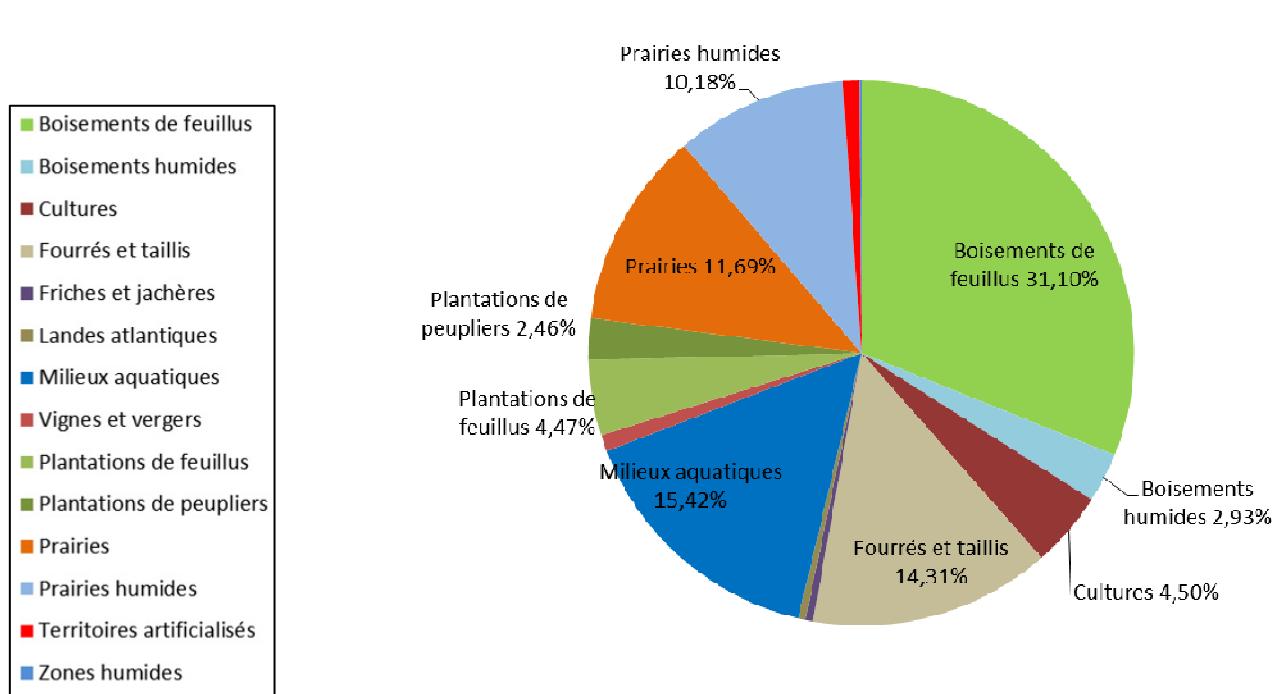
A la Hitière, les travaux de réfection de la digue n'ont pas entraîné de modification de la surface en eau. Les boisements sont stables : la différence est issue de la précision de la cartographie et des taillis suite à la tempête. Les mesures MAEc de conversion de cultures en herbe ont fait diminuer les surfaces en culture.

Figure 10 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité de la Hitière

2002



2014



3. Qualité de l'eau

La qualité des cours d'eau est surveillée à l'aide de différentes stations de mesures, au nombre de 11 sur la rivière Douze dont une se situe juste en amont du site Natura 2000, une au cœur des entités du site et une en aval.

L'état chimique de l'eau est un des paramètres évalués. Il se base sur l'analyse de 53 substances (notamment certains métaux lourds, pesticides, hydrocarbures, solvants etc...). L'état chimique est jugé mauvais lorsqu'il ne respecte pas les seuils de concentration fixés. En 2012-2013, le cours d'eau de la Douze a été classés en état chimique moyen.

La qualité de l'eau est ensuite mesurée d'un point de vue physico-chimique et biologique. Cela permet de déterminer l'état écologique global du cours d'eau, autrement dit son état de santé. Il rend compte de la nature des perturbations et permet d'en évaluer l'incidence sur les potentialités biologiques du milieu.

Tableau 5 : État de la qualité de la Douze (AEAG, 2017)

Station de mesure de la qualité de l'eau	État physico-chimique*	État biologique	État écologique	État chimique
1 – La Douze au niveau de Lupiac (amont)	O ₂ , N			
2 – La Douze au niveau de Manciet	O ₂ , N			
3 – La Douze à Mauvezin d'Armagnac	O ₂ , N			

*pour la qualité physico-chimique sont renseignés les paramètres déclassants (O₂ oxygénation, N nutriments, T température)

La qualité des cours d'eau apparaît dégradée (état moyen voire médiocre) au niveau écologique depuis le début des années de mesure. L'état chimique est quant à lui classé bon depuis les premières mesures en 2009.

Au niveau de la physico-chimie, les paramètres déclassants sont de façon récurrente :

Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Non évalué

- les paramètres d'oxygénation qui constituent des indicateurs de l'activité biologique ;
- les paramètres de présence de nutriments qui témoignent de la fonctionnalité des milieux.

La dégradation de la qualité physico-chimique s'explique par une pression anthropique forte. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Midouze a mis en évidence une forte pression agricole (engrais, phytosanitaires, effluents d'élevage). Il faut également prendre en compte la pression domestique qui s'exerce au niveau des rejets d'eaux usées (stations d'épuration, assainissements individuels ...) et la pression industrielle qui, bien que très dispersée au sein du bassin, ne peut être considérée comme négligeable. La principale altération de la qualité physique est la turbidité importante de l'eau. Les apports de matières en suspension (MES) sont liés à l'occupation du sol et les pratiques culturale ainsi qu'à la présence de nombreux ouvrages de stockage sur le cours d'eau.

La qualité de l'eau mesurée est étroitement liée à la quantité d'eau ; plus le débit est important, plus les flux de pollutions sont dilués. Ainsi lors des étiages, le manque d'eau peut engendrer des problèmes de

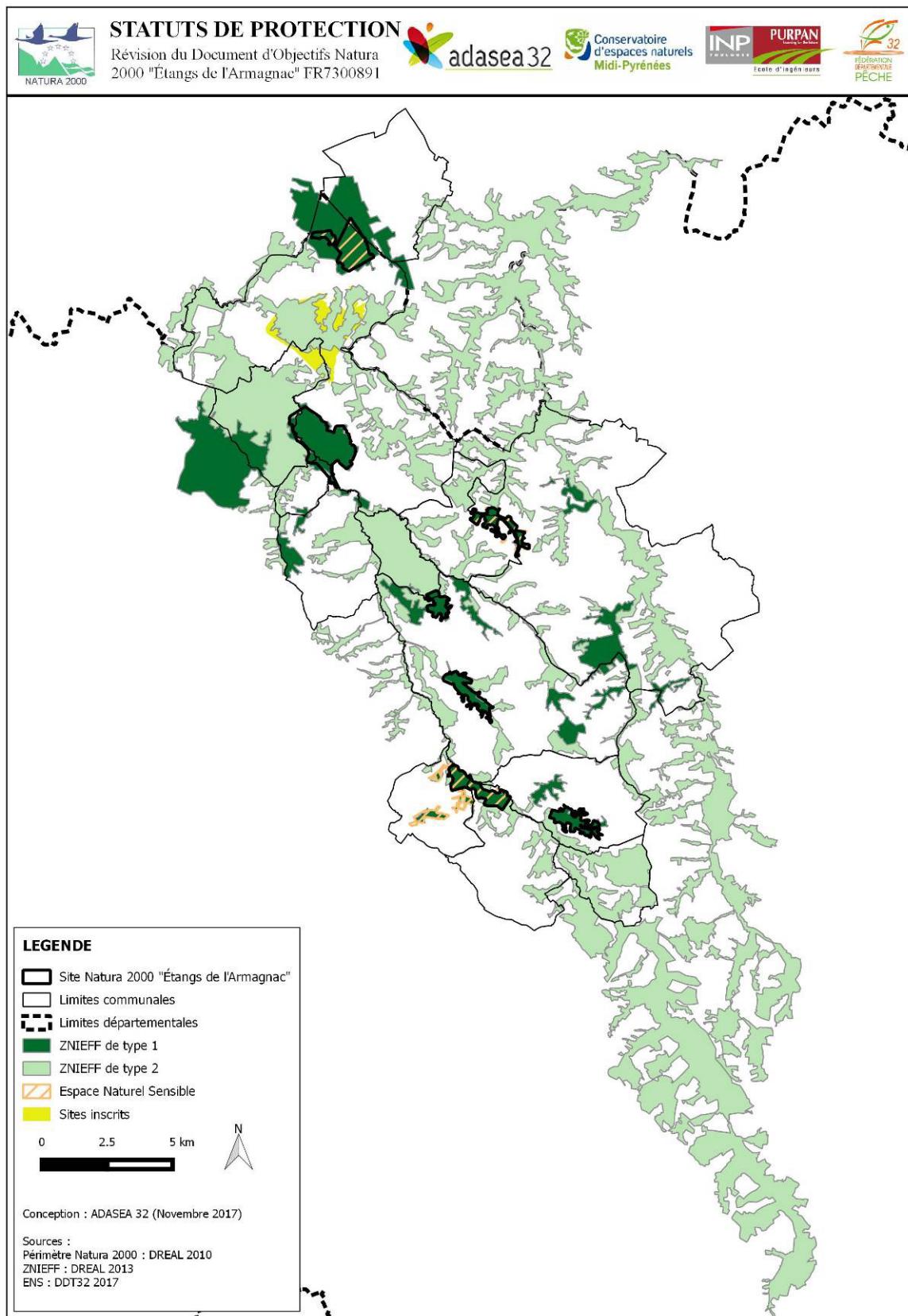
salubrité par concentration de polluants dans l'eau. Le bassin versant fait état d'un déficit en eau marqué ce qui renforce la dégradation de la qualité des eaux.

L'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux de la Douze est une des thématiques abordées par le SAGE Midouze. Certaines dispositions vont ainsi dans ce sens :

Orientation générale	Disposition
C) Atteindre ou maintenir le bon état écologique et chimique des eaux superficielles et souterraines en luttant contre la pollution diffuse	C1. Mettre en œuvre une politique de prévention de l'érosion des sols agricoles et forestiers C2. Réduire la pollution diffuse d'origine agricole et forestière C3. Réduire la pollution diffuse générée par les collectivités ou les particuliers
D) Atteindre ou maintenir le bon état écologique et chimique des eaux superficielles en limitant l'impact des rejets ponctuels de pollution	D1. Diminuer la pollution par les eaux usées domestiques D2. Réduire l'impact des activités industrielles et artisanales et des piscicultures D3. Réduire l'impact d'autres activités (décharges sauvages et plans d'eau susceptibles d'altérer la qualité de l'eau)

Tableau 6 : Extrait des dispositions du SAGE Midouze concernant la qualité des eaux

D. STATUTS DE PROTECTION ET INVENTAIRES



Carte 4 : Statuts de protection et inventaires

1. Espaces naturels protégés

Aucun espace naturel protégé n'est présent sur le site Natura 2000 ou sur le bassin versant. Il n'y a pas de Parc National, Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle, Arrêté préfectoral de protection de Biotopes, ...

2. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a débuté en 1982 à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement.

Deux types de zones sont définis :

- ZNIEFF de type I : secteur de superficie en général limitée, caractérisé par son intérêt biologique remarquable
- ZNIEFF de type II : grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

On recense 21 ZNIEFF de type I sur les communes du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » dont 7 se superpose avec le site :

- l'étang du Soucaret (112 ha),
- L'étang du Moura et milieux bocagers environnant la Douze (165 ha),
- Les étangs du Pouy et du Porté (104 ha)
- Les étangs d'Escagnan (107 ha)
- La vallée de la Douze et bocage du château de Tourné (410 ha)
- Le bois du château du Marais (890 ha)

Pour ce qui est des ZNIEFF de type II présentes sur le territoire, elles correspondent à 2 entités, la Douze et milieux annexes, la Gélise et milieux annexes.

3. Sites inscrits et sites classés

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel permet de préserver l'intérêt général qu'il représente d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque selon les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'Environnement.

Il existe deux niveaux de protection :

- A. le classement qui représente une protection forte de niveau national. Toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale ;
- B. l'inscription qui constitue une garantie minimale pour la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Les communes du site Natura 2000 abritent 3 sites inscrits, aucun ne se trouve dans le périmètre Natura 2000. Aucun site classé n'est référencé sur ce territoire.

4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Depuis la loi de décentralisation du 18 juillet 1985, ce sont les départements

qui ont la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles.

4 Espaces Naturels Sensibles sont recensés sur les communes du site Natura 2000, dont 3 recoupant les « Étangs de l'Armagnac » :

- « Étang du Moura »
- « Étangs d'Escagnan »
- « Bois du Marais ».

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A. Méthodologie	31
B. Etude des habitats	38
C. Etude des espèces	54

A. METHODOLOGIE

Afin de mettre à jour les connaissances écologiques sur le site Natura 2000, il est indispensable de réaliser la description et la localisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le territoire.

Différentes étapes ont ainsi conduit à la réalisation du diagnostic écologique pour établir une tendance de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et des populations d'espèces d'intérêt communautaire entre 2002 et 2017 ainsi qu'à l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.

Le constat d'un manque de données relatives aux espèces et aux habitats naturels dans le site Natura 2000 est lié aux prospections terrain initiales limitées, à des suivis ponctuels ne concernant que certaines espèces et au peu d'études réalisées hors cadre N2000 (mis à part au Moura depuis qu'il est propriété du Conseil Départemental 32). Ceci conduit à travailler en grande partie en se basant sur le dire d'experts. Ce manque de données rend l'évaluation des tendances difficile.

1. Caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces

a) HABITATS NATURELS

Extrait du rapport « Actualisation de la cartographie des habitats naturels - Etangs de l'Armagnac - ADASEA du Gers - Avril 2015 ».

« Une liste des habitats naturels susceptibles d'être présents sur le site a été établie à partir des documents suivants :

- le travail de typologie réalisé par le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées (CBNPMP) en 2009,
- les clefs typologiques d'habitats du CBNPMP,
- le manuel d'identification de la végétation des zones humides du bassin Adour-Garonne,
- les descriptions des habitats d'Aquitaine réalisées par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)
- les travaux d'identification typologique réalisés sur le DOCOB voisin du site Natura 2000 du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »,
- les cahiers d'habitats.

Par ailleurs l'ADASEA du Gers a obtenu auprès du CBNPMP la mise à disposition de données localisées concernant la flore et les habitats naturels sur le site Natura 2000 (signature d'une convention entre les deux organismes).

Cette liste a été utilisée comme guide d'identification des habitats visités lors de la phase terrain assortie d'une évaluation des habitats élémentaires d'intérêt communautaire basée sur les paramètres suivants : typicité, état de conservation - éléments de dégradation, dynamique. »

b) HABITATS D'ESPECES

La caractérisation des habitats d'espèces a été actualisée selon l'analyse croisée des habitats naturels présents sur le site et des exigences écologiques de chaque espèce d'intérêt communautaire.

Sur la base des habitats naturels caractérisés, les habitats d'espèces potentiellement favorables ont ainsi été répertoriés afin de fournir pour chaque espèce une cartographie à l'échelle du site.

2. Campagne de terrain

a) HABITATS NATURELS

Extrait du rapport « Actualisation de la cartographie des habitats naturels - Etangs de l'Armagnac - ADASEA du Gers - Avril 2015 ».

Réalisés principalement entre juillet et octobre 2014, « les relevés terrain se basent sur l'occupation du sol préalablement numérisée sur la base de la photo-interprétation des orthophotos® 2011 afin d'optimiser le parcours et la visite des parcelles au sein des entités (cultures, vignes, prairies, bois, étangs) déjà délimitées.

Chaque habitat est recensé et individualisé sur la carte de terrain éditée à l'échelle 1/2500ième. La numérisation a été faite sur fond orthographie 2011 et 2013 à une échelle variant entre le 1/100ième et le 1/1000ième en fonction des polygones. Autant que faire se peut, pour un type d'habitat de la Directive, l'individualisation des habitats élémentaires est réalisée dès lors que sa représentation cartographique, à l'échelle de la carte, est supérieure à 25 mm² (à titre indicatif un carré de 5 mm de côté) pour une représentation spatiale et 5 mm pour une représentation linéaire. En fonction de l'échelle de travail retenue par le maître d'ouvrage, cela correspondra sur le terrain à la présence d'un habitat d'une superficie d'environ 1,56 ha au 1/25 000 , 2500 m² au 1/10 000 , 625 m² au 1/5 000 ou encore 156,25 m² au 1/2 500, 100 m² au 1/2 000. Par la suite, il est décrit et une fiche d'évaluation est remplie pour les habitats d'intérêt communautaire.

Seuls 12 polygones (soit 18,38 ha) n'ont pas été parcourus car inaccessibles (zones de fourrés impénétrables ou sols non portant). Dans ce cas-là, la détermination se base sur l'observation à distance ou le cas échéant uniquement sur la photo-interprétation. La surface totale cartographiée est de 1028,28 ha.

Le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a été sollicité pour la confirmation de la présence de l'habitat « mares de tourbières à Sphaignes Utricularion minoris » code Natura 2000 : 3160-1. En effet, un prélèvement d'utriculaire a été réalisé lors de la phase terrain et remis pour validation de la détermination.

b) MAMMIFERES

➤ Loutre d'Europe :

Un travail de cartographie de l'habitat d'espèce potentiel a été réalisé à partir des données bibliographiques sur les milieux que l'espèce fréquente ainsi que la cartographie des habitats naturels de 2014.

Les données de l'étude de présence de l'espèce par bassin versant réalisée par l'ONCFS seront utilisées pour déterminer la présence sur chaque entité du site Natura 2000.

➤ Vison d'Europe :

La méthodologie employée dans le « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000 » est reprise. Il s'agit de déterminer les habitats préférentiels de l'espèce (zone potentielle d'activité et zone cœur vitale), l'entretien fait sur les cours d'eau, d'évaluer les risques de mortalités par piégeage ou par collision routière (étude de la transparence des ouvrages hydrauliques) et enfin de faire un point sur l'envahissement par le Vison d'Amérique.

Afin d'effectuer un recueil d'informations des plus rigoureux, une fiche terrain préalablement élaborée a été renseignée :

- Fiche « ouvrages de franchissement des cours d'eau »: identification de l'objet et de l'observateur / description de la route / configuration de la zone à risque / description de l'ouvrage avec schémas éventuels

➤ Chiroptères :

L'inventaire des chiroptères a été effectué par le groupe chiroptère du Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. L'objectif de cette étude est de mettre à jour le Formulaire Standard de Données en réactualisant les données recueillies lors du premier DOCOB en 2002. Au vu, de l'hétérogénéité tant méthodologique que géographique des suivis mis en œuvre à l'époque , la comparaison avec les études actuelles n'est pas cohérente. L'évolution des effectifs et de l'état de conservation des chiroptères ne pourra être mesurée. Cette étude servira donc d'état zéro sur l'ensemble du site avec des méthodes acoustiques approuvées et réplifiables dans le temps.

Cette étude est donc basée sur des inventaires acoustiques sur 4 entités lors de la nuit du 29 au 30 août 2017, qui correspond à la fin de l'émancipation des jeunes et au début de la phase de migration ou du transit automnal selon les espèces. Deux méthodes ont été utilisées :

- Écoute active : l'observateur écoute et comptabilise en direct les chauves-souris en réalisant des points d'écoutes fixes de 15 minutes avec un détecteur D240X Peterson.
- Écoute passive : l'observateur utilise des détecteurs SM2 de Wildlife Acoustics qui sont installés en journée et qui vont enregistrer tous les contacts sur une tranche horaire déterminée durant la nuit.

3 SM2 ont été posés à proximité des étangs de Pouy et d'Escagnan ainsi que dans la ripisylve de la Douze sur l'entité du Tourné. Les points d'écoute actifs ont été réalisés également sur la ripisylve de la Douze en complément de l'écoute passive ainsi qu'à proximité du château du Marais.

Les données obtenues lors de l'inventaire réalisé au Moura en 2014 sont également traitées pour cette étude.

c) REPTILES

➤ Cistude d'Europe :

La campagne de terrain, nécessaire à l'actualisation des inventaires de l'espèce et à la cartographie des habitats d'espèce, a été réalisée d'avril à août 2017 par des observations directes lors de prospections sur le site. Les zones prospectées ont été cartographiées pour permettre d'assurer les suivis périodiques du site.

Pour la Cistude, l'étude réalisée est un inventaire de présence/absence, tout en notant le nombre d'individus contactés pour avoir une estimation de la population minimale présente.

La recherche des sites de ponte s'est concentrée sur les zones de pontes observées lors du DOCOB de 2002 et les zones potentielles selon la cartographie des habitats.

Au vu du nombre de jours affectés à ces missions, seulement 2 passages ont été réalisés pour l'inventaire de présence / absence et la recherche des sites de ponte n'a pas été exhaustive.

Afin d'effectuer un recueil d'informations des plus rigoureux, des fiches terrain préalablement élaborées étaient renseignées :

- Fiche « Cistudes » : identification de la station et de l'observateur / conditions météorologiques / milieu / effectifs observés
- Fiche « Site de ponte » : identification de la station et de l'observateur / hauteur de la végétation / granulométrie / exposition / état de la ponte
- Fiche « plans d'eau » : identification de l'objet et de l'observateur / description du plan d'eau / indicateurs qualité de l'habitat

d) POISSONS

La Fédération départementale de Pêche du Gers a utilisé les données des pêches électriques du 25 septembre 2013, du 06 octobre 2015 et de 10 octobre 2017 réalisées sur la Douze en amont de l'étang du Moura sur la commune d'Averon-Bergelle ainsi que d'une réalisée le 20 septembre 2013 à l'aval du moulin du Moura.

e) INSECTES

➤ Coléoptères du vieux bois

Trois espèces de coléoptères de la directive habitats sont actuellement connues sur le site Natura 2000 des « Etangs d'Armagnac » : *Osmoderma eremita*, *Cerambyx cerdo* et *Lucanus cervus*.

- Le Grand capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), sont des espèces largement répandues dans la région Midi-Pyrénées. Bien

présentes sur le site des étangs d'Armagnac, leur appréhension n'a pas nécessité la conduite d'inventaires détaillés.

- L'enjeu principal sur le site N2000 des étangs d'Armagnac concernant les coléoptères saproxyliques est donc le Pique prune. Cette espèce reste aujourd'hui majoritairement présente dans les vieux arbres champêtres, organisés en haie ou isolés au sein de milieux agricoles. Les micro-habitats présents sur ces vieux arbres résultent de pratiques paysannes passées. La taille en têtard et/ou l'émondage ont favorisé le développement d'arbres multicentenaires porteurs de nombreux micro-habitats (Winter and Möller 2008) et en particulier de grandes cavités pour *Osmoderma eremita*.

Les secteurs de présence de l'espèce ont été étudiés de manière approfondie, par l'équipe « Biodiversité » de l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan. Un bilan de ces travaux de recensement des zones occupées a été effectué entre 2002 et 2009 (Brustel et al. 2006, 2009).

En 2014, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan a mené un travail d'évaluation des zones N2000 pour la conservation des espèces de coléoptères saproxyliques de la directive « habitats ». Au cours de ce travail, l'ensemble des localités connues pour le Pique prune, dont le secteur des Etang d'Armagnac a été parcouru pour actualiser les données de présence de l'espèce. Notre expertise se base sur une grande connaissance de ces espèces acquise au sein de nos structures respectives, lors d'études mêlant connaissances naturalistes et connaissances fondamentales issues de la recherche académique.

Rappel synthétique des méthodes de prospection :

Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*)



Le Pique prune vit principalement dans les cavités hautes des vieux arbres feuillus, la prospection active consiste à rechercher des cavités favorables et à examiner leurs abords et le terreau qu'elles contiennent à la recherche d'indices de présence (crottes, débris d'imago) ou d'individus vivants (larves, adultes). Cette méthode présente l'avantage d'être peu dérangeante pour les populations puisqu'elle ne nécessite pas la capture par piégeage des individus (Dubois, 2009).

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)



Cette espèce se développe principalement dans les souches et les racines des vieux arbres. La détection des larves est donc le plus souvent impossible. La mise en évidence de sa présence se fait le plus souvent par la découverte d'imagos en activité au crépuscule ou morts dans les allées forestières au petit matin.

Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)



La larve est principalement inféodée aux différentes espèces de chênes. On la trouve également dans le frêne, le châtaignier, l'orme ou l'aulne. Elle se développe dans le bois sénescant encore vivant durant au moins trois ans avant de se nymphoser puis d'émerger durant l'été. C'est à ce moment qu'il est alors possible de détecter sa présence, soit par observation direct au crépuscule en vol ou sur l'écorce des arbres, soit par observation des traces larvaires et/ou d'émergence (« trou de sortie ») ou de débris d'adultes morts.

Lépidoptères et Agrion de Mercure :

L'inventaire des 3 espèces de papillons inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (Cuivré des marais, Damier de la succise et Fadet des laîches) a été effectué au cours des mois de juin, juillet et août. Un seul passage a été effectué et toutes les entités n'ont pas été prospectées. Ce faible effort d'échantillonnage est dû au nombre de jours affecté à ces inventaires.

Un pré-repérage des habitats potentiels a été effectué à partir des photos aériennes et de la cartographie des habitats de 2014. Les secteurs propices à ces espèces ont donc été prospectés en priorité.

- Fiche « Lépidoptères et Odonates » : identification de la station et de l'observateur / conditions météorologiques / espèces / effectifs / sexe / stades

Pour ces 3 espèces ainsi que pour l'Agrion de Mercure, un travail de cartographie de l'habitat d'espèce potentiel a été réalisé à partir des données bibliographiques sur les milieux fréquentés par ces espèces ainsi que la cartographie des habitats naturels de 2014.

Les études menées par le CPIE Pays Gersois en 2014 au Moura sont également reprises.

3. Cartographie

Les inventaires terrains ont permis de réaliser la cartographie des habitats fréquentés et potentiellement fréquentés par les espèces et de géoréférencer les espèces et les individus observés.

Les cartes les plus significatives sont présentes dans ce document, les autres cartes sont à retrouver dans l'atlas cartographique.

Concernant les habitats naturels, il s'agit de la reprise de la couche issue du travail d'actualisation de la cartographie des habitats naturels.

4. Caractérisation de l'état de conservation

La méthodologie développée par le Muséum Nationale d'Histoire Naturelle (MNHN) pour l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle biogéographique (Bensettini & al, 2012) a été reprise et adaptée pour une évaluation à l'échelle du site Natura 2000.

Pour les espèces, les critères suivant ont été retenus :

- Etat général de l'espèce sur le site :
 - Type de présence sur le site
 - Distribution sur le site
 - Population
 - Isolement
 - Dynamique
 - Menaces potentielles
- Etat de conservation des habitats de l'espèce
 - Degré de conservation
 - Possibilité de restauration

Chaque critère est analysé et complété en se basant sur des données terrain ou à défaut à dire d'expert. La synthèse se traduit par l'état de conservation obtenu par combinaison de ces critères. Cet état de conservation a été discuté et validé lors d'un groupe de travail technique.

Cf annexes (Grille d'analyse des enjeux de conservation des habitats) pour la description de chaque critère et de leur combinaison.

Toujours à partir de la méthodologie développée par le MNHN, les critères proposés pour les habitats naturels ont été adaptés avec l'appui du CBNPMP, l'état de conservation résultant de l'intégration des différents niveaux de critères inférieurs (cf. tableau suivant).

Niveau 5	Etat de conservation				
Niveau 4	Degré de conservation de la structure			Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration
Niveau 3	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles	
Niveau 2	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude				
Niveau 1		Superficie			

B. ETUDE DES HABITATS

1. Présentation de la diversité des habitats

Le site Étangs de l'Armagnac présente une diversité d'habitats relativement importante, malgré une faible représentativité des habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 7 : Habitats naturels recensés sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » (typologie Corine Biotope)

CODE CORINE BIOTOPE	LIBELLE	SURFACE TOTALE (EN HA)	SURFACE RELATIVE (EN % PAR RAPPORT A LA SURFACE TOTALE CARTOGRAPHIEE)
22.1	Eaux douces	53,61	5,21%
22.31	Communautés amphibiennes pérennes septentrionales	0,29	0,029%
22.33	Groupements à Bidens tripartitus	4,04	0,39%
22.41	Végétations flottant librement	0,03	0,003%
22.421	Groupements de grands Potamots	1,87	0,18%
22.431	Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles	0,01	0,001%
22.45	Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires	0,10	0,01%
24.1	Lits des rivières	6,64	0,65%
24.16	Cours d'eau intermittents	2,96	0,29%
24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaires	0,11	0,01%
31.23	Landes atlantiques à Erica et Ulex	4,51	0,44%
31.238	Landes anglo-normandes à Ajoncs nains	24,50	2,38%
31.239	Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains	41,70	4,06%
31.8	Fourrés	4,74	0,46%
31.86	Landes à Fougères	15,34	1,49%
31.87	Clairières forestières	43,01	4,18%
31.872	Clairières à couvert arbustif	22,69	2,21%
31.8E	Taillis	4,75	0,46%
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	0,68	0,07%
37.24	Prairies à Agropyre et Rumex	1,07	0,10%
37.241	Pâtures à grand jonc	21,71	2,11%
37.242	Pelouses à Agrostide stolonifère et Férule faux roseau	37,74	3,67%
37.311	Prairies à Molinie sur calcaires	0,27	0,03%

CODE CORINE BIOTOPE	LIBELLE	SURFACE TOTALE (EN HA)	SURFACE RELATIVE (EN % PAR RAPPORT A LA SURFACE TOTALE CARTOGRAPHIEE)
37.7	Lisières humides à grandes herbes	0,07	0,01%
37.71	Ourlets des cours d'eau	2,79	0,27%
37.72	Franges des bords boisés ombragés	13,32	1,29%
37.A	Prairies longuement inondables (reprise du code proposé par le CBNPMP en 2010)	7,16	0,70%
38.1	Pâtures mésophiles	9,18	0,89%
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	26,00	2,53%
38.21	Prairies de fauche atlantiques	23,98	2,33%
41.2	Chênaie-charmaie	118,60	11,53%
41.22	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	69,50	6,76%
41.55	Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	73,03	7,10%
41.65	Forêts françaises de <i>Quercus pyrenaica</i>	3,14	0,31%
41.D2	Bois de Trembles de plaine	1,10	0,11%
44.9	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	2,03	0,20%
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	11,05	1,07%
44.92	Saussaies marécageuses	4,77	0,46%
53	Végétation de ceinture des bords des eaux	1,30	0,13%
53.1	Roselières	1,39	0,14%
53.2	Communautés à grandes Laîches	2,47	0,24%
53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	0,14	0,01%
81.1	Prairies sèches améliorées	42,71	4,15%
81.2	Prairies humides améliorées	23,93	2,33%
82.11	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	153,81	14,96%
83.15	Vergers	0,48	0,05%
83.21	Vignobles	3,36	0,33%
83.3	Plantations	1,51	0,15%
83.31	Plantations de conifères	2,21	0,21%
83.3112	Plantations de Pins européens	18,44	1,79%
83.32	Plantations d'arbres feuillus	6,78	0,66%
83.321	Plantations de Peupliers	42,47	4,13%
83.323	Plantations de Chênes exotiques	1,67	0,16%
83.324	Plantations de Robiniers	2,80	0,27%

CODE CORINE BIOTOPE	LIBELLE	SURFACE TOTALE (EN HA)	SURFACE RELATIVE (EN % PAR RAPPORT A LA SURFACE TOTALE CARTOGRAPHIEE)
84.1	Alignements d'arbres	3,83	0,37%
84.2	Bordures de haies	30,23	2,94%
84.3	Petits bois, bosquets	3,94	0,38%
85	Parcs urbains et grands jardins	6,54	0,64%
86	Villes, villages et sites industriels	12,09	1,18%
86.41	Carrières	0,03	0,002%
86.5	Serres et constructions agricoles	0,38	0,04%
87.1	Terrains en friche	1,96	0,19%
87.2	Zones rudérales	5,68	0,55%
89.24	Bassins de décantation et stations d'épuration	0,01	0,001%

En lien avec le travail de méthodologie réalisé par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées, la liste initiale a évolué. Il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire en lien avec la requalification des habitats suivants :

- Habitat 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidens p.p.* : non d'intérêt communautaire en bord d'étang
- Habitat 4020 : *Landes humides atlantiques méridionales re-caractérisé en habitat 4030 : Landes sèches qui est uniquement habitat d'intérêt communautaire
- Habitat 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : nouvelle description avec le sous type d'habitat d'ourlet forestier.
- Habitat 7120 : Tourbières hautes dégradées : pas d'observation de cet habitat mais observation de prairies paratourbeuses rattachées au 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Habitat 91EO : *Forêts alluviales résiduelles re-qualifié en habitat non d'intérêt communautaire (code Corine 44.91 et/ou 44.92)

Par ailleurs les habitats suivants ont été nouvellement décrits pour le site :

- Habitat 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorellatalia uniflorae*)
- Habitat 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Habitat 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Enfin l'habitat 6210 : pelouses du *mésobromion* n'a pas été ré-observé.

Tableau 8 : Évolution de la caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire (typologie Natura 2000)

Code EUR28	Libellé	Docob initial 2002			Révision cartographie des habitats 2015			Commentaires
		Présence/absence	Surface totale (en ha)	Surface relative (en % par rapport à la surface totale cartographiée)	Présence/absence	Surface totale (en ha)	Surface relative (en % par rapport à la surface totale cartographiée)	
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorellatalia uniflorae</i>)	Absent			Présent nouvelle description	0,294	0,03%	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Présent	42,48	3,98 %	Présent	1,898	0,18%	Le calcul 2015 ne prend en compte que la surface couverte par l'habitat (surface en eau pour 2002)
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Présent	0,37	0,03%	Présent	0,103	0,01%	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Présent	1,83	0,17 %	Présent : précision sur l'intérêt communautaire uniquement en bord de cours d'eau	0,113	0,01%	En 2002 les berges d'étang sont comptabilisées.
4020	*Landes humides atlantiques méridionales	Présent	4,38	0,41%	Absent requalification en habitat non d'intérêt communautaire			
4030	Landes sèches européennes	Présent	31,43	3,03%	Présent	66,197	6,44%	
6210	Pelouses du mésobromion	Présent	0,32	0,03%	Absent			

Code EUR28	Libellé	Docob initial 2002			Révision cartographie des habitats 2015			Commentaires
		Présence/absence	Surface totale (en ha)	Surface relative (en % par rapport à la surface totale cartographiée)	Présence/absence	Surface totale (en ha)	Surface relative (en % par rapport à la surface totale cartographiée)	
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Absent			Présent nouvelle description reprenant une station auparavant caractérisée en tant que 7120 tourbière dégradée	0,270	0,03%	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Présent	1,41	0,13 %	Présent : évolution de la description avec le sous type « ourlet forestier »	14,570	1,42%	Le faciès « ourlet intraforestier » n'était pas comptabilisé
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Absent			Présent nouvelle description	23,984	2,33%	
7120	Tourbières hautes dégradées	Présent	9,06	0,85 %	Absente polygone décrit comme 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			
91EO	*Forêts alluviales résiduelles	Présent	31,73	2,98 %	Absent requalification en habitat non d'intérêt communautaire			
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Présent	5,18	0,49 %	Présent	2,031	0,20%	

En ce qui concerne les surfaces, outre les évolutions sur les habitats, les outils utilisés pour la cartographie induisent une différence (délimitation sur fonds IGN 1/25 000ième lors de la rédaction du premier document d'objectifs, numérisation sur l'orthophotographie 2011 pour la réactualisation de la cartographie).

D'après le rapport de description complémentaire des habitats naturels sur le site Natura 2000 (CBNMP, 2010), le « schéma montre la succession théorique des végétations suivant un gradient d'inondation puis d'hygromorphie (selon la topographie). Les végétations aquatiques (1), les vases exondées (2), les roselières (3), les mégaphorbiaies (4), les prairies humides (5), les forêts marécageuses (6) sont des types très humides s'exprimant dans des sols sinon inondés, engorgés une grande partie de l'année. (...). Les forêts mésophiles (7) ne sont pas toujours présentes dans les entités du site ; elles peuvent être de plusieurs types selon la nature du substrat et le degré d'hygrophilie. »

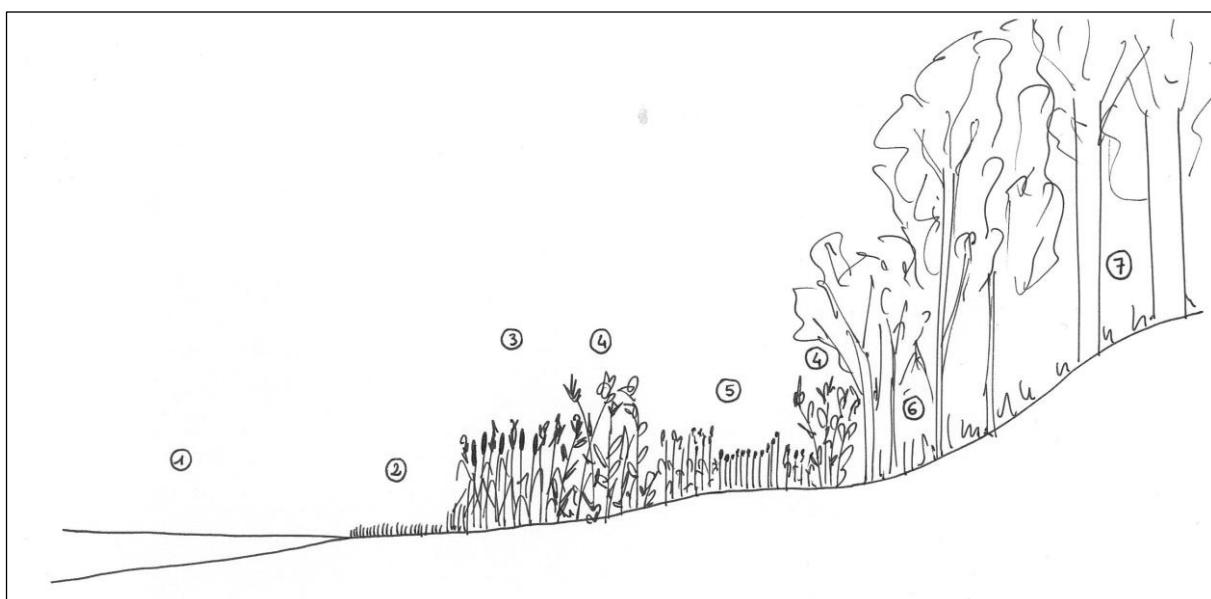


Figure 11 : Succession théorique des groupements suivant la topographie des berges

2. Distribution des habitats

Sur l'ensemble du site, seul 10,65 % de la surface cartographiée correspond à des habitats d'intérêt communautaire pour environ 110 ha. Aucun habitat prioritaire n'est recensé.

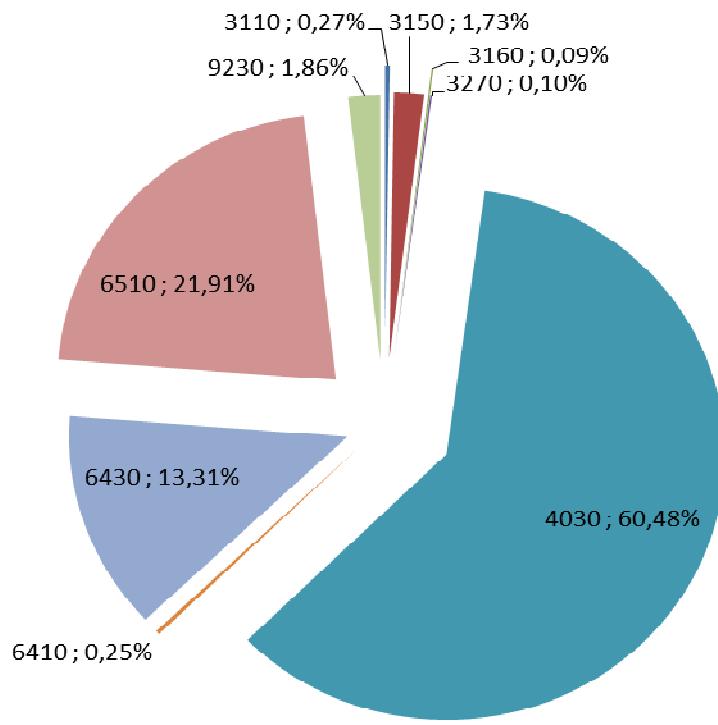
La majeure partie des habitats ne relève donc pas de la Directive Habitat mais certains d'entre eux présentent un intérêt fort en tant qu'habitat d'espèces.

Il est important de signaler que certains des habitats d'intérêt communautaire sont en configuration linéaire (ex : mégaphorbiaies) ou localisés sur des stations très réduites (ex : herbiers aquatiques). Le traitement des données en termes de surface n'est donc pas nécessairement l'approche la plus représentative.

Au sein des habitats d'intérêt communautaire, les landes sèches européennes, codées 4030, représentent l'habitat majoritaire avec 60 % de la surface avec un peu plus de 66 ha cartographiées.

Les prairies maigres de fauche de basse altitude, codées 6510, se placent en seconde position avec presque 24 ha.

Ce sont ensuite les « mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires », codées 6430, qui occupent la troisième place avec 13,31 %. À noter que ceux-ci correspondent soit à des habitats linéaires, soit à des habitats très ponctuels (ourlets forestiers), dont la représentativité est déformée lorsqu'on raisonne en termes de surface.



- 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelltalia uniflorae*)
- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
- 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels
- 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.
- 4030 : Landes sèches européennes
- 6410 : Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 9230 : Chênaies gallo-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Figure 12 : Part de chaque habitat naturel d'intérêt communautaire

Les autres habitats ont des surfaces très faibles à l'échelle du site qui correspondent à quelques stations dispersées sur le territoire ou localisées sur une seule station comme la prairie à molinie, codées 6410.

La distribution par entité du site montre la localisation différenciée des habitats naturels.

Tableau 9 : Répartition en hectares des habitats naturels d'intérêt communautaire par entité

CODE EUR28	SOUCARET	MOURA	POUY, PORTE, MEIGNE	HITERE	ESCAGNAN	TOURNE SAINTE FAUSTE	MARAIS
3110							0,2938
3150		1,8957	0,0007			0,0012	0,0000
3160							0,1029
3270		0,1054				0,0077	0,0000
4030	2,6500	0,9555		0,2410	1,8108		60,5402
6410							0,2698
6430	2,9821	1,7183	1,2905	1,0030	2,1078	3,2880	2,1806
6510	0,4100	1,2594	1,8612	4,1217	0,0166	16,3156	
9230					2,0307		

La réactualisation de la cartographie des habitats naturels a permis de préciser la localisation des habitats d'intérêt communautaire.

3. Description des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation

Ce sont 9 habitats d'intérêt communautaire qui sont présents sur le site Natura 2000.

Remarque relative à l'évolution de l'état de conservation depuis le premier document d'objectifs : Cette évaluation n'est pas possible car la typologie a été précisée lors du travail spécifique réalisé en 2010 par le Conservatoire Botanique des Pyrénées et ce travail ne comprenait pas une évaluation de l'état de conservation.

Les informations relatives aux paramètres utilisés et leurs valeurs sont à retrouver en annexe (Grille d'analyse des enjeux de conservation des habitats et tableau d'analyse des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire)

a) EAUX OLIGOTROPHES TRES PEU MINERALISEES DES PLAINES SABLONNEUSES (*LITTORELLETALIA UNIFLORAE*)

Code Corine Biotope : 22.31

Code Natura 2000 : 3110

Description : Cet habitat occupe des dépressions parfois temporaires, des fossés : il s'agit d'une formation à *Eleoigtion fluitans* et *Ranunculus ololeucos* selon la caractérisation du Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Localisation : De façon très ponctuelle uniquement sur l'entité du Marais.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	Défavorable

b) LACS EUTROPHES NATURELS AVEC VEGETATION DU MAGNOPOTAMION OU HYDROCHARITION

Code Corine Biotope : 22.421 et 22.41

Code Natura 2000 : 3150-1 et 3150-4

Description : Deux faciès peuvent être caractérisés sur le site : d'une part le groupement à grands potamots (*Potamogeton nodosus* et *Potamogeton crispus*) et d'autre part la végétation flottante à lentilles (*Lemna minor*) rattachée au *Lemnion minoris*.

Localisation : Les herbiers à lentilles se rencontrent ponctuellement en contexte de mares ou de fossés, parfois envahissant, recouvrant la quasi-totalité de petits points d'eau.

Les herbiers à potamots s'expriment épisodiquement sur l'étang du Moura.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	Défavorable

Cet état de conservation correspond davantage à l'habitat 3150-1 (groupement à potamots) qu'au 3150-4 (lentilles)

c) LACS ET MARES DYSTROPHES NATURELS

Code Corine Biotope : 22.45

Code Natura 2000 : 3160

Description : Habitat se développant dans une mare peu profonde issue de l'activité humaine (mare dite « des chasseurs ») s'asséchant en été. Sur un substrat tourbeux se développe dans une eau de couleur brune *Utricularia minor*, caractéristique de l'habitat.

Localisation : Uniquement présent sur une mare de l'entité du Marais.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure bien conservée (SII)	Perspectives excellentes (PI)	facile (RI)	Favorable

d) RIVIERES AVEC BERGES VASEUSES AVEC VEGETATION DU *CHENOPODION RUBRI P.P.* ET DU *BIDENTION P.P.*

Code Corine Biotope : 24.52

Code Natura 2000 : 3270

Description : Formations pionnières d'espèces annuelles herbacées dominées par les Bidens. Elles sont installées sur des sols périodiquement inondés et riches en azote tels que les vases et les sables limoneux en bordure des cours d'eau.

Localisation : En bord de Douze, habitat mobile en lien avec la dynamique de la rivière. Cet habitat est peu présent car les conditions sont peu favorables (cours d'eau recalibré, modification du régime naturel ...).

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	Défavorable

e) LANDES SECHES EUROPEENNES

Code Corine Biotope : 31.238 & 31.239

Code Natura 2000 : 4030-7 et 4030-8

Description : Il s'agit ici de « la lande la plus humide des landes sèches au sens du code 4030 de la Directive » selon la typologie des habitats réalisée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Cet habitat se décline en deux faciès :

- les landes mésophiles : *Ulex minor* et *Calluna vulgaris* sont les constantes avec comme accompagnatrices des espèces méso-thermophiles comme *Erica vagans*, *Erica cinerea* et *Erica scoparia*.

- les landes plus humides avec une dominance d' *Erica tetralix* (et une absence *Erica vagans*, *E. cinerea* et *E. scoparia*). Selon le Conservatoire Botanique des Pyrénées, *Erica ciliaris* est bien

présente dans ces landes humides (elle peut être parfois observée dans la forme mésophile de la lande sèche) lui conférant un caractère original car en limite Est de sa répartition très atlantique.

Les landes issues de défrichements se développent sur des sols assez profonds permettant le développement des arbustes et des arbres. Elles peuvent ainsi évoluer vers des fourrés et des chênaies acidiphiles dans un contexte de dynamique forestière naturelle.

Localisation : Sous forme relictuelle sur les entités du Soucaret, du Moura, de la Hitère et d'Escagnan, elles sont principalement localisées sur l'entité du Marais.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure bien conservée (SII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	Défavorable

N.B :

Suite à la tempête Klaus de 2009, les plantations de pins maritimes sur l'entité du Marais ont été exploitées permettant la pleine expression de cet habitat. Lors de la réactualisation de la cartographie des habitats, les parcelles étaient qualifiées dans un bon état de conservation. Depuis des aménagements forestiers récents ont conduit à reconstruire l'état de conservation en défavorable.

f) PRAIRIES A MOLINIA SUR SOLS CALCAIRES, TOURBEUX OU ARGILEO-LIMONEUX (*MOLINION CAERULEAE*)

Code Corine Biotope : 37.311

Code Natura 2000 : 6410

Description : Prairie paratourbeuse à molinie bleue (*Molinia caerulea*) et jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), en contact avec l'habitat de landes sèches.

Localisation : Présent ponctuellement uniquement sur le site du Marais.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	Défavorable

g) MEGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARD A ALPIN

Code Corine Biotope : 37.71 & 37.72

Code Natura 2000 : 6430-4 et 6430-7

Description : Cet habitat est constitué d'un ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies ou d'ourlets intraforestiers, qui s'installent en bordure de cours d'eau ou de fossés, en lisière ou au niveau d'ouvertures forestières.

Les mégaphorbiaies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux.

À noter la présence de guimauve officinale (*Althaea officinalis*), espèce originale pour l'habitat (observée sur le Moura et Tourné Sainte Fauste).

Localisation : Présent sur tous les sites cet habitat se retrouve soit en cordon le long des fossés (en association avec des ourlets nitrophiles et/ou des formations prairiales) soit en ourlets intraforestiers associés aux boisements (au sein des trouées ou des chemins forestiers).

Les mégaphorbiaies représentent une faible superficie ce qui peut s'expliquer par leur configuration linéaire.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure bien conservée (SII)	Perspectives bonnes (PII)	facile (RI)	Moyen

h) PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (*ALOPECURUS PRATENSIS, SANGUISORBA OFFICINALIS*)

Code Corine Biotope : 38.21

Code Natura 2000 : 6510

Description : À un niveau topographique supérieur, s'expriment des prairies mésophiles de fauche rattachées au Brachypodio-Centaureion avec des espèces considérées comme originales comme *Centaurea debeauxii* ou *Lobelia urens*.

Localisation : À l'exception de l'entité du Marais, cet habitat est présent sur l'ensemble du site en position plus sèche.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	Défavorable

i) CHENAIRES GALICIO-PORTUGAISES A *QUERCUS ROBUR* ET *QUERCUS PYRENAICA*

Code Corine Biotope : 41.65

Code Natura 2000 : 9230

Description : Cet habitat se caractérise par la présence de chêne Tauzin dominant (*Quercus pyrenaica*) en association avec le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le châtaignier (*Castanea sativa*). Il s'agit d'un faciès dynamique favorisé par la tempête.

Localisation : Uniquement présent sur l'entité d'Escagnan de façon ponctuelle.

État de conservation :

Etat de conservation à l'échelle du site			Etat de conservation
Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	
Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	Défavorable

4. Autres habitats naturels

- Eaux douces stagnantes sans végétation (Code CORINE Biotopes : 22.1x)

De nombreux étangs sur le site ne présentent pas de végétation aquatique. Par contre ils ont un rôle fondamental en tant qu'habitat pour la Cistude. Par ailleurs ils peuvent être fréquentés par la Loutre ou être utilisés comme point d'eau par les chiroptères.

- Eaux douces stagnantes avec végétation (Code CORINE Biotopes : 22.431)

Composées de nénuphars dans un contexte d'étangs très anthropisés, ils ne relèvent pas de l'intérêt communautaire mais représentent un habitat d'espèce pour la Cistude d'Europe, et également la Loutre ou le Vison d'Europe.

- Lits des rivières et cours d'eau intermittents (Code CORINE Biotopes : 24.1x)

Comprenant la Douze et des cours d'eau affluents, cet habitat est primordial pour les espèces aquatiques comme la Loutre, le Vison ou la Lamproie de Planer. Il peut être aussi utilisé par la Cistude.

- Fourrés (Code CORINE Biotopes : 31.8x)

Formations pré ou post-forestières, la plupart du temps décidues.

Les espèces caractéristiques sont *Prunus spinosa*, *Rubus fruticosus*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, Les ronciers et fourrés à Ajones sont également compris dans cet habitat.

Celui-ci est nettement représenté sur le site. On trouve des fourrés formant un cordon le long des cours d'eau lorsque la ripisylve est absente ou dégradée, mais également au niveau de boisements touchés par la tempête Klaus, ou encore sur des parcelles forestières exploitées et/ou conduites en régénération naturelle.

Quelques secteurs s'avèrent ainsi impénétrables de par la présence de ces fourrés. Néanmoins, ce type de milieu est favorable à un certain nombre d'espèces qui viennent y trouver refuge.

- Prairies mésohygrophiles (Code CORINE Biotopes : 37.x)

Prairies développées sur des sols engorgés ou inondables, légèrement fauchées ou pâturées. Elles se situent en bordure de rivières ou de plans d'eau, et représentent un habitat favorable pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Ces milieux ouverts peuvent par exemple accueillir le Cuivré des marais, ou s'avérer être un lieu de ponte pour la Cistude d'Europe.

A noter la régression de ce type d'habitat sur le site, au profit des terres cultivées ou des plantations de peupliers.

- Prairies mésophiles (Code CORINE Biotopes : 38.1, 38.2)

Pâtures ou prairies de fauche situées sur des sols relativement fertiles et bien drainés. On retrouve ce type de prairies sur les niveaux topographiques supérieurs, parfois en continuité avec les prairies humides.

Certaines prairies de fauche du *Brachypodio-Centaureion* présentes sur le site n'ont pas été rapprochées de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies fauchées de basses altitudes » de par leur faible richesse floristique.

- Chênaies charmaies et Chênaies frênaies (Code CORINE Biotopes : 41.2X)

Formations dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné de Charme (*Carpinus betulus*) en coteaux et/ou de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), généralement en fond de vallée sur des sols frais. Les chênaies charmaies sont fortement représentées sur le site puisque l'essentiel des boisements font partie de cet habitat. Bien que ne relevant pas de la Directive Habitat, les chênaies charmaies sont des habitats préférentiels pour le Vison d'Europe tels que définis par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine. Elles sont en outre très favorables à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères (Grand rhinolophe et Barbastelle) ou les insectes du bois (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique-prune) qui y habitent et s'y nourrissent.

La présence de ce type de boisements en bordure des cours d'eau participe également à la préservation de la qualité de l'eau et des espèces associées au réseau hydrographique.

- Bois de Trembles de plaine (Code CORINE Biotopes : 41.D2)

Cet habitat est dans la série dynamique avec l'habitat précédent. Il s'agit d'un faciès de reconquête.

- Chênaies acidiphiles (Code CORINE Biotopes : 41.5x)

Forêts sur sols acides dont la strate arborée est principalement constituée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et de Châtaignier (*Castanea sativa*) et où la strate herbacée est peu diversifiée. Les

espèces les plus fréquentes sont la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le Chèvrefeuille volubile (*Lonicera periclymenum*), la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*).

- Aulnaies saussaines marécageuses (Code CORINE Biotopes : 44.9x)

Formations des sols gorgés en eau la majeure partie de l'année, situées essentiellement en marges des étangs ou en bordure des petits ruisseaux. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et diverses espèces de saules (*Salix cinerea*, *Salix caprea*, *Salix alba*) dominent ces formations.

Ces boisements marécageux présentent un intérêt pour le Vison d'Europe en tant qu'habitat préférentiel, mais également pour la Cistude, particulièrement lorsqu'ils constituent des zones de repos en queues d'étangs.

- Roselières (Code CORINE Biotopes : 53.1x)

Peuplements d'héliophytes souvent dominés par une seule espèce (*Typha latifolia*, *Phragmites australis*, *Phalaris arundinacea*, *Iris pseudacorus*, *Carex sp ...*).

Ces habitats sont présents en bordure de plans d'eau ou d'annexes hydrauliques (canaux, fossés) associés aux formations de mégaphorbiaies et jouent de nombreux rôles écologiques. Ils représentent à la fois des zones de refuge pour la faune associée aux milieux humides et sont de véritables filtres permettant l'épuration des eaux.

5. Habitats artificiels

Ce sont des habitats où prédominent les activités humaines, et où la végétation naturelle a été remplacée sous l'influence des pratiques agricoles, sylvicoles et industrielles, ou encore de l'urbanisation. Il s'agit essentiellement de surfaces cultivées ou de constructions dont l'intérêt est limité, mais qui nécessitent d'être pris en compte pour la gestion globale du site.

- Prairies améliorées (Code CORINE Biotopes : 81.1 et 81.2)

Prairies semées ou fortement fertilisées avec une flore appauvrie, ou bandes enherbées en bordure de cultures intensives.

- Champs cultivés (Code CORINE Biotopes : 82.11)

- Vergers et vignobles (Code CORINE Biotopes : 83.15 et 83.21)

- Plantation de ligneux (Code CORINE Biotopes : 83.3x)

Plantation de conifères ou de feuillus pour la production de bois. Il s'agit principalement de Pin maritime et de peupliers, ainsi que quelques plantations de chêne exotique et robinier. Selon les modes de gestion et d'entretien des plantations, la richesse faunistique et floristique de la strate herbacée est fortement variable.

- Habitats boisés de petite taille (Code CORINE Biotopes : 84.x)

Alignements d'arbres, haies, bosquets disposés de façon linéaire, en réseau ou en îlots.

Les cordons de végétation arborée le long des cours d'eau ou les reliquats de ripisylves ont également été classés dans cet habitat.

Ces milieux boisés sont des habitats d'espèces pour les insectes du vieux bois et favorables pour les chiroptères.

- Parcs et jardins (Code CORINE Biotopes : 85)

Espaces verts et parcs publics ou privés, jardins ornementaux ou de subsistance.

La végétation est essentiellement composée d'espèces introduites ou cultivées, mais la présence fréquente de vieux arbres favorise par exemple l'installation d'insectes du bois.

- Villes, villages et sites industriels (Code CORINE Biotopes : 86 x et 89 x)

Espaces utilisés pour l'occupation humaine. Il s'agit de constructions dédiées à l'habitation, aux commerces, à l'industrie ... Certaines espèces comme les chauves-souris ce sont particulièrement bien adaptées à ce type d'habitat.

- Terrains en friches et rudérales (Code CORINE Biotopes : 87.x)

Champs abandonnés ou au repos (jachères), bord de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés, colonisés par les espèces pionnières introduites ou nitrophiles.

6. Synthèse des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation

CODE EUR 28	LIBELLE	ETAT DE CONSERVATION
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorellatalia uniflorae</i>)	Défavorable
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Défavorable
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Favorable
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Défavorable
4030	Landes sèches européennes	Défavorable
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Défavorable
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	Moyen
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)	Défavorable
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Défavorable

C. ETUDE DES ESPECES

1. Espèces d'intérêt communautaire recherchées

Les inventaires relatifs aux espèces ont été ciblés sur les espèces étudiées lors du premier DOCOB et présentes dans le Formulaire Standard de Données.

- Chiroptères :
 - 1303 Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
 - 1304 Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - 1308 Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Mammifères aquatiques :
 - 1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)
 - 1356 Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
- Reptiles :
 - 1220 Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Poissons :
 - 1096 Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Coléoptères :
 - 1083 Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
 - 1084 Osmoderme ou Pique-prune (*Osmoderma eremita*)
 - 1088 Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Actuellement, le Formulaire Standard de Données (FSD) ne comprend que ces **10 espèces d'intérêt communautaire**.

Des données récoltées dans le cadre d'études complémentaires récentes (Atlas des odonates de Midi-Pyrénées de 2015 et de prospections naturalistes réalisées dans le cadre de la politique des Espaces Naturels du Conseil Départemental du Gers) ont fait apparaître des espèces d'intérêt communautaire qui n'avaient pas été inventoriées lors du premier DOCOB. Ces nouvelles espèces qui ont été recherchées lors de cette actualisation sont :

- Chiroptères :
 - 1307 Petit Murin (*Myotis lythii*)
 - 1310 Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)
 - 1321 Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
 - 1324 Grand Murin (*Myotis myotis*)
- Odonates :
 - 1044 Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- Lépidoptères :
 - 1060 Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Enfin, 2 espèces pouvant être potentiellement présentes sur le site Natura 2000 ont également été recherchées.

- Lépidoptères :
 - 1065 Damier de la succise (*Eurodryas aurinia*)
 - 1071 Fadet des laîches (*Coenonympha oedippus*)

2. Résultats de la prospection des espèces d'intérêts communautaires et état de conservation

Tableau 10 : Liste des espèces d'intérêt communautaire (annexe II) sur le site Natura 2000

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence en 2002	Présence en 2017
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1071	Fadet des laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non citée dans le FSD	Probable
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée	Avérée
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Avérée	Avérée
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée	Avérée
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Avérée	Avérée
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée	Avérée
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Avérée	Avérée
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Avérée	Probable
1307	Petit Murin	<i>Myotis lythii</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	Avérée
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Non citée dans le FSD	Potentielle
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Non citée dans le FSD	Avérée
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Potentielle	Avérée
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle	Potentielle

Présence avérée : observations d'individus ou d'indices de présence sur le site ;

Présence probable : présence d'habitats favorables sur le site + observations d'individus ou d'indices de présence à proximité ;

Présence potentielle : présence d'habitats favorables sur le site (+ observations d'individus ou d'indices de présence par le passé).

Les cartes les plus significatives sont présentes dans ce document, les autres cartes sont à retrouver dans l'atlas cartographique.

a) MAMMIFERES

➤ Loutre d'Europe :

La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) mesure plus d'un mètre dont un tiers pour la queue. Son corps est allongé de couleur brun.

La Loutre est un animal inféodé au milieu aquatique qui utilise une grande variété de milieux pour s'alimenter : rivière, petits ruisseaux, étangs, marais ... La densité de la ressource alimentaire oriente ses déplacements et son exploitation du réseau hydrographique. Elle apprécie également les lisières de boisements et la végétation des berges qui lui offrent des zones de refuge et de gîtes souterrains. En voie de recolonisation sur le secteur, le maintien durable de l'espèce dépendra donc directement de la capacité d'accueil du milieu et de la libre circulation sur les cours d'eau.

La présence de la Loutre d'Europe a été confirmée par l'observation d'épreintes sur l'entité du Moura. D'après l'arrêté préfectoral du Gers du 19 juillet 2017, réglementant le piégeage des populations animales classées susceptibles d'occasionner des dégâts dans les secteurs où la présence de la Loutre est avérée, 5 des 7 entités se trouvent dans des secteurs abritant l'espèce.

Lors du 1^{er} DOCOB aucun indice de présence de la Loutre d'Europe n'avait été relevé. Toutefois, le territoire des « Étangs de l'Armagnac » avait été placé en zone d'expansion de la population landaise située en aval sur la Douze.

Les études menées par l'ONCFS en 2003-2005 puis en 2011-2013 montrent la recolonisation sur l'Ouest du département du Gers et notamment le Bas-Armagnac.

Le retour de l'espèce sur le site Natura 2000 montre que la qualité de son habitat est plutôt favorable.

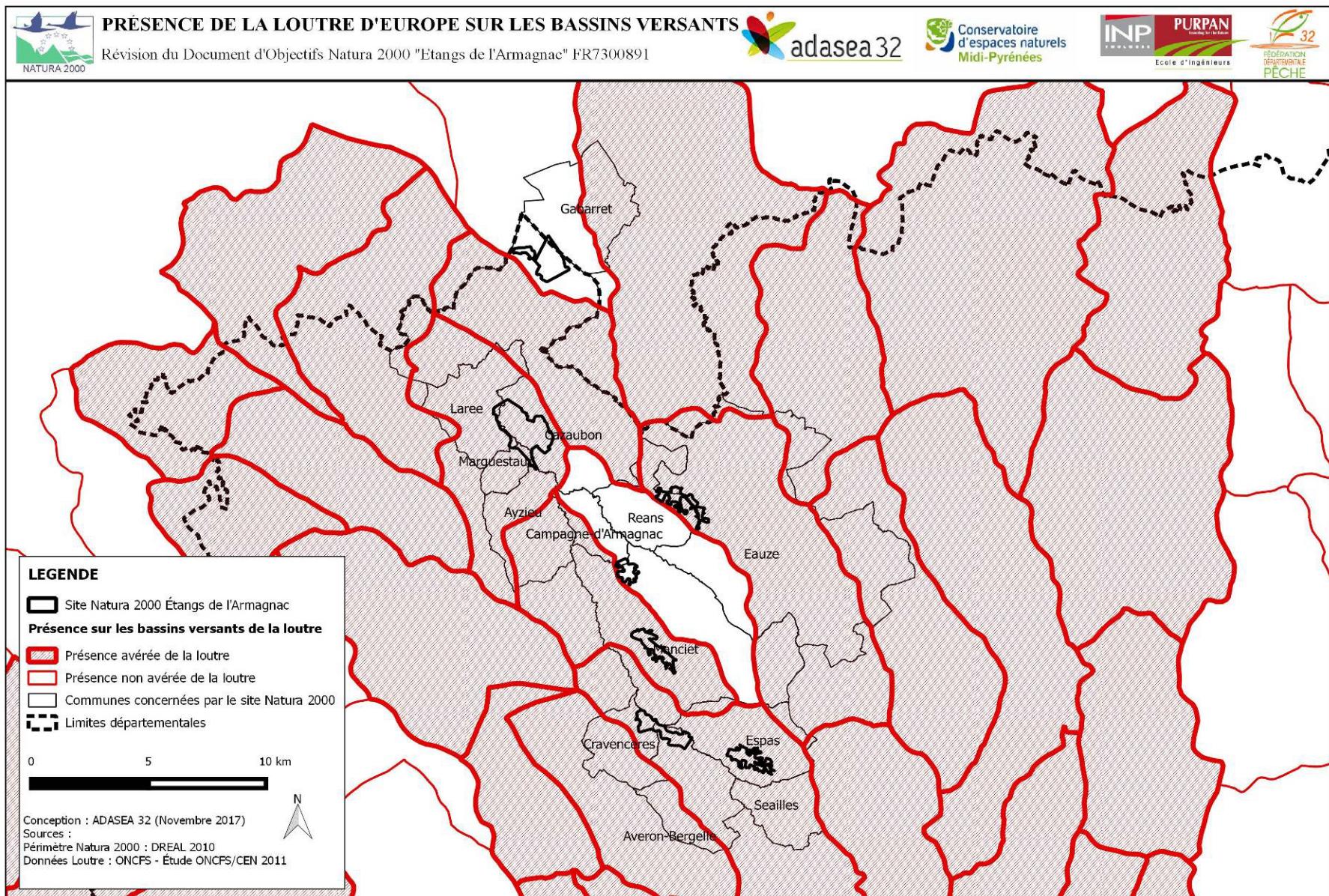


Figure 13 : Épreintes et empreintes de Loutre d'Europe

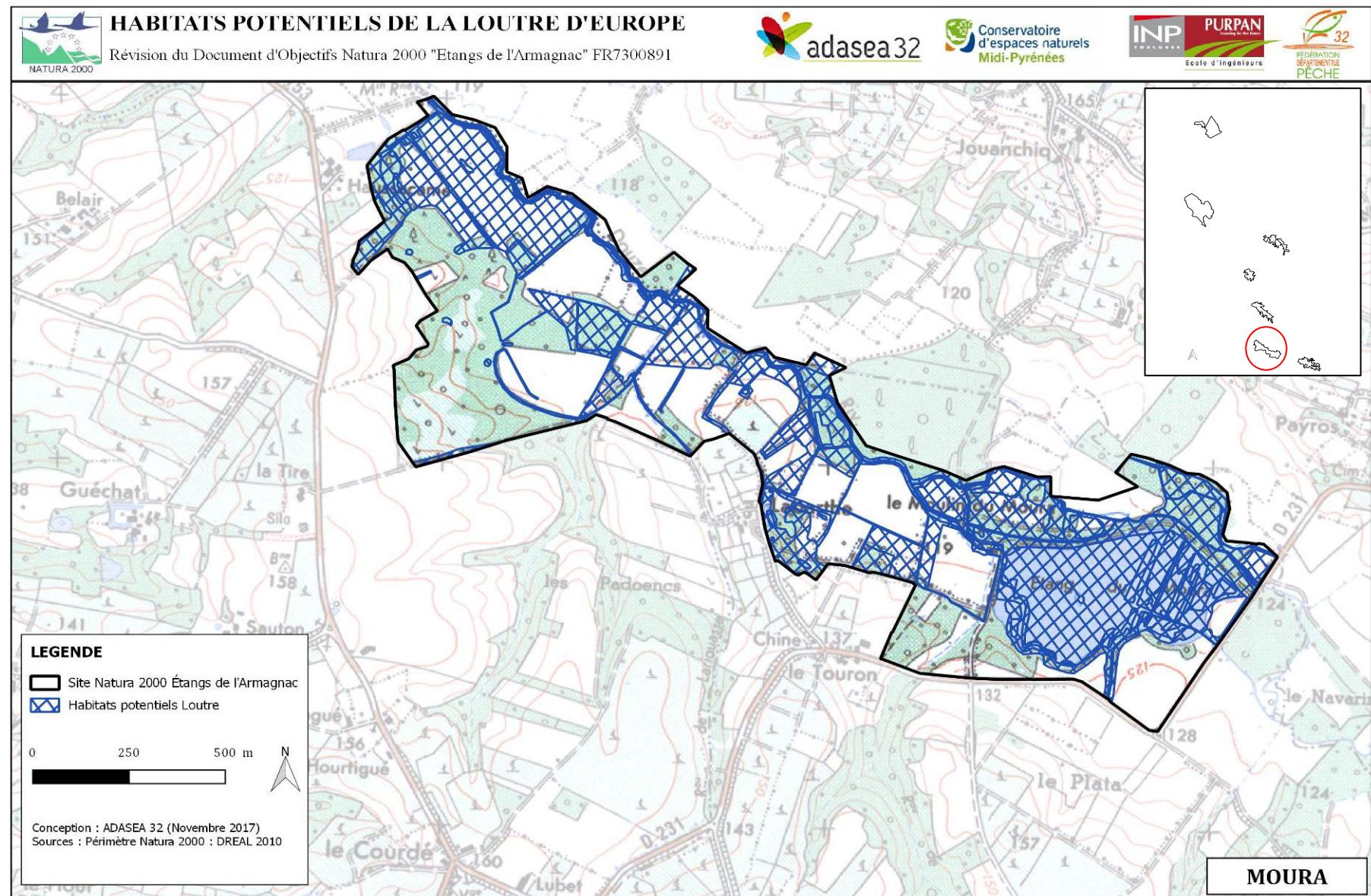
Suite au groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces, l'état de conservation de la Loutre d'Europe a été classé comme favorable.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Commune	Bien conservé	Possible avec efforts	Favorable

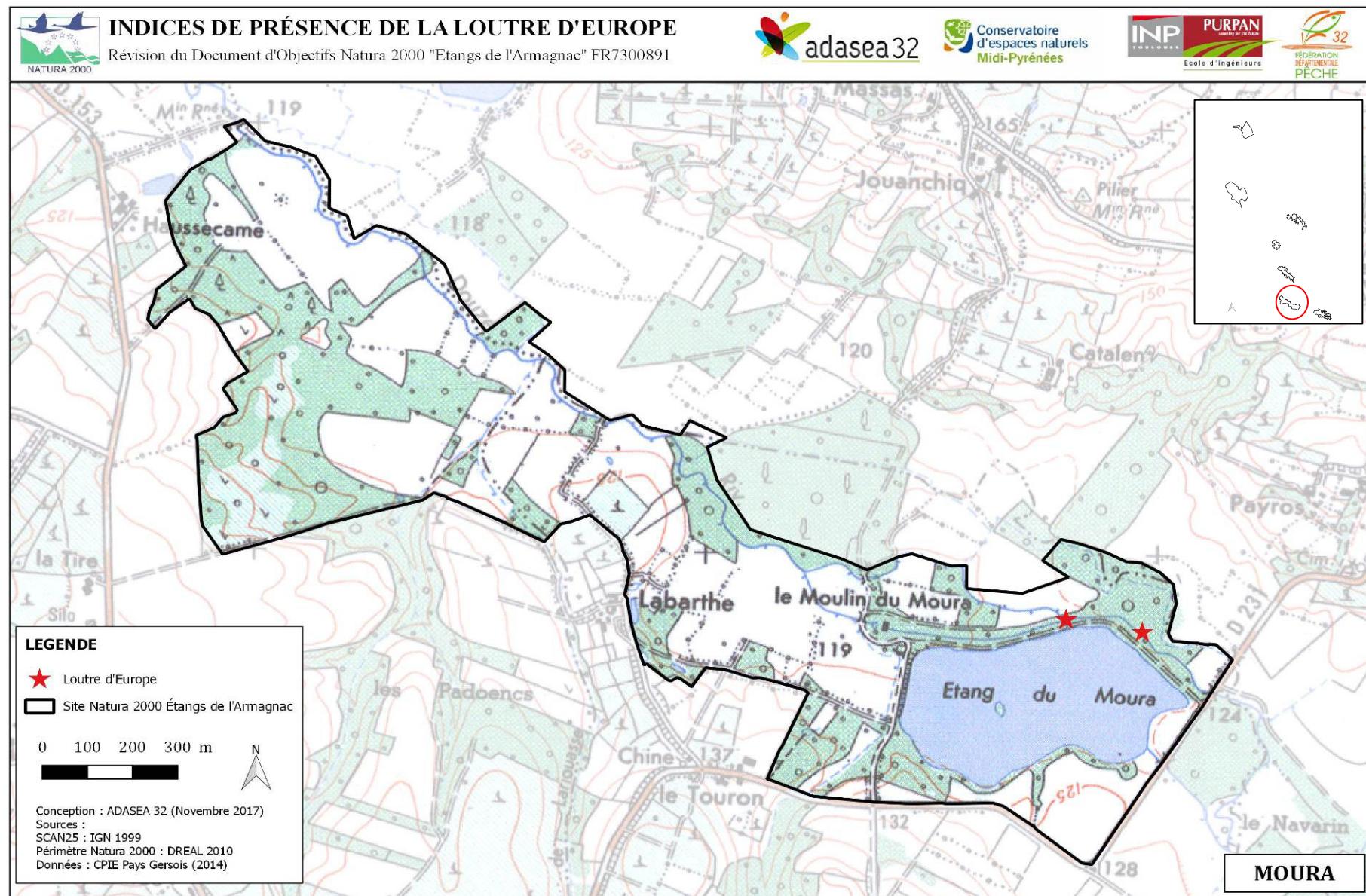
Un tableau en annexe (tableau d'analyse des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire) reprend les différents critères utilisé pour l'évaluation de l'état de conservation.



Carte 5 : Présence de la Loutre d'Europe sur les bassins versants de l'Armagnac



Carte 6 : Habitats potentiels de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura



Carte 7 : Localisation d'indices de présence de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura

➤ Vison d'Europe :

Le **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*), mesure une trentaine de centimètres pour moins de 1 kg. Son corps est fin et allongé de couleur brun avec une tâche blanche sur le menton.

Le Vison est une espèce inféodée aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau. Il utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les fossés ou ruisseaux traversant les zones agricoles et ne s'éloigne jamais des cours d'eau.

Le Vison d'Europe, initialement cité dans le FSD, n'a jamais été observé ni capturé dans le périmètre du site depuis sa création, bien que se trouvant en limite de son aire de répartition au début des années 2000. Malgré la diminution de son aire de répartition, le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac abrite des habitats potentiels pour l'espèce.

Les efforts portés sur la conservation des habitats préférentiels du Vison d'Europe profitent à d'autres espèces et permettent de limiter la dégradation des conditions écologiques et fonctionnelles des zones humides et des cours d'eau.

Le Vison d'Europe a ainsi fait l'objet d'un diagnostic complet et spécifique, selon le guide méthodologique pour la prise en compte de l'espèce dans les Documents d'Objectifs établi par le CEN Aquitaine, afin de déterminer les habitats préférentiels de l'espèce : Zone d'Activité Potentielle et Zone Cœur Vitale.

Cf. Rapport de diagnostic pour la prise en compte de la conservation du Vison d'Europe

Suite au groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces, l'état de conservation du Vison d'Europe a été classé comme défavorable.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Absente	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable

➤ Chiroptères :

Le **Petit rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) est de très petite taille (envergure : 19–25 cm), il présente un appendice nasal en forme de fer à cheval. En hiver, il utilise toutes sortes de cavités (grottes, mines, caves, ...) pour hiverner. Au moment de la reproduction et durant l'été, on le trouve dans les combles des bâtiments. Sédentaire, il n'effectue que 5 à 10 kilomètres entre ces gîtes d'été et d'hiver. Le Petit rhinolophe chasse les insectes en milieu bocager, le long des haies et des lisières forestières.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Bien conservé	Possible avec efforts	Inconnu

Le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) est de grande taille (envergure : 35-40 cm), il présente également un appendice nasal en forme de fer à cheval. En hiver, il utilise toutes sortes de cavités (grottes, mines, caves, ...) pour hiverner. Au moment de la reproduction et durant l'été, on le trouve dans les combles des bâtiments. Ses déplacements entre ces gîtes d'été et d'hiver peuvent atteindre 30 km. Le Grand rhinolophe chasse les insectes le long des haies et des lisières forestières.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Bien conservé	Possible avec efforts	Inconnu

La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) est une espèce de taille moyenne (envergure : 24-28 cm), elle possède un pelage gris anthracite à noir. Son museau est court. Elle hiverne dans les fissures des arbres ou des falaises. La mise-bas a généralement lieu dans des bâtiments (combles, granges abandonnées, ...) ou dans des cavités arboricoles. Sédentaire, elle ne se déplace que d'une dizaine de kilomètres entre ces différents gîtes. La Barbastelle se nourrit d'insectes dans les forêts de feuillus à strate arbustive et dans les milieux bocagers.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Commune	Moyennement ou partiellement dégradé	Possible avec efforts	Inconnu

Le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*) est de taille moyenne (envergure : 30–34 cm). Il a un front proéminent caractéristique. Il hiberne et se reproduit en groupe dans les grottes. Ses

déplacements peuvent atteindre 350 km, dans ce cas il utilise un réseau de gîtes intermédiaires. Il se nourrit principalement des Hétérocères (papillons de nuit) dans les zones forestières et les milieux ouverts.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Bien conservé	Facile	Inconnu

Le **Petit murin** (*Myotis blythii*) est une espèce de grande taille malgré son nom (envergure : 36–41 cm). Comme les autres Vespertilionidés, il possède un museau pointu. Des individus de Grand / Petit Murin sont régulièrement observés en hiver en Midi-Pyrénées. On le retrouve dans les grottes au printemps pour la reproduction. Il est fidèle à ses gîtes. Ses déplacements peuvent quelque fois atteindre quelques centaines de kilomètres. Espèce plutôt sédentaire qui se nourrit principalement de gros coléoptères et d'orthoptères (criquets, sauterelles) dans les milieux ouverts (pelouses sèches ou prairies venant d'être fauchées).

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Bien conservé	Facile	Inconnu

Le **Grand murin** (*Myotis myotis*) est une espèce de grande taille (envergure : 35–43 cm), très semblable au Petit murin. Des individus de Grand / Petit Murin sont régulièrement observés en hiver en Midi-Pyrénées. Sédentaires, ses déplacements ne dépassent pas les 100 km. Il chasse les gros coléoptères dans les futaies dégagées. L'espèce est adepte de la chasse au sol.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Inconnu

Le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) est une espèce typiquement forestière. Il se distingue par ses grandes oreilles qui peuvent générer des risques de confusion avec les oreillardes. Il est de taille moyenne (envergure : 20–30 cm). Il hiberne et se reproduit dans les vieux arbres. L'espèce est très probablement présente toute l'année mais le défaut de prospection et la difficulté de trouver les gîtes arboricoles en hiver font que les contacts sont quasiment tous en été ou automne. Il est connu pour sa fidélité à son site de naissance. Il fréquente exclusivement les massifs forestiers feuillus bien qu'il puisse s'adapter localement et chasser dans des milieux bocagers tout en évitant les milieux agricoles ouverts.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Inconnu

Le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) est de taille moyenne (envergure : 22 – 25 cm). Il hiberne dans les grottes, mines ou tunnels mais très peu dans la région. Les gîtes d'été sont les combles de différents bâtis. Sédentaire, ses déplacements ne dépassent pas les 40 km. L'espèce chasse dans le bocage et en milieu forestier où il chasse essentiellement des diptères et des arachnides. On peut aussi le voir chasser dans des bâtiments agricoles.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Bien conservé	Facile	Inconnu

14 espèces ont été contactées dont 4 d'entre elles inconnues sur le site jusqu'en 2017. Par rapport aux données plus anciennes, 3 espèces sont absentes à savoir le Grand rhinolophe, le Minioptère de Schreibers et le Murin de Bechstein. Ces espèces restent toutefois potentiellement présentes puisque leur absence peut être liée à un biais de détection.

Certaines espèces jamais détectées sur le site sont connues à proximité du site et pourraient aussi être présentes sur le site au vu des habitats disponibles. Au total, il a été recensé la présence avérée ou potentielle de 8 espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation de l'état de conservation des chiroptères n'a pu être effectuée à partir d'indicateurs et aucune tendance n'a pu être donnée suite à l'évolution des techniques de détection et de l'ajout de

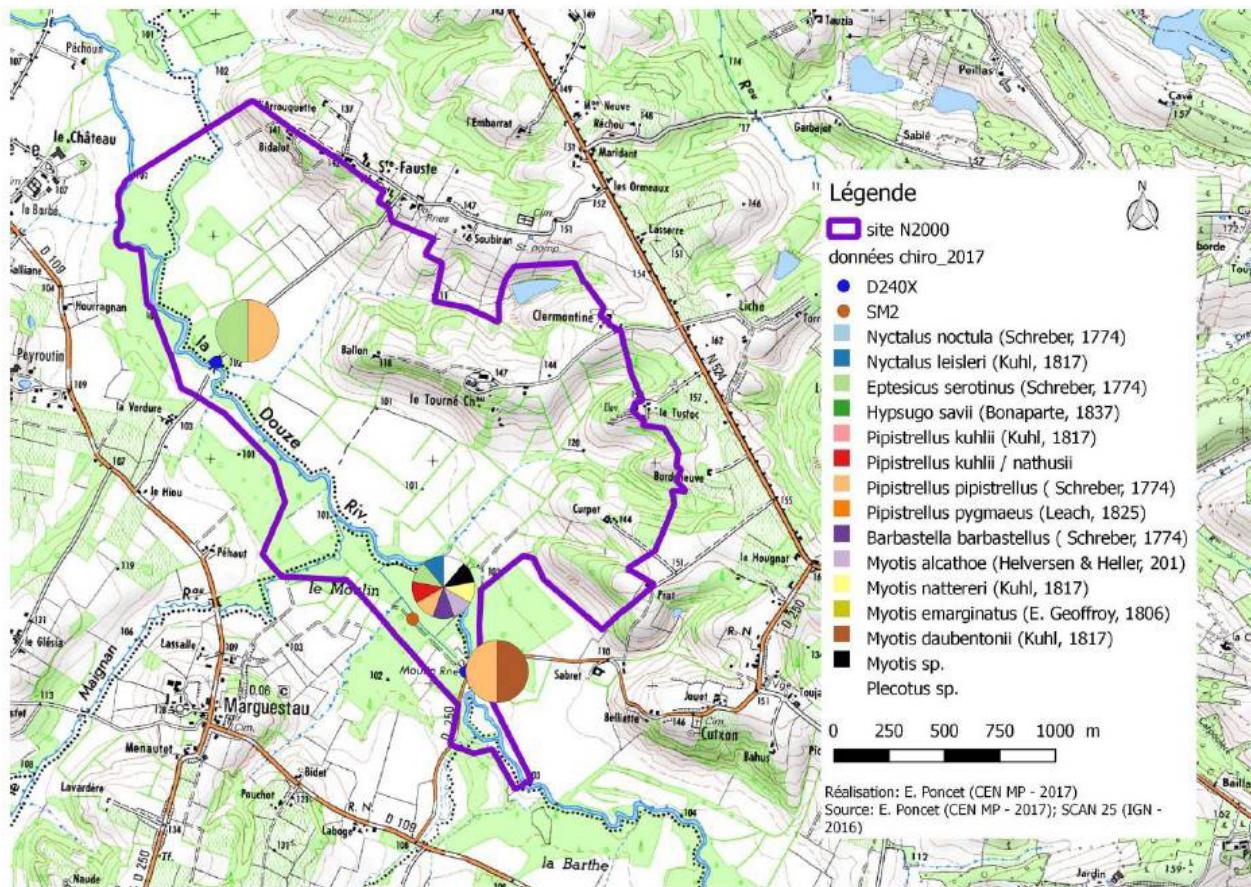
nouvelles espèces. Toutefois, l'étude sur les chiroptères a mis en avant des indicateurs à mettre en place pour évaluer l'état de conservation des chauves-souris. Par la suite ces indicateurs devront être mis en place pour mesurer l'évolution de la favorabilité de l'habitat.

Un travail complémentaire devra être mis en place afin de mesurer l'évolution de l'habitat d'espèce.

Outre les indicateurs, présentés dans le tableau 12, basés sur les espèces, des indices de favorabilité de l'habitat pourront aussi être mesurés. Parmi eux, on peut noter l'évolution du linéaire de haies, la disponibilité en arbres-gîtes potentiels ou encore l'état phytosanitaire des parcelles (Cf. fiches espèces).

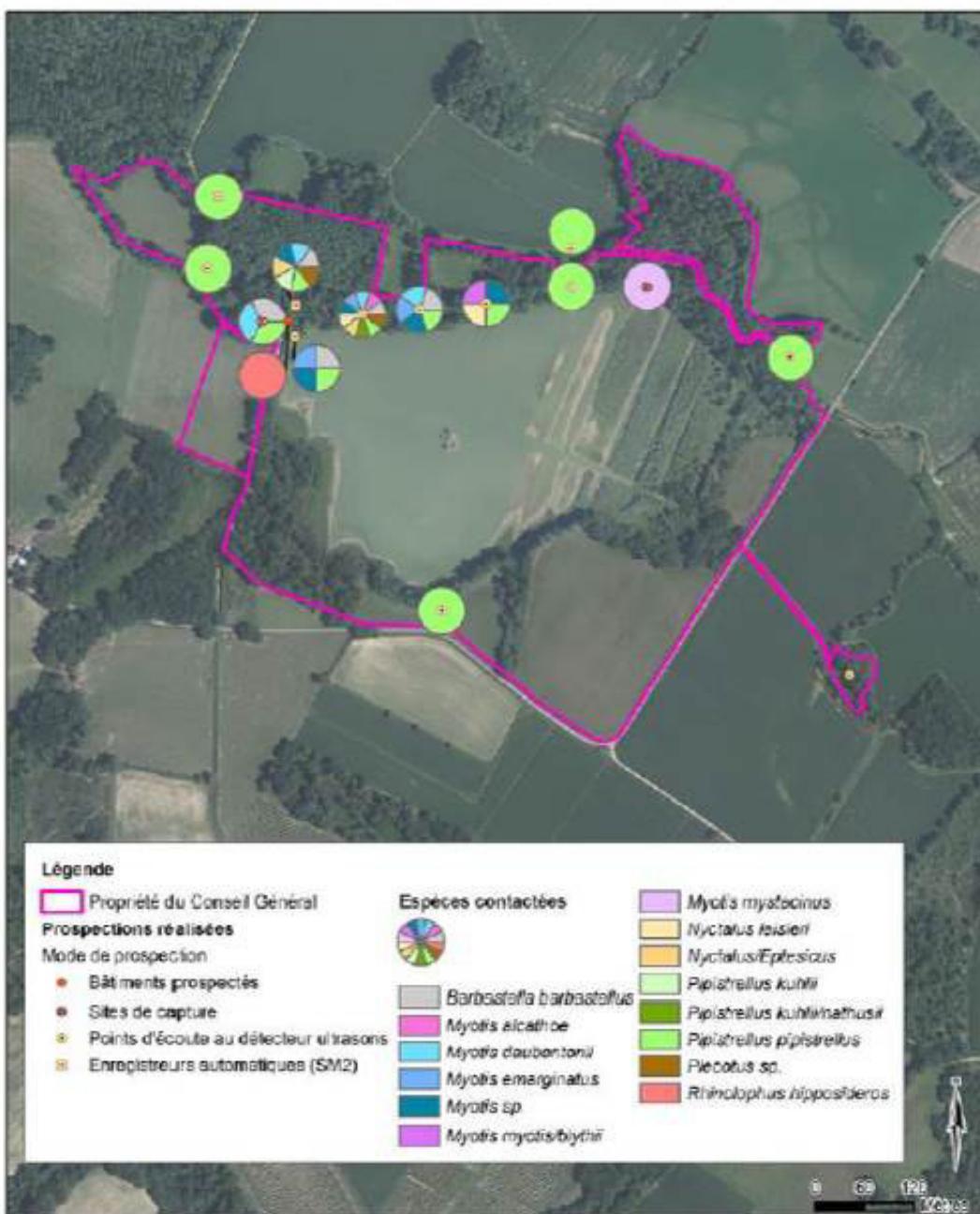
Tableau 11 : Indicateurs proposés par le CEN Midi-Pyrénées pour évaluer l'état de conservation des chiroptères

Type	Intitulé	Variables mesurées	Valeurs favorables
ETAT	Activité chiroptérologique	<ul style="list-style-type: none"> Diversité spécifique (nombre d'espèces recensées) Activité (nombre de contacts répertoriés) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'espèces Activité plus importante
ETAT	Effectifs au gîte	Nombre d'individus dans les gîtes connus	Augmentation des effectifs



Carte 8 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Tourné Sainte Fauste (CEN MP, 2017)

CARTE DES ESPECES CONTACTEES



Carte 9 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Moura (CEN MP, 2014)

b) REPTILES

➤ Cistude d'Europe :

La **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) est abondamment présente sur le territoire du Bas-Armagnac. Cette tortue d'eau douce de petite taille (13 cm en moyenne) fréquente toutes les zones humides et milieux aquatiques du secteur (ruisseaux, étangs, mares, fossés latéraux, prairies humides ...) et se déplace régulièrement d'un point à un autre en fonction des conditions et de ses besoins. Elle est de couleur sombre avec de petites tâches jaunes sur la tête et les pattes. Elle apprécie particulièrement les milieux fournis en végétation aquatique et à fond vaseux comme les étangs pour se camoufler, ainsi que les endroits calmes et ensoleillés où elle peut prendre des bains de soleil en toute tranquillité. En période de ponte, elle utilise le milieu terrestre, elle choisira plutôt des milieux ouverts situés parfois à plusieurs centaines de mètres d'une zone humide (maximum 1 km). Le site des Étangs de l'Armagnac rassemble toute la diversité d'habitats fréquentés par la Cistude.



Sa présence est avérée sur 5 des 7 entités du site Natura 2000, au Tourné, aucun individu n'a été observé en 2017 mais la présence de l'espèce est probable (témoignages de sa présence par les propriétaires). Les effectifs sont assez hétérogènes suivant les entités (par exemple 5 individus observés au Moura contre 20 à la Hitère). En 2017, un minimum de 85 individus a été observé sur les plans d'eau du site Natura 2000.

Si l'on compare les données du premier DOCOB aux données de cette année, l'espèce est présente dans un plus grand nombre de plan d'eau. Il est toutefois difficile de conclure que cette augmentation est liée à une dispersion des individus ou à un effectif plus important car pour cette révision plus de points d'eau ont été prospectés par rapport à 2002, suite à la création de points d'eau et à la cartographie des habitats de 2014.

Par contre, la comparaison du nombre d'individus observés lors de la campagne de suivi de 2008-2009 et ceux observés en 2017 montre une diminution de moitié de ces effectifs. Cependant, le premier facteur pouvant expliquer cette forte régression est lié à un effort d'échantillonnage plus faible lors de la révision dû au nombre de jours dédié à cette mission.

Évaluation de l'état de conservation :

La méthodologie du Muséum Nationale d'Histoire Naturelle a essayé d'être appliquée pour évaluer l'état de conservation de la Cistude d'Europe. Il s'agit pour une espèce de relever son aire de

répartition et son évolution, de connaître les effectifs présents et la dynamique des populations, d'évaluer son habitat à l'aide d'indicateurs ainsi que de mentionner les atteintes portées à l'espèce.

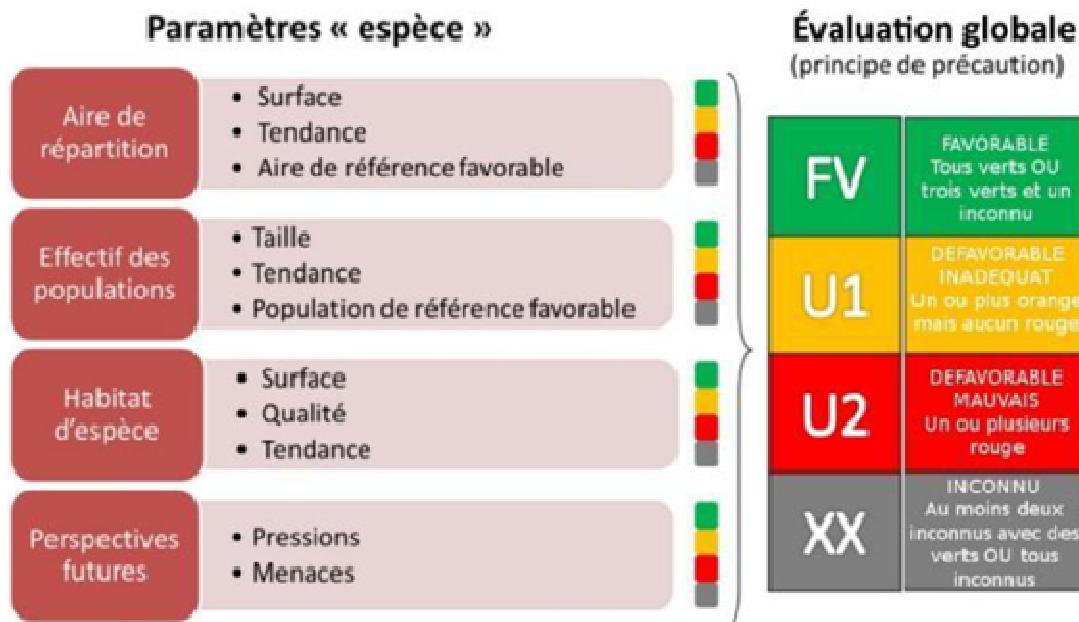


Figure 14 : Critères à évaluer pour l'état de conservation des espèces selon la méthodologie du MHN

Aire de répartition :

L'aire de répartition des espèces d'intérêt communautaire a été évaluée à une échelle plus large que celle du site grâce aux données récupérées dans la bibliographie. Attention il est difficile d'évaluer l'évolution de l'aire de répartition car pour de nombreuses espèces cette aire peut augmenter liée à une pression d'échantillonnage plus forte.

Effectifs des populations :

Les effectifs des populations sont estimés à partir des observations réalisées. Ces inventaires permettent lorsque cela est possible d'estimer une évolution, entre 2002 et 2017, des populations sur le site Natura 2000.

La quasi-totalité des individus ont été observés sur des sites d'insolation, branches ou troncs à la surface de l'eau, bottes de paille ou encore sur les berges de différents points d'eau. 1 individu a été observé dans une annexe d'un étang (fossé). À noter qu'un individu était piégé dans un regard utilisé pour les vidanges des étangs piscicoles, il a donc été sorti et remis dans l'étang. Les Cistudes observées étaient uniquement des adultes, aucun juvénile n'a été vu.

- Au Soucaret, 17 individus ont été contactés sur 2 des étangs aval.
- Au Moura, 5 individus ont été vus sur les troncs mis en place suite à la restauration de la berge.
- Sur les étangs du Pouy et du Porté, 10 Cistudes ont été observées. Les étangs de Meigne n'ont pu être prospectés, le propriétaire ne voulant pas donner son accord.
- À la Hitère, 20 individus ont été vus sur un seul étang, cela représente le nombre le plus important pour un étang.

- Les étangs d'Escagnan présentent le maximum d'individus observés avec 33.
- Au Tourné, aucun individu n'a été contacté cependant plusieurs témoignages de riverains rapportent leur présence.

Ces témoignages de présence récente sont également le cas sur d'autres points d'eau sur lesquels aucune Cistude n'a été observé lors des inventaires de 2017.

Cependant, ces données récoltées lors de la révision sur les effectifs des populations ne sont pas assez complète et scientifiquement robuste pour pouvoir évaluer ce paramètre suivant les critères de la méthodologie du MNHN. Ces informations sont donc complétées avec de la bibliographie et extrapolées. D'après la Liste rouge des Amphibiens et des Reptiles de Midi-Pyrénées de 2017, les individus sont nombreux dans l'Armagnac mais les sites de ponte en bon état sont de plus en plus rare et la population est vieillissante (déséquilibre des classes d'âges, peu de jeunes) Ces fortes densités pourraient donc chuter brutalement par manque de renouvellement.

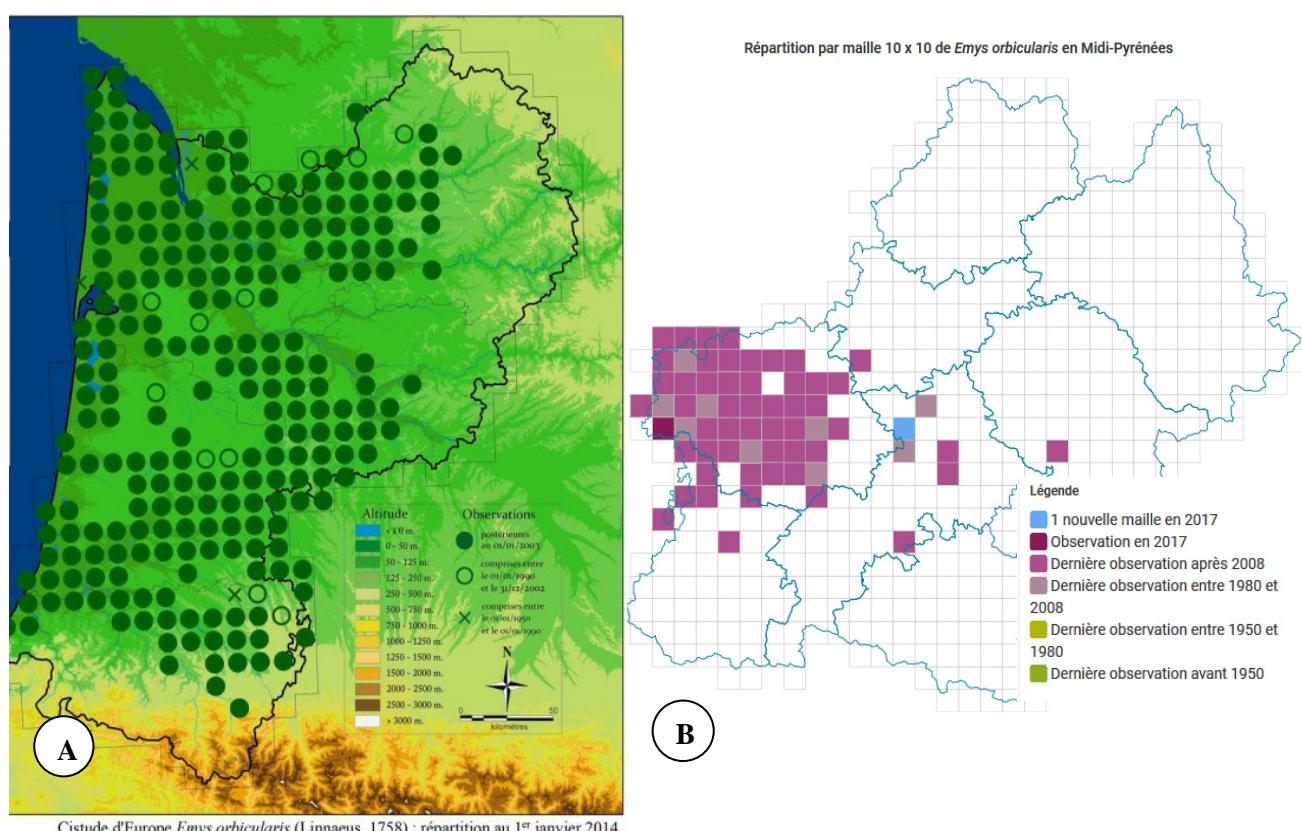


Figure 15 : Carte de répartition de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en Aquitaine et en Midi-Pyrénées

(Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014, Cistude Nature (A) et Webobs, CEN Midi-Pyrénées consulté le 17/11/2017(B))

Habitat d'espèce :

L'habitat d'espèce qui est défini par l'article 1^{er} de la DHFF comme « le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique ».

Pour l'évaluation de ce paramètre, la méthodologie utilisée se base sur celle mise en place pour l'évaluation des habitats forestiers (Carnino, 2009) et ensuite par le MNHN pour les habitats d'intérêt communautaire. Cette évaluation s'appuie sur un système de notation à partir d'indicateurs. Pour ces derniers, le modèle PER (Pression-État-Réponse) est repris. Les indicateurs d'état traduisent l'état de

l'environnement et son évolution (qualité, quantité et qualité de la ressource). Les indicateurs de pression décrivent les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement (directes ou indirectes).

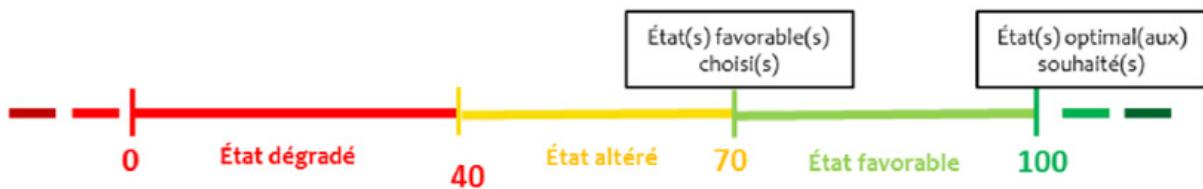


Figure 16 : Gradient de l'état de conservation dans une optique d'évaluation de l'état de conservation

La méthode d'évaluation permet ensuite de comparer l'entité observée à une entité de référence. La note de 100 est attribuée à l'état optimal souhaité, c'est-à-dire l'état vers lequel on veut tendre à long terme. Le seuil d'état favorable est fixé à la note de 70 suivant la méthodologie du MNHN. Il s'agit de la limite à partir de laquelle on considère que l'état de conservation de l'espèce est favorable. Le seuil d'état dégradé est fixé à la note de 40. S'il est franchi, la qualité de l'habitat ne permet pas la survie de l'espèce à long terme sur le site. Ces trois seuils donnent un gradient de l'état de conservation.

Chaque indicateur mesuré obtient un nombre de points, négatifs ou neutre, selon les modalités et leur importance pour l'espèce. La somme de ces points est alors soustraite des 100 initiaux et donne la note obtenue pour chaque station. Elle permet de les placer sur un gradient d'état de conservation.

Afin de passer d'une note à l'échelle de la station (plan d'eau) à une pour l'entité, on calcule le pourcentage de stations par entité en état favorable et dégradé. Suivant ce résultat, une note est attribuée à l'entité.

L'état de conservation de l'habitat d'espèce à l'échelle du site Natura 2000 correspond à la moyenne des notes obtenues pour chaque entité.

L'habitat d'espèce sur le site Natura 2000 est plutôt stable. La superficie en point d'eau a légèrement augmenté depuis 2002, suite aux évolutions des outils SIG, aux travaux de rénovation réalisés sur différents plans d'eau.

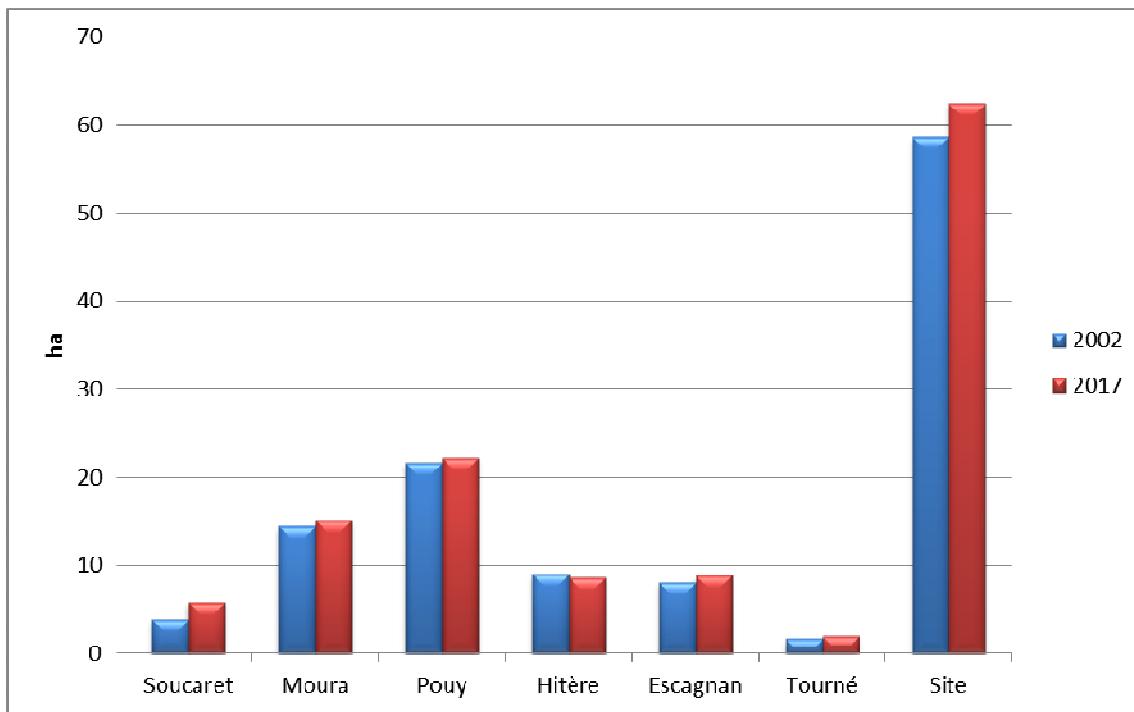


Figure 17 : Évolution entre 2002 et 2017 de la superficie des plans d'eau sur le site Natura 2000

L'augmentation des sites potentiel de ponte est lié à une superficie d'étude plus grande que lors du 1^{er} DOCOB où uniquement les milieux à proximité (berges) des plans d'eau avaient été répertoriés. Alors que pour cette révision la zone d'étude a été étendue jusqu'à 400 m autour des plans d'eau suite aux différentes études sur les déplacements des femelles. À noter que sur l'entité du Pouy, la surface des sites potentiels de ponte a diminué suite à l'artificialisation des abords des bassins de pêche.

La qualité de l'habitat a été évaluée grâce à différents grands critères, biologie de l'espèce, capacité de déplacement, relation interspécifique et site de ponte, déclinés en différents indicateurs (Cf annexe : Indicateurs utilisés pour évaluer l'état de conservation de l'habitat de la Cistude d'Europe).

Les résultats obtenus donnent un état de conservation favorable de l'habitat d'espèce pour 3 entités sur 6. Les 3 autres sont dans un état qualifié d'altéré.

Perspectives futures :

Les perspectives futures sont, elles, évaluées par des indicateurs de pressions, des prospections terrain, de la bibliographie et le dire d'experts.

Une pression est définie comme une influence, naturelle ou humaine, passée ou actuelle qui affecte la viabilité de l'espèce à moyen ou long terme. Alors qu'une menace est définie comme une influence future ou prévisible qui affecterait l'espèce.

Enfin, les principales pressions et menaces qui ont été relevées sont la modification des pratiques agricoles qui entraînent des perturbations dans les milieux aquatiques, la dégradation et la prédatation des sites de ponte liées à cette modification des pratiques ainsi que la multiplication des espèces exotiques qui rentrent en compétition avec la Cistude d'Europe ou qui dégradent l'habitat d'espèce.

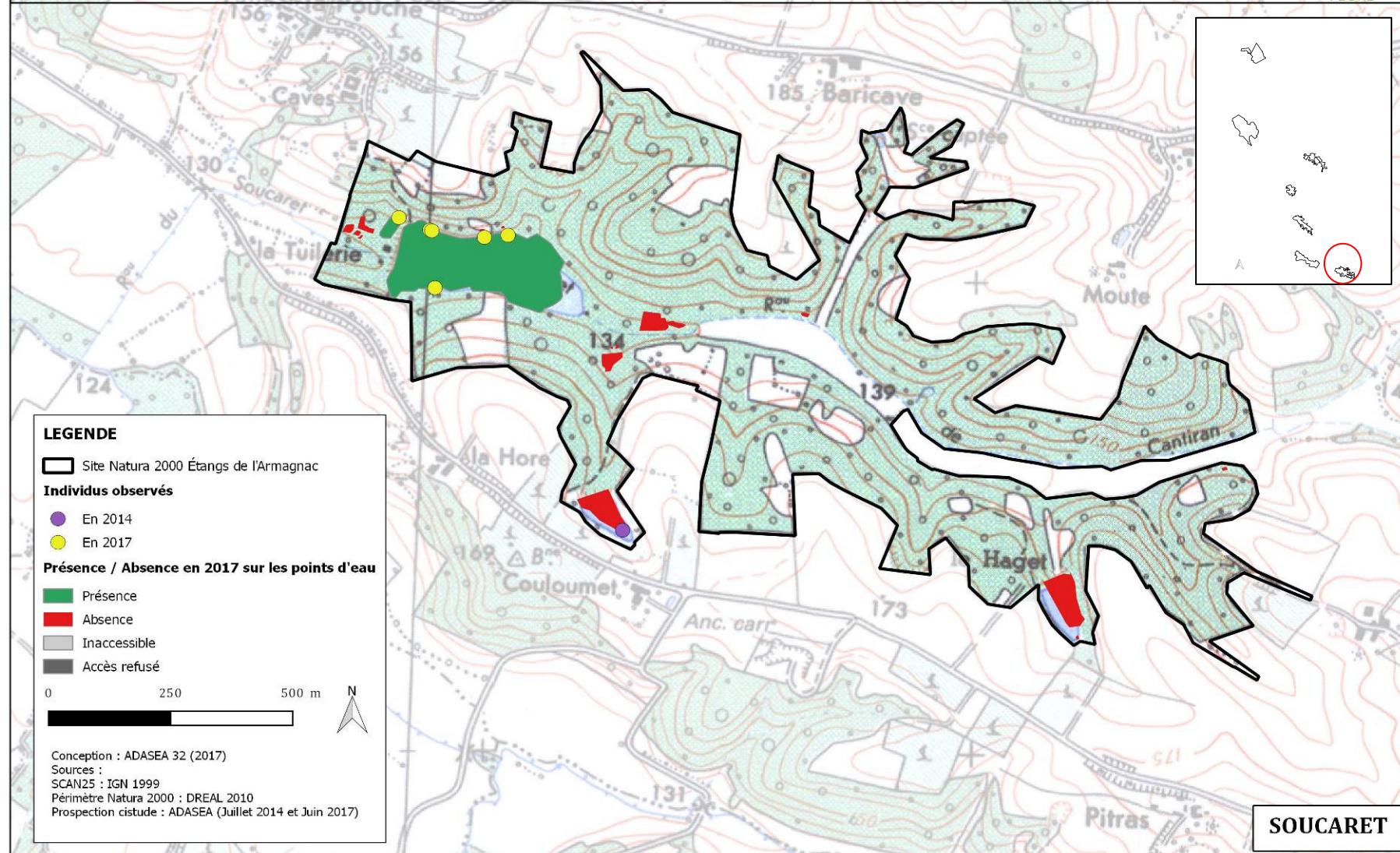
Conclusion sur l'état de conservation de la Cistude d'Europe

Malgré un habitat d'espèce dans un état favorable sur la moitié des entités du site Natura 2000, les pressions et menaces pesant sur la Cistude et une population vieillissante donnent un état de conservation plutôt défavorable sur le site Natura 2000.



PRÉSENCE / ABSENCE DE LA CISTUDE D'EUROPE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



Carte 10 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Soucaret



PRÉSENCE / ABSENCE DE LA CISTUDE D'EUROPE

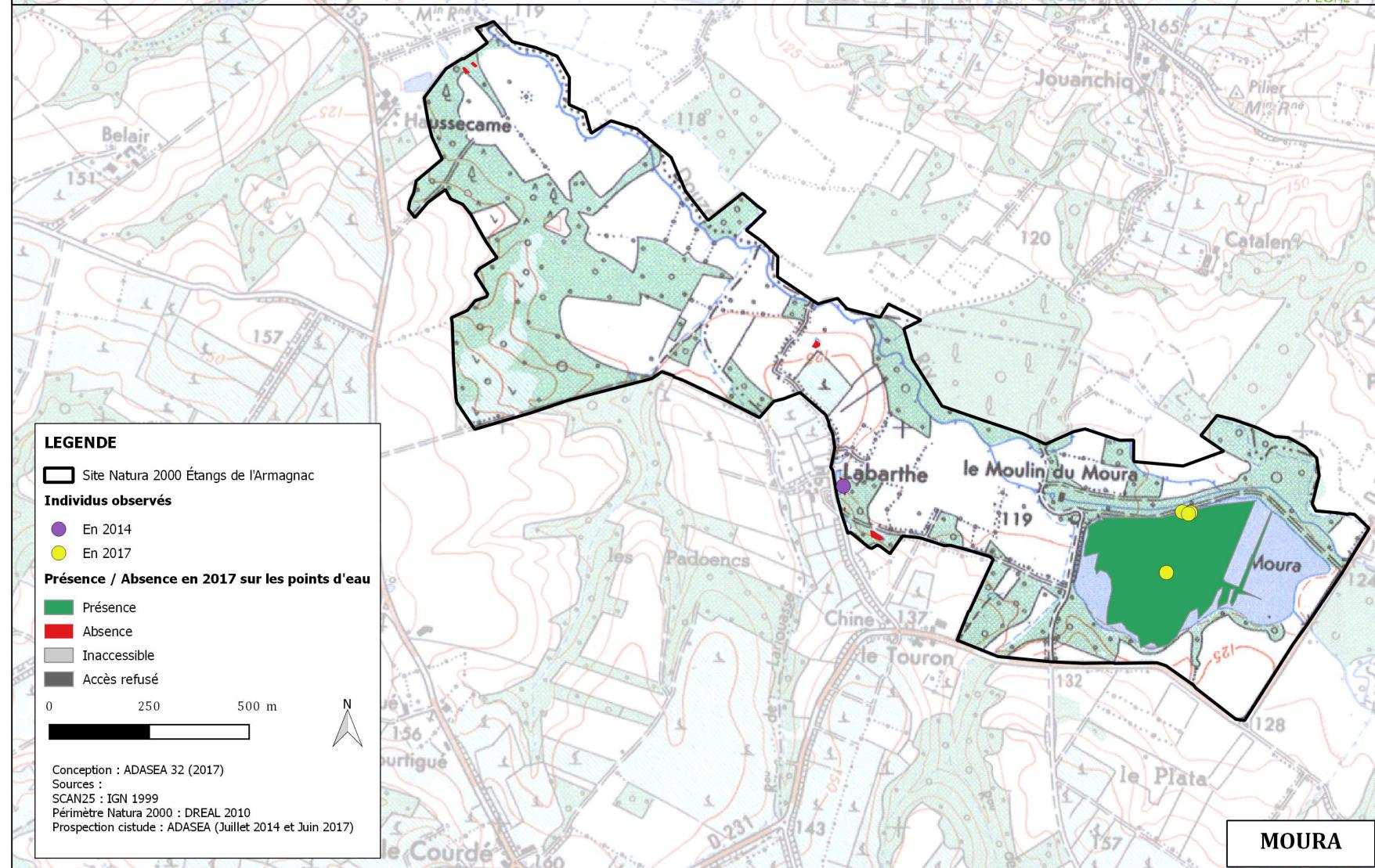
Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



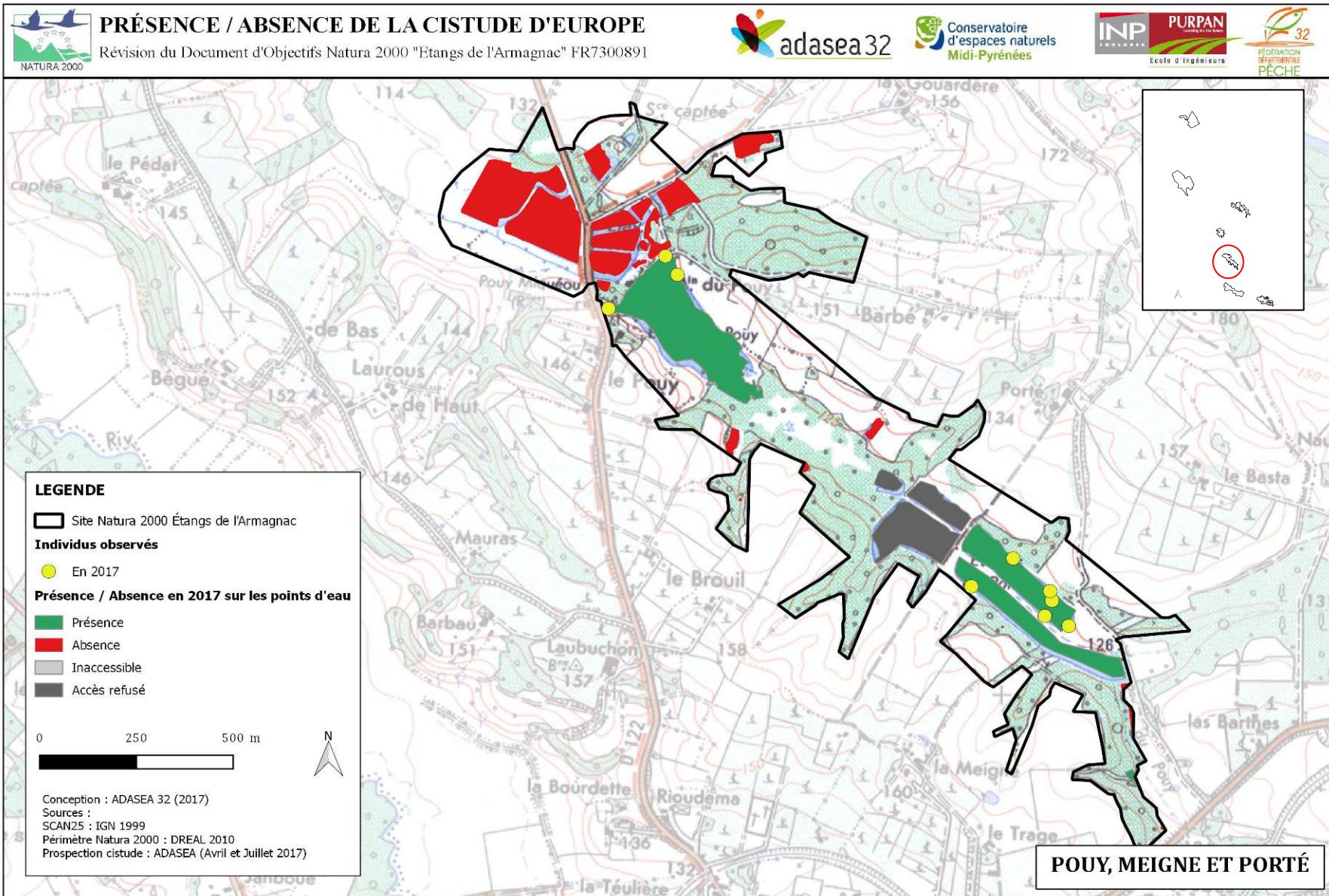
Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
TOULOUSE
PURPAN
Ecole d'Ingénieurs

32
FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



Carte 11 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Moura



Carte 12 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Pouy, Meigne et Porté



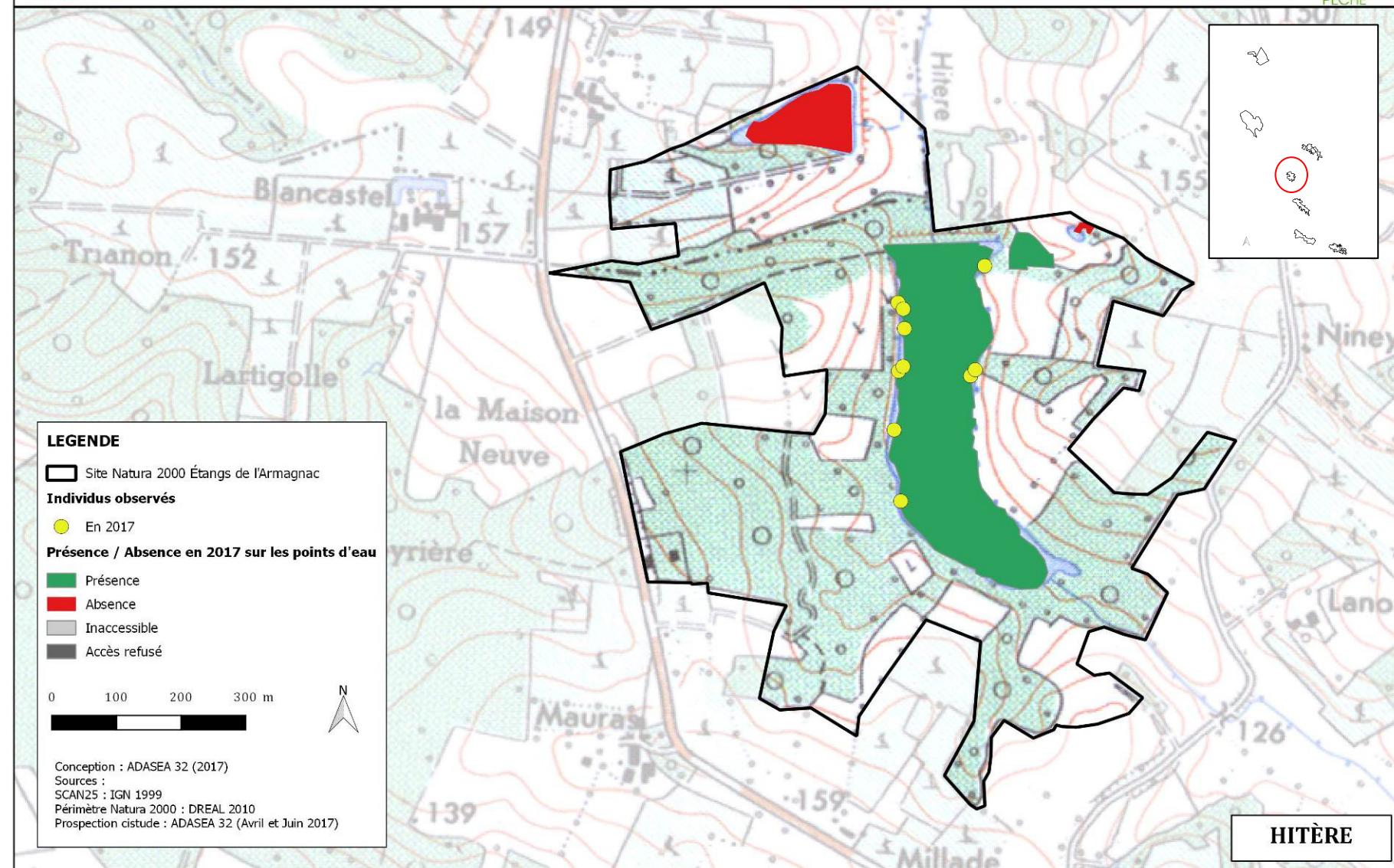
PRÉSENCE / ABSENCE DE LA CISTUDE D'EUROPE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
TOULOUSE
PURPAN
Ecole d'ingénieurs



Carte 13 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau de la Hitière



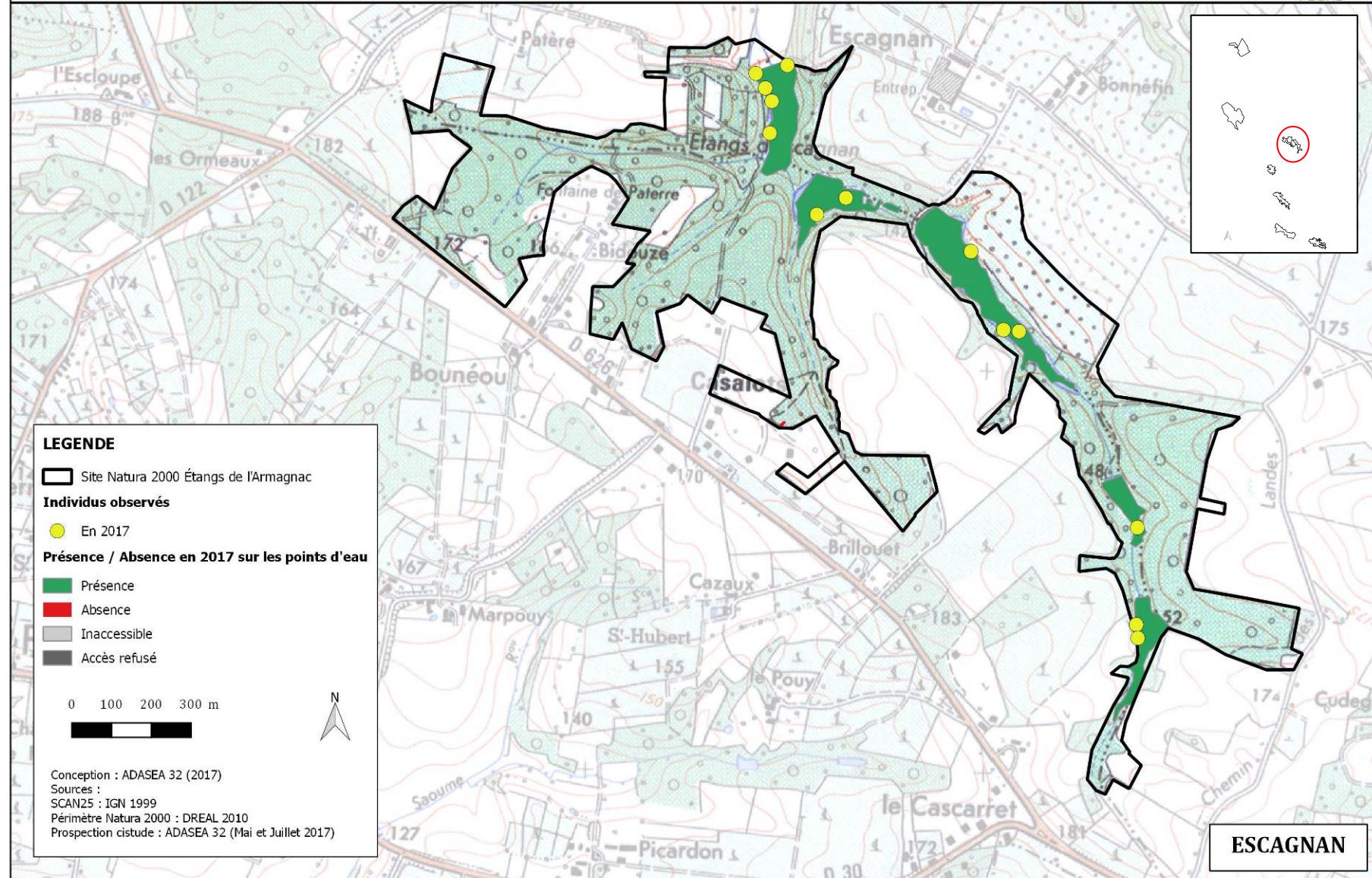
PRÉSENCE / ABSENCE DE LA CISTUDE D'EUROPE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891

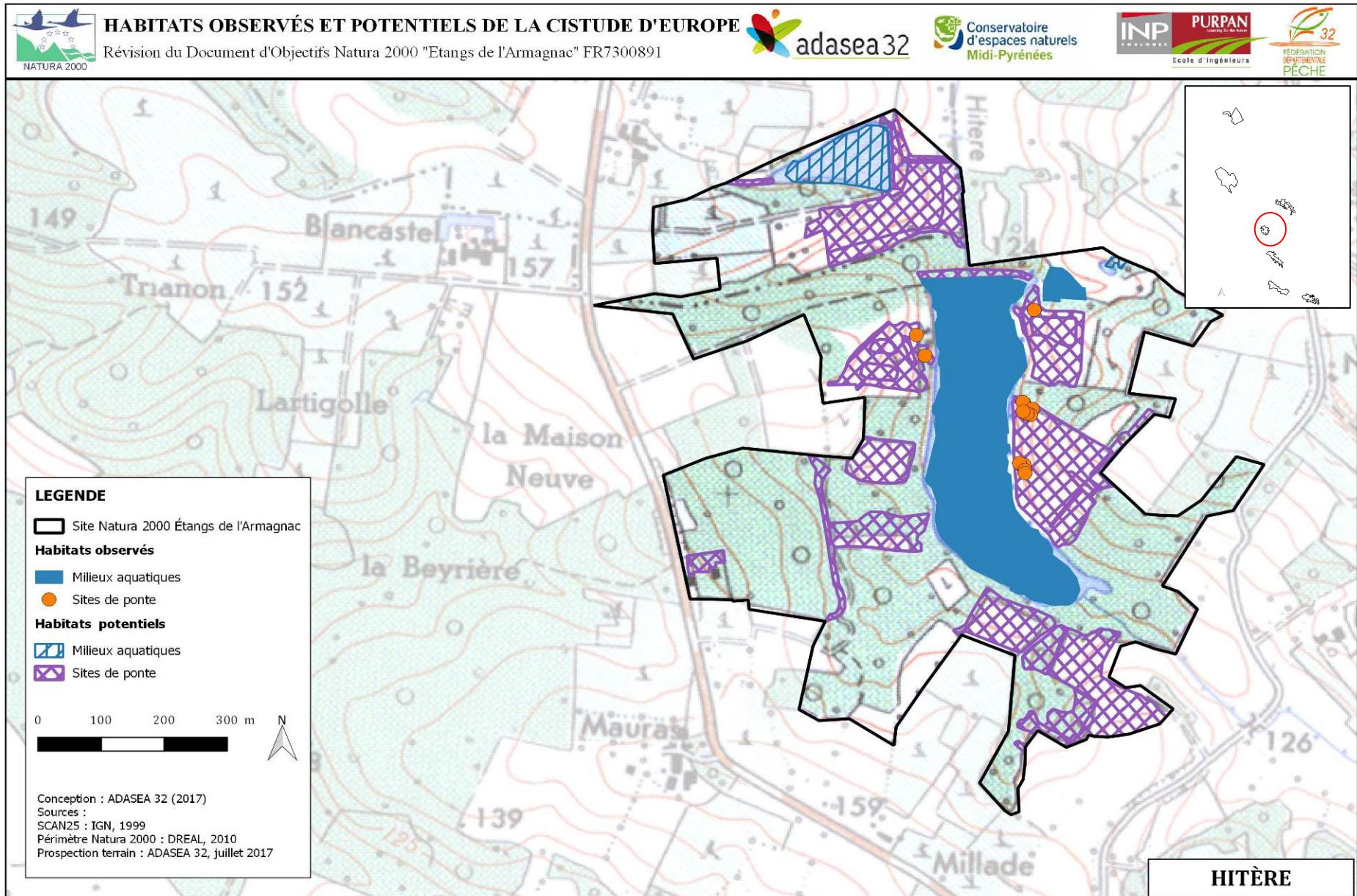


Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
TOULOUSE
PURPAN
Ecole d'Ingénieurs



Carte 14 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau d'Escagnan



Carte 15 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité de la Hitière



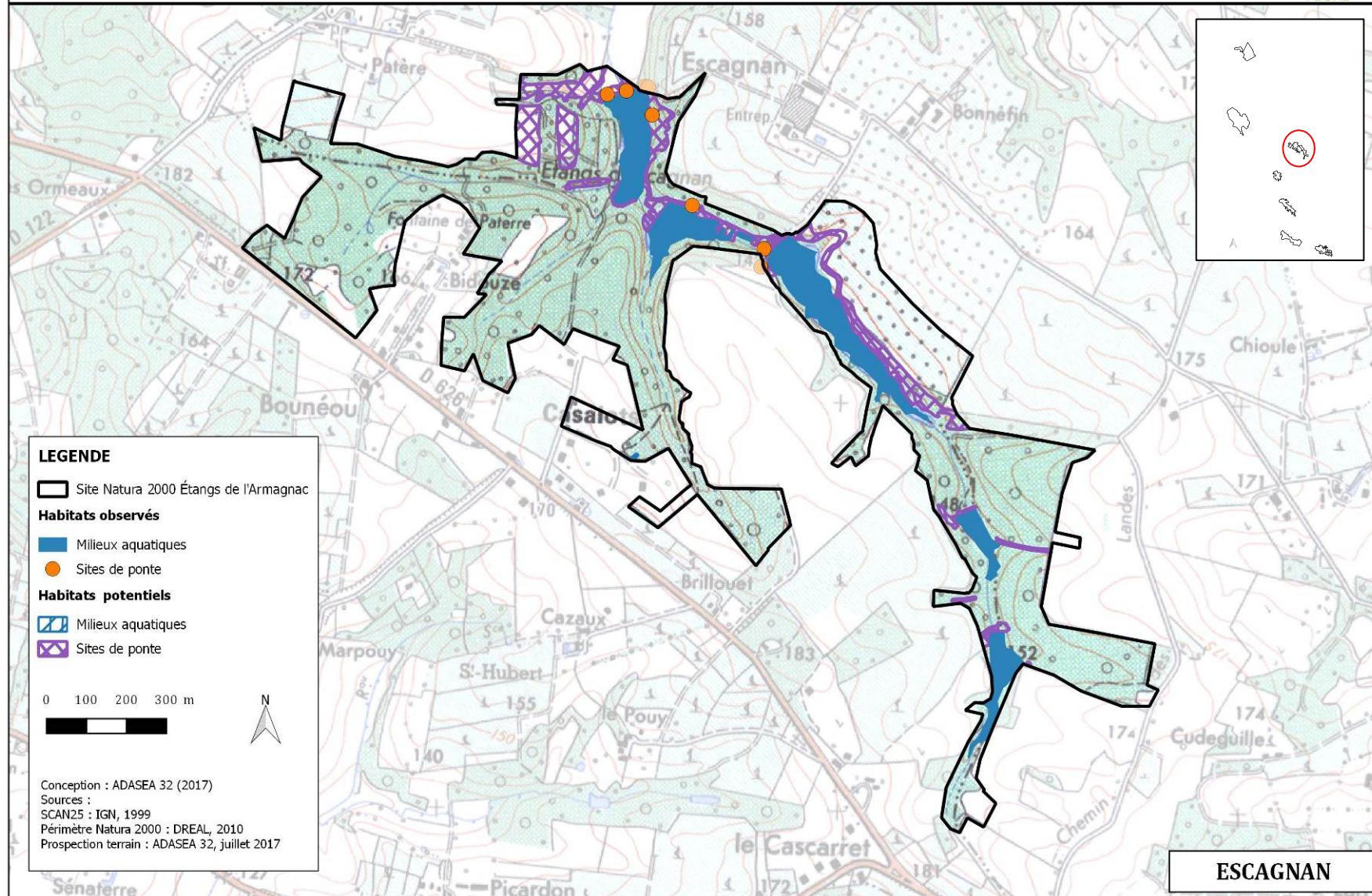
HABITATS OBSERVÉS ET POTENTIELS DE LA CISTUDE D'EUROPE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
INSTITUT
PURPAN
Ecole d'ingénieurs

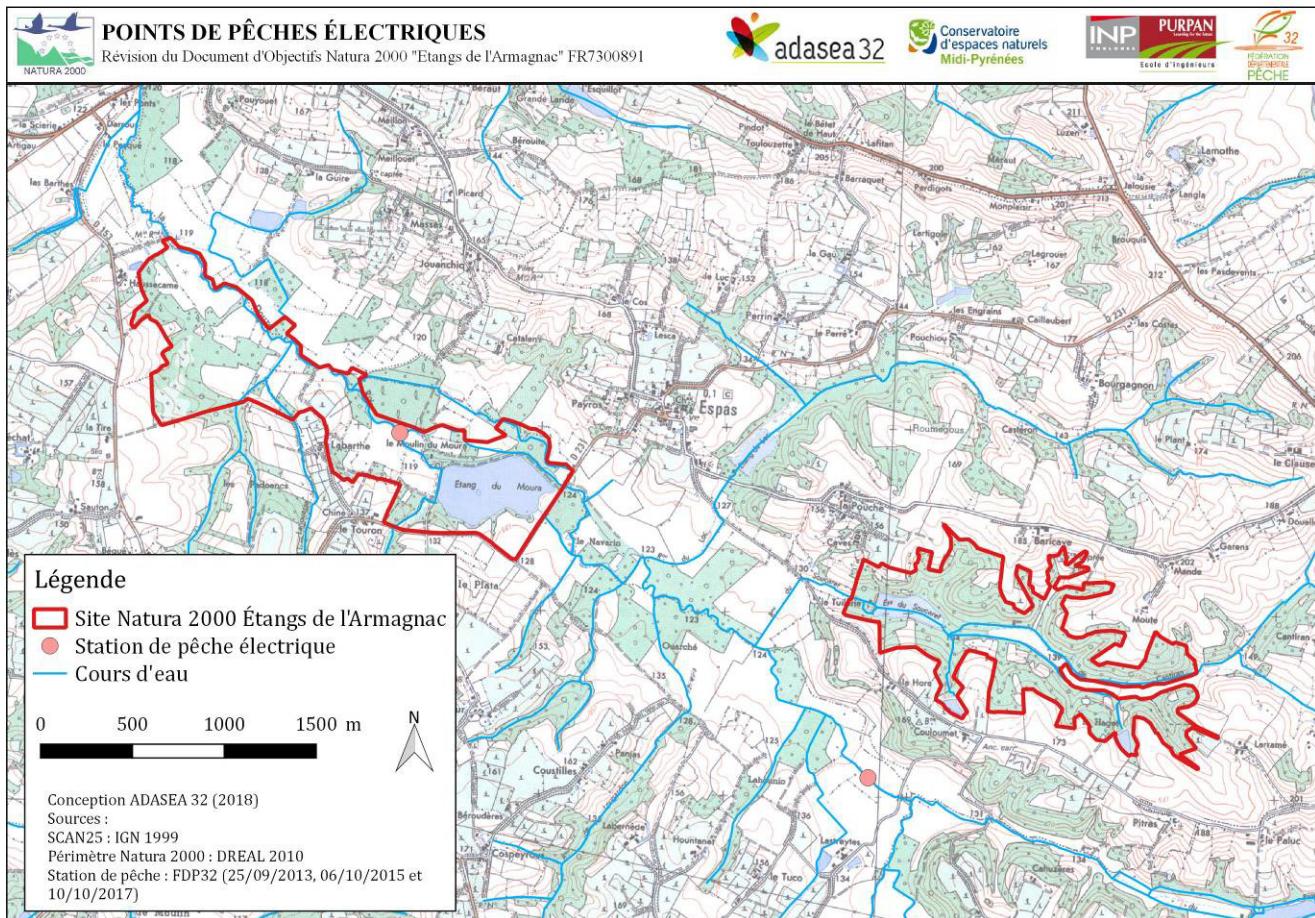


Carte 16 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité d'Escagnan

c) POISSONS

➤ Lamproie de Planer :

La Lamproie de Planer a un corps anguilliforme lisse. Elle a une coloration grisâtre sur le dos et plus claire sur les flancs. C'est une espèce d'eau douce non parasitaire. Les larves se nourrissent en filtrant le microplancton et les débris organiques. Les larves appelées ammocètes sont aveugles et restent enfouies dans les sédiments jusqu'à l'âge de la métamorphose. La présence de sédiments fins est donc importante pour la confection du nid, le nourrissage des larves ainsi que leur déplacement. Sa bouche est une sorte de ventouse, circulaire avec un disque oral étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.



Carte 17 : Localisation des points de pêche électrique réalisés les 25/09/2013, du 06/10/2015 et du 10/10/2017
(source : Fédération Départementale de Pêche du Gers)

Les inventaires piscicoles menés par la Fédération Départementale de Pêche du Gers ont permis de mettre en évidence la présence de la Lamproie de planer, avec un individu pêché lors de la campagne du 25 septembre 2013 et 2 lors de celle d'octobre 2017, malgré la difficulté de capture de cette espèce qui vit la plupart du temps enfouie. Les populations ne sont pas importantes car son habitat est dégradé (qualité de l'eau défavorable, transport sédimentaire altéré et colmatage).

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Inconnu

d) INSECTES

➤ Coléoptères du vieux bois :

Trois espèces de coléoptères saproxyles inscrit dans la directive habitats sont présentes sur le site. Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont communs sur le territoire du site Natura 2000.

Le **Lucane cerf-volant** est le plus grand coléoptère d'Europe (20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles). Son corps est de couleur brun noir. Le mâle est pourvu de mandibules pouvant atteindre le tiers de la longueur de son corps. Tandis que les femelles ont de courtes mandibules. Le cycle de développement de l'espèce est de 5 à 6 ans dans les souches des vieux arbres. Les mâles sont observables au cours de l'été durant leur période de vol (1 mois).

Le **Grand Capricorne** est l'un des plus grands cérambycides (24 à 55 mm) de France, son corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. Il possède de longues antennes, qui dépassent de 3 ou 4 articles l'abdomen chez les mâles. Le développement de l'espèce s'étale sur 3 ans dans les arbres dont la plupart du temps sous forme larvaire.

L'étude menée sur le massif forestier de Blancastet limitrophe à l'entité « Etang de la Hitière » en témoigne avec plus de 450 arbres occupés par le Grand capricorne identifiés et des données abondantes de Lucane le long des chemins (Gouix, 2014a).

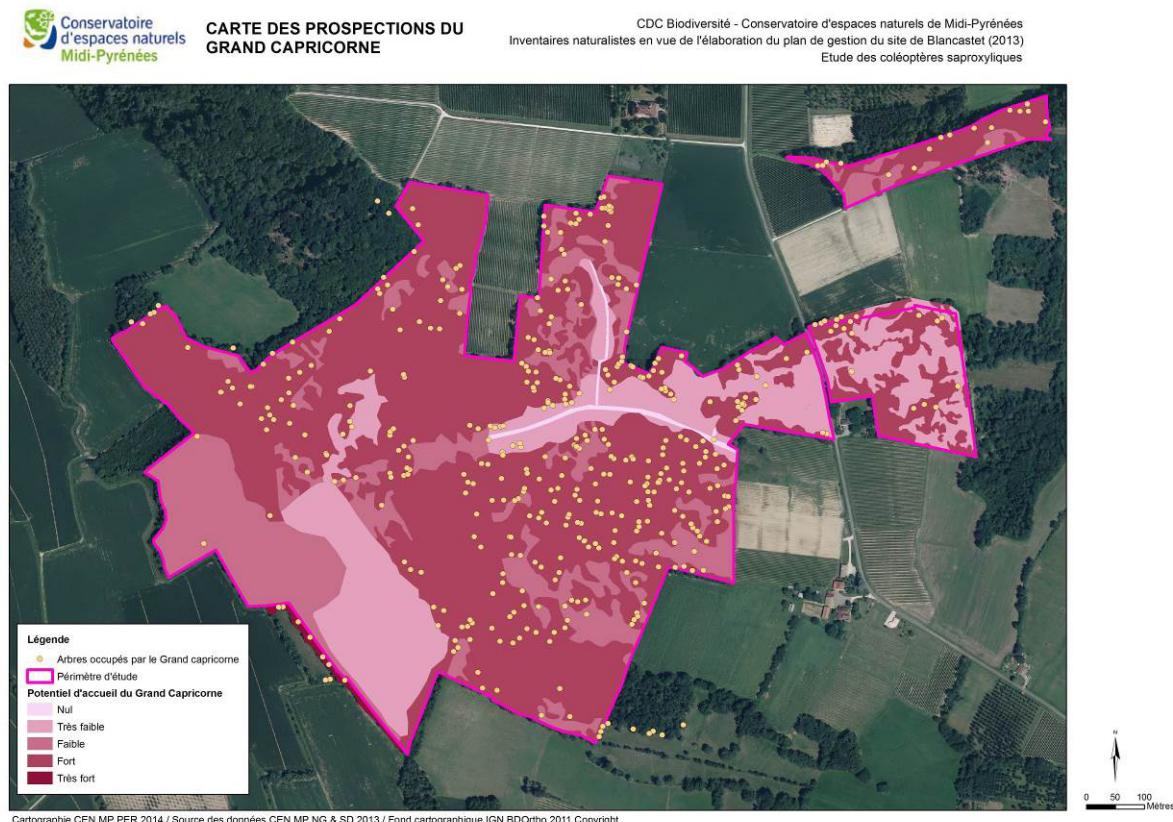


Figure 18 : Arbres occupés par le Grand capricorne sur le massif de Blancastet (CEN MP, 2014)

L'analyse détaillée des sites ne concernera ici que le Pique-prune, la connaissance globale acquise lors de nos inventaires de terrain nous permettant d'évaluer simplement les critères d'évaluation d'état de conservation pour les deux autres espèces.

***Osmoderma eremita*, un enjeu majeur pour la préservation des arbres remarquables**

Le Pique prune est la plus grande Cétoine de France. La taille des adultes varie de 20 à 35 mm. Le corps est de couleur brun-noir rarement roux, à reflets métalliques avec quelques rares soies pâles en dessus. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie. Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes).

Un total de 39 arbres a été identifié comme étant occupés par *Osmoderma eremita* sur le site N2000 ou à proximité. 32 arbres avérés ont été découvert lors des premières prospections menées en 2005 (Brustel et al. 2006). L'étude rendue en 2009 avait permis la découverte complémentaire de 5 arbres occupés supplémentaires (Brustel et al. 2009). En 2014, la réalisation d'inventaires sur le massif de Blancastet, limitrophe de l'étang de la Hitière inclus dans le site N2000 a permis la découverte de deux nouveaux arbres dans lesquels la présence de Pique-prune est avérée (Gouix 2014a). Parmi eux, 24 arbres sont inclus dans la zone N2000.

En parallèle, 53 arbres potentiels sur le moyen/court terme pour l'espèce avaient été identifiés sur le secteur (Brustel et al. 2009).

Sur les 39 arbres historiquement occupés, seuls 18 hébergent encore actuellement une population d'*Osmoderma eremita* soit une disparition de plus de 50 % des populations en moins de 15 ans. Rappelons que le temps nécessaire pour qu'un arbre commence à devenir favorable pour le Pique-prune est estimé à environ 250 ans (Ranius et al. 2009). On peut donc considérer en tant que « régression rapide » la dynamique des populations de l'espèce sur ce site. Pour rappel, on considère que les populations de Pique-prune fonctionnent en métapopulation. Chaque cavité héberge une population distincte de l'espèce. Chaque disparition d'arbre occupé entraîne donc l'extinction d'une population et augmente le niveau d'isolement au sein de la métapopulation (Ranius 2000)

Avec moins de 10 % des populations connus de Midi-Pyrénées et moins de 2 % des populations nationales (Ranius et al. 2005; Braud et al. 2017; Valladares et al. 2017), l'état général des populations de l'espèce sur le site est jugé « significative ». L'éloignement des sites au regard des faibles capacités de dispersion (quelques centaines de mètres) de l'espèce (Ranius 2000; Dubois 2009) indique que les populations encore en place sont isolées. Ranius et al. (2005) considèrent qu'un arbre habité constitue une population de Pique-prune et que plusieurs arbres occupés constituent une métapopulation, s'ils sont éloignés de moins de 250 mètres. Cette espèce est donc très menacée par l'isolement et la fragmentation de ses habitats (Ranius and Hedin 2001). On considère qu'une métapopulation est viable si elle présente au minimum dix patches d'habitats locaux (Ranius 2002, 2007).

Sur le territoire du site N2000, les causes de disparition des arbres favorables à l'espèce responsable de cette fragmentation sont essentiellement liées à l'abandon des pratiques d'entretien des vieux arbres ayant conduit à leur abattage ou à leur effondrement. L'évolution des pratiques autour des arbres de bord de route ou de bord de champs entraîne également l'arrêt du recrutement de nouveaux arbres qui seraient devenus favorables pour l'espèce. Dans les boisements, l'exploitation forestière a empêché le développement de vieux arbres à cavités. L'espèce se retrouve absente des boisements gérés. On trouve quelques arbres en milieux forestiers dans des boisements non exploités ou conservés pour la pratique de la chasse à la Palombe qui nécessite des grands arbres pour l'installation du matériel.



Figure 19 : Arbre potentiel pour *Osmoderma eremita* à l'étang du Moura

Analyse par sous site :

- Etang du Moura :

En 2005, un alignement composé de 3 arbres occupés par l'espèce et 4 arbres potentiels avaient été identifié par Brustel et al. (2009). Cet alignement a aujourd'hui disparu et seules les souches sont encore visibles.

Il reste un des arbres potentiels. Toutefois, son état actuel semble peu favorable à l'espèce.

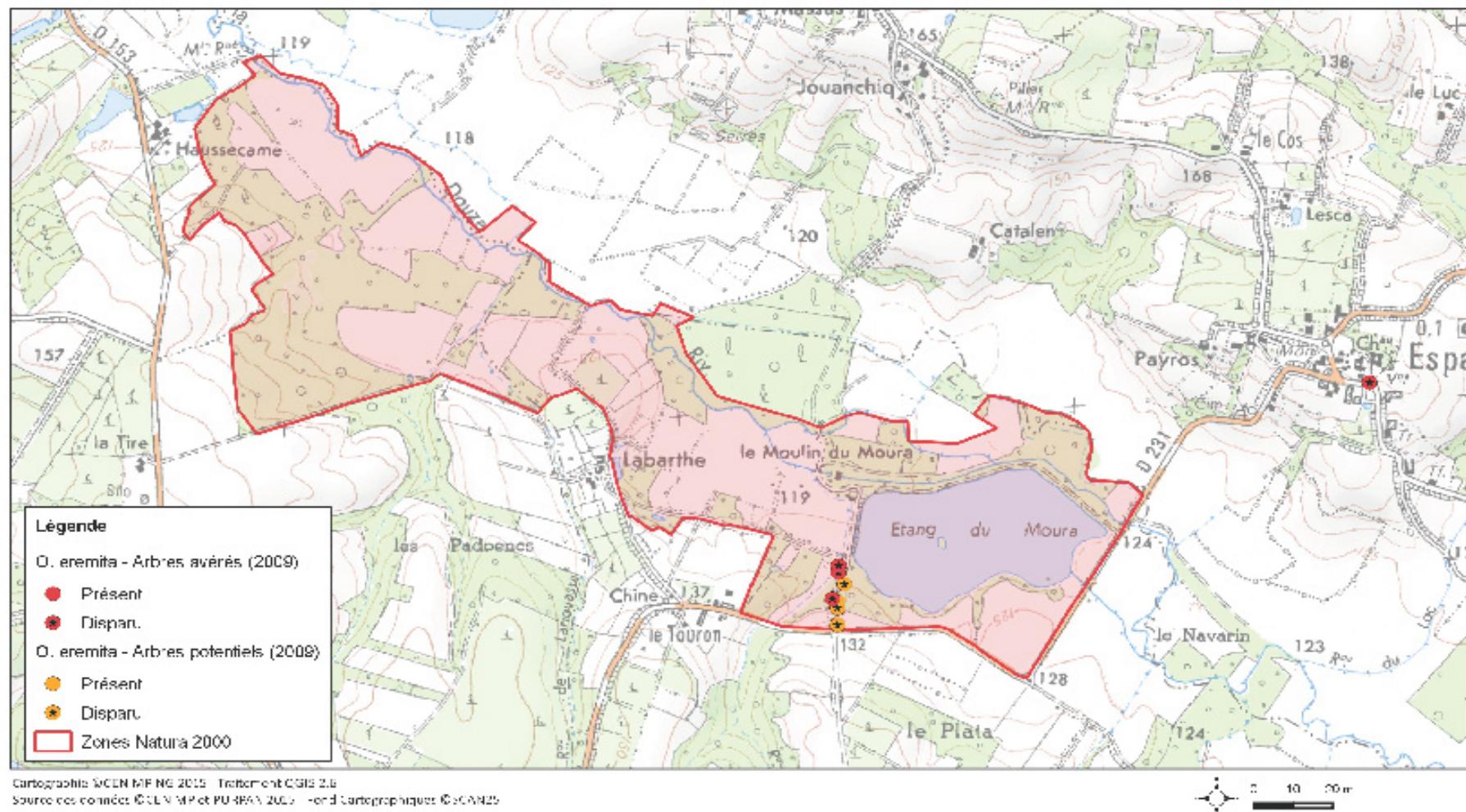
Deux arbres potentiels nouveaux ont été identifiés dans le cadre d'une étude menée en 2014 sur demande du Conseil Départemental du Gers (Gouix 2014b). Une campagne de piégeage a été menée mais l'espèce n'a pas été découverte.

Au regard des éléments recueillis, nous pouvons affirmer quasi certainement que le Pique-prune a aujourd’hui disparu de ce site. L’étang du Moura reste toutefois un site d’importance pour la faune saproxylique. Plusieurs espèces de coléoptères rares y sont présentes, dénotant un enjeu très fort sur ce site pour la conservation des coléoptères saproxyliques.

Aucune ne représente en revanche un enjeu dans le cadre de la politique Natura 2000 hormis le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant très présents sur le site (Gouix 2014b).

Un recensement des arbres qui deviendront favorables à plus ou moins long terme pour le Pique-prune a été réalisé en 2014. Un total de 106 arbres a été géo-référencés dont 5 avec une cavité contenant du terreau et 5 avec une cavité en cours de formation (Gouix 2014b). Ces données acquises par le Conseil départemental du Gers pourraient constituer une base de réflexion à la mise en place d’un contrat de préservation de vieux arbres sur le site.

N2000 Etangs d'Armagnac : ETANG DU MOURA



Carte 18 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Moura (CEN MP, 2015)

ARBRES FAVORABLES POUR OSMODERMA EREMITA ET CERAMBYX CERDO



Figure 20 : Localisation des arbres favorables au Pique prune et des arbres occupés par le Grand capricorne sur l'entité du Moura (CEN MP, 2014)

- Étang de la Hitère



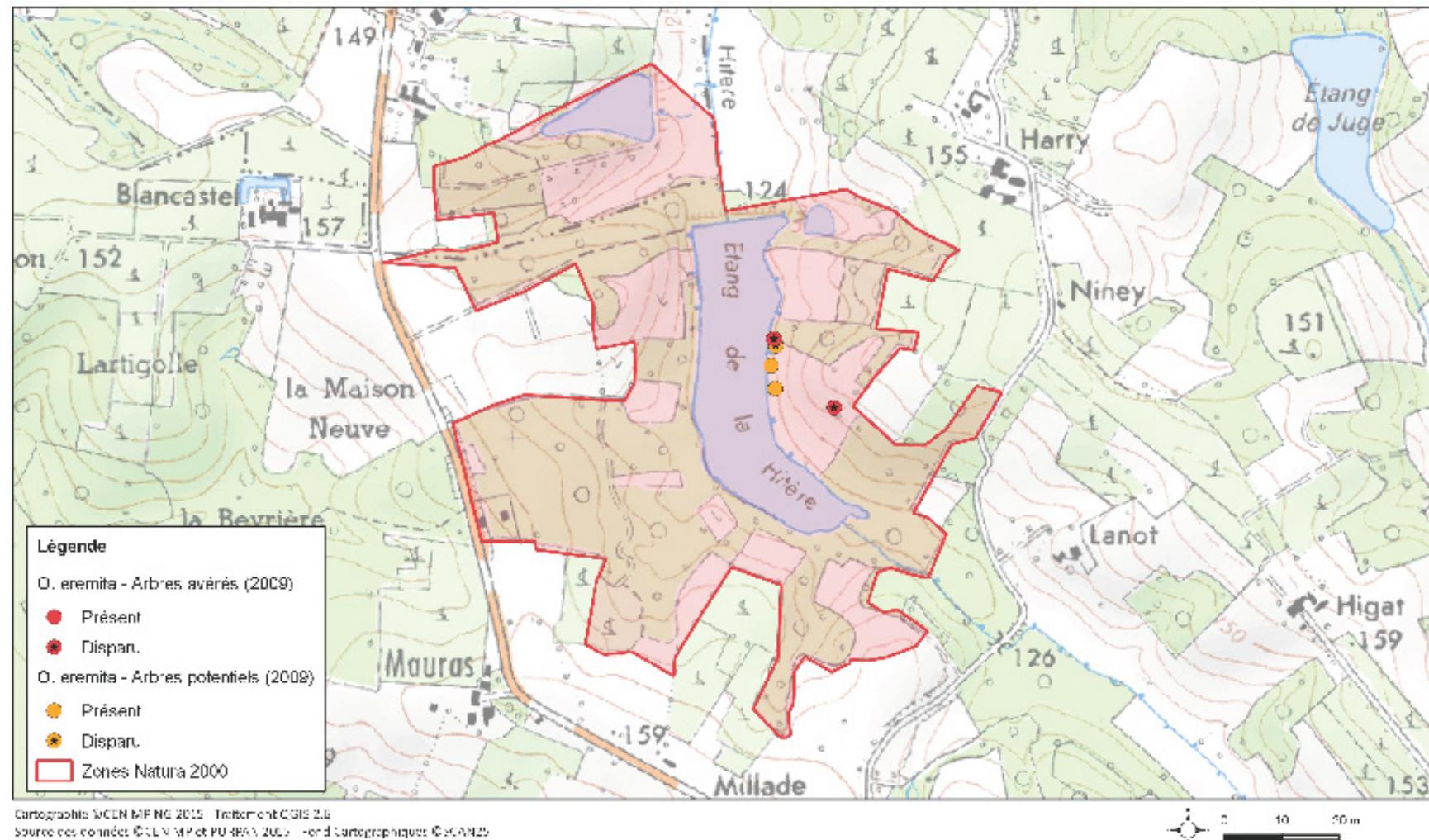
En 2005, 2 arbres occupés par l'espèce et 3 arbres potentiels avaient été identifiés par Brustel et al. (2009) en bordure de l'étang de la Hitère. Lors de notre passage, deux arbres avérés pour le Pique-prune étaient tombés dans l'étang, certainement dû à l'érosion de la berge. Le passage du CEN a donc confirmé la potentialité d'un des arbres observés en 2009. Le fait que l'arbre soit au sol a facilité l'observation. Malheureusement, ces arbres n'ont plus aujourd'hui la capacité d'accueillir l'espèce. L'arbre avéré en haut de vallon au milieu de la prairie est toujours présent

sans qu'il soit possible de confirmer la présence actuelle de l'espèce en raison d'un lierre prédominant. Le CEN émet donc un doute sur la présence actuelle de l'espèce sur ce site. Toutefois, plusieurs arbres occupés par le Pique-prune ont été observés en lisière du massif forestier de Blancastet à proximité directe de la zone Natura 2000. Le secteur accueille donc toujours l'espèce.

Plusieurs autres arbres sur la même bordure seront potentiellement favorables d'ici quelques années ou dizaines d'années. Il serait intéressant de pouvoir les préserver à travers des contrats orientés sur chacun d'entre eux. Entre 10 et 30 arbres pourraient être contractualisés.

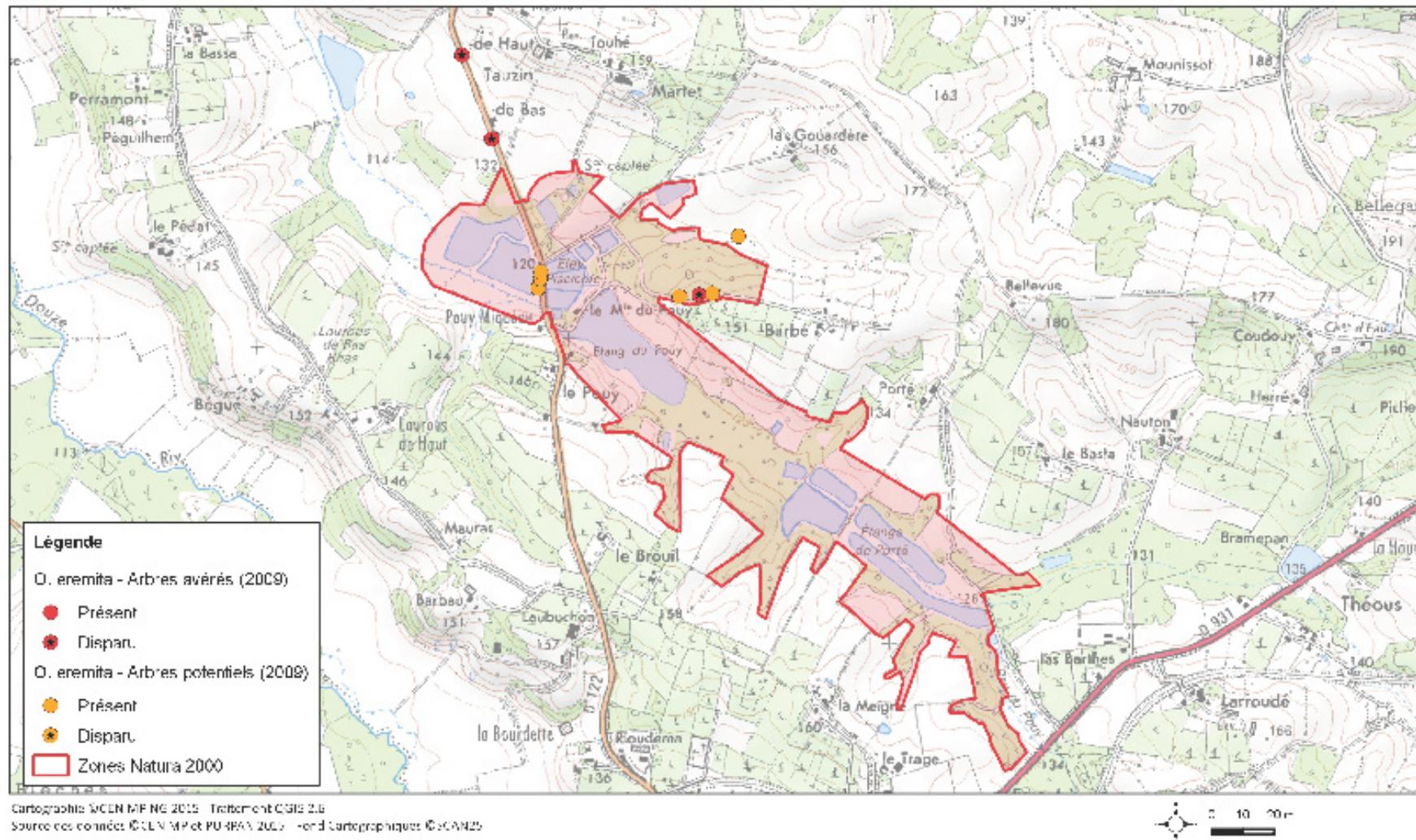
Le massif de Blancastet se situe pour partie dans la zone N2000. Il est propriété de la filiale CDC Biodiversité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le massif a été acquis récemment dans le cadre de la compensation de l'A65 Pau-Langon, en particulier pour compenser la perte d'habitats favorables au Grand Capricorne du chêne. Il est apparu que les enjeux concernant les coléoptères saproxyliques sur ce site sont bien plus importants que la simple présence de cette espèce avec de nombreuses espèces remarquables dont *Osmoderma eremita* en limite de parcelle (Gouix 2014a).

N2000 Etangs d'Armagnac : ETANG DE LA HITIERE



Carte 19 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité de la Hitière (CEN MP, 2015)

N2000 Etangs d'Armagnac : ETANGS DU POUY ET DE PORTE



Carte 20 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Pouy (CEN MP, 2015)

- Étangs de Pouy, Meigne et Porté

Les deux arbres connus en bord de route juste à l'amont de la zone N2000 (Brustel et al., 2009) ont été abattus. L'arbre avéré pour *O. eremita* dans la zone N2000 est également tombé. Il reste un arbre potentiel à proximité mais les capacités d'accueil de l'espèce sur ce site sont faibles et il est peu probable que l'espèce y soit toujours présente.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas d'enjeu prioritaire sur ce site. A long terme, il est toujours envisageable de contractualiser des arbres qui deviendront favorable au Pique-prune dans le futur (environ 50 à 100 ans), en espérant que des individus puissent alors les coloniser. Cette mesure sera dans tous les cas favorables au Grand capricorne et au Lucane cerf-volant.

- L'entité du Tourné Sainte Fauste

Le secteur de Marguestau se compose de plusieurs patchs d'arbres identifiés. À proximité directe au Nord-Ouest de la zone Natura 2000, lieu-dit « Hourragnan », un ensemble d'arbres présentait une certaine originalité, les agriculteurs ayant conservé une haie de vieux chênes têtards au sein d'une peupleraie (Brustel et al., 2009). Au cours de notre passage, la haie de vieux têtards qui était enchaissés dans une plantation a été déboisée. Il en reste un lambeau où le Pique-prune n'a pas été confirmé.



En l'état actuel, il semble prioritaire de pouvoir conserver ce lambeau de haie. La contractualisation d'une trentaine d'arbres pourrait être envisagée. Un suivi de ces haies apparaît nécessaire dans le cadre de cette contractualisation pour évaluer si les populations ont localement disparu ou non.

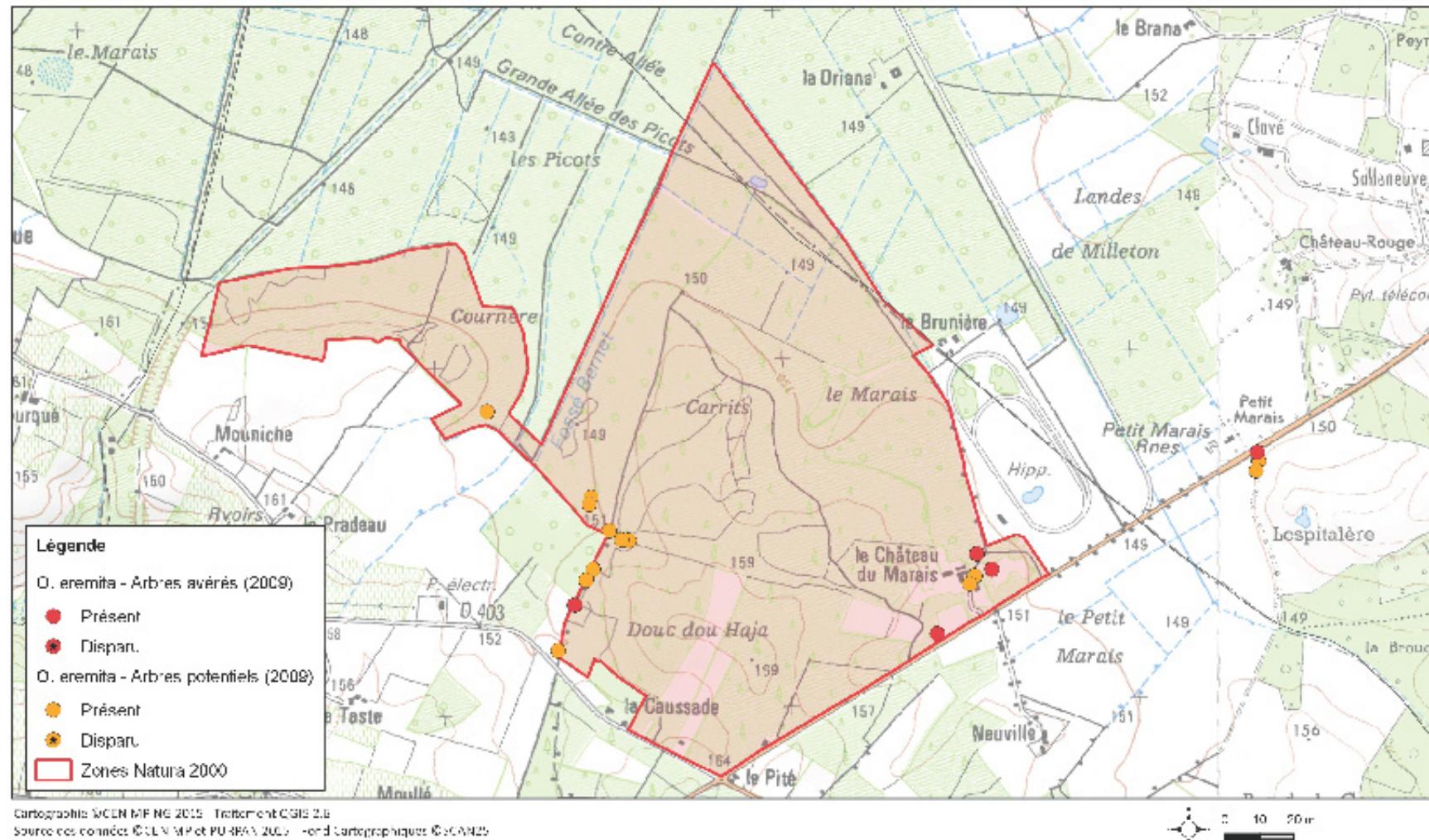
Au sud de la zone, aux alentours du lieu-dit « Le Moulin » en bord de Douze, un des arbres à Pique-prune en bord de cours d'eau s'est effondré. Les deux arbres en bord de chemin sont toujours présents. Celui au milieu de la prairie n'a pas été revu.

Le secteur autour de Clermontine est quant à lui bien préservé. Il est identique aux observations relatées par Brustel et al. (2009). Une bonne trentaine d'arbres pourrait y être contractualisée.

- La forêt du Marais

Sur le secteur de Barbotan, la situation semble équivalente à celle observée en 2005. La préservation des arbres avérés et potentiels doit être prioritaire sur ce site. La contractualisation semble un outil pertinent pour ces arbres. Une trentaine d'arbres en intégrant des potentiels à plus ou moins long terme pourrait être concernée.

N2000 Etangs d'Armagnac : SECTEUR DE BARBOTON



Carte 21 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Marais (CEN MP, 2015)

Critère d'évaluation d'état de population

Les données acquises nous ont permis d'évaluer l'état de conservation d'*Osmoderma eremita*, grâce à une vision quasi-exhaustive des arbres potentiels et des arbres qu'il occupe.

L'état général des populations de l'espèce sur le site a été évalué par comparaison au nombre de localités connues en France. En Midi-Pyrénées, la plupart des arbres occupés par l'espèce sont incluses dans le réseau Natura 2000. On estime à environ 200 arbres habités connues en Midi-Pyrénées (Valladares, Gouix et Brustel, 2017). Actuellement, 18 sont recensés sur le site Natura 2000 des étangs d'Armagnac ou à sa proximité soit environ 10 % de la population régionale.

➤ Le Pique-prune :

Au regard de la disparition massive des arbres occupées par l'espèce, l'état de conservation des habitats d'*Osmoderma eremita* est jugé comme dégradé. Leur restauration est peut-être encore possible même si le nombre d'arbres perdus au cours de ces 15 dernières années rend les chances de viabilité des populations en place sur le long terme beaucoup plus difficile. Suite au rapport de 2009 remis aux services de l'état (Brustel et al. 2009) et dans le cadre des actions du site Natura 2000, une information/sensibilisation des propriétaires d'arbres avérés était indispensable pour garantir leur protection. Le niveau d'isolement entre chaque arbre est aujourd'hui inquiétant et on peut s'interroger sur le fait que les populations en place ne soit pas entrée en « dette d'extinction » (Hanski and Ovaskainen 2002). Ce qui signifie que suite aux évènements passés (coupes, chutes des arbres), les populations ne sont plus viables.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Très rare	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Défavorable

La valeur du site, par la faible proportion des populations nationales et régionales est juste « significative » mais la forte responsabilité patrimoniale associée à cette espèce fait qu'*Osmoderma eremita* représente un enjeu de conservation fort pour le site. Aussi, il apparaît urgent aujourd'hui de préserver tous les arbres avérés et potentiels sur l'ensemble du site N2000.

Osmoderma eremita fait partie des espèces considérées comme indicatrices. La préservation de ses habitats sera donc favorable à l'ensemble des espèces d'insectes liées aux vieux bois, et notamment le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant mais également l'ensemble des espèces particulièrement rares identifiées lors des études de la coléopterofaune de l'étang du Moura et du Massif de Blancastet.

➤ Le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant :

Cerambyx cerdo et *Lucanus cervus* ont un niveau d'exigence relativement similaire envers leur habitat, pouvant même se développer dans les mêmes arbres. Le Lucane colonisera les racines pourrissantes des vieux arbres alors que le Grand capricorne occupera les parties sénescentes du tronc bien exposé. Ils sont donc ici traités de manière conjointe.

Si ces deux espèces sont bien présentes sur le secteur des Étangs d'Armagnac, le nombre important de vieux arbres ayant disparus ces dernières années traduit un phénomène de raréfactions des habitats qui leurs sont le plus favorables. Aussi le degré de conservation des habitats de ces espèces doit être jugé comme partiellement dégradé au regard du potentiel initial. Les possibilités de restauration de ces habitats sont en revanche simples. Il suffit de préserver des zones de maturation au sein des entités de zones Natura 2000 par la mise en place de zone laissée en libre évolution et/ou par la préservation à long terme de vieux arbres feuillus jusqu'au-delà de leur senescence. D'après notre état de connaissance, l'état de conservation pour ces espèces est globalement moyen.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Commune	Moyennement ou partiellement dégradé	Facile	Défavorable inadéquat

➤ Agrion de Mercure :

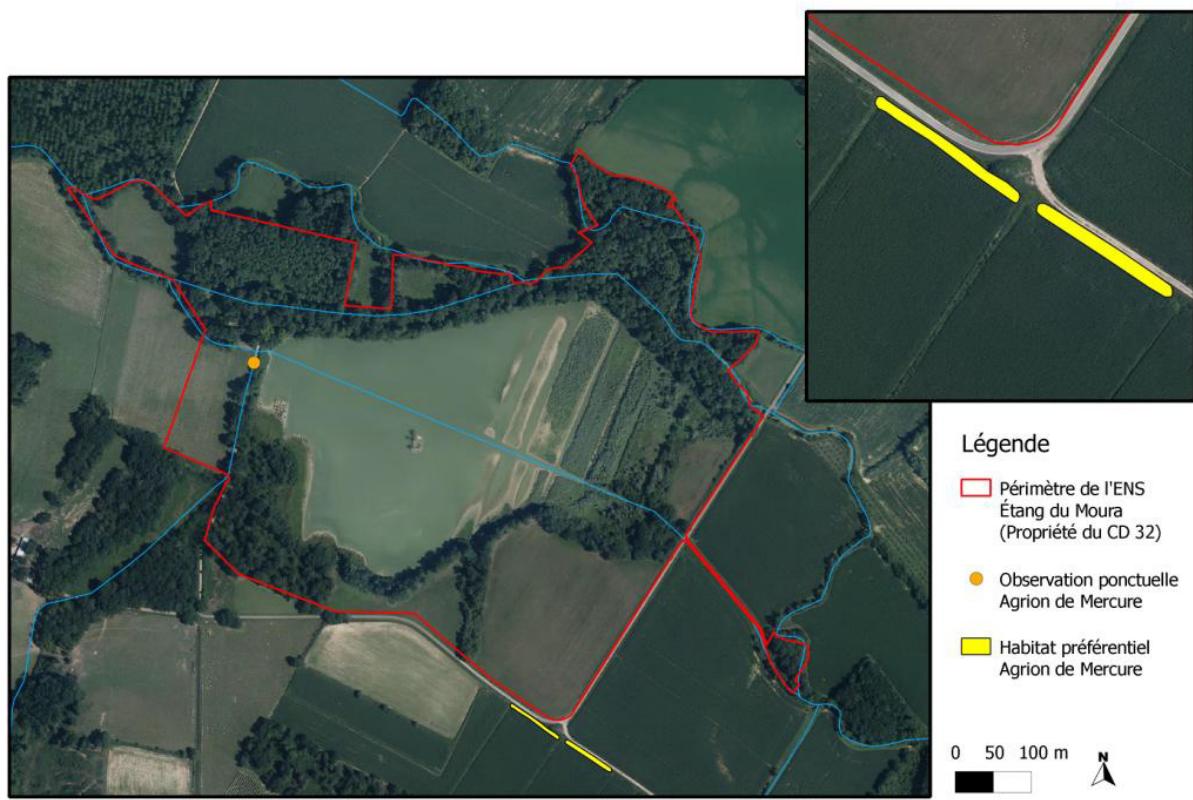
Parmi les libellules fréquentant le site, l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), espèce protégée au niveau national, a été observé à proximité du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac et plus précisément à de l'étang du Moura (données CPIE 2014). Cette libellule au corps bleu et noir, reconnaissable à la tâche en forme de casque de viking sur le deuxième segment de son abdomen. Elle fréquente les eaux courantes et les fossés bien ensoleillés pourvus d'une riche végétation herbacée.

Chez les odonates, le stade larvaire est aquatique. Elle se développe dans les zones calmes des cours d'eau.



« L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) a été vu errant sur le site le 05 mai 2014 avant qu'une petite population d'une quinzaine d'individus ne soit découverte dans le fossé bordant la route départementale, mais hors du périmètre ENS (et du site Natura 2000). En 2015, le 02 juin, un comptage exhaustif sur le fossé bordant la route départementale a permis l'observation de 134 individus (72 mâles et 62 femelles). À ce jour, la population découverte à quelques mètres du site ENS (et du site Natura 2000) est l'une des plus importantes connue dans le Gers (ENS Parcellle de Merlère à Barcelonne-du-Gers, 216 individus comptabilisés en 2016).

L'habitat de prédilection de l'Agrion de Mercure, situé à proximité du site ENS du Moura (et du site Natura 2000), est un fossé d'évacuation des eaux de cultures (Fig.20). Ce fossé est composé à 80 % de roseaux massettes (*Typha latifolia*), espèce typique des bords de fossés. L'observation de l'espèce, non loin de la délimitation officielle de l'ENS (et du site Natura 2000) (moins de 10 mètres), pourrait faire l'objet d'une réactualisation de la surface du site en incluant ce fossé où l'Agrion de Mercure semble avoir une population importante, pérenne avec une reproduction avérée. En effet, plusieurs phénomènes de ponte ont été observés le 02 juin 2015 ». Source : *Inventaire des Rhopalocères, Orthoptères et Odonates de l'ENS « Etang du Moura » - CPIE Pays Gersois, 2015*.



Cartographie: CPIE Pays Gersois - Novembre 2015 - Fonds cartographiques : BD Ortho, CG 32 - Données: CPIE Pays Gersois

Figure 21 : Localisation de la population d'Agrion de Mercure au Moura (source :CPIE Pays Gersois, 2015)

Aucun individu n'a été observé en 2017, cette espèce n'était pas soumise à un inventaire spécifique. Il n'est donc pas possible de donner une tendance des effectifs depuis 2002.

Son habitat n'avait pas été cartographié en 2002, la comparaison avec l'habitat en 2017 ne peut donc être faite. Les indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer la qualité de son habitat sont la présence de végétation aquatique immergée, la durée des périodes d'assèchement ou encore la fragmentation des habitats.

Suite au groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces, l'état de conservation de la Agrion de Mercure a été classé comme inconnu.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Inconnu	Possible avec efforts	Inconnu

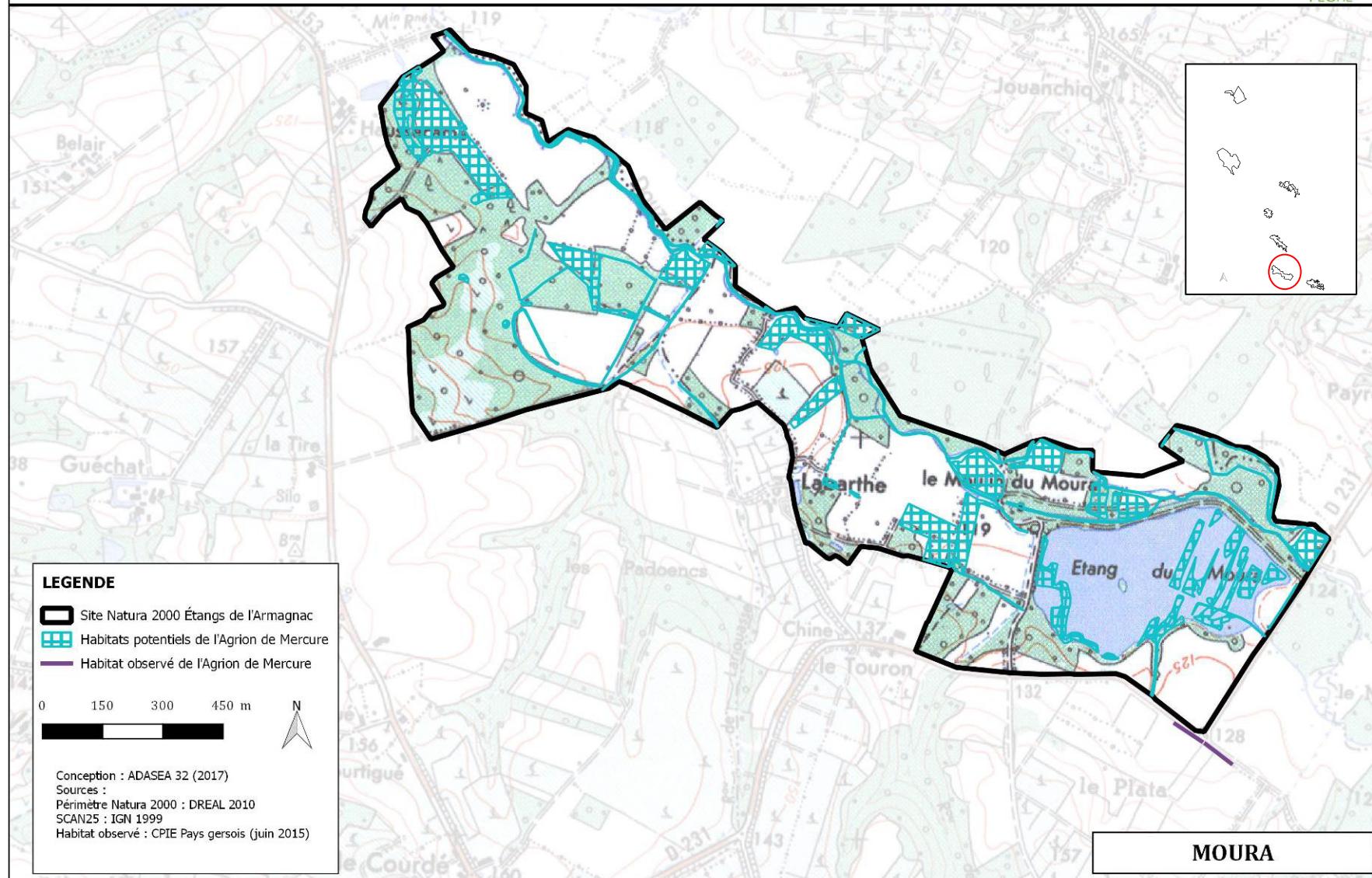


HABITAT POTENTIEL DE L'AGRION DE MERCURE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



PURPAN
Ecole d'Ingénieurs



Carte 22 : Habitat potentiel et observation de l'Agrion de Mercure sur l'entité du Moura



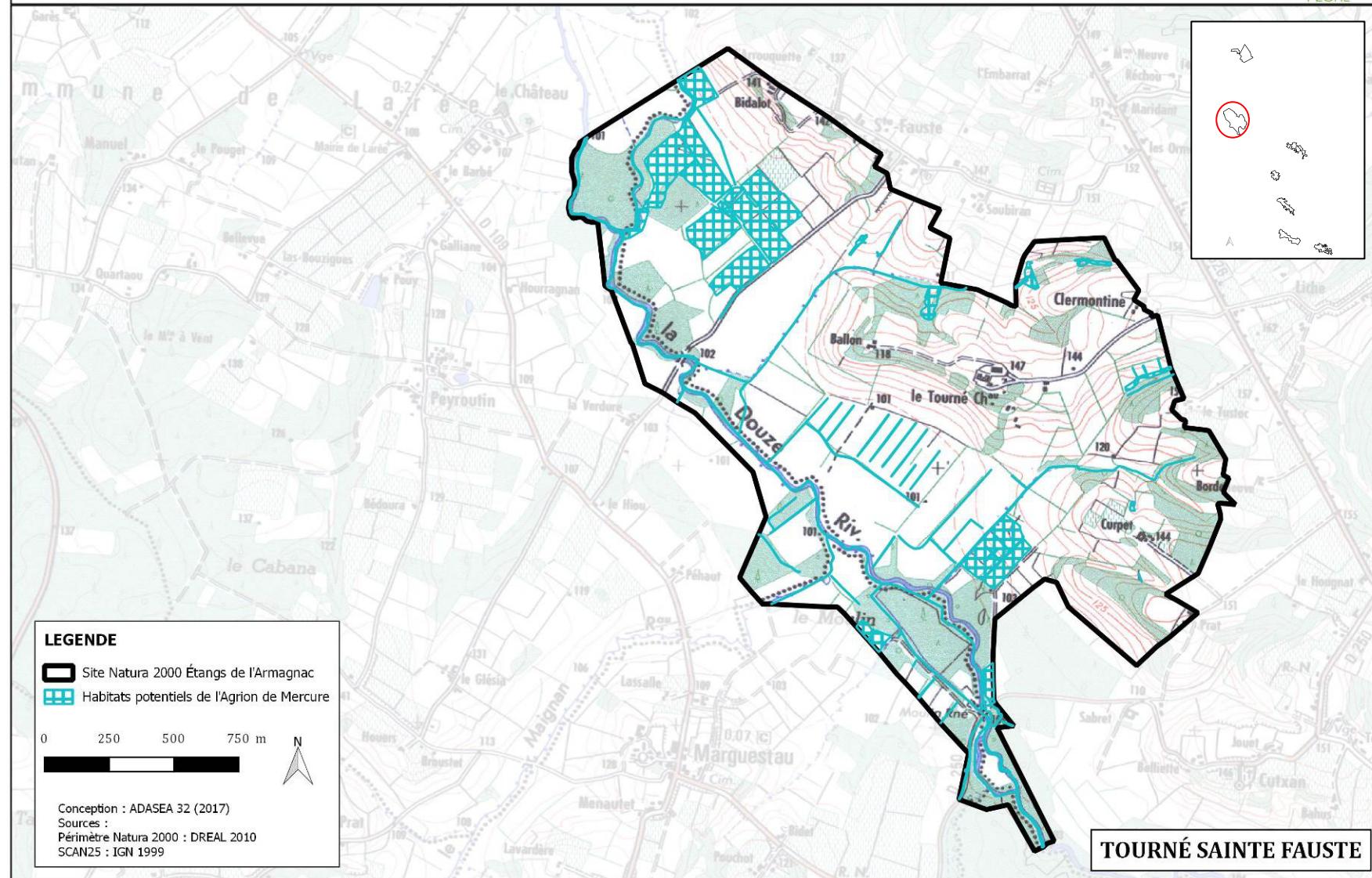
HABITAT POTENTIEL DE L'AGRION DE MERCURE

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
TOULOUSE
PURPAN
Engineering for the future
Ecole d'ingénieurs



Carte 23 : Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure sur l'entité de Tourné Sainte Fauste

➤ Cuivr  des marais :



Le **Cuivr  des marais** (*Lycaena dispar*) a l'int rieur des ailes orange vif chez le m le avec un liser  noir tout autour et orange orn  de brun chez la femelle. Il fr quente pr f r ntiellement les milieux humides et pr airies inondables. Les oeufs sont pondus sur l'oseille sauvage (*Rumex sp.*).

L'esp ce n'a pas  t  observ  au cours des prospection au mois de juin et ao鹴 2017. Le temps de vol de l'esp ce a  t  limit    2 jours, d but mai, d u aux conditions m t orologiques.

Cependant, l'esp ce a  t  contact  au cours de l'inventaire r alis  en 2015 par le CPIE Pays Gersois sur l' tang du Moura et une femelle a  g alement  t  contact e en 2016.

« Bien que peu commune   l' chelle r gionale, l'esp ce est assez bien r partie dans le Gers. Suite   une observation en bord de Douze limitrophe au p rim tre ENS (et du site Natura 2000) en 2013, le Cuivr  des marais (*Lycaena dispar*) a  t  confirm  sur le site en 2015. Un individu femelle a  t  observ ,   la recherche de plants d'oseille (*Rumex sp.*) sur lesquels l'esp ce pond dans les pr airies humides, friches, pr airies m sophiles. La pr sence de plante-h te dans certaines pr airies permet d'envisager que la reproduction et la ponte peuvent avoir lieu sur le site. ». Source *Inventaire des Rhopaloc res, Orthopt res et Odonates de l'ENS « Etang du Moura » - CPIE Pays Gersois, 2015*. Toutefois aucune ponte n'a  t  localis e, on ne peut donc pas conclure qu'une population est install e sur le site.

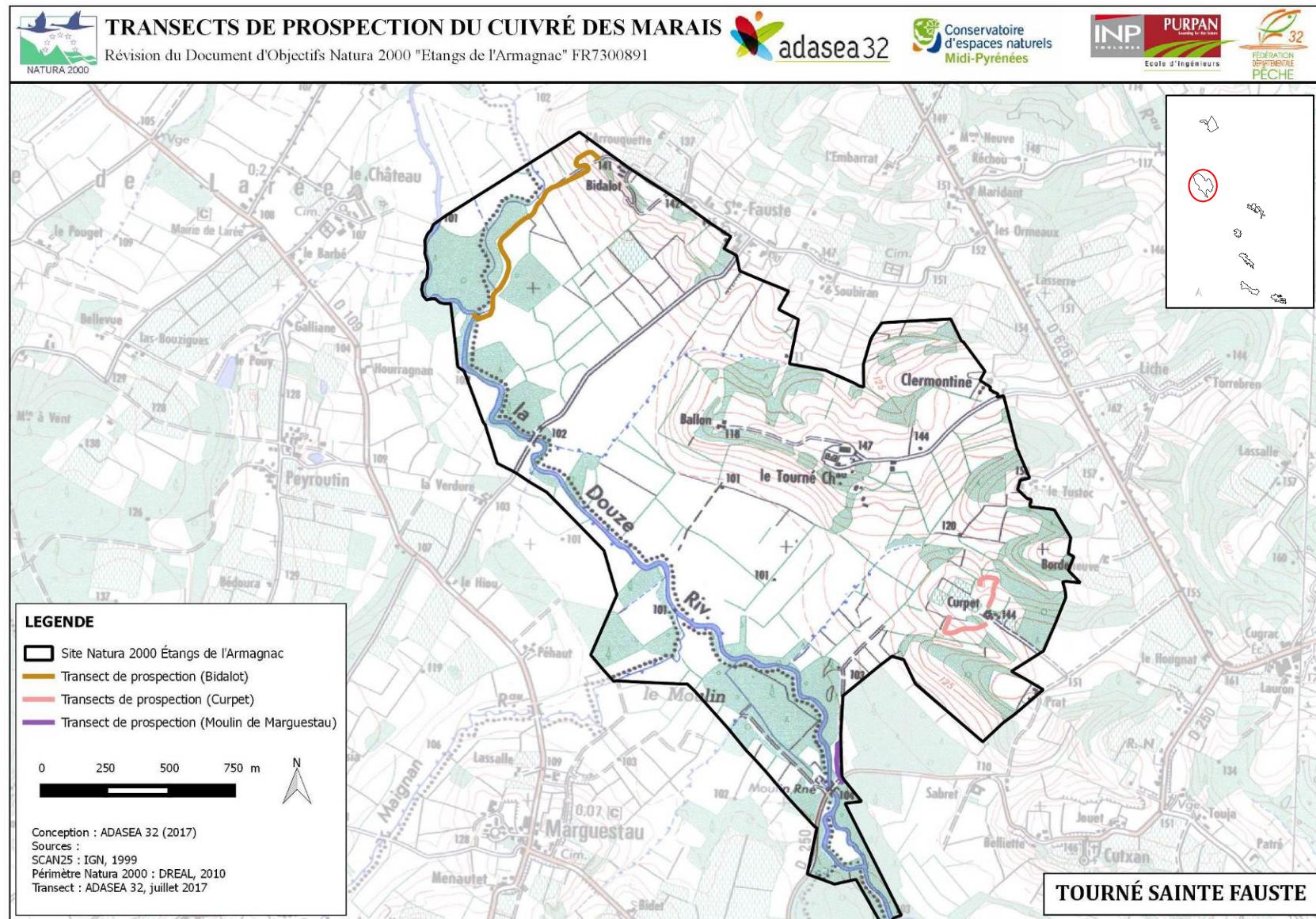


Cartographie: CPIE Pays Gersois - Novembre 2015 - Fonds cartographiques : BD Ortho, CG 32 - Donn es: CPIE Pays Gersois

Figure 22 : Localisation des individus de Cuivr  des marais contact s au Moura (Source : CPIE Pays Gersois, 2015)

Suite aux discussion lors du groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces, l'état de conservation de cette espèce a été classé comme défavorable.

Population	Etat de conservation des habitats de l'espèce		État de conservation
	Degré de conservation	Possibilité de restauration	
Inconnue	Moyennement ou partiellement dégradé	Difficile ou impossible	Inconnu



Carte 24 : Transects de l'inventaire Lépidoptères sur l'entité du Tourné Sainte Fauste



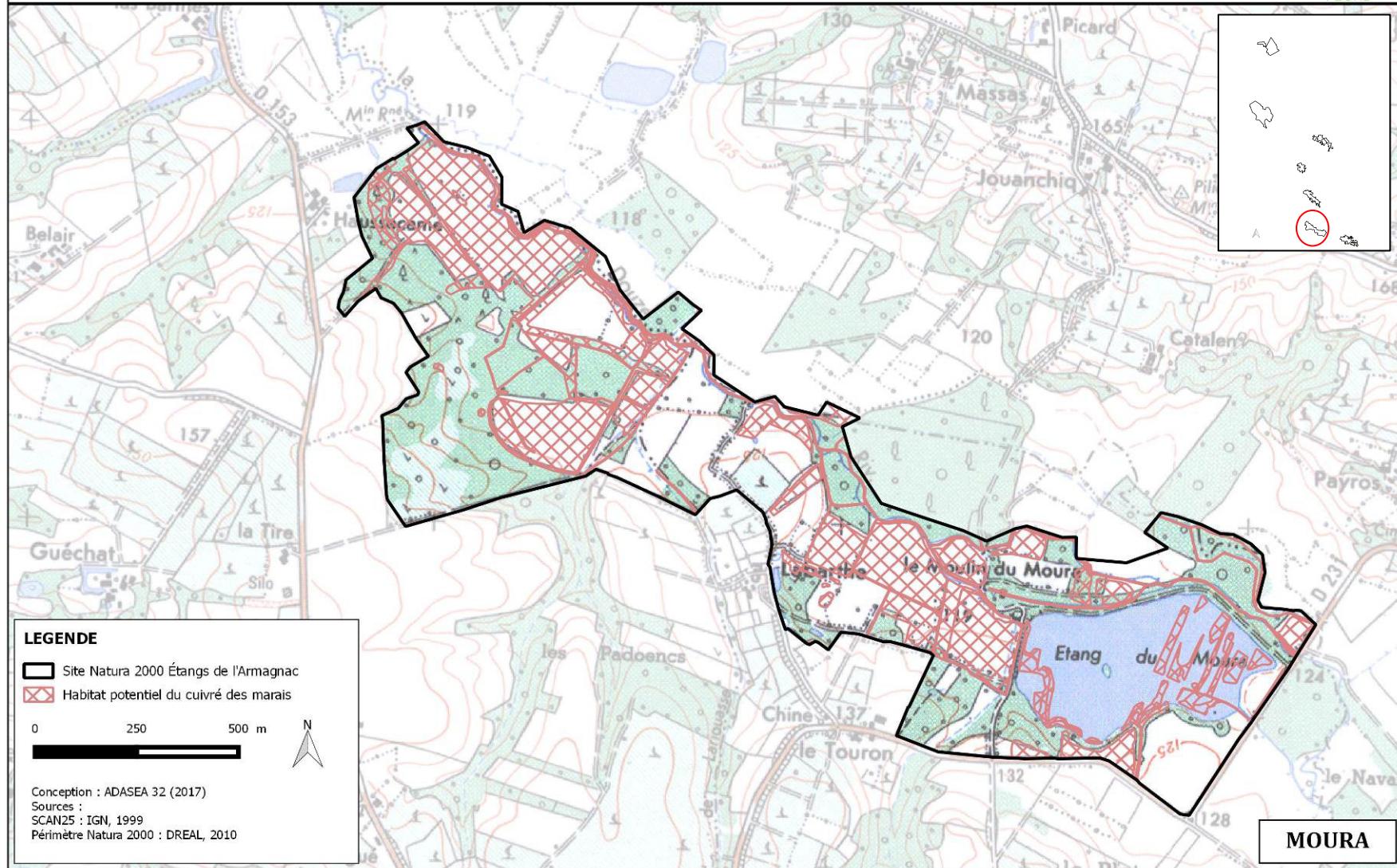
HABITATS POTENTIELS DU CUIVRÉ DES MARAIS

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac" FR7300891



Conservatoire
d'espaces naturels
Midi-Pyrénées

INP
TOULOUSE
PURPAN
Ecole d'Ingénieurs



Carte 25 : Habitat potentiel du Cuivré des marais sur l'entité du Moura

➤ Damier de la succise :

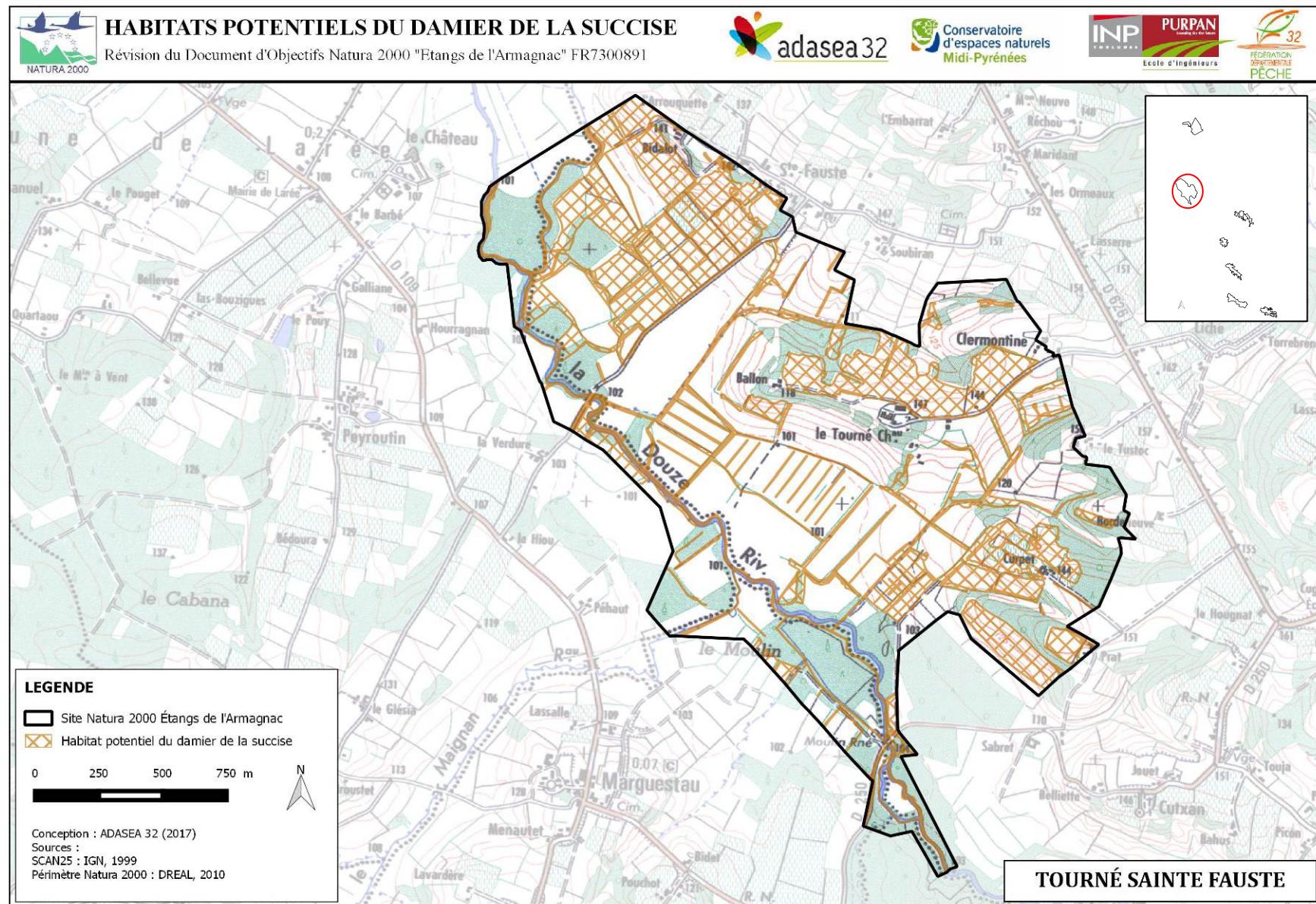
Le **Damier de la Succise** (*Eurodryas aurinia*) est un papillon de couleur fauve orné de dessins noirs,



avec une série de points noirs sur une bande orangée. Il vit dans les zones de tourbières, de prairies et landes humides. La succise des prés (*Succisa pratensis*) est la plante hôte préférentielle de l'espèce en milieu humide.

L'espèce n'a pas été observé lors des prospection de 2017, toutefois elle a été observée à proximité du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac notamment sur les communes de Cazaubon et de Cravencères (données Webobs).

Le groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces a classé l'état de conservation du Damier de la succise comme inconnu contenu de l'absence de connaissances de l'espèce sur le site.



Carte 26 : Habitat potentiel du Damier de la succise sur l'entité de Tourné Sainte Fauste

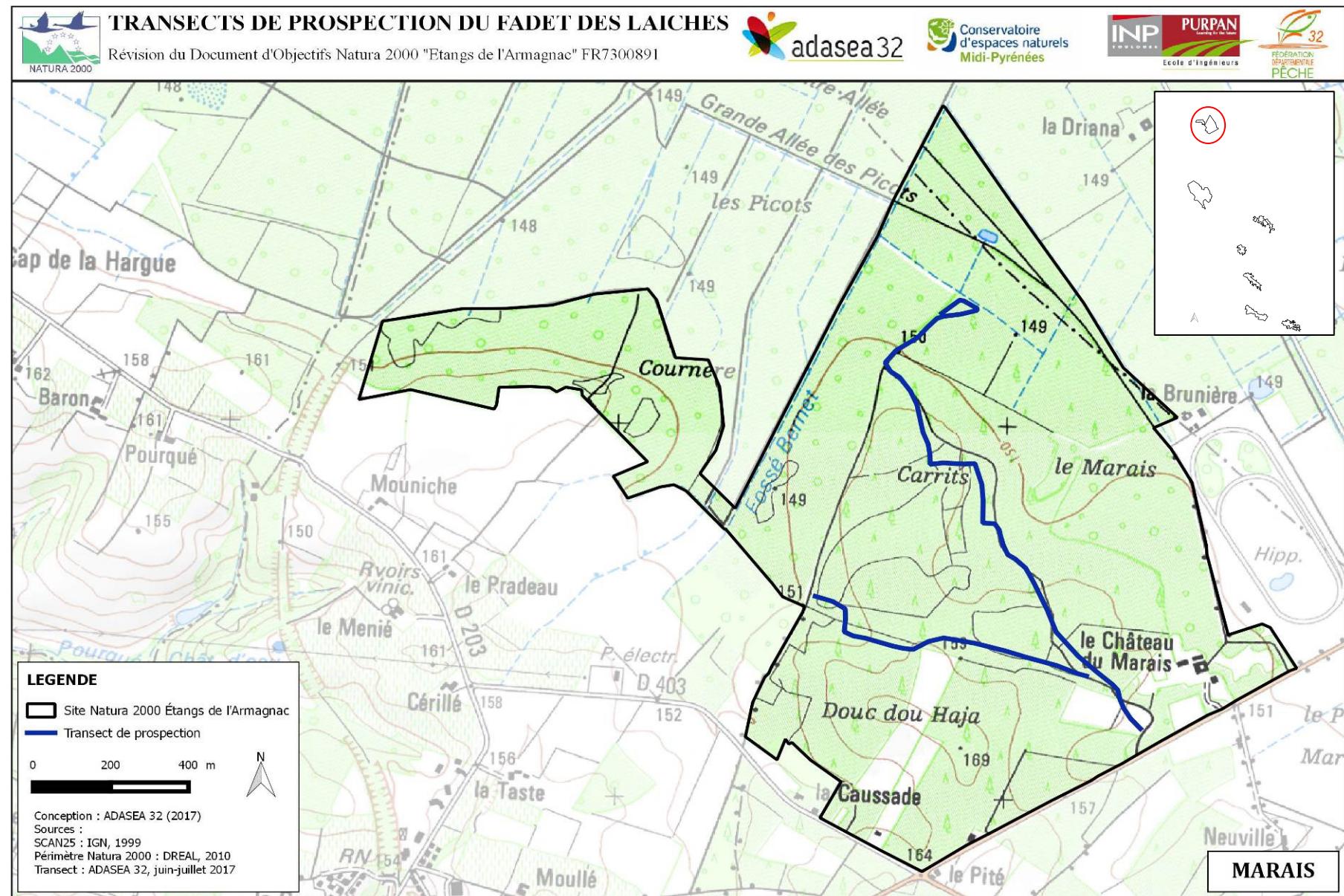
➤ Fadet des laîches :

Le **Fadet des Laîches** (*Coenonympha oedippus*) est un papillon sédentaire. On le rencontre aussi dans les landes humides ou des clairières. Ces différents milieux doivent renfermer des groupements de végétaux à molinie bleue (*Molinia caerulea*). Une strate arbustive parsemée lui est favorable. Il est de couleur brune avec sur le dessous de ces ailes postérieures 4 ou 5 ocelles alignés et un décalé.

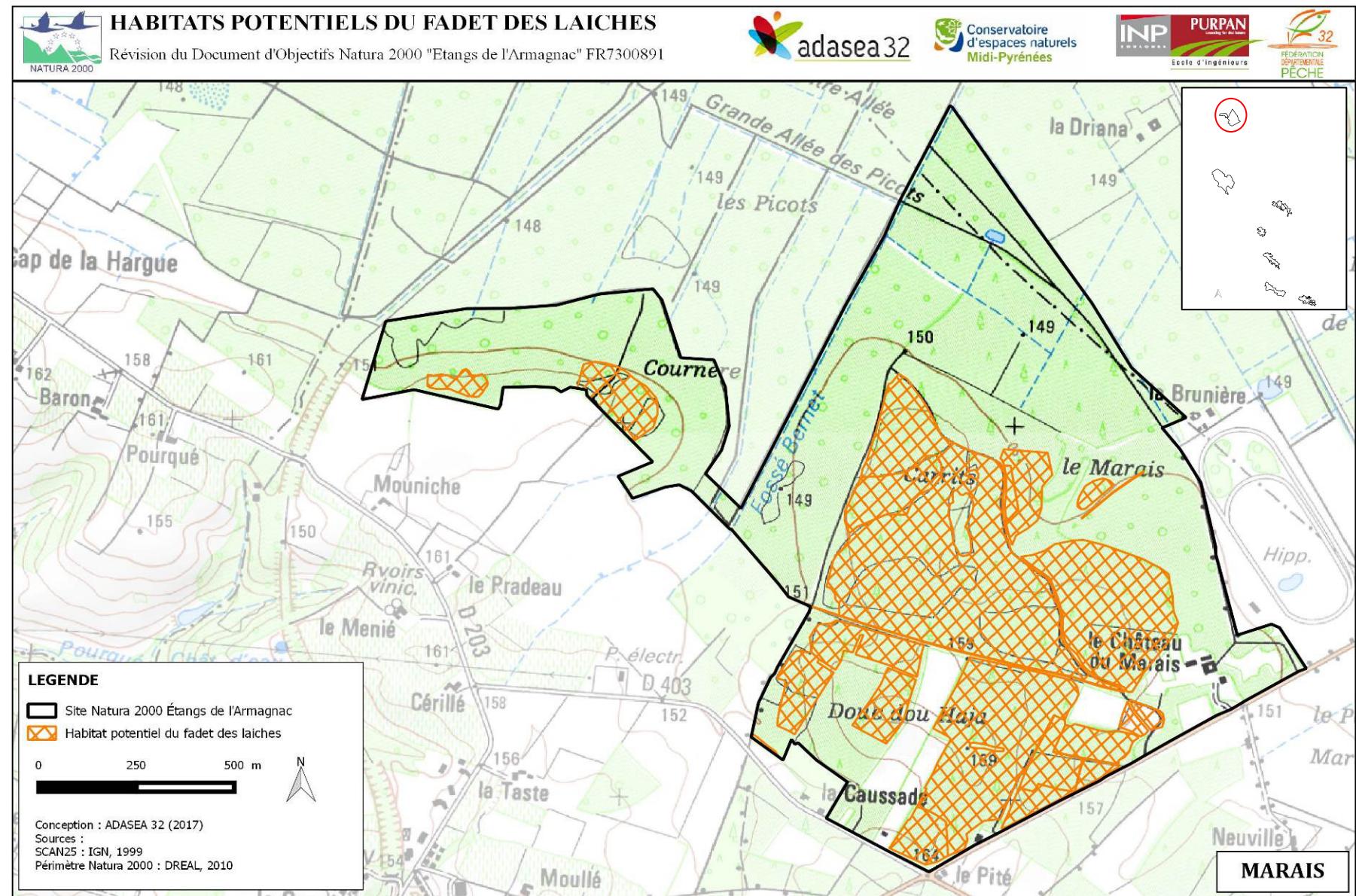
L'espèce n'a pas été observé lors des prospections de 2017 toutefois d'après les données (2005-2015) du *Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine* et celles de Webobs (2009-2017), l'espèce est ou a été présente sur 2 différentes zones à proximité du site Natura 2000. L'entité du Marais présentait l'habitat nécessaire à la présence du Fadet des laîches (landes humides avec présence de molinie). Cet habitat d'espèce a été dégradé suite à l'exploitation des parcelles présentant les habitats potentiels à l'espèce. Le temps que les nouvelles plantations arrivent à des tailles assez importantes et ferment le milieu, son habitat pourrait se reformer et permettre le retour du Fadet des laîches à partir des populations voisines.

Le groupe de travail sur la hiérarchisation des espèces a également classé l'état de conservation du Fadet des laîches comme inconnu contenu de l'absence de connaissances de l'espèce sur le site.





Carte 27 : Transects réalisés pour l'inventaire du Falet des laiches sur l'entité du Marais



Carte 28 : Habitat potentiel du Fadet des laiches sur l'entité du Marais

3. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation

CODE EUR 28	LIBELLE	ETAT DE CONSERVATION
1044	Agrion de Mercure	Moyen
1060	Cuivré des marais	Inconnu
1065	Damier de la Succise	Inconnu
1071	Fadet des laîches	Inconnu
1083	Lucane cerf-volant	Moyen
1084	Pique-prune	Défavorable
1088	Grand capricorne	Moyen
1096	Lamproie de Planer	Inconnu
1220	Cistude d'Europe	Défavorable
1303	Petit rhinolophe	Inconnu
1304	Grand rhinolophe	Inconnu
1307	Petit Murin	Inconnu
1308	Barbastelle d'Europe	Inconnu
1310	Minioptère de Schreibers	Inconnu
1321	Murin à oreilles échancrées	Inconnu
1323	Murin de Bechstein	Inconnu
1324	Grand Murin	Inconnu
1355	Loutre d'Europe	Favorable
1356*	Vison d'Europe	Défavorable

4. Espèces exotiques envahissantes

a) ESPECES ANIMALES ENVAHISANTES

Plusieurs espèces exotiques et envahissantes sont présentes sur le territoire du site Natura 2000 et à proximité.

Ces espèces se répartissent pour la plupart sur l'ensemble du site et sont souvent préjudiciables aux espèces d'intérêt communautaire par compétition ou par destruction de l'habitat.

Tableau 12 : Liste d'espèces animales envahissantes présentes sur le site Natura 2000 (Sources : ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche du Gers)

Nom vernaculaire	Nom latin	Répartition	Nuisances
Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>	Ensemble du site	Dégradation des plans d'eau (herbiers, ...)
Ecrevisse Américaine	<i>Orconectes limosus</i>	Ensemble du site	Compétition Ecrevisse à pattes blanches

Nom vernaculaire	Nom latin	Répartition	Nuisances
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Douze	Déséquilibre biologique
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	Ensemble du site	Déséquilibre biologique
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	Douze	Compétition avec l'ichtyofaune local
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Ensemble du site	Détérioration des berges, des digues d'étangs
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Présence ponctuelle	Compétition Cistude d'Europe
Vison d'Amérique	<i>Neovison vison</i>	Ensemble du site	Compétition Vison d'Europe

L'**Ecrevisse rouge de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) et l'**Ecrevisse Américaine** (*Orconectes limosus*) sont toutes deux originaires des Etats-Unis, et ont été introduites en France respectivement dans les années 1970 et 1910 pour y être élevées à des fins commerciales.

Contrairement à l'Ecrevisse à pattes blanches autochtone, ces deux espèces se reproduisent très efficacement et sont capables de résister à des conditions extrêmes (gel, fortes températures, faibles concentrations en oxygène, pollution de l'eau, ...).

De plus, les deux espèces allochtones sont porteuses saines de la peste des écrevisses dont elles favorisent la transmission aux populations locales. L'Ecrevisse rouge de Louisiane et l'Ecrevisse Américaine représentent ainsi des compétitrices importantes vis à vis de l'Ecrevisse à pattes blanches. Elles dégradent également les plans d'eau en creusant des galeries dans les berges, elles déséquilibrent l'écosystème en se nourrissant des amphibiens, des œufs de poissons et des plantes aquatiques.



La Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) et le **Poisson chat** (*Ameiurus melas*) sont deux espèces piscicoles introduites en France dans les années 1870 et originaires d'Amérique du Nord. Elles fréquentent les eaux calmes de plaine et les étangs, et sont actuellement présentes sur de nombreux cours d'eau et plans d'eau de plaine. Ces espèces sont susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques importants et entrent en concurrence avec les autres espèces (nourriture, habitat)

Le Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*) est une espèce originaire d'Asie (Chine, Japon, Corée). Il a été introduit en Europe de l'Est accidentellement avec l'élevage de carpes chinoises. Il s'est ensuite répandu dans toute l'Europe. On le rencontre principalement en milieu lentique. Son caractère invasif est lié à son adaptabilité, sa reproduction rapide, son bon développement en eaux eutrophes. L'espèce est susceptible de créer des déséquilibres biologiques, elle entre en compétition avec l'ichtyofaune native. Il sert de « poisson fourrage » et se retrouve dans les déversements de poissons lorsqu'il échappe à la vigilance au moment du tri.

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est un mammifère d'Amérique du Sud introduit en Europe dès la fin du XIX^e siècle pour la commercialisation de sa peau. Echappé des élevages, il a rapidement envahi le territoire national à partir du bassin de la Garonne. Par son comportement fouisseur, le ragondin dégrade les berges, accélère le colmatage du lit des rivières, en perturbe le régime hydraulique et met en péril l'étanchéité des plans d'eau ou encore la sécurité de certains ouvrages d'art. Gros mangeur herbivore, il impacte aussi fortement la végétation aquatique : herbiers, roselières, mégaphorbiaies.

Depuis les années 1970 et jusqu'à une interdiction définitive en 1997, la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta elegans*) a été importée en France dans les animaleries. Elle est actuellement présente dans le milieu naturel sur l'ensemble du territoire français au détriment de la tortue d'eau douce autochtone, la Cistude d'Europe. Les deux espèces occupent en effet les mêmes milieux (mares, étangs, lacs, fossés) où la Tortue de Floride monopolise les sites de pontes et les postes de basking (zones calmes et ensoleillées utilisées pour accumuler la chaleur lors de bain de soleil). Présente uniquement sur l'étang du Moura (1 individu), son évolution est à surveiller vis à vis de la Cistude ainsi que l'arrivée d'autres espèces exotiques de tortues.

Le **Vison d'Amérique** (*Neovison vison*) a été introduit dans les fermes d'élevage françaises au début du XX^e siècle pour le commerce de sa fourrure. Ce mustélidé originaire d'Amérique du Nord entre en concurrence directe avec les populations relictuelles de Vison d'Europe du Sud-Ouest de la France. Même si la colonisation du Vison d'Amérique n'est pas le seul facteur de régression du Vison d'Europe, la compétition alimentaire, les interactions comportementales et la transmission de maladie sont autant de facteurs aggravants pour l'espèce autochtone.

Sa présence sur le site est avérée par des observations visuelles sur le site Natura 2000 (par exemple un couple au Moura) et de nombreuses captures lors de piégeages (Fédérations de chasse, Associations de piégeurs agréés).

b) ESPECES VEGETALES ENVAHISANTES

Concernant les espèces végétales invasives, les zones impactées restent à ce jour localisées mais doivent faire l'objet d'un suivi attentif et régulier pour éviter une rapide propagation à l'ensemble du réseau hydrographique.

Tableau 13 : Liste d'espèces végétales invasives présentes sur le site Natura 2000 (Source : ADASEA 32)

Nom vernaculaire	Nom latin	Répartition	Nuisances
Jussies	<i>Ludwigia sp.</i>	1 station sur un plan d'eau en limite du site au Moura (au lieu dit Haussecame) observée pour la première fois en 2014	Réduction de la diversité + Phénomène d'eutrophisation + Risque de dispersion sur les milieux environnants

Originaire d'Amérique du Sud, la **Jussie** (*Ludwigia sp.*) a été introduite en France au XIX^e siècle à des fins ornementales, ses grandes fleurs jaunes étant très appréciées pour l'embellissement des bassins dans les jardins. Cette plante aquatique enracinée se développe rapidement dans les eaux stagnantes ou à faible courant avec un ensoleillement important.



Sa propagation se fait par simple bouturage et le moindre fragment donnera naissance à un nouvel herbier d'où les difficultés pour lutter contre l'expansion de l'espèce.

A terme, la jussie couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques. Peu à peu, celles-ci disparaissent privant certains poissons ou amphibiens de nourriture et de support de ponte.

De plus, la jussie accélère les processus de comblement par accumulation de matière organique et provoque l'asphyxie du milieu.

5. Données complémentaires sur les espèces présentes

Les prospections de terrain et la compilation des sources de données existantes révèlent la présence de plus de 500 espèces animales sur le site (liste complète en annexe).

Parmi ces espèces, on retrouve des mammifères communs (écureuil ,hérisson, taupe, ...) ainsi que de nombreuses espèces de chiroptères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore. Les 6 espèces de reptiles recensées sont protégées à l'échelle nationale, tout comme les 11 espèces d'amphibiens contactées sur le site des Étangs de l'Armagnac, parmi elles 7 sont inscrites à l'annexe IV de la DHFF. On recense de nombreuses espèces d'Odonates (39 espèces), d'Orthoptères (criquet, sauterelle, grillon, mante : 34 espèces), de Lépidoptères (74 espèces), de Coléoptères (156 espèces) ainsi que d'autres arthropodes.

139 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site 60 sont nicheuses, 79 hivernantes et 89 migratrices. Parmi ces nombreuses espèces, 24 sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Ces différentes espèces appartiennent à des cortèges différents (de plan d'eau, de zones humides, de bocages, de milieux ouverts, forestiers, ...).

Les études menées par le Groupe Ornithologique Gersois (GOG) sur l'étang du Moura (Diagnostic de l'avifaune sur l'étang du Moura, ENS du Gers, Novembre 2012 et Suivi de l'avifaune de l'étang du Moura, 2015) mettent en avant les différents enjeux dans la préservation des différents cortèges d'oiseaux présents sur l'entité du Moura. Il s'agit de maintenir la quiétude du site (contenir la fréquentation du public, limiter la circulation des engins motorisés), prendre en compte la présence de ces différentes espèces dans les pratiques agricoles, sylvicoles et dans la gestion hydraulique, ...

De nombreuses espèces patrimoniales sont présentes sur le site des Étangs de l'Armagnac, elles ne sont pas considérées comme espèces d'intérêt communautaire pour la Directive Habitat Faune Flore. Ces espèces dites patrimoniales sont celles présentant une protection nationale ou étant citées dans les annexes des Directives Oiseaux ou Habitat Faune Flore.

Tableau 14 : Liste d'espèces animales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, BazNat, CD 32, CEN MP ,Groupe Ornithologique Gersois, Fédération Départementale de Pêche du Gers, Syndicat de rivières Midour Douze)

	Nom usuel	Nom latin	Statut de protection
MAMMIFERES	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale
	Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	DH Annexe V + Nationale
	Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
	Noctule commune	<i>Nyctalus nyctula</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	DH Annexe V
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	DH Annexe IV + Nationale
REPTILES	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Nationale
	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viriflavus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Nationale
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Nationale
AMPHIBIENS	Complexe de grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp.</i>	DH Annexe IV ou V + Nationale
	Crapaud accoucheur	<i>Alyte obstetricans</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Crapaud commun épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Nationale
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH Annexe V + Nationale
	Grenouille verte rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH Annexe V + Nationale
	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Nationale
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Nationale
	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH Annexe IV + Nationale
	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Nationale
OISEAUX	Accenteur mouchet	<i>Prunella moduralis</i>	Nationale
	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO Annexe I + Nationale
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO Annexe I + Nationale
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO Annexe I + Nationale

Nom usuel	Nom latin	Statut de protection
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nationale
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO Annexe I + Nationale
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Nationale
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO Annexe I + Nationale
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO Annexe I + Nationale
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO Annexe I + Nationale
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO Annexe I + Nationale
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO Annexe I + Nationale
Butor blonchios	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO Annexe I + Nationale
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Nationale
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO Annexe I + Nationale
Cheveche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nationale
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nationale
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO Annexe I + Nationale
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nationale
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nationale
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO Annexe I + Nationale
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nationale
Faucon de crécerelle	<i>Falco tinnuculus</i>	Nationale
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nationale
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nationale
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO Annexe I + Nationale
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nationale
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nationale
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO Annexe I + Nationale
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	Nationale
Gros bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nationale
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO Annexe I + Nationale
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Nationale
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	DO Annexe I + Nationale
Héron garde-boeuf	<i>Bubulcus ibis</i>	Nationale
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO Annexe I + Nationale
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Nationale
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	Nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nationale
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nationale
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nationale
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Nationale
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO Annexe I + Nationale
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nationale
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Nationale
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nationale

	Nom usuel	Nom latin	Statut de protection
Oiseaux	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO Annexe I + Nationale
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO Annexe I + Nationale
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nationale
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nationale
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Nationale
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO Annexe I + Nationale
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO Annexe I + Nationale
	Pie grièche-écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO Annexe I + Nationale
	Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Nationale
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nationale
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nationale
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nationale
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nationale
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nationale
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nationale
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nationale
	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nationale
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Nationale
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nationale
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nationale
Poissons	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	DHFF Annexe V
	Brochet	<i>Esox lucius</i>	Nationale

Tableau 15 Liste d'espèces végétales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, Association Botanique Geroise, CBNPMP)

Nom usuel	Nom latin	Directive Habitat	Protection Nationale	Protection rég. MP	Protection dép. 32
Mouron délicat	<i>Anagallis tenella</i>				X
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>				X
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i>			X	
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>				X
Fougère royale	<i>Osmunda regalis</i>				X
Pilulaire	<i>Pilularia globulifera</i>		X		
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i>			X	
Petite Scutellaire	<i>Scutellaria minor</i>				X

IV. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A. Méthodologie	115
B. Acteurs	115
C. Collectivités concernées par le site	115
D. Agriculture	122
E. Sylviculture	134
F. Chasse	141
G. Pêche	145
H. Gestion des cours d'eau et de la ripisylve	149
I. Gestion des plans d'eau	152
J. Tourisme et loisirs	165
K. Activités industrielles et artisanales	166
L. Infrastructures linéaires	169
M. Programmes collectifs et les interventions publiques	170
N. Synthèse : fiche par entité	175

A. METHODOLOGIE

Afin de concilier au mieux enjeux écologiques et socio-économiques sur le territoire du site « Étangs de l'Armagnac », il est indispensable de prendre en compte les activités humaines du territoire et leurs exigences.

Le diagnostic socio-économique vise donc à identifier et comprendre les logiques des différentes activités liées au site et celles situées à proximité, dans le but d'évaluer les influences positives ou négatives, directes ou indirectes, sur le site Natura 2000 et en particulier sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Pour se faire, l'analyse s'est portée sur le territoire global des 12 communes avec une attention particulière pour le périmètre d'étude du site Natura 2000 et son site d'influence.

La méthodologie utilisée pour récolter les données locales s'articule en plusieurs points :

- recherches bibliographiques sur les bases de données publiques (Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne, Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, SAGE Midouze, Statistiques Agricoles AGRESTE, Institut Forestier National ...)
- enquêtes auprès des communes avec les représentants des activités locales (élus, agriculteurs, coopératives agricoles, propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, ...)
- rencontres spontanées d'acteurs locaux aux cours des prospections de terrain
- entretiens physiques ou consultations téléphoniques des représentants des acteurs socio-professionnels

B. ACTEURS

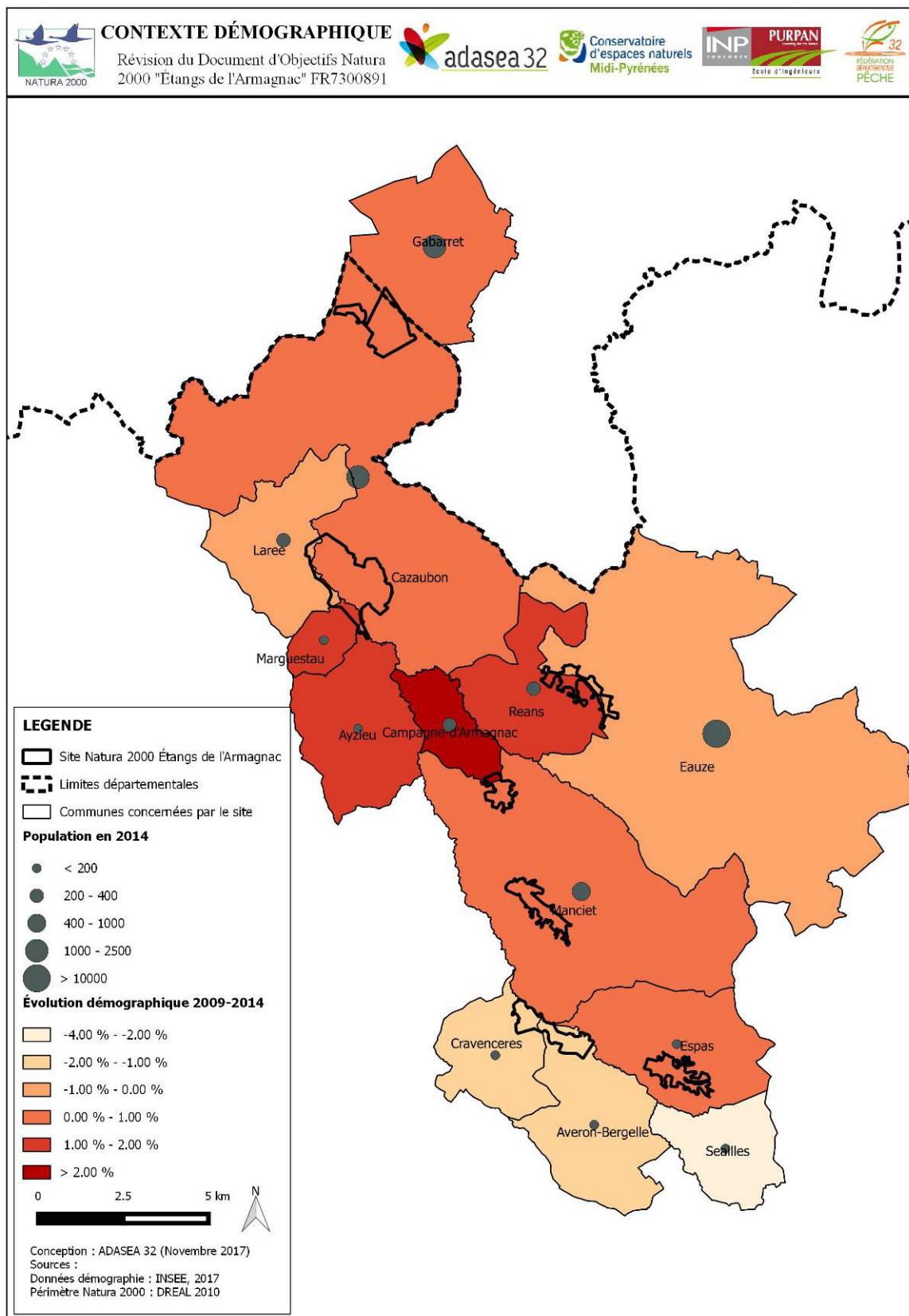
Compte tenu du caractère éclaté du site, interrégional et interdépartemental du site, mais également de la quantité d'usages liés à celui-ci, les Étangs de l'Armagnac rassemblent une multitude d'acteurs agissant de près ou de loin autour de lui.

C. COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LE SITE

1. Contexte démographique et économique

Les 13 communes concernées par le site Natura 2000 et sa zone d'influence sont essentiellement de petites communes rurales comptant quelques centaines d'habitants, à l'exception de Éauze (3841 habitants) Cazaubon (1774 habitants), Gabarret (1600 habitants).

Au total, ce sont 9019 habitants qui occupent ce territoire pour une densité moyenne 29 habitants/km².



Carte 29 : Contexte démographique

La croissance démographique est globalement légèrement positive sur le territoire puisque la plupart des communes accueillent chaque année de nouveaux arrivants dans des proportions variables.

Au sein de la population, les classes d'âge se répartissent comme suit, tendant vers un vieillissement de la population :

- 20 % ont moins de 25 ans
- 48 % se situent entre 25 et 64 ans
- 32 % ont plus de 65 ans.

2. Urbanisme

Les documents d'urbanisme des communes concernées par le site sont actuellement les suivants :

- 3 PLU (Plan local d'urbanisme) validés ou en cours de révision
- 7 cartes communales validées ou en cours de validation
- 2 communes n'ayant pas de documents d'urbanisme et dépendant du RNU (Règlement national d'urbanisme).

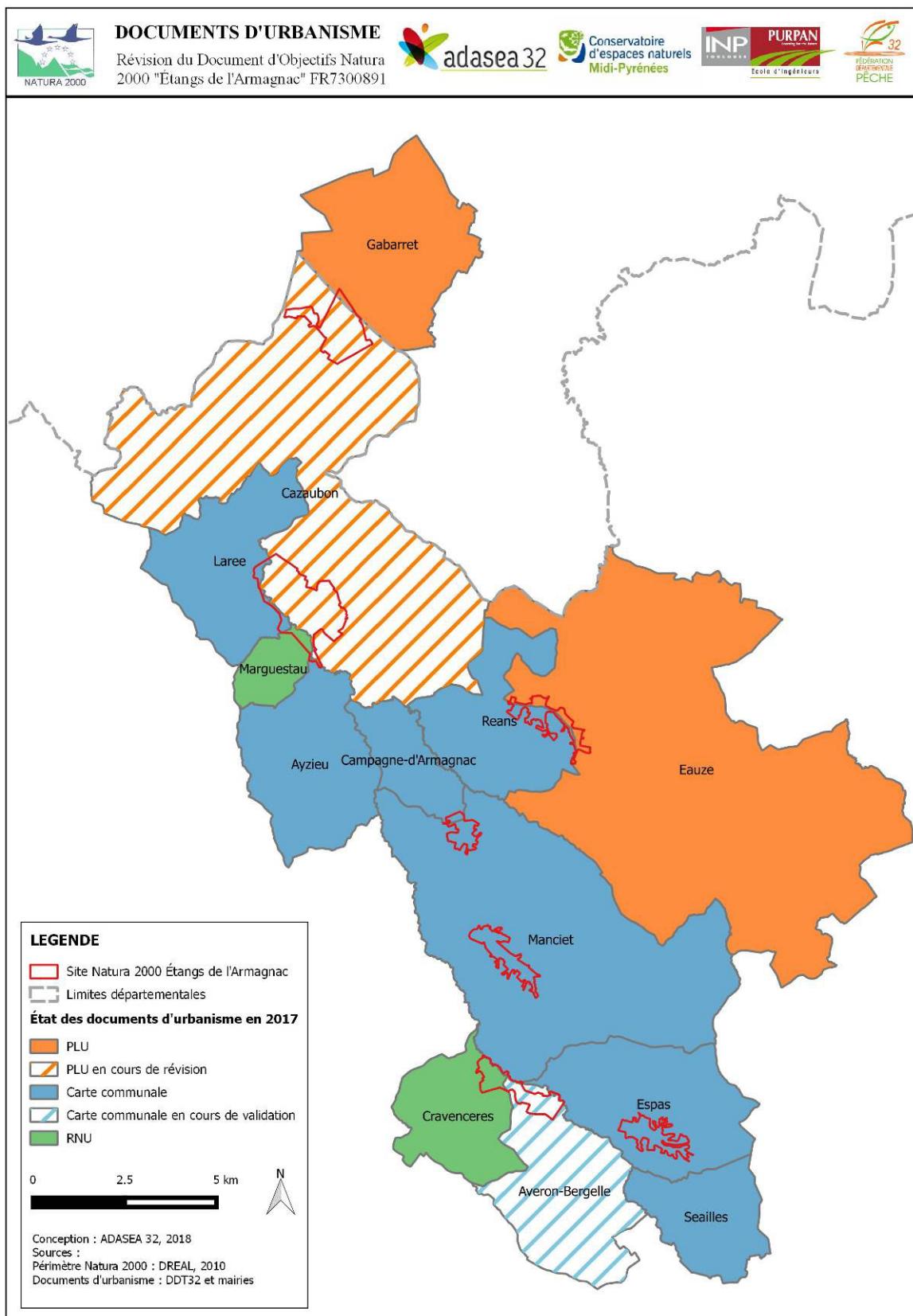
On peut ajouter à ceux-ci la carte communale de Séailles, uniquement concernée par le site d'influence du site Natura 2000.

Après consultation des différents documents existants, aucune contradiction n'a été observée avec le périmètre du site Natura 2000. Les différentes entités du site sont classées en zone inondable proche de la Douze, excluant donc toute possibilité de constructions, en zone agricole et le reste du site est classé en zone naturelle ou zone naturelle de protection écologique.

En application de l'article L414-4 du Code de l'Environnement, les documents de planification soumis à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Cette évaluation est requise quelle que soit la localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000.

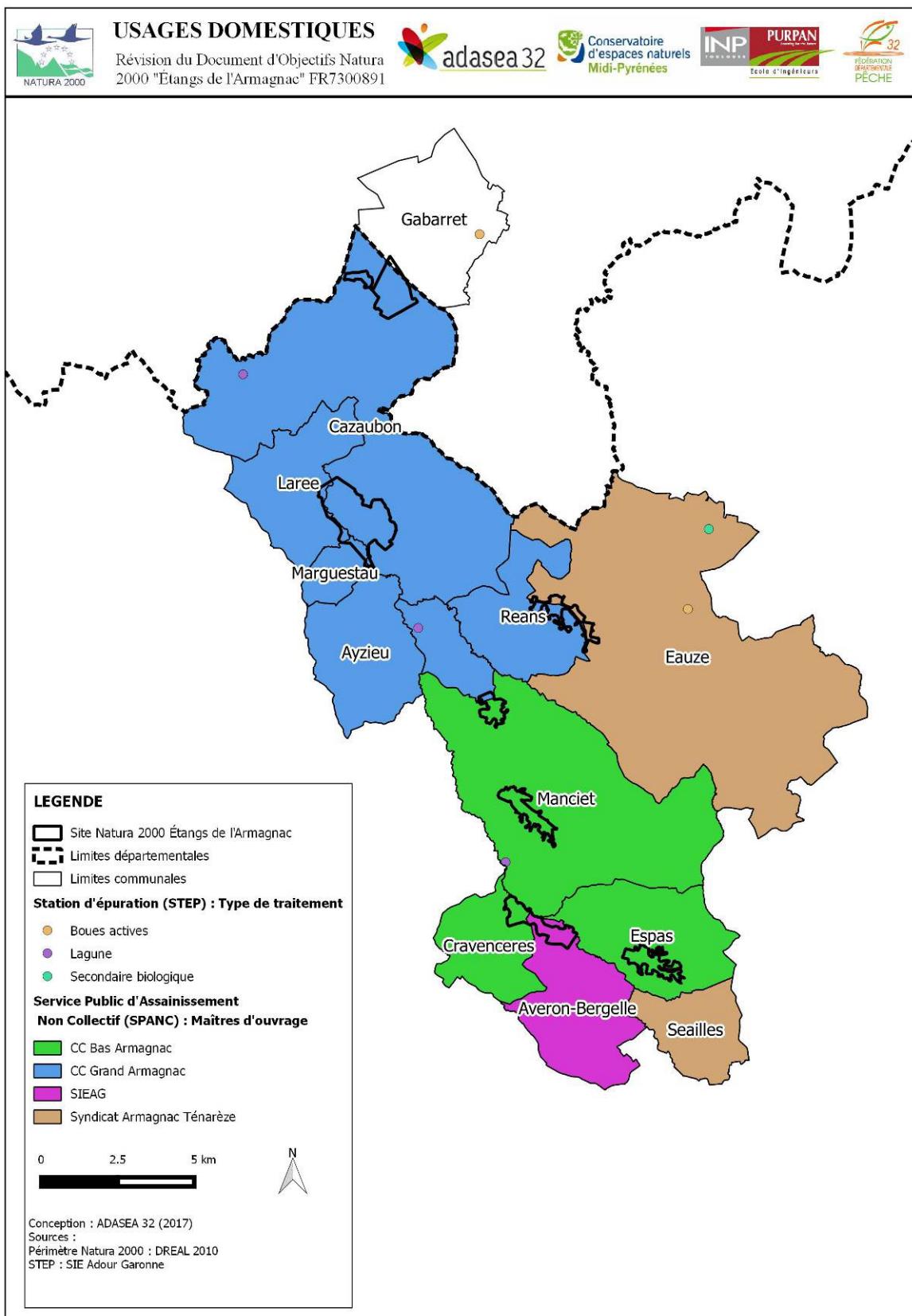
⇒ Les documents d'urbanisme en vigueur actuellement (PLU ou cartes communales) respectent l'intégrité du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac.

L'enjeu majeur est de prévenir d'éventuels aménagements ou constructions susceptibles de perturber le fonctionnement des milieux naturels et d'inquiéter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent. Pour pallier à cette éventualité, la révision et la mise en place de nouveaux documents de planification doivent impérativement faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, comme prévu dans la réglementation.



Carte 30 : Documents d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

3. Usages domestiques



Carte 31 : Usages domestiques de l'eau pour les communes du site

a) CAPTAGE D'EAU POTABLE

12 points de captage d'eau potable sont actuellement utilisés sur les communes du site Natura 2000. Parmi eux, l'un se situe dans le périmètre du site et un second a son périmètre de protection chevauchant le site. Tous les captages de la zone pompent dans les nappes souterraines et non dans les rivières. (MIPYGEO : ARS et SIEAG)

Les principaux établissements en charge de l'exploitation site sont :

- SIAEP de Dému
- Syndicat Armagnac Ténarèze
- Mairie de Cazaubon
- Thermes de Barbotan
- SIAEP du Pouy des Eaux (3 communes)
- SIAEP du Bassin de l'Adour gersois (3 communes).

b) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur les 13 communes du site Natura 2000, 5 possèdent une station d'épuration (STEP) en fonctionnement sur leur territoire pour une capacité équivalent habitant supérieur à la population des communes pour chacune d'entre elles excepté pour Campagne d'Armagnac. Les rejets se font pour la plupart dans la Douze ou la Gélise.

Tableau 16 : Caractéristiques des STEP présentes sur les communes riveraines du site Natura 2000 (Sources : SIE Adour Garonne)

Localisation	Capacité (EH)	Type de traitement	Mise en service	Milieu récepteur
Campagne d'Armagnac	80	Secondaire biologique (lagune)	1983	Douze
Cazaubon	7000	Secondaire biologique (lagune)	1991	Douze
Eauze	5000	Secondaire biologique (boues)	2010	Gélise
Eauze (Guinlet)	450	Secondaire biologique	2011	-
Gabarret	2200	Secondaire biologique (boues)	1976	-
Manciet	800	Secondaire biologique (lagune)	1984	Douze

Assainissement non collectif

Sur les 13 communes de la zone, 11 adhèrent à un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé par leur communauté de communes ou un autre type de collectivité :

- CC du Bas Armagnac (3 communes)
- CC du Grand Armagnac (6 communes)
- Syndicat Armagnac Ténarèze (2 communes)

- Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin Adour Garonne (SIEAG) (1 communes)
Seule la commune de Gabarret n'adhère pas à un SPANC.

Les SPANC assurent la mise en œuvre de la réglementation chez les particuliers afin qu'aucun rejet polluant n'existe (mise aux normes et contrôles des fosses septiques).

c) GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets sur les communes du site Natura 2000 est assurée par 3 Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) :

- SICTOM du Marsan (Gabarret)
- SICTOM Ouest du Gers.
- SICTOM de Condom (Séailles)

La préservation de la qualité de l'eau de toutes sortes de pollution est une priorité à la fois pour la santé humaines et pour les milieux naturels.

Sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac », les usages domestiques ont actuellement peu d'effets sur la ressource en eau du fait de l'application de la réglementation.

4. Voiries et l'entretien des bords de routes

Le réseau routier traversant le site Natura 2000 se décline à plusieurs échelles. Sa gestion est de la responsabilité des différents niveaux de collectivités locales :

- la route nationale N524 (en limite du site au Marais et à Escagnan) à la charge de l'Etat avec la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) ;
- les routes départementales (D403, D250, D122, D931 D231) à la charge du Conseil départemental ;
- les voies communales et chemins ruraux à la charge des communes, ou communautés de communes si un transfert de la compétence « voirie » a eu lieu.

Des voies privées (chemins d'exploitation, chemins forestiers, ...) sont également présentes sur le site. L'entretien incombe aux propriétaires riverains dans la proportion de leur intérêt.

Les gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés, doivent entretenir la chaussée ainsi que les dépendances (trottoirs, accotements, fossés, talus, voie cyclables, ...).

Impacts potentiels des projets des collectivités vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction d'habitats d'intérêts communautaire ou habitats d'espèces lors de nouveaux projets d'aménagement ▪ Dérangement des espèces par la fréquentation du public ou lors de l'entretien des routes ▪ Plantation d'essences arborées non locales et peu adaptées
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements favorables aux espèces d'intérêt communautaire (mares,

- alignements d'arbres, milieux ouverts, gestion différenciée, limitation des herbicides)
- Valorisation du patrimoine naturel

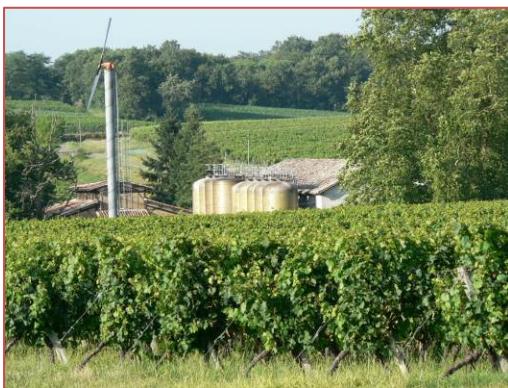
D. AGRICULTURE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Agriculteurs
- Coopératives agricoles : Vivadour, Maïsadour, Agralia
- Coopératives viticoles : Hauts de Montrouge, Cave Eauze
- Chambres d'Agriculture 32
- Associations : ADASEA 32, CETA Bio, GABB
- Syndicats agricoles
- SAFER
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Institution Adour
- CACG
- DDT32

2. Situation des communes du site

À noter que l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 sont classées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, depuis la révision de 2015. La délimitation des zones vulnérables découle de la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 ayant pour objectif de protéger les eaux souterraines et de surface contre les pollutions provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution.



Contexte

De par leurs activités et leurs pratiques, les agriculteurs figurent au premier rang des aménageurs du territoire sur le Bas-Armagnac.

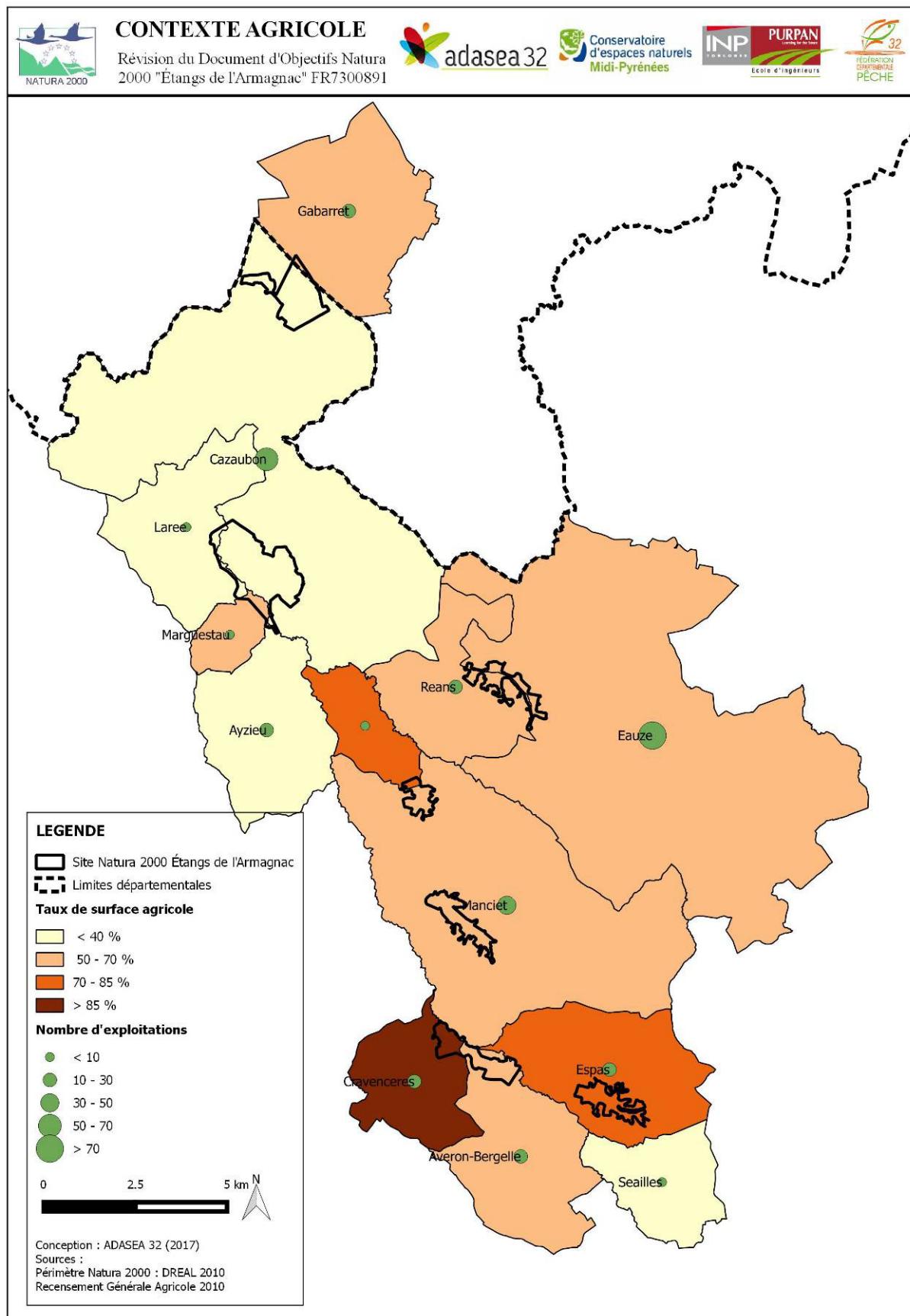
Les 13 communes concernées par le site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac comptent 294 exploitations pour une SAU de plus de 16 300 ha en 2010. Le territoire est marqué, selon la tendance générale, par la réduction du nombre d'agriculteurs avec la disparition de près d'une exploitation sur deux entre 2000 et 2010, entraînant ainsi des restructurations foncières et l'augmentation de la taille des exploitations.

Tableau 17 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010)

	2000	2010
Nombre d'exploitations	431	294
SAU (ha)	16659	16345
Terres labourables (ha)	11480	10791
Cultures permanentes (ha)	3863	4173
Superficie toujours en herbe (ha)	1239	1295

La SAU est relativement stable. On observe une faible réduction des superficies en terres labourables alors que les cultures permanentes augmentent légèrement. Les superficies toujours en herbes sont quant à elles stables.

Pour ce qui est de l'âge des exploitants, on observe que quasiment les deux tiers ont plus de 50 ans et que le nombre de jeunes agriculteurs est faible (11 % en 2010 contre 20 % en 2000).



Carte 32 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000

a) ORIENTATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

A l'instar du bassin versant, les exploitations des communes traversées par le site ont tendance à s'orienter vers des systèmes spécialisés en grandes cultures (33.80 % de SAU) et viticulture (19.63 % de SAU), au détriment de la polyculture ou la polyculture-élevage, en forte baisse entre 2000 et 2010.

En effet, le secteur du Bas Armagnac est renommé pour ses vignobles produisant l'AOC Armagnac, mais également le Floc de Gascogne et le vin de Pays Côtes de Gascogne. Très présent sur le territoire, la plupart des vignobles se situent à l'extérieur du site Natura 2000, toutefois certains sont dans la zone d'influence du site.

Tableau 18 : Orientation technico-économique des exploitations agricole ayant leur siège sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010)

	2000	2010
Polyculture et polyculture/élevage	50.53 %	38.28 %
Grandes cultures	31.30 %	33.80 %
Viticulture	14.21 %	19.69 %
Elevages hors sol	3.32 %	7.83 %
Ovins	0.26 %	0.40 %
Bovins viande	0.39 %	s
Bovins lait	s	s

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.



b) ELEVAGE

L'élevage est en recul sur le territoire du site Natura 2000. Les cheptels bovins et ovins diminuent considérablement, entraînant la disparition progressive des prairies par conversion des parcelles en culture ou absence d'entretien de celles-ci. Cette disparition de milieux ouverts herbacés est particulièrement défavorable à la biodiversité, entraînant la perte de nombreuses espèces inféodées à ceux-ci.

c) CULTURES PRINCIPALES

La maïsiculture a connu un fort développement jusque dans les années 2000 et tend maintenant à diminuer sur le territoire, au profit d'une diversification des cultures. En effet, même si le maïs reste encore la céréale dominante (3864 ha en 2010 représentant près de 25 % de la SAU), le paysage

agricole se diversifie et d'autres cultures progressent. Les surfaces en tournesol ont par exemple été multipliées par 4 entre 2000 et 2010.

La vigne connaît une croissance importante sur la même période avec près de 800 ha supplémentaires. L'activité viticole est un pilier important pour l'agriculture du Bas-Armagnac. Elle représente maintenant la culture la plus importante de la SAU.

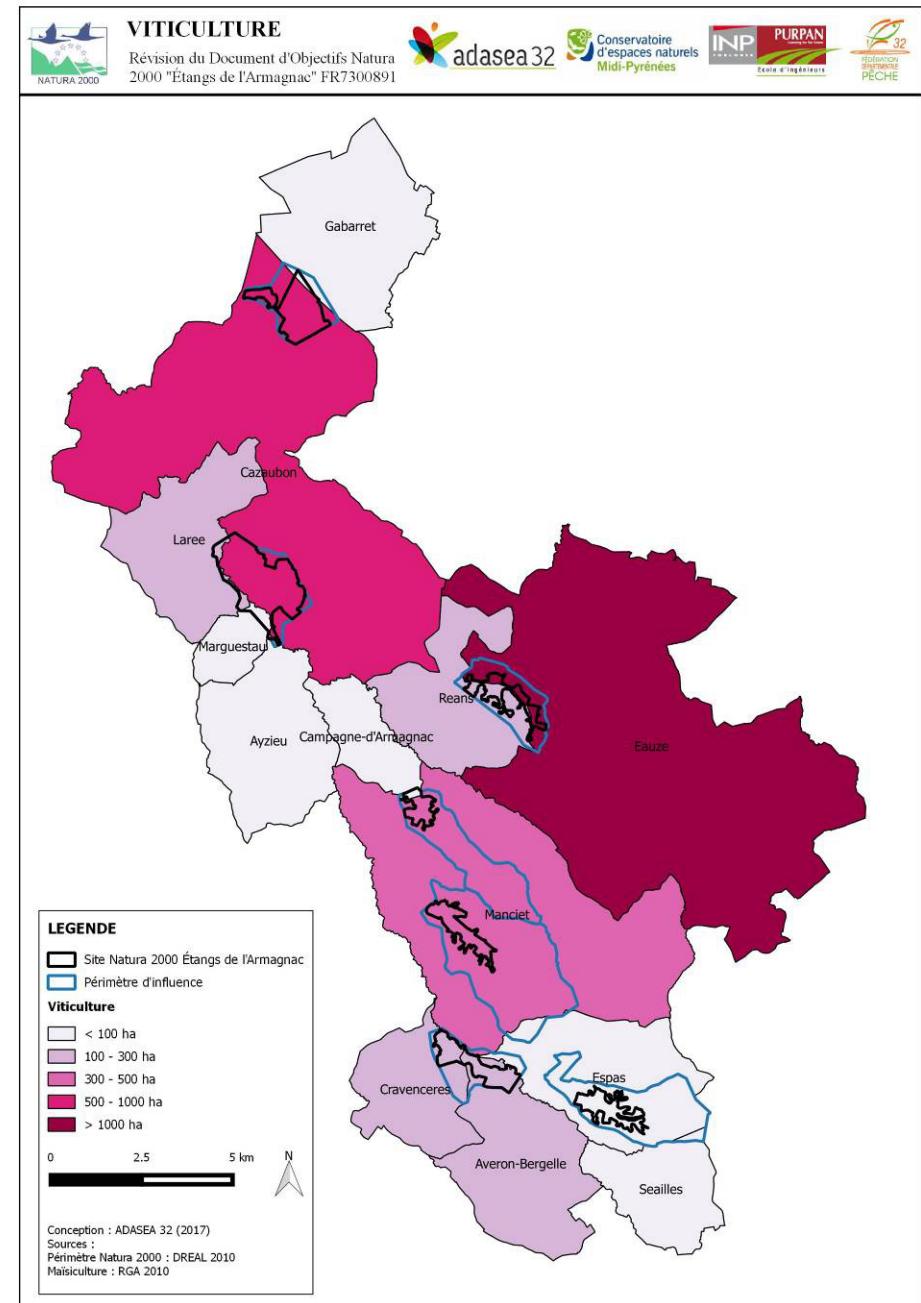
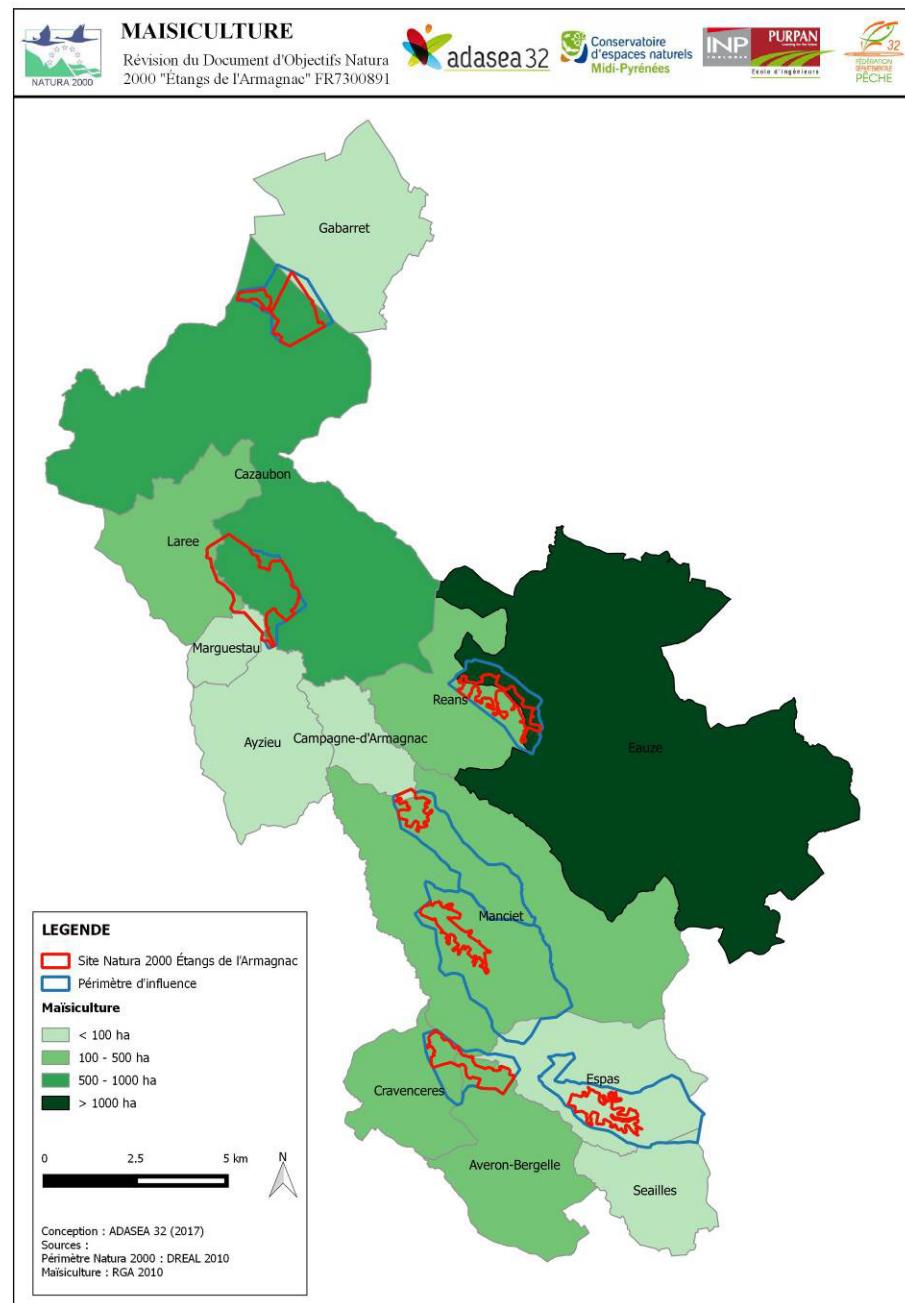
Pour ce qui est des prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe, elles sont stables entre 2000 et 2010.

Tableau 19 : Cultures principales sur les communes du site Natura 2000 (Source : RGA 2000 et 2010)

	Surface en hectares (ha)	
	2000	2010
Maïs grain et maïs semence	5235	3864
Vignes	3211	4058
Jachères	1826	1176
Fourrage (hors STH*)	2215	2024
Oléagineux	865	510
Tournesol	180	679
Surface toujours en herbe (STH)*	1210	1227
Blé tendre	522	306

*STH = toute surface en herbe semée depuis au moins 5 ans ou naturelle

NB : Il existe des limites dans le traitement des données issues du RGA. En effet, certaines sont soumises au secret statistique lorsqu'elles représentent un nombre limité d'exploitations (< 3) par commune. Les données assemblées ici souffrent donc de cette limite et présentent une situation par défaut.



Cartes 33 : Maïsiculture et viticulture sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

d) IRRIGATION ET RESSOURCE EN EAU

L'agriculture est l'activité dont les besoins en eau sont les plus importants, avec des prélevements concentrés sur la période estivale (juin à septembre). L'irrigation s'est développée avec l'avènement du maïs dans les années 1960.

D'après le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne (SIEBAG), la ressource en eau provient principalement des réservoirs (61 %), puis des rivières (29 %) et enfin des nappes phréatiques (10 %), uniquement sur la commune de Gabarret.

Sur le site, on recense une station de pompage en rivière à Larée au niveau du pont sur la Douze route de Sainte Fauste. Par ailleurs, certains étangs sont utilisés pour l'irrigation : étangs d'Escagnan, étang en aval de la Hitère, étang de Clermontine au niveau du Tourné et deux points d'eau en amont de l'étang du Soucaret.

3. Agriculture à l'échelle du site Natura 2000

L'agriculture représente, sur le site, l'activité socio-économique la plus importante. Sur le territoire du Bas-Armagnac et notamment sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence différents programmes agro-environnementaux ont été mis en place (CTE, CAD, MAE, ... ; cf *M. Programmes collectifs et les interventions publiques p.170*)

a) ENTITE DU SOUCARET

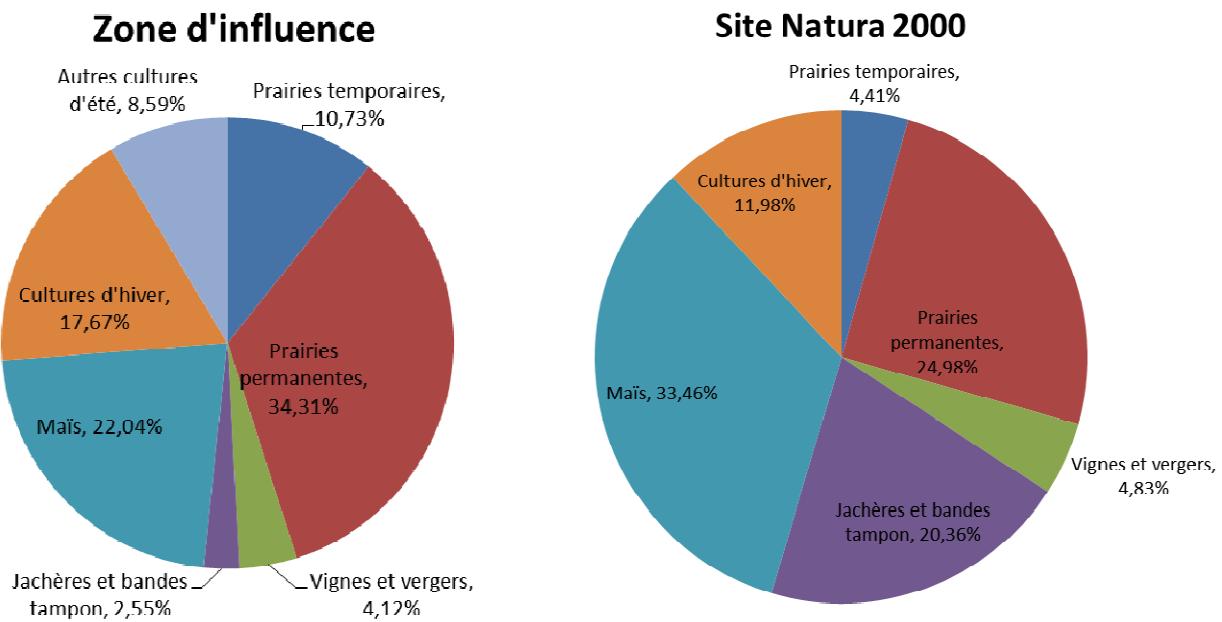


Figure 23 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Soucaret, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

L'activité agricole sur le bassin versant du Soucaret est dominé par les grandes cultures(48 % de la SAU) avec notamment 22 % de maïs. Les prairies permanentes occupent quant à elles 34 % des terres

agricoles pour l'élevage bovin viande. La présence des cultures d'hiver permet de limiter les phénomènes d'érosion.

Sur le site Natura 2000 au sens strict, le maïs est majoritaire. Toutefois, il est important de noter qu'une part importante des terres relève de la catégorie jachère et bande tampon qui assure une protection des étangs et des cours d'eau.

Remarque : la dénomination « autres cultures d'été » regroupe le soja et le tournesol.

b) ENTITE DU MOURA

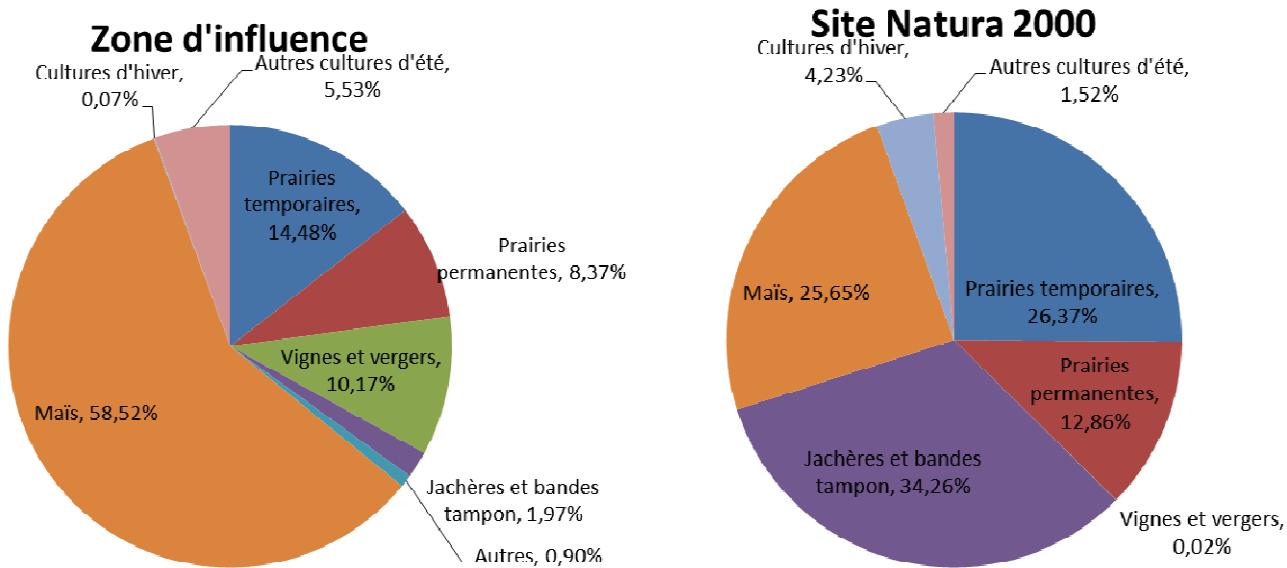


Figure 24 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Moura, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

L'activité agricole sur la zone d'influence du Moura est largement dominé par la maïsiculture. Dans le site Natura 2000, les jachères et bandes tampon sont prépondérantes, elles servent notamment de protection des cours d'eau et des étangs. Les prairies temporaires (26 %) et permanentes (13%) sont également bien présentées pour l'élevage bovin. On retrouve toujours le maïs qui occupe un quart des terres agricoles.

c) ENTITE DU POUY, DE MEIGNE ET DU PORTE

Sur cette zone d'influence, l'activité agricole est répartie entre la viticulture, un tiers, et les grandes cultures dont le maïs (29% de la SAU). Dans le périmètre du site Natura 2000, la maïsiculture représente plus de la moitié de l'activité agricole. On trouve ensuite les prairies permanentes (21 %) et temporaires (16 %) pour l'élevage bovin.

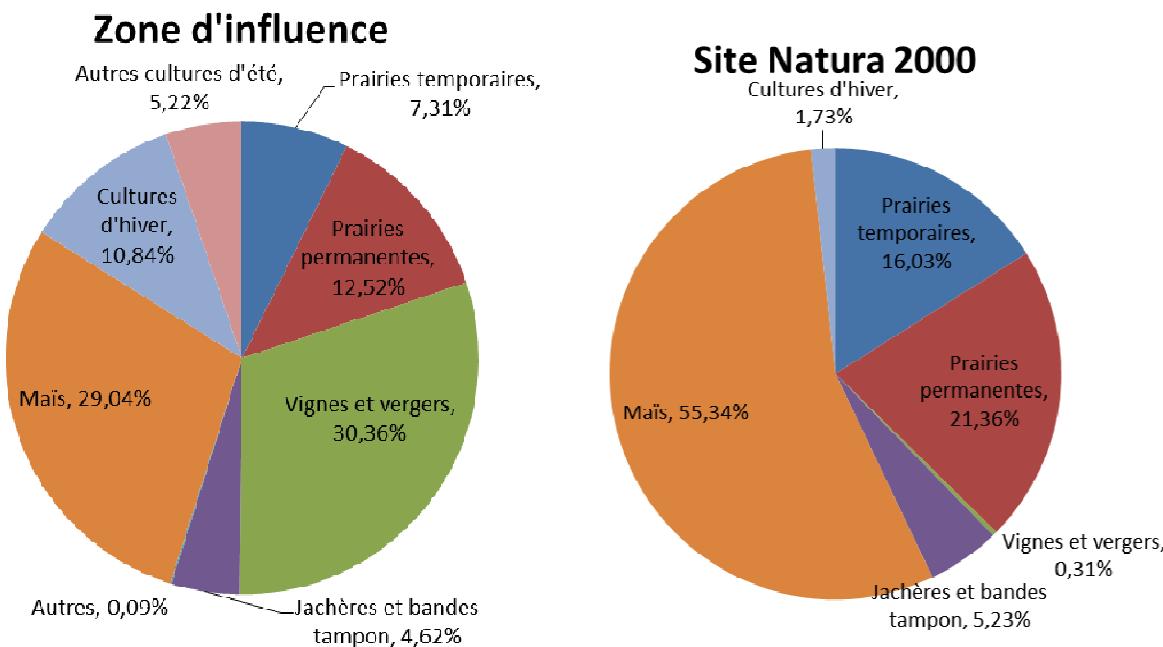


Figure 25 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Pouy, Meigne et Porté, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

d) ENTITE DE LA HITERE

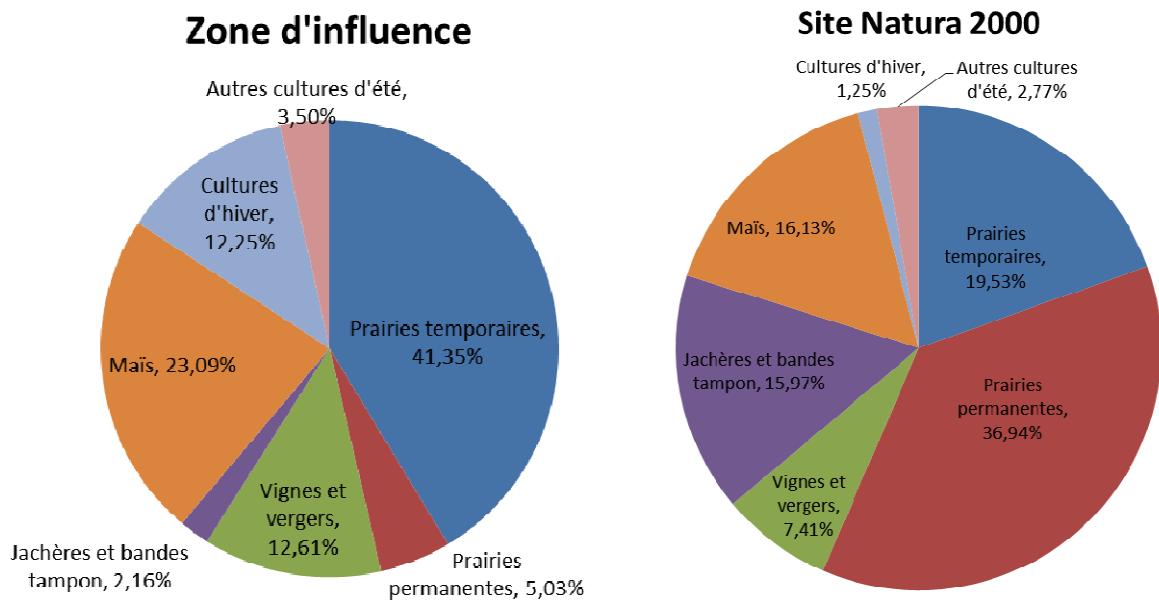


Figure 26 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité de la Hitière, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

Sur le bassin versant de l'étang de la Hitière, les prairies temporaires occupent une part importante des terres agricoles, elles sont utilisées pour l'élevage bovin. La maïsiculture est également bien présente. À noter l'utilisation de cultures d'hiver afin de limiter l'érosion des sols. Dans le site Natura 2000 au

sens strict, plus d'un tiers de la surface agricole est occupée par les prairies permanentes. La protection des étangs par le biais des bandes tampon est bien utilisée.

e) ENTITE D'ESCAGNAN

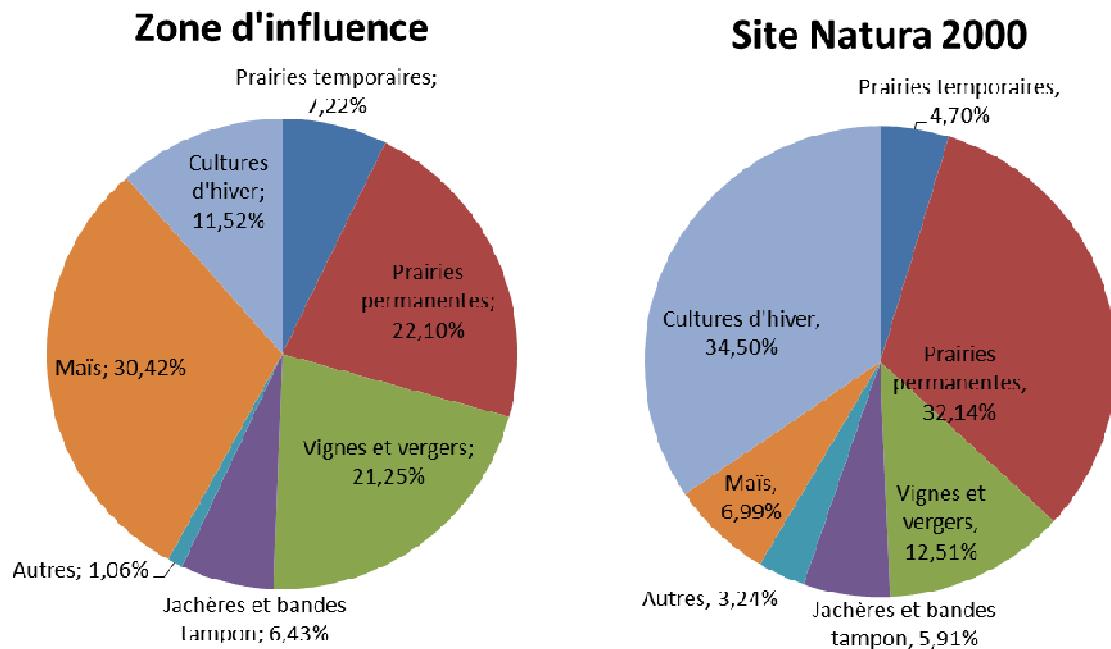


Figure 27 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité d'Escagnan, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

L'activité agricole sur la zone d'influence des étangs d'Escagnan se décompose en 3 types : la maïsiculture (30 %), les prairies permanentes (22 %) pour l'élevage et l'arboriculture (21%), caractéristique de cette entité. Dans le site Natura 2000, les cultures d'hiver pour lutter contre l'érosion sont bien présentes (35 %) ainsi que les prairies permanentes (32 %).

f) ENTITE DU TOURNE SAINTE FAUSTE

Sur la zone d'influence, les activités agricoles sont dominées par les grandes cultures, pratiquement les trois quarts des terres agricoles dont 43 % pour le maïs. Cette zone d'influence est de petite taille par rapport aux précédentes, seulement 38 hectares. Dans le site Natura 2000, les grandes cultures sont également bien présentes avec 48 % de la SAU. L'élevage est aussi bien présent avec 35 % de prairies. On retrouve les bandes tampon de protection des cours d'eau, notamment de la Douze.

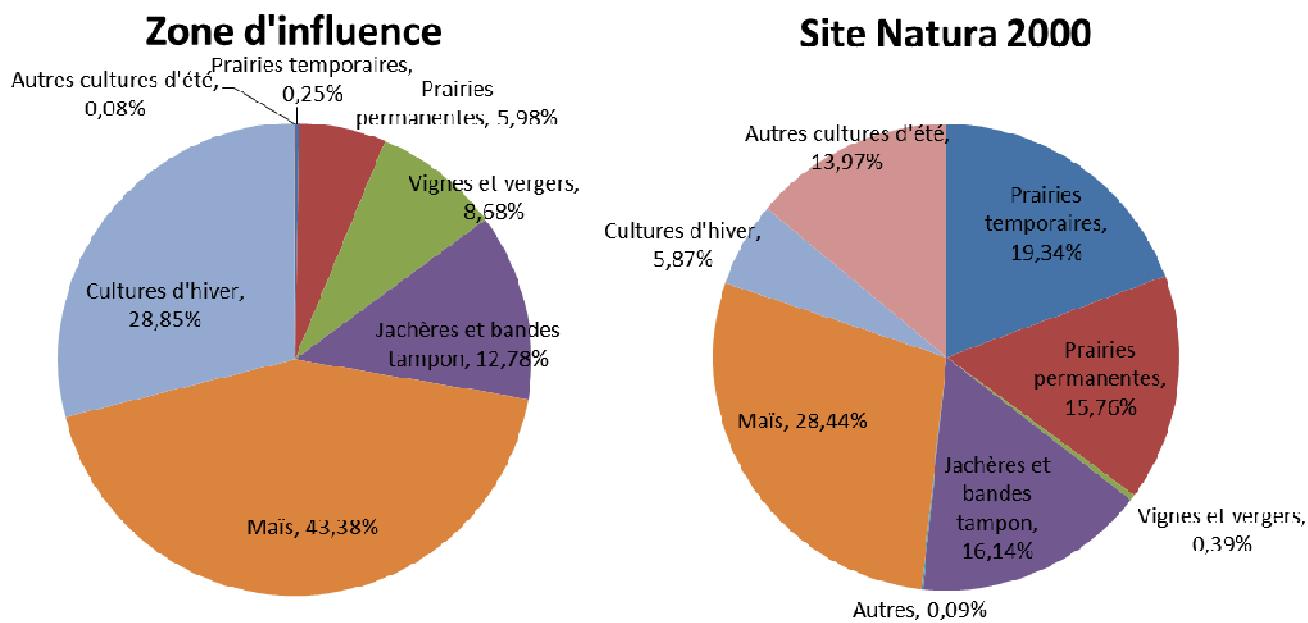


Figure 28 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Tourné Sainte Fauste, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016

g) ENTITE DU MARAIS

Dans le site Natura 2000, l'activité agricole est quasiment absente. Une seule parcelle de jachère de moins de 5 ans (3,6 ha) était inscrite à la PAC 2016. La zone d'influence coupe des parcelles de maïs représentant 6 hectares soit une très faible portion par rapport à la superficie de l'entité.

4. Réglementation

À l'heure actuelle les activités agricoles sont soumises à différentes réglementations dont :

- la **politique agricole commune (PAC)** qui conditionne le versement de fonds européens au respect d'un certain nombre de pratiques en faveur de l'environnement.
Il s'agit entre autre de la mise en place de bandes tampons végétalisées de 5 m le long des cours d'eau, l'entretien minimal des terres, le prélèvement d'eau pour l'irrigation, la gestion des surfaces en herbes, le maintien des particularités topographiques (haies, bosquet, mare ...), l'utilisation des produits phytosanitaires avec le respect des conditions d'emploi prévues par l'autorisation de mise sur le marché et des zones non traitées (ZNT) en bordure des points d'eau, ...
- la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)**, déclinaison française de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne, qui impose une protection équilibrée et durable de la ressource en eau au titre de l'intérêt général.
Tout aménagement, Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (IOTA) est susceptible d'être soumis à l'application des procédures d'autorisation ou de déclaration prévues par les articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement. Cela concerne entre autre les interventions dans le lit mineur des cours d'eau, la création de plans d'eau, la réalisation de réseaux de

drainage, les prélèvements d'eau, l'épandage d'effluents, ... dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2025.

Afin d'atteindre ce bon état, différents outils interviennent sur le territoire dont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, et sa déclinaison locale le SAGE Midouze qui fixent les orientations de gestion de la ressource en eau, mais également les périmètres de protection de captage visant à réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource destinée à la consommation humaine.

- les zones vulnérables issues de la **directive Nitrate** qui visent à protéger la ressource en eau des pollutions par les nitrates d'origine agricole, et qui imposent notamment le respect de périodes et des zones d'interdiction d'épandage à proximité des cours d'eau, des mises aux normes des bâtiments d'élevage, tenue d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'épandage.
- le **plan Ecophyto** lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement dont l'objectif est de réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires. Il se traduit notamment par la formation des agriculteurs à une utilisation responsable des pesticides (Certiphyto) et la mise en place d'un programme de contrôle de tous les pulvérisateurs.
- le **règlement sanitaire départemental** (RSD), fixé par arrêté préfectoral, existe dans chaque département. Il édicte des règles techniques d'hygiène et de salubrités publiques qui s'appliquent en l'absence ou en compléments d'autres textes.

5. Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »

Dans la démarche Natura 2000, le principal enjeu pour les acteurs du monde agricole est de concilier le développement et la pérennisation de leurs activités, avec la préservation des milieux et des espèces. La mise en application de la réglementation existante et la lourdeur administrative des procédures constituent pour eux la contrainte essentielle. Les agriculteurs dénoncent parfois le durcissement à l'extrême des réglementations sur l'eau et l'incohérence de certaines procédures.

Pour les exploitants riverains du réseau hydrographique de la Douze, la dynamique fluviale constitue également une contrainte dans l'exercice de leurs activités. Les épisodes de crues conditionnent la nature des cultures et le travail de certaines parcelles.

Des problèmes d'érosion des sols cultivés et de ruissellement sont par ailleurs présents sur le secteur, principalement liés aux terrains sableux, à la pente et aux pratiques culturales. L'eau de pluie dévale les versants pour finir sa course dans les cours d'eau et/ou plans d'eau et entraîne avec elle sédiments et particules argileuses pouvant provoquer le colmatage du lit mineur et la dégradation de la qualité de l'eau. Au vu des indicateurs physico-chimique et biologique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la qualité de l'eau de la Douze apparaît en effet dégradée, ce qui a un impact direct sur les habitats et les populations piscicoles.

Pour lutter contre ce phénomène deux approches peuvent être pratiquées : une approche agronomique préventive à travers le maintien ou la restauration des haies, le travail simplifié du sol ou encore les cultures intermédiaires ; et une approche hydraulique curative avec certains éléments de stockage du ruissellement (mare, retenue collinaire) et l'organisation de l'écoulement des eaux.

Ainsi de par leurs pratiques et l'évolution de leurs activités, les agriculteurs interagissent à certains égards négativement mais aussi positivement sur le site Natura 2000.

Impacts potentiels des activités agricoles vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raréfaction des prairies naturelles et milieux ouverts, riches en biodiversité, due au déclin de l'élevage sur le territoire ▪ Disparition de haies et d'éléments boisés linéaires ou ponctuels ▪ Pollution diffuse par les produits phytosanitaires et les engrains qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau, accentuée par les phénomènes d'érosion et de drainage ▪ Risque de mise en assec de certains plans d'eau en période d'étiage, nuisible à l'habitat de la Cistude
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des étangs permettant de filtrer les intrants et de créer des corridors écologiques ▪ Gestion raisonnée des traitements phytosanitaires et respect des ZNT en bord de plans d'eau ▪ Fertilisation et épandage raisonnés limitant les rejets excédentaires dans l'eau ▪ Pâturage extensif sans intrants et gestion des prairies permanentes, réservoirs de biodiversité et parfois habitats d'intérêt communautaire ▪ Maintien des haies, alignements d'arbres et arbres isolés à l'intérieur ou en bordure de parcelle assurant une fonction de corridor écologique ▪ Maintien des fossés de drainage permettant des connexions hydrauliques et écologiques ▪ Entretien et gestion adaptée des plans d'eau favorisant la biodiversité et particulièrement la préservation de la Cistude d'Europe ▪ Gestion raisonnée des prélèvements d'eau pour l'irrigation (autorisation et quota de prélèvement, tour d'eau, respect du débit minimal réservé, interdiction de pompage, ...)

E. SYLVICULTURE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Sylviculteurs
- Propriétaires forestiers
- Coopératives forestières et entreprises de travaux forestiers
- Syndicats de sylviculteurs
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Midi-Pyrénées
- Office National des Forêts (ONF)

- SAFER
- Institut pour le Développement Forestier

2. Contexte forestier sur le Bas-Armagnac

a) DIFFERENTES REGIONS SYLVIQUELS

La région du « Bas-Armagnac » et le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac se trouvent dans la SylvoÉcoRégions (SER) des Collines de l'Adour selon le découpage réalisé par l'Inventaire forestier national (IFN).

Chaque SER est définie comme « la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison originale, c'est-à-dire différente de celles des SER adjacentes ».

La SylvoÉcoRégion des « Collines de l'Adour » s'étend du Sud Est des Landes au Nord du Béarn en passant par l'Ouest du Gers. Le paysage est de type sylvo-agricole, à dominante agricole. Il est caractérisé par une mosaïque de parcelles et de boisements très morcelés. La forêt occupe 20 % de la surface, avec environ 109 000 ha hors peupleraies cultivées (Source :IFN, SER F 52 *Collines de l'Adour*, 2013).



b) ESSENCES ET SYLVICULTURE

Le Pin maritime (*Pinus pinaster*)

Cette essence se retrouve essentiellement sur le plateau landais. Elle est capable d'une production régulière orientée initialement vers la gemme jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, puis vers le bois et ses filières de transformation industrielles et papeterie. Les enjeux économiques liés à ces plantations sont importants sur le plateau landais.

On trouve également le pin maritime en mélange avec le chêne pédonculé sur le bourrelet de crue et dans les pentes. Dans ce cas, ils sont disséminés et peu accessibles pour l'exploitation mais ils offrent un intérêt écologique et paysager. Cette essence est essentiellement présente sur l'entité de la Forêt du Marais sur le site Natura 2000.

Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Le chêne pédonculé est une espèce pionnière, il colonise des milieux auxquels il n'est pas forcément adapté. Il craint les sécheresses estivales et se plaît dans les sols frais et profonds comme les zones inondables et les anciennes prairies, humides toute l'année. Il forme des futaies, notamment sur les coteaux. Certaines dépressions - gouttières non marécageuses-, peuvent exceptionnellement accueillir le chêne en remplacement de l'aulne.

Le Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Le chêne sessile est une espèce sociable, qui supporte l'ombrage. On le retrouve en mélange avec le chêne pédonculé. Il craint les sols engorgés surtout en période de végétation et résiste assez bien à la sécheresse. Il supporte des sols pauvres et superficiels mais nécessite des sols profonds pour produire du bois de qualité.

Les chênes pédonculé et sessile sont particulièrement prisé et apprécié dans le Bas-Armagnac où ils sont utilisés pour la tonnellerie et le vieillissement des eaux-de-vie d'Armagnac. Les boisements de chênes de la vallée de la Douze sont un des emblèmes de la région et représentent un enjeu majeur pour la sylviculture du Gers puisque l'Armagnac est un important bassin de production en bois d'œuvre du département.

Le Peuplier (*Populus sp.*)

C'est une essence de pleine lumière à croissance très rapide, exigeant des sols riches, profonds, aérés et bien alimentés en eau. Dans le Bas-Armagnac, les peupleraies sont nombreuses en bordure des réseaux hydrographiques et remplacent d'anciennes prairies ou parcelles agricoles peu productives.

Les plantations de peupliers sont réalisées à partir de boutures après préparation sommaire du sol. Ces peupleraies sont ensuite gérées différemment selon les conditions stationnelles (gestion intensive à extensive). Les interventions peuvent aller d'un entretien du sol par disqueuse superficiel annuel, à une gestion par fauche de la végétation herbacée, allant parfois jusqu'à la non intervention.

Le bois de peuplier est utilisé en sciage pour de la menuiserie ou en déroulage pour réaliser des panneaux contreplaqués et des emballages légers.



c) TEMPETE KLAUS

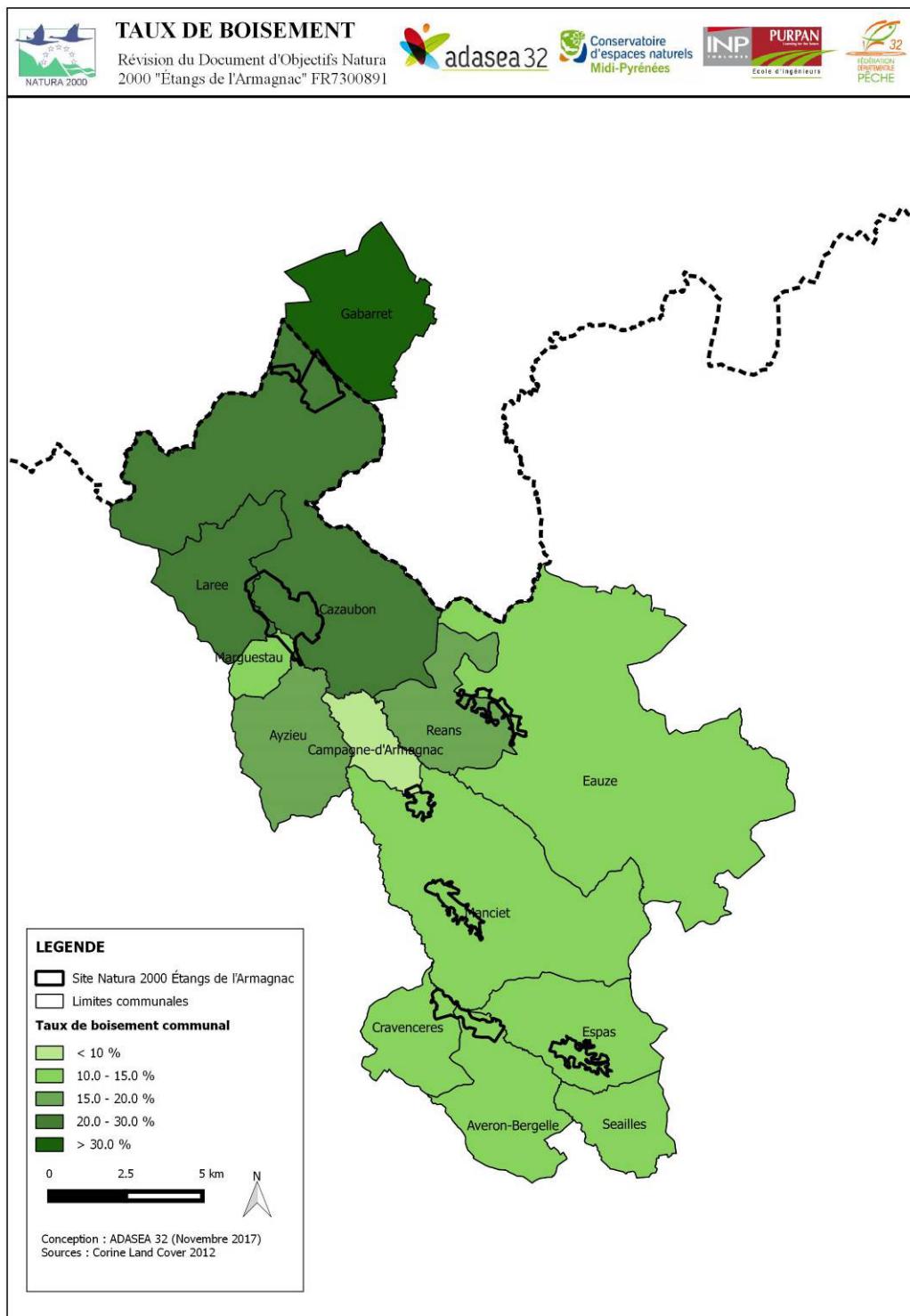
Le territoire sur lequel se trouve le site Natura 2000 a été touché par la tempête Klaus en 2009. Les dégâts sur les arbres ont été accentués par des sols gorgés d'eau.

Les dégâts les plus importants sont concentrés sur le plateau landais (Forêt du Marais), essentiellement sur les peuplements de pins maritimes. Cependant la région du Bas-Armagnac a enregistré des dégâts importants sur les peupliers qui ont été replantés par la suite. Des vieux chênes, habitat d'espèce, ont également été déracinés impactant l'habitat des chiroptères forestiers et des insectes du vieux bois.

3. Situation des communes du site

a) TAUX DE BOISEMENT PAR COMMUNE

L'Armagnac est la partie du Gers la plus boisée, 20 % contre 17 % en moyenne dans le département. La superficie boisée des communes du site Natura 2000 évolue entre moins de 10 % pour Campagne d'Armagnac, situé en bord de Douze avec une forte activité agricole, et 20 % à 30 % pour Cazaubon et Larée. Le taux de boisement le plus important des communes concernées par le site Natura 2000 est de plus de 30% pour Gabarret (Landes).



Carte 35 : Taux de boisement des communes concernées par le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac

b) PROPRIETES FORESTIERES ET MODE DE GESTION

La forêt dans le site est très majoritairement privée, à plus de 98 %. Certains boisements privés font l'objet de documents de gestion : plan simple de gestion (PSG) et code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Pour les boisements du site, on compte plus de 88 ha couverts par un document de gestion sylvicole en fin d'année 2017 : 7 PSG pour 70 ha et 5 CBPS pour 17,6 ha. Certains PSG arrivent à échéance et doivent être renouvelés notamment sur la forêt du Marais. Cette entité représente la plus grande surface de boisement couvert par un PSG (45 ha).

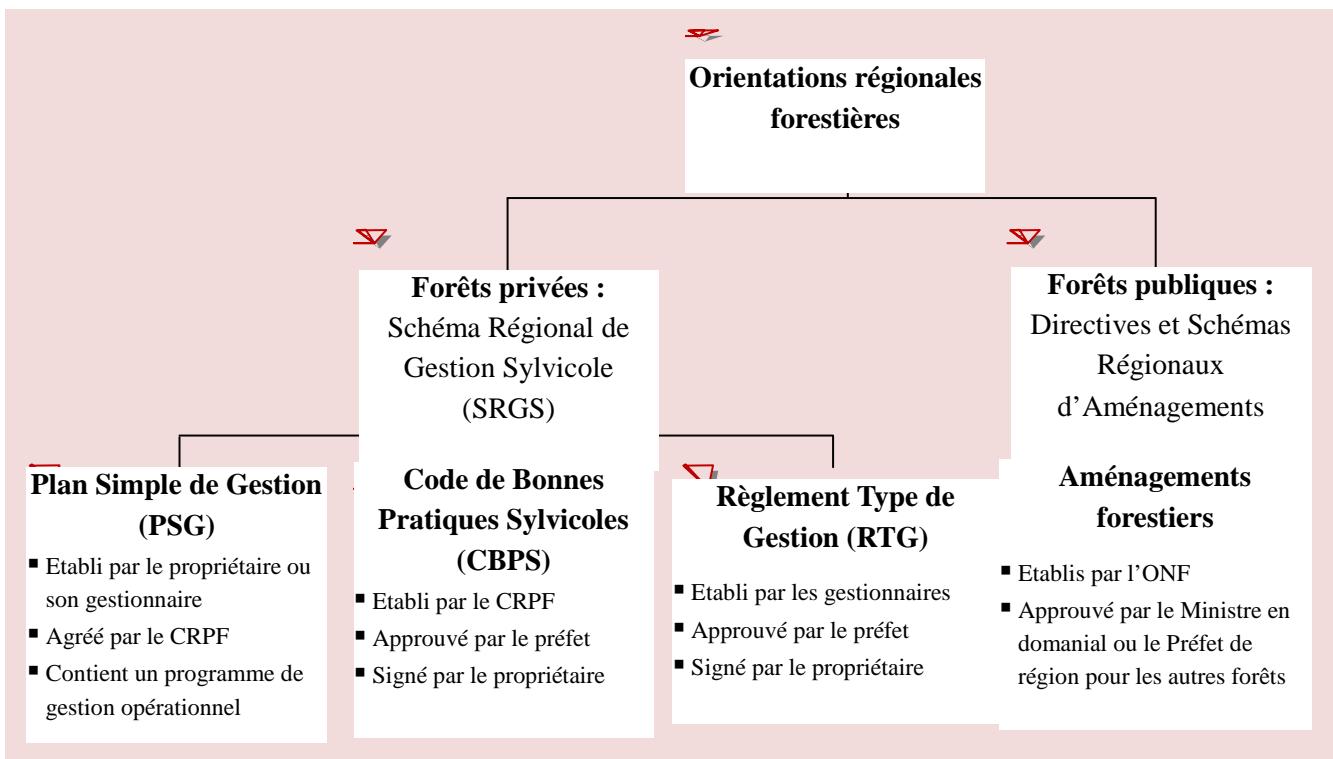
Sur le site Natura 2000, un seul boisement appartient au domaine public sur l'entité du Moura. Il fait partie de l'Espace Naturel Sensible du Moura et est la propriété du Conseil Départemental du Gers. Sa gestion est assuré par l'ONF et par conséquent il appartient au régime forestier.

Certaines communes possèdent des parcelles forestières de superficie modeste sur lesquelles aucune gestion particulière n'est mise en place.

4. Réglementation

La gestion des forêts est régie principalement par le Code Forestier auquel se mêle des dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement ; cela concerne notamment :

- Le défrichement ; il est défini comme une opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière (dessouchage par exemple) : il y a changement d'affectation du sol. Des seuils et des cas particuliers entrent en vigueur, et s'adaptent dorénavant à la présence ou non d'une garantie de gestion durable. Suite à une demande de défrichement 3 options sont possibles : autorisation avec compensation obligatoire, autorisation partielle (réserves boisées) et interdiction.
- Les coupes ; elles sont programmées dans les plans de gestion des forêts et dans les documents d'aménagements forestiers. Dans le cas d'une forêt ne présentant pas de document de gestion durable, elles sont soumises à autorisation pour toute coupe de bois enlevant plus de la moitié du volume de futaie sur pied, au-delà d'un certain seuil de surface d'un seul tenant pour les futaies de feuillus et de résineux (5 ha dans les Landes et 4 ha dans le Gers).
- La gestion forestière ; elle doit suivre les principes fondamentaux de la gestion durable des bois et forêts. Le cadre régional de prise en compte de la gestion durable dans la gestion forestière. La Politique Forestière Nationale définit un cadre décliné ensuite localement comme indiqué sur le schéma ci-dessous.



On retiendra que le zonage Natura 2000 ne suspend pas l'autorisation d'exploiter une parcelle forestière dès lors que les dispositions habituelles du droit commun sont respectées.

La loi sur l'eau comporte également des dispositions règlementant les travaux ou aménagements forestiers dans les zones sensibles : aux abords de cours d'eau, captage, lac, étang, mare, tourbière, zone humide...

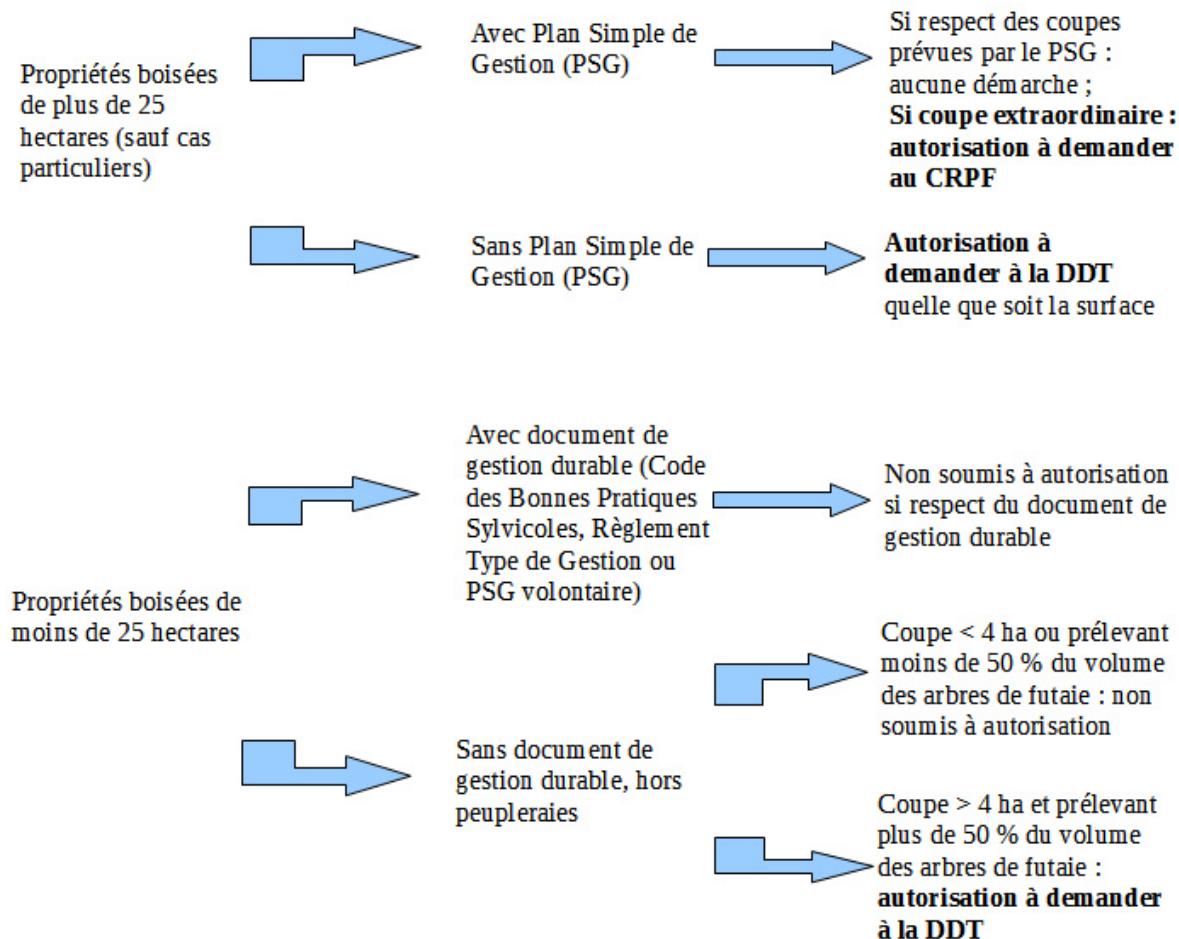


Figure 29 : Réglementation et autorisation pour une coupe de bois

5. Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »

Au niveau du site Natura 2000, concerné essentiellement par des peuplements feuillus, l'activité sylvicole est basée sur les peuplements de peupliers. Les autres essences - principalement les chênes pédonculés, sessiles et pubescents – sont exploitées de façon plus sporadiques dans le cadre d'une sylviculture extensive pour la production de bois de chauffe ou la tonnellerie.

La majorité des boisements appartiennent à de nombreux propriétaires qu'ils utilisent pour le bois de chauffe. Ces coupes de petites tailles et dispersées affectent peu les habitats d'espèce.

Les enjeux de la démarche Natura 2000 vis-à-vis de l'activité sylvicole sont donc peu élevés et restreints aux boisements de chênes et plantations de peupliers.



Il existe cependant des interactions entre les activités sylvicoles et le site Natura 2000 :

Impacts potentiels des activités sylvicoles vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comblement de fossés conduisant à la régression des zones humides favorables à la Loutre, au Vison d'Europe ou à l'Agrion de Mercure ▪ Coupes rases de boisements isolés et coupes rases de grande ampleur et d'un seul tenant ▪ Enlèvement des bois morts et arbres sénescents ▪ Réalisation de travaux sur sols non portants ▪ Plantation d'essences allochtones en lieu et place d'espèces autochtones ▪ Plantation en berge d'espèces non adaptées (peupliers...)
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des fossés de drainage permettant des connexions hydrauliques favorables aux espèces d'intérêt communautaire ▪ Entretien des forêts et des chemins d'accès ▪ Coupes de taillis, éclaircies, balivage ▪ Pratiques de gestion durable favorisant les essences locales, la diversification et la régénération naturelle ▪ Nettoyage des parcelles après tempête ▪ Préservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, Loutre, chauve-souris, coléoptères ...) ▪ Protection du patrimoine naturel : biodiversité ordinaire ou rare ; naturalité ; production de biomasse ▪ Protection des eaux : épuration des eaux de ruissellement, zone tampon, ralentissement des transferts d'eau ▪ Protection des sols : couches humifères, micro-organismes, fixation d'azote, stabilité des berges ▪ Protection de l'air : production d'oxygène, stockage de carbone par fixation de CO₂, rupture des couloirs de vent ▪ Protection du paysage : mise en valeur du paysage, espace tampon ▪ Protection d'une qualité de vie : zone de loisirs, quiétude, identité d'un territoire

F. CHASSE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Chasseurs / Piégeurs
- Sociétés de chasse et ACCA
- Propriétaires forestiers
- Fédération Départementale des Chasseurs 32
- Associations départementales de piégeurs agréés
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

2. Activités cynégétiques des communes du site

a) ORGANISATION DES CHASSEURS

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, les chasseurs sont organisés en associations communales de chasse agréées (ACCA) ou en société de chasse :

- 11 sociétés de chasse dans le Gers et 1 ACCA dans les Landes (Gabarret).

Les actions des ACCA et sociétés de chasse sont coordonnées par les Fédérations départementales des chasseurs des Landes et du Gers. Elles assurent la gestion cynégétique, la promotion et la défense de la chasse et des intérêts des chasseurs, et participent à la protection de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Le territoire des ACCA est bien délimitée (généralement les limites communales sauf si présence d'oppositions) et chasser sur le territoire nécessite d'adhérer à l'association. Deux cas de figure se posent : être membre de droit, c'est-à-dire être propriétaire sur la commune ou être membre facultatif, ne pas être propriétaire sur la commune.

Réglementairement, les ACCA doivent maintenir une superficie d'au moins 10% de leur surface chassable en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage. Il s'agit de terrains ou de groupes de terrains, compris dans le territoire de l'ACCA sur lesquels la pratique de la chasse est interdite, proposant ainsi à tout type de gibier une zone de refuge en période de chasse. Toutefois il est possible d'y réguler les espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts. Ces réserves peuvent être fixes ou tournantes.

Dans les ACCA, une personne propriétaire de plus de 60 ha d'un seul tenant, peut récupérer son droit de chasse et assurer, lui-même, la gestion cynégétique de son territoire, on parle alors d'opposition cynégétique. Au nom de convictions personnelles à l'encontre de l'activité cynégétique, un propriétaire peut également récupérer son droit de chasse sans surface minimum. On parle alors d'oppositions de conscience. La destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts doit cependant être assurée et le propriétaire peut être incriminé si son territoire engendre des problèmes liés à la faune sauvage.

Les sociétés de chasse ont un statut association loi 1901. Pour chasser, elles doivent détenir les droits de chasse des propriétés. Le propriétaire doit abandonner son droit à la société de chasse pour que les chasseurs puissent y accéder (bail de chasse de 1 an).

Sur le site, 2 propriétaires ont gardé le droit de chasse sur leurs terres (Marais et Escagnan)

b) GESTION CYNEGETIQUE

La chasse est une activité traditionnelle de ce territoire. Initialement activité de subsistance, elle s'est progressivement orientée vers une activité de loisir, nécessaire à la régulation des populations de gibiers.

Parmi les espèces chassables on compte :

- le **chevreuil**, soumis au plan de chasse obligatoire, abondamment présent sur le site. Toutefois, une légère diminution des effectifs de chevreuils est noté sur le secteur de l'Armagnac : résultat d'une pression importante depuis les années 2000 suite à d'importants dégâts sur les vignes.



- le **sanglier**, dont les populations augmentent et font l'objet d'un plan national de maîtrise. Les prélevements fluctuent d'une année sur l'autre, cependant ils augmentent sur le long terme. Le sanglier est chassable 10 mois sur 12.
- la **palombe** (pigeon ramier), espèce migratrice dont l'importante présence sur le territoire s'explique par l'hivernage de cet oiseau dans le Sud-Ouest de la France. Les palombières permettent également par leur présence de maintenir des éléments boisés ;
- le petit gibier : **lapin, lièvre, faisand, bécasse**.

Sur les zones à risque afin de limiter les impacts des sangliers sur les cultures des mesures sont mises en place :

- Cultures à haut rendement sur de petites surfaces, utilisation de clôtures
- Répulsifs au semis pour 800 ha de maïs, mélange d'un répulsif issu de plante comme le piment à la semence de maïs. Méthode utilisable en agriculture biologique.
- Agrainage sur arrêté préfectoral

Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sont classées en 3 catégories :

- Les espèces de la catégorie I (espèces non indigènes) sont classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ensemble du territoire métropolitain par le Ministre et pour une année renouvelable (en raison de leur caractère envahissant portant atteinte à la faune et la flore). Dans le Gers, on retrouve le ragondin, le Rat musqué, le Vison d'Amérique, le chien Viverin, le Raton laveur et la Bernache du Canada.
- Les espèces de la catégorie II sont classées susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté ministériel triennal sur la base d'une proposition de liste départementale établie par le Préfet et argumentant la situation locale. Le classement peut concerter l'ensemble du département ou bien définir des zones. Dans le Gers, le renard, la fouine, la Corneille noire, la Pie bavarde ou encore l'Étourneau sansonnet sont classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
- Les espèces de la catégorie III sont classées susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté préfectoral annuel si les particularités locales le nécessitent. Le sanglier était classé dans cette liste entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 dans le Bas Armagnac.

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, les activités de chasse se concentrent principalement autour du gros gibier (sangliers et chevreuils) dont les effectifs sont en expansion sur le territoire comme dans le grand Sud-Ouest et l'ensemble de la France. Sangliers et chevreuils sont chassés principalement en battues.

La chasse à la palombe représente également un enjeu important pour les chasseurs locaux. Elle est chassée en palombière au filet ou au fusil, avec des appelants ou à l'affût. Suite à la tempête Klauss de nombreuses palombières ont été endommagées ou détruites. Certaines sont toujours en fonction dans le site Natura 2000. La Fédération Départementale de Chasse du Gers a lancé un recensement des palombières.

c) PIEGEAGE

Le piégeage n'est pas un mode de chasse mais une technique de régulation pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et/ou invasives, encadrée par une réglementation spécifique. Il a été constaté la dégradation de certains pièges et la remise en liberté des animaux capturés. Un effort de sensibilisation est à faire pour éviter le vandalisme des cages-pièges.

Le Gers compte 2 association de piégeurs agréés : l'Association des Piégeurs Agréés du Gers et l'Association Départementale des Régulateurs des Nuisibles Agréés 32.

3. Réglementation

Le Code de l'Environnement régit l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à la pratique de la chasse, complété par des arrêtés préfectoraux annuels fixant la liste des espèces chassables, des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, des périodes de chasses, des modalités de capture et de destruction, ...

Pour la campagne 2017-2018, la période d'ouverture générale de la chasse à tir a été fixée du 10 septembre 2017 au 28 février 2018 pour les départements des Landes et du Gers.

4. Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »

Les activités cynégétiques pratiquées sur le site sont indispensables à la gestion des milieux et des espèces sur le territoire. Pour continuer à faire face à cet enjeu de gestion, les acteurs locaux font part d'un certain nombre de contraintes et de problématiques :

- Le nombre de chasseurs est en baisse et la population de chasseurs-piégeurs est vieillissante. Le faible renouvellement de génération chez les chasseurs va entraîner un manque d'effectif dans les années à venir, et rendre plus difficile la gestion cynégétique des espèces et la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
- La tempête Klaus en 2009 a provoqué la formation de « zones refuge » pour les sangliers, entraînant une importante prolifération de l'espèce.
- Les dégâts provoqués par les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sont nombreux malgré la pression de régulation. Les sangliers, chevreuils, ragondins et blaireaux causent des dégâts sur les cultures, notamment sur le maïs mais également sur des prairies, sur l'intégralité du site. La prolifération de sangliers et blaireaux augmente le risque de prédation des sites de ponte des Cistudes d'Europe.
- Les modalités de piégeage en vigueur dans les départements concernés par la restauration du Vison d'Europe sont jugées contraignantes et contre-productives. Les pièges de 2^{ème} catégorie sont interdits à moins de 250 mètres des cours d'eau ou des points d'eau ; et les cages pièges

de catégorie 1 doivent être munies d'un dispositif (trappe de 5 x 5 cm), permettant aux femelles des Visons d'Europe de ressortir pendant la période de gestation et d'allaitement, d'avril à juillet inclus.

Ces deux modalités freinent la capture du Vison d'Amérique, sensiblement de la même taille que le Vison d'Europe, qui profite lui aussi du dispositif pour s'échapper.

- La remise en liberté de ragondins, de Visons d'Amérique par des passants est préjudiciable pour les espèces du site.

Vis à vis des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, les périodes de chasse synonymes de fréquentation plus importante, ne correspondent pas à des périodes clés dans le cycle de développement des espèces telles que la reproduction, la ponte ou l'émergence des juvéniles. Les activités de chasse n'impacteraient donc pas leur cycle biologique.

Au vu des différents éléments énoncés ci-dessus, les chasseurs apparaissent comme des gestionnaires et des acteurs de terrain privilégiés dont les principales interactions bénéficient aux habitats et aux espèces du site Natura 2000 :

Impacts potentiels des activités liées à la chasse vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements par plantation d'espèces non autochtones
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des espèces et en particulier celles susceptibles d'occasionner des dégâts ▪ Lutte contre le Vison d'Amérique ▪ Maintien des éléments boisés, habitats d'espèces d'intérêt communautaire, notamment à travers les palombières

G. PECHE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

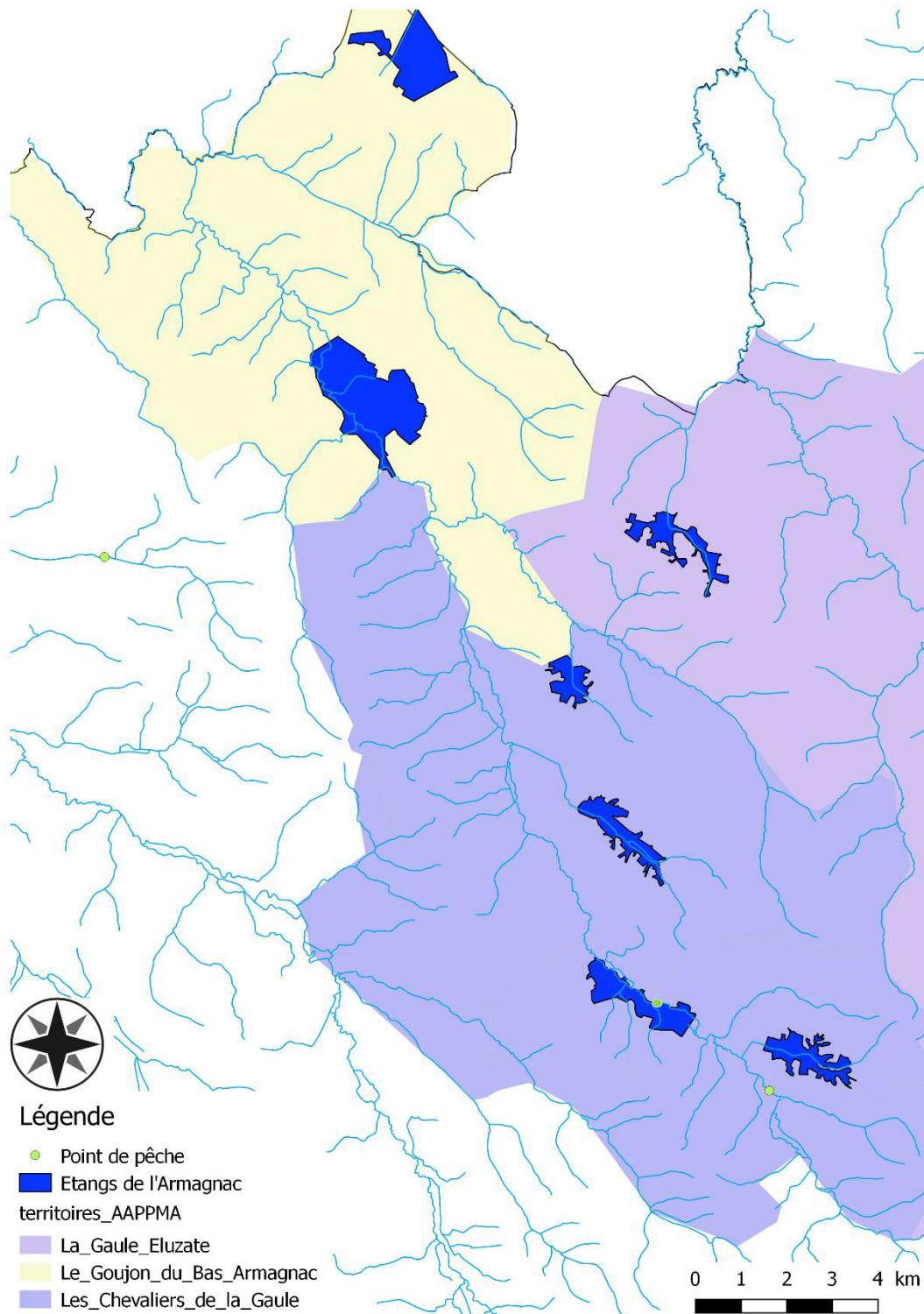
- Pêcheurs
- Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)
- Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 40 et 32 (FDAAPPMA)
- Agence Française de la Biodiversité (AFB)
- DDT32 et 40

2. Activités de pêche sur le site

a) CLASSEMENTS PISCICOLES DES COURS D'EAU

Les cours d'eau sont classés en deux catégories piscicoles :

- la première catégorie correspond aux cours d'eau pouvant accueillir des salmonidés.
- la deuxième catégorie correspond aux cours d'eau à dominance de cyprinidés. Il s'agit de l'ensemble de la Douze, y compris les plans d'eau associés.



Carte 36 : Organisation des pêcheurs sur le site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"

(Source : Fédération Départementale de Pêche du Gers)

b) ORGANISATION DES PECHEURS

Les pêcheurs du territoire sont regroupés au sein de 3 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :

- AAPPMA d'Eauze « La Gaule Eluzate »
- AAPPMA de Manciet « Les chevaliers de la Gaule »
- AAPPMA de Cazaubon « Le Goujon du Bas-Armagnac ».

Les AAPPMA contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection et la valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole.

Seuls des pêcheurs amateurs à ligne sont présents sur la Douze au niveau du site Natura 2000 (pêche à la truite et poissons blancs) ainsi que sur les étangs (pêche aux carnassiers et poissons blancs). Il n'y a pas de pêcheurs professionnels.

c) PRODUCTION PISCICOLE

Sur le site Natura, 6 installations concernant 15 étangs et leurs bassins associés sont utilisées pour la pisciculture :

- 4 étangs sur l'entité Escagnan
- 2 étangs sur l'entité de la Hitière
- 8 étangs sur l'entité du Pouy, Meigne et Porté
- 1 étang sur l'entité du Soucaret

Au Moura, une installation est présente mais non utilisée, avec un projet de remise en fonctionnement.

Production sur les étangs :

Sur les étangs piscicoles, une mise en charge a lieu au mois de novembre et la pêche s'effectue un an après, dans la plupart des cas cette pêche s'effectue par vidange de l'étang. Deux techniques sont utilisées pêche au filet dans la « raquette » de l'étang ou dans les bassins piscicoles. Par exemple sur l'entité d'Escagnan l'étang intermédiaire et celui du bas ont été mis en charge en novembre 2007 avec 100 kg de gardons reproducteurs et 30 kg de black-bass reproducteurs. Au mois de novembre 2008, ces étangs ont été pêchés : 275 kg de gardons, 82 kg de black-bass reproducteurs et 100 kg de petits black-bass.

d) GESTION HALIEUTIQUE

La pratique de la pêche a lieu sur les cours d'eau, principalement sur les tronçons proches des ponts pour des raisons d'accessibilité, et sur les plans d'eau.

Afin de favoriser le développement et le maintien du loisir pêche sur les différents secteurs sous leur influence, les AAPPMA organisent différents lâchers dont la fréquence et la nature sont intimement liées aux pratiques et exigences spécifiques de chaque secteur.

Sur la Douze : repeuplements en cyprinidés (Gardon, Goujon, Tanche, Rotengle), en salmonidés (Truite arc-en-ciel) et en carnassiers (Brochet, Sandre).

Seules les AAPMAs « le Goujon du Bas-Armagnac » et « les Chevaliers de la Gaule » effectuent des lâchers sur le site Natura 2000. La Fédération Départementale de Pêche du Gers a effectué des déversements jusqu'en 2008.

Les étangs pêchés sont alevinés en brochets, sandres, black-bass et cyprinidés par les propriétaires ou le pisciculteur gestionnaire.

3. Réglementation

La réglementation qui s'applique sur le site Natura 2000 est la même que hors du site.

Les droits de pêche et droit de passage sont définis dans le Code de l'Environnement.

Dans le domaine privé, l'article L435-4 définit que « les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titre » et « dans les plans d'eau (...) le droit de pêche appartient au propriétaire du fonds ».

Le propriétaire peut conserver son droit de pêche et son droit de passage, ou bien le rétrocéder à une AAPMA ou à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA). Dans ce cas, c'est l'AAPPMA ou la FDPPMA qui est chargée de la gestion du cours d'eau ou du plan d'eau sur le secteur délimité. Dans le cas contraire, le propriétaire se doit de posséder un plan de gestion pour ses droits de pêche.

Selon l'article L 436-1 du Code de l'Environnement, toute personne se livrant à l'exercice de la pêche aux lignes doit justifier de sa qualité de membre d'une AAPMA et avoir versé en sus de sa cotisation statutaire, une taxe annuelle dite « taxe piscicole ». Il doit également avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

4. Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »

Les pêcheurs souhaitent continuer à pratiquer la pêche dans la Douze et ses affluents, mais mettent en avant différentes contraintes : le déficit hydrique en été, les problèmes d'accessibilité et d'entretien des berges, et la qualité de l'eau.

En effet, la survie des espèces piscicoles est parfois menacée en période d'étiage sur l'ensemble du réseau hydrographique, et les conditions d'accès aux cours d'eau sont difficiles pour la majorité du linéaire. L'élimination des ripisylves en lien avec le recalibrage des cours d'eau a provoqué le développement de ronciers surplombant des berges abruptes qui rendent les cours d'eau inaccessible aux pêcheurs sur certaines portions.

On distinguera l'activité de pêche de loisir de la production piscicole. Compte tenu du nombre limité de pêcheurs, leur présence ne constitue pas un dérangement pour les espèces d'intérêt communautaire telles que le Vison d'Europe ou la Loutre, sauf potentiellement pour la Cistude (hameçonnage involontaire).

Côté production piscicole :

La production piscicole permet d'assurer la pérennité des étangs, entretien des berges et de la digue cependant une intensification piscicole peut être préjudiciable aux espèces et aux habitats (fertilisation, alevinage avec des espèces non adaptées, ...)

Impacts potentiels des activités piscicoles vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction d'espèces exogènes par alevinage ou empoissonnement (perche soleil, poisson chat, pseudorasbora, ...) ▪ Capture accidentelle de Cistudes
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien adapté des berges au niveau des parcours et des lieux de pêche ▪ Surveillance des cours d'eau

H. GESTION DES COURS D'EAU ET DE LA RIPISYLVIE

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Syndicats de rivière
- Communes et communautés de communes
- Propriétaires et/ou agriculteurs riverains
- AFB
- Police de l'eau (DDT 32, DDTM 40)
- Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières CATER 32
- Institution Adour
- Agence de l'eau Adour-Garonne

2. Aménagement et entretien des rivières

La gestion et l'entretien des cours d'eau et des berges est à la charge des propriétaires riverains. Lorsqu'il existe des syndicats de rivière, ceux-ci assurent l'entretien dans le cadre fixé par la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

3 syndicats intercommunaux d'aménagement des rivières se partageaient la gestion du réseau hydrographique :

- le syndicat du Midou et de la Douze côté Landes
- le SIAB Midour Douze pour le bassin versant de la Douze,
- le SAB Gélise-Izaute pour le bassin versant de la Gélise,

Mais seulement celui du Midour-Douze intervient sur le site des « Étangs de l'Armagnac » au niveau de la Douze.

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes. Celles-ci ont le choix de garder cette compétence ou de la rétrocéder aux syndicats de rivières existants. Dans le cadre de cette GEMAPI, les syndicats de rivière se sont structurés par bassins versants pour mener une gestion plus cohérente des cours d'eau. Le SIAB Midour-Douze est

maintenant le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze, tandis que le SAB Gélise-Izaute fait partie du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, Gélise, Auzoue.

Les syndicats de rivière exercent leurs compétences en matière d'étude, de restauration et de gestion des cours d'eau. Ils fonctionnent à partir des cotisations des communes adhérentes et des subventions des partenaires financiers (CG 32, AEAG, CRMP). Via l'élaboration d'une DIG, chaque syndicat peut assurer l'entretien des rivières sur le domaine privé. Il intervient ainsi pour enlever les arbres menaçant la sécurité, gérer les embâcles, entretenir le lit mineur, ...

Actuellement, les actions des syndicats sont principalement localisées à proximité des ponts et des zones fréquentées pour des questions de sécurité publique. L'intégralité du linéaire est pour le moins parcouru par les techniciens afin de surveiller les éventuelles zones à risque.

Dans les années 1970-1980, d'importants travaux de recalibrage et de rectification des cours d'eau ont été effectués par les syndicats. Ces interventions lourdes et définitives sur la majeure partie du linéaire, avaient pour objectif de faciliter et d'accélérer l'écoulement des eaux en période de fortes pluies pour limiter l'inondation des parcelles agricoles. De plus, la végétation des berges avait été éliminée dans un souci de « simplification de l'entretien ».

En conséquence, le lit mineur des cours d'eau et particulièrement de la Douze s'est peu à peu enfoncé, jusqu'à creuser la roche mère par endroit. Le lit de la Douze a été simplifié et son profil est maintenant très encaissé, avec des berges abruptes atteignant parfois plus de 3 mètres de haut, ce qui accentue considérablement les phénomènes de crues hivernales. Les hauts de berges où la ripisylve n'existe plus rend particulièrement inhospitalière le site pour les espèces d'intérêt communautaire. Il n'y a pas de zones de frayère ou de cache pour les poissons, ni de zone de nidification pour la Loutre ou le Vison d'Europe.

Aujourd'hui les syndicats doivent répondre aux nouveaux objectifs du SAGE Midouze et des logiques de gestion différentes sont à l'œuvre en cohérence avec l'évolution de la réglementation, en particulier la loi sur l'eau. Les possibilités d'interventions dans le lit mineur des cours d'eau sont extrêmement limitées et la végétalisation des berges est favorisée de façon naturelle ou adaptée pour permettre une meilleure stabilisation.

3. Réglementation

Selon l'article L215-14 du Code de l'Environnement, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Il a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Cette obligation d'entretien peut être transférée à une collectivité qui en fait la demande via une déclaration d'intérêt général (DIG) définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement et aux articles L151-36 à L151-40 du Code Rural.

En dehors de l'entretien régulier à la charge des propriétaires riverains, les interventions touchant aux berges ou au lit mineur des cours d'eau sont susceptibles d'être soumises à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

4. Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »

La longueur de linéaire de la Douze sur le site Natura 2000 est de 7 km (3 km sur le Moura et 4 km sur le Tourné) ce qui représente 12 % de la Douze gérée par le syndicat de rivière.

Les modalités de gestion des cours d'eau et de la ripisylve sont similaires sur le site Natura 2000 et en dehors. Les périodes d'intervention respectent les cycles d'activité de la faune et de la flore.

La Douze est présente uniquement sur 2 entités du site. La ripisylve sur le site Natura 2000 et ses abords présente 2 principaux faciès :

- des tronçons où elle est en bas de berge, très clairsemée voire dans certains cas totalement absente.
- Et d'autres tronçons plus végétalisés, notamment avec la présence de chênaies frênaies.

Au Moura, une chênaie frênaie, au minimum d'une trentaine de mètres, occupe les 2 rives sur la partie amont du site. Par la suite sur la rive gauche, la ripisylve est plus fine sur 500 m en bord de grandes cultures. Toujours sur cette même rive suite à l'exploitation d'une peupleraie et son défrichement, il ne reste plus que quelques vieux arbres formant la ripisylve. Sur la zone du site se trouvant à Cravencères, la ripisylve est plutôt fine mais elle est bien présente quoique discontinue. Sur la rive gauche, elle est en bordure de prairies tandis qu'en rive droite ce sont des terres arables.

Sur l'entité du Tourné Sainte Fauste, sur la partie amont jusqu'au Moulin de Marguestau, la ripisylve, en bord de grandes cultures, est quasi-inexistante, seulement quelques arbres sur 700 mètres. En aval du moulin, la Douze continue dans une chênaie frênaie puis alterne sur les 2 rives entre ripisylves en bords de terres arables et frênaies ou peupleraies.

Il apparaît que les berges des cours d'eau sont entretenues de façon très aléatoire sur l'ensemble du linéaire, et que l'état de la ripisylve est extrêmement variable selon les stations. Certains propriétaires riverains effectuent d'importantes opérations d'entretien sans déposer de demande d'intervention, et d'autres avouent ne pas être au courant de la législation ou ne pas s'acquitter de leur devoir d'entretien par « peur » d'effectuer une opération en infraction avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et d'être verbalisés par la Police de l'eau.

La communication auprès des propriétaires riverains et la coopération avec les syndicats de rivière en place sur le territoire est un enjeu majeur pour une gestion cohérente sur l'ensemble du réseau hydrographique.

On constate également la présence d'espèces peu adaptées aux berges telles que le peuplier ainsi que le développement de ronces rendant l'accès difficile mais servant de zones de refuge à de nombreuses espèces.

Ces différents faciès et les problèmes liés aux peupliers se retrouvent sur les 2 entités du site Natura 2000 concernés par la Douze (Moura et Tourné).

Une gestion inappropriée de la ripisylve et des berges perturbe le fonctionnement écologique de la ripisylve qui est dans l'incapacité d'assurer correctement ses nombreux rôles :

- stabilisation des berges grâce au système racinaire d'une végétation adaptée ;
- filtration des pollutions diffuses ;
- ralentissement de l'onde des crues ;

- corridor biologique pour la circulation des espèces ;
- habitat diversifié et favorable aux espèces aquatiques et/ou liées à la ripisylve.

Impacts potentiels de la gestion des cours d'eau et de la ripisylve vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Artificialisation des berges ▪ Suppression totale ou partielle de la ripisylve, habitat nécessaire à la Loutre et au Vison d'Europe et protégeant la rivière ▪ Développement de plantations d'espèces non adaptées sur les berges (peuplier) ▪ Intervention dans le lit mineur des cours d'eau et simplification de celui-ci, le rendant inhospitalier pour les espèces d'intérêt communautaire ▪ Passage d'engins le long des cours d'eau
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de boisements en bord de cours d'eau sur certains tronçons ▪ Gestion sélective des embâcles ▪ Reconstitution d'une ripisylve avec des essences adaptées et une largeur fonctionnelle

I. GESTION DES PLANS D'EAU

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Propriétaires de plans d'eau (privés, Conseil Départemental du Gers)
- Agriculteurs
- Pisciculteurs
- Chasseurs
- Cellule d'assistance technique aux zones humides du Gers CATZH 32
- AFB
- DDT32
- Institution Adour

2. Situation sur les communes du site

Le site « Étangs de l'Armagnac » compte un nombre important de plans d'eau sur chaque entité exceptée sur celle du marais où une seule mare a été répertoriée. Au total, 83 plans d'eau de taille variable (étangs ou mares) sont répertoriés à l'intérieur du périmètre du site. Ils abritent une importante biodiversité et constituent un habitat privilégié pour la Cistude d'Europe. Ces plans d'eau ont tous été créés par la main de l'Homme et certains sont présents depuis plusieurs siècles pour la pisciculture et depuis plus récemment (années 1970-80) pour l'irrigation agricole.

L'entretien de ces plans d'eau diffère selon leur utilisation, leur configuration et les intentions de leurs propriétaires. Selon les situations, on observe des plans d'eau :

- « nettoyés » avec très peu de végétation aquatique et de boisements sur les berges ;
- partiellement ou entièrement entourés de boisements ;
- avec une digue ouverte enherbée et/ou des zones ouvertes à proximité ;

- avec un chemin de ronde ;

Lorsque les plans d'eau sont situés à proximité de parcelles cultivées, tous possèdent une bande tampon suffisante pour prévenir des pollutions d'origine agricole ou constituer une zone de transition écologique favorable aux Cistudes et aux autres espèces d'intérêt communautaire. Certains plans d'eau utilisés pour la pisciculture extensive et aménagés en conséquence sont vidangés au moment de la pêche tandis que ceux pour l'irrigation, un assec peut avoir lieu à la fin de la période estivale.



L'influence de ces plans d'eau en barrage sur les ruisseaux est paradoxale. Ils perturbent l'écoulement naturel du cours d'eau et remplacent d'éventuelles zones humides, mais leur présence conduit au développement d'habitats diversifiés et intéressant vis à vis des espèces d'intérêt communautaire (Cistude, Loutre et Vison d'Europe). Les plans d'eau constituent pour elles un habitat privilégié à condition d'être gérés de façon compatible (pas de dérangement, présence de boisements, ...).

On recense sur le site Natura 2000 un certain nombre d'espèces animales allochtones invasives qui ont des conséquences néfastes sur les étangs et les espèces autochtones.

Les ragondins et Écrevisses de Louisiane dégradent les berges et les digues des étangs en creusant leurs terriers, ce qui provoque des fuites d'eau menaçant l'intégrité de l'étang et menant à sa destruction à plus ou moins long terme, si aucune action de restauration n'est entreprise. Ils causent également des dégâts sur la végétation aquatique en la consommant. L'absence d'herbier a ainsi des répercussions sur les habitats d'espèces.

Quant à la Tortue de Floride et au Vison d'Amérique, ils rentrent directement en compétition respectivement avec la Cistude d'Europe et le Vison d'Europe en occupant les mêmes niches écologiques et avec un caractère compétitif plus important.

À noter qu'une seule station avec de la Jussie a été répertoriée. Par ailleurs, le *Galega officinalis* qui est une espèce subsppontanée mais à caractère invasif a été recensé sur le site au niveau de la digue de l'étang du Moura. Cette espèce présente une toxicité pour les bovins lorsqu'il se retrouve dans le fourrage.

Il est important de rappeler qu'il est interdit d'introduire dans les étangs des espèces allochtones susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (poisson chat, perche du soleil, écrevisse, ...).

Sur le département du Gers et plus particulièrement dans le Bas-Armagnac, la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) de l'ADASEA a pour mission d'apporter du conseil technique aux gestionnaires de zones humides, d'étangs et de mares.

3. Réglementation

Toute personne (physique ou morale, publique ou privée, propriétaire, exploitant ou entreprise) qui souhaite réaliser un ouvrage ou une opération (création, curage, vidange de plans d'eau) ayant un impact sur le milieu aquatique doit soumettre son projet à l'application de la loi sur l'eau (art. L214-1 et suivants du Code de l'environnement), au régime de Déclaration ou d'Autorisation selon la nomenclature Eau.

La création de nouveaux plans d'eau individuels est de plus en plus difficile au vu de l'évolution de la réglementation qui entend éviter les obstacles à l'écoulement de l'eau. Par ailleurs, l'Institution Adour porte le projet de territoire Midour qui vise dans une démarche concertée à assurer la gestion quantitative de l'eau sur ce bassin versant.

L'article L. 214-18 du code de l'environnement, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit que « tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces ». « Ce débit minimal ne doit pas être inférieur au dixième du module du cours d'eau en aval immédiat ».

4. Enjeux et interaction avec le site « Étangs de l'Armagnac »

Les plans d'eau étant particulièrement nombreux et intéressant pour la Cistude d'Europe dans le périmètre du site, leur gestion apparaît comme un enjeu important.

Certaines pratiques actuelles sont d'ores et déjà favorables et d'autres méritent d'être discutées :

Impacts potentiels de la gestion des plans d'eau vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> • Assec du plan d'eau • Perturbation de l'écoulement naturel du cours d'eau • Développement d'espèces invasives • Élimination totale de la végétation aquatique en bord de plan d'eau • Absence de végétation aquatique • Gestion des bandes tampons autour du plan d'eau • Absence de gestion hydraulique
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion différenciée de la végétation des berges • Développement de la végétation aquatique et des roselières qui peuvent être habitats d'intérêt communautaire ou favorable aux espèces d'intérêt communautaire • Maintien de branchages dans l'eau et d'une zone de tranquillité en queue d'étang favorable à la Cistude d'Europe • Maintien de zones ouvertes à proximité du plan d'eau, favorable à la ponte de la Cistude d'Europe • Épuration des eaux du bassin versant par décantation • Soutien d'étiage • Écoulement minimum préservé • Création d'habitats d'espèce pour la Cistude, la Loutre et le Vison d'Europe.

5. Synthèse des usages et de la gestion des étangs

Tableau 20 : Bilan des usages et de la gestion des étangs (juin 2018)

Code étang	Usage	Niveau d'eau	Eléments paysagers	Alimentation	Contrats et Chartes
Soucaret1	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange automnale	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau de Catiran et étangs en amont	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2006 (2006-2010)</u> Restauration hydraulique de l'étang (réfection de la vanne de vidange, désenvasement partiel de l'étang en amont de la vidange, réfection du déversoir et du fossé d'évacuation) Gestion extensive de l'étang Investissements liés à la gestion des étangs (chemin d'accès)</p> <p><u>Dossier d'aide Agence de l'Eau Adour-Garonne (2006)</u> Réhabilitation de l'atelier de pêcherie (rénovation et agrandissement des bacs de tri, création d'un bassin de stockage, conduite d'eau aux bassins de tri)</p> <p><u>Charte déposée en 2009 :</u> Milieux concernés : étangs/points d'eau, bois, prairie, mégaphorbiaie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Soucaret2	Irrigation	Baisse niveau d'eau en période d'irrigation	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Source (haut de BV)	
Soucaret3	Irrigation	Baisse niveau d'eau en période d'irrigation	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Source (haut de BV)	
Moural	Pisciculture (à l'arrêt, projet de reprise)	Toujours en eau (vidange automnale future)	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation, île	Canal de dérivation de la Douze	
Porte1	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange annuelle	Sites d'insolation, berges nues, île	Ruisseau du Pouy	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>

Code étang	Usage	Niveau d'eau	Eléments paysagers	Alimentation	Contrats et Chartes
Porte2	Pisciculture	Toujours en eau	Sites d'insolation, berges nues	Ruisseau du Pouy	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Meigne1	Pisciculture	Toujours en eau	Berges boisées, sites d'insolation	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté	
Meigne2	Pisciculture	Toujours en eau	Berges boisées, sites d'insolation	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté	
Meigne3	Pisciculture	Toujours en eau	Berges boisées, sites d'insolation	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté	
Pouy1	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange annuelle	Queue d'étang boisée en amont, aval défrichement des arbres	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté et de Meigne	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 et avenant en 2005 (2004-2008/2005-2009)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Pouy2	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange annuelle	Berges nues, pression d'entretien importante	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté et de Meigne	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Avenant au contrat en 2005 (2005-2009)</u> Restauration du canal de dérivation</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie, mégaphorbiaie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>

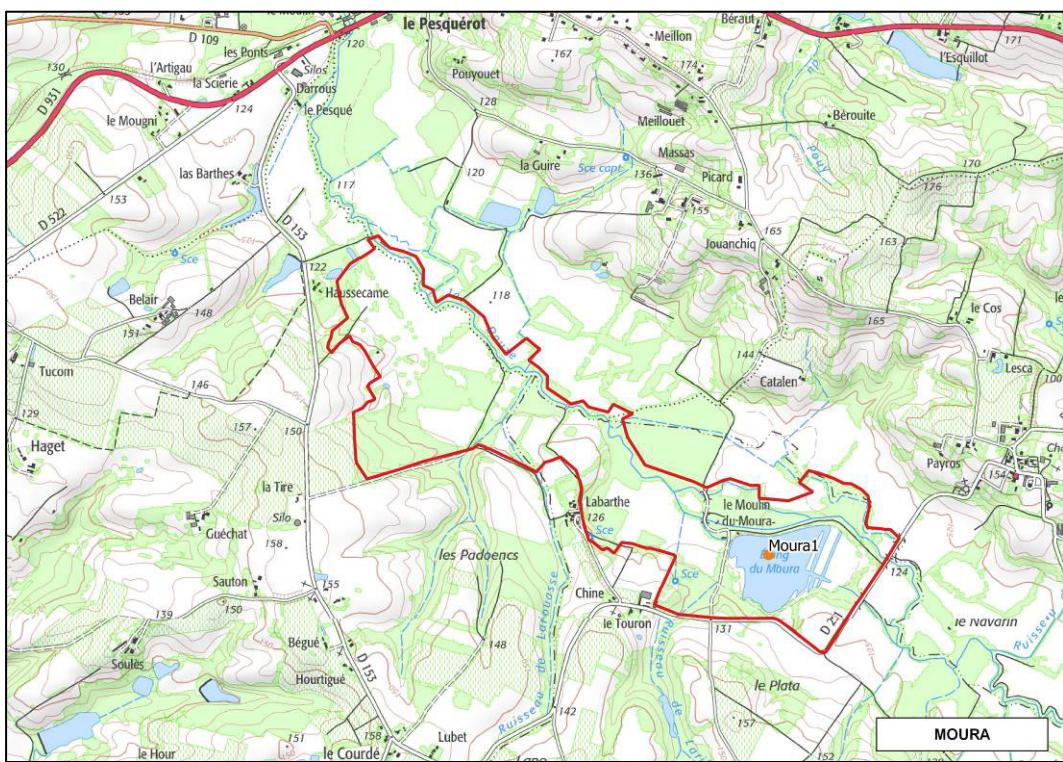
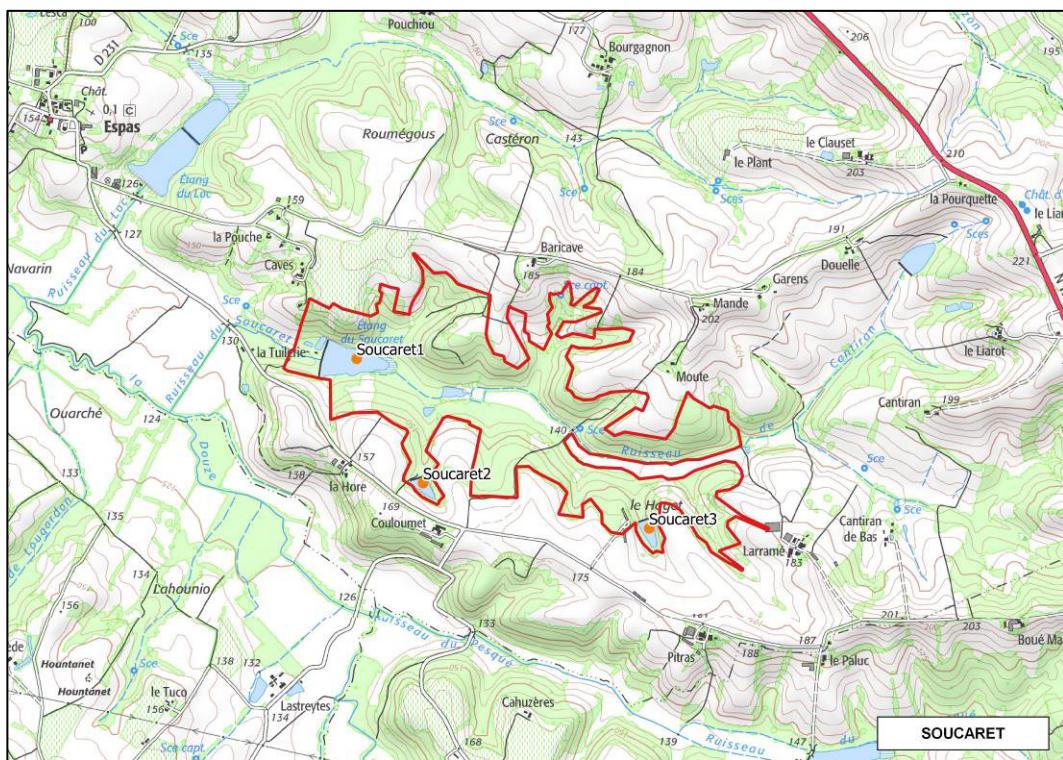
Code étang	Usage	Niveau d'eau	Eléments paysagers	Alimentation	Contrats et Chartes
Pouy3	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange annuelle	Berges nues, pression d'entretien importante	Ruisseau du Pouy par les étangs du Porté et de Meigne	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Pouy4	Irrigation	Baisse niveau d'eau en période d'irrigation	Une partie des berges boisées, sites d'insolation	Source	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Pouy5	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange annuelle	Une partie des berges boisées, sites d'insolation	Source	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2004 (2004-2008)</u> Gestion extensive des formations naturelles de bords d'étangs (gestion des milieux ouverts) Gestion extensive des étangs Gestion des éléments fixes boisés (entretien de haies)</p> <p><u>Charte déposée en 2012 :</u> Milieux concernés : étangs, haie, bois, prairie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>

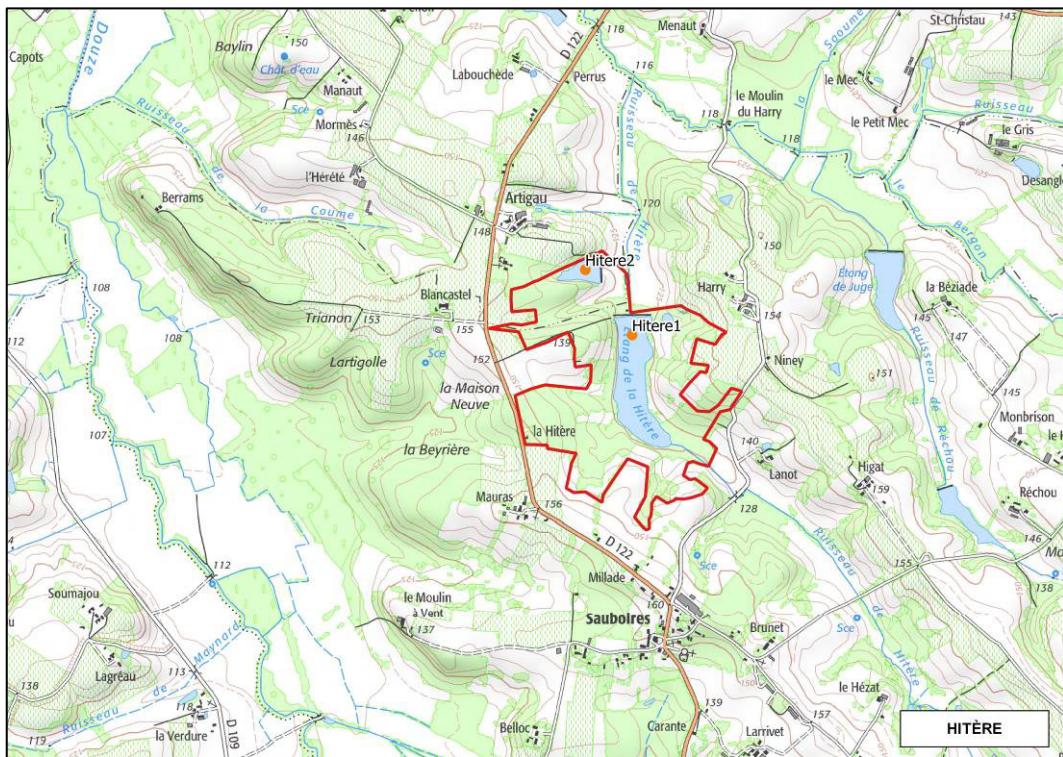
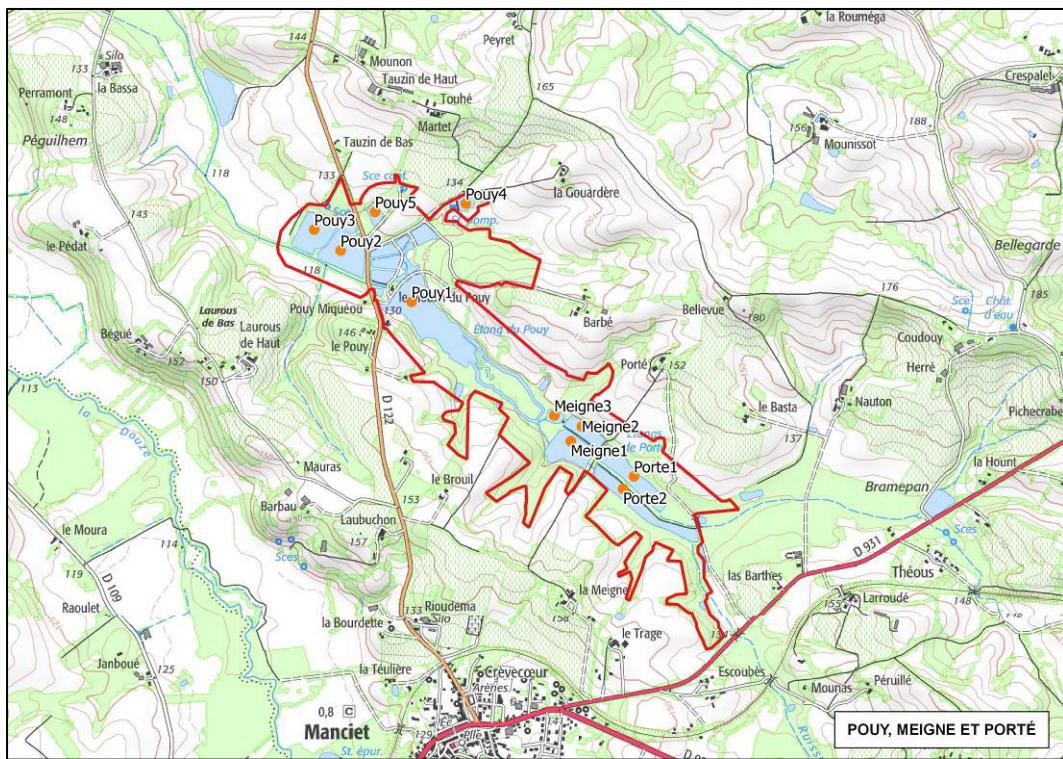
Code étang	Usage	Niveau d'eau	Eléments paysagers	Alimentation	Contrats et Chartes
Hitere1	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange automnale	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau de la Hitière	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2006 (2006-2010)</u> Restauration hydraulique de l'étang (consolidation de la digue, curage partiel au niveau de la vidange, réfection du déversoir) Réfection du petit étang situé au-dessus rive droite. Gestion extensive de l'étang Gestion extensive des formations naturelles de bord d'étang (gestion des milieux ouverts)</p> <p><u>Changement de propriétaire en 2011</u></p> <p><u>Charte déposée en 2012</u> Milieux concernés : étangs/points d'eau, bois, prairie, haie</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2017</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Hitere2	Irrigation	Baisse niveau d'eau en période d'irrigation	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Complément de remplissage par pompage dans l'étang de la Hitière	
Escagnan1	Irrigation	Faible volume d'eau en été	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan	
Escagnan2	Pisciculture	Toujours en eau avec vidange automnale	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan par l'étang d'Escagnan en amont	<p><u>Charte déposée en 2013</u> Milieux concernés : étangs, bois, prairie, haie, cours d'eau</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2013 (2013-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Escagnan3	Pisciculture et irrigation	Baisse niveau d'eau et vidange automnale	Berge gauche et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan par les étangs d'Escagnan en amont	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2005 (2005-2009)</u> Gestion extensive de l'étang Gestion extensive des formations naturelles de bord d'étang (gestion des milieux ouverts)</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>

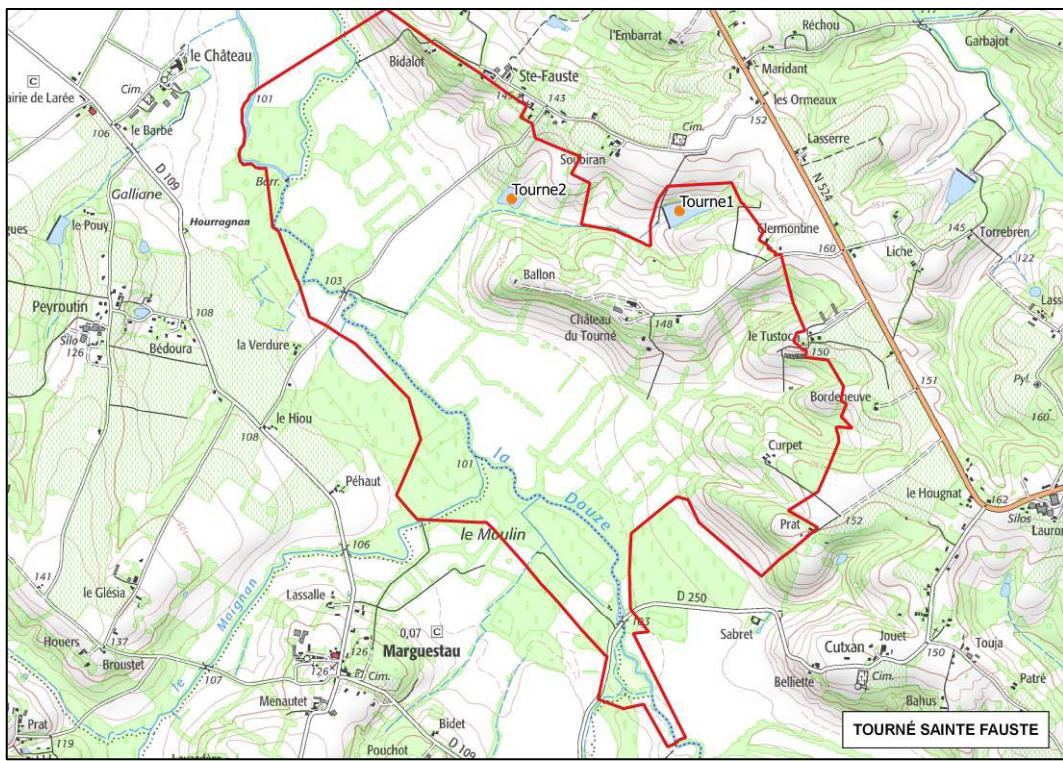
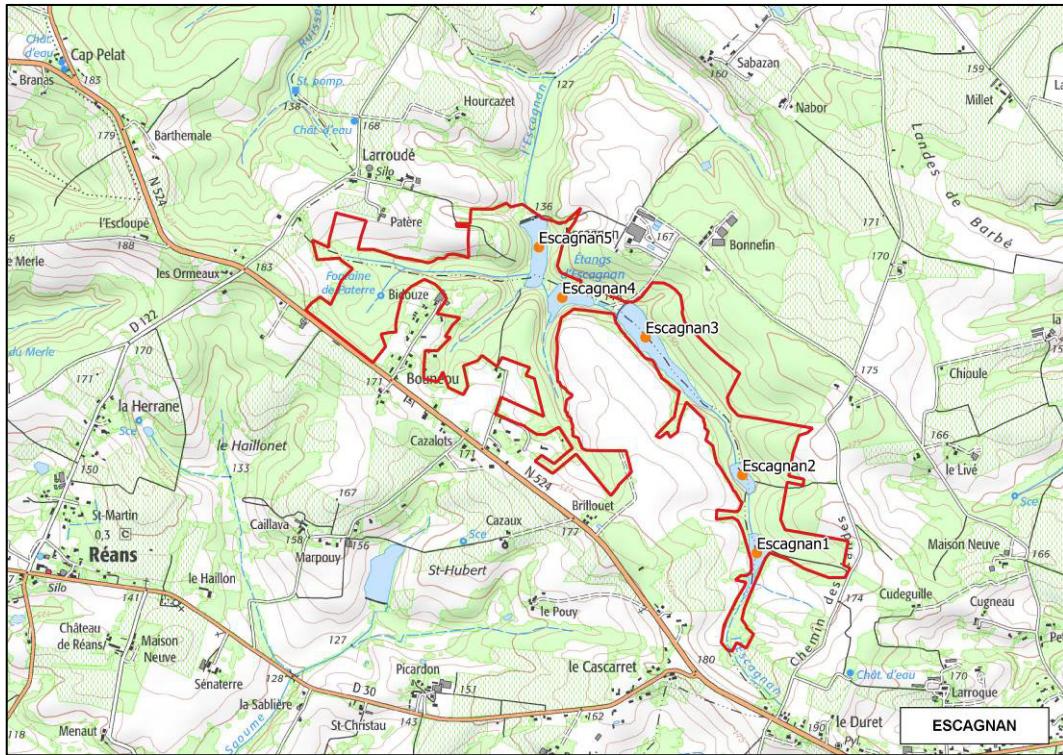
Code étang	Usage	Niveau d'eau	Eléments paysagers	Alimentation	Contrats et Chartes
Escagnan4	Pisciculture et irrigation	Baisse niveau d'eau et vidange automnale	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan par les étangs d'Escagnan en amont et autres sources	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2005 (2005-2009)</u> Gestion extensive de l'étang Gestion extensive des formations naturelles de bord d'étang (gestion des milieux ouverts)</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Escagnan5	Pisciculture et irrigation	Baisse niveau d'eau et vidange automnale	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Ruisseau l'Escagnan par les étangs d'Escagnan en amont et autres sources	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2005 (2005-2009)</u> Gestion extensive de l'étang Gestion extensive des formations naturelles de bord d'étang (gestion des milieux ouverts)</p> <p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole déposé en 2012 (2012-2014 durée réduite car fin de période de programmation)</u> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage Gestion des ouvrages de petits hydrauliques</p>
Tourne1	Irrigation	Volume très faible en été	Queue d'étang boisée, berges peu arborées	Source	
Tourne2	Pêche de loisirs, agrément	Toujours en eau	Berges et queue d'étang boisées, sites d'insolation	Source	

Pour mémoire : la circulaire de gestion de 2007 ne prévoyait pas de contrat de gestion des étangs contrairement à la précédente. Après échanges avec la DREAL et le Ministère, le feu vert a été donné pour utiliser la mesure de gestion des ouvrages de petite hydraulique (à défaut de mobiliser le Fonds Pêche comme prévu, fonds non applicable en Midi-Pyrénées avec des mesures non adaptées au cas des étangs de l'Armagnac). Ceci explique le délai de renouvellement des contrats entre la première et la deuxième vague de contractualisation.

*Carte 37 : Localisation des étangs sur les différentes entités
(carte au 1 :15000, SCAN 25 : IGN 2017 ; Périmètre N2000 : DREAL 2010)*







J. TOURISME ET LOISIRS

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- PETR Pays d'Armagnac
- Offices de tourisme intercommunautaire
- Clubs et associations diverses (randonnée, hippique, ...)
- Structures d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes)

2. Activités touristiques et de loisirs sur les communes du site

Les communes traversées par le site Natura 2000 comptent diverses possibilités d'hébergements et d'accueil pour les touristes à savoir des hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes répartis sur tout le territoire.

Concernant le périmètre Natura 2000, uniquement des gîtes sont présents sur le site du Marais. D'autres hébergements sont situés dans la zone d'influence.

Au niveau de Cazaubon Barbotan, pôle touristique du territoire, on observe la plus grande concentration de logement touristique en liant avec l'activité thermale. Eauze complète l'offre d'hébergement, de restauration et d'activités touristiques

Les activités présentes à proximité du site sont variées :

a) RANDONNEES

Le site Natura 2000 est traversé par un sentier de Grande Randonnée, également voies du Chemin de St Jacques de Compostelle :

- Le GR65, Voie du Puy en Velay croise le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » au niveau du Pouy et la zone d'influence en amont de l'étang de la Hitière. Il passe également à proximité du site Natura 2000 en aval du Moura.



Quelques sentiers de petites randonnées et autres boucles locales balisées (exemple boucle autour de Manciet) ou non traversent également le site et sont utilisés par des randonneurs pédestres, équestres ou autres.

Le GR cité ci-dessus est évidemment le chemin le plus fréquenté, les chemins de Compostelle drainent environ 15 000 touristes par an à Nogaro par exemple. La fréquentation des petits sentiers est plus difficile à évaluer.

b) SITES A VOCATION PEDAGOGIQUE

L'étang du Moura racheté par le Conseil Départemental du Gers en 2012 et classé en Espaces Naturels Sensibles a vocation à accueillir et à sensibiliser le public grâce à un sentier pédagogique d'ici 2021.

c) ACTIVITES NAUTIQUES ET THERMALISME

Aucune activité nautique référencée n'est pratiquée sur le site des Étangs de l'Armagnac. Cependant à proximité, la base du l'Uby (Cazaubon) est un pôle nautique important. Les thermes de Cazaubon accueillent 50 000 à 60 000 curistes chaque année.

d) AUTRES ACTIVITES

Le territoire de l'Armagnac possède également un tourisme œnologique important. De plus, le secteur possède une culture taurine marquée. Toutes ces installations sont situées à l'extérieur du site Natura 2000.

3. Enjeux et interactions avec le site « Étangs de l'Armagnac »

La fréquentation se concentre principalement durant la période estivale, et reste localisée et contenue en certains points. Ainsi les perturbations possibles sont liées au comportement « non-citoyen » des touristes et promeneurs : abandon de détritus, dérangement de la faune, piétinement des habitats, ...

Actuellement, l'influence reste donc globalement faible sur le site Natura 2000, l'enjeu lié aux activités de tourisme serait la communication et la sensibilisation des différents usagers au caractère remarquable des habitats et des espèces du site.

Impacts potentiels des activités touristiques et de loisirs vis à vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Influences négatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbations éventuelles liées à la présence de touristes et promeneurs (abandon de détritus, dérangement de la faune, piétinement, passage d'engins motorisés, ...)
Influences positives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation du patrimoine de part certaines manifestations et activités culturelles ▪ Sensibilisation et communication vis à vis des habitats et espèces d'intérêt communautaire

K. ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Communes et communautés de communes
- Entreprises et zones artisanales
- DREAL
- Agence de l'Eau Adour Garonne

2. Situation sur les communes du site

e) INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

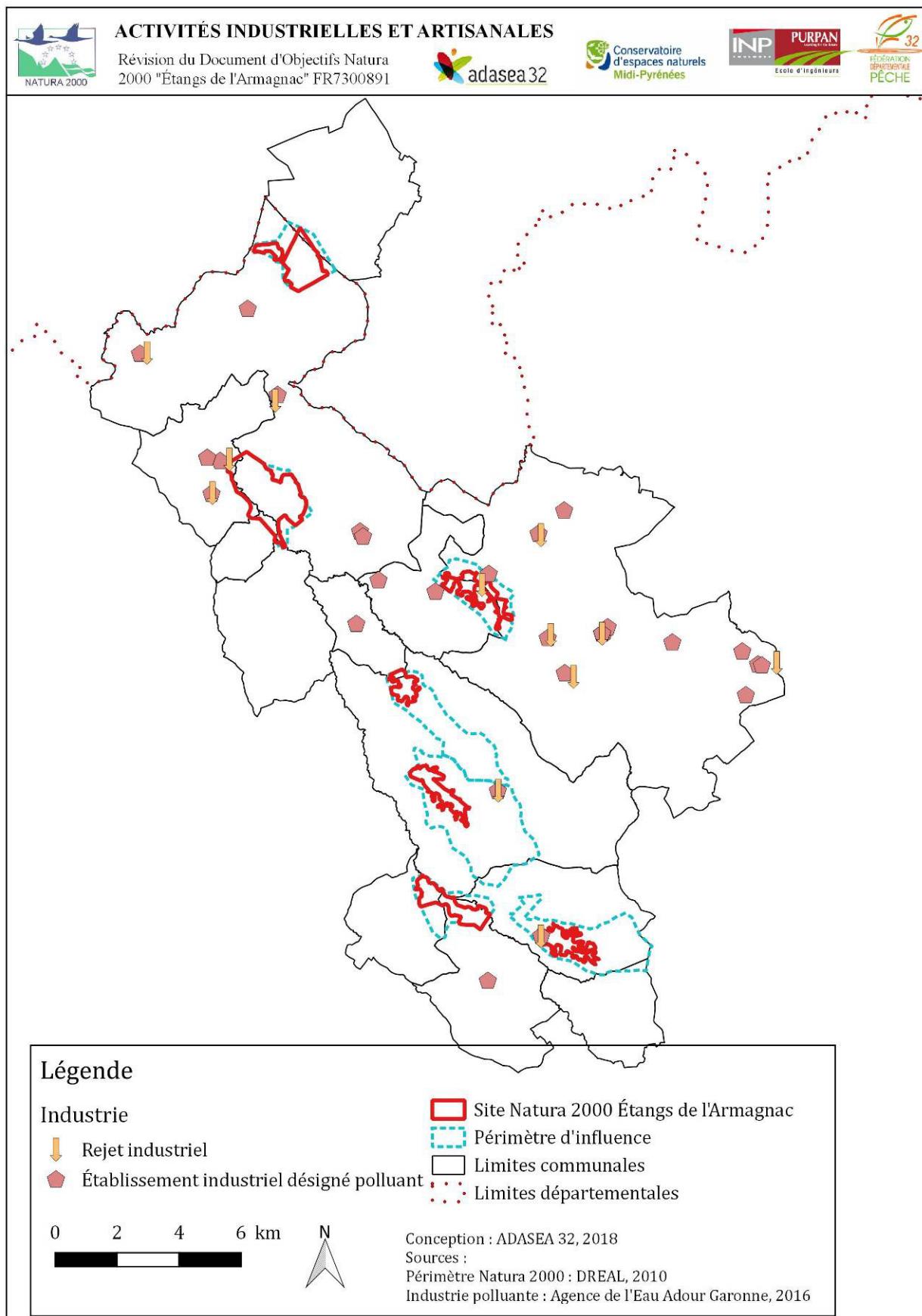
En 2017, 10 ICPE sont présentes sur le territoire des communes du site Natura 2000. Ce sont des coopératives agricoles ou viticoles, des distilleries et producteurs de boissons alcoolisées (Armagnac), ...

Aucune de ces ICPE ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000 ni dans la zone d'influence.

f) ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS CLASSES POLLUANT ET REJETS INDUSTRIELS

Un établissement industriel est classé comme polluant dans le périmètre du site Natura 2000 avec rejets, il s'agit de la pisciculture à l'étang du Soucaret.

Sur la zone d'influence du site, un établissement industriel (cave) est classé comme polluant avec des rejets. Un autre établissement était présent jusqu'en 2010 avec des rejets dans le périmètre du site Natura 2000, à Escagnan..



Carte 38 : Activités industrielles et artisanales sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

3. Réglementation

Selon l'article L511-1 du Code de l'Environnement, les ICPE sont « les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ».

Les installations classées ICPE sont soumises à des régimes différents en fonction du dépassement de certains seuils (régime de déclaration ou d'autorisation).

Redevances pour pollution industrielle :

Tout établissement dont les activités entraînent le **rejet au milieu naturel**, directement ou via un système d'assainissement communal, d'au moins un élément polluant en quantités supérieures aux valeurs fixées par la loi.

Pour le bassin Adour-Garonne, les paramètres soumis à redevance sont :

- les MES (matières en suspension),
- la *DCO* (demande chimique en oxygène sur effluent brut),
- la *DBO₅* (demande biochimique en oxygène en 5 jours sur effluent brut),
- le NR (azote réduit),
- le P (*phosphore* total, organique ou minéral),
- les *Métox* (métaux et métalloïdes),
- les MI (matières inhibitrices),
- les AOX (composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif),
- la chaleur rejetée en *rivière* et en mer

4. Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »

Les différentes entreprises présentes sur le territoire et à proximité du site sont soumises à une réglementation forte vis à vis de la protection des eaux, ainsi les impacts sur les milieux naturels sont limités.

L. INFRASTRUCTURES LINEAIRES

1. Acteurs impliqués sur le territoire

- Conseils départementaux
- Syndicats intercommunaux chargés de l'entretien des routes et chemins communaux
- DREAL / DIRSO

2. Situation sur les communes du site

Le site est concerné par un faible réseau routier suivant en bordure des entités. En revanche, les zones d'influences sont bien fragmentées par divers types de routes (communales, départementales, nationales). 102 km de voiries de taille et de fréquentation diverses (jusqu'à plus de 10 000 véhicules/jours) ont été identifiées, et 27 ouvrages traversant les différents cours d'eau présents sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence (ponts, passages busés...).

Une étude particulière a été effectuée afin de déterminer si les ouvrages sont dangereux vis-à-vis du Vison d'Europe, et méritent ou non des aménagements dans le cadre de l'Etude Vison d'Europe, les collisions « routières » étant un facteur de mortalité à prendre en compte.

Tableau 21 : Récapitulatif du nombre d'ouvrages « dangereux » pour le Vison d'Europe

	Priorité 1 (5 000-10 000 véhicules/jours)	Priorité 2 (1 000-5 000 véhicules/jours)	Priorité 3 (<1 000 véhicules/jours)
Nombre d'ouvrages	3	2	22

La mise en transparence de ces ouvrages devra être étudiée au cas par cas. Il conviendra de mettre en regard la faisabilité, le type d'aménagement à privilégier (encorbellement, mise en place de banquette, enrochement...) et le coût de l'opération.

L'Itinéraire à Grand Gabarit (IGG) dans le cadre du passage du convoi de l'A380 de Bordeaux à Toulouse passe en bordure du site Natura 2000 au niveau du Marais et d'Escagnan.

L'entretien des routes a été traité dans le chapitre C relatif aux collectivités territoriales.

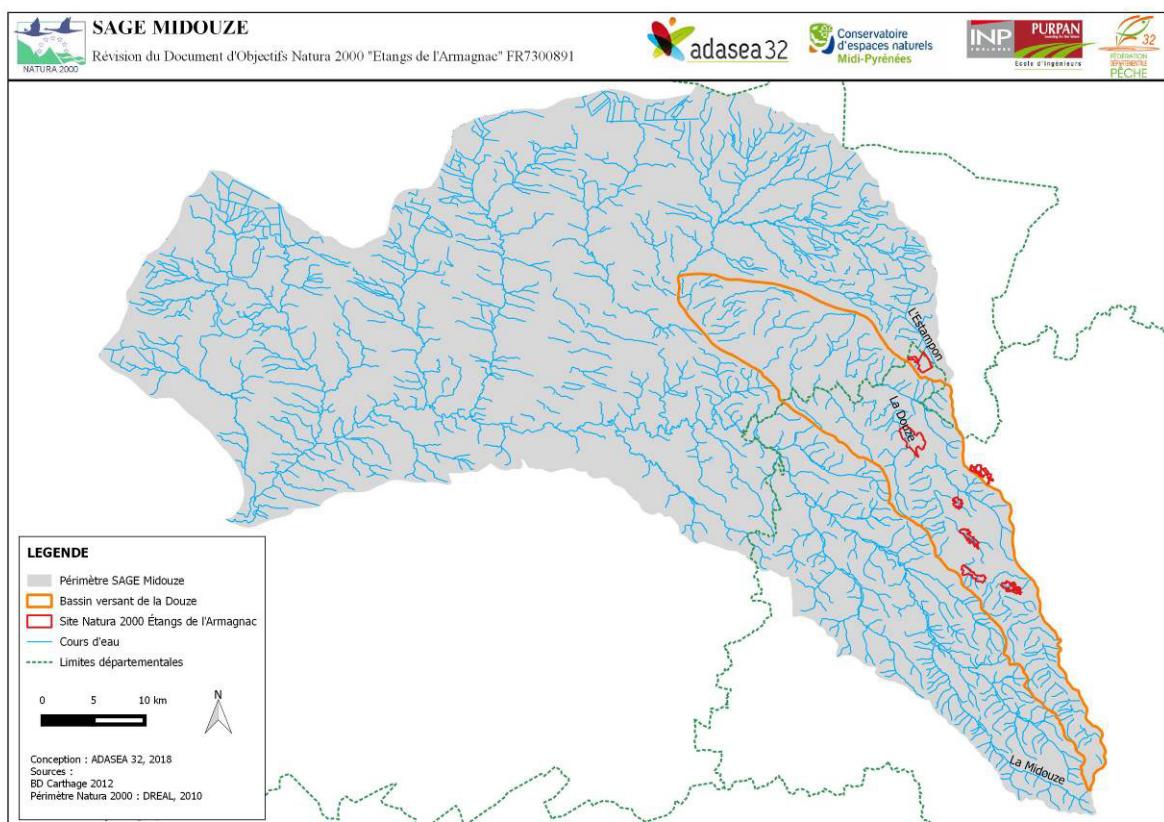
3. Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »

Le principal impact lié aux infrastructures linéaires identifié aujourd'hui est celui du risque de collisions routières avec des espèces d'intérêt communautaire, notamment la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe.

M. PROGRAMMES COLLECTIFS ET LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

1. Présentation des programmes et plans d'action en vigueur sur le territoire du site Natura 2000

a) SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) MIDOUZE



Carte 39 : SAGE Midouze

Le SAGE est la déclinaison locale du SDAGE du bassin Adour-Garonne. Tous deux sont nés de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et fixent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE Midouze est mis en œuvre par l'Institution Adour et son territoire s'étend sur plus de 3 142 km² à cheval sur les Landes et le Gers. La Midouze, affluent de l'Adour, est formée par le Midou et la Douze qui prennent leurs sources dans les coteaux armagnacais et confluent à Mont-de-Marsan. Débuté en 2005, le SAGE Midouze a été adopté en décembre 2012 et entre officiellement en vigueur depuis le 29 janvier 2013, avec la signature de l'arrêté inter-préfectoral par les Préfets du Gers et des Landes.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE ont permis de mettre en évidence les enjeux sur le territoire de la Midouze :

- Préserver et garantir une eau potable de qualité en quantité suffisante pour les besoins actuels et futurs
- Reconquérir la qualité de l'eau à travers l'amélioration des rejets directs, la lutte contre la pollution diffuse et son transfert vers les eaux superficielles et souterraines, ainsi que la lutte contre l'érosion des sols
- Préserver voire restaurer les milieux humides et aquatiques et favoriser une gestion cohérente et mutualisée des cours d'eau sur l'ensemble du bassin
- Restaurer des étiages satisfaisants en diminuant la pression sur la ressource, en gérant au mieux les ressources existantes – notamment la nappe des sables et les ouvrages de réalimentation, et en renforçant la ressource si nécessaire.

Le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » est concerné par le périmètre du SAGE Midouze, et certains enjeux du SAGE sont communs avec le DOCOB du site puisque la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est liée à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

b) DIRECTIVE NITRATE

La Directive 91/676/CEE, dite «Directive Nitrates», vise à protéger la qualité de l'eau en Europe en empêchant les nitrates d'origine agricole de polluer les eaux souterraines et de surfaces grâce à plusieurs mesures dont la mise en œuvre incombe aux états membres.

La mise en œuvre française se traduit par :

- la délimitation de zones vulnérables,
- la mise en œuvre de programmes d'actions sur ces zones vulnérables, correspondant à l'application de certaines mesures par tous les agriculteurs de la zone : période d'interdiction d'épandage, prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage, limitation de l'épandage des fertilisants, établissement d'un plan de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques.
- l'élaboration d'un code de bonnes pratiques agricoles, mis en œuvre de façon volontaire par les agriculteurs.

La délimitation des zones vulnérables aux nitrates vient d'être révisée en 2015 pour le bassin Adour-Garonne et définie par arrêté préfectoral.

Suite à cette révision, l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 ou sa zone d'influence sont classées en zones vulnérables.

c) CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUES AUX ZONES HUMIDES

La CATZH est un dispositif financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et animé par l'ADASEA dans le département du Gers. Elle a débuté en 2003 sur le territoire de l'Armagnac et s'étend aujourd'hui à d'autres sites tels que la Gimone Arrats ou l'Astarac.

Les objectifs de la CATZH sont de :

- Mettre en œuvre les recommandations du SDAGE Adour-Garonne et de la loi sur l'eau,
- Sensibiliser, informer et former les gestionnaires de zones humides sur les aspects environnementaux et réglementaires,
- Apporter une expertise technique pour caractériser les enjeux de préservation des sites et définir des modalités de gestion avec les propriétaires et les usagers,
- Accompagner les porteurs de projets dans la restauration des zones humides (conseils techniques et réglementaires, montage de dossiers administratifs : demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau ou documents d'incidences),
- Appuyer les collectivités dans la valorisation de leurs zones humides et dans l'application de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux.

Les communes du site Natura 2000 font partie du territoire d'action de la CATZH. Sur le périmètre d'influence du site Natura 2000, 20 étangs, 38 mares et 20 hectares de zones humides font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi.

d) PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

Les programmes agri-environnementaux se sont succédés sur le site depuis 1995 avec le même objectif de concilier les pratiques agricoles et la gestion des milieux.

Les mesures, contractualisées par l'agriculteur pour une durée de 5 ans, portent principalement :

- d'une part sur la gestion extensive des prairies humides et sèches ainsi que des éléments du paysage comme les haies, les fossés ou les mares en vue de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- d'autre part sur la protection enherbée des étangs et des cours d'eau avec la remise en herbe la réduction de l'utilisation des intrants (fertilisation et produits phytosanitaires) dans l'objectif de lutter contre l'érosion et d'améliorer la qualité de l'eau.

À chaque changement de programme, elles sont ré-adaptées aux nouveaux cadres réglementaires.

- 1995-2000 : Opération locale des « Etangs de l'Armagnac » menée par l'ADASEA du Gers sur l'ensemble du Bas-Armagnac.
- 2001-2003 : Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) Etangs de l'Armagnac animé par l'ADASEA du Gers. Dans les zones Natura 2000, les MAE bénéficient d'une bonification de 20 %. 17 CTE ont été engagés sur le site et sa zone d'influence.
- 2004-2006 : Contrat d'Agriculture Durable (CAD) Etangs de l'Armagnac animé par l'ADASEA du Gers. Dans les zones Natura 2000, les MAE bénéficient d'une bonification de 20 %. 8 CAD ont été contractualisés pour un montant de plus de 225 000 €.
- 2007-2014 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) : réservées au site Natura 2000 et à sa zone d'influence. 61 contrats (36 agriculteurs différents) se sont engagés pour un montant de plus de 950 000 €.

Sur la période 2015-2020, l'ADASEA du Gers est opérateur d'un Programme Agri-Environnemental et climatiques (PAEc) qui englobe l'ensemble du Bas-Armagnac et cible des territoires prioritaires comme le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac ». Ce PAEc a été validé pour les tranches 2015-2016 puis 2017 à 2019. Sur la période 2015-2017 ce sont 100 contrats (soit 26 agriculteurs différents) qui ont mobilisé plus de 550 000 € sur le site et sa zone d'influence.

Principaux éléments engagés entre 2015-2017 (sous-réserve d'instruction) :

- **Plus de 5 kilomètres de fossés**
- **Plus de 3,6 kilomètres de haies**
- **23 étangs et mares**
- **85 hectares de reconversion de cultures en prairies**
- **270 hectares de gestion de prairies humides et sèches.**

414 hectares sont sous contrat (MAEt ou MAEc) dont 95 ha dans le site Natura 2000 ce qui représente 25 % de sa SAU. Pour la zone d'influence, les contrats représentent 14% de la SAU.

e) PROGRAMME « EAU ET BIODIVERSITE EN PAYS D'ARMAGNAC»

« Eau et biodiversité » est un projet initié par deux communautés de communes (Ténarèze et Bas Armagnac). L'objectif est de restaurer la qualité de l'eau, de préserver les sols de l'érosion et de favoriser la biodiversité par la promotion de nouvelles pratiques de gestion environnementale et la mise en œuvre d'un territoire d'expérience.

Ce programme a été lancé en mai 2012 pour une durée de 4 ans autour de différents partenaires : Arbre & Paysage 32, Fédération départementale de chasse et de pêche du Gers, Ecocentre Pierre & Terre. Les actions du programme concernent l'assainissement non collectif, la régénération naturelle assistée de la végétation en bord de route, bord de cours d'eau et au niveau de zones tampons, ou encore la plantation de haies et de parcelles agroforestières.

3 communes du site Natura 2000, appartenant à la CC Bas Armagnac, sont concernées par le programme « Eau et Biodiversité ». Les enjeux se rejoignant, les deux programmes « Eau et Biodiversité » et Natura 2000 peuvent d'enrichir l'un l'autre. Les conseils d'entretien et de plantation de la végétation doivent prendre en compte les espèces visées par Natura 2000.

f) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Depuis la loi Barnier de 1995, les départements sont compétents en matière de protection et de gestion des espaces naturels sensibles. Le Gers possède ainsi un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, véritable outil de planification et de valorisation de ces territoires.

3 ENS sont présents sur le site Natura 2000, les périmètres ENS sont différents de ceux du site Natura 2000. 2 d'entre eux se trouvent sur des propriétés privées (Bois du Marais et étangs d'Escagnan) et l'ENS de l'étang du Moura est géré par le Conseil Départemental.

Suite à l'acquisition de l'étang du Moura et des milieux attenants (prairies boisements) par le Département en 2012, des travaux de restauration hydraulique ont eu lieu en 2015 et l'étang a été remis en eau au cours de l'hiver 2015-2016, actuellement des travaux d'aménagements pour l'accueil du public sont en cours sur l'ENS du Moura.

Les actions de préservation qui sont ou seront engagées par le Conseil Départemental devront être en lien avec les enjeux Natura 2000.

2. Enjeux et interactions avec le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac »

Les différents programmes et interventions publiques présentés ci-dessus œuvrent tous pour la protection de la ressource en eau et/ou des milieux naturels. Ils partagent des enjeux communs avec la démarche Natura.

La présence de l'ensemble de ces programmes, se déclinant à différentes échelles de territoire avec pour enjeu commun la préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés, renforce la mise en place du site Natura 2000 sur les Étangs de l'Armagnac.

Les futures préconisations et mesures de gestion proposées par le DOCOB devront ainsi intégrer ces diverses actions et le cas échéant proposer l'adaptation de certaines aux enjeux de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

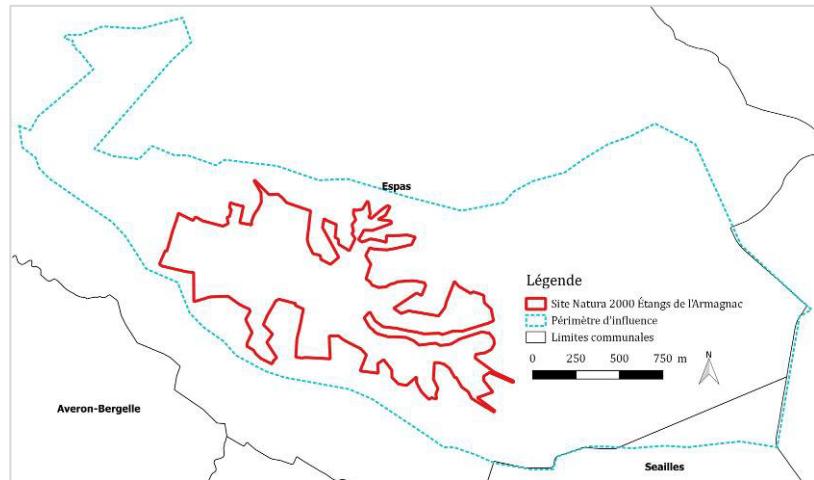
N. SYNTHESE : FICHE PAR ENTITE

L'ENTITE DU SOUCARET

Superficie du site Natura 2000	94,18 ha
Superficie de la zone d'influence	555,53 ha

Vocation des sols :

Dans le site Natura 2000, l'occupation du sol est dominé par les boisements de feuillus. Ils assurent au site une bonne protection et une forte tranquillité à l'étang principal. Au delà de cette ceinture forestière sur la zone d'influence se situe les cultures.



Contexte foncier :

Cette entité se trouve entièrement sur la commune d'Espas en ce qui concerne le site Natura 2000 au sens strict. On dénombre 20 habitations sur la zone d'influence ainsi que 7 sièges d'exploitations agricoles. Une pisciculture est présente sur l'étang du Soucaret.

Activités agricoles :

L'activité agricole sur le bassin versant du Soucaret est dominé par les grandes cultures(48 %) avec notamment 22 % de maïs. Les prairies permanentes occupent quant à elles 34 % des terres agricoles pour l'élevage bovin viande. La présence des cultures d'hiver permet de limiter les phénomènes d'érosion qui sont tout de même observés rive droite sur des cultures de maïs.

Sur le site Natura 2000 au sens strict, le maïs est majoritaire. Toutefois, il est important de noter qu'une part importante des terres relève de la catégorie jachère et bande tampon qui assure une protection des étangs et des cours d'eau.

Des bâtiments d'élevage hors-sol et bovin sont présents à la fois sur la zone d'influence et le site Natura 2000.

Gestion des étangs et des plans d'eau :

L'étang du Soucaret appartient à un seul propriétaire. Des travaux de réfection de la digue ont été effectués ce qui a entraîné une hausse du niveau d'eau. Cette étang est utilisé pour la pisciculture ainsi qu'un complexe de bassins à son aval.

Des étangs secondaires, appartenant à d'autres propriétaire, sont présents en amont. Ils sont utilisés pour l'irrigation sauf un pour l'agrément.

Gestion des boisements :

Une coupe à blanc a eu lieu sur une partie du bois rive droite qui n'a pas été suivi de gestion postérieure. Ainsi le milieu est au stade de fourré.

On note également la plantation de peupliers en zone Natura 2000 et en zone d'influence ainsi que la présence de zones boisées en acacia au sein de peuplements de chênes. Les boisements humides de fond de vallon ne sont pour l'instant pas exploités.

Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Ceinture boisée : tranquillité du site, zone filtre	Substitution des boisements par des plantations de peupliers
Habitation humaine	Hors site Natura 2000	
Agriculture	Prairies permanentes Cultures d'hiver Zones tampons autour des étangs	Risque de disparition des prairies au profit des grandes cultures Érosion des sols Phytosanitaires et fertilisants
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Risque d'abandon Assecs trop longs défavorables aux espèces
Gestion des boisements	Présence de boisements alluviaux	Coupes à blancs des chênaies Substitution des aulnaies par des peupleraies

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE DU MOURA

Superficie du site Natura 2000	127,85 ha
Superficie de la zone d'influence	278,69 ha

Vocation des sols :

Dans le site Natura 2000, l'occupation du sol est équilibré entre les boisements et les prairies.

Contexte foncier :

L'étang du Moura se situe sur 4 communes, en grande partie sur Avéron Bergelle pour l'amont et Cravencères pour l'aval. Manciet et Espas sont en bordure du site Natura 2000.

L'étang du Moura et ses abords appartiennent depuis 2014 au Conseil Départemental du Gers et est classé en Espace Naturel Sensible (ENS). Aucune habitation n'est recensée dans le site

Natura 2000. Sur la zone d'influence, 4 habitations et 3 sièges d'exploitations agricoles ont été dénombrées.

Activités agricoles :

Sur la zone d'influence, l'occupation du sol est majoritairement de la prairie et des cultures de céréales, avec la présence de quelques hectares de vignes. Dans le périmètre du site Natura 2000, les prairies occupent plus d'un tiers de l'espace dont seule une partie fait l'objet d'une valorisation par un élevage de bovins viande. Les cultures sont peu présentes (5 %).

Dans le site Natura 2000, un agriculteur est irrigant à partir d'un pompage dans la Douze.

Gestion des étangs et des plans d'eau :

Suite à l'acquisition de l'étang du Moura, pour mettre fin aux différents assecs liés à la dégradation des berges, des travaux de restauration de la digue ont lieu en 2016. La remise en eau de l'étang n'a eu lieu qu'au printemps 2017. Le Conseil Départemental en assure sa gestion de façon à prendre en compte les espèces et leurs habitats.

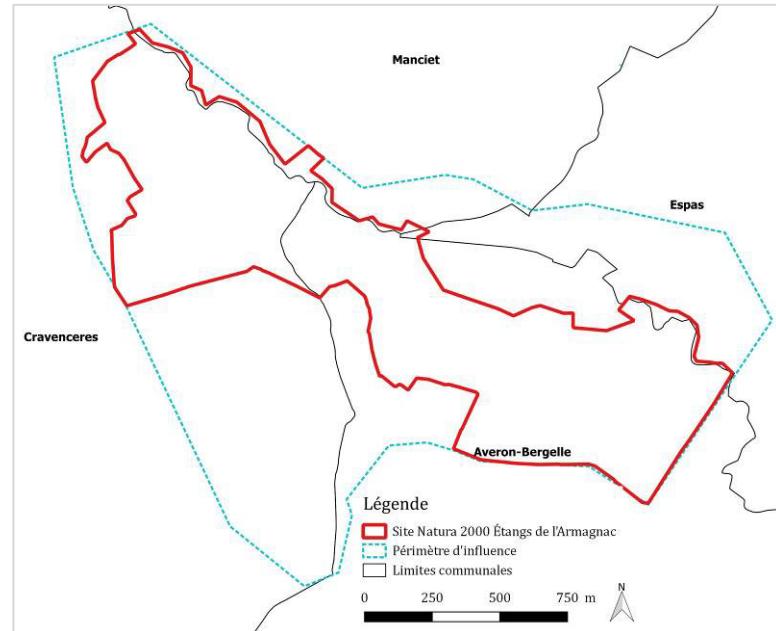
Le groupe de plans d'eau au lieu-dit « Labarthe » est laissé en évolution naturelle et plusieurs d'entre eux se ferment.

Gestion des boisements :

La gestion des boisements sur l'ENS est assurée par l'ONF. Le reste appartient à des privés. Les boisements sont composés de peupleraies, chênaies, aulnaies, ...

Activités de loisirs et de tourisme :

L'ENS est ouvert au public, le Conseil Départemental développe la valorisation de cet espace naturel (mise en place d'un parking).



Gestion des cours d'eau :

L'entretien de la Douze est effectué par le syndicat Midour Douze et par les propriétaires. Leur intervention prend en compte le cycle biologique des différentes espèces présentes sur le site.

Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Ripisylve présente en bord de Douze	
Habitation humaine	Hors site Natura 2000	
Agriculture	Prairies permanentes Zones tampons autour des étangs	Risque de disparition des prairies au profit des grandes cultures Phytosanitaires et fertilisants (grandes cultures, vignes)
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Risque d'abandon et comblement des plans d'eau
Gestion des boisements	Protection des cours d'eau	Abattage d'arbres gîtes
Gestion des cours d'eau	Entretien des ripisylve Gestion sélective des embâcles	Ripisylve clairsemée Développement de plantations d'espèces non adaptées sur les berges (peuplier)
Activités de loisirs et tourisme	Valorisation, sensibilisation du public	Sur-fréquentation, aménagements

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE DU POUY, MEIGNE ET PORTE

Superficie du site Natura 2000	99,61 ha
Superficie de la zone d'influence	947,18 ha

Vocation des sols :

Dans le site Natura 2000, les milieux aquatiques et les zones humides sont très présentes.

Contexte foncier :

Cette entité se trouve sur la commune de Manciet. Le bassin versant (le plus grand du site) est très construit avec pratiquement 100 habitations, il jouxte la zone urbaine de Manciet. Toutefois aucune habitation ne se trouve dans le site Natura 2000.

Une station de pompage pour l'eau potable est présente sur le site Natura 2000, au lieu-dit Martet.

Activités agricoles :

14 sièges d'exploitations agricoles se trouvent sur la zone d'influence. Sur la zone d'influence, l'occupation du sol est majoritairement composée de céréales, avec la présence de vignes et quelques hectares de prairies. Les terres agricoles se partagent entre cultures et prairies sur le site Natura 2000 et représentent 30 % de l'occupation du sol.

On recense également des bâtiments d'élevage hors-sol et 2 caves particulières.

Gestion des étangs et des plans d'eau :

Cette entité compte plus d'une vingtaine de plans d'eau de taille et d'utilisation différentes.

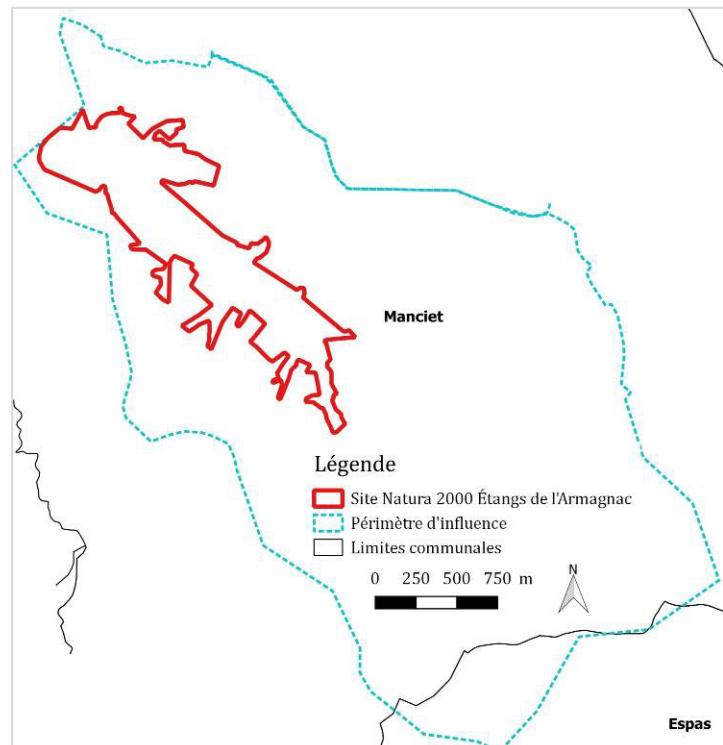
L'aquaculture du Pouy gère directement les étangs du Pouy et 2 étangs à Porté dans un objectifs de production de poissons blancs. Les grands étangs sont utilisés pour le grandissement du poisson, tandis que les autres sont utilisés pour la production d'alevins. La pisciculture permet un entretien de ces plans d'eau mais des pratiques intensives peuvent nuire aux habitats et aux espèces présentes.

Les étangs de Meigne sont également utilisé pour la pisciculture. Toutefois sur ceux-ci l'activité est moins importante

Les plans d'eau sont utilisés pour l'irrigation, comme « ornementales, décoratifs » ou encore sans usages particulier mais entretenus par leurs propriétaires.

Gestion des boisements :

La forêt alluviale, notamment entre les étangs du Pouy et de Meigne ne fait pas l'objet d'une exploitation particulière. Sa principale fonction est de servir d'écotone. Cependant une partie des



boisements de berge des étangs du Pouy et de Porté ont fait l'objet d'une coupe. Celle-ci a pu toucher des arbres potentiellement intéressants pour les coléoptères et les chiroptères.

Activités de loisirs et tourisme :

Le chemin de grande randonnée, GR 65, également chemin de Compostelle passe dans le site Natura 2000 en aval des étangs du Pouy. Un chemin de randonnée faisant une boucle sur la commune de Manciet suit la zone d'influence.

Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Ceinture boisée : tranquillité du site, zone filtre	Substitution des boisements par des plantations de peupliers
Habitation humaine	Hors site Natura 2000	Forte population sur la zone d'influence
Agriculture	Prairies permanentes Maintien des milieux ouverts	Risque de disparition des prairies au profit des grandes cultures Érosion des sols Phytosanitaires et fertilisants
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Risque d'abandon Pratiques intensives
Gestion des boisements	Écotone	Défrichages, coupes à blancs des boisements de berges
Activités de loisirs et tourisme		Dépôts de déchets potentiels

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE DE LA HITERE

Superficie du site Natura 2000	58,22 ha
Superficie de la zone d'influence	422,61 ha

Vocation des sols :

Sur le site Natura 2000 l'importance et la localisation des bois et des prairies assurent une filtration et limitent les risques liés à l'érosion.

Contexte foncier :

Cette entité se trouve en majeure partie sur la commune de Manciet et quelques hectares en aval sont sur la commune de Campagne d'Armagnac.

18 habitations sont présentes sur la zone d'influence dont une se trouve à l'intérieur du site Natura 2000. La densité de la population est faible sur cette entité.

Activités agricoles :

La zone d'influence de la Hitère est marquée par une occupation du sol dominé par les céréales, les vignes (on note notamment 2 caves particulières) puis les prairies. 4 exploitations agricoles ont été recensées et une douzaine d'exploitants travaillent les terres de cette zone. Un apiculteur est également présent sur la zone d'influence. Sur le site Natura 2000 au sens strict, les prairies occupent plus de 20 % des terres.

Gestion des étangs et plans d'eau :

Les plans d'eau sont au nombre de 4 sur cette entité.

Le propriétaire de l'étang de la Hitère l'exploite pour la pisciculture extensive. Il est empoissonné puis vidangé. Les abords de l'étang sont entretenus et sont sous contrat Natura 2000. Les écrevisses de Louisiane sont présentes en très grand nombre sur cet étang entraînant une dégradation des berges et de la digue. D'importants travaux de réfection de la digue ont lieu en 2003 occasionnant un assec pendant leur durée. Un étang de plus petite taille au dessus du grand étang de la Hitère est également utilisé pour la pisciculture.

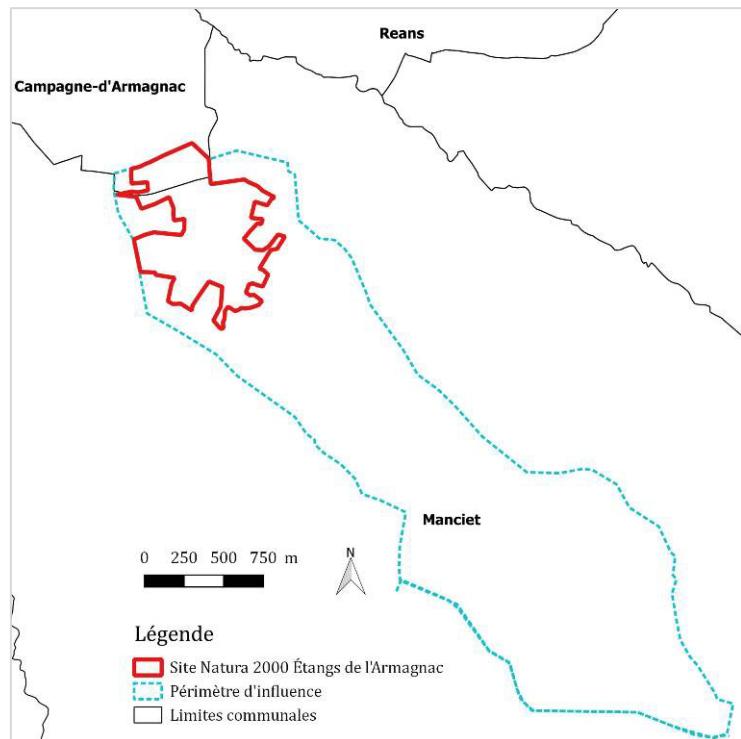
En aval, un étang, appartenant à un autre propriétaire, est utilisé pour l'irrigation.

Le dernier plan d'eau est une mare forestière sans usage particulier.

Gestion des boisements :

La commune de Manciet possède une parcelle de peupliers en amont de l'étang dans la zone d'influence, la commune en assure la gestion. Les boisements dans le site appartiennent à des propriétaires privés.

Activités de loisirs et tourisme :



Le GR 65 traverse la zone d'influence en amont du site Natura 2000 mais il n'existe aucun chemin le reliant à l'étang de la Hitère et il n'est pas visible depuis le GR.

Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Ceinture boisée : tranquillité du site, zone filtre	Substitution des boisements pour des plantations
Habitation humaine	Peu d'habitations sur la zone d'influence	
Agriculture	Prairies permanentes Maintien des milieux ouverts	Risque de disparition des prairies au profit des grandes cultures Dates de fauche des prairies Phytosanitaires et fertilisants
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Pratiques intensives Invasion par les écrevisses de Louisiane
Gestion des boisements	Présence de vieux arbres, de boisements humides	Substitution des aulnaies par des peupleraies
Activités de loisirs et tourisme		Dépôts de déchets potentiels

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE D'ESCAGNAN

Superficie du site Natura 2000	94,18 ha
Superficie de la zone d'influence	321,2 ha

Vocation des sols :

Sur le site Natura 2000, les boisements occupent une part importante de la surface (60 %). On retrouve aussi une surface plutôt importante de milieux humides et aquatiques (20%).

Contexte foncier :

Cette entité se partage entre 2 communes : Eauze et Réans.

La zone d'influence est plutôt construite avec de nombreuses habitations le long de la N524 et un hameau du côté d'Eauze. Mais aucune habitation ne se trouve dans le périmètre Natura 2000.

Activités agricoles :

Sur la zone d'influence, l'occupation du sol est marquée par la dominance des céréales, de vergers (seul site concerné) et de prairies. Dans le périmètre Natura 2000, on retrouve pour les terres agricoles ces 3 types de sols.

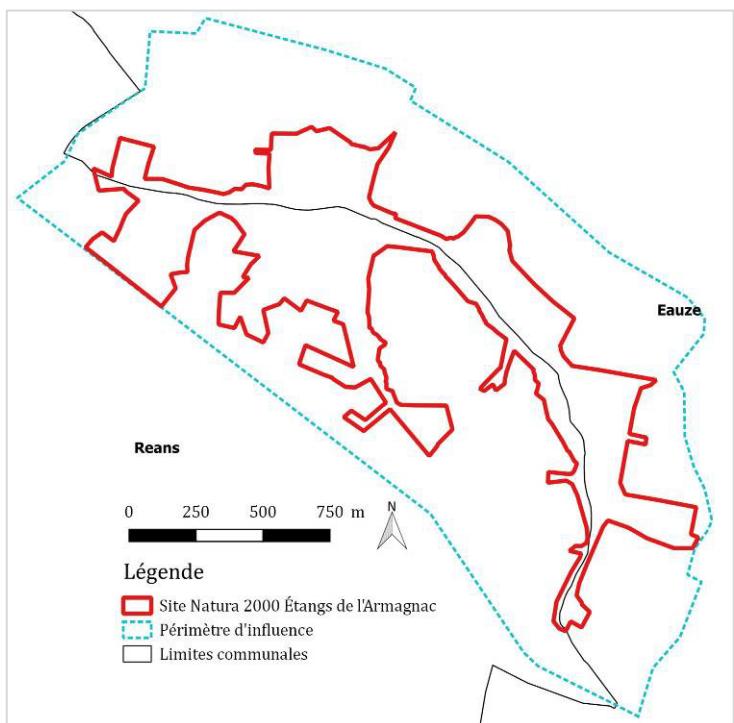
On dénombre 4 sièges d'exploitation agricole, 1 bâtiment d'élevage bovins, 1 cave particulière et un bâtiment appartenant à la cave coopérative d'Eauze.

Gestion des étangs et des plans d'eau :

Les 2 étangs amont appartiennent à 2 propriétaires différents tandis que les 3 étangs aval appartiennent eux à un troisième.

Les 3 étangs en aval sont utilisés pour la pisciculture ainsi que celui juste en amont de ceux là.

Seul un étang (le 2nd de la chaîne) n'est pas utilisé pour l'irrigation.



Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Ceinture boisée : tranquillité du site, zone filtre	Substitution des boisements pour des plantations
Habitation humaine		
Agriculture	Prairies permanentes Enherbement des vergers limitant l'érosion	Risque de disparition des prairies au profit des grandes cultures Dates de fauche des prairies Phytosanitaires et fertilisants
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Pratiques intensives Dégradation des berges par les sangliers Diminution des sites de ponte favorables pour la Cistude augmentant la préation par la faune sauvage
Gestion des boisements	Présence de vieux arbres, de boisements humides	

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE DU TOURNE SAINTE FAUSTE

Superficie du site Natura 2000	362,05 ha
Superficie de la zone d'influence	422,61 ha

Vocation des sols :

Sur le site Natura 2000, l'occupation du sol est dominé par les grandes cultures.

Contexte foncier :

Le site du Tourné se situe à cheval sur 4 communes : Cazaubon et dans une moindre mesure Marguestau, Larée et Ayzieu.

Sur les 8 habitations répertoriées sur le site, 5 sont dans le site Natura 2000.

Activités agricoles :

Sur la zone d'influence et le site Natura 2000, l'occupation du sol est dominée par les prairie et les cultures céréalières. Sur le site Natura 2000, les cultures et les prairies occupent plus de la moitié des sols. 3 sièges d'exploitation agricole se situe sur le site et sa zone d'influence. Des bâtiments d'élevage hors-sol (volailles) se trouvent aussi sur l'entité.

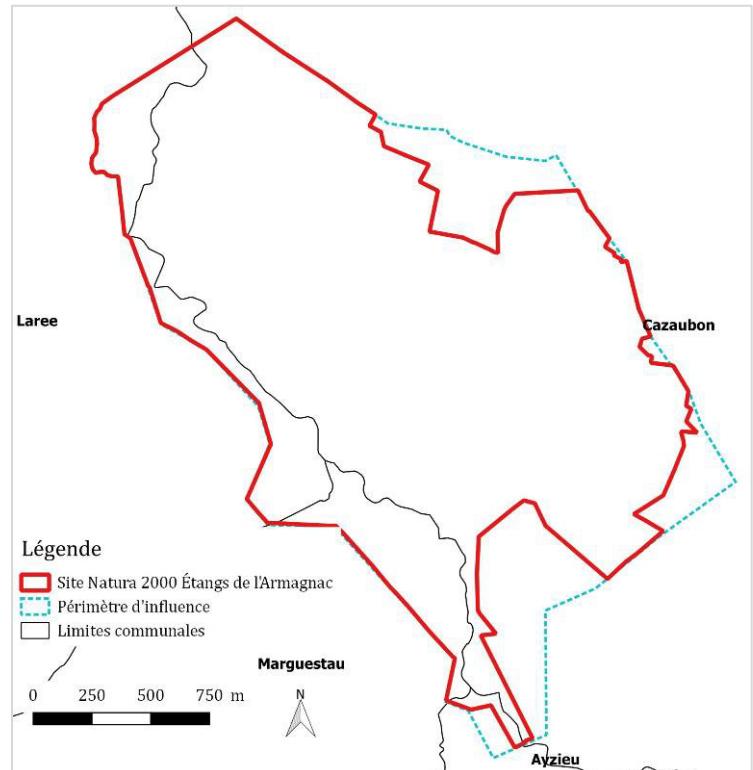
Gestion des étangs et plans d'eau :

2 retenues principales sont présentes dont le plus grand est utilisé pour l'irrigation, ensuite on dénombre 12 petits plans d'eau appartenant à différents propriétaires

Gestion des cours d'eau:

L'entretien de la Douze est effectué par le syndicat Midour Douze et par les propriétaires. Leur intervention prend en compte le cycle biologique des différentes espèces présentes sur le site.

Une station de pompage pour l'irrigation se trouve sur la Douze au niveau du pont sur la route menant à Sainte Fauste.



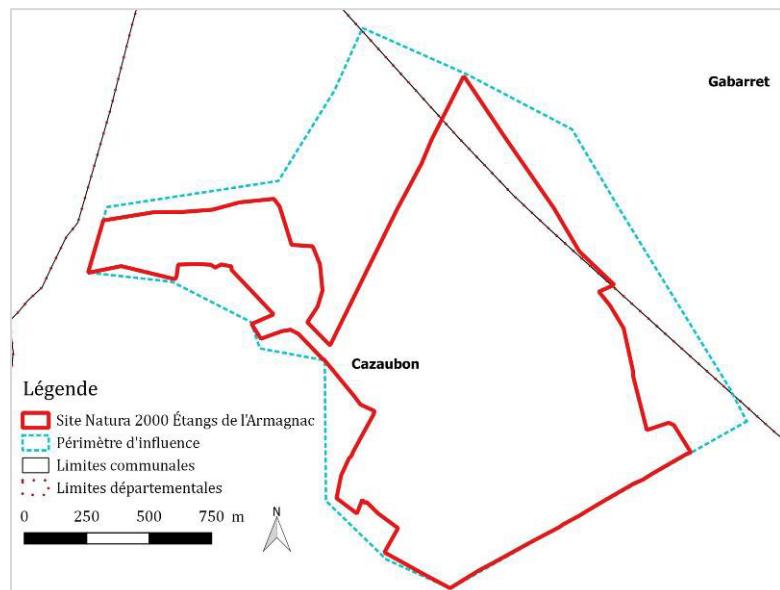
Synthèse

Activités	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols		Substitution des prairies par des grandes cultures
Habitation humaine		Habitations dans le périmètre Natura 2000
Agriculture	Prairies permanentes Maintien des milieux ouverts	Substitution des prairies par des grandes cultures Suppression des haies Phytosanitaires et fertilisants
Gestion des étangs	Maintien des étangs en bon état	Période d'assèche estival
Gestion des cours d'eau	Entretien tenant compte des espèces et habitats Gestion sélective des embâcles	Fractionnement de la ripisylve Développement de plantations d'espèces non adaptées sur les berges (peuplier)

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

L'ENTITE DU MARAIS

Superficie du site Natura 2000	186,61 ha
Superficie de la zone d'influence	290,92 ha



Vocation des sols :

Cette entité est à vocation forestière (boisements de feuillus et plantations de résineux) contrairement aux autres sites.

Contexte foncier :

L'entité du Marais est en grande partie sur la commune de Cazaubon, quelques hectares se situent sur la commune de Gabarret dans le département des Landes.

Ce secteur est peu habité, uniquement 5 habitations ont été recensées dont 2 sont dans le périmètre Natura 2000.

Activités agricoles :

L'activité agricole sur le site et sa zone d'influence est très réduite. 1 siège d'exploitation se situe dans le périmètre d'influence avec de l'élevage hors-sol.

Gestion des étangs :

Sur cette entité, un seul plan d'eau est présent. Aucune gestion particulière n'est faite sur celui-ci. Il est utilisé comme abreuvoir pour la faune sauvage notamment le sanglier. Cependant, il est important de noter qu'il comporte la Petite utriculaire.

Gestion des boisements :

Il s'agit de la seule entité à vocation forestière à but de production.

Une grande partie des landes cartographiées en 2014, a été travaillée. Suite à cette action de gestion forestière inscrite dans le plan de gestion simplifié de nouvelles plantations de Pin maritime ont été remise en place.

Le reste des boisements sont des plantations de Pin maritime ou des chênaies

Activité de loisirs et de tourisme :

Une partie des dépendances du château du Marais ont été converties en chambres d'hôtes.

Les chemins traversant le site sont empruntés par des piétons notamment des curistes venant de Barbotan.

Un hippodrome se trouve sur la zone d'influence. Il est en majorité sur la commune de Cazaubon mais est géré par l'association hippique de Gabarret.

Synthèse

	Rôles et influences positives	Influences négatives
Vocation des sols	Habitat espèces forestières	Fermeture des milieux
Habitation humaine		
Gestion des étangs	Maintien des étangs en état	Dégradation par les sangliers
Gestion des boisements	Présence de vieux arbres, de chênaies	Défrichements, coupes rases Fermetures des landes
Activités de loisirs et tourisme		Dépôt de déchets avéré

Cf. Carte des activités humaines dans l'atlas cartographique.

V. ENJEUX DE CONSERVATION

A. Hiérarchisation des enjeux de conservation	191
B. Fiches habitats	194
C. Fiches espèces	213

A. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation sont associés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire du site, pour lesquels celui-ci a une responsabilité en termes de conservation. L'évaluation de ces enjeux puis leur hiérarchisation est nécessaire afin d'établir des priorités pour les mesures de gestion à venir.

Afin de déterminer les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, plusieurs critères d'analyse écologique ont été retenus. Ils correspondent aux critères attendus pour la mise à jour du Formulaire standard de données (FSD) et leurs cotations sont telles que proposées par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD. Sur cette base, une grille d'analyse Espèces et une grille d'analyse Habitats ont été utilisées.

Le renseignement des différents critères a été effectué selon les connaissances et les jugements d'experts et débattu en groupe de travail technique « Habitats et Espèces d'intérêt communautaire » réuni le 23 janvier 2018. L'exercice comporte ainsi une part certaine de subjectivité se révélant être une limite à la méthode. Toutefois, la démarche permet d'appréhender la notion de priorisation et d'aboutir à l'identification des enjeux principaux.

Le détail des critères pris en compte pour la définition des enjeux de conservation, ainsi que leurs cotations, sont présentés avec les tableaux d'analyse en annexe.

L'évaluation globale des enjeux s'appuie particulièrement sur l'état de conservation et la valeur du site vis à vis de l'espèce ou de l'habitat considéré, en se basant sur l'analyse de l'ensemble des autres critères.

Un tableau croisé est proposé pour obtenir de façon lisible le niveau d'enjeu de conservation :

Valeur du site Etat de conservation	Excellent	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue
Excellent ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance

Selon un jugement d'expert, un troisième critère vient compléter l'évaluation globale des enjeux : la responsabilité patrimoniale vis à vis de l'espèce ou de l'habitat. Cette valeur vient pondérer le niveau de l'enjeu de conservation précédemment défini. Celui-ci peut ainsi être revu à la hausse lorsque la responsabilité patrimoniale est forte par exemple.

L'application de cette démarche aboutit à la hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire comme présenté ci-après.

Tableau 22 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des habitats d'intérêt communautaire

Code	Dénomination	Enjeu
3110	Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	Fort
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Fort
4030	Landes sèches européennes	Fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecorus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Fort
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.</i>	Modéré
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires	Modéré
9230	Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Modéré
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Secondaire
6410	Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Secondaire

Tableau 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des espèces d'intérêt communautaire

Code	Nom vernaculaire	Nom latin	Présence	Enjeu
1084*	Pique prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Avérée	Fort
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Avérée	Fort
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Avérée	Modéré
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Avérée	Modéré
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Probable	Modéré
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Probable	Secondaire
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Probable	Secondaire
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Avérée	Secondaire
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Probable	Secondaire

1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Avérée	Secondaire
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Avérée	Secondaire
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Avérée	Secondaire
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Avérée	Mineur
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	Probable	Connaissance
1071	Fadet des Laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Probable	Connaissance
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Avérée	Connaissance
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Potentielle	Connaissance
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Avérée	Connaissance
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Potentielle	Connaissance

Les enjeux de connaissance concernant le Damier de la succise, le Fadet des laîches, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Grand Murin et le Vison d'Europe s'expliquent par l'actuel manque de données relatif à ces espèces sur le site.

* Espèce ou habitat naturel prioritaire au titre de la Directive Habitat

B. FICHES HABITATS

Code EUR28	Dénomination de l'habitat
3110	Eaux stagnantes oligotrophes très peu minéralisés des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3160	Lacs et mares dystrophes naturels
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p.</i>
4030	Landes sèches européennes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

Corine Biotope : 22.31

Cahier d'habitats : 3110-1

Enjeu de Conservation :

FORT

Description

Il s'agit de communautés amphibies à *Eleogeton fluitans* et *Ranunculus ololeucus*, parfois avec une végétation monospécifique, se développant au niveau de fossés et de dépressions parfois peu profondes, tard dans l'année. D'après le Conservatoire National Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, les conditions stationnelles (berges amphibies acides oligotrophes) rattachent ces formations aux *Littorelletea uniflora*, alliance de l'*Elodo-Sparganion*, association du *Scirpetum fluitantis*.

Espèces caractéristiques

- *Eleogeton fluitans* Scirpe flottant
- *Ranunculus ololeucus* Renoncule blanche

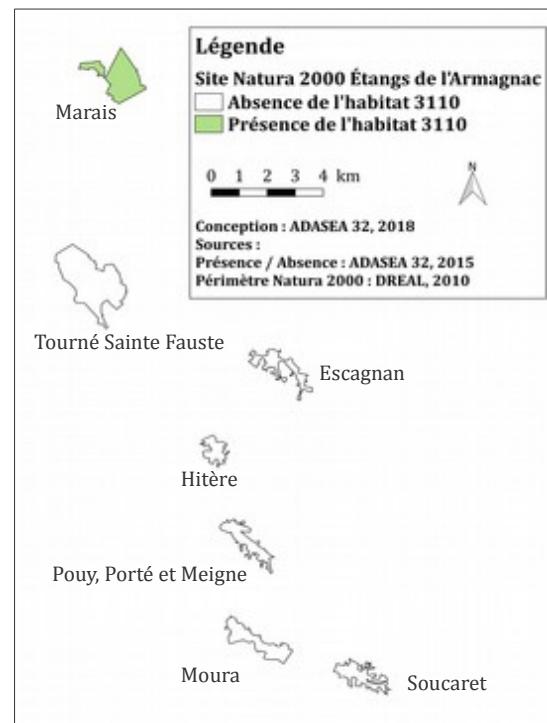
Distribution

Présent uniquement sur l'entité du Marais, cet habitat occupe des dépressions parfois temporaires, des fossés et la mare dite « des chasseurs ». Il s'agit d'un habitat très ponctuel et d'une faible superficie, lié pour partie à l'activité humaine (dépressions liées aux passages d'engins forestiers par exemple).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

➤ Maintenir le fonctionnement hydraulique et un marnage saisonnier

➤ Favoriser les berges en pentes douces permettant le développement d'un gradient de végétation

➤ Surveiller l'arrivée d'espèces invasives (végétale et animale)

➤ Surveiller le développement des ligneux pour éviter la fermeture du milieu

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Corine Biotope : 22.421 et 22.41

Cahier d'habitats : 3150-1 et 3150-4

Enjeu de Conservation :

FORT

Description

Deux faciès sont caractérisés sur le site : d'une part le groupement à grands potamots rattaché à l'alliance du *Potamion pectinati* et d'autre part la végétation flottante à lentilles rattachée à l'alliance du *Lemnion minoris*.

Ces herbiers enracinés des eaux douces stagnantes se développent dans des eaux eutrophes, principalement dans les plans d'eau peu profonds, mais également dans certains petits fossés. Différents facteurs influencent la dynamique de ces communautés : l'éclairement, la profondeur, la température, l'hydrodynamisme ou encore la minéralisation.

La forme à grands potamots est peu représentée, en régression depuis de nombreuses années sur l'ensemble du Bas Armagnac en lien avec la dégradation de la qualité de l'eau et la présence d'espèces dégradant le milieu comme les ragondins ou les écrevisses exotiques.

Espèces caractéristiques

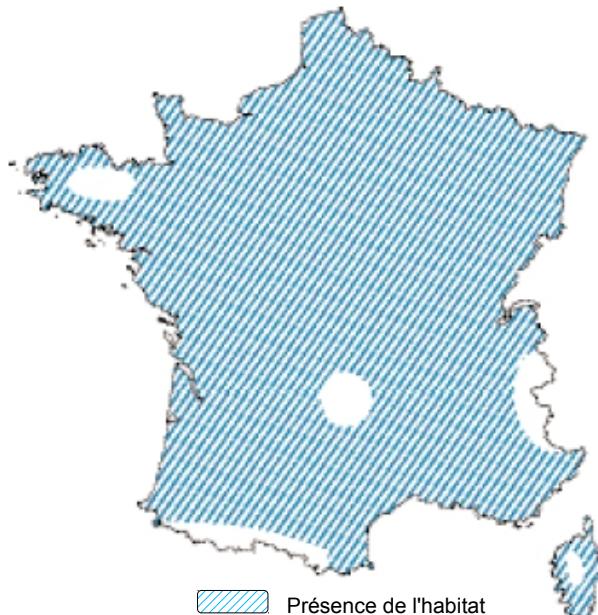
- *Potamogeton nodosus* Potamot noueux
- *Potamogeton crispus* Potamot crépu
- *Lemna minor* Petite lentille d'eau

Distribution

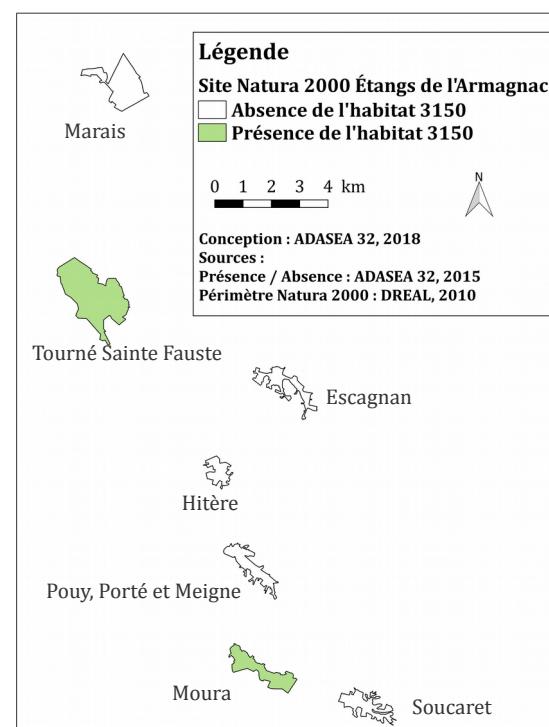
Les herbiers à lentilles se rencontrent ponctuellement en contexte de mares ou de fossés, parfois envahissant, recouvrant la quasi-totalité de ces petits points d'eau. Des observations ont été réalisées sur les entités du Moura et du Tourné mais ce faciès peut s'exprimer sur les points d'eau des autres entités.

Les herbiers à potamots s'expriment épisodiquement sur l'étang du Moura.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	

Cet état de conservation correspond davantage à l'habitat 3150-1 à potamots qu'au 3150-4 à lentilles.

Tendance 2002-2017

La tendance pour les deux faciès est stable avec des observations plus communes pour le faciès à lentille sans qu'il soit très fréquent.

Il faut souhaiter que les travaux de réhabilitation de l'étang du Moura permettent l'expression du faciès à grands potamots de façon plus régulière.



Potamot nouveau © ADASEA 32

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

- Limiter la pollution des plans d'eau : protection enherbée, boisée, adaptation des pratiques agricoles sur le bassin versant
- Éviter l'accès direct du bétail aux mares
- Ne pas introduire de végétaux non-indigènes
- Surveiller et limiter la prolifération de la flore et de la faune introduite
- Maintenir la végétation aquatique

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

Corine Biotope : 22.45

Cahier d'habitats : 3160-1

Enjeu de Conservation :
SECONDAIRE

Description

Cet habitat se développe dans une mare sur substrat tourbeux, peu profonde, issue de l'activité humaine et s'asséchant en été. D'un faible recouvrement laissant apparaître le sol nu qui est soumis au retournement par les sangliers, une seule espèce s'exprime : *Utricularia minor*.

L'habitat se rattache ainsi à l'alliance de l'*Utricularion minoris*.

Espèces caractéristiques

- *Utricularia minor* Petite utriculaire

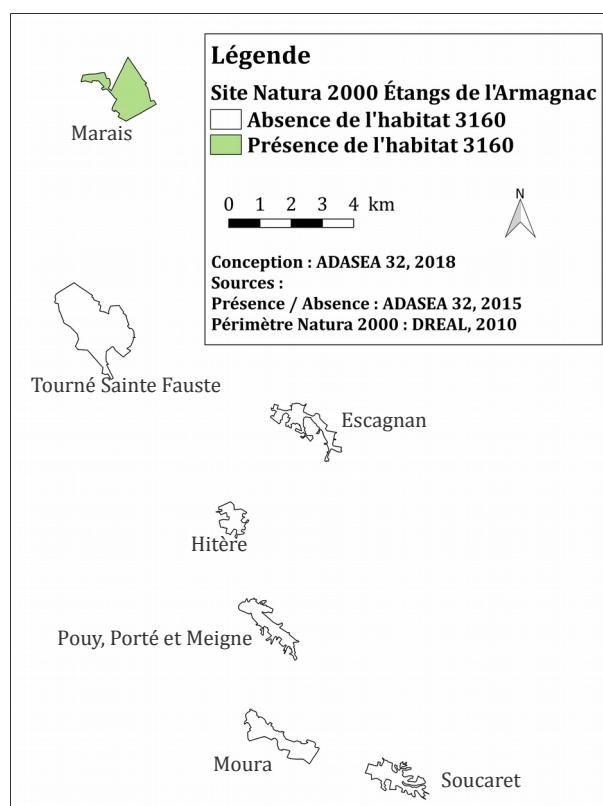
Distribution

Uniquement présent sur une station en contexte forestier sur l'entité du Marais au niveau de la mare dite « des chasseurs ».

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des *Cahiers d'habitats Natura 2000 Tome 3 Habitats humides*



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Favorable	Favorable
	Structure et fonctionnement	Favorable	
	Perspectives futures	Favorable	
	Possibilité de restauration	Facile	



Tendance 2002-2017

Stable. Toutefois, l'habitat ne s'exprime pas tous les ans en fonction des conditions et est soumis au retournement du sol par les sangliers.

La mare est maintenue ouverte car elle est intégrée dans un dispositif de chasse à la palombe.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

➤ Maintien du niveau d'eau, assec possible en période estivale

➤ Éviter tout apport trophique

➤ Surveiller l'arrivée d'espèces invasives végétales et animales

3270 Rivières avec berges vaseuse avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.

Corine Biotope : 24.52

Cahier d'habitats : 3270-1

Enjeu de Conservation :

MODÉRÉ

Description

Il s'agit d'une formation pionnière d'espèces annuelles herbacées dominées par les Bidens. Elle s'installe sur des sols périodiquement inondés et riches en azote tels que les vases et les sables limoneux en bordure des cours d'eau et n'est d'intérêt communautaire qu'en bord de rivière, ici la Douze. Cet habitat est par définition mobile en lien avec la dynamique de la rivière. La croissance des plantes est très rapide et commence au début de l'été au niveau des bancs vaseux ou sableux exondés.

Espèces caractéristiques

- *Bidens sp.*
- *Polygonum hydropiper* Renouée poivre-d'eau

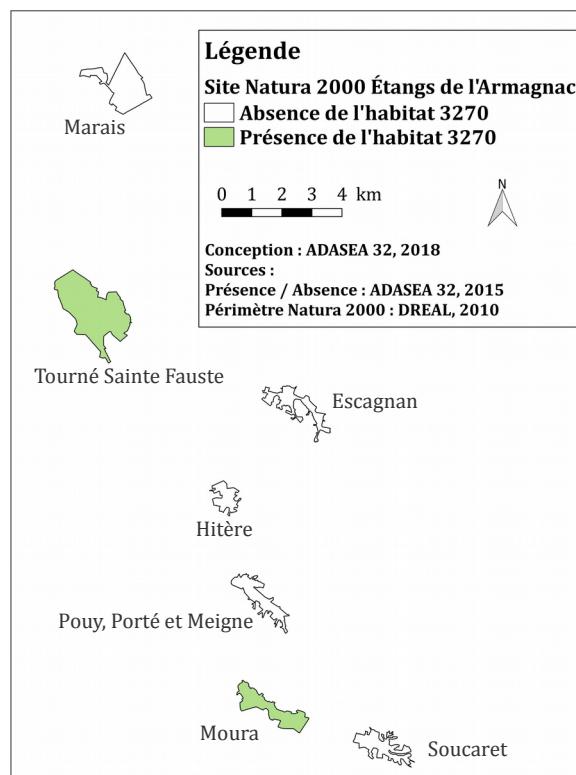
Distribution

L'habitat se cantonne aux bords de Douze au niveau de deux seules entités concernées par la rivière (Moura et Tourné). Il est peu présent car les conditions sont peu favorables (cours d'eau recalibré avec des rives très abruptes, modification du régime naturel...) limitant les zones d'atterrissement nécessaire à son développement.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 3 Habitats humides



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, présence d'espèces eutrophiles, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Berge vaseuse de la Douze © ADASEA 32

Tendance 2002-2017

Non évaluable car l'habitat tel que décrit en 2002 incluait également les communautés de bord d'étang qui ne sont pas d'intérêt communautaire.

En tout état de cause, les conditions stationnelles en bord de Douze n'ont que peu évolué dans un sens favorable à l'habitat.

Pressions et menaces

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution de l'eau

J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme

- Comblement et assèchement
- Modification du fonctionnement hydraulique

K03 Relations interspécifiques (faune)

K04 Relations interspécifiques (flore)

- Dégradation par les espèces invasives

Préconisation de gestion

➤ Maintenir une dynamique fluviale (période d'étiage et de crue)

➤ Ne pas artificialiser les berges

➤ Surveiller l'apparition d'espèces invasives végétales et animales

4030 Landes sèches européennes

Enjeu de
Conservation :

FORT

Corine Biotope : 31.238 et 31.239

Cahier d'habitats : 4030-7 et 4030-8

Description

Il s'agit ici de « la lande la plus humide des landes sèches au sens du code 4030 de la Directive » selon la typologie des habitats réalisée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Cet habitat se décline en deux associations rattachées à la classe des *Calluno-Ulicetea* :

- les landes mésophiles : *Ulex minor* et *Calluna vulgaris* sont les constantes avec comme accompagnatrices des espèces méso-thermophiles comme *Erica vagans*, *Erica cinerea* et *Erica scoparia* (4030-7)

- les landes plus humides avec une dominance d'*Erica tetralix* (et une absence *Erica vagans*, *E. cinerea* et *E. scoparia*). Selon le Conservatoire Botanique des Pyrénées, *Erica ciliaris* est bien présente dans ces landes humides lui conférant un caractère original car en limite Est de sa répartition très atlantique (4030-8)

À noter l'observation d'un pied de gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*).

Les landes issues de défrichements se développent sur des sols assez profonds permettant le développement des arbustes et des arbres. Elles peuvent ainsi évoluer vers des fourrés et des chênaies acidiphiles dans un contexte de dynamique forestière naturelle.

Espèces caractéristiques

Potentillo montanae - Ericetum cinereae (4030-7)	Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris (4030-8)
<i>Ulex minor</i> Petit ajonc	<i>Erica tetralix</i> Bruyère à quatre angle
<i>Calluna vulgaris</i> Callune	<i>Erica ciliaris</i> Bruyère ciliée
<i>Erica vagans</i> Bruyère vagabonde	
<i>Erica cinerea</i> Bruyère cendrée	
<i>Erica scoparia</i> Bruyère à balais	

Distribution

Sous forme relictuelle sur les entités du Soucaret, du Moura, de la Hitère et d'Escagnan, elles sont principalement localisées sur l'entité du Marais.

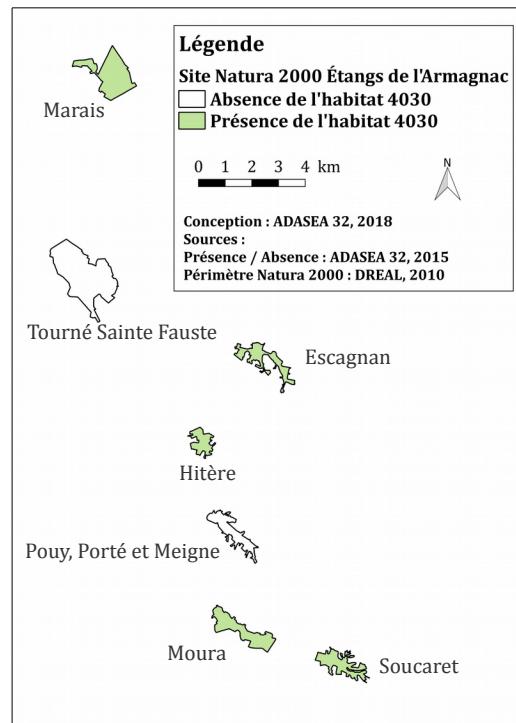


Landes sèches européennes © ADASEA 32



Végétation typique de l'habitat © ADASEA 32

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, recouvrement des jeunes buissons ou arbres autres que les espèces caractéristiques

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat
	Perspectives futures	Défavorable mauvais
	Possibilité de restauration	Moyenne

Tendance 2002-2017

Suite à la tempête Klaus de 2009, les plantations de pins maritimes sur l'entité du Marais ont été exploitées permettant la pleine expression de cet habitat. Lors de la réactualisation de la cartographie des habitats en 2014, les parcelles étaient qualifiées dans un bon état de conservation. Depuis des aménagements forestiers récents (travail du sol pour plantation) ont conduit à reconstruire l'état de conservation en défavorable. Ainsi la tendance est plutôt défavorable, considérant que sur les autres entités le milieu se ferme par défaut d'entretien.

Pressions et menaces

- A02 Modifications des pratiques culturales**
 - Reconversion en cultures
- B01 Plantations forestières en milieux ouverts ou sur sol nu**
 - Plantations forestières en milieux ouverts
- B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations**

Préconisation de gestion

- Maintenir les milieux ouverts par broyage ou fauche
- Proscrire le changement d'usage (boisement ou mise en culture)

6410 Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Corine Biotope : 37.311

Cahier d'habitats : 6410

Enjeu de
Conservation :
SECONDAIRE

Description

Il s'agit d'une prairie paratourbeuse relictuelle à molinie bleue (*Molinia caerulea*) et junc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), rattachée à l'alliance du *Juncion acutiflori*, en contact avec l'habitat de landes sèches et de la chênaie acidiphile.

Espèces caractéristiques

- *Molinia caerulea* Molinie bleue
- *Juncus acutiflorus* junc acutiflore

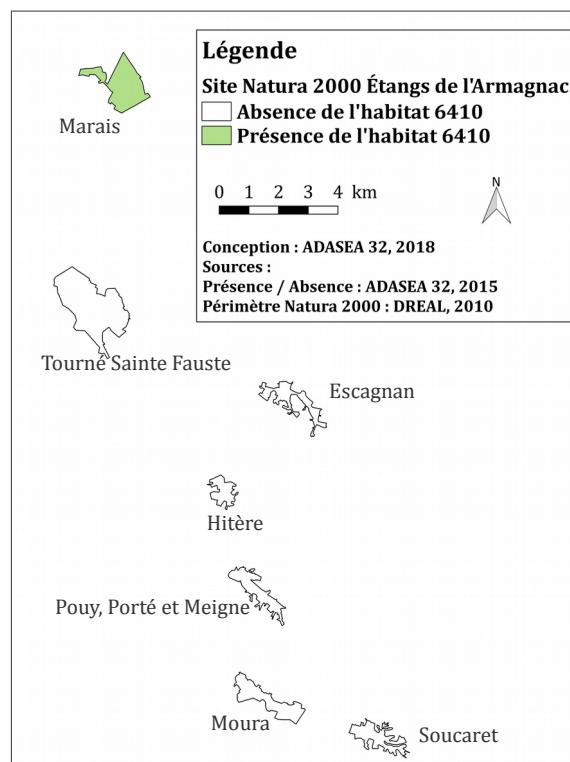
Distribution

Habitat marginal présent sur une station uniquement sur le site du Marais.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 4 Habitats agropastoraux



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, recouvrement de ligneux

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Difficile	



Prairie à molinie et jonc © ADASEA 32

Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance. Plus généralement cet habitat est en régression et l'habitat est en voie de fermeture.

Pressions et menaces

A03 Fauche / coupe de prairies A04 Pâturage

- Absence de fauche, de pâturage, fermeture du milieu

Préconisation de gestion

- Réouverture du milieu et gestion extensive

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin

Corine Biotope : 37.71 et 37.72

Cahier d'habitats : 6430-4 et 6430-7

Enjeu de Conservation :

MODÉRÉ

Description

Cet habitat est constitué de deux communautés correspondant d'une part à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies qui s'expriment principalement en bordure de cours d'eau ou de fossés (alliance du *Convolvulsion sepium*) et, d'autre part, d'ourlets intraforestiers au niveau d'ouvertures forestières (alliance du *Geo-Alliarion*).

Les mégaphorbiaies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes et d'arbres vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux.

À noter la présence de guimauve officinale (*Althaea officinalis*), espèce originale pour l'habitat (observée sur le Moura et Tourné Sainte Fauste).



Mégaphorbiaie sur un fossé © ADASEA 32

Espèces caractéristiques

Mégaphorbiaies (6430-4)	Ourlets intraforestiers (6430-7)
<i>Filipendula ulmaria</i> Reine-des-prés	<i>Galium aparine</i> Gaillet gratteron
<i>Lythrum salicaria</i> Salicaire	<i>Geum urbanum</i> Benoite commune
<i>Angelica sylvestris</i> Angélique sylvestre	<i>Brachypodium sylvaticum</i> Brachypode des bois
<i>Epilobium hirsutum</i> Épilobe hérissée	<i>Glechoma hederacea</i> Lierre terrestre
<i>Eupatorium cannabinum</i> Eupatoire chanvrine	<i>Circaeae lutetiana</i> Circée de Paris
<i>Scrophularia nodosa</i> Scrophulaire noueuse	<i>Stachys sylvatica</i> Epiaire des bois

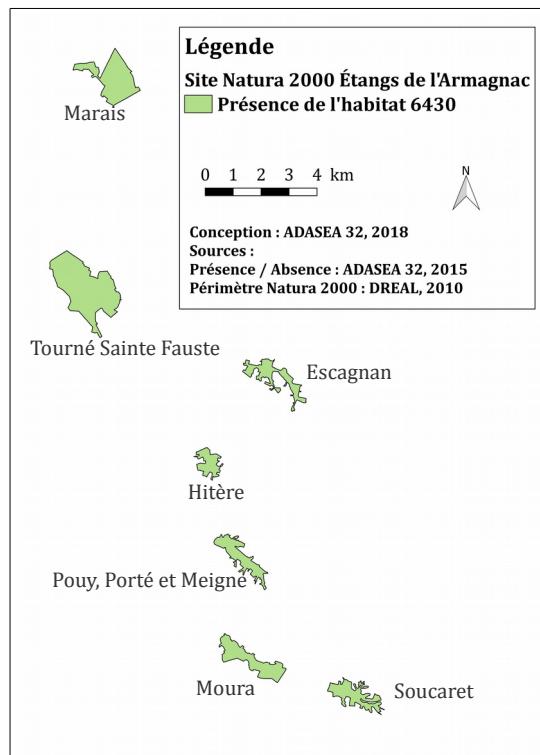
Distribution

Présent sur tous les sites cet habitat se retrouve soit en cordon le long des fossés (en association avec des ourlets nitrophiles et/ou des formations prairiales et/ou des roselières) soit en ourlets intraforestiers associés aux boisements (au sein des trouées ou des chemins forestiers).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des *Cahiers d'habitats Natura 2000 Tome 3 Habitats humides*



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, composition floristique par rapport à la composition typique, présence d'espèces exotiques envahissantes

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat
	Perspectives futures	Favorable
	Possibilité de restauration	Facile

Tendance 2002-2017

Pour la forme « ourlet forestier », la tendance est difficile à établir car elle n'était pas décrite pour cet habitat. Toutefois il semble assez stable.

Concernant la forme « mégaphorbiaie » la tendance est stable.

Pressions et menaces

- A02 Modification des pratiques culturales**
 - Absence d'entretien
- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'Homme**
 - Modification du fonctionnement hydraulique
- A07 Utilisation de produits chimiques**
 - Proscrire le traitement chimique des fossés

Préconisation de gestion

- Favoriser un entretien des berges de fossés par fauchage ou débroussaillage en respectant des périodes d'intervention vis-à-vis de la flore et de la faune
- Pas de désherbage dans les fossés et à proximité, favoriser l'entretien mécanique ou par pâturage

6510 Prairies maigres de fauches de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Corine Biotope : 38.21

Cahier d'habitats : 6510

Enjeu de Conservation :

FORT

Description

Cet habitat concerne des prairies mésophiles de fauche qui se rattachent à l'alliance du *Brachypodio-Centaureion*. Elles se situent en position plus sèche, en coteau, même si l'on retrouve des espèces à affinité plus humide comme *Lobelia urens* (Lobélie brûlante).

Il faut noter la présence d'orchidées (*Serapia vomeracea*, *Orchis pyramidal* ...) sur certaines parcelles les plus remarquables comme sur Tourné-Sainte Fauste.

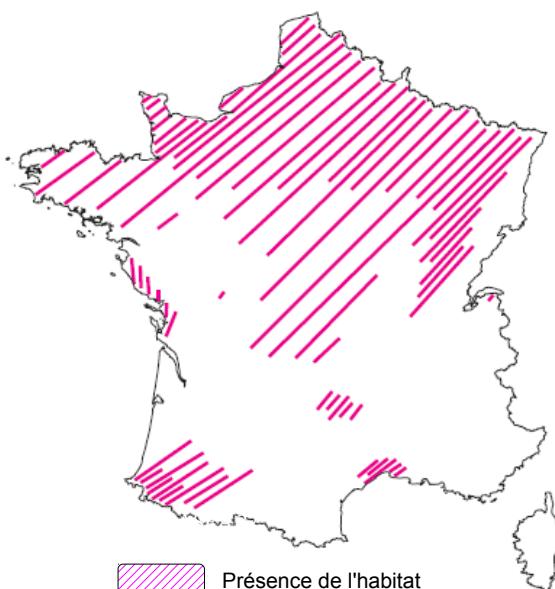
Espèces caractéristiques

- *Dactylis glomerata* Dactyle aggloméré
- *Agrostis capillaris* Agrostide capillaire
- *Trifolium pratense* Trèfle des prés
- *Linum bienne* Lin bisannuel

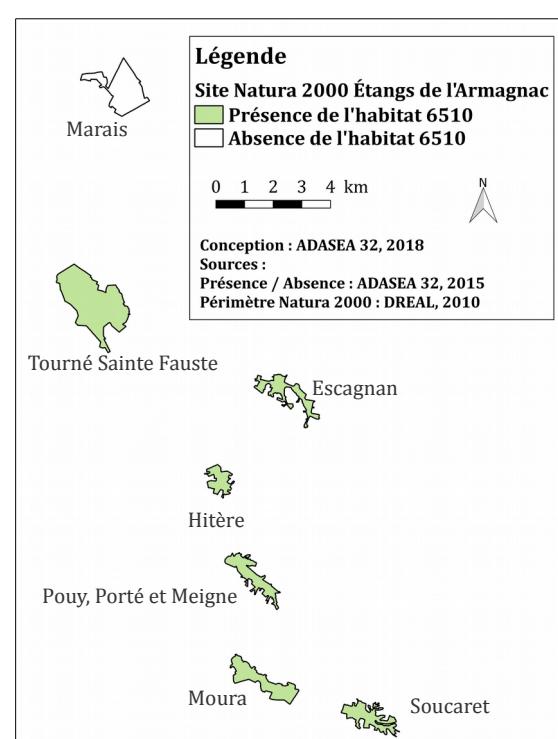
Distribution

À l'exception de l'entité du Marais, cet habitat est présent sur l'ensemble du site. Les étendues les plus importantes se situent au niveau des entités de la Hitière et Tourné-Sainte Fauste, les autres entités offrant des surfaces relictuelles.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Carte issue des Cahiers d'habitats Natura 2000
Tome 4 Habitats agropastoraux



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte, présence d'espèces de la liste « prairies fleuries », présence d'espèces rudérales

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Possible	



Prairie maigre de fauche © ADASEA 32

Tendance 2002-2017

Cet habitat ayant été nouvellement décrit pour le site, il n'est pas possible d'établir une tendance. Toutefois dans le Bas-Armagnac la tendance est depuis de nombreuses années négative (diminution des surfaces couvertes, dégradation de l'état de conservation).

Pressions et menaces

A02 Modification des pratiques culturales

- Reconversion en cultures

B01 Plantation forestière en terrain ouvert

- Plantations forestières en milieux ouverts

A03 Fauche / coupe de prairies

A04 Pâturage

- Absence de fauche, de pâturage, fermeture du milieu

A08 Fertilisation

Préconisation de gestion

- Gestion extensive par fauche et ou pâturage
- Limitation de la fertilisation
- Pas de retournelement
- Pas de plantation

9230 Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Corine Biotope : 41.65

Cahier d'habitats : 9230-1

Enjeu de Conservation :

MODÉRÉ

Description

Se développant sur des sols sableux, acidiphiles, oligotrophes, cet habitat se caractérise par la présence de chêne Tauzin dominant (*Quercus pyrenaica*) en association avec le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le châtaignier (*Castanea sativa*). Il s'agit sur le site d'un faciès dynamique favorisé par la tempête.

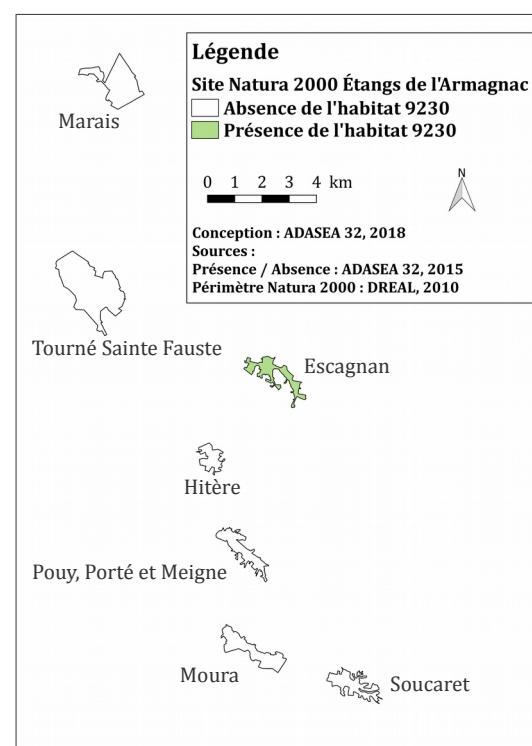
Espèces caractéristiques

- *Quercus pyrenaica* Chêne Tauzin
- *Quercus robur* Chêne pédonculé
- *Castanea sativa* Châtaignier
- *Pteridium aquilinum* Fougère aigle
- *Molinia caerulea* Molinie bleue

Distribution

Uniquement présent sur l'entité d'Escagnan de façon ponctuelle.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Évolution de la surface couverte

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Inconnu
État de conservation à l'échelle du site	Surface de l'habitat	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Structure et fonctionnement	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	
	Possibilité de restauration	Possible	



Chêne tauzin © ADASEA 32

Tendance 2002-2017

La tendance est difficile à évaluer car la précision sur la caractérisation a entraîné le déclassement de parcelles auparavant identifiées en tant qu'habitat.

Pressions et menaces

B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations

- Plantation forestière : reconversion en monoculture de pin

B03 Déboisement

- Défrichement

Préconisation de gestion

- Proscrire le changement d'usage (mise en culture, boisements artificiels, ...)
- Favoriser la régénération naturelle des chênaies
- Éviter la fermeture trop importante du milieu

C. FICHES ESPECES

Code NATURA	Nom vernaculaire	Nom latin
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>
1071	Fadet des Laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1084*	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>
1088	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis lythii</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
1356*	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

* Espèce prioritaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore

1044 Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale

Insectes, Odonates (Zygoptères),
Coenagrionidés

Enjeu de
conservation :

SECONDNAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II
Liste rouge européenne (2010) : Quasi-menacée
Liste rouge nationale (2016) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le mâle de l'Agrion de Mercure a un corps bleu et noir avec sur le second segment dorsal abdominal un dessin noir en forme de tête de taureau ou de Gaulois casqué et sur le sixième segment abdominal autant de noir que de bleu. Confusion possible avec *Coenagrion scitulum* dont le 6^e segment est totalement noir et presque entièrement noir pour *Coenagrion caerulescens*. Tandis que la femelle est verdâtre avec la face dorsale de l'abdomen entièrement noire. La taille de l'abdomen varie entre 19 et 27 mm et celle des ailes entre 12 et 21 mm. La femelle est légèrement plus grosse.

Biologie

- La saison d'activité est relativement longue (avril à octobre) avec un maximum au mois de juin. L'observation d'individus volant en septembre semble liée à des émergences tardives. Le vol se fait à faible hauteur.
- Les adultes restent toujours assez proche de leur site de reproduction. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, dans les prairies riveraines, le long des berges ou au-dessus de l'eau, puis les consomment sur les végétaux. Les mégaphorbiaies et les friches herbacées le long des berges ou les layons et prairies adjacents jouent un rôle de refuge pour les adultes. La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses œufs dans les tiges de plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). La femelle pénètre parfois entièrement dans l'eau y entraînant quelquefois le mâle. L'éclosion a lieu 3 à 6 semaines après la ponte.
- Le stade larvaire dure de 1 à 2 ans suivant le climat des régions. Les larves vivent dans la vase et au sein de la végétation immergée. Elles sont carnassières et se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et d'autres micro-invertébrés.

Écologie

L'Agrion de Mercure fréquente les milieux lotiques (eaux courantes) permanents avec un débit faible à modéré, aux eaux claires, bien oxygénées et ensoleillées. Ce sont en général des ruisselets et ruisseaux prairiaux, sources, fossés et chenaux envahis de plantes aquatiques et hygrophiles, généralement au dessous de 700 m.

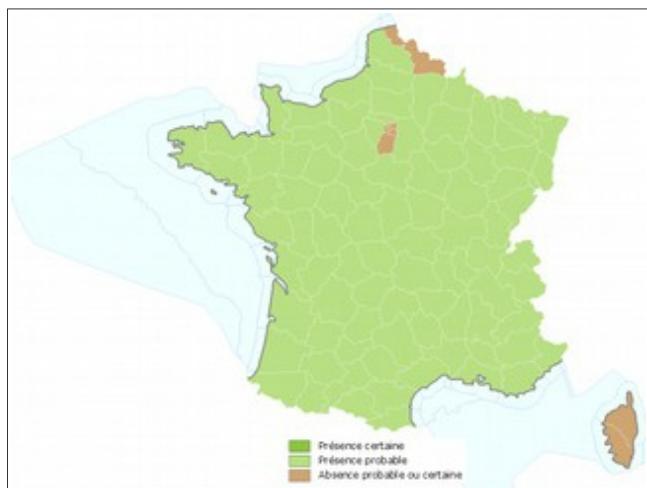
Habitat d'intérêt communautaire :

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention p.p.*

Répartition

L'Agrion de Mercure se retrouve en Europe occidentale et au Nord de l'Afrique. À la marge de son aire, l'espèce est en forte régression et fortement menacée, disparue aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Slovénie. La France possède les plus importantes populations européennes. Dans la moitié Sud de la France l'espèce est répandue sauf en Corse où elle est absente tandis que dans le Nord les populations sont plus localisées.

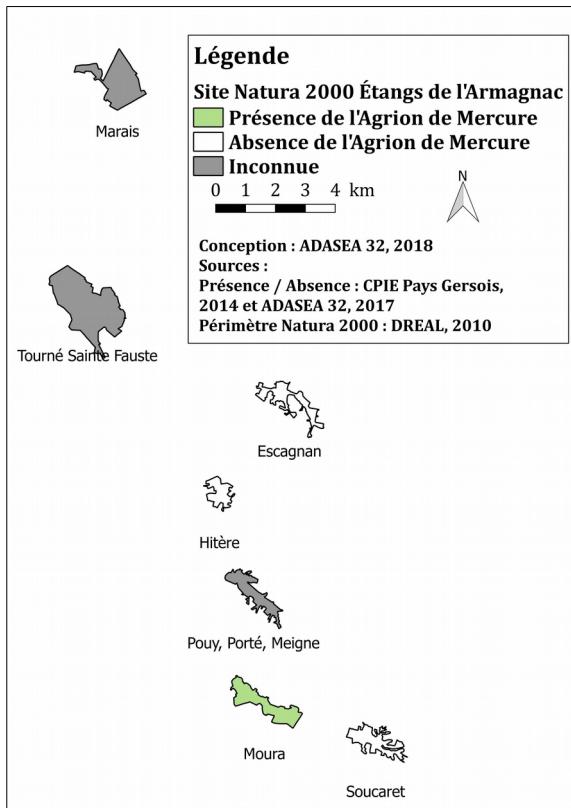
Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Présence de végétation immergée, ouverture du milieu, eaux courantes de qualité, absence de période d'assècement

État de conservation



État de conservation sur le domaine Atlantique français

Défavorable inadéquat

État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

L'Agrion de Mercure n'était évalué en 2002. Depuis une population a été observée en limite du site (134 individus en 2015).

Pressions et menaces

- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Fragmentation des populations
- A09 Irrigation**
 - Irrigation des cultures
- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
 - Abaissement de la nappe, assèchement, rectification du cours d'eau et des berges, rupture des écoulements, curage des fossés
- K02 Évolution biocénotique, succession**
 - Eutrophisation
- H01 Pollution des eaux de surfaces**
 - Pollution
- A03 Fauchage / coupe de prairies**
 - Fauchage, fermeture des milieux

Préconisation de gestion

- Améliorer la connectivité entre les habitats favorables, favoriser les corridors
- Limiter le développement de la végétation arborée et arbustive
- Gérer de façon extensive la périphérie du cours d'eau
- Gérer le fonctionnement et la dynamique de l'hydrosystème
- Curer par tronçons en alternance d'une berge à l'autre et de l'amont vers l'aval en plusieurs années.
- Lutter contre la fermeture complète des cours d'eau (Débroussailler les secteurs fermés, entretenir les milieux ouverts)
- Limiter l'accès excessif du bétail au cours d'eau

1060 Cuivr  des marais *Lyceana dispar*

Insectes, Lépidoptères, Lycaenidés

Enjeu de
conservation :

SECONDNAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne (2010) : préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2012) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Cuivré des marais a une envergure de 13 à 20 mm. Le dessus des ailes est orange cuivré bordé de noir avec sur les ailes antérieures une tâche discale noire. Le dessous des ailes est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Quant à la femelle, plus grande que le mâle, le dessus des ailes antérieures possède 2 tâches noires la cellule discoïdale et une série de points noirs dans les cellules postdiscoïdales. Le dessus des ailes postérieures est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous est identique au mâle.

Biologie

- La période de vol se déroule de mi-mai à mi-juin puis de mi-juillet à mi-août avec un plus grand nombre d'individus. L'espèce est bivoltine voire trivoltine, elle a 2 à 3 générations par an. L'alimentation des adultes est basée sur les espèces nectarifères des prairies humides telles que les menthes, les pulicaires.
 - Les mâles adultes sont territoriaux et chassent les concurrents potentiels. C'est une espèce vagabonde et peut s'éloigner de plusieurs kilomètres de son site d'émergence pour la recherche de nourriture par exemple.
 - Les principales plantes hôtes sont les oseilles sauvages (*Rumex sp.*). Leur présence est donc indispensable au développement de l'espèce. La femelle pond ses œufs isolés ou au maximum 4-5 œufs au même endroit sur la plante hôte
 - Les chenilles consomment les feuilles de la plante-hôte. La dernière génération de chenille, pour passer l'hiver, rentre en diapause en automne et reprend son activité en avril de l'année suivante.

Écologie

Le Cuivré des marais est typique des zones humides plus ou moins perturbées. Il fréquente les prairies humides ou inondables, les prés mésophiles, les marais et les mégaphorbiaies jusqu'à 500 m d'altitude dans lesquels on retrouve sa plante hôte. Il supporte des hauteurs de végétation de 0,20 à 1,50 m.

Habitats d'intérêt communautaire :

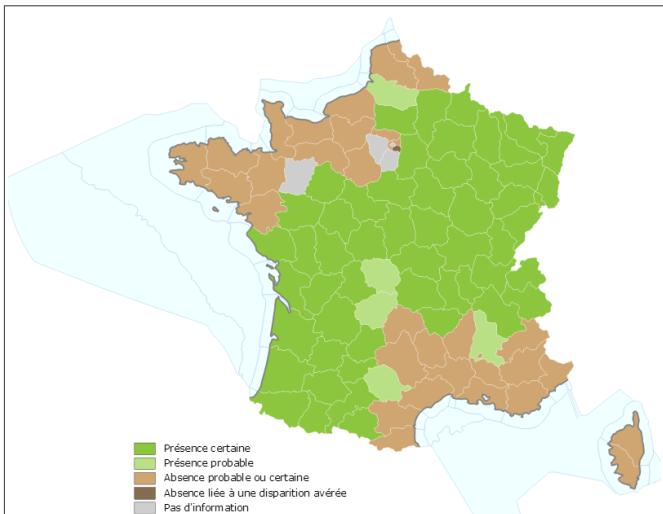
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

Le Cuivré des marais est présent de la France à l'extrême Est de la Russie. En France, il occupe une large diagonale du territoire allant du Sud-Ouest au Nord-Est, à l'exception des pourtours de la Méditerranée jusqu'aux contreforts des Alpes et du Massif central, et du Nord-Ouest de la France.

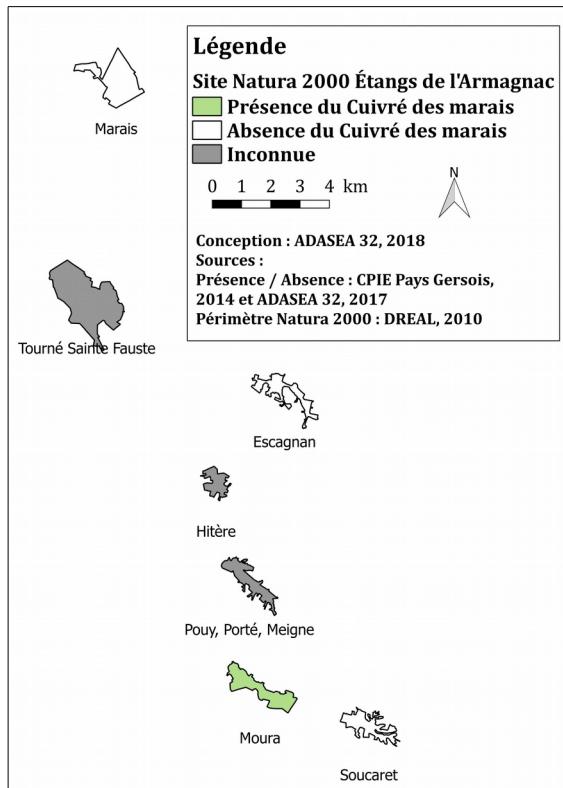
Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieux, abondance de plantes hôtes, gestion du milieu, ...

Évolution de la population, présence de site de ponte



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Des individus sont observés sporadiquement sur une entité, son habitat potentiel est bien présent sur le site.

Pressions et menaces

- A01 Mise en culture**
 - Mise en culture
- A03 Fauche / coupe de prairies**
 - Fermeture des prairies due à la déprise agricole
- A04 Pâturage**
 - Pâturage intensif
- A08 Fertilisation**
 - Amendement des prairies
- B01 Plantation forestière en terrain ouvert ou sur sol nu**
 - Plantations de ligneux sur des espaces ouverts
- J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme**
 - Assèchement des zones humides
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Fragmentation des habitats, disparition des corridors

Préconisation de gestion

- Mettre en place un régime de fauche adéquat au cycle de développement de l'espèce
- Préserver le caractère inondable des zones humides et de leur fonctionnement hydrologique
- Favoriser le pâturage extensif avec des charges simultanées modérées
- Maintenir des couloirs de circulation entre les populations proches
- Préserver la mosaïque paysagère agricole.

1065 Damier de la Succise

Euphydryas aurinia

Insectes, Lépidoptères, Nymphalidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II
Liste rouge européenne (2010) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2012) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© ADASEA 32

Description

Le Damier de la Succise a une envergure de 15 à 21 mm. Le dessus des ailes est fauve avec des dessins noirs d'importance variable, avec souvent une bande postdiscale noire épaisse sur l'aile antérieure. Il possède également une série complète de points noirs dans la bande postdiscale orange de l'aile postérieure. La taille et la coloration peuvent varier assez fortement d'un individu à l'autre.

Biologie

- La période de vol se déroule de mai à juin. L'espèce a une seule génération par an, on dit qu'elle est monovoltine. Les adultes butinent la plupart des plantes nectarifères qu'ils rencontrent. Ils peuvent effectuer des déplacements courts à la recherche de sources de nectar, ou plus importants en suivant les structures paysagères telles que les haies, lisières, prairies fleuries, ... Le rayon de dispersion est de l'ordre de 1 à 2 km.
- La principale plante hôte est la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Sa présence est donc indispensable au développement de l'espèce dans la plupart des milieux. La ponte se fait au revers des feuilles de la plante hôte.
- Les chenilles sont grégaires, elles consomment les feuilles de la plante-hôte et s'abritent dans un nid collectif de soie, déplacé au fur et à mesure de la consommation des feuilles. Elles se dispersent ensuite pour finir leur développement.
- La chrysalide mesure de 12 à 15 mm, elle est suspendue dans la végétation basse, parfois sous une feuille de la plante hôte. Elle est de couleur blanchâtre avec des points noirs et oranges. Le papillon adulte apparaîtra environ 15 jours plus tard.

Écologie

Le Damier de la Succise fréquente les formations herbacées hygrophiles à mésophiles, où se développent ses plantes hôtes. On le retrouve dans différents types de milieux ouverts (prairies humides, tourbières, pelouses sèches, clairières forestières, ...) à proximité d'une bordure plus ou moins boisée (lisières, haies bocagères, ...).

Habitats d'intérêt communautaire :

6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

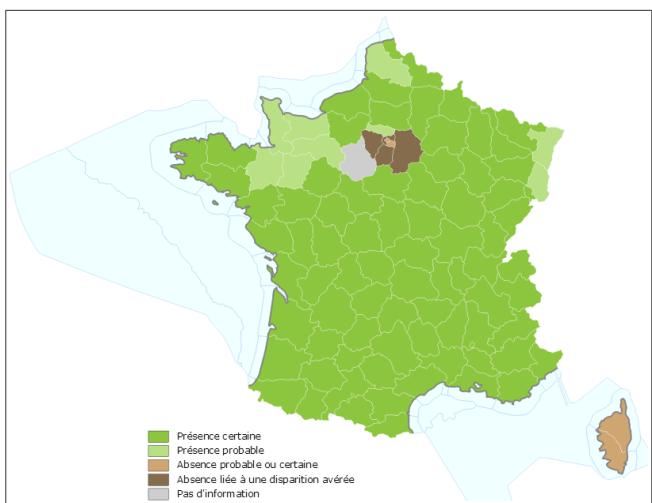
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

L'aire de répartition s'étale du Maghreb à la Corée, le Damier de la Succise est largement distribué en France. L'espèce *Euphydryas aurinia* est parfois découpée en plusieurs sous-espèces dont certaines ont des distributions réduites en montagne et dans le sud de la France. La sous-espèce *aurinia* est celle qui couvre la plus large partie de la France.

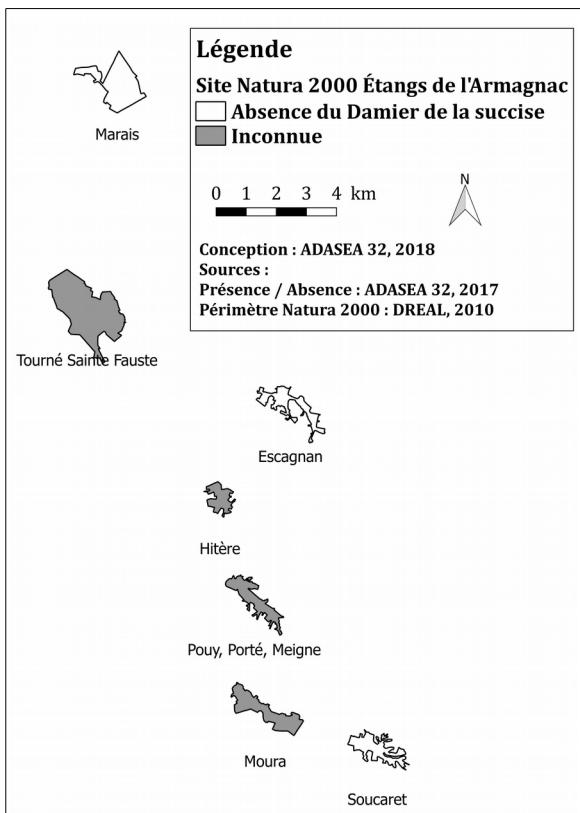
Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieux, abondance de plantes hôtes, gestion du milieu, ...

Évolution de la population, présence de site de ponte



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Aucune observation de l'espèce n'a été faite sur le site, toutefois son habitat potentiel est présent.

Pressions et menaces

- J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme**
 - Assèchement des zones humides
- A08 Fertilisation**
 - Amendement des prairies en nitrates engendre la raréfaction de la Succise des prés
- A03 Fauchage / coupe de prairies**
 - Fauche aux stades larvaires
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Fragmentation des habitats, isolation des populations

Préconisation de gestion

- Préserver le caractère inondable des zones humides et de leur fonctionnement hydrologique
- Restaurer les prairies maigres, ensoleillées, riche en Succises et comportant une bonne diversité de plantes nectarifères.
- Reconstituer un réseau suffisamment interconnecté pour que les distances à franchir soit de maximum un kilomètre.
- Mettre en place un régime d'entretien adéquat au cycle de développement de l'espèce

1071 Fadet des Laîches

Coenonympha oedippus

Insectes, Lépidoptères, Nymphalidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN : En danger
Liste rouge nationale : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© Pierre GRISVARD - Cabinet ECTARE

Description

Le Fadet des Laîches a une envergure de 17 à 23 mm. Le dessus des ailes est uniformément brun-noir. Tandis que le dessous est brun-jaunâtre avec, à l'aile postérieure, une série de 4 à 5 ocelles postdiscaux noirs cerclés de jaunes et pupillés de blanc plus un ocellle décalé. On distingue aussi une ligne submarginale brillante sur le dessous des ailes.

Risque de confusion avec le Tristan (*Aphantopus hyperantus*) : absence de ligne submarginale argentée, ses ailes postérieures possèdent une rangée de 3 ocelles alignés et 2 ocelles décalés vers la base de l'aile. Également avec le Céphale (*Coenonympha arcania*).

Biologie

- Lors de la période de vol de mi-mai à juillet, les mâles à la recherche de femelles ont un comportement de « patrouilleurs ». Les femelles non fécondées restent souvent en position de repos sur les feuilles de la plante hôte. Les imagos sont floricoles mais butinent peu. L'espèce a une seule génération par an, on dit qu'elle est monovoltine.
- Les œufs sont pondus isolément ou par groupe de deux ou trois sur les feuilles de la plante hôte. La principale plante hôte est la Molinie (*Molinia caerulea*). Le cycle de vie du Fadet des Laîches est étroitement lié à celle-ci. Les chenilles s'en nourrissent, se métamorphose à la base des touffes de Molinie.

Écologie

Le Fadet des Laîches se rencontre dans des marais tourbeux inondables en hiver et des prairies humides. Dans le Sud-Ouest de la France, on le rencontre également dans les landes humides. Ces différents milieux doivent renfermer une strate herbacée à Molinie dense. On peut le rencontrer jusqu'à 300 m d'altitude.

Par sa petite taille et son vol peu puissant, le domaine vital de l'espèce est relativement restreint, moins de 2 hectares. Il dépend de la ressource en nourriture et des plantes hôte pour la ponte.

Habitats d'intérêt communautaire :

6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

4030 Landes sèches européennes.

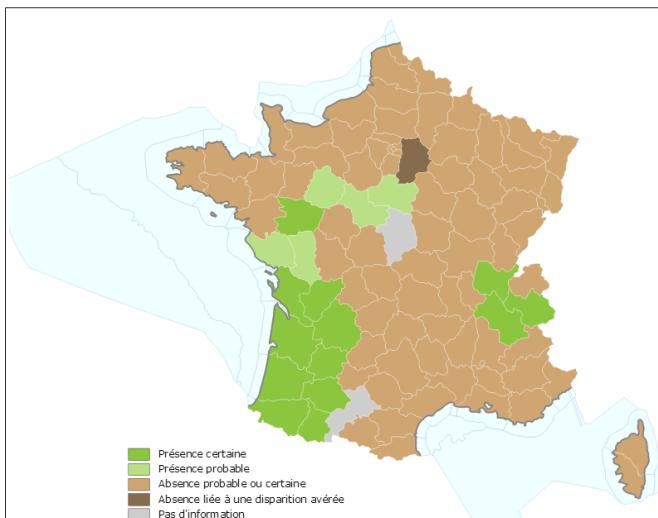
Répartition

L'aire de répartition s'étend depuis l'Europe occidentale jusqu'au Japon, en passant par la Russie et la Chine. Elle est très localisée en Europe occidentale et centrale et ne s'observe qu'entre les 43^e et 48^e degrés de latitude Nord.

En France, il est très localisé et très dispersé : on le trouve de la Sarthe et du Maine-et-Loire à la Gironde et aux Landes ainsi qu'en Isère.

Les seules populations relativement prospères et stables sont celles de la Gironde et des Landes. A priori, ces deux départements renferment les populations qui sont parmi les plus importantes d'Europe.

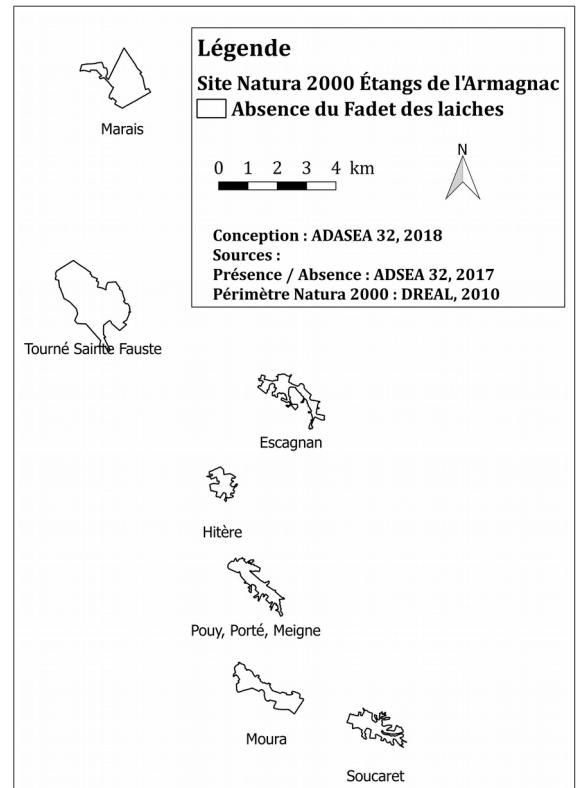
Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité de l'habitat : hauteur de la végétation, ouverture du milieu, abondance de plantes hôtes, ...

Évolution de la population, présence de site de ponte



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Aucune observation de l'espèce n'a été faite sur le site, toutefois son habitat potentiel entre 2014 et 2017 est en déclin.

Pressions et menaces

- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Fragmentation des habitats
- A04 Pâturage**
- B01 Plantation forestière en terrain ouvert ou sur sol nu**
 - Fermeture des milieux (abandon des pâtures, plantations artificielles)
- J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme**
 - Assèchement zones humides

Préconisation de gestion

- Assurer la gestion conservatoire des complexes de sites où le taxon est présent
- Rechercher et favoriser le maintien des petites stations qui sont indispensables pour le déplacement des individus au sein de la méta-population.
- Maintenir les niveaux des nappes phréatiques
- Éviter la fermeture excessive du milieu par le développement d'une végétation arbustive envahissante (pâturage extensif, rotation de fauche préservant des zones de reproduction...).

1083 Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

Insectes, Coléoptères, Cerambycidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II
Annexe III – Convention de Berne
Liste rouge européenne – cotation UICN (2010) : Quasi-menacé



© CEN MP

Description

Le Lucane cerf-volant est un Lucanidae de 25 à 85 mm de long. C'est le plus grand et le plus imposant des insectes européens. C'est aussi le plus grand de nos Coléoptères. Les adultes possèdent un corps allongé peu convexe, noir au niveau du prothorax, brun-noir au niveau des élytres.

Le mâle se caractérise par ses longues mandibules de forme complexe qui rappelle les bois de cerf (d'où son nom).

La larve du lucane est de type mélolonthyforme, c'est à dire arquée comme celle du hanneton commun (*Melolontha melolontha*) qui fait référence.

Biologie

- **Reproduction :** La durée du cycle de développement de cette espèce est de 4 à 5 ans ; selon les conditions du milieu (humidité et température). Les œufs sont déposés en profondeur dans le sol par la femelle. A la fin de l'été de la troisième année, la larve de dernier stade construit une coque nymphale en terre avant de se nymphoser à l'automne. L'adulte passe l'hiver ainsi avant d'émerger en juin suivant.
- **Activité :** On rencontre les adultes de mai-juin jusqu'en août-septembre pour les femelles plus longévives. En général crépusculaires, les mâles volent près des frondaisons à la recherche des femelles. On peut l'observer aussi léchant des fruits ou des exsudations de sèves sur les troncs. Ils peuvent être attirés par les éclairages publics ou les lampes U.V.
- **Régime alimentaire :** La larve vit dans le bois mort, partiellement décomposé, en particulier dans les souches et les racines des arbres morts ou mourants. Essentiellement liée au chêne, elle se rencontre également sur d'autres essences non résineuses (châtaignier, cerisier, frêne, peuplier, aulne, tilleul, saule) et même résineuses, pins et thuyas (Paulian, 1982). Saproxylophage, elle se développe dans le bois mort en cours de décomposition.
- **Capacités de régénération et de dispersion :** Les populations de Lucane cerf-volant dépendent de l'importance des peuplements feuillus plutôt matures. Leur capacité de dispersion est par ailleurs limitée à 1 km pour les femelles et de 3 km maximum pour les mâles.

Écologie

L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement au niveau des souches ou des racines mortes des arbres.

Une même souche peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs années. En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau de boisements feuillus, de forêts essentiellement de chênes, mais aussi dans les parcs et jardins urbains.

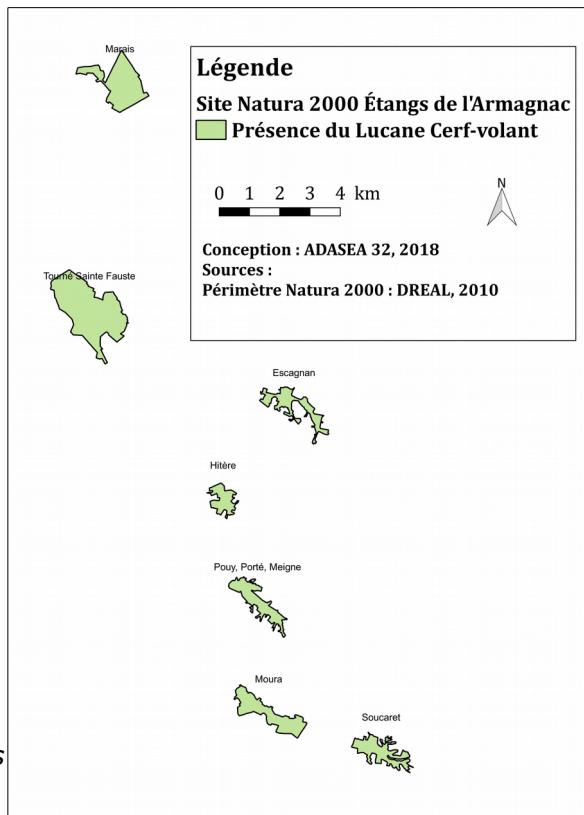
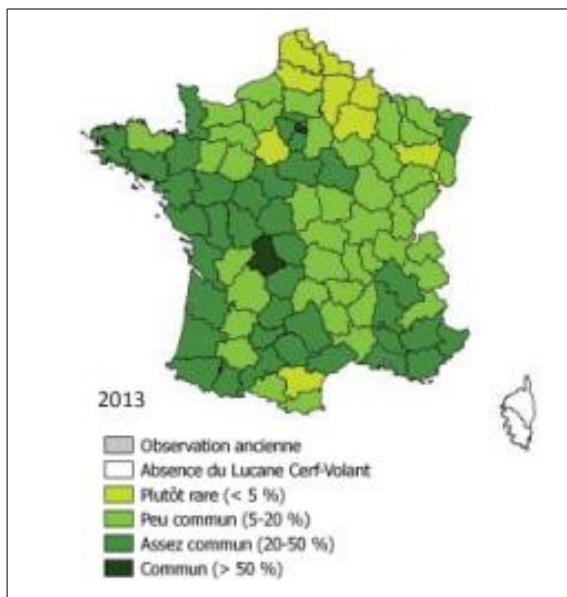
Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

La présence de l'espèce est liée à l'arbre plus qu'à l'habitat naturel au sens de la Directive.

Répartition

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe septentrionale et moyenne, au Sud jusqu'au Portugal et à la vallée du Pô. Elle est présente dans presque tout le territoire national. En Midi-Pyrénées, *Lucanus cervus* est bien répandue et est visible quasiment partout, sauf peut-être dans les zones de plaines agricoles et les zones de montagne.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus sénescents ou morts

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable	Défavorable inadéquat
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Stable, toutefois il est à noter sur ces dernières années un phénomène de raréfaction des habitats les plus favorables.

Pressions et menaces

B03 Déboisement

- Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers

A02 Modification des pratiques culturales

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)

D01 Routes, sentiers et voies ferrées

D02 Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie

Préconisation de gestion

- Conservation des chênes, en particulier les plus matures.
- Conservation des souches, si exploitation.

1084 Pique-prune

**Osmoderma eremita*

Enjeu de conservation :

FORT

Insectes, Coléoptères, Cetoniidae

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2009) : En Danger
Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007



© CEN MP

*espèce prioritaire

Description

Osmoderma eremita est la plus grande Cétoine de France. La taille des adultes varie de 20 à 35 mm. Le corps est de couleur brun-noir rarement roux, à reflets métalliques avec quelques rares soies pâles en dessus. La tête est fortement creusée en arrière avec deux tubercules saillants au niveau de l'insertion des antennes. Les femelles ont une tête plus plane. Les pattes sont caractéristiques. Les tibias antérieurs sont tridentés au bord externe et les tibias postérieurs bidentés sur leur arête postérieure.

Biologie

- La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ans ; elle peut atteindre trois ans, voire plus, selon les conditions du milieu (humidité et température). La femelle pond entre 20 et 80 œufs qu'elle dépose en profondeur dans la cavité. A la fin de l'été de la deuxième année, la larve de dernier stade construit une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de l'humus et une sécrétion larvaire. La larve passe l'hiver dans cette coque nymphale. Elle se nymphose au printemps.
- Les adultes sont difficiles à voir. Leur période de vol s'échelonne de fin mai à début septembre. Ils sont le plus souvent observés en juillet. Ils ont une activité principalement crépusculaire et nocturne mais peuvent être observés au cours des journées les plus chaudes et orageuses. Ils restent une grande partie de leur vie dans la cavité où s'est déroulé le développement larvaire. Leur présence est principalement détectée par une odeur de « cuir de Russie », de « pot pourri » qui se dégage de l'arbre et surtout par la présence des fèces des larves de dernier stade dans les cavités. Celles-ci ont la forme d'un cylindre de 7 à 8 mm de long et 3 mm de diamètre.
- Les larves sont saproxylophages : elles consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus (chênes, châtaigniers, saules, ...).
- Les populations de Pique-prune sont très localisées. Elles dépendent de l'importance des peuplements d'arbres anciens. Leur capacité de dispersion est par ailleurs très limitée. (< 200 m autour de l'arbre hôte, Dubois 2009).

Écologie

L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Le développement des larves se fait dans les profondeurs de la cavité, ce qui assure une plus grande stabilité de la température externe.

Un même arbre peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs dizaines d'années. L'espèce est principalement observée au niveau d'anciennes zones plus ou moins boisées utilisées dans le passé pour le pâturage. Dans ces milieux sylvopastoraux, les arbres ont souvent été taillés en têtard et/ou émondés, pratique très favorable au développement de cavités aux volumes importants. L'espèce subsiste aussi dans des zones agricoles où l'on observe encore le même type d'arbre, souvent utilisé localement pour la délimitation des parcelles.

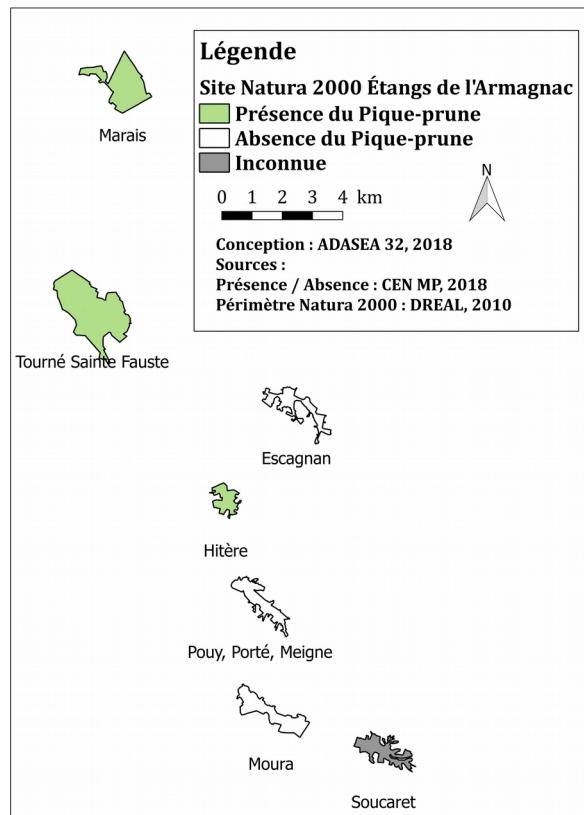
Répartition

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe septentrionale et centrale. Elle est présente dans presque tout le territoire national. En Midi-Pyrénées, l'espèce est connue uniquement des départements de l'Aveyron, du Gers et du Lot. Elle est présente dans 3 sites N2000 initiés principalement en raison de sa présence. Ces sites hébergeaient des « noyaux » de population avec plusieurs arbres regroupés au sein de haies (Gers), de devèzes (Aveyron) ou de Châtaigneraies (Lot).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation
Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus à cavité de gros diamètre.



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

En déclin, un nombre important de vieux arbres servant d'habitats ont disparu.

Pressions et menaces

- B03 Déboisement**
- A02 Modification des pratiques agricoles**
- A10 Remembrement agricole**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- D02 Réseaux de communication et de transport de fluide et d'énergie**
 - Suppression de l'habitat par coupe, défrichement, ...

F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)

- Prélèvement humain

Préconisation de gestion

- Préserver les vieux feuillus
- Favoriser une gestion adaptée de ces arbres
- Favoriser le développement des arbres têtards

1088 Grand Capricorne du chêne

Cerambyx cerdo

Insectes, Coléoptères, Cerambycidés

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Annexe III – Convention de Berne
Liste rouge européenne – cotation UICN (2010) : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© CEN MP

Description

Le Cerambyx cerdo est un coléoptère de la famille des Cerambycidae plus connu sous le nom de « Grand Capricorne ». Long de 24 à 53 mm, noir, c'est un longicorne de grande taille, de forme allongée. Son thorax noir est ridé sur le dessus, avec une épine latérale, ses élytres noirs luisants, prennent une couleur brun rougeâtre sur le tiers apical. Les antennes du mâle sont très longues, atteignant à peine l'apex des élytres chez la femelle.

Biologie

- **Reproduction :** La larve, qui évoluerait en trois ou quatre ans, a été signalée de divers chênes (dans le midi : chêne-blanc, chêne vert, chêne-liège), mais aussi de diverses essences telles que le charme, l'orme, le bouleau, le châtaignier, le frêne, robinier, noyer, amandier, aubépine, poirier, saule ; ces diverses citations demandent confirmation.
- **Activité :** Les adultes se rencontrent de mai à août suivant les régions, sur les troncs des vieux chênes essentiellement. Surtout crépusculaires et plus ou moins nocturnes, mais parfois observés en plein soleil sur les fruits mûrs léchant des suintements de sèves sur les troncs. Ils peuvent être attirés par les éclairages publics ou les lampes U.V.
- **Régime alimentaire :** La larve se développe sur les arbres dépréssant. Les galeries accélèrent la sénescence sans toutefois provoquer systématiquement la mort de l'arbre.
- **Capacités de régénération et de dispersion :** Leur capacité maximale de dispersion est évaluée à 2 km. Le Grand Capricorne est considéré comme un insecte assez sédentaire. Les femelles pondent souvent dans l'arbre qui les a vues naître ou dans les chênes à proximité immédiate.

Écologie

L'espèce se développe préférentiellement dans les vieux arbres feuillus dépréssant de gros diamètre et ensoleillé. Une même souche peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs années. En Europe, l'espèce est principalement observée au niveau de boisements feuillus, de forêts essentiellement de chênes, mais aussi dans les haies, les parcs et jardins urbains. Elle apprécie, les forêts claires et surtout les arbres dont le tronc est bien exposé au soleil.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

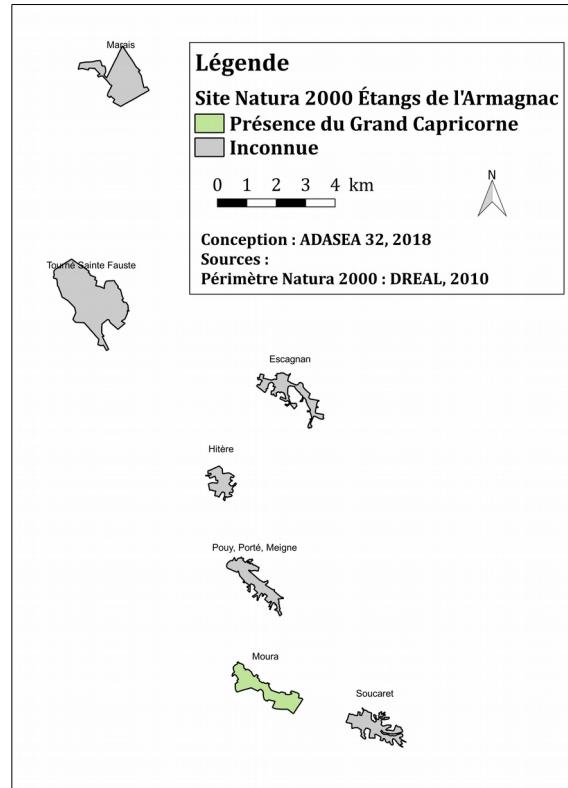
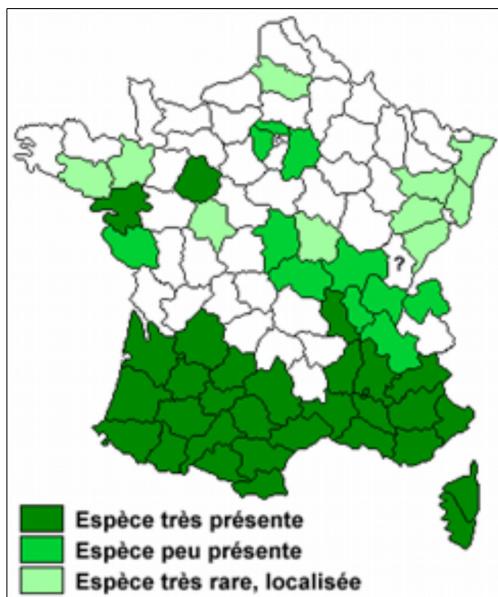
La présence de l'espèce est liée à l'arbre plus qu'à l'habitat naturel au sens de la Directive.

Répartition

L'espèce est largement répandue dans l'Europe centrale et méridionale, l'Afrique du Nord, le Caucase, l'Asie Mineure jusque dans l'Iran septentrional. En France, l'espèce est commune en zone méditerranéenne et dans le Sud-Ouest et devient de plus en plus rare vers le nord. En Midi-Pyrénées, *Cerambyx cerdo* est assez bien répandue, sauf peut-être dans les zones de montagne.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) a été observé uniquement sur l'entité du Moura mais les conditions d'habitats étant semblable sur les autres entités, sa présence sur l'ensemble du site semble fortement plausible.



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats : présence d'arbres feuillus sénescents ou morts

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable	Défavorable inadéquat
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Stable, toutefois il est à noter sur ces dernières années un phénomène de raréfaction des habitats les plus favorables.

Pressions et menaces

- B03 Déboisement**
 - Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers
- A02 Modification des pratiques culturales**
- A10 Remembrement agricole**
 - Réduction et fragmentation du réseau bocager
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- D02 Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie**

Préconisation de gestion

- Conservation des vieux arbres feuillus isolés, dans les linéaires de haies ou en boisements

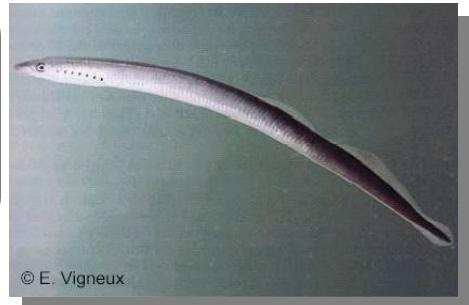
1096 Lamproie de Planer

Lampetra planeri

Agnathes, Cephalaspidomorphi,
Pétromizontidés

Enjeu de
conservation :

SECONDAIRE



Directives « Habitats » - Annexes : II et V
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2011) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2009) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988

Description

La lamproie de Planer a un corps anguilliforme lisse. Elle a une coloration grisâtre sur le dos et plus claire sur les flancs. Les subadultes de couleur brun-jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée. La bouche inférieure est circulaire avec un disque oral étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.

Elle possède 7 paires de sacs branchiaux. La taille moyenne est de 9-15cm (taille de maturité sexuelle), les femelles étant plus grandes que les mâles.

Très proche de *Lampetra fluviatilis*, il est impossible de les différencier à l'état larvaire mais seulement à l'état adulte.

Biologie

- La lamproie de Planer est une espèce d'eau douce non parasite. Les larves se nourrissent en filtrant le microplancton et les débris organiques.
- La maturité sexuelle est atteinte à la taille de 9-15cm, sans alimentation après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. Les géniteurs qui se reproduisent en mars-avril (eau entre 8°C et 11°C) peuvent effectuer des déplacements de plusieurs centaines de mètres pour trouver des zones favorables. Un nid est construit par les deux sexes avec des graviers et du sable (20cm x 10cm de profondeur).
- Pour la reproduction, plus de 30 individus des deux sexes pourraient s'accoupler jusqu'à cent fois par jour. La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg) malgré une forte atrésie (malformation congénitale). Il n'y a pas de survie après la reproduction. Les larves sont âgées entre 5,5 et 6,5 ans au moment de la métamorphose.

Écologie

La lamproie de Planer affectionne particulièrement les têtes de bassins et les ruisseaux.

Les larves appelées ammocètes sont aveugles et restent enfouies dans les sédiments jusqu'à l'âge de la métamorphose. La présence de sédiments fins est donc importante pour la confection du nid, le nourrissage des larves ainsi que leur déplacement.

Habitats d'intérêt communautaire :

3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

3290 Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

3110 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéennes des régions atlantiques, des *Litorelletea uniflorae*

Répartition

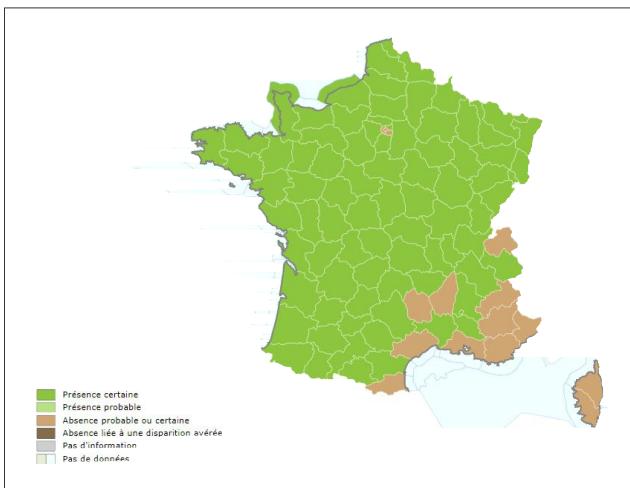
La Lamproie de Planer s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, Golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est très rare dans le Rhin, présente le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique probablement aussi dans quelques petits fleuves bretons, en Loire, en Gironde et dans l'Adour.

En France elle a fortement régressé voire disparu dans certains bassins depuis 40 ans.

Dans le département du Gers, elle est essentiellement présente dans la région du Bas-Armagnac qui est encore sous l'influence des sables fauves des Landes, habitat de prédilection de l'espèce.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



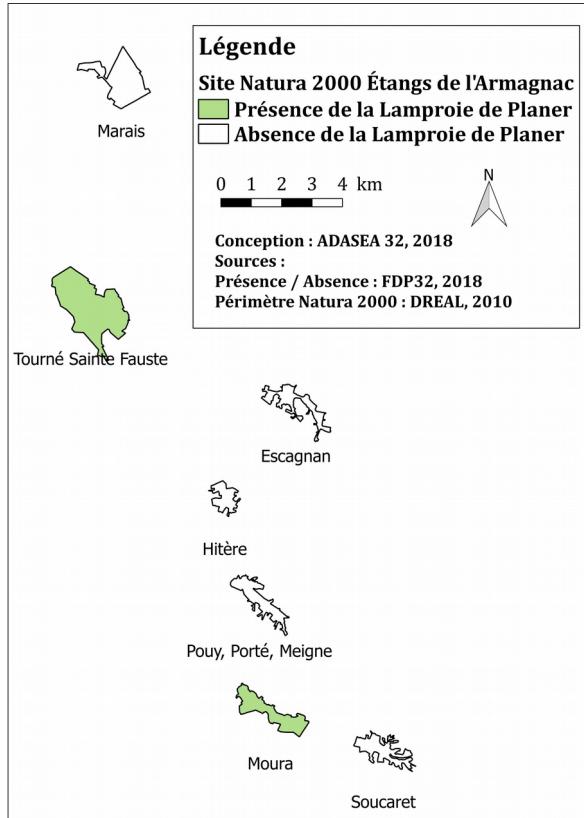
Indicateur de l'état de conservation

Présence de sédiments fins

Écoulements lotiques

Colmatage du substrat

Continuité écologique (trame bleue)



État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

Non évaluée, l'espèce était et est toujours présente mais les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'Homme

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Barrages
- Recalibrage
- Extraction de granulats
- Colmatage (activités sur bassin versant)

H01 Pollution des eaux de surfaces

- Pollution

K01 Processus naturels abiotiques (lents)

- Érosion régressive

Préconisation de gestion

- Lutte contre la pollution, en particulier les sédiments.
- Éviter le boisement en résineux des cours d'eau en têtes de bassin : cela provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères.
- Libre circulation pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.
- Protection des zones de frayères.
- Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement.

1220 Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Enjeu de conservation :

FORT

Reptiles, Chéloniens, Emydés

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2004) : Quasi-menacée
Liste rouge nationale (2015) : Préoccupation mineure
Liste rouge régionale (2016) : En danger
Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007

© ADASEA 32



Description

La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce de petite taille (10 à 20 cm), pesant entre 400 et 800g à l'âge adulte. Sa carapace est sombre avec de fines tâches ou stries jaunes. Son corps est également ponctué de points jaunes vifs. Ses pattes sont palmées et pourvues de fortes griffes.

Les femelles sont plus grosses que les mâles, et présentent un plastron plat, contrairement aux mâles qui ont un plastron légèrement concave. De plus, les femelles possèdent une queue plus courte et plus étroite à la base que les mâles.

Biologie

- La Cistude atteint sa maturité sexuelle entre 6 et 8 ans pour les mâles contre 7 à 9 ans pour les femelles en Midi-Pyrénées. L'accouplement a lieu principalement d'avril à mai. Au moment de la ponte, de mai à juillet, la femelle dépose ses œufs (en moyenne 7,5 en France) dans un trou peu profond qu'elle creuse elle-même sur un sol chaud et exposé Sud. Les jeunes naissent à l'automne (septembre) avec un faible taux de survie (1/100). L'espérance de vie s'élève entre 40 et 60 ans.
- Prédateur opportuniste, elle se nourrit principalement d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés et de leurs larves mais aussi de poissons blessés ou morts et d'œufs de batraciens. La part de végétaux dans son régime alimentaire est croissante avec l'âge et variable selon la saison.
- Thermophile, sa biologie induit un comportement d'insolation de façon à réchauffer son organisme.

Écologie

La Cistude est inféodée aux zones humides. En Midi-Pyrénées, elle fréquente les différents réseaux de mares, l'Adour et ses milieux ainsi que les étangs de l'Armagnac. Elle apprécie particulièrement les fonds vaseux et la présence de végétation aquatique flottante qui lui servent de refuge en cas de danger et en période d'hivernation. Elle affectionne les endroits calmes et ensoleillés où elle peut prendre des bains de soleil pour sa thermorégulation.

Elle utilise également le milieu terrestre, lors de ces déplacements, pour trouver un site de ponte de bonne qualité. Elle privilégie généralement les zones ensoleillées, à végétation rase, non inondables et à proximité des milieux aquatiques (prairies de fauche, digues, pelouses sèches ou chemins).

Habitats d'intérêt communautaire :

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri et du Bidention p.p

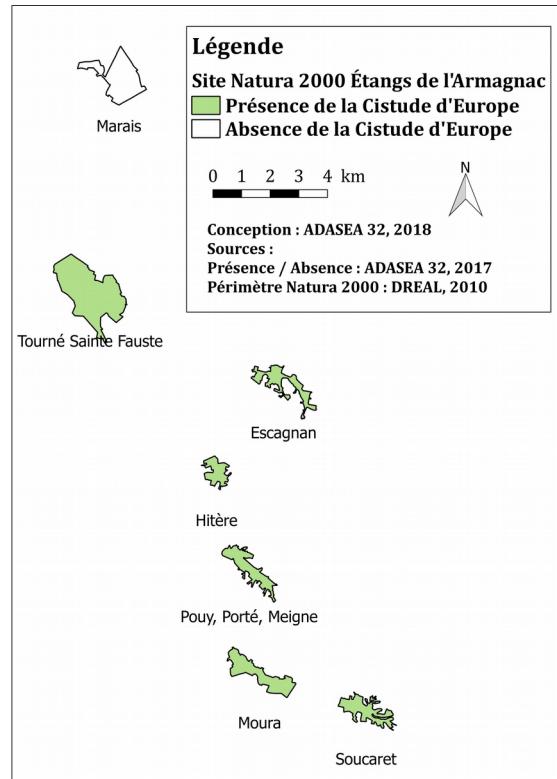
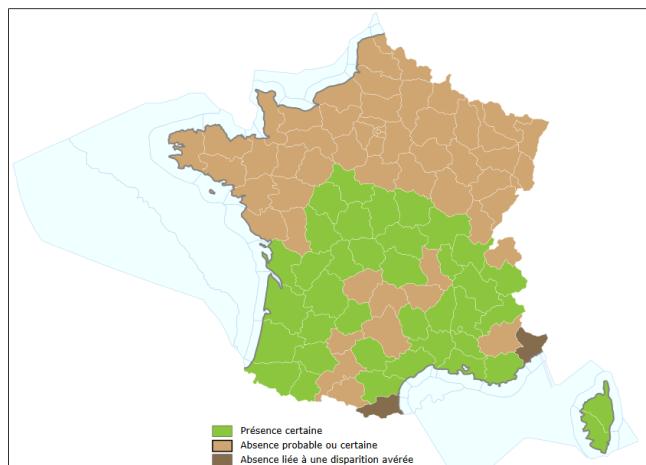
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

La Cistude possède une aire de répartition très vaste dépassant les frontières de l'Europe. Elle s'étend à l'Est jusqu'en Asie mineure (Turquie, Iran, Kazakhstan) et au Sud jusqu'en Afrique du Nord. Sa limite Nord actuelle passe par le Nord de l'Allemagne, la Lituanie et la Russie.

En France, l'espèce est en forte régression, du fait de sa disparition de plusieurs régions. Son aire de répartition naturelle s'étend au Sud d'un arc de cercle joignant Rochefort, la Brenne, l'Allier et la région lyonnaise. En Midi-Pyrénées, les principales populations sont en continuité d'un des principaux noyaux populationnels du Sud-Ouest de la France qui s'étend des Landes de Gasgogne, jusqu'au Nord des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées et à l'Ouest du Gers.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats aquatiques: présence de site d'insolation, état de l'ouvrage, pente des berges, boisements alluviaux en berge ou en queue d'étang, corridors aquatiques, présence herbier aquatique, présence de Tortues de Floride et autres espèces exotiques envahissantes.

Qualité des sites de ponte : nombre de site potentiel, préation, fermeture du milieu (ensoleillé, végétation rase), granulométrie, proximité milieux aquatiques,

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Mauvais	
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

En déclin. Sur le territoire du Bas-Armagnac, les populations sont vieillissantes.

Pressions et menaces

- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Prédation des sites de ponte
- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Dégradation des milieux et fragmentation
- A02 Modification des pratiques agricoles**
- A03 Fauche / coupe de prairies**
 - Changement de pratiques agricoles, fermeture des milieux, fauche des prairies au moment des pontes
- I01 Espèces exotiques invasives**
 - Compétition avec espèces exotiques
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)**
 - Prélèvement humain

Préconisation de gestion

- Préserver et restaurer les zones humides
- Favoriser une gestion adaptée des plans d'eau
- Lutter contre les tortues exotiques
- Développer les ceintures herbacées à proximité des plans d'eau
- Éviter le fauchage ou le broyage des prairies et jachères du 1^{er} juin au 15 juillet
- Mettre en défens les sites de ponte vis-à-vis des prédateurs
- Adapter les dates d'intervention sur les mares, queues d'étang et fossés à son cycle : pas de curage en période d'hibernation, pas d'entretien du 15 mai au 15 juillet.

1303 Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© David DEMERGES

Description

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophidés européens et est globalement une chauve-souris de petite taille qui mesure en moyenne autour de 4cm. Elle a une envergure de 19 à 22cm et pèse autour de 6 à 9 grammes. Cette petite taille permet de la distinguer des autres espèces de la famille dont elle possède toutes les caractéristiques. Parmi elles, l'appendice nasal en forme de fer à cheval ou la suspension par les pattes enroulé dans ses ailes. Les Rhinolophes peuvent être difficile à détecter en acoustique mais, le cas échéant, il est facile de les reconnaître et de les distinguer les uns des autres.

Biologie

- Chez le Petit Rhinolophe, les femelles atteignent leur maturité sexuelle au bout d'une année et mettent ensuite bas un jeune par an. La reproduction peut avoir lieu de l'automne au printemps et les jeunes naissent entre début juillet et début août. Pour la mise-bas les femelles peuvent se regrouper en colonies importantes (4 connues en Midi-Pyrénées dépassent les 100 femelles). Les jeunes prennent leur envol au cours du mois d'août, voire début septembre.
- Le Petit Rhinolophe a un régime alimentaire très opportuniste et peut donc consommer une large gamme de proies (hétérocères, diptères, ...) qu'il prélève généralement en longeant des linéaires arborés ou même artificiels. Cette espèce évite particulièrement les zones ouvertes. L'espèce est capable de pratiquer la chasse à l'affût depuis un perchoir sur une haie par exemple.

Écologie

Le Petit Rhinolophe utilise plusieurs types de gîtes selon la saison. En hiver, il est essentiellement troglophile, c'est-à-dire qu'il va hiberner dans des grottes, des mines, des tunnels, ... En été et en phase de transit, il occupe toujours ce type de gîte mais il présente une bien plus forte occurrence dans les bâtiments. Il forme souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces comme le Grand Rhinolophe ou le Murin à oreilles échancrées.

Son habitat préférentiel est une mosaïque de paysages bocagers et de boisements bien reliés entre eux tandis que les grandes plaines ou cultures ouvertes semblent préjudiciables. Il semble également apprécier la présence de milieux humides.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site :

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

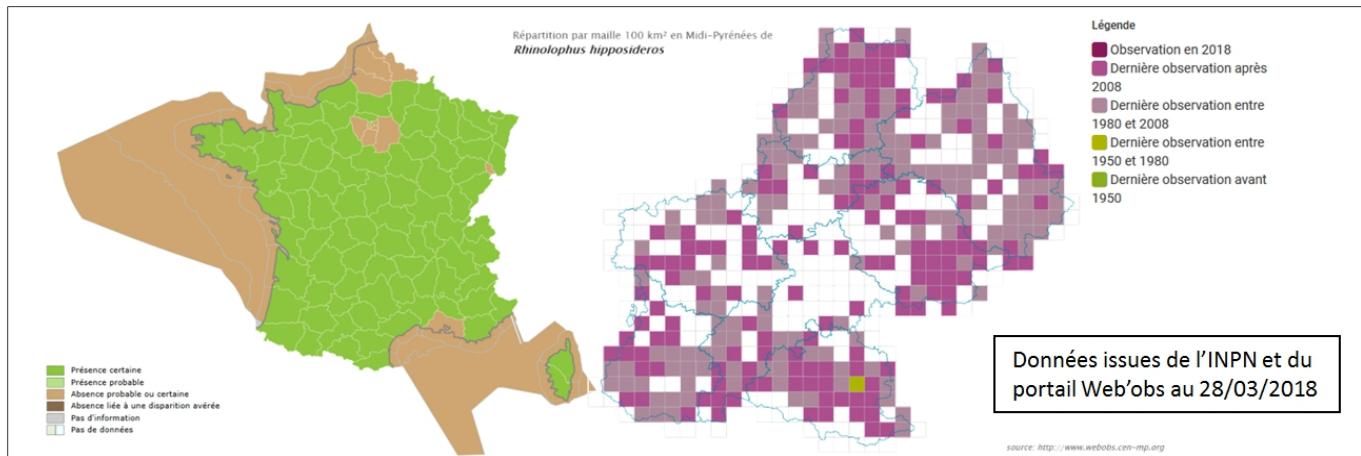
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Petit Rhinolophe est présent dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'il soit absent de l'Île de France et du nord du pays probablement du fait du développement de l'urbanisation, de l'industrie ou d'une agriculture plus intensive.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, il est bien présent partout malgré une absence un peu plus marquée le long du bassin de la Garonne. Des colonies sont connues en cavités ou en bâtiments notamment dans les zones de montagnes et de piémont, sur les grands massifs karstiques ou encore dans les anciens secteurs miniers.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est assez incertaine. Un individu a été observé dans un bâtiment à proximité de l'étang du Moura en 2014. Elle n'a en revanche pas été détectée en 2017 lors des inventaires acoustiques sur d'autres secteurs.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers: densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti: disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

L'espèce était et est toujours présente. Toutefois les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole	<ul style="list-style-type: none"> Réduction et fragmentation du réseau bocager 	<ul style="list-style-type: none"> Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
J03 Autres modifications des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> Ruptures des connexions entre les boisements 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		<ul style="list-style-type: none"> Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site
A08 Fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires 	

1304 Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

MODÉRÉ

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophidés européens et est globalement une chauve-souris de grande taille qui peut atteindre 7cm. Elle a une envergure de 35 à 40cm et pèse autour de 17 à 34 grammes. Cette grande taille permet de la distinguer des autres espèces de la famille bien que des doutes puissent subsister en observation visuelle avec le Rhinolophe euryale. Une couleur un peu plus sombre peut toutefois permettre de les distinguer. Il a l'appendice nasal en forme de fer à cheval, typique des Rhinolophidés et se suspend généralement par les pattes en s'enroulant dans ses ailes. Les Rhinolophes peuvent être difficile à détecter en acoustique mais, le cas échéant, il est facile de les reconnaître et de les distinguer les uns des autres.

Biologie

- Chez le Grand Rhinolope, les femelles atteignent leur maturité sexuelle au bout de 2 à 3 ans et mettent ensuite bas un jeune par an. La reproduction peut avoir lieu de l'automne au printemps et les jeunes naissent entre début juillet et début août. Pour la mise-bas les femelles peuvent se regrouper en colonies importantes pouvant compter plusieurs milliers d'individus. Les mâles restent isolés pendant l'été. Les jeunes prennent leur envol au cours du mois d'août, voire début septembre. Cette espèce est capable des déplacements assez importants entre ces différents gîtes.
- Le Grand Rhinolope peut consommer une large variété de proies selon les saisons et adopte donc un comportement d'opportuniste. Il est capable de chasser des proies de grande taille comme des Harnetons. Il fréquente préférentiellement les bocages et les lisières forestières où il peut chasser activement ou à l'affût. A l'inverse du Petit Rhinolope, il peut utiliser des milieux ouverts, notamment des zones pâturées où il peut chasser des insectes coprophages.

Écologie

Le Grand Rhinolope utilise plusieurs types de gîtes selon la saison. En hiver, il est essentiellement troglophile, c'est-à-dire qu'il va hiberner dans des grottes, des mines, des tunnels, ... En été et en phase de transit, il occupe toujours ce type de gîte mais il présente une bien plus forte occurrence dans les bâtiments. Il forme souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces comme le Petit Rhinolope ou le Murin à oreilles échancrées.

Son habitat préférentiel est une mosaïque de paysages bocagers et de boisements. Des zones ouvertes pâturées peuvent également lui convenir.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site :

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)

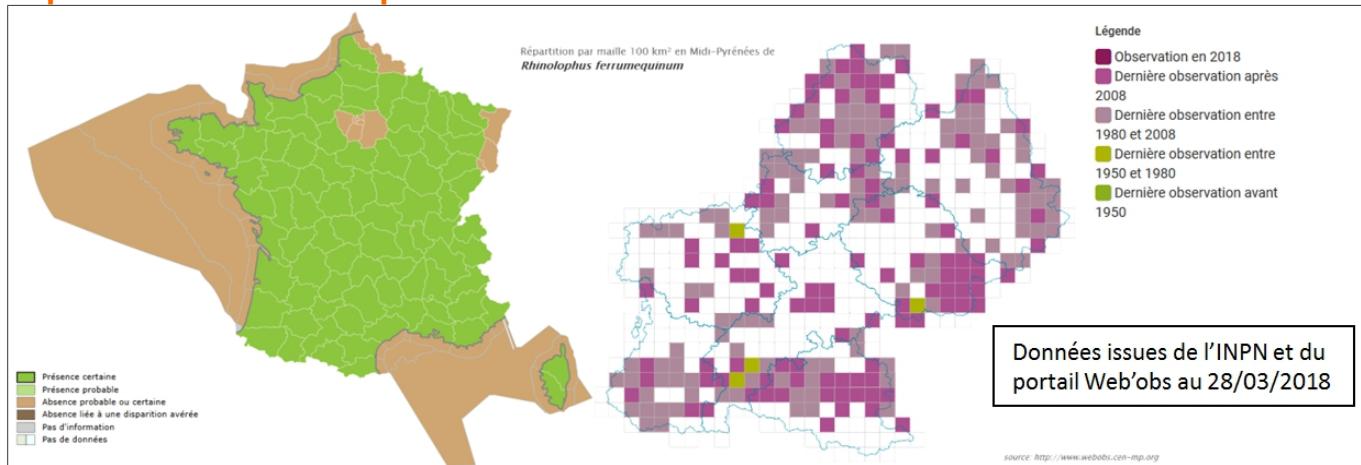
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Grand Rhinolope est présent dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'il soit absent de l'Ile-de-France et de certains secteurs du nord probablement du fait du développement de l'urbanisation, de l'industrie ou d'une agriculture plus intensive.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, il est bien présent sur tous les grands massifs karstiques, la Montagne noire, les monts de Lacaune ou le piémont pyrénéen. Il semble moins fréquent sur la plaine de la Garonne, secteur avec une agriculture plus intensive.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est assez incertaine puisque la dernière donnée connue remonte à 2001 avec la présence d'un individu dans une colonie mixte au château de Tourné. Il n'a pas été contacté lors des inventaires de 2014 et de 2017.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable inadéquat	

Tendance 2002-2017

Si l'espèce était présente en 2002, sa présence actuelle reste à confirmer puisque la dernière donnée connue remonte à 2001.

Pressions et menaces

- A10 Remembrement agricole**
 - Réduction et fragmentation du réseau bocager
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Ruptures des connexions entre les boisements
- E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires**
 - Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels
- A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques**
- A08 Fertilisation**
 - Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Favoriser le maintien de prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1307 Petit Murin

Myotis blythii

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Quasi-menacée
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Petit Murin fait partie des plus grandes chauves-souris de France avec une taille pouvant atteindre 8cm, une envergure moyenne de 40cm et un poids pouvant varier de 20 à 40 grammes. La couleur de cette espèce est plutôt contrastée avec la gorge et le ventre très clairs voire blanc tandis que le reste du corps est assez unichrome avec des coloris variant du gris au brun selon les individus. Sur ces critères morphologiques, il est presque impossible de le distinguer du Grand Murin. Toutefois, le Petit Murin peut avoir une tâche blanche discriminante entre les deux oreilles. Malgré cela, la distinction se fait généralement en main grâce à des mesures spécifiques ou grâce à des analyses génétiques, d'autant que des cas d'hybridation sont connus. Par ailleurs, il a aussi de longues oreilles qui peuvent générer des risques de confusion avec le Murin de Bechstein. Il fait partie des *Myotis* les plus facilement identifiables en acoustique même si, là aussi, l'identification se limite très souvent au couple Grand / Petit Murin.

Biologie

- Chez le Petit Murin, l'accouplement démarre plus tôt en saison par rapport aux autres espèces puisqu'il peut avoir lieu dès la fin du mois d'août et jusqu'au printemps. La mise-bas est un peu plus tardive que chez le Grand Murin car les premiers jeunes naissent à partir de la mi-juin. Cette différence peut permettre de distinguer les deux espèces. L'espèce peut former des colonies de plusieurs centaines d'individus, régulièrement mélangée à d'autres espèces, tandis que les individus semblent plus isolés en hiver.
- Son régime alimentaire diffère du Grand Murin puisqu'il consomme surtout des orthoptères ou des coléoptères qu'il prélève sur la végétation par la méthode du glanage. Il ne chasse pas au sol.

Écologie

Si le Grand Murin chasse surtout en milieux forestiers où il prélève des proies au sol, le Petit Murin fréquente davantage les zones ouvertes et bocagères.

A toute saison, il gîte surtout dans des cavités souterraines où il côtoie d'autres espèces. Pour autant, quelques colonies de mise-bas connues en Midi-Pyrénées sont installées dans des bâtiments ou des ponts. L'espèce semble assez sédentaire et ne parcourt pas de très grandes distances entre ces différents gîtes.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

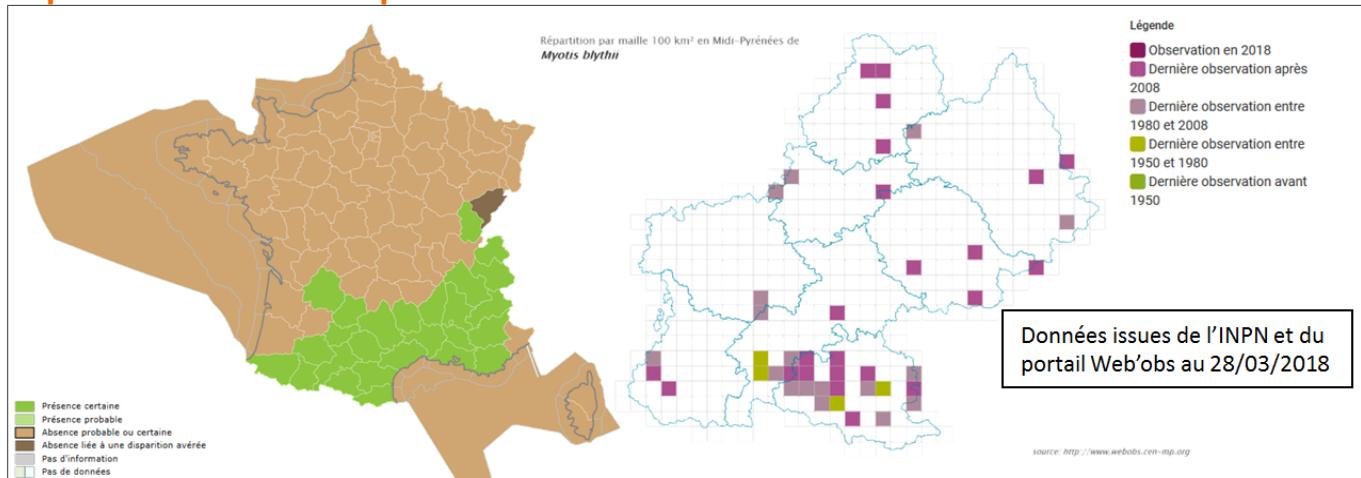
6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Répartition

En Europe, l'espèce est globalement présente partout bien qu'elle évite les régions les plus au nord. En France, il occupe un large quart sud-est, du pays basque à la Franche Comté. Midi-Pyrénées se trouve donc sur la zone de présence des deux espèces.

Le Petit Murin est effectivement présent sur tous les départements de la région mais les données sont très ponctuelles car souvent incertaines à cause du risque de confusion avec le Grand Murin. L'Ariège semble abriter le noyau de population le mieux connu.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site Natura 2000, la présence de l'espèce est incertaine. En effet, elle a été détectée sur le Moura en 2014 mais les sons n'ont pas permis de la distinguer du Grand Murin. Si ce duo d'espèce semble donc présent, il n'est pas encore possible de dire laquelle des deux.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le maintien de prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1308 Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Vulnérable
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris de taille moyenne pouvant mesurer jusqu'à 6cm. Son envergure peut atteindre 28cm pour un poids variant de 6 à 13 grammes. Elle présente une coloration, presque uniforme, très sombre voire noirâtre. Cette caractéristique, ainsi qu'un faciès atypique, limite tous risques de confusion avec d'autres espèces. Ses émissions acoustiques sont également facilement identifiables.

Biologie

- La Barbastelle peut atteindre sa maturité sexuelle dès sa première année. La reproduction a lieu au tout début de l'automne (août – septembre) et les jeunes naissent l'année suivante, à partir de la mi-juin pour un envol en juillet. Comme pour la plupart des espèces de chauves-souris, chaque femelle met bas un seul jeune par an. Sa durée de vie maximale est estimée à 23 ans.
- Elle a un régime alimentaire parmi les plus spécialisés des chauves-souris d'Europe. Il se compose presque exclusivement de petits Hétérocères tympanés qu'elle chasse le long des lisières arborées, le long des pistes forestières ou autour des houppiers. Elle peut aussi se nourrir de Trichoptères ou de Névroptères. Par rapport à d'autres espèces, elle exploite un domaine de chasse restreint et proche de son gîte.

Écologie

Cette espèce est considérée comme une chauve-souris forestière ou en tout cas très inféodée aux espaces boisés, notamment de par ces terrains de chasse qui nécessitent des linéaires arborés plus ou moins développés. Elle est également connue pour utiliser des gîtes arboricoles (trous de pics, fissures d'arbres morts) à toutes saisons bien que la plupart des colonies connues dans la région soient dans des bâtiments.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)

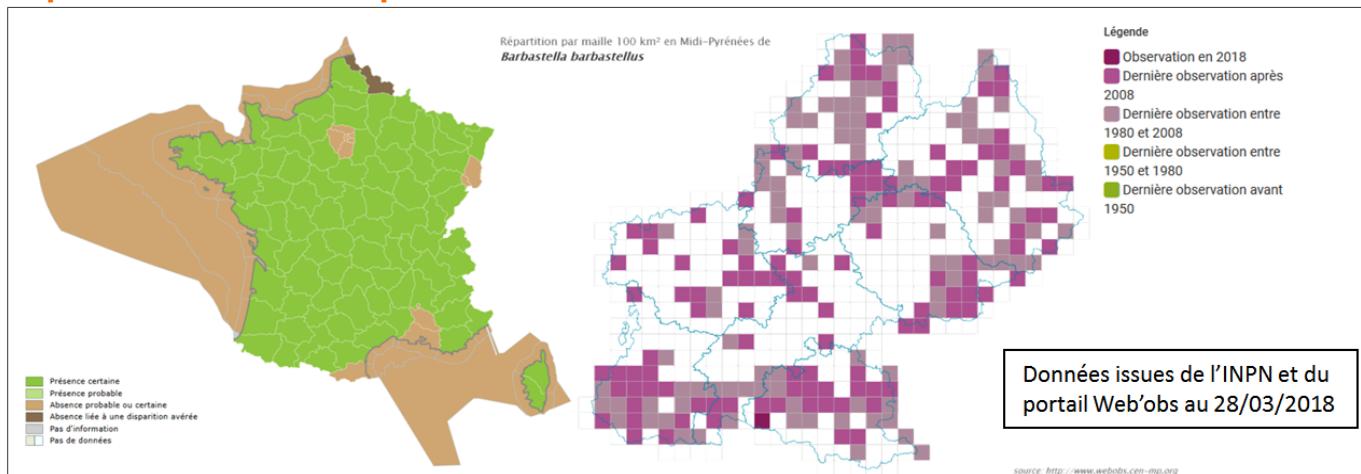
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

La Barbastelle est présente dans une très large partie de l'Europe et dans la plupart des départements français bien qu'elle soit plus rare en région méditerranéenne et en voie de disparition dans certaines régions du nord de la France du fait de la régression des massifs forestiers et du bocage.

Sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, elle est connue partout bien que plus rare sur la plaine de la Garonne où elle pourrait souffrir du même problème énoncé précédemment. Ses noyaux de présence les plus importants sont donc le massif pyrénéen et son piémont ainsi que les contreforts sud du Massif Central (Aveyron, Lot, Montagne noire, ...). Elle est aussi présente sur une large amplitude altitudinale.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site, l'espèce semble bien présente puisqu'elle a été détectée sur tous les secteurs inventoriés en 2014 et 2017 à l'exception du site du Marais. Elle est donc *a minima* présente sur le Moura, l'Escagnan, le Pouy et la ripisylve de la Douze. Si elle a été recherchée uniquement en été, ses besoins en gîtes font qu'elle est potentiellement présente sur le site toute l'année.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers : disponibilité en gîtes potentiels, nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats (cavités, fissures, ...), fonctionnalité des lisières, nombre d'individus dans de potentielles colonies, état de vieillissement des boisements.

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

L'espèce était et est toujours présente. Toutefois les effectifs ne sont pas connus.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations	➤ Mettre en place une gestion forestière raisonnée
B03 Déboisement	➤ Favoriser le vieillissement des vieux arbres en conservant les arbres isolés et des îlots de sénescence
A10 Remembrement agricole	➤ Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
J03 Autres modifications des écosystèmes	➤ Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires	➤ Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	
• Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires	

1310 Minioptère de Schreibers

Miniopterus schreibersii

Mammifères, Chiroptères, Minioptéridés

Enjeu de conservation :

MINEUR

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2017) : Vulnérable
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Minioptères de Schreibers est une chauve-souris de taille moyenne atteignant 6cm, une envergure de 30 à 34cm et un poids autour de 9 à 18 grammes. L'espèce présente un contraste assez marqué entre sa face dorsale grisâtre et son ventre bien plus clair. Elle possède un front assez proéminent qui la distingue des autres espèces. De ce fait, elle est assez facile à reconnaître visuellement.

Il est en revanche compliqué de l'identifier en acoustique car elle présente des signaux assez proches de certaines Pipistrelles. Pour autant, certains critères ou comportements peuvent permettre de l'identifier.

Biologie

- Pour le Minioptère de Schreibers, la reproduction a lieu au début de l'automne avec une mise-bas entre la mi-juin et la mi-juillet de l'année suivante. Les jeunes s'envolent généralement à partir du 15 juillet. Cette espèce peut former des colonies (ou des essaims) de très grande taille que ce soit en colonie d'hibernation ou de parturition. En Midi-Pyrénées, les effectifs maximums pour une colonie sont de 4200 en été et de 14500 en hiver. Il effectue des migrations saisonnières entre ces gîtes d'hiver et d'été pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres.
- Pour son régime alimentaire l'espèce est plutôt spécialisée dans la consommation de petits hétérocères dont il pourrait être assez spécialiste.

Écologie

Le Minioptères de Schreibers fréquente une large gamme d'habitats selon les régions en recherchant les milieux où la disponibilité alimentaire est importante. S'il peut se comporter comme les Rhinolophes et suivre des éléments linéaires, il peut aussi fréquenter des milieux très ouverts ou des landes. Il est également capable de parcourir de grandes distances entre son gîte et ses terrains de chasse (plusieurs dizaines de kilomètres).

A toute saison, l'espèce est strictement cavernicole et elle utilise donc surtout des grottes naturelles. Elle a toutefois besoin d'un réseau de gîtes potentiels assez important car de nombreux échanges de gîtes sont constatés, y compris lors d'une même saison. La présence de l'espèce dans d'autres types de gîtes est très rare.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

4030 : Landes sèches européennes

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

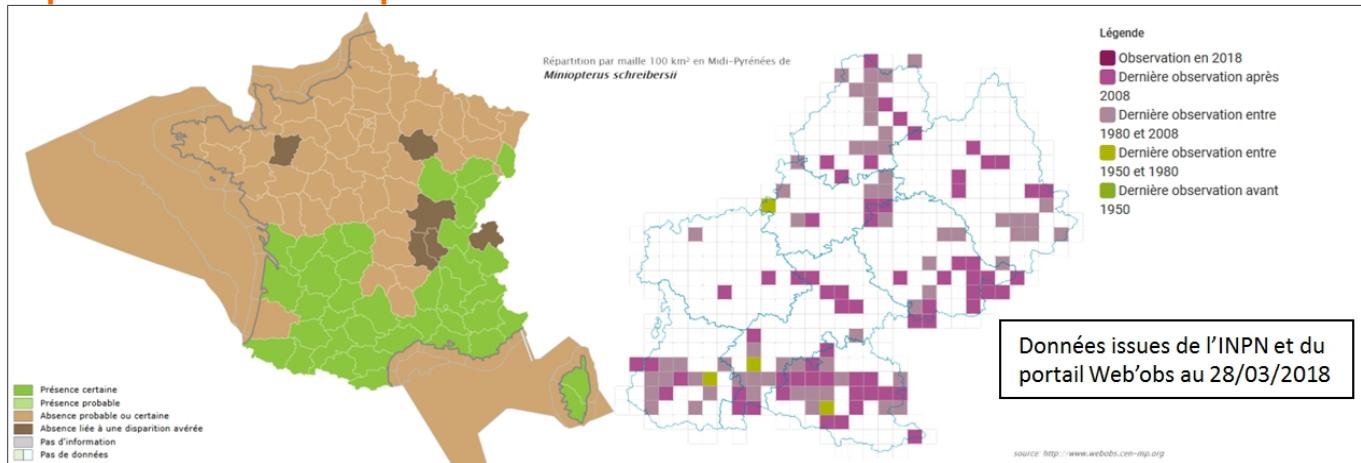
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Minioptère de Schreibers est une espèce avec une répartition plutôt méditerranéenne. Elle est donc présente en Europe sur tout le pourtour de la Méditerranée. En France, elle est absente de toute la moitié nord.

Du fait de sa préférence très marquée pour les gîtes cavernicoles, elle est surtout présente en Midi-Pyrénées dans les grandes zones karstiques (grands causses aveyronnais, Causse du Quercy, piémont pyrénéen). En raison de ces capacités de déplacement, elle a pu être détectée ponctuellement sur toute la région.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



En l'absence de tout gîte potentiel, la présence de l'espèce sur le site semble être tout à fait ponctuelle. Elle se limite à des individus en chasse ou en transit d'un gîte à l'autre. Un individu a été détecté en bordure du Moura en 2014.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers : fonctionnalité des lisières

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Mauvais	
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

- A10 Remembrement agricole**
 - Réduction et fragmentation du réseau bocager
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Ruptures des connexions entre les boisements
- A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques**
- A08 Fertilisation**
 - Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques

1321 Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



Description

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne avec une taille atteignant 5,5cm, une envergure moyenne de 23cm et un poids autour de 7 à 15 grammes. L'espèce présente une coloration assez uniforme entre les faces ventrale et dorsale assez caractéristique. Cette couleur est plutôt marron mais avec des teintes de roux plus ou moins marquées surtout sur le dos. Comme son nom l'indique, il possède une échancrure au niveau de l'oreille.

Comme pour la plupart des *Myotis*, son identification en acoustique peut être difficile bien que certaines caractéristiques lui permettent de se détacher plus facilement que d'autres espèces, comme les murins de petite taille à museau sombre.

Biologie

- Chez le Murin à oreilles échancrées, la reproduction a lieu à l'automne avec une période de mise-bas qui s'étale de mi-juin à fin juillet et un envol des jeunes au cours du mois d'août. Les femelles se regroupent en colonie de parturition pour élever leur jeune (un par an et par femelle). Ces colonies sont de taille modérée. En Midi-Pyrénées, 14 colonies comptent plus de 100 femelles en été. Elle fait partie des espèces avec la plus longue période d'hibernation puisque des individus peuvent être encore en léthargie à la fin du mois d'avril. Elle est également assez sédentaire y compris entre les différentes saisons.
- Cette espèce est spécialisée dans la capture de diptères et d'arachnides qu'elle capture en vol ou par glanage sur le feuillage des arbres. Cette spécialisation est assez atypique parmi les chauves-souris européennes. Les autres groupes de proies sont plus rarement consommées et sont souvent révélatrices d'un contexte d'abondance locale.

Écologie

Ses habitats comme ses terrains de chasse sont assez diversifiés puisqu'il est présent à proximité des massifs forestiers, sur des secteurs de bocages ou encore sur des zones péri-urbaines. La présence de cours d'eau ou de milieux humides semble toutefois importante.

En hiver, il fréquente des gîtes cavernicoles qu'ils soient naturels (grottes) ou artificiels (mines, tunnels, ...). Pour la mise-bas, certaines colonies utilisent toujours ce type de gîte mais l'essentiel des colonies connues sont localisées dans des bâtiments. Cette typologie et ces préférences se retrouvent en Midi-Pyrénées. En été, le Murin à oreilles échancrées constitue souvent des colonies mixtes avec d'autres espèces, notamment les Rhinolophidés.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

4030 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

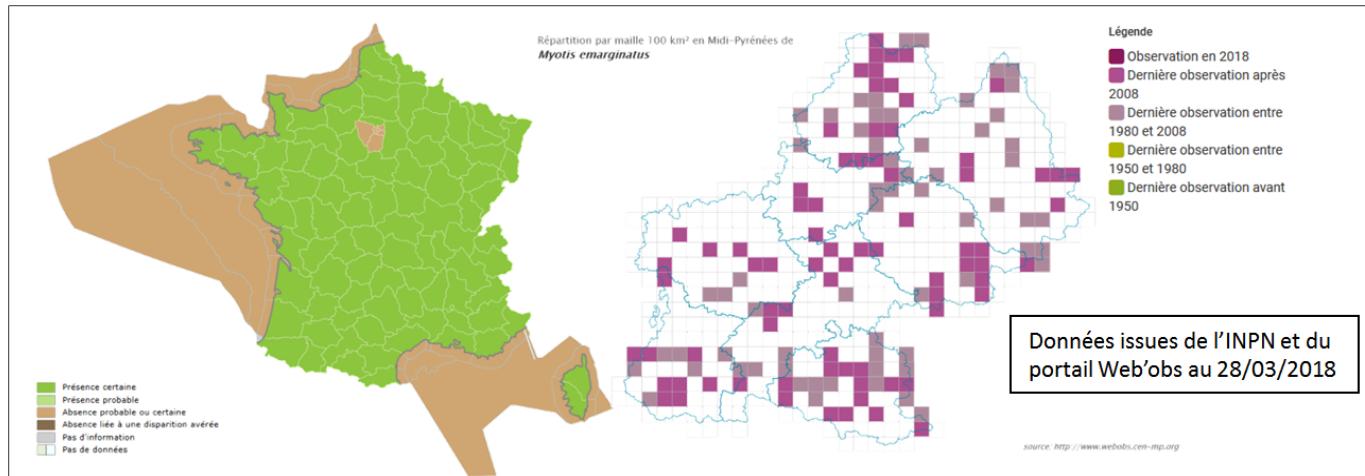
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Murin à oreilles échancrées occupe globalement toute la moitié sud de l'Europe de l'Espagne à la Pologne. En France, il est présent dans tous les départements.

En Midi-Pyrénées, l'essentiel des données sont situées dans le Lot et le piémont pyrénéen. Toutefois, il est connu mais de façon un peu plus ponctuelle sur tous les autres départements de l'ancienne région.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



L'espèce a été détectée en 2014 et en 2017 à proximité des étangs du Moura et du Pouy. Pour autant son statut sur le site reste méconnu bien qu'elle semble donc l'utiliser *a minima* comme zone de chasse.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles, maintien des prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2017.

Pressions et menaces

A10 Remembrement agricole

- Réduction et fragmentation du réseau bocager

J03 Autres modifications des écosystèmes

- Ruptures des connexions entre les boisements

E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires

- Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels

A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques

A08 Fertilisation

- Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser le développement du bocage (arbres têtards, linéaires de haies, ...)
- Favoriser le maintien des prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1323 Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2007) : Vulnérable
Liste rouge nationale (2017) : Quasi-menacé
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



© Sylvain DÉJEAN

Description

Le Murin de Bechstein est une chauve-souris de taille moyenne, atteignant 5,5cm, une envergure moyenne de 28cm et un poids autour de 7 à 12 grammes. Il se distingue des autres murins par des oreilles très longues qui peuvent faire penser aux oreillards et générer des risques de confusion. Le dos et le ventre sont bien contrastés avec une face dorsale brune à rousse et une face ventrale bien plus claire qui tend vers le blanc. Des risques de confusion peuvent aussi exister avec le duo Grand / Petit Murin.

Comme pour la plupart des *Myotis*, son identification en acoustique peut être difficile bien que certaines caractéristiques lui permettent de se détacher plus facilement que d'autres espèces, comme les murins de petite taille à museau sombre.

Biologie

- Chez le Murin de Bechstein, la reproduction peut avoir lieu entre l'automne et le printemps, y compris en hiver. Les femelles, regroupées en colonie de quelques dizaines d'individus, mettent bas un jeune par an au cours de la deuxième quinzaine de juin jusqu'à début juillet. Les jeunes prennent leur envol au cours de la première moitié du mois d'août. Il s'agit d'une espèce plutôt sédentaire qui n'effectue pas de grands déplacements entre ces différents gîtes. Durant l'été, les femelles changent très régulièrement de gîtes, y compris pendant l'élevage des jeunes.
- Cette espèce se nourrit essentiellement de diptères ou d'hétérocères qu'il capture généralement en vol, même dans des milieux très encombrés par la végétation qu'il fréquente grâce à son vol très habile. Le glanage sur les feuilles ou l'écorce est aussi un de ses modes de chasse. Il est également capable de capturer d'autres proies au sol.

Écologie

Le Murin de Bechstein fait partie des espèces de chauves-souris européennes les plus inféodées aux milieux forestiers. Il marque en effet une préférence pour les forêts de feuillus âgées. Il y trouve une bonne disponibilité en gîte (trous de pics ou autres cavités) et des habitats de chasse favorables dans des sous-bois denses. La présence de clairières et de zones humides est également intéressante. En Midi-Pyrénées, où le contexte s'y prêtent, des colonies peuvent aussi évoluer dans des espaces plus ouverts et clairsemés. C'est typiquement le cas dans le Gers.

En été, il occupe essentiellement des cavités arboricoles, plus rarement dans les bâtiments. Il semble aussi rester dans les arbres pendant l'hiver et les individus détectés en milieu souterrain sont également assez rares.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

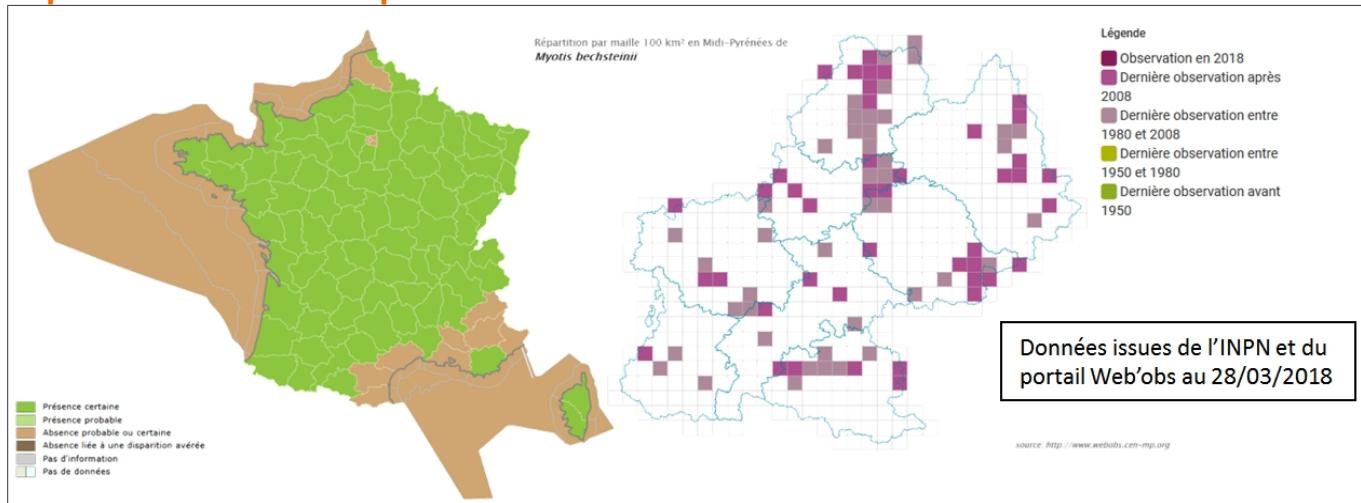
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

Le Murin de Bechstein est bien présent dans une large partie de l'Europe de l'Ouest, à l'exception des régions les plus septentrionales. Présent également dans la plupart des départements français, il est toutefois bien plus rare sur le pourtour méditerranéen.

En Midi-Pyrénées l'espèce est ponctuellement connue dans tous les départements avec toutefois un nombre de données plus important dans le Lot. Les seuls gîtes arboricoles connus sont localisés dans le Gers grâce à un suivi par radiopistage. L'espèce semble absente du massif pyrénéen.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



La présence de l'espèce sur le site est très incertaine. En effet, la seule donnée qui fait état de sa présence remonte à 1995 avec l'observation d'un individu dans un vieux moulin à proximité de l'étang du Pouy. Elle n'a pas été retrouvée depuis, y compris lors des inventaires de 2014 et de 2017.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats forestiers: disponibilité en gîtes potentiels, nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats (cavités, fissures, ...), fonctionnalité des lisières, nombre d'individus dans de potentielles colonies, état de vieillissement des boisements.

Qualité des habitats bocagers: densité du réseau bocager, linéaire de haies arborés, état phytosanitaire des parcelles

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français		Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais
	Perspectives futures	Défavorable mauvais

Tendance 2002-2017

Sa présence actuelle reste à confirmer puisque la dernière donnée connue remonte à 1995.

Pressions et menaces

Préconisation de gestion

B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations	➤ Mettre en place une gestion forestière raisonnée
B03 Déboisement	➤ Favoriser le vieillissement des vieux arbres en conservant les arbres isolés et des îlots de sénescence
• Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers	➤ Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur
J03 Autres modifications des écosystèmes	➤ Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site
• Ruptures des connexions entre les boisements	
E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires	
• Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels	
A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	
A08 Fertilisation	
• Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires	

1324 Grand Murin

Myotis myotis

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2007) : Préoccupation mineure
Liste rouge nationale (2017) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007



©Sophie BAREILLE

Description

Le Grand Murin fait partie des plus grandes chauves-souris de France avec une taille pouvant atteindre 8cm, une envergure moyenne de 40cm et un poids pouvant varier de 20 à 40 grammes. La couleur de cette espèce est plutôt contrastée avec la gorge et le ventre très clairs voire blancs tandis que le reste du corps est assez unichrome avec des coloris variant du gris au brun selon les individus. Sur ces critères morphologiques, il est presque impossible de le distinguer du Petit Murin. La distinction se fait généralement en main grâce à des mesures spécifiques ou grâce à des analyses génétiques, d'autant que des cas d'hybridation sont connus. Par ailleurs, il a aussi de longues oreilles qui peuvent générer des risques de confusion avec le Murin de Bechstein. Il fait partie des Myotis les plus facilement identifiables en acoustique même si, là aussi, l'identification se limite au couple Grand / Petit Murin.

Biologie

- Chez le Grand Murin, l'accouplement démarre plus tôt en saison par rapport aux autres espèces puisqu'il peut avoir lieu dès la fin du mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. La mise-bas est aussi un peu plus précoce puisque les premiers jeunes peuvent naître à partir du mois de mai. Cela peut permettre de le distinguer du Petit Murin qui met bas un peu plus tard à partir de la mi-juin. L'espèce peut former des colonies de plusieurs centaines d'individus, régulièrement mélangée à d'autres espèces, tandis que les individus semblent plus isolés en hiver.
- L'espèce consomme essentiellement des gros coléoptères comme les carabidés ainsi que des orthoptères ou des dermoptères. Le Grand Murin présente la caractéristique de chasser au sol, en se déplaçant sur la litière. S'il utilise l'écholocation pour éviter les obstacles ou chasser en vol, il repère souvent ses proies grâce à l'écoute passive et aux bruits qu'elles font en se déplaçant au sol.

Écologie

Le Grand Murin fréquente généralement les milieux forestiers pour chasser avec une préférence pour les sous-bois clairs dépourvus de strate herbacée et arbustive au sein desquels il peut facilement se poser au sol pour capturer ses proies. Il peut toutefois aussi chasser dans des milieux ouverts, notamment des prairies fraîchement fauchées et donc sans herbes hautes. Ce comportement diffère du Petit Murin qui préfère chasser dans les herbages.

A toute saison, il gîte surtout dans des cavités souterraines où il côtoie d'autres espèces. Pour autant, quelques colonies de mise-bas connues en Midi-Pyrénées sont installées dans des bâtiments ou des ponts. L'espèce semble assez sédentaire et ne parcourt pas de très grandes distances entre ces différents gîtes.

Habitats d'intérêt pour l'espèce présents sur le site

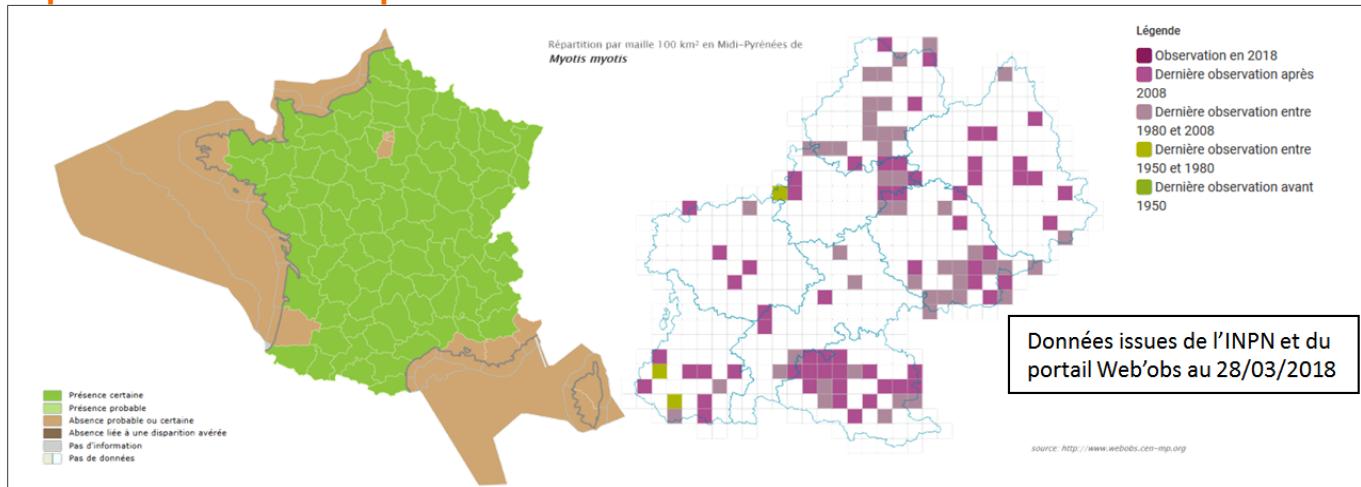
6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Répartition

En Europe, l'espèce est globalement présente partout bien qu'elle évite les régions les plus au nord, Scandinavie notamment. Elle occupe aussi tous les départements français à l'exception de la couronne parisienne.

En Midi-Pyrénées, la présence du petit Murin rend assez compliqué d'estimer la répartition de ces deux espèces. Le Grand Murin semble toutefois présent dans tous les départements avec des populations potentiellement plus importantes dans le Lot, l'Ariège et l'est du Tarn.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Sur le site Natura 2000, la présence de l'espèce est incertaine. En effet, elle a été détectée sur le Moura en 2014 mais les sons n'ont pas permis de la distinguer du Petit Murin. Si ce duo d'espèce semble donc présent, il n'est pas encore possible de dire laquelle des deux.

Indicateur de l'état de conservation

Qualité des habitats bocagers : maintien de prairies de fauche

Qualité du patrimoine bâti : disponibilité en gîtes potentiels, nombre d'individus dans de potentielles colonies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Défavorable inadéquat
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Inconnu	Inconnu
	Habitats de l'espèce	Défavorable mauvais	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

Sa présence a été détectée en 2014.

Pressions et menaces

- B02 Gestion et exploitation de la forêt et des plantations**
- B03 Déboisement**
 - Gestion forestière inadaptée et réduction des massifs forestiers
- A10 Remembrement agricole**
 - Réduction et fragmentation du réseau bocager
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Ruptures des connexions entre les boisements
- E06 Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires**
 - Rénovation du patrimoine bâti et disparitions des gîtes potentiels
- A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques**
 - Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires

Préconisation de gestion

- Mettre en place une gestion forestière raisonnée
- Porter à connaissance et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux différentes réglementations en vigueur
- Favoriser le maintien des prairies de fauche
- Sensibiliser à l'abandon progressif des produits phytosanitaires et autres substances chimiques
- Recherche de l'espèce afin de préciser sa situation sur le site

1355 Loutre d'Europe

Lutra lutra

Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Enjeu de conservation :

SECONDAIRE

Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation UICN (2007) : Quasi-menacé
Liste rouge nationale (2009) : Préoccupation mineure
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)



Description

La loutre est un des plus grands mustélidés d'Europe. Son corps mesure entre 100 et 130 cm dont environ un tiers pour la queue. Les mâles sont plus lourds (9 kg) que les femelles (7,5 kg).

La Loutre possède une silhouette hydrodynamique avec une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées. Sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité.

Dans l'eau, la Loutre peut être confondue avec le Ragondin et le Castor d'Europe. Les Vison d'Europe et d'Amérique occupent les mêmes types de milieux mais sont de plus petites tailles.

Biologie

- La loutre, crépusculaire et nocturne, passe sa journée à se reposer dans son gîte tandis que la nuit est principalement consacrée aux déplacements et à la recherche de nourriture. Territoriale et solitaire, elle ne vit en couple que pendant la période du rut. La maturité sexuelle est atteinte vers 2-3 ans.
- La reproduction des loutres peut intervenir d'avril à octobre. Pour la mise bas et l'élevage des loutrons, la femelle choisit un site particulièrement calme et abrité, appelé catiche, parfois situé relativement loin des cours d'eau (hors des risques d'inondation). Elles sont réutilisées fidèlement d'années en années, et sur plusieurs générations. La femelle met bas de 1 à 3 loutrons. Les soins aux jeunes sont apportés par la femelle pendant une période de 8 mois à un an. Durant la première année, un dérangement de la femelle peut conduire à l'abandon de la portée et à la mort des jeunes.
- Carnivore hautement spécialisé, la loutre se nourrit essentiellement de poissons, mais aussi, dans des proportions variables, d'amphibiens, de crustacés, d'insectes, de mollusques,

Écologie

Espèce inféodée aux milieux aquatiques de manière générale et qui fréquente une grande diversité d'habitats. On la retrouve dans les rivières, les lacs, les étangs, les marais, les bois marécageux ainsi que dans certains milieux saumâtres. Pour l'alimentation et le repos, les loutres fréquentent également des milieux aquatiques secondaires (annexes hydrauliques des cours d'eau, bras-morts et fossés, ...), les berges des cours d'eau, les prairies, les friches et les bois environnants ou encore les phragmitaies. Il lui faut des espaces recouverts de végétaux, où elle se sentira en tranquillité.

Habitats d'intérêt communautaire :

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.

6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

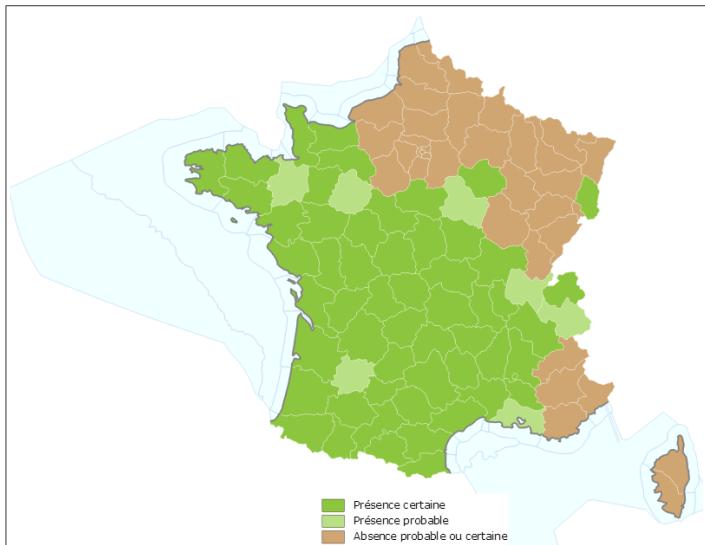
Répartition

La loutre se rencontre dans pratiquement tous les pays d'Eurasie et du Maghreb, jusqu'à la limite nord du cercle polaire. La limite sud de sa répartition longe le golfe Persique.

Cependant, on n'a jamais noté sa présence ni en Corse ni en Sardaigne..

En France, sa répartition actuelle comprend deux régions : la façade atlantique, dans des milieux aquatiques variés, le Massif Central, le long des rivières ou des étangs, et dans les Pyrénées.

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Légende

Site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

- [Vert] Présence de la Loutre d'Europe
- [Blanc] Absence de la Loutre d'Europe

0 1 2 3 4 km



Conception : ADASEA 32, 2018

Sources :

Présence / Absence : ONCFS, 2014 et

CPIE Pays Gersois, 2014

Périmètre Natura 2000 : DREAL, 2010



Tourné Sainte Fauste



Escagnan



Hitère



Pouy, Porté, Meigne



Moura



Souaret

Indicateur de l'état de conservation

Continuité des linéaires de cours d'eau, transparence des ouvrages hydrauliques, nombre de gîtes répartis sur le domaine vital

Eaux et habitats de bonne qualité, abondance de proies

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Favorable
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Favorable	Favorable
	Habitats de l'espèce	Favorable	
	Perspectives futures	Favorable	

Tendance 2002-2017

Population en progression. En 2002, la présence de l'espèce était seulement potentielle depuis des indices de présence attestent de leur progression sur le site et sur le Bas-Armagnac en général.

Pressions et menaces

- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages**
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- G05 Autres intrusions et perturbations humaines**
 - Mortalité accidentelle (collisions) ou volontaires
- A07 Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques**
 - Contamination par les biocides
- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
 - Ouvrages et aménagements des cours d'eau (barrages, seuils, ponts)
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
 - Ouvrages et aménagements des cours d'eau (barrages, seuils, ponts)
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Destructions des habitats
- H01 Pollution des eaux de surfaces**
 - Pollution

Préconisation de gestion

- Veiller à la non fragmentation des habitats
- Maintenir une bonne qualité des eaux de surface
- Promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole extensives favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, les haies et les bordures de végétation naturelle
- Préserver et restaurer les zones humides et les zones palustres sauvages
- Préserver et restaurer la végétation naturelle des berges et des rivages, dans les zones de cultures pour favoriser des lieux de refuge.

1356 Vison d'Europe

**Mustela lutreola*

Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Enjeu de conservation :

CONNAISSANCE



Directives « Habitats » - Annexes : II et IV
Liste rouge européenne – cotation IUCN (2012) : En danger critique d'extinction
Liste rouge nationale (2017) : En danger critique d'extinction
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

*espèce prioritaire

Description

Le Vison d'Europe mesure entre 30 et 40 cm pour 400 g à 1 kg selon le sexe. Il possède un corps fin et allongé typique des mustélidés. Son pelage est brun foncé avec une tâche blanche présente sur le menton et la lèvre inférieure.

Risque de confusion avec le Vison d'Amérique brun foncé mais sans la tâche blanche et avec le Putois d'Europe qui possède lui un masque facial blanc-jaunâtre.

Biologie

- Animal solitaire, territorial et sédentaire. Le rut a lieu de février à mars. Après l'accouplement, la femelle s'isole et assure seule l'élevage des jeunes. La gestation est de 43 jours et mise bas de la portée avec en moyenne 3 à 4 jeunes entre avril et juin. Sa longévité est estimée à 5 ans. Il atteint la maturité sexuelle vers l'âge de 1 an.
- Espèce nocturne, chassant à terre et dans l'eau. Son régime alimentaire opportuniste est très varié, composé essentiellement de petits vertébrés : amphibiens, oiseaux, poissons, rongeur.

Écologie

Le Vison est inféodé aux zones humides situées dans les lits majeurs des cours d'eau. Il est qualifié de semi-aquatique, les milieux les plus recherchés sont les habitats les plus hygrophiles. L'espèce utilise les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les zones marécageuses, les prairies humides et les ruisseaux ou fossés traversant les zones agricoles. Les gîtes sont pour la plupart situés à moins de 5-10 m d'un milieu aquatique. Les niches écologiques occupées par les mâles et les femelles sembleraient être différentes.

Pour élever ses petits, la femelle choisit un terrier au bord de l'eau, un éboulis rocheux, un amas de branche ou un tourradons de laîches dans lequel elle effectue un trou latéral au-dessus du niveau de l'eau.

Le domaine vital est étendu, et fonction de la densité d'individus. En France, il oscille entre 1,6 km et plus de 15 km le long du cours d'eau principal. Les déplacements peuvent être importants, jusqu'à 8 km.

Habitats d'intérêt communautaire :

3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention p.p*

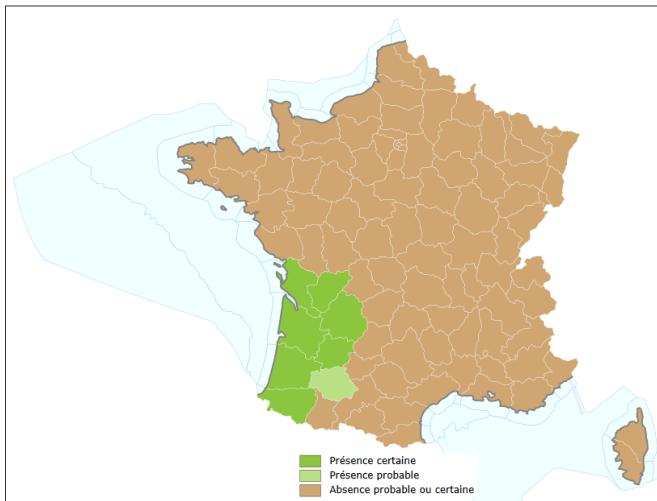
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin

Répartition

L'aire de répartition du Vison s'est considérablement réduite au cours du XXe siècle, fractionnant la population en de nombreux isolats populationnels distants les uns des autres. Le noyau occidental situé dans le Sud-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne est le plus isolé, à plus de 2000 km des populations de l'Est de l'Europe.

Actuellement, l'espèce ne semble plus représentée, en France, que dans 7 départements de la Nouvelle-Aquitaine (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Répartition en France et présence sur le site Natura 2000



Indicateur de l'état de conservation
*Surface d'habitats préférentiels et favorables
 Campagnes de piégeage du vison d'Amérique
 Nombre d'ouvrages hydrauliques transparents*

État de conservation

État de conservation sur le domaine Atlantique français			Mauvais
État de conservation à l'échelle du site	Effectif de population	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Habitats de l'espèce	Défavorable inadéquat	
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	

Tendance 2002-2017

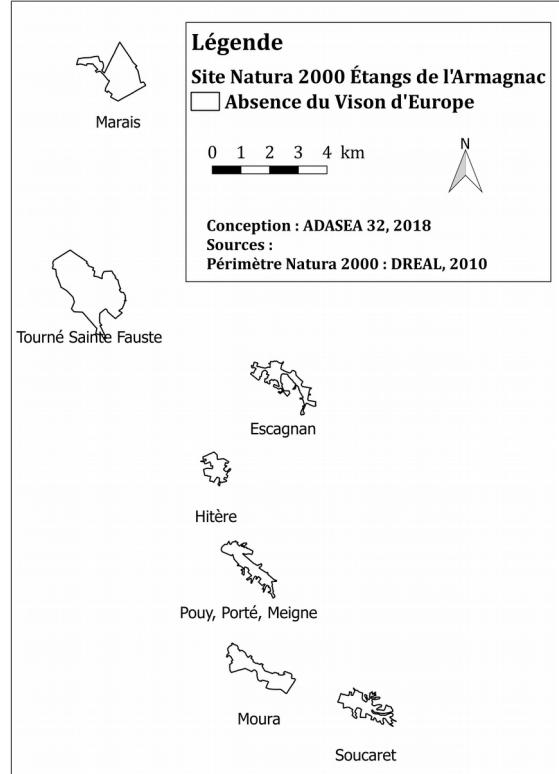
L'espèce n'est pas présente sur le site. Au niveau nationale forte régression des populations et de son aire de répartition

Pressions et menaces

- J02 Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme**
- J03 Autres modifications des écosystèmes**
 - Destructions des habitats et fragmentation
- F03 Chasse et collecte d'animaux sauvages**
 - Destructions directes et empoissonnement
- I01 Espèces exotiques invasives**
- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Compétition avec le Vison d'Amérique
- D01 Routes, sentiers et voies ferrées**
- G05 Autres intrusions et perturbations humaines**
 - Collisions routières
- K03 Relations interspécifiques (faune)**
 - Apparition d'un agent pathogène
- K05 Diminution de la fécondité / dépression génétique**
 - Goulot d'étranglement génétique

Préconisation de gestion

- Préserver ses milieux de vie, les zones humides
- Lutter contre le Vison d'Amérique
- Entretenir les ripisylves et la végétation à proximité des milieux aquatiques en prenant compte des exigences de l'espèce
- Réduire la pollution des cours d'eau qui engendre une baisse de la disponibilité de proies
- Stopper la lutte chimique contre les rongeurs et développer les pièges adaptés
- Augmenter la transparence des infrastructures routières pour limiter les collisions avec des véhicules et l'isolation de populations



VI. PROGRAMME D'ACTIONS

A. Objectifs de Développement Durable	253
B. Fiches actions	258
C. Maquette financière	328
D. Suivi de l'état de conservation	334
E. Charte Natura 2000	347

A. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable du site doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales » (Code de l'Environnement, article R414-11).

Compte tenu des enjeux de conservation du territoire, 3 grands objectifs généraux déclinés en 10 objectifs opérationnels sont proposés pour le site Natura 2000.

Tableau 24 : Objectifs de Développement Durable et objectifs opérationnels du site Natura 2000

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE des « Étangs de l'Armagnac »	
Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres
	O2 : Maintenir les points d'eau en bon état
	O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés
	O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers
	O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers
	O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti
Améliorer les connaissances	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
Informer et sensibiliser	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

La totalité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site sont concernés par la conservation des continuités écologiques (aquatiques : cours d'eau, fossés ou terrestres : prairies, haies, bois). Il s'agit de maintenir des connexions pour favoriser la libre circulation des espèces et recréer des corridors de communication entre différents milieux et entre les entités du site.

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état

Les points d'eau (étangs, mares, retenues, ...) sont des éléments essentiels de l'habitat pour de nombreuses espèces présentes sur le site comme la Cistude, la Loutre et certains chiroptères. Il s'agit

de veiller à leur gestion durable notamment en terme de qualité de l'eau pour assurer le bon état de conservation des habitats naturels.

O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

Les zones humides (prairies humides, landes, boisements humides et alluviaux ...) sont actuellement menacées, l'objectif est de les préserver en favorisant une gestion adaptée et une mise en valeur de ces milieux. Elles sont des zones tampons remarquables qui participent à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. Elles constituent de véritables réservoirs de biodiversité car elles sont à l'interface des milieux aquatiques et terrestres. Elles sont à la fois des zones d'alimentation, de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces (Cuivré des marais, Agrion de Mercure, ...).

O4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés

Afin de favoriser le bon fonctionnement écologique des cours d'eau, il s'agit d'informer et de proposer aux gestionnaires des mesures de gestion raisonnées permettant de respecter le régime naturel des cours d'eau, d'améliorer la qualité de l'eau, de préserver les fossés et les boisements riverains.

O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers

Présents dans différents contextes (arbres isolés, alignements, haies, lisières, îlots forestiers, ...), les vieux arbres ponctuent les différentes entités du site. Les vieux arbres et les milieux forestiers (chênaies, boisement alluviaux, ...) présentent sur le territoire un réel intérêt patrimonial et paysager, ils abritent également une riche biodiversité. Leur maintien assure ainsi la conservation d'espèces d'intérêt communautaire telles que les insectes du bois ou les chiroptères.

O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers

Il s'agit d'informer et de proposer aux agriculteurs et aux autres gestionnaires des mesures de gestion permettant de préserver ces milieux puisqu'ils jouent le rôle de site de ponte pour la Cistude, de terrain de chasse pour les chiroptères et abritent notamment un habitat naturel à fort enjeu de conservation.

O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti

Un cortège d'espèces de chiroptères présentes sur le site utilise les bâtis humains comme gîtes. La prise en compte de ces espèces lors de travaux de charpente ou de rénovation est nécessaire afin de pouvoir assurer leur présence sur le site. Les chiroptères participent à la régulation des populations d'insectes.

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Lors des inventaires prévus dans le cadre de la révision du DOCOB, la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire n'a pas pu être vérifiée, toutefois il existe des données antérieures récentes sur le site. Il s'agit en particulier du Cuivré des marais, du Damier de la succise, de l'Agrion de Mercure, pour lesquels la réalisation d'inventaires spécifiques complémentaires est à envisager.

Le suivi des populations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire connus est également un objectif de connaissance pour le site et permettra d'évaluer son état de conservation dans le futur.

O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

Il s'agit d'une part d'informer et de former les professionnels et les gestionnaires directs du site afin que les espèces et les habitats visés soient pris en compte au quotidien dans la gestion et les aménagements, et d'autre part de sensibiliser le grand public au respect des espèces et du milieu.

O10 : Animer le site Natura 2000

Il s'agit d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs : actions contractuelles (contrats, mesures agri-environnementales, chartes), mise en cohérence avec les programmes et politiques publiques, évaluations d'incidences, coordination entre les acteurs, suivi et évaluation, animation locale, ...

Tableau 25 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque espèce d'intérêt communautaire

	O1 Maintenir et restaurer les continuités écologiques	O2 Maintenir les points d'eau en bon état	O3 Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	O4 Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	O5 Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	O6 Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	O7 Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	O8 Réaliser des inventaires compl. et le suivis des espèces et des habitats	O9 Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	O10 Animer le site
1044 - Agrion de Mercure	X		X	X				X	X	X
1060 - Cuivré des marais	X		X			X		X	X	X
1065 - Damier de la Succise	X		X			X		X	X	X
1071 – Fadet des laîches	X		X					X	X	X
1083 - Lucane cerf-volant	X				X	X		X	X	X
1084* - Pique prune	X				X	X		X	X	X
1088 - Grand capricorne	X				X	X		X	X	X
1096 - Lamproie de Planer	X			X				X	X	X
1220 - Cistude d'Europe	X	X	X	X		X		X	X	X
1303 - Petit rhinolophe	X	X	X			X	X	X	X	X
1304 - Grand rhinolophe	X	X	X			X	X	X	X	X
1307 – Petit Murin	X	X	X			X	X	X	X	X
1308 – Barbastelle d'Europe	X		X		X	X	X	X	X	X
1310 – Minioptère de Schreibers	X	X	X			X		X	X	X

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir les points d'eau en bon état	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	Réaliser des inventaires compl. et le suivis des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
1044 - Agrion de Mercure	X		X	X				X	X	X
1060 - Cuivré des marais	X		X			X		X	X	X
1065 - Damier de la Succise	X		X			X		X	X	X
1323 – Murin à oreilles échancrées	X	X	X			X	X	X	X	X
1323 - Murin de Bechstein	X		X		X	X	X	X	X	X
1324 – Grand Murin	X		X				X	X	X	X
1355 - Loutre d'Europe	X	X	X	X				X	X	X
1356* - Vison d'Europe	X	X	X	X				X	X	X

Tableau 26 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire

	O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
	Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintenir les points d'eau en bon état	Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et fossés	Conserver et favoriser les vieux arbres feuillus	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers	Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti	Réaliser des inventaires compl. et le suivi des espèces et des habitats	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Animer le site
3110 - Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	X	X					X	X	X	
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X	X					X	X	X	
3160 – Lacs et mares dystrophes naturels	X	X					X	X	X	
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	X		X				X	X	X	
4030 - Landes sèches européennes	X		X		X		X	X	X	
6410 – Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux	X		X		X		X	X	X	
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	X		X	X			X	X	X	
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude	X				X		X	X	X	
9230 - Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	X			X			X	X	X	

B. FICHES ACTIONS

Le programme d'actions présenté ci-après a pour but de répondre aux objectifs de développement durable, et ainsi préserver, améliorer ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire mis en évidence au moment du diagnostic.

Les actions ont été élaborées avec la participation des membres du COPIL et d'acteurs locaux lors de groupes de travail. Les échanges ont eu lieu les 27 février, 2 et 7 mars 2018 autour de différentes thématiques : « Étangs », « la rivière Douze », « Agriculture », « Forêt », et « Valorisation touristique et pédagogique ».

Selon leur nature, elles se réfèrent à des contrats ou des chartes qui seront menés par les gestionnaires directs des milieux, ou des actions d'étude, d'inventaire, de diagnostic, de formation, d'animation et de communication, qui seront confiées par le maître d'ouvrage à des structures qualifiées.

Les montants d'aide sont indiqués à titre indicatifs, ainsi que les outils mobilisables, car ils sont évolutifs en fonction des programmations européennes, régionales et départementales. Les budgets des contrats sont calculés si toutes les surfaces concernées sont engagées avec les mesures les plus favorables financièrement pour le contractant, excepté pour certaines mesures où un prix moyen est utilisé (précisé dans les fiches actions).

Une maquette financière a été établie pour les cinq premières années, avec les réserves précédentes.

La hiérarchisation des actions a ensuite permis de les classer selon leur priorité de mise en œuvre vis à vis de la conservation des habitats et des espèces.

Trois niveaux de priorité ont été définis :

① - Action à priorité forte : Action majeure pour la préservation d'espèces et d'habitats à fort enjeu de conservation

② - Action à priorité moyenne : Action pour la conservation de l'ensemble des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

③ - Action à priorité faible : Action complémentaire, en appui des actions précédentes.

Le classement des fiches actions est fait par objectif de développement durable puis suivant une échelle territoriale décroissante.

Code action	Intitulé de l'action	Priorité	Page
	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres		258-262
1.1	FAVORISER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET LA PRISE EN COMPTE DU SITE NATURA 2000 AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME	②	262
1.2	MAINTIEN DES CORRIDORS	①	264
1.3	AMÉLIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES	③	266

O2 : Maintenir les points d'eau en bon état			263-266
2.1	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES ÉTANGS	(1)	267
2.2	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES MARES	(1)	269
O3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides			267-270
3.1	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES HUMIDES	(1)	271
3.2	MAINTIEN ET GESTION DES LANDES SÈCHES	(1)	273
O4 : Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés			271-276
4.1	RESTAURATION DU LIT DE LA DOUZE	(2)	275
4.2	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES FOSSÉS	(2)	277
4.3	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES RIPISYLVES	(2)	279
O5 : Conserver les vieux arbres feuillus et les milieux forestiers			277-281
5.1	CONSERVER, GÉRER ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES VIEUX ARBRES ET DES MILIEUX FORESTIERS	(1)	281
5.2	CONSERVER ET GÉRER L'HABITAT À CHENE TAUZIN	(2)	283
O6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			282-295
6.1	SOUTENIR L'ÉLEVAGE EXTENSIF À L'HERBE	(1)	282
6.2	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES	(1)	283
6.3	MAINTIEN ET GESTION DES HAIES	(1)	286
6.4	MAINTENIR, GÉRER ET FAVORISER LES SITES DE PONTE À CISTUDES D'EUROPE	(1)	288
6.5	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES GRANDES CULTURES	(2)	291
6.6	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES VIGNES ET CULTURES PERENNES	(2)	294
O7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti			296-297
7.1	PRÉSERVER LES CHAUVES-SOURIS DANS LE BÂTI	(2)	300
O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et habitats			298-309
8.1	ÉTUDE DES POPULATIONS DE CISTUDES D'EUROPE	(1)	302

8.2	INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	(2)	304
8.3	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DE RÉGULATION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES DE LOUISIANE	(3)	306
8.4	INTÉGRER LE SITE NATURA 2000 À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE	(3)	308
8.5	INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE	(3)	310
8.6	SURVEILLANCE DES ESPÈCES DÉGRADANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGULATION	(2)	312
O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			310-316
9.1	FORMATION DES ACTEURS	(1)	314
9.2	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX NATURA 2000	(1)	312
9.3	SENSIBILISER AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES	(2)	314
9.4	UTILISER LE SITE NATURA 2000 COMME SITE PILOTE	(3)	316
O10 : Animer le site Natura 2000			317-321
10.1	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	(1)	321
10.2	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE	(3)	323
10.3	MISE EN RESEAU ET COOPERATION	(2)	320

32 « Fiches actions » ont été réalisées. Elles correspondent à la déclinaison des objectifs opérationnels définis pour le site. Chacune est présentée selon le modèle suivant :

Action n°	INTITULE DE L'ACTION		Priorité ① ② ③
Objectifs			
Habitats et espèces concernés			
Contexte et pratiques actuelles			
Réalisation dans le cadre du 1^{er} DOCOB			
Périmètre d'application			
Déclinaison de l'action			
Code sous action 1	Intitulé		
Code sous action 2	Intitulé		
...			
Descriptif des engagements			
Sous action 1 : Descriptif			
...			
Outils mobilisables : En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.			
Nature de l'outil – Intitulé			
Montant de l'aide			
...			
Modalités de mise en œuvre			
Maitre d'ouvrage			
Partenaires techn.			
Budget (estimation)			
Outils financiers			
Indicateurs			
Indicateurs de réalisation			
Indicateurs d'efficacité			

Les déclinaisons d'actions déjà inscrites dans le 1^{er} DOCOB sont soulignées en gris

Action n°1.1	FAVORISER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ET LA PRISE EN COMPTE DU SITE NATURA 2000 AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME	Priorité ①②③		
Objectifs	Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres			
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces et tous les habitats			
Contexte et pratiques actuelles	Le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac est un site éclaté en 7 entités sur différentes communes et communautés de communes. De plus, dans le Bas-Armagnac, plusieurs sites sont assez proches, parfois la distance entre les sites est plus petite que celle entre les entités d'un site.			
Réalisations dans le cadre du 1er DOCOB	<p>Participation soit au travers d'avis dans le cadre de l'évaluation des incidences soit aux réunions de préparation de documents d'urbanisme</p> <p>Formations réalisées dans le cadre du programme régional de formation Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le site Natura 2000 et comprendre sa gestion - Urbanisme et sites Natura 2000, pour une combinaison durable - Intégrer les nouvelles exigences de l'évaluation des incidences dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme - Connaître, comprendre, protéger et valoriser un site Natura 2000 sur son territoire d'élu 			
Périmètre d'application	Bas-Armagnac			
Déclinaison de l'action				
1.1.1	Intégrer les enjeux et la continuité territoriale Natura 2000 dans le SCOT de Gascogne			
1.1.2	Porter à connaissance les zonages mobilisables dans les documents d'urbanisme favorisant la préservation des corridors et des zones de biodiversité			
Descriptif des engagements				
1.1.1	Intégrer les enjeux et la continuité territoriale Natura 2000 dans le SCOT de Gascogne			
Le maintien et la mise en relation des différentes entités du site et des différents sites Natura 2000 passent par une cohérence des continuités écologiques à l'échelle du territoire. C'est pourquoi il est important que ces enjeux environnementaux soient intégrés dans le SCOT, notamment au travers de la trame verte et bleue (TVB).				
1.1.2	Porter à connaissance les zonages mobilisables dans les documents d'urbanisme favorisant la préservation des corridors et des zones de biodiversité			
À titre d'exemple, les espaces boisés classés et les éléments remarquables du paysage permettent de connaître à l'échelle d'un Plan Local d'Urbanisme les éléments fixes du paysage, d'assortir des prescriptions dans les règlements associés et de maintenir des trames vertes et bleues (TVB).				
En l'absence de document d'urbanisme, les éléments présentant un intérêt patrimonial paysager ou écologique peuvent être identifiés et localisés. Le conseil municipal peut définir si nécessaire des prescriptions de nature à en assurer leur protection.				

Ce porter à connaissance sera renouvelé en fonction des évolutions réglementaires.

Outils mobilisables¹	
1.1.1 Intégration dans les politiques publiques	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation	
1.1.2 Intégration dans les politiques publiques	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	1.1.1 &1.1.2 Collectivités, structure animatrice, services de l'État
Partenaires techn.	Structure animatrice, bureaux d'études en charge des documents d'urbanisme
Budget (estimation)	2 jours/an soit 2x450€ = 900€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	1.1.1 &1.1.2 Nombre de réunions ou de contacts sur l'intégration des corridors dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) 1.1.1 &1.1.2 Type de zonages mobilisés et quantité (surface, ponctuel)

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°1.2	MAINTIEN DES CORRIDORS	Priorité ①②③		
Objectifs	➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres			
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces et tous les habitats			
Contexte et pratiques actuelles	Les différents types de corridors ont été dégradés suite à l'aménagement ou la gestion inadaptée de ces continuités. Ils forment un ensemble permettant les échanges entre les différents noyaux de populations animales et végétales.			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	Chartes et contrats (agricoles et hors agricoles) de maintien des milieux humides, des prairies et des éléments boisés			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et entre les entités			
Déclinaison de l'action				
1.2.1	Continuité aquatique et zone humide			
1.2.2	Continuité des milieux ouverts (prairies)			
1.2.3	Continuité des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)			
Descriptif des engagements				
1.2.1 Continuité aquatique et zone humide	<p>Les continuités aquatiques ont été restreintes par certains aménagements ou gestion inadaptée de ces milieux. Le maintien des corridors aquatiques passe par l'entretien de ceux-ci (enlèvement raisonné des embâcles, effacement de seuils, ...) pour permettre une meilleure circulation des espèces aquatiques et favoriser les flux de sédiments.</p>			
1.2.2 Continuité des milieux ouverts (prairies)	<p>Les milieux ouverts représentent également des corridors à maintenir pour les déplacements des espèces. Il s'agit pour cela de maintenir dans un état favorable ces milieux.</p>			
1.2.3 Continuité des éléments boisés (haies, bosquets, arbres isolés, alignements ...)	<p>Certains éléments boisés (haies, bosquets, ripisylves, arbres isolés) ont disparu. Il s'agit de préserver les éléments boisés restants de la destruction. Les interventions en période sensible des espèces d'intérêt communautaire sont à proscrire.</p>			
Outils mobilisables¹				
Paiement pour services environnementaux				
1.2.1 Charte – Maintien des cours d'eau et des zones humides				
1.2.1 Contrats – Maintien et gestion des milieux aquatiques et des zones humides				
Cf. fiches 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 4.1 ; 4.2				
1.2.2 Charte – Maintien des milieux ouverts				
1.2.2 Contrats – Maintien et gestion des milieux ouverts				
Cf. fiches 3.1 ; 3.2 ; 6.4				

1.2.3 Charte – Maintien des éléments boisés

1.2.3 Contrats – Maintien et gestion des éléments boisés

Cf. fiches 4.3 ; 5.1 ; 6.5

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF, Syndicats de rivière, Arbre et Paysage 32, CATZH, Chambre d'Agriculture,
Budget (estimation)	5 j/Charte et 1 Charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi) Soit 5x450€ = 2 250€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Nombre de chartes incluant des corridors Linéaire de corridors engagés

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°1.3	AMÉLIORATION DE LA LIBRE CIRCULATION DES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES		Priorité ①②③		
Objectifs	→ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres				
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe*(1356)				
Contexte et pratiques actuelles	À l'échelle du site, le diagnostic spécifique de prise en compte du Vison d'Europe a mis en évidence la présence de 26 ponts. Aucun d'entre eux est adapté à la libre circulation des mammifères semi-aquatiques. Afin de limiter les risques de collisions routières, il convient de procéder à l'aménagement des ouvrages identifiés lors de futurs travaux de réfection.				
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et sa zone d'influence				
Déclinaison de l'action					
1.3.1	Prendre en compte le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et les autres mammifères semi-aquatiques dans les projets d'aménagements des infrastructures routières				
Descriptif des engagements					
1.3.1 Prendre en compte le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et les autres mammifères semi-aquatiques dans les projets d'aménagements des infrastructures routières					
Cette prise en compte est maintenant réglementaire. Il s'agira donc ici de communiquer autour de cette obligation et d'accompagner les porteurs de projets en ce qui concerne les études préliminaires et les études d'incidences des projets d'aménagements des infrastructures routières, afin d'assurer le cheminement de ces espèces le long des cours d'eau.					
Outils mobilisables¹					
Animation					
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation					
Modalités de mise en œuvre					
Maitre d'ouvrage	Gestionnaires d'ouvrages, Collectivités				
Partenaires techn.	Structure animatrice, animateur des Plans Nationaux d'Actions, ONCFS, AFB				
Budget (estimation)	2 j/an (contacts, terrain et rapport) Soit 2x450€ = 900€/an				
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs				
Indicateurs					
Indicateurs de réalisation	Nombre d'ouvrages aménagés Nombre de projets d'aménagement suivis				
Indicateurs d'efficacité	Évolution du nombre de collisions routières				

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°2.1	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES ÉTANGS	Priorité ①②③		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les points d'eau en bon état ➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 			
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Loutre d'Europe(1355), Vison d'Europe*(1356), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321)</p> <p>Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> (3110), Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> (3150), Lacs et mares dystrophes naturels (3160)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	Le Bas-Armagnac compte de nombreux étangs riche en biodiversité. Ces étangs sont anciens et ont été créés par l'Homme, initialement prévus pour la production piscicole, certains servent aujourd'hui pour l'irrigation.			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<p><u>Contrat Natura 2000 hors agricole</u> : Restauration hydraulique de l'étang (réfection de la vanne de vidange, désenvasement partiel de l'étang en amont de la vidange, réfection du déversoir et du fossé d'évacuation)</p> <p>Gestion des ouvrages de petite hydraulique</p> <p>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : Maintien des étangs</p> <p><u>Dossier d'aide Agence de l'Eau Adour-Garonne</u> : Réhabilitation de l'atelier de pêcherie (rénovation et agrandissement des bacs de tri, création d'un bassin de stockage, conduite d'eau aux bassins de tri)</p>			
Périmètre d'application	Étangs du site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
2.1.1	Maintien des étangs			
2.1.2	Gestion extensive des étangs			
Descriptif des engagements				
2.1.1 Maintien des étangs	<p>Le maintien des étangs en bon état passe par la préservation de zones de quiétude notamment en queue d'étang, l'absence de traitement à moins de 10 m des étangs, ...</p>			
2.1.2 Gestion extensive des étangs	<p>Il s'agit d'une gestion adaptée du milieu vis-à-vis de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Cela passe par la pratique de vidange annuelle ou bisannuelle en période hivernale, le maintien d'une zone de quiétude en queue d'étang ainsi que de postes d'insolation pour la Cistude d'Europe (par exemple branches mortes tombées dans l'étangs), la conservation des boisements de berges et des boisements alluviaux, la limitation d'activités mécaniques aux abords des étangs pendant la période de ponte des cistudes, ...</p>			
Outils mobilisables¹				
Paiement pour services environnementaux				
2.1.1 Charte- Maintien des étangs				
2.1.2 Contrat agricole - Restauration et/ou entretien annuel des étangs (PE02)				

Montant de l'aide : 149€ /étang/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

2.1.2 Contrat hors agricole hors forêt

- Entretien d'étangs (N09R, N09Pi) : Intervention totale : 83€ /étang/an²
- Restauration des ouvrages de petits hydrauliques (N14Pi) / Gestion des ouvrages de petits hydrauliques (N14R) :

Vidange de l'étang : 133€ /ha/an²

Surveillance des ouvrages : 133€ /ha/an²

- Chantier d'entretien mécanique et de fau cardage des formations végétales hygrophiles (N10R)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires		
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB		
Budget (estimation)	2.1.1	5 j/Charte et 1 Charte/an ((animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)	
	2.1.2	55 ha avec la mesure N14R à 133€/ha/an	
	Total	5x450€ + 55x133€ = 9 565€/ar	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs		
Indicateurs			
Indicateurs de réalisation	2.1.1 Nombre de chartes et surfaces engagées 2.1.2 Nombre de contrats signés, surfaces et/ou nombre d'étangs engagés		
Indicateurs d'efficacité	Évolution de l'état de conservation de l'étang (cf grille évaluation de l'état de conservation de l'habitat de la cistude à l'échelle du plan d'eau) Présence / absence d'habitats d'intérêt communautaire et évolution de l'état de conservation Évolution de la qualité de l'eau		

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°2.2	MAINTIEN ET GESTION EXTENSIVE DES MARES	Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les points d'eau en bon état ➤ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides 	
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Loutre d'Europe(1355), Vison d'Europe*(1356), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321)</p> <p>Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> (3110), Lacs et mares dystrophes naturels (3160)</p>	
Contexte et pratiques actuelles	Avec les modifications des pratiques agricoles (mécanisation, utilisation des produits phytosanitaires, uniformisation des paysages agricoles...) et les changements des modes de vie en milieu rural, les mares sont moins entretenues. Toutefois, le réseau important de mares de l'Armagnac abrite une biodiversité riche. Elles jouent également un rôle dans l'épuration et la régulation des flux d'eau.	
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<p><u>Contrat N2000 hors agricole</u> : gestion et restauration de mares</p> <p><u>Contrat agricole</u> : gestion de mares</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : maintien des mares</p>	
Périmètre d'application	Mares du site Natura 2000 et de la zone d'influence (contrat agricole uniquement)	
Déclinaison de l'action		
2.2.1	Maintien des mares	
2.2.2	Gestion extensive des mares	
Descriptif des engagements		
2.2.1 Maintien des mares		
Le maintien de certains éléments du paysage autour et au sein des mares, la non-intervention pendant les périodes sensibles pour la faune et la flore sont des opérations à mettre en place pour la sauvegarde des mares.		
2.2.2 Gestion extensive des mares		
Une gestion adaptée des mares se traduit par des opérations de débroussaillage aux abords de celles-ci, d'exportation des végétaux, en respectant des périodes d'interventions (hors période sensible pour les cistudes, les batraciens), une gestion adaptée de l'abreuvement des troupeaux, ...		
Outils mobilisables¹		
Paiement pour services environnementaux		
2.2.1 Charte – Maintien des mares		
2.2.2 Contrat hors agricole hors forêt – Entretien des mares (N09R, N09Pi)		
Intervention totale : 83€ /mare/an (N09R) ²		
2.2.2 Contrat forestier – Crédit ou rétablissement de mares forestières (F02i)		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
2.2.2 Contrat agricole – Restauration et/ou entretien de mares (PE01)		

Montant de l'aide : 81,26€ /mare/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires	
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB	
Budget (estimation)	2.2.1	5 j/Charte et 1 Charte/an (animation autour de la charte :temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	2.2.2	50 mares avec la mesure N09R à 83€/mare/an
	Total	5x450€ + 50x83€ = 6 400€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	2.2.1 Nombre de chartes et surfaces engagées 2.2.2 Nombre de contrats signés, surfaces et/ou nombre de mares engagés	
Indicateurs d'efficacité	Évolution de l'état de conservation des mares (cf grille évaluation de l'état de conservation de l'habitat de la cistude à l'échelle du plan d'eau) Présence / absence d'habitats d'intérêt communautaire et évolution de l'état de conservation Évolution de la qualité de l'eau	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°3.1	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES HUMIDES	Priorité ①②③		
Objectifs	→ Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides			
Habitats et espèces concernés	<p>Agrion de Mercure (1044), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Cistude d'Europe (1220), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe(1304), Petit murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310), Barbastelle d'Europe (1308), Grand murin (1324), Vison d'Europe* (1356), Loutre d'Europe (1355)</p> <p>Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Molinion caerulea</i>) (6410)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	<p>Les prairies humides se distinguent des autres par un engorgement en eau au moins une partie de l'année. Elles apportent une multitude de services écosystémiques : régulation des inondations (zone naturelle d'expansion des crues), rechargement des nappes, soutien de l'étiage grâce à leur capacité de rétention et de relargage progressif. Elles jouent également un rôle essentiel en tant que filtre et habitat d'espèce. L'intensification de certaines pratiques, la mise en culture, le drainage menacent la préservation de ces milieux humides.</p>			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	<p><u>Contrat agricole</u> : gestion de prairies humides</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : maintien des prairies humides</p>			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et sa zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
3.1.1	Maintien des prairies humides			
3.1.2	Gestion des prairies humides			
Descriptif des engagements				
3.1.1 Maintien des prairies humides				
Elles abritent une flore riche et apportent un habitat pour de nombreuses espèces animales, il s'agit donc de maintenir ces milieux ouverts ainsi que leur engorgement en eau, en limitant le drainage, la fertilisation,				
3.1.2 Gestion des prairies humides				
Pour préserver ces prairies humides, quelques pratiques sont à privilégier : alterner la fauche et le pâturage, adapter les dates de fauche/pâturage par rapport aux dates de maturation de la flore, des fauches tardives favoriseront la richesse en insectes (ressources alimentaires des chauves-souris), adapter la gestion à la présence de certaines espèces d'intérêt communautaire (Cuivré des marais, Cistude d'Europe, ...).				
Outils mobilisables¹				
Paiement pour services environnementaux				
3.1.1 Charte – Maintien des prairies humides				
3.1.2 Contrat agricole (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)				
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des prairies pâturées, avec ajustement de la pression de pâturage, zéro ferti (PH01) : 198,15€ /ha/an • Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (PH02) : 364,43€/ha/an • Gestion des prairies avec ajustement de la période de pâturage sur certaines périodes (PH03) : 				

176,58€ /ha/an

- Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 1^{er} juin (PH04) : 164,36€ /ha/an
- Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 5 juillet (PH05) : 342,86 €/ha/an
- Gestion des prairies humides pâturées par équins avec absence de fauche et de pâturage hivernal (PH06) : 174,86€ /ha/an
- Gestion des prairies humides pâturées par équins avec absence de fauche et de pâturage hivernal, zéro ferti (PH07) : 196,43€ / ha/an
- Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 1^{er} juin (PH08) : 185,93€ /ha/an

3.1.2 Contrat hors agricole hors forêt

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)

Fauche sans autre précision : 73€ /ha/an²

Broyage : 86€/ha/an²

Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an²

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger (N05R)

Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an²

Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an²

3.1.2 Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées – Type d'opération 4.4.1 Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs		
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, SAFER, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental		
Budget (estimation)	3.1.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)	
	3.1.2	86 ha de prairies humides avec la mesure PH01 à 198,15€/ha/an	
	Total	5x450€+ 86x198,15€ = 19 290€/an	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	3.1.1 Nombre de chartes signées 3.1.2 Nombre de contrats engagés 3.1.1 & 3.1.2 Surface engagée
Indicateurs d'efficacité	Évolution des surfaces sur le site Évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°3.2	MAINTIEN ET GESTION DES LANDES SÈCHES	Priorité ①②③		
Objectifs	► Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides			
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310), Barbastelle d'Europe (1308), Grand murin (1324), Vison d'Europe* (1356), Loutre d'Europe (1355), Fadet des laîches (1071)</p> <p>Landes sèches européennes (4030)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	<p>Les landes sèches européennes sont en lien avec la dynamique d'exploitation forestière. Les surfaces associées à ces landes sont en régression et en mauvais état de conservation. Elles jouent un rôle écologique et fonctionnel essentiel puisqu'elles agissent sur la protection des eaux en tant que zone tampon ou corridor, et elles accueillent bon nombre d'espèces.</p>			
Périmètre d'application	Site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
3.2.1	Maintien des landes sèches			
3.2.2	Gestion des landes sèches			
Descriptif des engagements				
<p>3.2.1 Maintien des landes sèches</p> <p>Les zones de landes présentent sur le site doivent être maintenues et leur fonctions écologiques préservées. Pour cela, il convient d'interdire l'assèchement ainsi que le retournement en vue d'un changement d'occupation du sol pour conserver ces milieux ouverts.</p>				
<p>3.2.2 Gestion des landes sèches</p> <p>Une gestion de ces landes doit être mis en place afin de retrouver un milieu dans un état favorable et qu'elles puissent assurer leurs fonctions écologiques. Cette gestion peut se faire par des opérations de débroussaillage ou broyage en tenant compte des périodes sensibles pour la flore et la faune (Fadet des laîches).</p>				
Outils mobilisables¹				
<p>Paiement pour services environnementaux</p> <p>3.2.1 Charte – Maintien des landes</p> <p>3.2.2 Contrat hors agricole hors forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (N01P) • Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03R) 				
<p>Entretien des équipements pastoraux : 4€ /ha/an²</p> <p>Surveillance du troupeau : 33€ /ha/an²</p> <p>Fauche des refus : 225€ /ha/an²</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) 				
<p>Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an²</p> <p>Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an²</p>				

3.2.2 Contrat forestier – Création ou rétablissement de clairières ou de landes (F01)

Montant de l'aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage		Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs
Partenaires techn.		Structure animatrice, CATZH, SAFER, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, CRPF
Budget (estimation)	3.2.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	3.2.2	87 ha de landes sèches avec la mesure N05R à 225€/ha/an
	Total	5x450€+ 87x225€ = 21 825€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	3.2.1	Nombre de chartes signées
	3.2.2	Nombre de contrats engagés
	3.2.1 & 3.2.2	Surface engagée
Indicateurs d'efficacité	Évolution des surfaces sur le site	
	Évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°4.1	RESTAURATION DU LIT DE LA DOUZE	Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 	
Habitats et espèces concernés	<p>Lamproie de Planer (1096), Cistude d'Europe (1220), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356)</p> <p>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (3270)</p>	
Contexte et pratiques actuelles	<p>Par le passé, la Douze a subi de nombreux travaux de recalibrage et de rectification. Les conséquences de cette gestion sont maintenant visibles : incision du lit mineur, berges abruptes, uniformisation du milieu, faciès d'écoulements homogènes, ... De plus, la quantité d'eau est contrôlée par le barrage du lac de Saint Jean, ce qui donne une dynamique fluviale décalée.</p> <p>Pour être efficace, ces actions doivent se faire à l'échelle du cours d'eau (de sa source à son embouchure).</p>	
Périmètre d'application	La rivière Douze dans le site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
4.1.1	Assurer la prise en compte du site Natura 2000 dans l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)	
4.1.2	Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières	
4.1.3	Diversification des écoulements	
4.1.4	Diversification, continuité des habitats et création de zones de frayères	
4.1.5	Renaturalisation du cours d'eau	
Descriptif des engagements		
4.1.1 Assurer la prise en compte du site Natura 2000 dans l'élaboration du PPG		
Dans le cadre de l'élaboration du PPG, les spécificités du site N2000 devront être prises en compte (opérations de restauration, les secteurs à cibler, ..., cf 4.1.3)		
4.1.2 Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières		
Les riverains et le grand public doivent être sensibilisés à l'importance d'avoir des rivières en bon état afin qu'elles puissent assurer correctement leurs rôles fonctionnels. (cf fiche 9.2)		
4.1.3 Proposer des systèmes et des modalités de mise en place compatibles avec les enjeux Natura 2000		
1) Diversification des écoulements : Il s'agit de créer dans le lit des petits aménagements (déflecteurs, épis peigne, banquettes, ...) de façon à modifier localement l'écoulement, l'orientation et la vitesse du courant. Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.		
2) Diversification, continuité des habitats et création de zones de frayères : La diversification des écoulements permet une richesse de milieux. Ces habitats doivent être en connexion aussi bien longitudinale que latéralement pour permettre la migration des poissons. Ils peuvent être complétés par des actions de décolmatage du lit, de recharge granulométrique pour créer des caches et des zones propices à la reproduction. Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.		
3) Renaturalisation du cours d'eau : La renaturalisation d'un cours d'eau vise à lui rendre un tracé naturel et		

à restaurer certaines fonctions écologiques par des opérations de re-méandrage, de remodelage des berges en pentes douces, ... Les aménagements doivent être compatibles avec la Loi sur l'eau.

Et tout autre dispositif...

Outils mobilisables¹

4.1.1 Étude /Diagnostic – Étude préalable sur la restauration de la Douze

Montant de l'aide : Sur devis

4.1.3 & 4.1.5 Contrat hors agri hors forêt – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (N16Pi)

Montant de l'aide : Sur devis

4.1.3 Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées – Type d'opération 4.4.1 Investissements non productifs pour la préservation de la biodiversité

4.1.4 Contrat hors agri hors forêt

- Restauration de zones de frayères (N19Pi)
- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons (N017P)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Syndicats de rivières, Collectivités, Fédération Départementale de Pêche	
Partenaires techn.	Structure animatrice, syndicats de rivières, Fédération Départementale de Pêche, Collectivités, CATER, AFB, associations locales de pêche	
Budget (estimation)	4.1.1	5 jours pour la participation à l'élaboration du PPG
	4.1.2	Voir fiche 9.4
	4.1.3 ; 4.1.4 ; 4.1.5	Contrats suivants résultats de l'étude
	Total	5x450 = 2 250€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	4.1.1 Plan Pluriannuel de Gestion 4.1.2 Nombre de personnes sensibilisées 4.1.3, 4.1.4 & 4.1.5 Nombre de contrats engagés et linéaire de cours d'eau aménagé	
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la qualité de l'eau Évolution de l'état de conservation de l'habitat de la Lamproie	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°4.2	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES FOSSÉS	Priorité ①②③
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 	
Habitats et espèces concernés	<p>Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356), Cistude d'Europe (1220), Agrion de Mercure (1044)</p> <p>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430)</p>	
Contexte et pratiques actuelles	Le réseau de fossés assure une fonction de corridors écologiques pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, et permet de connecter différentes zones humides. De plus, une partie du linéaire de fossés existants accueille des végétations à hautes herbes de type mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire.	
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	<u>Contrat agricole</u> : gestion des fossés <u>Charte Natura 2000</u> : maintien des fossés	
Périmètre d'application	Fossés du site Natura 2000 et de sa zone d'influence (contrat agricole uniquement)	
Déclinaison de l'action		
4.2.1	Inventaire des fossés du site et de sa zone d'influence	
4.2.2	Maintien des fossés	
4.2.3	Entretien des fossés	
Descriptif des engagements		
4.2.1 Inventaire des fossés du site et de sa zone d'influence		
Il s'agit de réaliser un inventaire des fossés, afin de mieux connaître ce réseau au sein du site Natura 2000 et de la zone d'influence. (Cf action 8.5)		
4.2.2 Maintien des fossés		
Il est essentiel de maintenir les fossés afin qu'ils puissent assurer leurs rôles d'écoulements, d'épuration des eaux ainsi que d'habitat pour de nombreuses espèces.		
4.2.3 Entretien des fossés		
Un entretien adapté des fossés fait appel à des opérations précises : curage mécanique ou manuel en respectant le profil d'équilibre correspondant aux vieux fonds vieux bords, l'entretien de la végétation des berges. Ces interventions doivent avoir lieu hors des périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.		
Outils mobilisables¹		
4.2.1 Étude / Diagnostic – Inventaire des fossés du site Natura 2000 et de sa zone d'influence (Cf action 8.5)		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
4.2.2 & 4.2.3 Paiement pour services environnementaux		
4.2.2 Charte – Maintien des fossés		

4.2.3 Contrat hors agri hors forêt – Curage locaux et entretien des canaux et des fossés dans les zones humides (N12Pi et N12Ri)

Montant de l'aide : Sur devis

4.2.3 Contrat agricole – Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5) (FO01)

Montant de l'aide : 129€ /100ml/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	4.2.1 Structure animatrice 4.2.2 & 4.2.3 Propriétaires, gestionnaires, agriculteurs	
Partenaires techn.	Structure animatrice, CATZH, AFB, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental	
Budget (estimation)	4.2.1	Voir fiche 8.5
	4.2.2	5j/Charte et 1charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	4.2.3	20 000 mètres linéaires de fossés avec la mesure FO01 à 129€/100ml/an
	Total	5x450€ + 200x129€ =28 050€/ar

Outils financiers FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	4.2.1 Réalisation effective de l'inventaire 4.2.2 Nombre de chartes signées 4.2.3 Nombre de contrats engagés 4.2.2 & 4.2.3 Linéaires engagés
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la qualité de l'eau Évolution de l'état de conservation de l'habitat de l'Agrion de Mercure Évolution de l'état de conservation de l'habitat « Mégaphorbiaie »

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°4.3	MAINTIEN ET GESTION ADAPTÉE DES RIPISYLVES	Priorité ①②③
Objectifs	➤ Assurer le bon fonctionnement écologiques des cours d'eau et des fossés ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres	
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Grand murin (1324), Pique prune* (1084), Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083)	
Contexte et pratiques actuelles	La ripisylve est dans certains cas menacée de destruction au profit d'autres utilisations (cultures, plantations, ...) ou subit des dégradations liées à des travaux inappropriés. Elle joue un rôle important de maintien des berges et de filtre des eaux notamment en limitant le flux de sédiments vers la rivière. Elle est aussi utilisée par de nombreuses espèces pour se déplacer ou trouver refuge.	
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<u>Charte Natura 2000</u> : maintien des ripisylves	
Périmètre d'application	Ripisylve du site Natura 2000	
Déclinaison de l'action		
4.3.1	Maintien des ripisylves	
4.3.2	Entretien des ripisylves	
4.3.3	Restauration des ripisylves	
4.3.4	Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves	
Descriptif des engagements		
4.3.1 Maintien des ripisylves		
La présence de ripisylve passe par leur préservation en les épargnant de la destruction par défrichement, de la substitution des espèces autochtones par des espèces allochtones ou par des espèces non adaptées sur les bords de cours d'eau (peuplier).		
4.3.2 Entretien des ripisylves		
Pour préserver ces boisements de ripisylve, il est essentiel de prendre quelques précautions lors de leur entretien pour garantir au mieux les fonctionnalités de ces milieux :		
<ul style="list-style-type: none"> - Taille ou élagage des arbres avec du matériel adapté (lamier à disque), proscrire le broyeur à marteau - Maintien d'arbres sénescents si absence de risque de chute - Maintien d'embâcles ne présentant pas de danger de sécurité publique - Protection des berges - Interventions sur sols portants, hors périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire - Pas de plantations d'espèces non adaptées à moins de 5 m du cours d'eau 		

- Gestion des ronciers de façon à favoriser le développement des arbres et des arbustes (économie de broyeur et source de revenu à la coupe).

Ces différentes actions de gestion pourront également être expliquées lors de formations (cf. fiche action 9.1)

4.3.3 Restauration des ripisylves

Il s'agit de favoriser la dynamique naturelle ou de réaliser des plantations dans les secteurs où la ripisylve est absente ou en mauvais état. Dans le cas de plantations, les plans locaux seront privilégiés.

4.3.4 Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves

Afin de faciliter les opérations d'entretien de ripisylves et d'optimiser leur efficacité, l'intervention du syndicat de rivière présent sur le territoire ou à défaut le regroupement de gestionnaire (achat de matériel en commun type CUMA) sera recherché.

Outils mobilisables¹

4.3.1 & 4.3.2 Paiement pour services environnementaux

4.3.1 Charte – Gestion des ripisylves

4.3.2 Contrat hors agricole hors forêt – Entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonnable des embâcles (N11R)

Opération globale : 1,38€ /ml/an²

4.3.3 Contrat hors agricole hors forêt – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonnable des embâcles (N11Pi)

Montant de l'aide : Sur devis

4.3.4 Intégration dans les politiques publiques (syndicats de rivières)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaires, collectivités, syndicats de rivières		
Partenaires techn.	Structure animatrice, syndicats de rivières, CRPF, CATER, AFB		
Budget (estimation)	4.3.1	5j/Charte et 1charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)	
	4.3.2	14 000mètres linéaires de ripisylve avec une aide à 3€/ml/an (forfait Basse-Normandie)	
	4.3.3	Non évaluable	
	4.3.4	2j/an de communication et coordination	
	Total	5x450€ + 14 000x3€ + 2x450€ = 45 150€/ar	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	4.3.1 Nombre de chartes signées 4.3.2 Nombre de contrats engagés 4.3.1 & 4.3.2 Surfaces et/ ou linéaires de ripisylves engagés 4.3.3 Communication avec le syndicat de rivières
-----------------------------------	--

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°5.1	CONSERVER, GÉRER ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES VIEUX ARBRES ET DES MILIEUX FORESTIERS	Priorité ①②③		
Objectifs	Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers			
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe (1303), Barbastelle d'Europe (1308), Murin de Bechstein (1323), Pique prune* (1084), Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083) Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)			
Contexte et pratiques actuelles	Le Bas-Armagnac est la partie du Gers avec le taux de boisement le plus important (20%). Ces vieux arbres et les milieux forestiers sont essentiels aux insectes du bois (Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant) et aux chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, ...) qui gîtent dans les cavités.			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	<u>Charte N2000</u> sur les milieux forestiers <u>Contrat forestier</u> de développement de bois sénescents			
Périmètre d'application	Vieux arbres et milieux forestiers du site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
5.1.1	Maintien de vieux arbres et des forêts autochtones			
5.1.2	Entretien des vieux arbres			
5.1.3	Renouvellement des arbres habitats			
Descriptif des engagements				
5.1.1 Maintien de vieux arbres et des forêts autochtones				
Les vieux arbres présentant un intérêt en tant qu'habitat d'espèce pour les insectes du vieux bois et/ou les chauves-souris devront être maintenus s'ils ne portent pas atteinte à la sécurité publique. Il en est de même pour les forêts autochtones qui devront être préservées des coupes rases et des défrichements.				
5.1.2 Entretien des vieux arbres				
L'entretien des vieux arbres doit permettre de prolonger leur durée de vie et de favoriser leur fonction d'habitat d'espèce pour les chiroptères et pour les coléoptères du vieux bois. Cet entretien peut se traduire par la taille, l'élagage ; l'utilisation de matériels faisant des coupes nettes ; l'intervention hors période de nidification des espèces d'intérêt communautaire, ...				
5.1.3 Renouvellement des arbres habitats (vieillissement, arbres têtards à créer)				
Le changement des pratiques agricoles a entraîné la disparition des arbres têtards par coupe ou par disparition de l'usage de ces arbres. Le renouvellement de ces types d'arbres est fondamental pour la préservation de son cortège d'espèces et passe par la création d'arbres têtards par des méthodes précises de taille.				
Par ailleurs, la création de zones de vieillissement dans les forêts (îlots de sénescence) est une autre méthode pour renouveler l'habitat et préserver les populations de chiroptères et d'insectes du vieux bois.				
Outils mobilisables¹				
5.1.1 & 5.1.2 Paiement pour services environnementaux				
5.1.1 Charte – Maintien des éléments fixes du paysage				

5.1.2 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d’entretien d’alignements d’arbres, d’arbres isolés (N06R)

5.1.3 Contrat forestier

- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F12i)
- Travaux de marquage, d’abattage ou de taille sans enjeu de production (F05)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d’ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, forestiers, Collectivités				
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF, experts entomologistes et chiroptères, opérateur agri-environnemental, Arbre et Paysage 32				
Budget (estimation)	5.1.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)			
	5.1.2	Non évaluables			
	5.1.3	130 arbres à 200€/arbre/an et 2 ha d’îlots de vieillissement à 2000€/ha/an			
	Total	5x450€ + 130x200€ + 2x2000€ 32 250€			
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs				
Indicateurs					
Indicateurs de réalisation	5.1.1 Nombre de chartes signées				
	5.1.2 & 5.1.3 Nombre d’arbres concernés par le maintien et l’entretien				
	5.1.2 & 5.1.3 Nombre de contrats engagés				
	5.1.3 Surface et nombre d’îlots de vieillissement engagés				
Indicateurs d’efficacité	Évolution du nombre d’arbres hôtes avérés et potentiels				

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°5.2	CONSERVER ET GÉRER L'HABITAT À CHÈNE TAUZIN		Priorité ①②③		
Objectifs	Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers				
Habitats et espèces concernés	Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)				
Contexte et pratiques actuelles	Le chêne Tauzin est présent sur certaines entités du site. L'habitat d'intérêt communautaire est quant à lui présent uniquement sur l'entité d'Escagnan. Il se caractérise par la présence de chêne tauzin dominant (<i>Quercus pyrenaica</i>) en association avec le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et le châtaignier (<i>Castanea sativa</i>). Il s'agit d'un faciès dynamique favorisé par la tempête. Le chêne tauzin est utilisé pour le bois de chauffage.				
Périmètre d'application	Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> dans le site Natura 2000				
Déclinaison de l'action					
5.2.1	Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin				
5.2.2	Gérer l'habitat à chêne tauzin				
Descriptif des engagements					
5.2.1 Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin					
Il s'agit d'éviter le défrichement ou la substitution des peuplements à chêne tauzin (habitat naturel d'intérêt communautaire) par d'autres types de boisements ainsi que de maintenir les pratiques traditionnelles de coupes en taillis.					
5.2.2 Gérer l'habitat à chêne tauzin					
Il est important de conserver la dominance du chêne tauzin compte tenu du caractère fugace de l'habitat. Pour cela, il s'agit d'éviter la fermeture trop importante du milieu par des coupes en taillis, de le favoriser au profit d'autres essences notamment par le maintien des semenciers de chêne tauzin lors des opérations de coupe ainsi que privilégier son développement dans les lisières. Les gros travaux du sol sont proscrits ainsi que les opérations de dessouchage ou la transformation de l'habitat avec des essences ne faisant pas partie de son cortège floristique.					
Outils mobilisables¹					
5.2.1 Charte – Maintien des milieux forestiers					
5.2.2 Contrat forestier – Travaux d'aménagement de lisière étagée (F17)					
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis					
5.2.2 Intégration dans les politiques publiques et plan simple de gestion					
Modalités de mise en œuvre					
Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, forestiers, Collectivités				
Partenaires techn.	Structure animatrice, CRPF,...				
Budget (estimation)	5.2.1	5j/Charte et 1charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)			
	5.2.2	2ha d'habitat d'intérêt communautaire avec une aide à 1500€/ha/an (forfait Haute-Normandie)			

	Total 5x450€ + 2x1500€ = 5 250€
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	<p>5.2.1 Nombre de chartes engagées et surfaces engagées</p> <p>5.2.2 Nombre de contrats forestiers signés et surfaces engagées</p> <p>5.2.2 Nombre de plans de gestion mis en place</p>
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la surface et de l'état de conservation des Chênaies galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.1	SOUTENIR L'ÉLEVAGE EXTENSIF À L'HERBE	Priorité ①②③		
Objectifs	→ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Fadet des laîches (1071) Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)</p> <p>Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (6410), Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), Landes sèches européennes (4030)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	<p>Le territoire du Bas-Armagnac a été pendant longtemps façonné par l'élevage à l'herbe, permettant la gestion des milieux habitat pour certaines espèces d'intérêt communautaire (prairies utilisés par les chiroptères et les lépidoptères par exemple) et la sauvegarde d'autres (prairies en bord d'étang assurant une protection contre l'érosion et limitant l'envasement). Cependant depuis quelques années, en raison des conditions, les éleveurs sont de moins en moins nombreux (difficultés économiques, contraintes diverses, départs à la retraite sans successeur ...). Afin de préserver les milieux liés à cette activité, il est essentiel de soutenir ce type d'élevage.</p>			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<p>Intégration de Natura 2000 dans les critères d'attribution Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA).</p> <p>Porter à connaissance auprès de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) et de la SAFER des agriculteurs engagés en MAE.</p> <p>Mise en place de MAE sur la zone d'influence</p>			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.1.1	Intégrer Natura 2000 dans les critères d'attribution			
6.1.2	Favoriser le maintien et le développement de l'élevage			
6.1.3	Soutenir les éleveurs			
Descriptif des engagements				
6.1.1 Intégrer Natura 2000 dans les critères d'attribution				
Pour les demandes d'aides régionales et/ou locales, ajouter dans les critères d'attribution :				
<ul style="list-style-type: none"> - le fait d'être dans la zone Natura 2000 ou la zone d'influence - l'engagement vis-à-vis de Natura 2000 (MAE, contrat, charte, ...) 				
6.1.2 Favoriser le maintien et le développement de l'élevage				
Afin de maintenir l'élevage et les races menacées, un travail avec les associations de préservation des races locales et les éleveurs pourra être mis en place.				
6.1.3 Soutenir les éleveurs				
Le travail d'éleveur demande d'être toujours présent pour ces bêtes, c'est pourquoi il est essentiel de diffuser aux agriculteurs et de leur faire connaître les dispositifs tel que « l'aide au répit » ou de remettre en place ce dispositif.				

Outils mobilisables¹	
Communication	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation	
Animation	
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation	
6.1.2 Contrat agricole - Protection des races menacées (PRM)	
<u>Montant de l'aide</u> : 200€/UGB/an	
Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, associations de préservation de races locales
Budget (estimation)	2 jours/an soit 2x450€ = 900€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	<p>6.1.1 Intégration effective de Natura 2000 dans les critères d'attribution</p> <p>6.1.2 Nombre de contacts entre agriculteurs et associations de préservation de races locales</p> <p>6.1.2 Nombre de contrats signés</p> <p>6.1.3 Nombre d'informations communiquées aux agriculteurs du site</p>
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la surface en herbe

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.2	MAINTIEN ET GESTION DES PRAIRIES	Priorité ①②③		
Objectifs	➤ Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)</p> <p>Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (6410), Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	<p>En lien avec le déclin de l'élevage sur le territoire, les prairies sont menacées de disparition par abandon ou retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière. Le rôle écologique et fonctionnel des prairies est pourtant essentiel pour la protection des eaux en tant que filtre et zone tampon. Elles accueillent également de nombreuses espèces qui viennent y trouver refuge, se reproduire, pondre ou s'alimenter, ...</p>			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<p><u>Contrat N2000 hors agricole</u> : gestion des prairies</p> <p><u>Contrat agricole</u> : gestion des prairies</p> <p><u>Charte Natura 2000</u> : maintien des prairies</p>			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.2.1	Maintien des prairies			
6.2.2	Gestion extensive des prairies			
6.2.3	Restauration de prairies			
Descriptif des engagements				
6.2.1 Maintien des prairies				
Les surfaces de prairies existantes dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore doivent être maintenues : pas de retournement, pas de boisement, pas de fermeture par embroussaillage, ...				
6.2.2 Gestion extensive des prairies				
La gestion extensive des prairies passe par un entretien régulier par fauchage ou par pâturage, selon un cahier des charges fixant les périodes d'intervention à privilégier (notamment par rapport aux papillons, à la cistude, aux chiroptères ...), la limitation de la fertilisation et des amendements, la non-utilisation de produits phytosanitaires, le chargement en UGB, le maintien des plantes indicatrices, le nettoyage après inondation, des dates de fauches tardives pour favoriser au maximum la richesse en insectes (ressources alimentaires des chauves-souris), ...				
Un diagnostic préalable établira la pertinence du retard de fauche et prendra en compte l'aspect ressource fourragère.				
6.2.3 Restauration de prairies				
La fermeture des milieux par absence d'entretien entraîne la dégradation de l'état de conservation des prairies d'intérêt communautaire ainsi que l'habitat de nombreuses espèces (Cuivré des marais, Damier de la succise, Cistude d'Europe, ...). Un diagnostic préalable établira un cahier des charges spécifiques à chaque				

cas de figure (prairie inondable, prairie à molinie, site de ponte de cistudes, ...)

Outils mobilisables¹

6.2.1 & 6.2.2 Paiement pour services environnementaux

6.2.1 Charte – Maintien des prairies

6.2.2 Contrat agricole (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

- MAEc système herbager pastoral : 116,97€ /ha/an
- Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet (PS02) : 222,86€ /ha/an
- Gestion extensive des prairies pâturées (PS06) : 56,58€ /ha/an
- Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (PS07) : 236,80€ /ha/an
- Gestion extensive des prairies sèches pâturées avec absence de fertilisation 4 ans sur 5 (PS09) : 99,12€ /ha/an
- Gestion extensive des prairies sèches avec fauche entre le 15 mai et le 05 juin, zéro ferti (4 ans sur 5) (PS10) : 101,41€ /ha/an
- Gestion extensive de prairies sèches avec fauche entre le 15 mai et le 5 juin (PS13) : 90,26€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables avec ajustement de la pression de pâturage(hors équins), zéro ferti (PI10) : 170€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 1^{er} juin et zéro ferti (PI09) : 162,28€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 5 juillet et zéro ferti azotée (PI07) : 289,78€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables avec absence de pâturage hivernal (équins) et zéro ferti (PI06) : 168,65€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables avec ajustement pression pâturage (hors équins) (PI05) : 94,30€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 1^{er} juin (PI04) : 133,08€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables, avec retard de fauche au 5 juillet (PI02) : 260,58€ /ha/an
- Remise en état de prairies inondables pâturées par équins, absence de fauche et pâturage hivernal (PI01) : 92,58€ /ha/an
- Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux (SHP01) : 116,97€ /ha/an
- MAEc système polyculture élevage : 33,52 à 102,68€/ha/an

6.2.2. Contrat hors agricole hors forêt – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)

Fauche sans autre précision : 73€ /ha/an²

Broyage : 86€/ha/an²

Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an²

6.2.2 & 6.2.3. Contrat hors agricole hors forêt

- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (N03R)

Entretien des équipements pastoraux : 4€ /ha/an²

Surveillance du troupeau : 33€ /ha/an²

Fauche des refus : 225€ /ha/an²

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R)

Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an²

Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an²

6.2.3 Contrat agricole – Restauration de prairies

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.2.3 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage (N01Pi)

Montant de l'aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires		
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental,...		
Budget (estimation)	6.2.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)	
	6.2.2	175 ha avec une aide moyenne des mesures à 160€/ha/an	
	6.2.3	5 ha avec la mesure N05R à 225€/ha/an	
	Total	5x450€ + 175x160 + 5x225€ = 31 375€/ar	
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs		

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	6.2.1 Nombre de chartes engagées 6.2.2 & 6.2.3 Nombre de contrats signés 6.2.1 & 6.2.2 Surfaces de prairies engagées 6.2.3 Surfaces de prairies restaurées
Indicateurs d'efficacité	Évolution des surfaces de prairies sur le site Évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.3	MAINTIEN ET GESTION DES HAIES	Priorité ①②③		
Objectifs	► Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083), Pique-prune* (1084), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356)			
Contexte et pratiques actuelles	Suite aux changements des pratiques agricoles, de nombreux linéaires de bocage ont disparu. Les haies jouent pourtant un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau (filtre, limitation de l'érosion). Elles servent également d'abri et/ou de lieu de nourrissage à de nombreuses espèces comme les chauves-souris.			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<u>Contrat N2000 hors agricole</u> : réhabilitation de haies <u>Contrat agricole</u> : gestion des haies <u>Charte Natura 2000</u> : maintien des haies			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.3.1	Maintien des haies			
6.3.2	Gestion des haies			
6.3.3	Renforcement du maillage bocager			
Descriptif des engagements				
6.3.1 Maintien des haies				
Les linéaires de haies existants dans un état de conservation favorable pour la faune et la flore doivent être maintenus : pas d'arrachage, pas de coupe rase, ...				
6.3.2 Gestion des haies				
La gestion des haies passe par un entretien régulier et adapté, selon un cahier des charges fixant les périodes d'intervention et le matériel à privilégier.				
6.3.3 Renforcement du maillage bocager				
La plantation et/ou la régénération naturelle permettra de restaurer et de développer le maillage bocager sur le site et ainsi d'augmenter les corridors boisés, de limiter l'érosion, ...				
Outils mobilisables¹				
6.3.1 & 6.3.2 Paiement pour services environnementaux				
6.3.1 Charte – Maintien des haies				
6.3.2 Contrat agricole – Entretien des haies (2 ans sur 5) (HA01)				
<u>Montant de l'aide</u> : 0,36 € /ml/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)				
6.3.2 Contrat hors agricole hors forêt – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06R)				
Entretien de haie sur 1 côté : 0,39€ /ml/an ²				
Entretien de haie sur 2 côtés : 0,78€ /ml/an ²				

6.3.3 Contrat hors agricole hors forêt – Réhabilitation ou plantation de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés, de bosquets ou de vergers (N06Pi)

Montant de l’aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre		
Maitre d’ouvrage	Agriculteurs, propriétaires, Collectivités	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Arbres et Paysage 32, Chambre d’Agriculture, opérateur agri-environnemental, ...	
Budget (estimation)	6.3.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	6.3.2	20 000 mètres linéaires de haies avec la mesure N06R à 0,78€/ml/an
	6.3.3	100 mètres linéaires à restaurer avec une mesure à 15€/ml/an(forfait ex Languedoc-Roussillon)
	Total	5x450€ + 20 000x0,78€ +250x15€ 21 600€/ar
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	6.3.1 Nombre de chartes engagées 6.3.2 & 6.3.3 Nombre de contrats signés 6.3.1 & 6.3.2 Linéaires de haies engagées 6.3.3 Linéaire de haies restaurées	
Indicateurs d’efficacité	Évolution du linéaire de haies champêtres	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

² Montant de référence selon l’arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.4	MAINTENIR, GÉRER ET FAVORISER LES SITES DE PONTE À CISTUDES D'EUROPE	Priorité ①②③		
Objectifs	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220)			
Contexte et pratiques actuelles	L'évolution des pratiques agricoles a engendré une diminution des zones favorables pour la ponte des cistudes. Ces zones favorables doivent être conservées et favorisées afin de maintenir les populations de cistudes.			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	<u>Contrat N2000 hors agricole</u> : gestion de prairies site de ponte <u>Contrat agricole</u> : gestion de prairies site de ponte <u>Charte Natura 2000</u> : maintien des prairies site de ponte			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.4.1	Maintien des zones de ponte			
6.4.2	Gestion et restauration des zones de ponte			
6.4.3	Création de nouveaux sites de ponte			
Descriptif des engagements				
6.4.1 Maintien des zones de ponte				
Les sites de ponte dans un état favorable doivent être préservés afin de favoriser la réussite de l'éclosion des juvéniles.				
6.4.2 Gestion et restauration des zones de ponte				
Il s'agit de réaliser des opérations de gestion hors de la période de ponte (15 mai-15 juillet : période maximale avec le pic de ponte en juin), de limiter le travail mécanique notamment dans les prairies et dans les vignes afin de conserver ou de restaurer certaines zones favorables pour la ponte qui seraient en cours de fermeture ou dégradées. Le travail du sol doit également être évité ensuite jusqu'au mois de septembre pour ne pas détruire les pontes.				
6.4.3 Création de nouveaux sites de ponte				
Certaines zones exposées Sud, Sud Ouest à proximité des points d'eau pourront être mises en herbe, avec des dates de fauche hors période de ponte (15 mai – 15 juillet : période maximale avec le pic de ponte en juin). Une limitation voire une suppression de la fertilisation sur ces nouveaux sites potentiels de ponte devra être appliquée.				
Outils mobilisables¹				
6.4.1 & 6.4.2 Paiement pour services environnementaux				
6.4.1 Charte – Maintien de sites de pontes				
6.4.2 Contrat agricole – (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)				
<ul style="list-style-type: none"> Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet (PS02) : 222,86€ /ha/an 				

- Gestion extensive des prairies sèches « sites de ponte des cistudes », retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (PS07) : 236,80€ /ha/an
- Mise en défens temporaire de milieux remarquables (MAEc milieu_01)

6.4.2. Contrat hors agricole hors forêt

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (N04R)

Broyage : 86€/ha/an²

Conditionnement sans autre précision : 175€/ha/an²

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger (N05R)

Tronçonnage et bûcheronnage légers : 98€ /ha/an²

Broyage et débroussaillage (mécanique) : 225€ /ha/an²

- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N023Pi)

6.4.3. Contrat hors agricole hors forêt – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage (N01Pi)

Montant de l'aide : Sur devis

6.4.3 Contrat agricole – (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

- Conversion de terres arables en gel herbacé (HE01) : 128,59€ /ha/an
- Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet (HE03) : 460,86€ /ha/an
- Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti (HE06) : 474,80€ /ha/an

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, Collectivités	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, opérateur agri-environnemental, ...	
Budget (estimation)	6.4.1	5j/Charte et 1 charte/an (animation autour de la charte : temps de préparation, terrain, accompagnement et suivi)
	6.4.2	262 ha de zones de ponte avec la mesure PS07 à 236,80€/ha/an
	6.4.3	25 ha de zones de pontes à créer avec la mesure HE06 à 474,80€/ha/an
	Total	5x450€ + 262x236,8€ + 25x474,8€ = 76 280 €/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	6.4.1 Nombre de chartes engagées 6.4.2 & 6.4.3 Nombre de contrats signés 6.4.1 & 6.4.2 Surfaces engagées en maintien et gestion 6.4.2 Nombre d'hectares mis en défens 6.4.3 Surfaces engagées en création de site de ponte
-----------------------------------	---

Indicateurs d'efficacité	Évolution de la dynamique de la population de Cistude d'Europe (augmentation du nombre de jeunes)
---------------------------------	---

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

²Montant de référence selon l'arrêté préfectoral régional du 16 juin 2017

Action n°6.5	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES GRANDES CULTURES	Priorité ①②③		
Objectifs	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)			
Contexte et pratiques actuelles	Les activités agricoles façonnent depuis longtemps les paysages du Bas-Armagnac entre prairies, grandes cultures et vignobles. Le développement des grandes cultures jusqu'en bord d'étangs ou de cours d'eau n'est pas favorable à la qualité de l'eau et donc au bon état de conservation de l'habitat d'espèces vivant dans ces milieux ou à la flore caractéristique des habitats naturels. De plus, les grandes cultures nécessitent un travail du sol qui peut suivant les conditions pédoclimatiques et le travail réalisé augmenter les phénomènes d'érosion des sols. C'est pourquoi il est important de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement (zone tampon, limitation de la fertilisation, rotation des cultures, ...).			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	MAE reconversion de terres arables en herbages extensifs ; MAE localisation pertinente de gel PAC ; MAE reconversion de terres arables en prairies temporaires MAE raisonnement et/ou baisse de la fertilisation chimique, des phytosanitaires, mesures limitant l'érosion, reconversion en agriculture biologique. Étude sur l'érosion sur les bassins versants			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.5.1	Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires			
6.5.2	Utilisation raisonnée des fertilisants			
6.5.3	Adaptation et diversification des cultures			
6.5.4	Mise en place de techniques culturales simplifiées			
6.5.5	Reconversion de parcelles cultivées en herbe			
6.5.6	Maintien ou conversion à l'agriculture biologique			
6.5.7	Développement des infrastructures agro-écologiques			
Descriptif des engagements				
6.5.1 Utilisation raisonnée des produit phytosanitaires				
L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), voire la suppression des traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que le désherbage mécanique, la lutte biologique, ...				
6.5.2 Utilisation raisonnée des fertilisants				
L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des fertilisants peut se traduire par l'adaptation des apports de fertilisants aux objectifs de rendements, la réduction voire la suppression des apports, et en particulier des				

fertilisants minéraux, ...

6.5.3 Adaptation et diversification des cultures

Il s'agit d'adapter le type de cultures aux conditions pédoclimatiques (nature du sol, pente, hydromorphie, ...) de favoriser la diversification des cultures et les rotations afin de limiter les phénomènes d'érosion.

6.5.4 Mise en place de techniques culturales simplifiées

Les techniques culturales simplifiées reposent sur trois piliers : absence de labour, implantation de couverts végétaux et rotation de cultures. Ces méthodes de travail limitant le travail du sol permettent de diminuer les phénomènes de ruissellement à l'origine de l'érosion et du transfert de résidus dans l'eau ; mais elles ne sont pas adaptées pour toutes les parcelles. Les conditions pédoclimatiques et le type de culture doivent être pris en compte.

6.5.5 Reconversion de parcelles cultivées en herbe

La reconversion en herbe peut être envisagée pour des parcelles de grandes cultures ou de vignes particulièrement sensibles à l'érosion et au lessivage, ou à des parcelles situées dans le lit majeur et régulièrement soumises à inondations mais aussi pour la création de nouveaux habitats d'espèces et habitats naturels.

6.5.6 Maintien ou conversion à l'agriculture biologique

Le soutien à l'agriculture biologique s'inscrit favorablement dans la protection des eaux, des habitats naturels et des espèces visées par Natura 2000.

6.5.7 Développement des infrastructures agro-écologiques

Il s'agit de maintenir voire de développer les infrastructures agro-écologiques telles que les haies, les arbres isolés, les mares, les talus, ... qui participent à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, à la limitation de l'érosion et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Outils mobilisables¹

Paiement pour services environnementaux

6.5.1 Contrat agricole (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

- Réduction du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires
- MAEc système polyculture élevage : 33,52 à 102,68€/ha/an
- Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (PHYTO 03) : Grandes cultures : 230€/ha/an

6.5.1 & 6.5.6 Contrat agricole – Mise en place de la lutte biologique

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.5.3 Aide à la conversion en agriculture biologique (CAB)

6.5.3 Aide au maintien en agriculture biologique (MAC)

6.5.4 Contrat agricole – MAE sol

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.5.5 Contrat agricole – Conversion de terres arables inondables en prairies extensives avec retard de fauche au 1^{er} juin (HE02)

Montant de l'aide : 371,08€ /ha/an (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

6.5.5 Contrat agricole – (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

- Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet (HE03) : 460,86€ /ha/an

- Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 15 mai et avant le 5 juin (HE05) : 333,36€ /ha/an
- Conversion de terres arables inondables en prairies avec retard de fauche au 1^{er} juin et zéro ferti (HE07) : 400,28€ /ha/an
- Conversion de terres arables en prairies extensives, retard de fauche au 15 mai et avant le 5 juin, zéro ferti (4 ans sur 5) (HE10) : 339,41€ /ha/an

6.5.7 Contrat agricole – Infrastructures agro-écologiques

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE (cf. fiches actions spécifiques mares, haies et fossés)

Modalités de mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Coopératives, opérateur agri-environnemental, GABB, ...
Budget (estimation)	Non évaluable
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats engagés Surfaces engagées
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la qualité de l'eau Évolution de la fréquence des phénomènes d'érosion

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°6.6	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES SUR LES VIGNES ET CULTURES PERENNES	Priorité ①②③		
Objectifs	Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts et bocagers			
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220), Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)			
Contexte et pratiques actuelles	Les activités viticoles façonnent depuis longtemps les paysages du Bas-Armagnac avec des variations dans les superficies en fonction des années. Ces dernières années avec le développement des vignes, le travail du sol et les quantités de traitements ont augmenté. Afin de limiter l'impact de la viticulture sur les différents habitats, espèces et autres services écosystémiques, il est important de mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement (zone tampon, limitation des traitements, enherbement total, ...).			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	MAE (enherbement total, raisonnement de l'utilisation de produits phytosanitaires...), CTE viticulture			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence (contrat agricole uniquement)			
Déclinaison de l'action				
6.6.1	Raisonnement de l'utilisation des produits phytosanitaires			
6.6.2	Couverture et entretien différencié des inter-rangs			
6.6.3	Maintien ou conversion à l'agriculture biologique			
Descriptif des engagements				
6.6.1 Raisonnement de l'utilisation des produits phytosanitaires				
L'évolution des pratiques vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires peut se traduire par la réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT), voire la suppression des traitements chimiques et la mise en place de solutions alternatives telles que le désherbage mécanique, la lutte biologique, ...				
6.6.2 Couverture et entretien différencié des inter-rangs				
L'enherbement des cultures pérennes telles que la vigne peut être réalisé de façon partielle (un inter-rang sur deux) ou bien de façon plus systématique sur tous les inter-rangs et les rangs. D'autres alternatives visant à couvrir le sol nu peuvent être mises en place (paillages végétaux, écorces ...). Un entretien différencié de la parcelle est également bénéfique : absence de traitements herbicides, entretien mécanique limité, ...				
6.6.3 Maintien ou conversion à l'agriculture biologique				
Le soutien à l'agriculture biologique peut s'inscrire favorablement dans la protection des eaux, des habitats naturels et des espèces visées par Natura 2000.				
Outils mobilisables¹				
Paiement pour services environnementaux				
6.6.1 Contrat agricole – (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)				
<ul style="list-style-type: none"> Absence de traitement herbicides sur les inter-rangs de vergers (VE02) : 111,44€ /ha/an 				

- Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (PHYTO 03) :

Vignes : 399,98€/ha/an

Arboriculture : 368,50€/ha/an

6.6.2 Contrat agricole – (notice de territoire Bas-Armagnac campagne 2017)

- Enherbement des inter-rangs de vergers (VE01) : 160,96€ /ha/an
- Enherbement des inter-rangs de vignes (VI01) : 160,78€ /ha/an
- Entretien des couverts naturels sur les inter-rangs de vigne (VI02) : 109,58€ /ha/an

6.6.1 & 6.6.3 Contrat agricole – Mise en place de la lutte biologique

Montant de l'aide : À évaluer selon le dispositif MAE

6.6.3 Aide à la conversion en agriculture biologique (CAB)

6.6.3 Aide au maintien en agriculture biologique (MAC)

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, viticulteurs
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, Coopératives, opérateur agri-environnemental, ...
Budget (estimation)	10 ha de cultures pérennes avec une mesure moyenne à 160€/ha/an 10x160€ = 1600€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats engagés Surfaces engagées
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la qualité de l'eau Évolution de la fréquence des phénomènes d'érosion

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°7.1	PRÉSERVER LES CHAUVES-SOURIS DANS LE BÂTI	Priorité ①②③		
Objectifs	→ Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti			
Habitats et espèces concernés	Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Grand murin (1324)			
Contexte et pratiques actuelles	De nombreuses espèces de chauves-souris présentes sur le site utilisent le bâti comme gîte. Lors de rénovation de bâtiments, certains trous, fissures sont obstrués ne permettant plus aux chauves-souris de passer. L'utilisation de produits nocifs dans les bâtiments et certains traitements de charpentes ne sont pas favorables aux espèces.			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 (notamment le bâti)			
Déclinaison de l'action				
7.1.1	Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti			
7.1.2	Inventaire des populations présentes dans les bâties du site			
7.1.3	Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères			
Descriptif des engagements				
7.1.1 Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti				
Plusieurs espèces de chauves-souris (6) utilisent le bâti comme gîte. Il est donc essentiel de faire connaître aux propriétaires, gestionnaires, au grand public, ... quelques pratiques simples à respecter pour favoriser la conservation de ces espèces (par exemple : laisser des joints non maçonnes, ne pas traiter chimiquement les charpentes, ...) sous la forme de brochure, de nuit de la chauves-souris (cf. fiche 9.2).				
7.1.2 Inventaire des populations présentes dans les bâties du site				
Certaines espèces présentes sur le site utilisent le bâti comme gîte au moment de la mise-bas. Lors du premier DOCOB, des colonies avaient été répertoriées sur certains bâties notamment au Château du Tourné et d'autres données laissent également penser à leur présence. Un inventaire permettrait de connaître les colonies présentes sur le site.				
7.1.3 Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères				
Pour maintenir la présence de ces colonies dans le bâti, des aménagements peuvent être mis en place, des gîtes artificiels peuvent également être installés si des gîtes sont obstrués ou pour créer de nouveaux gîtes.				
Outils mobilisables¹				
7.1.1 Communication				
<u>Montant de l'aide :</u> À évaluer dans le cadre de l'animation				
7.1.2 Étude / Diagnostic				
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis				
7.1.3 Contrat hors agricole hors forestier – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N23Pi)				
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis				

Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, CEN, structures spécialisées dans l'étude des chiroptères	
Partenaires techn.	CEN, associations naturalistes, ...	
Budget (estimation)	7.1.1	Brochure : 3j d'actualisation et 400€ d'impression
	7.1.2	10j (année 2) (prix jour expert : 500€)
	7.1.3	Suivant les résultats des études complémentaires
	Total	3x450€ + 400€ + 10x500€ 6 750 € sur 5 ans
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	<p>7.1.1 Réédition d'une brochure</p> <p>7.1.1 Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>7.1.2 Réalisation effective de l'inventaire et rapport</p> <p>7.1.3 Nombre de contrats engagés</p> <p>7.1.3 Nombre d'aménagements réalisés</p>	
Indicateurs d'efficacité	Évolution de l'état de conservation des chiroptères (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand murin)	

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.1	ÉTUDE DES POPULATIONS DE CISTUDES D'EUROPE	Priorité ①②③		
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire			
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220)			
Contexte et pratiques actuelles	La Cistude d'Europe représente un enjeu de conservation fort, étant très largement présente sur le site Natura 2000 du fait du vaste réseau de plans d'eau et de zones humides associées. Cependant aucune étude de population n'a été menée sur le site pour connaître l'état des populations. La diminution des sites potentiels de ponte laisse craindre une diminution du recrutement et donc un vieillissement de la population.			
Périmètre d'application	site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
8.1.1	Étude par Capture Marquage Recapture (CMR) des populations de Cistudes d'Europe			
8.1.2	Inventaire des sites de ponte			
8.1.3	Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de ponte			
Descriptif des engagements				
8.1.1 Étude par CMR des populations de Cistude d'Europe				
Pour évaluer l'état des populations de cistudes, la méthode de Capture-Marquage-Recapture est la méthode la plus efficace. Elle permet de connaître le sex-ratio et la structure d'âge de la population. Il conviendra donc de mettre en œuvre un protocole de ce type puis d'établir un rapport d'expertise.				
8.1.2 Inventaire des sites de ponte				
Le maintien d'une population animale passe par la réussite du recrutement. Il est donc primordial de connaître les sites de ponte des cistudes afin de préserver ces zones. Il conviendra de définir un protocole d'inventaire, de le mettre en œuvre puis d'établir un rapport avec la cartographie des données récoltées.				
8.1.3 Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de ponte				
Il s'agit de tester différents protocoles adaptés aux sites de ponte et aux types de préddation afin de protéger les pontes et donc augmenter les chances de succès de l'éclosion des juvéniles.				
Outils mobilisables¹				
8.1.1 & 8.1.2 Étude / Diagnostic				
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis				
8.1.3 Contrat hors agricole hors forêt – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (N23Pi)				
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis				
Modalités de mise en œuvre				
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, associations naturalistes, Conseil Départemental 32, laboratoires de recherche			

Partenaires techn.	Structure animatrice, experts naturalistes, Plan national d'action Cistude, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois	
Budget (estimation)	8.1.1	Année 1 et 2 : 1100€ matériel et 13 jours/an
	8.1.2	Année 1 et 4 : 8j/an
	8.1.3	Non évaluables
	Total	$1100\text{€} + (2 \times 13) \times 450\text{€} + (2 \times 8) \times 450\text{€} = 20\,000\text{€}$
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	<p>8.1.1 & 8.1.2 Réalisation effective des études et rapports</p> <p>8.1.1 & 8.1.2 Réalisation effective des suivis</p> <p>8.1.3 Mise en place de moyens de limitation de la préation</p>	

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.2	INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE		Priorité ①②③			
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire					
Habitats et espèces concernés	Agrion de Mercure (1044), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Fadet des laîches (1071)					
Contexte et pratiques actuelles	Des espèces d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise et Fadet des laîches) sont susceptibles de fréquenter le site car celui-ci abrite des milieux qui leurs sont potentiellement favorables tels que les fossés, les prairies humides, ... et des populations sont présentes à proximité du site.					
Périmètre d'application	Site Natura 2000					
Déclinaison de l'action						
8.2.1	Inventaire de l'Agrion de Mercure					
8.2.2	Inventaires des 3 espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire					
8.2.3	Élaboration des suivis de populations					
Descriptif des engagements						
8.2.1 Inventaire de l'Agrion de Mercure						
Il s'agit d'une étude spécifique à l'Agrion de Mercure afin d'améliorer les connaissances de l'espèce sur le site. L'étude se traduira par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise et la cartographie des données recueillies.						
8.2.2 Inventaire des 3 espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire						
Il s'agit d'une étude spécifique aux Lépidoptères en ciblant particulièrement le Cuivré des marais, le Damier de la succise et le Fadet des laîches afin d'améliorer les connaissances de ces espèces d'intérêt communautaire sur le site. L'étude se traduira par la définition d'un protocole d'inventaire et sa mise en œuvre, la réalisation d'un rapport d'expertise et la cartographie des données recueillies.						
8.2.3 Élaboration des suivis de populations						
Selon les résultats de ces inventaires, il conviendra d'élaborer et de mettre en place des protocoles de suivis des populations afin d'évaluer leur état de conservation.						
Outils mobilisables¹						
Étude / Diagnostic						
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis						
Modalités de mise en œuvre						
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice , associations naturalistes, Conseil Départemental 32, ...					
Partenaires techn.	Structure animatrice, experts naturalistes, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois, ...					
Budget (estimation)	8.2.1	7j l'année 1(préparation, inventaire, rapport)				
	8.2.2	21j l'année 1j (7j/espèce) (préparation, inventaire, rapport)				

	8.2.3 5j l'année 1 (bibliographie ,élaboration des suivis)
	Total $7 \times 450\text{€} + 21 \times 450\text{€} + 5 \times 450\text{€} = 14\,850\text{€}$
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	8.2.1 & 8.2.2 Réalisation effective des inventaires et rapports 8.2.3 Réalisation effective des suivis

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.3	ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DE RÉGULATION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES DE LOUISIANE		Priorité ①②③			
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire					
Habitats et espèces concernés	Cistude d'Europe (1220), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356) Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i> (3110), Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (3150), Lacs et mares dystrophes naturels (3160)					
Contexte et pratiques actuelles	Les populations d'Écrevisses de Louisiane ont fortement augmenté sur le secteur. Elles causent des dégâts sur les berges et les digues des étangs en creusant des terriers ce qui diminue la qualité de l'eau (turbidité) et menace les berges de s'affaisser. Elles consomment également la végétation aquatique, zone de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces, puis une fois cette ressource épuisée, elles se nourrissent de mollusques, de têtards, d'œufs et de jeunes poissons.					
Réalisée dans le cadre du 1^{er} DOCOB	Action proposée : « Étude de la dynamique des populations et des moyens de limiter son invasion. Le site N2000 pourra servir de territoire d'expérimentation » mais rien n'a été mis en place					
Périmètre d'application	Mares et étangs du site Natura 2000					
Déclinaison de l'action						
8.3.1	Étude préalable sur le rôle de l'écrevisse dans le réseau trophique					
Descriptif des engagements						
8.3.1 Étude préalable sur le rôle de l'écrevisse dans le réseau trophique						
Avant de mettre en place des actions de grande ampleur pour réguler ces populations, il est essentiel de connaître le véritable rôle de l'espèce dans le réseau trophique : elle sert de nourriture pour certaines espèces (loutre, sanglier,...) mais se nourrit d'autres (amphibiens, végétation aquatique, ...). Son absence peut-elle être préjudiciable dans l'équilibre du réseau trophique ?						
Cette étude servira également à analyser l'utilisation de certaines espèces de poissons (blackbass, carpe) dans la régulation des populations d'écrevisses (exemple de l'étang du Pesqué à Perchète).						
Outils mobilisables¹						
Étude / Diagnostic						
<u>Montant de l'aide :</u> Sur devis						
Modalités de mise en œuvre						
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Fédération Départementale de Pêche, Conseil Départemental 32					
Partenaires techn.	Propriétaires, Fédération Départementale de Pêche, associations de pêche locales, Conseil Départemental 32, AFB					
Budget (estimation)	15j d'étude avec 3j/an Soit 15x450€ = 6 750€ sur 5 ans					

Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Réalisation effective de l'étude et rapport

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.4	INTÉGRER LE SITE NATURA 2000 À DES PROGRAMMES DE RECHERCHE		Priorité ①②③		
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire				
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces				
Contexte et pratiques actuelles	Le site possède différents attributs en terme de biodiversité pouvant être utilisés et valorisés par divers programmes de recherches. Le site peut être pilote pour la recherche et l'application de nouvelles techniques environnementales.				
Réalisation dans le cadre du 1^{er} DOCOB	Partenariat avec le laboratoire GODE (Université Toulouse Jean Jaurès)				
Périmètre d'application	Site Natura 2000				
Déclinaison de l'action					
8.4.1	Intégration dans les programmes en cours				
8.4.2	Intégration à d'autres programmes de recherche				
Descriptif des engagements					
8.4.1 Intégration dans les programmes en cours					
Sur le territoire et sur le site Natura 2000 des programmes de recherches sont déjà en place :					
1) Inventaire des vieilles forêt de plaines					
Les forêts présentes sur le site pourraient intégrer cet inventaire réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et l'École d'Ingénieur de Purpan. Cet inventaire permet de recenser ces vieilles forêts et par la suite de mettre en place un programme de gestion cohérent sur l'ensemble du territoire.					
2) Suivi de la végétation et du niveau d'eau de l'étang du Moura					
Un suivi de l'étang du Moura a été mis en place par l'Université de Jean Jaurès de Toulouse dans le but d'étudier les variations de niveau d'eau (limnimètre) ainsi que l'évolution de la végétation (drones). Ce suivi permettra notamment de travailler ensuite sur la gestion à suivre.					
8.4.2 Intégration à d'autres programmes de recherche					
Le site Natura 2000 peut servir de terrain de recherche pour des études menées à l'échelle du site ou à des échelles plus larges, afin d'accroître les connaissances et de mettre en œuvre les actions de gestion les plus adaptées.					
Outils mobilisables¹					
Étude / Diagnostic					
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis					
Animation					
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation					
Modalités de mise en œuvre					
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Conservatoire d'Espaces Naturels, École d'Ingénieur de				

	Purpan, Université Jean Jaurès, organismes de recherche
Partenaires techn.	CRPF, CATZH, CPIE Pays Gersois, CEN, ...
Budget (estimation)	1j années impaires, 2j les années paires pour la coordination 450€x1,5 =630€/an sur les 5ans
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Intégration à différents programmes de recherche Rapports des études menées

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.5	INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE		Priorité ①②③		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ➤ Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres 				
Habitats et espèces concernés	Toutes les espèces				
Contexte et pratiques actuelles	Certains éléments fixes (haies, bosquets, fossés, mares) ont disparu ou sont soumis à un entretien inadapté. Or ils sont utilisés comme corridors écologiques et forment une mosaïque d'habitats favorables aux espèces. Afin de connaître l'ensemble de ces éléments fixes sur la zone d'influence, un inventaire devra être mis en place.				
Périmètre d'application	Zone d'influence				
Déclinaison de l'action					
8.5.1	Inventaire des éléments fixes du paysage				
8.5.2	Réaliser des fiches de recommandations				
Descriptif des engagements					
<p>8.5.1 Inventaire des éléments fixes du paysage</p> <p>Certains de ces éléments sont cartographiés lorsqu'ils sont présents dans le site mais afin d'avoir une vision plus globale un inventaire de ces différents éléments doit être effectué à l'échelle de la zone d'influence.</p>					
<p>8.5.2 Réaliser des fiches de recommandations</p> <p>La connaissance des différents éléments fixes du paysage permettra par la suite de réaliser des fiches de recommandations afin d'avoir une gestion cohérente sur l'ensemble.</p>					
Outils mobilisables¹					
<p>Étude / Diagnostic</p> <p><u>Montant de l'aide :</u> Sur devis</p>					
<p>Communication</p> <p><u>Montant de l'aide :</u> À évaluer dans le cadre de l'animation</p>					
Modalités de mise en œuvre					
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice				
Partenaires techn.	CRPF, CATZH, Arbres et Paysages 32, CPIE Pays Gersois, CEN				
Budget (estimation)	8.5.1	5j l'année 2 (analyse et traitement des données fournies orthophotos et Référentiel à Grande Echelle (RGE) ou tout autre support d'information, rapport)			
	8.5.2	5j élaboration fiches recommandations année 3			
	Total	5x450€ + 5x450€ = 4 500€			
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs				

Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	8.5.1 Réalisation effective des inventaires 8.5.2 Réalisation de fiches de recommandations

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°8.6	SURVEILLANCE DES ESPÈCES DÉGRADANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA REGULATION	Priorité ①②③		
Objectifs	Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces			
Contexte et pratiques actuelles	<p>Du fait de la mondialisation de plus en plus d'espèces circulent entre les continents et peuvent s'établir sur de nouveaux territoires qu'elles colonisent rapidement. Ces espèces aussi bien animales que végétales (Jussie, Écrevisse de Louisiane, Ragondin, Vison d'Amérique) rentrent en concurrence avec les espèces autochtones et sont susceptibles de déséquilibrer les réseaux trophiques.</p> <p>De plus, les populations de sangliers ont fortement augmenté sur le secteur. Ils causent des dégâts sur les cultures, les prairies et également sur les berges et digues des étangs en fouissant, notamment pour se nourrir d'écrevisses.</p>			
Réalisation dans le cadre du 1^{er} DOCOB	Contacts avec les piégeurs et la Fédération des Chasseurs			
Périmètre d'application	Site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
8.6.1	Suivis et communication des données aux structures référentes			
8.6.2	Contribuer à la mise en place de campagne de régulation du ragondin compatibles avec les objectifs de conservation du site			
8.6.3	Intensifier la pression de chasse sur le sanglier (battue, affût, ...)			
8.6.4	Informer et sensibiliser sur le rôle de la chasse et du piégeage dans la régulation des espèces			
Descriptif des engagements				
8.6.1 Suivis et communication des données aux structures référentes				
<p>Il s'agit de mettre en place des suivis des espèces déjà présentes dégradant l'état de conservation du site pour surveiller l'évolution de leur développement. Les données récoltées doivent être transmises aux différentes structures référentes afin de centraliser les données.</p>				
8.6.2 Contribuer à la mise en place de campagne de régulation du ragondin compatibles avec les objectifs de conservation du site				
<p>Il s'agit de mettre en relation les différents acteurs afin de mener des opérations de régulation spécifique à l'espèce sur des secteurs ciblés. L'agrément n'est pas obligatoire pour les propriétaires qui utilisent des boîtes ou des pièges cages (cf. article 21de l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement). Le nombre de ragondins prélevés devra être rapporté à la structure animatrice ou à la fédération départementale de chasse.</p>				
8.6.3 Contribuer à l'efficience de la régulation du sanglier (battue, affût, ...) sur les secteurs à enjeux				

Pour limiter le développement des populations aux abords des étangs, des battues sur ces secteurs peuvent être mises en place, en respectant les réglementations liées à la chasse ainsi que la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Au moment des pontes de Cistudes d'Europe (mi-mai – mi-juillet), les zones de ponte peuvent faire l'objet de battues ciblées pour limiter la prédation des œufs.

Le titulaire du droit de chasse a la possibilité de tirer la sanglier à l'affût. Le titulaire est le propriétaire (si détenteur du permis de chasse) ou la société de chasse s'il a donné son droit de chasse.

Le sanglier, classé comme espèce occasionnant des dégâts, peut être tiré du 1^{er} juin au 31 mars. Sur des zones à enjeux des battues administratives peuvent avoir lieu.

8.6.4 Informer et sensibiliser sur le rôle de la chasse et du piégeage dans la régulation des espèces

La sensibilisation sur le rôle de la chasse et du piégeage passe par de la communication entre les chasseurs, les piégeurs, les propriétaires et le grand public. Des articles expliquant dans quels objectifs sont réalisés ces actions de gestion pourront être mis en place ou encore lors d'événements locaux.

Outils mobilisables¹

Étude / Diagnostic

Montant de l'aide : Sur devis

Animation

Montant de l'aide : À évaluer dans le cadre de l'animation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Propriétaires, gestionnaires, Conseil Départemental 32	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Conservatoire Botanique National, ONCFS, AFB, PNA, DDT	
Budget (estimation)	8.6.1	3j/an : mise en place de suivis, coordination
	8.6.2	4j/an de coordination et de communication
	8.6.3	1j/an de coordination
	8.6.4	3j les années paires : communication, sensibilisation
	Total	8x450€= 3 600€/ar + 3x450€ =1 350€ les années paires
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	8.6.1 Suivis des espèces	
	8.6.1 Échanges avec les structures référentes	
	8.6.2 Nombre d'étangs et de ragondins piégés	
	8.6.3 Nombre de sangliers prélevés	
	8.6.4 Nombre d'actions de communication réalisées	
Indicateurs d'efficacité	Évolution de la dynamique des espèces dégradant le site	
	Évolution de l'état de conservation des points d'eau et de la cistude (cf grille évaluation de l'état de conservation de l'habitat de la cistude à l'échelle de l'étang)	

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.1	FORMATION DES ACTEURS	Priorité ①②③		
Objectifs	► Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces			
Contexte et pratiques actuelles	Les acteurs du site sont demandeurs de formations et de journées techniques sur différents thèmes, que ce soit la gestion des milieux, de la démonstration de matériel, de la reconnaissance d'espèces, ... Ces formations sont également le moment idéal pour sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de Natura 2000.			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	<p>Formations réalisées dans le cadre du programme régional de formation Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étangs et leurs abords : concilier les interventions (entretien, restauration, aménagement) avec les spécificités des habitats et des espèces, les contraintes techniques et les exigences réglementaires - Mieux connaître le site Natura 2000 et comprendre sa gestion - Favoriser les auxiliaires et la biodiversité sur vignes pour réduire la pression phytosanitaire sur les étangs Natura 2000 - Urbanisme et sites Natura 2000, pour une combinaison durable - Gestion des milieux pastoraux et bocagers : concilier ses pratiques avec la gestion des habitats et les exigences contractuelles - Intégrer les nouvelles exigences de l'évaluation des incidences dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme - Connaître, comprendre, protéger et valoriser un site Natura 2000 sur son territoire d'élu 			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et Armagnac			
Déclinaison de l'action				
9.1.1	Formation sur la gestion forestière durable			
9.1.2	Démonstration de matériel pour l'entretien des ripisylves			
9.1.3	Reconnaissance des espèces invasives			
9.1.4	Pratiques et techniques agricoles favorables aux habitats et espèces			
9.1.5	Gestion des étangs et pisciculture			
9.1.6	Connaissance et gestion des habitats et des espèces			
9.1.7	Formation sur l'utilisation raisonnée des produits antiparasitaires			
Descriptif des engagements				
9.1.1 Formation sur la gestion forestière durable				
L'information et la sensibilisation des propriétaires, des forestiers vis-à-vis de l'importance d'une gestion adaptée des milieux forestiers seront développées au cours de formations.				

9.1.2 Formation sur la gestion des ripisylves et démonstration de matériel pour son entretien

Le montage et l'animation de formations relatives à l'entretien des ripisylves, des haies avec une valorisation des arbres en berges, l'intérêt pour le riverain de laisser repousser (économie du broyeur et source de revenu à la coupe), une démonstration de matériels et des retours d'expérience seront menées à destinations des différents gestionnaires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectivités, ...).

9.1.3 Reconnaissance des espèces invasives

Des formations pour les acteurs locaux seront organisées pour faire connaître les espèces envahissantes et sensibiliser à leur régulation.

9.1.4 Pratiques et techniques agricoles favorables aux habitats et espèces

Le montage et l'animation de formations relatives à la gestion des sols et à différentes techniques agricoles, avec démonstration de matériels et retours d'expérience seront menées à destinations des différents gestionnaires (propriétaires, agriculteurs, collectivités, ...)

9.1.5 Gestion des étangs et pisciculture

Afin de promouvoir et de sensibiliser les gestionnaires d'étangs (propriétaires, pisciculteurs, agriculteurs,...) aux techniques et préconisations d'intervention pour un entretien adapté des étangs, favorable au bon fonctionnement écologique, des formations et des actions de communications seront menées.

9.1.6 Connaissance et gestion des habitats et des espèces

Il s'agit de faire connaître aux gestionnaires les habitats et les espèces présentes sur le site ainsi que de sensibiliser aux techniques de gestion et aux périodes d'intervention pour limiter l'impact sur ces habitats et ces espèces.

9.1.7 Formation sur l'utilisation raisonnée des produits antiparasitaires

Il s'agit d'organiser une formation aux différents gestionnaires et propriétaires du site sur les traitements antiparasitaires qui ont un impact sur les chiroptères et les alternatives afin de limiter ces traitements (période de traitement, nature des produits utilisés, ...) et préserver les populations présentes.

Outils mobilisables¹

Formation / Communication :

Montant de l'aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, AFB, DDT, CRPF, CEN, Syndicats de rivières, Chambre d'Agriculture, Arbres et Paysages 32, ...
Partenaires techn.	Structure animatrice, AFB, DDT, CRPF, CEN, Syndicats de rivières, Chambre d'Agriculture, Arbres et Paysages 32, Fédération Départementale de Chasse, ...
Budget (estimation)	10j/formation (préparation, intervenants et intervention) 10x450€ =4 500€/formation soit 31 500€ sur 5 ans
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Nombre de participants Nombre de formations
-----------------------------------	--

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.2	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES AUX ENJEUX NATURA 2000	Priorité ①②③		
Objectifs	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces			
Contexte et pratiques actuelles	La majeure partie du site Natura 2000 se trouve sur des propriétés privées, il est donc difficile pour le grand public de connaître ce qui est fait, comment et pourquoi sur le site Natura 2000. La sensibilisation auprès des scolaires, la participation du grand public à des événements autour de la nature est un des moyens le plus efficace pour faire prendre conscience de l'intérêt de l'environnement et faire connaître ce qui est fait sur le site Natura 2000.			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	2 classes sensibilisées par an par le CPIE Pays Gersois. Sorties organisées auprès du grand public Maquettes pour des panneaux. Création et diffusion d'une plaquette de présentation du site Création d'un poster sur le patrimoine naturel Création et mise à jour d'un site internet commun aux sites gersois avec des pages dédiées au site			
Périmètre d'application	Site Natura 2000, communes et groupements de communes concernés par le site			
Déclinaison de l'action				
9.2.1	Animation auprès des scolaires			
9.2.2	Évènements nature et participatifs pour le grand public			
9.2.3	Mise en place d'outils d'interprétation, de sentiers et de panneaux pédagogiques en complément de l'existant			
9.2.4	Produire des outils de communication et d'information adaptés à différents publics			
Descriptif des engagements				
9.2.1 Animation auprès des scolaires				
La sensibilisation des scolaires vise à favoriser les connaissances sur la nature qui les entoure afin d'assurer une prise de conscience de l'intérêt de sa préservation.				
9.2.2 Évènements nature et participatifs pour le grand public				
La participation du public à des actions concrètes autour de la gestion des milieux est un excellent moyen pour sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 tout en partageant des moments conviviaux sur le site.				
<u>Une fête de l'écrevisse : la régulation de l'Écrevisse de Louisiane peut passer par un événement festif et convivial autour d'une pêche de l'écrevisse et de sa cuisine.</u>				
<u>La pêche de l'étang du Moura : une pisciculture extensive va être remise en place sur l'étang du Moura. Réaliser un événement autour de sa pêche avec la participation du public (à l'instar de celle de l'étang du Pesqué, à Perchète)</u>				
<u>Une journée de nettoyage de la Douze : chaque année avant l'ouverture de la pêche, l'association locale de pêche organise un nettoyage de la Douze. À cette occasion, une sensibilisation sur l'importance du bon état des rivières sera faite (cf. fiche 4.1).</u>				

Nuit de la chauves-souris pour faire découvrir au public la biologie, le mode de vie, les menaces mais aussi les différentes actions de gestion qui peuvent être mise en place pour préserver les chiroptères

Et toute autre forme de découverte...

Un programme d'activités (sous forme papier et ou électronique) pourra être établi sur l'année avec les différentes associations locales, le CD32 et les offices de tourisme ...

9.2.3 Mise en place d'outils d'interprétation, de sentiers et de panneaux pédagogiques en complément de l'existant

Les aménagements effectués sur l'ENS du Moura ainsi que son sentier pédagogique pourront être utilisés comme outil d'animation et de communication comme lors de balades, de journées thématiques.

Des actions complémentaires seront mises en place afin de valoriser le site Natura 2000 telles que la création, la mise en place et la diffusion d'outils d'interprétation et de sentiers pédagogiques.

9.2.4 Produire des outils de communication et d'information adaptés à différents publics

Des outils spécifiques de communication et d'information seront conçus de manière adaptée aux différents publics amenés à fréquenter le site Natura 2000.

Outils mobilisables¹

Formation / Communication :

Montant de l'aide : Sur devis

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, Conseil Départemental 32, CPIE, AFB, CRPF, AAPPMA, Collectivités, Syndicats de rivières, Arbres et Paysages 32, ...
Partenaires techn.	Structure animatrice, Conseil Départemental 32, CPIE, AFB, CRPF, AAPPMA, Syndicats de rivières, Arbres et Paysages 32, ...
Budget (estimation)	15j/an (préparation, intervenants et intervention) 15x450€ = 6 750 €/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	9.2.1 Nombre d'animations auprès des scolaires 9.2.2 Nombre d'évènements réalisés 9.2.1 & 9.2.2 Nombre de personnes sensibilisées 9.2.3 Type et nombre d'outils d'interprétation mis en place 9.2.4 Type et nombre d'outils de communication mis en place
-----------------------------------	--

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.3	SENSIBILISER AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES	Priorité ①②③		
Objectifs	Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et toutes les espèces			
Contexte et pratiques actuelles	<p>D'une part, du fait de la mondialisation de plus en plus d'espèces circulent entre les continents et peuvent s'établir sur de nouveaux territoires qu'elles colonisent rapidement. Ces espèces aussi bien animales que végétales rentrent en concurrence avec les espèces autochtones et sont susceptibles de déséquilibrer les réseaux trophiques.</p> <p>D'autre part, des espèces à caractère invasif peuvent poser problème lors d'explosions du nombre d'individus. Sur le site le <i>Galega officinalis</i> pourrait être dans ce cas.</p>			
Réalisations dans le cadre du 1^{er} DOCOB	<p>Surveillance par la structure animatrice et communication</p> <p>Création et diffusion d'une plaquette de présentation des espèces invasives</p> <p>Formation réalisée dans le cadre du programme régional de formation Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étangs et leurs abords : concilier les interventions (entretien, restauration, aménagement) avec les spécificités des habitats et des espèces, les contraintes techniques et les exigences réglementaires 			
Périmètre d'application	Site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
9.3.1	Prévenir de l'apparition des espèces exotiques envahissantes			
9.3.2	Sensibiliser sur la limitation de leur dispersion			
9.3.3	Sensibilisation au <i>Galega officinalis</i>			
Descriptif des engagements				
9.3.1 Prévenir de l'apparition des espèces exotiques envahissantes				
<p>De nombreuses espèces exotiques envahissantes continuent de s'installer. Il est donc essentiel de prévenir l'installation de nouvelles espèces afin que des actions efficaces soient mises en place avant qu'il soit difficile d'endiguer leur développement. Il s'agit de mettre en place une veille et des suivis de ces espèces pour limiter leur développement. Les données récoltées doivent être transmises aux différentes structures référentes afin de centraliser les données.</p>				
9.3.2 Sensibiliser sur la limitation de leur dispersion				
<p>Ces espèces profitent la plupart du temps des activités humaines pour coloniser de nouveaux milieux. Par exemple, pour limiter cette dissémination lors de travaux, les engins doivent être nettoyés. Une formation est prévue (cf. fiche 9.1). Cette sensibilisation pourra s'appuyer sur des documents existants (fiches CATZH) ou sur la création de documents spécifiques au site.</p>				
9.3.3 Sensibilisation au <i>Galega officinalis</i>				
<p>Il s'agit d'informer les gestionnaires et principalement les agriculteurs sur le caractère envahissant de cette plante ainsi que sa toxicité pour le bétail : article dans la presse spécialisée par exemple.</p>				
Outils mobilisables¹				

Formation / Communication :		
<u>Montant de l'aide</u> : Sur devis		
Animation		
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation		
Modalités de mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, CBNPMP, AFB, Syndicats de rivières, DDT	
Partenaires techn.	Structure animatrice, Chambre d'Agriculture, CBNPMP, AFB, Syndicats de rivières, DDT	
Budget (estimation)	9.3.1	4j/an veille et communication et 1j de plus l'année 5 pour bilan
	9.3.2	5j l'année 4 : élaboration document de sensibilisation
	9.3.3	1j/an (sensibilisation et communication)
	Bilan	$4 \times 450 \text{ €} + 1 \times 450 \text{ €} = 2\,250 \text{ €/an} + 1\,250 \text{ € l'année 4 soit } 13\,950 \text{ € sur 5 ans}$
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs	
Indicateurs		
Indicateurs de réalisation	9.3.1 Suivi des espèces exotiques envahissantes 9.3.2 Nombre de personnes sensibilisées 9.3.3 Nombre d'articles parus	
Indicateurs d'efficacité	Évolution des populations d'espèces envahissantes	

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°9.4	UTILISER LE SITE NATURA 2000 COMME SITE PILOTE	Priorité ①②③		
Objectifs	→ Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site			
Habitats et espèces concernés	<p>Cistude d'Europe (1220), Cuivré des marais (1060), Damier de la succise (1065), Fadet des laîches (1071) Petit rhinolophe (1303), Grand rhinolophe (1304), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Minioptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323)</p> <p>Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (6410), Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510), Landes sèches européennes (4030)</p>			
Contexte et pratiques actuelles	<p>Par le déclin de l'élevage, les milieux naturels ouverts (prairies, landes, ...) sont menacés de disparition par abandon, retournement, ... Afin de préserver le rôle écologique de ces milieux et les services écosystémiques qu'ils rendent, il est nécessaire de tester des techniques innovantes pour la gestion des milieux. En parallèle, des expérimentations peuvent être menées afin d'améliorer les pratiques sur les grandes cultures et les cultures pérennes.</p>			
Réalisation dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	Partenariat avec le laboratoire GODE (Université Toulouse Jean Jaurès)			
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence			
Déclinaison de l'action				
9.4	Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote			
Descriptif des engagements				
9.4 Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote				
Il s'agit d'expérimenter, de mettre en œuvre de nouvelles solutions pour gérer de manière adaptée les milieux (prairies, fossés, bocages, ...).				
Outils mobilisables¹				
Intégration dans les politiques publiques				
Animation				
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation				
Modalités de mise en œuvre				
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs, propriétaires			
Partenaires techn.	Structure animatrice, Institution Adour, Chambre d'Agriculture, ... ,			
Budget (estimation)	2 j/an soit 2x450€ =900€/an			
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs			
Indicateurs				
Indicateurs de réalisation	Expérimentations faites sur le site			

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°10.1	MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	Priorité ①②③
Objectifs	→ Animer le site Natura 2000	
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
Contexte et pratiques actuelles	L'animation consiste à faire vivre le site en accompagnant les acteurs locaux pour favoriser un développement durable en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats, MAE, charte) ainsi qu'en informant et sensibilisant sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.	
Réalisation dans le cadre du 1^{er} DOCOB	Animation du premier document d'objectifs dès sa validation	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 et zone d'influence	
Déclinaison de l'action		
10.1.1	Animation de la démarche contractuelle	
10.1.2	Information, communication et sensibilisation	
10.1.3	Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000	
10.1.4	Animation foncière	
10.1.5	Coordination entre les acteurs	
10.1.6	Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site	
10.1.7	Gestion administrative et financière	
Descriptif des engagements		
10.1.1 Animation de la démarche contractuelle		
Il s'agit pour l'animateur de l'identification des contractants potentiels, la préparation des contrats ainsi que l'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi des actions. Les contrats Natura 2000 sont des contrats agricoles (sous forme de mesures agro-environnementales), des contrats forestiers, des contrats hors agricole hors forestier, et des chartes.		
10.1.2 Information, communication et sensibilisation		
L'information et la sensibilisation sont des éléments essentiels de l'animation Natura 2000.		
a) Communiquer sur le site et la vie du site		
Il est question de faire connaître le site et ses enjeux, de partager les actualités relatives au site à travers des moyens de communication et d'échanges variés : permanence mensuelle sur le site, site internet actualisé, gazette électronique, bulletins d'informations papier, articles réguliers dans la presse locale, dans les bulletins municipaux, communication lors des assemblées générales locales,...		
b) Porter à connaissance les réglementations et leurs évolutions		
Les réglementations (défrichement, cours d'eau, habitats d'espèces protégées) sont parfois complexes, de plus elles sont parfois différentes d'une région ou d'un département à l'autre. Elles sont également amenées à évoluer. C'est pourquoi, il est important de tenir informer les acteurs du site de ces réglementations.		

10.1.3 Accompagnement des porteurs de projets dans la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000

Il s'agit de porter à connaissance des éléments du Document d'objectifs, la mise en place d'un formulaire simplifié adapté aux enjeux du site, ...

10.1.4 Animation foncière

Pour rendre possible la réalisation future de contrats ou leur pérennisation, l'animateur Natura 2000 peut être amené à initier ou à accompagner des démarches foncières telles que des transmissions d'exploitation, des acquisitions, ...

10.1.5 Coordination entre les acteurs

L'animateur joue le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs socio-professionnels, mais aussi entre ces acteurs et les services de l'État. L'animateur participe également aux réunions et groupes de travail régionaux et départementaux liés à la préservation de la biodiversité et au réseau Natura 2000.

10.1.6 Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site

La garantie de la compatibilité et de la prise en compte des enjeux et des objectifs du DOCOB dans les différents projets de territoire et plans de gestion mis en œuvre sur le site (CATZH, SAGE, Plan d'Action Territorial, Documents d'urbanisme, Documents d'aménagement forestier, Plan Simple de Gestion, ...) passe par une veille.

10.1.7 Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière correspond pour l'animateur à la préparation et à l'animation des comités de pilotage, au montage des dossiers, à l'élaboration des marchés publics ou des appels d'offres, au recrutement de partenaires, ...

Outils mobilisables¹

Animation / Communication

Montant de l'aide : À évaluer dans le cadre de l'animation

Modalités de mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, propriétaires, gestionnaires, collectivités
Partenaires techn.	Structure animatrice, DDT, AFB, Collectivités, CRPF, CATZH, Institution Adour, Conseil Départemental, ...
Budget (estimation)	50 000€/an
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats, de chartes signés Nombre de réunions organisées Nombre d'articles de presse, de newsletters parus Présentation du bilan annuel
-----------------------------------	---

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions.

Action n°10.2	MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE	Priorité ①②③		
Objectifs	► Animer le site Natura 2000			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire			
Contexte et pratiques actuelles	Les paysages évoluent et il est parfois difficile de se rendre compte de ces changements. Des séries de photographies peuvent mettre en image une problématique et aider à visualiser réellement l'évolution de l'environnement. Voir un paysage en photographie et à plusieurs instants donnés vaut parfois mieux qu'un long discours explicatif.			
Périmètre d'application	Site Natura 2000			
Déclinaison de l'action				
10.2.	Mise en place d'un observatoire photographique			
Descriptif des engagements				
10.2 Mise en place d'un observatoire photographique				
Il s'agit d'allier un suivi photographique avec un suivi des pratiques de gestion qu'elles bénéficient d'un contrat ou non. Le COPIL pourra définir des lieux et/ou des pratiques en lien avec les habitats et les espèces, par exemple :				
<ul style="list-style-type: none"> - les fossés à mégaphobiaie, gérés par fauche ou par cureuse, - les peupleraies aux différentes stades (plantation, exploitation, repousse, ...), - ... 				
Pour chaque point choisi, chaque photographie sera accompagnée d'une fiche avec une analyse et une contextualisation. Le résultat de cet observatoire pourra être diffusé sous forme d'exposition et/ou de fiches techniques.				
Il permettra aux volontaires de participer au suivi du site et de collecter des photographies d'archives pour retracer la gestion passée du site.				
Outils mobilisables¹				
Animation / Communication				
<u>Montant de l'aide</u> : À évaluer dans le cadre de l'animation				
Modalités de mise en œuvre				
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice,			
Partenaires techn.	Structure animatrice, propriétaires, gestionnaires, ...			
Budget (estimation)	3j l'année 1 pour la mise en place, 2j l'année 3 pour suivi et amélioration et 2j l'année 5 pour bilan 3x450€ + 2x450 + 2x450€ = 3 600€ sur les 5 ans			
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités et autres financeurs			
Indicateurs				
Indicateurs de réalisation	Mise en place effective de l'observatoire			

¹ En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions

Action n°10.3	MISE EN RÉSEAU ET COOPÉRATION NATURA 2000	Priorité ①②③		
Objectifs	➤ Animer le site Natura 2000			
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats naturels et toutes les espèces d'intérêt communautaire			
Contexte et pratiques actuelles	<p>La gestion, l'animation et l'évolution du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac gagnerait à s'inscrire dans une démarche de réseau à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localement, le site Natura 2000 appartient à la vaste zone humide de l'Armagnac incluant les sites Natura 2000 de la Gélise, du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon, de la Midouze ainsi que le périmètre de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Au plan national, l'implication dans les réseaux spécifiques aux zones humides, dans les actions de l'Agence Française pour la Biodiversité serait un plus 			
Réalisations dans le cadre du 1 ^{er} DOCOB	Participation aux projets RAMSAR et LIFE Participation au pôle relais national « zones humides intérieures » Participation aux rencontres régionales Natura 2000. Échanges entre les sites limitrophes (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) Échanges avec la CATZH			
Périmètre d'application				
Déclinaison de l'action				
10.3.1	Mise en réseau / coopération avec les sites Natura de la zone humide de l'Armagnac et la CATZH			
10.3.2	Mise en réseau / coopération au niveau national et international			
Descriptif des engagements				
10.3.1 Mise en réseau / coopération avec les sites Natura de la zone humide de l'Armagnac et la CATZH				
<p>Il s'agit d'organiser des temps d'échanges, des actions communes avec les sites Natura 2000 voisins (Gélise, Midou & Ludon, Midouze) partageant les mêmes problématiques : cours d'eau, zones humides ainsi que les partenaires inclus dans le périmètre de la CATZH.</p>				
10.3.2 Mise en réseau / coopération au niveau national et international				
<p>Il s'agit de permettre aux acteurs du site Natura 2000 de participer aux séminaires, événements, ... organisés par des réseaux, des institutions, des acteurs, des organismes de recherche et universitaires s'impliquant dans la préservation des milieux humides, des cours d'eau et de la biodiversité. La structure animatrice peut prendre l'initiative d'organiser des voyages d'études. L'enjeu est notamment de favoriser les liens entre usagers, décideurs et scientifiques.</p>				
Outils mobilisables¹				
10.3.1 & 10.3.2 Animation				
Modalités de mise en œuvre				
Maitre d'ouvrage	Structure animatrice			

Partenaires techn.	Structure animatrice, opérateurs techniques, propriétaires, gestionnaires, collectivités territoriales, ...
Budget (estimation)	10.3.1 5j/an
	10.3.2 5j/an
	Bilan $10 \times 450 = 4\,500\text{€ /an}$
Outils financiers	FEADER, État, Collectivités, et autres financeurs
Indicateurs	
Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions organisées Nombre de participants impliqués Nombre d'actions de coopérations

¹En vigueur à la date de rédaction du DOCOB. Les outils mobilisables sont évolutifs et parfois différents entre les régions

	Code Natura 2000	1044	1060	1065	1071	1220	1303/1304/1307/1308 1310/1321/1323/1324	1083/1084* 1088	1355/1356*	1096
	Espèces Mesures agricoles	Agrion de Mercure	Cuivré des marais	Damier de la sucisse	Fadet des laîches	Cistude d'Europe	Chiroptères	Coléoptères	Loutre Vison	Lamproie de Planer
Infrastructures agro-écologiques	FO01									
	HA01									
	PE01/PE02									
Reconversion de cultures en surfaces enherbées	HE01									
	HE02 / HE07									
	HE03 / HE06									
	HE05 / HE10									
Prairies humides	PH01 / PH03 / PH06 / PH07									
	PH02 / PH05									
	PH04 / PH08									
Prairies inondables	PI01 / PI06 / PI10 / PI05									
	PI02 / PI07									
	PI04 / PI09									
Prairies sèches	PS02 / PS07									
	PS06 / PS09									
	PS10 / PS13									
Vignes et vergers	VE01									
	VE02									
	VI01 / VI02									
Érosion et phytosanitaires	PHYTO03									
	MAEc sol									
	MAEc système polyculture élevage									
	SHP1									
	MILIEU01									

 Effet favorable direct (exemple création d'habitat)

 Effet favorable indirect (amélioration de la qualité de l'eau)

Tableau 27 : Espèces d'intérêt communautaire visées par les mesures agricoles

	Code Natura 2000	6510/6410	3110/3150/3160	3270	6430
Mesures agricoles	Habitats	Prairies habitats d'intérêt communautaire	Milieux aquatiques et végétation associée	Rivière et végétation associée	Mégaphorbiaie
Infrastructures agro-écologiques	FO01				
	HA01				
	PE01/PE02				
Reconversion de cultures en surfaces enherbées	HE01				
	HE02 / HE07				
	HE03 / HE06				
	HE05 / HE10				
Prairies humides	PH01 / PH03 / PH06 / PH07				
	PH02 / PH05				
	PH04 / PH08				
Prairies inondables	PI01 / PI06 / PI10 / PI05				
	PI02 / PI07				
	PI04 / PI09				
Prairies sèches	PS02 / PS07				
	PS06 / PS09				
	PS10 / PS13				
Vignes et vergers	VE01				
	VE02				
	VI01				
	VI02				
Érosion et phytosanitaires	PHYTO03				
	MAEc sol				
	MAEc système polyculture élevage				
	SHP1				
	MILIEU01				

Tableau 28 : Habitats d'intérêt communautaire visés par les mesures agricoles

 Effet favorable direct (exemple création d'habitat)

 Effet favorable indirect (amélioration de la qualité de l'eau)

C. MAQUETTE FINANCIERE

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)	
Objectif 1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres											
1.1 Favoriser la continuité territoriale et la prise en compte du site Natura 2000 au travers des documents d'urbanisme	②	Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00	
1.2 Maintien des corridors	①	Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00	
1.3 Amélioration de la libre circulation des mammifères semi-aquatiques	③	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00	
Coût total de l'objectif 1					4 050,00	4 050,00	4 050,00	4 050,00	4 050,00	20 250,00	
Objectif 2 : Maintenir les points d'eau en bon état											
2.1 Maintien et gestion extensive des étangs	①										
2.1.1 Maintien des étangs		Charte / Animation / PSE	30,00	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00	
2.1.2 Gestion extensive des étangs		Contrat hors agricole, hors forêt / PSE	30 ou 55 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	7 315,00	7 315,00	7 315,00	7 315,00	7 315,00	36 575,00	
2.2 Maintien et gestion extensive des mares	①										
2.2.1 Maintien des mares		Charte / Animation / PSE	50,00	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00	
2.2.2 Gestion extensive des mares		Contrats / PSE	50 ou 1,4 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	4 150,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00	20 750,00	
Coût total de l'objectif 2					15 965,00	15 965,00	15 965,00	15 965,00	15 965,00	79 825,00	
Objectif 3 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides											
3.1 Maintien et gestion des prairies humides	①										
3.1.1 Maintien des prairies humides		Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00	
3.1.2 Gestion des prairies humides		Contrats / PDRM / PSE	86 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	17 040,90	17 040,90	17 040,90	17 040,90	17 040,90	85 204,50	
3.2 Maintien et gestion des landes sèches	①										
3.2.1 Maintien des landes sèches		Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00	
3.2.2 Gestion des landes sèches		Contrats / PSE	87 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	19 575,00	19 575,00	19 575,00	19 575,00	19 575,00	97 875,00	
Coût total de l'objectif 3					41 115,90	41 115,90	41 115,90	41 115,90	41 115,90	205 579,50	

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)
Objectif 4 : Assurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau et des fossés										
4.1 Restauration du lit de la Douze	(2)									
4.1.1 Étude préalable sur la restauration de la Douze		Étude	1,00	FEADER, État, Collectivités, ...		2 250,00				2 250,00
4.1.2 Communiquer sur le rôle et l'importance du bon état des rivières		Communication	2,00	FEADER, État, Collectivités, ...						Voir 9.4
4.1.3 Diversification , continuité des habitats et création de zones de frayères		Suivant les résultats de l'étude de restauration		FEADER, État, Collectivités, ...						x
4.1.4 Diversification des habitats et création de zones de frayères				FEADER, État, Collectivités, ...						x
4.1.5 Renaturalisation du cours d'eau				FEADER, État, Collectivités, ...						x
4.2 Maintien et gestion adaptée des fossés	(2)									
4.2.1 Inventaire des fossés du site		Étude	1,00	FEADER, État, Collectivités, ...						Double 8.5
4.2.2 Maintien des fossés		Charte / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
4.2.3 Entretien des fossés		Contrats /PSE	20000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	25 800,00	25 800,00	25 800,00	25 800,00	25 800,00	129 000,00
4.3 Maintien et gestion adaptée des ripisylves	(2)									
4.3.1 Maintien des ripisylves		Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
4.3.2 Entretien des ripisylves		Contrat hors agricole, hors forêt / PSE	14000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	210 000,00
4.3.3 Restauration des ripisylves		Contrats hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
4.3.4 Soutien des actions collectives de gestion des ripisylves		Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00
Coût total de l'objectif 4					73 200,00	75 450,00	73 200,00	73 200,00	73 200,00	368 250,00
Objectif 5 : Conserver les vieux arbres et les milieux forestiers										
5.1 Conserver, gérer et assurer le renouvellement des vieux arbres et des milieux forestiers	(1)									
5.1.1 Maintien des vieux arbres et des forêts autochtones		Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
5.1.2 Entretien des vieux arbres		Contrats hors agricole, hors forêt / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
5.1.3 Renouvellement des arbres habitats		Contrats forestiers	130 arbres + 2ha	FEADER, État, Collectivités, ...	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	150 000,00

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)
5.2 Conserver et gérer l'habitat à chêne tauzin	②									
5.2.1 Conserver l'habitat naturel du chêne tauzin		Charte / Animation	2 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
5.2.2 Gérer l'habitat à chêne tauzin		Contrats forestiers	2 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15 000,00
Coût total de l'objectif 5					37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	187 500,00
Objectif 6 : Préserver, restaurer et valoriser les milieux ouverts bocagers										
6.1 Soutenir l'élevage extensif à l'herbe	①	Animation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00
		Contrat agricole	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
6.2 Maintien et gestion des prairies	①									
6.2.1 Maintien des prairies		Charte / Animation PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
6.2.2 Gestion extensive des prairies		Contrats /PSE	175 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00	140 000,00
6.2.3 Restauration de prairies		Contrats	5 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	1 125,00	1 125,00	1 125,00	1 125,00	1 125,00	5 625,00
6.3 Maintien et gestion des haies	①									
6.3.1 Maintien des haies		Charte / Animation PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
6.3.2 Gestion des haies		Contrats / PSE	20 000 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	15 600,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00	78 000,00
6.3.3 Renforcement du maillage bocager		Contrat hors agricole, hors forêt	250 ml	FEADER, État, Collectivités, ...	3 750,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00	3 750,00	18 750,00
6.4 Maintenir, gérer et favoriser les sites de ponte à Cistudes d'Europe	①									
6.4.1 Maintien des zones de ponte		Charte / Animation / PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	11 250,00
6.4.2 Gestion et restauration des zones de pontes		Contrats / PSE	262 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	62 160,00	62 160,00	62 160,00	62 160,00	62 160,00	310 800,00
6.4.3 Création de nouveaux sites de ponte		Contrats	25 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	11 870,00	11 870,00	11 870,00	11 870,00	11 870,00	59 350,00
6.5 Adaptation des pratiques culturelles sur les grandes cultures	②	Contrats agricoles PSE	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x
6.6 Adaptation des pratiques culturelles sur les vignes et cultures pérennes	②	Contrats agricoles PSE	10 ha	FEADER, État, Collectivités, ...	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	8 000,00
Coût total de l'objectif 6					131 755	131 755	131 755	131 755	131 755	658 775,00

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)	
Objectif 7 : Favoriser les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti											
7.1 Préserver les chauves souris dans le bâti	(2)										
7.1.1 Communiquer sur les pratiques respectueuses des chiroptères dans le bâti		Communication	-				1 750,00			1 750,00	
7.1.2 Inventaire des populations présentes dans le bâti du site		Étude	1,00			5 000,00				5 000,00	
7.1.3 Aménagements et gîtes artificiels favorables aux chiroptères		Contrat hors agricole, hors forêt	Suivant les résultats des études complémentaires							x	
Coût total de l'objectif 7					5 000,00	1 750,00				6 750,00	
Objectif 8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire											
8.1 Études des populations de Cistudes d'Europe	(1)										
8.1.1 Étude par CMR des populations de Cistudes d'Europe		Étude	2,00	FEADER, État, Collectivités, ...	6 400,00	6 400,00				12 800,00	
8.1.2 Inventaires des sites de ponte		Étude	2,00	FEADER, État, Collectivités, ...	3 600,00			3 600,00		7 200,00	
8.1.3 Recherche de moyens de limitation de la prédation des sites de ponte		Contrat hors agricole, hors forêt	-	FEADER, État, Collectivités, ...						x	
8.2 Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire	(2)	Étude	3,00	FEADER, État, Collectivités, ...	14 850,00					14 850,00	
8.3 Études d'opportunité de régulation des populations d'Écrevisses de Louisiane	(3)	Étude	2,00	FEADER, État, Collectivités, ...	1 350,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00	6 750,00	
8.4 Intégrer le site N2000 à des programmes de recherche	(3)	Étude	-	FEADER, État, Collectivités, ...	450,00	900,00	450,00	900,00	450,00	3 150,00	
8.5 Inventaires des éléments fixes du paysage à l'échelle de la zone d'influence	(3)										
8.5.1 Inventaire des éléments fixes du paysage		Étude	1,00	FEADER, État, Collectivités, ...		2 250,00				2 250,00	
8.5.2 Réaliser des fiches de recommandations		Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...			2 250,00			2 250,00	
8.6 Surveillance des espèces dégradant l'état de conservation du site et accompagnement de la régulation	(2)	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	3 600,00	4 950,00	3 600,00	4 950,00	3 600,00	20 700,00	
Coût total de l'objectif 8					30 250,00	15 850,00	7 650,00	10 800,00	5 400,00	69 950,00	
Objectif 9 : Sensibiliser aux enjeux de Natura 2000 et valoriser le site											
9.1 Formations des acteurs	(1)	Formation	5 formations	FEADER, État, Collectivités, ...	4 500,00	9 000,00	4 500,00	9 000,00	4 500,00	31 500,00	

Action	Priorité	Nature de la mesure	Nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (€ HT)
9.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux N2000	①	Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	6 750,00	6 750,00	6 750,00	6 750,00	6 750,00	33 750,00
9.3 Sensibiliser aux espèces envahissantes	②	Formation / Communication	-	FEADER, État, Collectivités, ...	2 250,00	2 250,00	2 250,00	4 500,00	2 700,00	13 950,00
9.4 Utiliser le site Natura 2000 comme site pilote	③	Animation / Intégration politiques publiques	-	FEADER, État, Collectivités, ...	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00	4 500,00
Coût total de l'objectif 9					14 400,00	18 900,00	14 400,00	21 150,00	14 850,00	83 700,00
Objectif 10 : Animer le site Natura 2000										
10.1 Mise en œuvre du document d'objectifs	①	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00
10.2 Mise en place d'un observatoire photographique	③	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	1 800,00		900,00		900,00	3 600,00
10.3 Mise en réseau et coopération	②	Animation	-	FEADER, État, Collectivités, ...	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	22 500,00
Coût total de l'objectif 10					51 800,00	50 000,00	50 900,00	50 000,00	50 900,00	253 600,00
COÛT GÉNÉRAL TOTAL					400 035,90	395 585,90	378 285,90	385 535,90	374 735,90	1 934 179,50

D. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION

Les suivis décrits ci-dessous seront à affiner suivant l'évolution des méthodologies d'évaluation et des protocoles en lien avec le CBNPMP et le MNHN.

1. Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire

➤ Indicateurs et méthodes

Code EUR28	Libellé	Indicateurs	Méthodes
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorellatalia uniflorae</i>)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Présence d'espèces eutrophiles	Relevés botaniques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques

Code EUR28	Libellé	Indicateurs	Méthodes
4030	Landes sèches européennes	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Recouvrement des jeunes buissons ou arbres autres que les espèces caractéristiques	Relevés botaniques
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Recouvrement de ligneux	Relevés botaniques
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Composition floristique par rapport à la composition typique	Relevés phytosociologiques
		Présence d'espèces exotiques envahissantes	Relevés botaniques
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000
		Présence d'espèces de la liste des « prairies fleuries »	Relevés botaniques
		Présence d'espèces rudérales	Relevés botaniques
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Évolution de la surface couverte	Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000

➤ Évaluation du coût du suivi

Le suivi pourra se réaliser en cinquième année sachant qu'un suivi intermédiaire pourra être mis en place.

Cartographie des habitats naturels selon la typologie Natura 2000 :

	Evaluation
Calage préalable phytosociologique, préparation fiches terrain	1 j / 500 €
Préparation du SIG	1 j / 500 €
Pré-numérisation sur orthophotos	4 j / 2 000 €
Relevés terrain : 2 jours par entité	14 j / 7 000 €
Saisie post-terrain	4 j / 2 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	27 j / 13 500 €

Relevés phytosociologiques :

Les relevés phytosociologiques pourront être couplés ou non à la cartographie des habitats naturels pour les 3 habitats suivants :

- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels
- 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin

Le choix des stations et le nombre de relevés se fera en coordination avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

	Evaluation
Calage préalable phytosociologique, préparation fiches terrain	1 j / 500 €
Relevés terrain : 2 jours . En fonction des habitats un ou plusieurs relevés seront nécessaires.	2 j / 1 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	6 j / 3 000 €

Relevés botaniques :

Les relevés botaniques pourront être couplés ou non à la cartographie des habitats naturels. Le choix des stations et le nombre de relevés se fera en coordination avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ainsi que le Conseil Départemental pour le site du Moura.

A minima seront expertisés les parcelles identifiées dans la cartographie réalisée en 2014 en tant qu'habitat d'intérêt communautaire ainsi que d'éventuels nouveaux polygones repérés lors du suivi de l'évolution de la surface.

	Evaluation
Préparation fiches terrain	1 j / 500 €
Relevés terrain : 1 jour par entité	7 j / 3 500 €
Saisie post-terrain	2 j / 1 000 €
Analyse et rapport	3 j / 1 500 €
Total	13 j / 6 500 €

2. Suivi des espèces d'intérêt communautaire

a) Insectes des vieux arbres

Les insectes des vieux arbres notamment le Pique prune apparaissent comme un enjeu fort de conservation du site. Ces espèces sont plutôt difficile à voir, les suivis seront donc basés uniquement sur leur habitat.

➤ Suivi de l'habitat d'espèce :

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Habitat	Évolution présence arbres habitats
	Présence arbres feuillus à cavités de gros diamètre
	Présence arbres feuillus sénescents ou morts

Méthodes de suivi :

Ces suivis consistent à vérifier la présence des arbres habitats recensés par le CEN en 2015 ainsi que comptabiliser les arbres susceptibles d'être de futurs arbres habitats. Ces suivis seront fait sur chaque entité (environ 0,5 jour pour chacune) tous les 2 ans et par des observations opportunistes lors de différentes prospections.

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi de l'habitat d'espèce		4j 2 000€		4j 2 000€		4j 2 000€	12j 6 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports et évaluation de l'état de conservation		1j 500€		1j 500€		2j 1000€	3j 1 500€
Coût total du suivi		5j 2 500€		5j 2 500€		3j 3 000€	15j 7 500€

b) Cistude d'Europe

La Cistude présente également un enjeu de conservation fort sur le site, la population présente sur le Bas-Armagnac étant la plus importante de la région Midi-Pyrénées.

➤ Suivi des effectifs :

Indicateurs de suivi :

- Fréquence des observations visuelles
- CMR
- Densité des nids sur les sites de ponte

Méthodes de suivi :

Entre avril et juin, il sera effectué 2 ou 3 passages sur chaque entité afin de limiter les facteurs externes (météo, dérangement, ...). Les campagnes se feront lors de journées ensoleillées avant les périodes de grosses chaleurs. Les observations se feront à vue en point fixe de 30 minutes, suivis d'un rapide parcours à distance de la berge pour compléter les observations. Le nombre des points d'observations sera variable en fonction de la taille de l'étang. Il sera au minimum de 2 par site (si possible depuis deux rives distinctes) qui seront géoréférencer et resteront constants. Les 6 entités où la cistude est présente seront prospectées. Les inventaires s'effectueront chaque année. Pour les résultats obtenus sur les étangs également suivis par CMR, une comparaison des résultats permettra d'avoir une estimation de la différence du nombre d'individus entre les observations visuelles et la CMR.

Un suivi par Capture-Marquage-Recapture permettra d'avoir une meilleure connaissance de la population. 2 des 5 complexes d'étangs seront choisis, pour des raisons de coûts et d'accessibilité, de préférence un étang sous contrat et un hors contrat comme la Hitière et le Soucaret. Ces CMR se dérouleront d'avril à août. Avec le 1^{er} jour pose des pièges, les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} jours capture et marquage des individus, après les relevés du 4^{ème} jours, les pièges sont retirés.

Tous les 3 ans, 3 sessions auront lieu en avril au début de la période d'activité, en mai avant la période de ponte et enfin en juillet après la ponte, pour éviter de piéger des femelles gravides. La Cistude d'Europe est une espèce avec une longue durée de vie et une maturité sexuelle proche des 10 ans : afin que ces suivis puissent donner une tendance de l'état de conservation des effectifs, il faudra au moins les réaliser sur une quinzaine d'années.

Le comptage sur les sites de ponte permet un repérage partiel des nids. On observe soit les opercules de terre qui ferment les puits de ponte, soit les nids attaqués par un prédateur dont les coquilles d'œufs jonchent le sol (cas le plus fréquent).

Le nombre de nids observés correspond à l'échantillon minimum du nombre de femelles reproductrices de l'étang ou du réseau d'étang.

Les comptages se dérouleront au moment du pic de ponte des femelles (juin – début juillet), sur les parcelles préalablement repérées par photo-interprétation ainsi que sur les sites référencés les années précédentes pour avoir un suivi de ces sites de ponte. Les observateurs seront au minimum 2 afin de quadriller au mieux chaque zone. Chaque ponte sera géoréférencée.

Dans le même temps, une cartographie des surfaces favorables à la ponte sera réalisée pour permettre leur suivi.

➤ Suivi de l'habitat d'espèce :

Indicateurs de suivi :

Echelle	Critères	Indicateurs
Point d'eau	Habitat	Évolution de la superficie
	Biologie de l'espèce	Thermorégulation
		Renouvellement des sites de ponte
		Site d'hivernage
		Ressources
	Capacité de déplacements	Connectivité
		Isolement
		Accessibilité
	Relation interspécifique	Compétition
		Dégradation de l'habitat
Entité		
	Viabilité de l'espèce	Altération des plans d'eau
		Etat des sites potentiels de ponte

Méthodes de suivi :

Au cours des suivis par observation, un temps sera pris afin d'évaluer l'habitat d'espèce en notant chaque indicateur prédéfini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Comptages visuels sur les 6 sites d'étangs	8j 4 000€	8j 4 000€	8j 4 000€	8j 4 000€	8j 4 000€	8j 4 000€	48j 24 000€
CMR (pour 2 étangs)		3 sessions x 8j 12 000€ + matériel			3 sessions x 8j 12 000€ + matériel		48j 24 000€
Recherche des sites de ponte sur les 6 sites étangs	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	2 x 3j 3 000€	36j 18 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports	1j 500€	3j 1 500€	1j 500€	1j 500€	3j 1 500€	1j 500€	10j 5 000€
Suivi de l'habitat d'espèce	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	16j 8 000€	41j + matériel 20 500€	16j 8 000€	16j 8 000€	42j + matériel 21 000€	18j 9 000€	149j 74 500€

Cf. Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine (p56-57)

Coût journée : 500€

c) Chiroptères

Au vu du nombre d'espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, les suivis se feront suivant les mêmes protocoles.

➤ **Suivi des effectifs :**

Indicateurs de suivi :

- Inventaire de présence / absence des différentes espèces par détection acoustique
- Recherche des colonies dans les gîtes type bâti

Méthodes de suivi :

La détection acoustique est aujourd’hui la plus utilisée car elle est la moins invasive pour les individus et permet des inventaires plus exhaustifs. De plus, la reproductivité de la méthode et l’absence de biais observateur sont d’autres intérêts. Cette méthode est donc retenue pour ces suivis. Elle ne permet toutefois pas de déterminer les statuts biologiques des espèces. Par ailleurs, pour certains groupes d’espèces, il peut être difficile de parvenir jusqu’à la détermination de l’espèce.

La méthode utilisée sera :

- L’écoute passive : l’observateur utilise des détecteurs qui seront installés en journée et qui vont enregistrer tous les contacts sur une tranche horaire déterminée et variable (durée de la nuit). Pour ce suivi ce sont des détecteurs SM2 de Wildlife Acoustics qui seront utilisés. A l’inverse de l’écoute active, cette méthode renseigne une meilleure diversité mais apporte moins d’informations comportementales. De plus, les sons enregistrés doivent être traités, triés et analysés.

Les espèces seront suivis sur les 7 entités avec deux passages (juin et septembre) tous les 3 ans.

Les chiroptères utilisent des gîtes dans le bâti ou dans les milieux forestiers. Les colonies connues dans le bâti feront l’objet d’un suivi (pour l’instant uniquement dans le Château du Tourné), le nombre de prospection sera amené à évoluer suivant les résultats des inventaires de la fiche 7.1. Un passage en journées sera effectué tous les 2 ans.

➤ Suivi de l’habitat d’espèce :

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Milieu bâti	Disponibilité en gîtes potentiels
Milieu forestier	Disponibilité en gîtes potentiels
	Nombre de vieux arbres porteurs de micro-habitats
	Fonctionnalité des lisières
	État de vieillissement des boisements
Milieu bocager	Densité du réseau bocager
	Linéaire de haies arborées
	Présence de prairies de fauche
	Traitements phytosanitaires sur les prairies

Méthodes de suivi :

Au cours des suivis acoustiques et de gîtes, un temps sera pris afin d’évaluer l’habitat d’espèce en notant chaque indicateur prédefini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ **Évaluation du coût de suivi :**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivis acoustiques	16j 8 000€			16j 8 000€			32j 16 000€
Suivi des gîtes	2j 1 000€		1j 500€		1j 500€		4j 2 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports	1j 500€		1j 500€	1j 500€	1j 500€		4j 2 000€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	19j 9 500€		2j 1 000€	17j 8 500€	2j 1 000€	2j 1 000€	42j 21 000€

Coût journée : 500€

d) Lamproie de Planer

➤ **Suivi des effectifs :**

Indicateurs de suivi :

- Présence / absence de la Lamproie de Planer et effectifs contactés lors des pêches électriques

Méthode de suivi :

Le suivi de la présence de l'espèce dans le site sera réalisé grâce à des pêches électriques qui auront lieu sur les 2 entités traversées par la Douze ainsi que sur les 4 autres entités d'étangs. Une pêche aura lieu tous les 2 ans sur chaque station définie suite à un repérage. Une pêche requiert 4 personnes sur une demi-journée.

➤ **Suivi de l'habitat d'espèce :**

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Frayères / habitat juvénile	Présence de sédiments fins
Qualité habitat	Écoulements diversifiés
	Colmatage du substrat
Continuité écologique	Présence de seuils, barrage

Méthodes de suivi :

Au cours des pêches électriques, un temps sera pris afin d'évaluer l'habitat d'espèce en notant chaque indicateur prédéfini. Certains indicateurs seront évalués par photo-interprétation et cartographie.

➤ **Évaluation du coût de suivi :**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Pêche électrique (4 personnes mobilisés)		3j 1 500€		3j 1 500€		3j 1 500€	9j 4 500€
Suivi de l'habitat d'espèce		1j 500€		1j 500€		1j 500€	3j 1 500€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports		1j 500€		1j 500€		1j 500€	3j 1 500€
Évaluation des indicateurs de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		5j 2 500€		5j 2 500€		7j 3 500€	17j 8 500€

Coût journée : 500€

e) Loutre d'Europe

➤ **Suivi des effectifs**

Indicateurs de suivi :

- Présence / absence (observation de traces)

Méthode de suivi :

La méthode utilisée sera la méthodologie nationale issue du PNA adaptée au site. Les suivis seront mis en place seulement sur les 2 entités où la Douze est présente, habitat le plus favorable pour l'espèce. Le protocole consiste à recherché les indices de présence (épreintes et empreintes) de l'espèce sur des transects prédéfinis et facilement identifiable sur le terrain afin qu'ils soient identiques chaque année. Pour avoir une estimation des effectifs et connaître l'état de conservation de l'espèce, il sera noté le nombre d'indices par transect, l'état de fraicheur et la fréquence de ces indices. Les prospections se feront 2 fois par an en évitant les jours suivants des crues.

Des indices de présence ont été relevés aux abords de l'étang du Moura, les efforts de prospection seront donc portés sur cette zone de l'entité. Un premier transect sera réalisé le long de la Douze entre le pont de la D231 et le pont pour les engins agricoles en aval de l'étang. Un second sera réalisé le long du canal du Moulin. Pour ces 2 transects, les 2 rives seront prospectées.

Sur l'entité du Tourné Sainte Fauste, les 2 ponts (Marguestau-Cazaubon et Larée-Cazaubon) serviront de points de repère. Les prospections se feront sur 300 m en amont et en aval du pont et de part et d'autre de la Douze, ce qui revient à 1200m pour chaque pont.

Ces suivis seront réalisés une fois tous les 2ans, hors période estivale (juin-août).

➤ Suivi de l'habitat d'espèce

Indicateurs de suivi :

Critères	Indicateurs
Habitat	Évolution de la superficie
	Etat de la ripisylve
Continuité écologique	Transparence des ouvrages
Ressources alimentaires	Abondance piscicole
	Qualité de l'eau

Méthode de suivi :

Au cours des recherches d'indices de présence, un temps sera pris afin d'évaluer l'état de la ripisylve sur ces tronçons. D'autres indicateurs de l'état de l'habitat d'espèces seront évalués par photo-interprétation, cartographie (évolution de la superficie de l'habitat) et grâce à la concertation avec les acteurs locaux (données Agence de l'Eau sur la qualité de l'eau, résultats des pêches électriques de la Fédération Départementale de Pêche pour connaître la ressource alimentaire, ...).

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Prospection des indices de présence	2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€		6j 3 000€
Suivi de l'habitat d'espèce	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi	4j 2 000€		4j 2 000€		4j 2 000€	2j 1 000€	14j 7 000€

Coût journée : 500€

f) Vison d'Europe

L'espèce n'est plus présente sur le site Natura 2000 et à proximité. Sa dynamique populationnelle est également défavorable sur le territoire français. Aucun suivi d'effectif ne sera donc effectué sur le site. **L'évolution de sa répartition sera tout de même à surveiller grâce aux différentes données du PNA, du LIFE « MAMMAQ » ou des structures travaillant sur l'espèce.**

Le Vison d'Europe utilise des habitats similaires à la Loutre. **L'évaluation de l'état de conservation de son habitat reprendra donc les mêmes indicateurs.**

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Travail de bibliographie	1j 500€		1j 500€		1j 500€		3j 1 500€
Suivi de l'habitat d'espèce	0,5j 250€		0,5j 250€		0,5j 250€		1,5j 750€
Travail d'analyse des suivis, cartographie et évaluation état de conservation	0,5j 250€		0,5j 250€		0,5j 250€	2j 1 000€	3,5j 1 750€
Coût total du suivi	2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	2j 1 000€	8j 4 000€

Coût journée : 500€

g) Lépidoptères

Les suivis des différentes espèces de Lépidoptères dépendront des résultats des inventaires réalisés. Si une espèce est présente, des transects seront par exemple réalisés dans les milieux où elle a été détectée pour suivre l'évolution de la population. Ces transects seront parcourus 3 fois tous les 2 ans afin de limiter l'influence des facteurs externes et ils devront être réalisés aux dates les plus propices (phénologie de l'espèce, conditions météorologiques, ...).

Un suivi de l'habitat d'espèce sera toutefois mis en place pour évaluer l'état des milieux où l'espèce pourrait potentiellement être présente. L'évaluation des différents indicateurs se fera par des prospections terrain (hauteur de la végétation, abondance des plantes hôtes, ...), par du travail cartographique (présence de corridors,...) ou encore bibliographique (distance des populations les plus proches).

➤ **Évaluation du coût du suivi**

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi des effectifs, suivant les résultats des inventaires		3xaj		3xaj		3xaj	9xaj
Suivi de l'habitat d'espèce		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		4j+aj		4j+aj		6j+aj	14j+aj

Coût journée : 500€

α correspond au nombre de jours qui seront attribués à ces suivis suivant les résultats des inventaires complémentaires prévus dans les fiches actions (8.2)

h) Agrion de Mercure

Le suivi des effectifs d’Agrion de Mercure à mettre en place dépendra des résultats des inventaires réalisés, car actuellement aucune population n'a été contactée sur le site. Si une population est présente, des transects seront alors réalisés, dans les milieux où elle a été détectée pour suivre l'évolution de ces effectifs. Ces transects seront parcourus 3 fois tous les 2 ans afin de limiter l'influence des facteurs externes et ils devront être réalisés aux dates les plus propices (phénologie de l'espèce (fin mai – fin juillet, conditions météorologiques, ...)).

L'espèce étant présente à proximité du site un suivi de l'habitat d'espèce sera mis en place pour évaluer l'état des milieux qui pourraient potentiellement accueillir l'espèce. L'évaluation des différents indicateurs se fera par des prospections terrain (présence de végétation, période d'assèchement, ...), par du travail cartographique (présence de corridors,...) ou encore bibliographique (distance des populations les plus proches).

➤ Évaluation du coût du suivi

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Suivi des effectifs, suivant les résultats des inventaires		3xaj		3xaj		3xaj	9xaj
Suivi de l'habitat d'espèce		1j 500€		1j 500€		1j 500€	3j 1 500€
Travail d'analyse des données, cartographie, rapports		2j 1 000€		2j 1 000€		2j 1 000€	6j 3 000€
Évaluation de l'état de conservation						2j 1 000€	2j 1 000€
Coût total du suivi		3j+aj		3j+aj		5j+ aj	11j+aj

Coût journée : 500€

α correspond au nombre de jours qui seront attribués à ces suivis suivant les résultats des inventaires complémentaires prévus dans les fiches actions (8.2)

E. CHARTE NATURA 2000

1. Généralités

a) Objet de la Charte

La charte Natura 2000 vise à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. C'est la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux qui a conduit à la création de cet outil d'adhésion au DOCOB. Elle soutient la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » la gestion qui a permis le maintien de ces milieux remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs de développement durable inscrits dans le Document d'Objectifs. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques n'entrant pas de surcoût de gestion, et ne donnent pas lieu à rémunération.

La durée de l'adhésion est de 5 ans renouvelables et s'effectue par le biais d'un formulaire de déclaration d'adhésion.

b) Avantages

L'adhésion à la charte peut donner droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Toutes les parcelles non bâties (à l'exception des vignes, carrières sablières et tourbières) incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération d'une partie de la TFNB, dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une MAE.

Cette exonération concerne la part communale et intercommunale de la TFNB. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutation sur les propriétés non bâties.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue de maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- **Garantie de gestion durable des forêts**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

c) Contenu

La charte Natura 2000 contient :

- des informations relatives aux enjeux de conservation du site : rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de développement durable définis dans le DOCOB,
- des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation,
- des recommandations, non soumises à contrôle, permettant de soutenir ou de compléter les engagements en faveur des habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

d) Modalités d'adhésion

Le signataire peut être le propriétaire, l'exploitant ou l'usager ayant des droits sur les parcelles objet de son engagement. L'unité d'engagement est la parcelle ou sous-parcelle cadastrale incluse dans le site.

Le signataire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux et habitats présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

e) Modalités de contrôle

Les services de l'État peuvent, après avoir avisé au préalable le signataire de la charte, vérifier sur place le respect des engagements souscrits.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

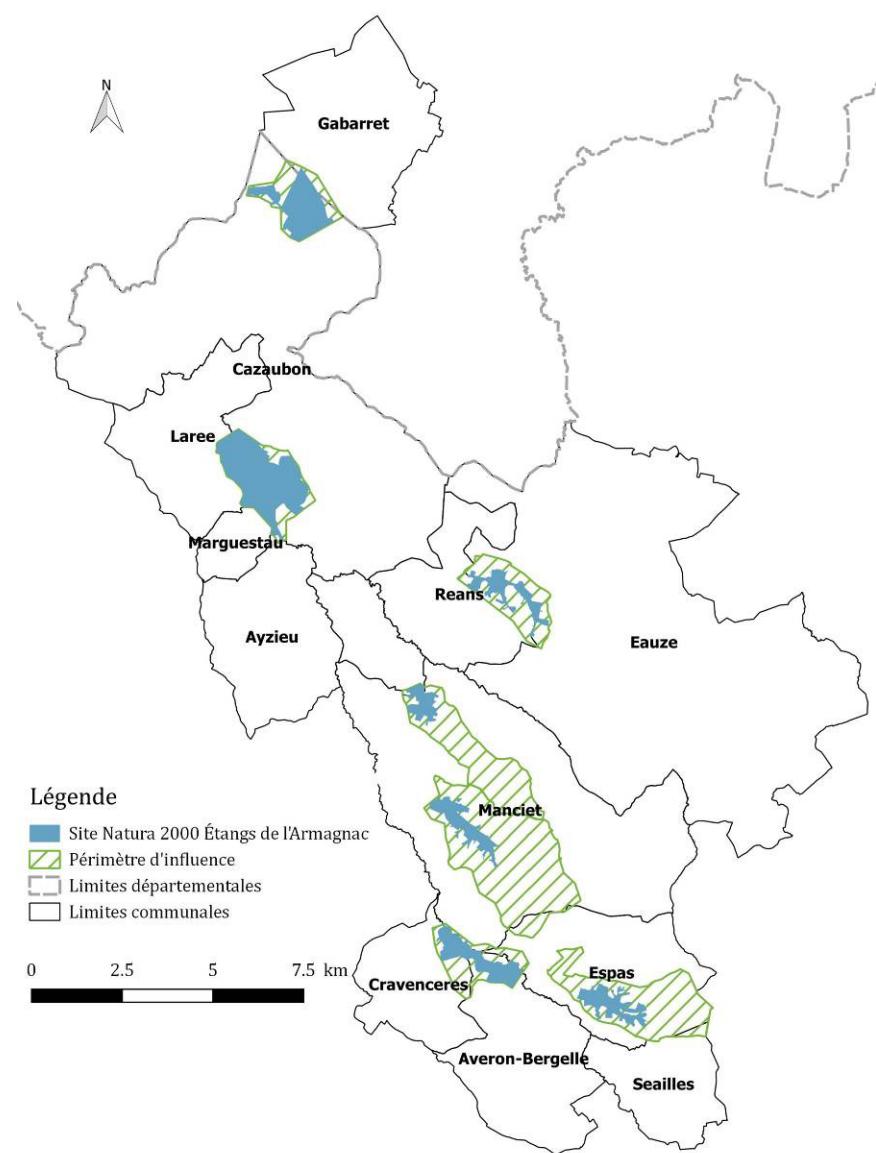
En cas de cession, pendant la période d'adhésion à la charte Natura 2000, de tout ou une partie des terrains pour lesquels des engagements ont été souscrits, le cédant est tenu d'en informer le Préfet. Le cessionnaire peut adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial.

2. Présentation du site des « Étangs de l'Armagnac »

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » est situé au Nord-Ouest du département du Gers, dans la petite région du Bas-Armagnac. Le site est éclaté en 7 entités avec :

- cinq étangs principaux et des bassins ou mares annexes dont les bassins versants sont à vocation agricole,
- un secteur de prairies bocagères en bord de la rivière Douze,
- une zone forestière marécageuse associée à des landes, limitrophe avec le département des Landes.

Au total, il représente 1030ha et concerne 11 communes gersoises et 1 communes landaise. L'état des lieux du site a permis d'identifier 9 habitats (milieux et végétations aquatiques, prairies, landes, mégaphorbiaies, ...) et 19 espèces d'intérêt communautaire (Cistude d'Europe, Pique prune, Loutre d'Europe, chiroptères, ...).



Carte 40 : Localisation du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac

3. Engagements et recommandations de portée générale

De façon générale, toute pratique, toute utilisation de techniques respectueuses de l'environnement permettant une gestion patrimoniale des milieux et le respect de l'environnement (eau, air, sol, faune et flore) est à privilégier sur le site Natura 2000.

Le signataire s'engage à :

- Réaliser les interventions (gestion, exploitation, manifestation de grande ampleur, ...) lors des périodes les moins sensibles pour la faune et la flore (entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars).
Point de contrôle : Tenir un registre avec les dates effectives de réalisation des travaux.
- Permettre l'accès des terrains aux experts dûment mandatés, pour les opérations d'inventaires, d'évaluation de l'état de conservation ou de suivis des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins deux semaines à l'avance en indiquant la nature des opérations, l'identité et la qualité des agents. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et les résultats lui seront communiqués.
Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice
- Informer les mandataires ou prestataires de travaux intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
Point de contrôle : La présente charte mentionnée dans le document (contrat, convention, baux...) liant le propriétaire et le mandataire/prestataire
- Conserver les éléments fixes du paysages, avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorables des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, arbres isolés, alignements d'arbres, mares, talus, fossés, canaux et tout autres éléments répondant à cet objectif, et ne présentant de risques sanitaires ou mise en danger du public.

Ces éléments seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

En cas de destruction accidentelle ou involontaire, prévenir les services de la Direction Départementales des Territoires.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes non indigènes, non domestiques et non cultivées.

Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux.
- Informer et demander conseil à la structure animatrice lors de projets d'aménagement sur les parcelles concernées par la charte et non prévus par les documents de gestion agréés ou approuvés.
- Maintenir autant que possible les arbres dépréciants ou morts et les arbres à cavités, sur pied ou tombés ainsi que les souches.
- Éviter tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit.

4. Engagements et recommandations par types de milieux

a) Étangs, mares et points d'eau

Le site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » comprend près de 80 points d'eau (étangs, mares, ...). Ces réseaux de points d'eau jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique et dans la préservation de la biodiversité. Le maintien et la promotion d'une gestion compatible avec les enjeux de conservation écologiques sont des objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site.

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les étangs en eau hors vidange autorisée par l'administration et respecter les débits réservés.
Point de contrôle : Mesures de débits au niveau des systèmes de vidange, sur le terrain
- Maintenir une zone de tranquillité en queue d'étang : pas d'intervention, pas de création de chemin de ronde, maintien de la végétation.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire à moins de 10 m des plans d'eau. Respecter dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Pas d'entretien des bordures du 15 mai au 15 juillet (période de ponte des Cistudes, pic au mois de juin)
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser le curage des étangs ou des mares sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises et en accord avec la structure animatrice du site, notamment pour les dates d'intervention.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Avant toute action, se rapprocher de la structure animatrice.
- Bien nettoyer tout engin avant et après travaux afin de ne pas disséminer d'espèces exotiques envahissantes.
- Conserver certains éléments du paysage autour et au sein du plan d'eau : arbres morts sur pieds, troncs couchés, îles, ... et la diversité des habitats aquatiques et rivulaires (herbiers hélophytes, roselières, ...), cf. engagements généraux.

b) Prairies, landes et zones humides

Les milieux ouverts humides tels que les prairies, les landes, les jachères, ... sont des milieux particulièrement riches sur le plan floristique et faunistique. Le caractère ouvert de ces milieux est souvent dépendant des activités humaines, notamment de l'élevage. Avec la modification des pratiques agricoles, l'intérêt pour les milieux ouverts diminue et ils sont reconvertis en parcelles de cultures, de bois ou se boisent par déprise.

Le maintien de ces milieux ouverts humides représente donc un fort enjeu de gestion et de conservation.

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les zones humides (prairies humides, landes). Il est proscrit le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie.
- Ne pas altérer le caractère hygrophile des zones humides par drainage ou tout autre technique d'assèchement.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction.
- Ne pas effectuer de traitements sauf sous les clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables (relevant des arrêtés départementaux de lutte contre les espèces indésirables) en respectant une distance de 10 m par rapport aux cours d'eau et la « Zone de Non Traitement » réglementaire propre à chaque produit indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires
- Privilégier une fauche tardive pour permettre à la flore et à la faune (Lépidoptères) de se développer.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Les interventions mécaniques (fauche ou broyage) sont proscrites sur les zones potentielles de ponte des Cistudes entre le 15 mai et le 15 juillet (pic de ponte au mois de juin)
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Favoriser la gestion par pâturage extensif afin de maintenir les milieux ouverts.
- Limiter la pénétration des engins.
- Privilégier une fauchet centrifuge (de l'intérieur vers l'extérieur) favorable à la fuite de la faune présente.

c) Fossés

De nombreux fossés sont présents sur le site. Ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement hydraulique ainsi que dans la préservation de la biodiversité.

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de traitement des fossés et à moins de 2 m en périphérie.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Maintenir la végétation des fossés tout en la contenant
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser le curage des fossés en respectant les vieux fonds et vieux bords, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à août).
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible

Recommandations :

- Se rapprocher de la structure animatrice pour les modalités et le phasage des travaux.

d) Haies, bosquets et arbres isolés

La préservation de ces éléments est vitale à bon nombre d'espèces animales, notamment en tant que terrain de chasse pour des prédateurs insectivores en déclin ou en tant que corridors. Elle vise également à maintenir les éléments des paysages ruraux, favoriser la biodiversité, limiter l'érosion par l'eau et le vent.

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer d'intervention de coupe entre le 15 avril et le 15 août, afin de ne pas perturber la période de reproduction des chauves-souris (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Barbastelle) et des insectes visés par la directive (l'Osmoderme, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant).
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible
- Maintenir et entretenir les haies et alignements d'arbres.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Entretenir les arbres têtards par émondage total ou par d'autres techniques adaptées à l'espèce et au stade de développement.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Utiliser, en cas de création de nouvelles haies, des essences autochtones et diversifiées, adaptées au contexte pédoclimatique local. Consulter l'animateur pour le choix des espèces.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Conserver les vieux feuillus, les souches qui offrent des habitats favorables aux insectes saproxylophages à l'exception de ceux présentant des risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Favoriser le développement, le vieillissement et le renouvellement d'arbres têtards.
- Favoriser, dans les opérations d'entretien des haies, la diversité des strates végétales (herbacée, grimpante, arbustive, arborée), des tranches d'âges (strate arborée) et d'espèces locales.
- Favoriser le renouvellement des peuplements par régénération naturelle.

e) Cours d'eau et ripisylve

De par ces multiples rôles écologiques et fonctionnels, la conservation, l'entretien et la restauration des cours d'eau et de leurs ripisylves constitue l'un des enjeux écologiques du site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac.

□ Le signataire s'engage à :

- Informer la structure animatrice de tous les travaux pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau ou les berges.
Point de contrôle : Contrôle de l'existence d'un courrier ou d'un mail à la structure animatrice
- Maintenir lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente le long des berges des cours d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Conserver les embâcles ne présentant pas de danger particulier pour les riverains et les ouvrages d'art.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Réaliser les travaux de ripisylve sur sol portant et ressuyé, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à août)
Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de travaux en période sensible, CCTP des travaux
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire à moins de 10 m du cours d'eau. Respecter dans tous les cas la « Zone de Non Traitement » règlementaire propre à chaque produit et indiquée sur les emballages des produits phytosanitaires, notamment quand elle est supérieure à 10 m.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Limiter au maximum le passage d'engins d'exploitation à moins de 5 m des berges.
- Éviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés (chenilles, engins légers, lamiers, tronçonneuses...).
- Bien nettoyer tout engin avant et après travaux afin de ne pas disséminer d'espèces exotiques envahissantes.
- Maintenir et favoriser les espèces efficaces pour la stabilité des berges (frênes, aulnes, saules, ...)

f) Sites de ponte des cistudes

La Cistude d'Europe est l'espèce emblématique du site et avec un enjeu de conservation fort. Son habitat doit donc être préserver le plus possible et en particulier les zones où les femelles peuvent pondre (milieux ouverts, exposés au soleil, avec une granulométrie plutôt fine).

Le signataire s'engage à :

- Maintenir des milieux ouverts à proximité des points d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas réaliser d'entretien sur les milieux potentiellement site de ponte du 15 mai au 15 juillet (pic de ponte en juin), à voir avec la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas travailler le sol de juin à octobre sur les zones potentielles de sites de ponte, à voir avec la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas effectuer de traitement phytosanitaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Les sites de ponte potentiels et/ou observés seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

Recommandations :

- Signaler les sites de pontes repérés à la structure animatrice
- Limiter la fréquentation des milieux ouverts entre fin mai et début juillet.

g) Milieux forestiers

Les forêts présentent dans le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac sont principalement des milieux forestiers de feuillus et de petites tailles excepté au Marais où se trouve une plus grande surface forestière ainsi que des plantations de pins. Deux habitats forestiers sont d'intérêt communautaire, il s'agit des chênaies galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* et des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin. Les milieux forestiers représentent également des habitats d'espèce.

Le signataire s'engage à :

- Réaliser les opérations sylvicoles sur sol portant et ressuyé et hors des périodes sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- Ne pas effectuer de défrichement des boisements.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des boisements non indigènes.

Point de contrôle : Contrôle sur place

- Mettre en œuvre les préconisations d'exploitation formulées conjointement par le CRPF et l'animateur Natura 2000 sur simple demande préalable du propriétaire pour les coupes soumises à autorisation de l'administration ou non prévues par des documents de gestion agréées.

Point de contrôle : Compte-rendu visite terrain commune CRPF animateur

- Intégrer les engagements de la charte dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.

Point de contrôle : Mention des engagements de la charte dans le document (contrat, convention ...) liant le propriétaire et le mandataire/prestataire

- Laisser du bois mort au sol ainsi que des souches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique.

Point de contrôle : Vérification sur place du maintien de bois mort

- Maintenir les peuplements de chênes tauzin, par des coupes en taillis.

Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés afin d'éviter le tassemement du sol et la création d'ornières.
- Privilégier la régénération naturelle des boisements.
- Conserver des arbres sénescents et des arbres morts dans le peuplement, pour augmenter la biodiversité en respectant les mesures de sécurité.

5. Engagements et recommandations pour les manifestations et les activités de loisirs

Les engagements par activité ne donnent lieu à aucune partie financière, il s'agit d'un engagement civique. Les activités recensées dans le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac peuvent prétendre à la signature de la charte. Par ailleurs, des engagements complémentaires peuvent être signés pour ces activités :

- Randonnée pédestre, VTT, équestre
- Chasse, piégeage
- Pêche

a) Pour toutes les activités

Le signataire s'engage à :

- Avertir la structure animatrice et demander une expertise concernant les éventuels aménagements de loisirs et les projets de manifestations prévues.
Point de contrôle : Courrier et/ou mail avec la structure animatrice
- Sensibiliser les organisateurs et les visiteurs aux enjeux environnementaux du site.
Point de contrôle : Rencontre avec la structure animatrice
- À ne créer que des balisages temporaires et réversibles pour toutes manifestations.
Point de contrôle : Absence de balisage hormis les sentiers autorisés

Recommandations :

- Ne pas détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques.
- Veiller à ce que les zones de loisirs ne correspondent pas à des zones sensibles d'habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Ramener avec soi tous ses déchets.
- Ne pas perturber la faune sauvage.

b) Randonnée pédestre, VTT, équestre

Le signataire s'engage à :

- Lors de la création de chemins de randonnées se rapprocher de la structure animatrice pour éviter les zones sensibles définies dans le DOCOB et mettre en place des modalités adaptées aux enjeux du site (par exemple panneaux informatifs)
Point de contrôle : Courrier et/ou mail avec la structure animatrice

Recommandations :

- Ne pas quitter les sentiers et les pistes balisés
- Garder les chiens à proximité immédiate et les empêcher de perturber la faune sauvage
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

c) Activité de chasse (SOCIETES DE CHASSE) et de piégeage (ASSOCIATIONS)

□ Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Effectuer le repeuplement et la restauration de milieux favorables aux espèces chassables avec des souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.
Point de contrôle : Avis de la Fédération Départementale de Chasse
- Entretenir les aménagements faunistiques existants.
Point de contrôle : État d'entretien des aménagements faunistiques
- Ramasser les cartouches vides.
Point de contrôle : Absence de cartouches dans le site Natura 2000

Recommandations :

- Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant les regroupements (plusieurs chasseurs par véhicule).
- Favoriser le développement et la mise en place de méthodes et/ou outils de suivi des prélèvements et des populations (ex. carnets de prélèvements).
- Assurer dans le cadre de l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.
- Être ambassadeur de la chasse et du piégeage par des comportements et de pratiques respectueuses, selon les principes de la Charte de la chasse durable.

d) Activité de chasse (CHASSEURS INDIVIDUELS) et de piégeage (PIGEURS INDIVIDUELS)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher immédiatement toute espèce protégée.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces (chassées, piégées, d'intérêt communautaire, protégées).
Point de contrôle : Connaissance des différentes espèces présentes
- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des sociétés de chasse (notamment le retour des documents de suivis remplis).
Point de contrôle : Contrôle sur place et retour des carnets de prélèvements ou de suivis
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Aider à prévenir le braconnage.
- Porter attention aux impacts non voulus sur les espèces et les habitats naturels.
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.
- Être ambassadeur de la chasse et du piégeage par des comportements et des pratiques respectueuses.

e) Activité de pêche (ASSOCIATIONS DE PECHE)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher les cistudes.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Effectuer le repeuplement et la restauration de milieux favorables aux espèces piscicoles avec des souches d'espèces autochtones appropriés au territoire.
Point de contrôle : Avis de la Fédération Départementale de Pêche
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement en bord de cors d'eau ou d'étangs.
Point de contrôle : Échanges avec l'animateur
- Ramasser les fils de pêche.
Point de contrôle : Absence de fils de pêche dans le site Natura 2000

Recommandations :

- Limiter la circulation motorisée
- Favoriser le développement et la mise en place de méthodes et/ou outils de suivi des prélèvements et des populations (ex. carnets de prélèvements).
- Assurer dans le cadre de l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

f) Activité de pêche (PECHEURS INDIVIDUELS)

Le signataire s'engage à :

- Relâcher les cistudes.
Point de contrôle : Contrôle sur place
- Améliorer régulièrement ses connaissances sur la faune notamment en matière d'identification et d'écologie des espèces (pêchées, d'intérêt communautaire, protégées).
Point de contrôle : Connaissance des différentes espèces présentes
- Appliquer les méthodes et outils de suivis des populations et des prélèvements institués par la réglementation et/ou les fédérations départementales et/ou le règlement intérieur des associations de pêche (notamment le retour des documents de suivis remplis).
Point de contrôle : Contrôle sur place et retour des carnets de prélèvements ou de suivis
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces exotiques potentiellement envahissantes ou nuisibles.
Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- Aider à prévenir le braconnage.
- Porter attention aux impacts non voulus sur les espèces et les habitats naturels.
- Assurer, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

6. Informations réglementaires

La signature de cette charte n'exonère pas le signataire des obligations réglementaires rappelées ci-dessous et qui s'imposent indépendamment du site Natura 2000.

Eau et écosystèmes aquatiques

L'application de la loi sur l'eau impose une protection équilibrée et durable de la ressource en eau au titre de l'intérêt général. Son objectif est de satisfaire et de concilier l'ensemble des usages de l'eau. Les articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement définissent un régime d'autorisation ou de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) suivant leurs impacts sur la ressource en eau.

Pour de plus amples informations contacter le service chargé de la Loi sur l'eau à la Direction Départementale des Territoires.

Forêt

Suivant la taille du massif forestier, toute opération ayant pour conséquence de passer de l'état de bois (constitué ou à venir) à une autre utilisation des sols (culture, habitation, parc, ...) est soumise à autorisation préfectorale suivant les articles L. 341 du Code forestier.

Suivant la surface concernée, à l'exception des coupes prévues dans un document agréé et des coupes définitives de peupliers, l'article L. 124-5 du Code forestier soumet à l'autorisation administrative toute coupe prélevant plus de la moitié du volume. Après coupe rase d'une certaine taille et en l'absence de régénération naturelle satisfaisante, l'article L. 124-6 impose de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement forestier.

Pour de plus amples informations contacter le service chargé de la forêt à la Direction Départementale des Territoires.

Utilisation de produits phytosanitaires

L'utilisation des produits de traitement est notamment réglementée par les articles L.253-1 et suivants du Code rural. Celui-ci définit des zones non traitées (ZNT) au voisinage des points d'eau. D'autre part, chaque produit phytopharmaceutique bénéficie d'une autorisation de vente (AMM) dont les conditions d'emploi et de protection sont rappelées sur l'étiquette. Le respect de ces prescriptions est rendu obligatoire par les textes ci-dessus.

Protection et gestion des espèces

Un titre entier du Code de l'environnement est consacré à la protection de la faune et de la flore. L'article L. 411-1 interdit la destruction, la capture ou l'enlèvement, le transport et la vente pour toute espèce animale ou végétale protégée ; ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu naturel associé à ces espèces.

De plus, sauf autorisation administrative particulière, l'article L. 411-4 interdit l'introduction dans le milieu naturel, volontairement, par négligence ou par imprudence, d'espèces à la fois non indigènes, non domestiques ou non cultivées.

Dépôts de déchets

L'article L. 541-2 du Code de l'environnement précise que le producteur de déchets est responsable de leur élimination. L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit l'incinération des déchets et tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères. L'épave d'un véhicule est assimilée à un déchet.

Usage du feu

En dehors des périodes d'interdiction imposées par des conditions climatiques exceptionnelles, seules sont autorisées les incinérations de végétaux coupés ou sur pieds réalisées à des fins agricoles et forestières, ainsi que l'usage des barbecues et feux d'artifices dans le respect des recommandations et réglementations en vigueur. Les incinérations domestiques sont interdites.

Pour de plus amples informations, contacter votre mairie.

Espèces exotiques / invasives

Tout type d'introduction (volontaire, par imprudence ou par négligence) d'une espèce animale ou végétale non indigène et non cultivée ou non domestique est interdite (article L. 411-4 du Code de

l'Environnement). La liste est fixée par arrêté ministériel. Dès que la présence dans le milieu naturel d'une des espèces est constatée, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de l'espèce introduite.

Circulation motorisée

En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur (article L362-1 du Code de l'environnement).

7. Acte de l'engagement

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente charte Natura 2000 et m'engage à respecter les engagements généraux et les engagements spécifiques listés ci-dessus.

THEMATIQUES	COCHER LA OU LES CASES
ÉTANGS, MARES ET PLANS D'EAU	
PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES	
FOSSES	
HAIES, BOSQUETS T ARBRES ISOLES	
COURS D'EAU ET RIPISYLVES	
SITES DE PONTE DES CISTUDES	
MILIEUX FORESTIERS	
MANIFESTATION ET ACTIVITE DE LOISIRS	
RANDONNEE PEDESTRE, VTT ET EQUESTRE	
ACTIVITE DE CHASSE ET DE PIEGEAGE (SOCIETE, ASSOCIATION)	
ACTIVITE DE CHASSE ET DE PIEGEAGE (INDIVIDUEL)	
ACTIVITE DE PECHE (ASSOCIATION)	
ACTIVITE DE PECHE (INDIVIDUEL)	

Fait à :
Le

Signature de l'adhérent

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Sites Natura 2000 en France	3
Figure 2: Occupation du sol en pourcentage sur les communes du site Natura 2000 des « Étangs de l'Armagnac » (Corine Land Cover, 2012).....	15
Figure 3: Occupation du sol en pourcentage sur le site Natura 2000 et sa zone d'influence (Corine Land Cover 2012).....	16
Figure 4 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Soucaret	18
Figure 5 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Tourné Sainte Fauste	19
Figure 6 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Pouy, Porté et Meigne	20
Figure 7 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Marais	21
Figure 8 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité d'Escagnan	22
Figure 9 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité du Moura.....	23
Figure 10 : Évolution de l'occupation du sol sur l'entité de la Hitière.....	24
Figure 11 : Succession théorique des groupements suivant la topographie des berges.....	43
Figure 12 : Part de chaque habitat naturel d'intérêt communautaire	44
Figure 13 : Épreintes et empreintes de Loutre d'Europe	57
Figure 14 : Critères à évaluer pour l'état de conservation des espèces selon la méthodologie du MNHN	69
Figure 15 : Carte de répartition de la Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) en Aquitaine et en Midi-Pyrénées	70
Figure 16 : Gradient de l'état de conservation dans une optique d'évaluation de l'état de conservation	71
Figure 17 : Évolution entre 2002 et 2017 de la superficie des plans d'eau sur le site Natura 2000	72
Figure 18 : Arbres occupés par le Grand capricorne sur le massif de Blancastet (CEN MP, 2014).....	83
Figure 19 : Arbre potentiel pour <i>Osmoderma eremita</i> à l'étang du Moura	84
Figure 20 : Localisation des arbres favorables au Pique prune et des arbres occupés par le Grand capricorne sur l'entité du Moura (CEN MP, 2014)	87
Figure 21 : Localisation de la population d'Agrion de Mercure au Moura (source : CPIE Pays Gersois, 2015).....	95
Figure 22 : Localisation des individus de Cuivré des marais contactés au Moura (Source : CPIE Pays Gersois, 2015)	98
Figure 23 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Soucaret, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	128
Figure 24 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Moura, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	129
Figure 25 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Pouy, Meigne et Porté, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	130
Figure 26 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité de la Hitière, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	130
Figure 27 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité d'Escagnan, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016.....	131
Figure 28 : Activités agricoles sur la zone d'influence et dans le périmètre Natura 2000 de l'entité du Tourné Sainte Fauste, d'après le Registre Parcellaire Graphique de la PAC 2016	132
Figure 29 : Réglementation et autorisation pour une coupe de bois	140

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation du site Natura 2000 des "Étangs de l'Armagnac"	9
Carte 2: Communes et Communautés de communes concernées par le site	11
Carte 3 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site Natura 2000 – (Corine Land Cover, 2012)	14
Carte 4 : Statuts de protection et inventaires	27
Carte 5 : Présence de la Loutre d'Europe sur les bassins versants de l'Armagnac	59
Carte 6 : Habitats potentiels de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura.....	60
Carte 7 : Localisation d'indices de présence de la Loutre d'Europe sur l'entité du Moura	61
Carte 8 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Tourné Sainte Fauste (CEN MP, 2017)	66
Carte 9 : Points d'écoute et espèces contactées sur le Moura (CEN MP, 2014)	67
Carte 10 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Soucaret.....	74
Carte 11 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Moura	75
Carte 12 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau du Pouy, Meigne et Porté	76
Carte 13 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau de la Hitière	77
Carte 14 : Présence / Absence de la Cistude d'Europe et individus observés sur les plans d'eau d'Escagnan	78
Carte 15 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité de la Hitière	79
Carte 16 : Habitats (sites de ponte et milieux aquatiques) observés et potentiels de la Cistude d'Europe sur l'entité d'Escagnan	80
Carte 17 : Localisation du point de pêche électrique du 25/09/2013, du 06/10/2015et du 10/10/2017 (source : Fédération Départementale de Pêche du Gers).....	81
Carte 18 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Moura (CEN MP, 2015)	86
Carte 19 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité de la Hitière (CEN MP, 2015)	89
Carte 20 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Pouy (CEN MP, 2015).....	90
Carte 21 : Localisation des arbres à Pique prune sur l'entité du Marais (CEN MP, 2015)	92
Carte 22 : Habitat potentiel et observation de l'Agrion de Mercure sur l'entité du Moura	96
Carte 23 : Habitat potentiel de l'Agrion de Mercure sur l'entité de Tourné Sainte Fauste.....	97
Carte 24 : Transects de l'inventaire Lépidoptères sur l'entité du Tourné Sainte Fauste.....	100
Carte 25 : Habitat potentiel du Cuivré des marais sur l'entité du Moura.....	101
Carte 26 : Habitat potentiel du Damier de la succise sur l'entité de Tourné Sainte Fauste.....	103
Carte 27 : Transects réalisés pour l'inventaire du Fadet des laîches sur l'entité du Marais	105
Carte 28 : Habitat potentiel du Fadet des laîches sur l'entité du Marais.....	106
Carte 29 : Contexte démographique	116
Carte 30 : Documents d'urbanisme des communes concernées par le site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	118
Carte 31 : Usages domestiques de l'eau pour les communes du site.....	119

Carte 32 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000	124
Cartes 33 : Maïsiculture et viticulture sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	127
Carte 34 : Maïsiculture et viticulture sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	127
Carte 35 : Taux de boisement des communes concernées par le site Natura 2000 des Étangs de l'Armagnac	137
Carte 36 : Organisation des pêcheurs sur le site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"	146
Carte 37 : Localisation des étangs sur les différentes entités	162
Carte 38 : Activités industrielles et artisanales sur les communes du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	168
Carte 39 : SAGE Midouze.....	171
Carte 40 : Localisation du site Natura 2000 Étangs de l'Armagnac	349

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Fiche d'identité du site Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac"	6
Tableau 2: Collectivités concernées par les "Étangs de l'Armagnac"	10
Tableau 3: Superficie communale concernée par le site Natura 2000.....	12
Tableau 4 : Harmonisation de l'occupation du sol entre 2002 et 2014.....	16
Tableau 5 : État de la qualité de la Douze (AEAG, 2017).....	25
Tableau 6 : Extrait des dispositions du SAGE Midouze concernant la qualité des eaux	26
Tableau 7 : Habitats naturels recensés sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » (typologie Corine Biotope)	38
Tableau 8 : Évolution de la caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire (typologie Natura 2000).....	41
Tableau 9 : Répartition en hectares des habitats naturels d'intérêt communautaire par entité	45
Tableau 10 : Liste des espèces d'intérêt communautaire (annexe II) sur le site Natura 2000	56
Tableau 11 : Indicateurs proposés par le CEN Midi-Pyrénées pour évaluer l'état de conservation des chiroptères	66
Tableau 12 : Liste d'espèces animales envahissantes présentes sur le site Natura 2000 (Sources : ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche du Gers).....	107
Tableau 13 : Liste d'espèces végétales invasives présentes sur le site Natura 2000 (Source : ADASEA 32).....	109
Tableau 14 : Liste d'espèces animales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, BazNat, CD 32, CEN MP ,Groupe Ornithologique Gersois, Fédération Départementale de Pêche du Gers, Syndicat de rivières Midour Douze)	111
Tableau 15 Liste d'espèces végétales patrimoniales présentes sur le site (Sources : ADASEA 32, Association Botanique Gersoise, CBNPMP)	113
Tableau 16 : Caractéristiques des STEP présentes sur les communes riveraines du site Natura 2000 (Sources : SIE Adour Garonne).....	120
Tableau 17 : Contexte agricole sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010).....	123
Tableau 18 : Orientation technico-économique des exploitations agricole ayant leur siège sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 et 2010).....	125
Tableau 19 : Cultures principales sur les communes du site Natura 2000 (Source : RGA 2000 et 2010)	126
Tableau 20 : Bilan des usages et de la gestion des étangs (juin 2018)	156
Tableau 21 : Récapitulatif du nombre d'ouvrages « dangereux » pour le Vison d'Europe	170
Tableau 22 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des habitats d'intérêt communautaire	192
Tableau 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation vis à vis des espèces d'intérêt communautaire.....	192
Tableau 24 : Objectifs de Développement Durable et objectifs opérationnels du site Natura 2000 ...	253
Tableau 25 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque espèce d'intérêt communautaire	255
Tableau 26 : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire	257
Tableau 27 : Habitats d'intérêt communautaire visés par les mesures agricoles	327

ACRONYMES ET ABREVIATIONS UTILISES

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ADASEA : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOX : composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif

ARS : Agence Régionale de Santé

CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CATZH : Cellule d'Assistance Techniques aux Zones Humides

CBNPMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

CC : Communautés de communes

CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CD32 : Conseil Départemental du Gers

CEE : Communauté Économique Européenne

CEN MP : Conservatoire d'Espaces Naturels

CETA Bio : Centre d'Étude Techniques en Agriculture Biologique

CMR : Capture Marquage Recapture

COPIL : COmité de PIlotage Local

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CRMP : Conseil Régional Midi-Pyrénées

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTE : Contrat Territoriaux d'Exploitation

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène mesurée au bout de 5 jours

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DHFF ou DH : Directive Habitat Faune Flore

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DIRSO : Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest

DO : Directive Oiseaux

DOCOB : DOCument d'OBjectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EIP : École d'Ingénieurs de Purpan

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FDP : Fédération Départementale de Pêche

FSD : Formulaire Standard de Données

GABB : Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IGG : Itinéraire Grand Gabarit

IOTA : Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MAEc :	Mesures Agro-environnementales climatiques	SIC : Site d'Intérêt Communautaire
MAEt :	Mesures Agro-environnementales territorialisée	SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
MES :	Matière En Suspension	SIEAG : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne
Métox :	Métaux et métalloïdes	SIG : Système d'Information Géographique
MI :	Matière Inhibitrice	SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
MNHN :	Muséum National d'Histoire Naturelle	STEP : Station d'Épuration des eaux usées
N2000 :	Natura 2000	STH : Surface Toujours en Herbe
NR :	Azote Réduit	TFNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
ONCFS :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	UGB : Unité Gros Bétail
ONF :	Office National de la Forêt	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
P :	Phosphore total	ZNT : Zone Non Traitées
PAC :	Politique Agricole Commune	ZPS : Zone de Protection Spéciale
PAEc :	Projet Agro-Environnemental et climatique	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
PDRM :	Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées	
PER :	Pression – État - Réponse	
PETR :	Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural	
PLU :	Plan Local d'Urbanisme	
PMTVA :	Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes	
PPG :	Plan Pluriannuel de Gestion	
PRM :	Protection des Races Menacées	
PSE :	Paiement pour Service Environnementaux	
PSG :	Plan Simple de Gestion	
RGA :	Recensement Général Agricole	
RGE :	Référentiel à Grande Echelle	
RNU :	Règlement National d'Urbanisme	
RSD :	Règlement Sanitaire Départemental	
SAFER :	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SAU :	Surface Agricole Utile	
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
SER :	Sylvo ÉcoRégion	

BIBLIOGRAPHIE

Principaux ouvrages et publications consultés :

ADASEA du Gers, 2002. *DOCOB du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac ».*

ADASEA du Gers, 2015. *Actualisation de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac ».*

ADASEA du Gers et Landes Nature, 2014. *DOCOB du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».*

Arrêté Préfectoral du 19 Juillet 2017, réglementant le piégeage des populations animales classées nuisibles dans les secteurs où la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) est avérée. - Annexe 1 Cartographie de la présence avérée de la Loutre d'Europe dans le département du Gers.

BENSETTITI F. & PUISSAUVE R., 2015. *Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage « article 17 ».* Période 2007-2012. MNHN-SPN, MEDDE.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAEUR F., TOUROULT J. et MACIEJEWSKI L., 2012. *Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27*, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle.

BRUSTEL, H., VALLADARES, L., BOUTRON, E., GOUIX, N., 2009. *Recensement des habitats à Osmoderma eremita (Scopoli, 1763) et de son cortège faunistique associé en Midi-Pyrénées.* Rapport d'étude EIP.

BRUSTEL, H., VALLADARES, L., GOUIX, N., JOVER, T., 2006. *Recensement des habitats à Osmoderma eremita (Scopoli, 1763) sur les devèzes de Bertholène (Aveyron).* (Commande DIREN MP). Rapport d'étude.

CARNINO N., 2009. *État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers.* Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National de la Forêt.

CAUBET S., GOURVIL P-Y. et SOULET D., 2018. *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) – Fadet des Laîches, OEdipe. Référentiel technique du Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères d'Aquitaine.

CPIE Pays Gersois, 2015. *Inventaire des Rhopalocères, Orthoptères et Odonates de l'ENS « Etang du Moura ».*

CPIE Pays Gersois, 2014. *Inventaire des micromammifères de l'ENS « Étang du Moura ».*

CPIE Pays Gersois, 2014. *Résultats des inventaires réalisés en faveur des Odonates sur les sites Natura 2000 du Gers, objectif : actualisation du Formulaire Standard de Données Natura 2000.*

DIREN Languedoc-Roussillon, 2008. *Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.*

DUBOIS, G., 2009. *Ecologie des coléoptères saproxyliques : Biologie des populations et conservation d'*Osmoderma eremita* (Coleoptera: Cetoniidae).* Rennes University, Ecole doctorale Vie-Agro-Santé, Rennes

DUPONT, P. coordination (2010). *Plan national d'actions en faveur des Odonates.* Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

GéoDiag, 2012. *Schéma d'aménagement des rivières Midour – Douze et de leurs bassins versants (32), État des lieux et diagnostic.* Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze.

GéoDiag, 2013. *Demande de DIG et d'autorisation pour le schéma d'aménagement des rivières Midour – Douze et de leur bassins versants.* Syndicat d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze (32).

GÉRÉA, 2007. *Deuxième Plan National de restauration du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) 2007-2011.* DIREN Aquitaine / Ministère de l'Énergie du Développement et de l'Aménagement Durable.

GOUIX N., 2014a. *Réalisation d'inventaires et d'études scientifiques sur le site de l'Étang du Moura : lot n° 5 – inventaire des Coléoptères et suivi du Pique-Prune,* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.

GOUIX, N., 2014b. *Etude des coléoptères saproxyliques du massif forestier de Blancastet dans le Gers. Phase 2 : Inventaires de coléoptères saproxyliques.* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.

GOUIX N. & VALLADARES L., 2015. *Prise en compte des coléoptères dans le réseau Natura 2000 en Midi-Pyrénées,* Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées et École d'Ingénieur de Purpan.

GOURVIL P-Y., SOULET D., COUANON V., SANNIER M., DROUET E., SIMPSON D., VAN HALDER I., 2016. *Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 – 2015.* CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016.

Groupe Ornithologique Gersois, 2012. *Diagnostic de l'avifaune - Étang du Moura – Gers.*

Groupe Ornithologique Gersois, 2015. *Suivi de l'avifaune de l'Étang du Moura – Résultats du suivi 2014 et 2015.*

Institution Adour, 2012. *SAGE Midouze – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – Adopté en CLE le 18 Décembre 2012.*

IORIO E., 2016. Méthodologie de suivi de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) en Normandie. Document GRETEL réalisé grâce aux financements de l'Europe (fonds FEADER), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre de la déclinaison régionale du PNAO.

KUHN R., 2009. *Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2010-2015.* Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

PARDE J-M., 2009. *Suivi 2008-2009 de la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) sur le site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac », Action Recherche Environnement Midi Pyrénées.*

PONCET E., 2018. *Rapport d'étude, Mise à jour du DOCOB –volet chiroptères – Site Natura 2000 « Étangs de l'Armagnac » - Gers, Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées.*

PRIOL P., 2009. *Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine, Cistude Nature.*

RANIUS, T., 2000. *Minimum viable metapopulation size of a beetle, Osmoderma eremita ,living in tree hollows.* Anim. Conserv. 3, 37–43.

RANIUS, T., HEDIN, J., 2001. *The dispersal rate of a beetle, Osmoderma eremita, living in tree hollows.* Oecologia. 126, 363–370.

RANIUS, T., AGUADO, L.O., ANTONSSON, K., AUDISIO, P., BALLERIO, A., CARPANETO, G.M., CHOBOT,K., GJURASIN, B., HANSEN, O., HUIJBREGTS, H., LAKATOS, F., MARTIN, O., NECULISEANU, Z.,NIKITSKY, N.B., PAILL, W., PIRNAT, A., RIZUN, V., RUICNESCU, V., STEGNER, J., SÜDA, I.,SZWAKO, P., TAMUTIS, V., TELNOV, D., TSINKEVICH, V., VERSTEIRT, V., VIGNON, V., VÖGELI,M., ZACH, P., 2005. *Osmoderma eremita (Coleoptera, Scarabaeidae, Cetoniinae) in Europe.* Anim. Biodivers. Conserv. 28, 1–44.

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères – Mission du Vison d'Europe et Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 2004. *Guide méthodologique pour la pise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000.*

STEINMETZ J. et al., 2014. *Dynamique régionale de Loutre d'Europe en Midi-Pyrénées,* ONCFS. Faune sauvage n°305, 4^{ème} trimestre 2014.

THIENPONT S., 2010. *Plan National d'Actions de la Cistude d'Europe 2010-2014,* Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

WINTER, S., MOLLER, G., 2008. *Microhabitats in lowland beech forests as monitoring tool for nature conservation.* For. Ecol. Manag. 255, 1251–1261

Principales Sources WEB consultées :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, <http://adour-garonne.eaufrance.fr>

ATELIER TECHNIQUES DES ESPACES NATURELS, <http://www.espaces-naturels.fr>

BAZNAT, base de données naturalistes partagée en Midi-Pyrénées, <http://www.baznat.net>

DDT DU GERS, <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>

DREAL OCCITANIE, <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/ecologie-r7821.html>

FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300891>

GEOPORTAIL, <https://www.geoportail.gouv.fr/>

INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE DE NATUREL, <https://inpn.mnhn.fr>

LEGIFRANCE, <https://www.legifrance.gouv.fr>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

MIPYGEO, <https://www.picto-occitanie.fr>

WebObs en Midi-Pyrénées, <http://www.webobs.cen-mp.org>

ANNEXES

A. Grille d'analyse des enjeux de conservation HABITATS	374
B. Grille d'analyse des enjeux de conservation ESPECES	376
C. Tableau d'analyse des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire	378
D. Tableau d'analyse des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire	379
E. Indicateurs utilisés pour évaluer l'état de conservation de l'habitat de la Cistude d'Europe	382
F. Liste des espèces présentes sur le site (hors espèces d'intérêt communautaire et oiseaux) (sources : Nature Midi-Pyrénées (BazNat), Conservatoire d'Espaces Naturels Midi-Pyrénées, Conseil Départemental du Gers, ADASEA 32, Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière Midour Douze)	385
G. Liste des oiseaux présents sur le site Natura 2000 (sources : Groupe Ornithologique Gersois, Conseil Départemental 32, Nature Midi-Pyrénées, ADASEA 32)	391

A. GRILLE D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION HABITATS

Superficie	Recouvrement de l'habitat en hectare
Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude	Proportion de l'habitat dans le périmètre d'étude du site
Représentativité	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte). <i>Cotation :</i> Représentativité excellente – bonne - significative - non significative
Typicité	Comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique. <i>Cotation :</i> <i>Bonne – mal connue – inadéquate – mauvaise</i>
Dynamique	Dynamique spontanée ou liée à la gestion <i>Cotation :</i> <i>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</i>
Menaces principales	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'habitat.
Degré de conservation de la structure de l'habitat (S)	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure. <i>Cotation :</i> <i>I: structure excellente ; II: structure bien conservée ; III: structure moyenne ou partiellement dégradée ; inconnu</i>
Perspectives d'évolution (P)	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part. <i>Cotation :</i> <i>I: perspectives excellentes</i> <i>II: perspectives bonnes</i> <i>III: perspectives moyennes ou défavorables</i> <i>Inconnu</i>
Possibilités de restauration (R)	Il s'agit d'évaluer dans quelle perspective la restauration de l'habitat concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés. <i>Cotation :</i> <i>I: restauration facile</i> <i>II: restauration possible avec un effort moyen</i> <i>III: restauration difficile ou impossible</i> <i>Inconnu</i>
Etat de conservation de l'habitat	Reprend les trois critères précédents. <i>Conservation excellente</i> <i>SI</i> <i>SII + PI</i> <i>Conservation bonne</i>

	<p><i>SII+PII SII+PIII+RI SII+PIII+RII SIII+PI+RI SIII+PI+RII SIII+PII+RI</i></p> <p>Conservation défavorable inadéquate</p> <p><i>Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</i></p> <p>Inconnu</p>																		
Responsabilité patrimoniale	<p>Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'habitat à l'échelle nationale.</p> <p><i>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation.</i></p>																		
Enjeu de conservation sur le site	<p>Détermination du niveau d'enjeu selon la clé dichotomique :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Responsabilité patrimoniale Etat de conservation</th> <th>Majeure</th> <th>Forte</th> <th>Modérée</th> <th>Secondaire</th> <th>Inconnue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excellent ou bonne</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Mineur</td> <td>Connaissance</td> </tr> <tr> <td>Défavorable ou inconnu</td> <td>Majeur</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Connaissance</td> </tr> </tbody> </table>	Responsabilité patrimoniale Etat de conservation	Majeure	Forte	Modérée	Secondaire	Inconnue	Excellent ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance	Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance
Responsabilité patrimoniale Etat de conservation	Majeure	Forte	Modérée	Secondaire	Inconnue														
Excellent ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance														
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance														

Niveau 5	Etat de conservation				
Niveau 4	Degré de conservation de la structure				Perspectives d'évolution
Niveau 3	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles	Possibilités de restauration
Niveau 2	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude				
Niveau 1		Superficie			

B. GRILLE D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION ESPECES

Type de présence sur le site	Populations résidentes (espèce présente toute l'année sur le site): - <i>Résidence (p)</i> Populations non résidentes : - <i>Reproduction (r)</i> - <i>Hivernage (w)</i> - <i>Concentration (c)</i> - <i>Alimentation</i>
Distribution sur le site	Localisation indicative et estimation des effectifs s'ils sont connus. <i>Cotation :</i> - <i>Espèce commune</i> : espèce abondante, a fort effectif de population sur le site - <i>Espèce rare</i> : population de faible taille sur le site - <i>Espèce très rare</i> : espèce a très fables effectifs sur le site - <i>Espèce présente</i> : absence d'information sur le degré d'abondance de cette espèce sur le site. Cette catégorie n'est à utiliser qu'en « dernier recours », si aucune indication sur la population présente n'est disponible
Population	Evaluation de la taille et/ou la densité de la population par rapport aux populations présentes sur le territoire national. <i>Cotation :</i> <i>Excellente</i> = $100\% > p > 15\%$ <i>Bonne</i> = $15\% > p > 2\%$ <i>Significative</i> = $2\% > p > 0$ <i>Non-significatif</i>
Isolement	L'isolement renseigne sur la position de la population du site vis-à-vis des autres populations de l'espèce dans son aire de répartition, et traduit les possibilités d'échanges génétiques avec ces populations. <i>Cotation :</i> <i>population (presque) isolée</i> <i>population non-isolée, en marge de son aire de répartition</i> <i>population non-isolée dans sa pleine aire de répartition</i>
Dynamique	Evolution de la population <i>Cotation :</i> <i>Progression rapide</i> - <i>Progression lente</i> - <i>Stable</i> - <i>Régression lente</i> - <i>Régression rapide</i> - <i>Inconnue</i>
Menaces principales	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'espèce et/ou de son habitat.
Degré de conservation des caractéristiques des habitats d'espèce (E)	Evaluation des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Permet d'estimer la capacité d'accueil théorique de l'espèce selon les critères de surface, de structure et de fonctionnalité des milieux favorables. <i>Cotation :</i> <i>I: éléments en état excellent</i> <i>II: éléments bien conservés</i> <i>III: éléments en état moyen ou partiellement dégradés</i> <i>inconnu</i>

Possibilités de restauration (R)	Evaluation des perspectives de restauration de l'habitat d'espèce concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés. <i>Cotation :</i> <i>I: restauration facile</i> <i>II: restauration possible avec un effort moyen</i> <i>III: restauration difficile ou impossible</i> <i>inconnu</i>																		
Etat de conservation des habitats favorables à l'espèce	Reprend les deux critères précédents. Conservation excellente <i>EI</i> Conservation bonne <i>EII</i> <i>EIII+RI</i> Conservation défavorable/inadéquate <i>Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</i> Inconnu																		
Valeur du site pour la conservation de l'espèce	Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution. <i>Cotation :</i> Valeur excellente Valeur bonne Valeur significative Non-significative Inconnu																		
Responsabilité patrimoniale	Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'espèce à l'échelle nationale. <i>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation.</i>																		
Enjeu de conservation sur le site	Détermination du niveau d'enjeu selon la clé dichotomique : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur du site Etat de conservation</th> <th>Excellent</th> <th>Bonne</th> <th>Significative</th> <th>Non-significative</th> <th>Inconnue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excellent ou bonne</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Mineur</td> <td>Connaissance</td> </tr> <tr> <td>Défavorable ou inconnu</td> <td>Majeur</td> <td>Fort</td> <td>Modéré</td> <td>Secondaire</td> <td>Connaissance</td> </tr> </tbody> </table>	Valeur du site Etat de conservation	Excellent	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue	Excellent ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance	Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance
Valeur du site Etat de conservation	Excellent	Bonne	Significative	Non-significative	Inconnue														
Excellent ou bonne	Fort	Modéré	Secondaire	Mineur	Connaissance														
Défavorable ou inconnu	Majeur	Fort	Modéré	Secondaire	Connaissance														

C. TABLEAU D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats d'intérêt communautaire	Etat général de l'habitat sur le site						Etat de conservation à l'échelle du site			Evaluation globale		ENJEU DE CONSERVATION
	Superficie (ha)	Ratio de la superficie dans le périmètre d'étude	Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation de la structure	Perspectives d'évolution	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Responsabilité patrimoniale	
3110 - Eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	0,294	0,03%	Bonne	bonne	stable	Pollution de l'eau Comblement/assèchement Modification du fonctionnement hydraulique	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	forte	Fort
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	1,898	0,18%	significative	inadéquate		Pollution de l'eau Modification du fonctionnement hydraulique Comblement/assèchement						
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,103	0,01%	non-significative	bonne		Pollution de l'eau Comblement/assèchement Modification du fonctionnement hydraulique		Structure bien conservée (SII)	Perspectives excellentes (PI)	facile (RI)	excellent	modérée
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,113	0,01%	significative	bonne	stable	Pollution de l'eau Comblement/assèchement Modification du fonctionnement hydraulique	Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	modérée	Modéré
4030 - Landes sèches européennes	66,198	6,43%	bonne	bonne		Régression rapide	Plantation forestière en milieux ouverts					
6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,27	0,03%	significative	inadéquate		stable	Absence d'entretien					
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	14,57	1,41%	bonne	bonne	stable	Absence d'entretien Modification du fonctionnement hydraulique	Structure bien conservée (SII)	Perspectives bonnes (PII)	facile (RI)	bon	forte	Modéré
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	23,985	2,33%	bonne	bonne		Reconversion en cultures Plantation forestière en milieux ouverts Intrants Absence d'entretien		Structure moyenne ou partiellement dégradé (SIII)	Perspectives moyennes ou défavorables (PIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	forte
9230 - Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	2,031	0,20%	bonne	bonne		Régression lente	Défrichement Plantation forestière : reconversion en monoculture de pin maritime					

D. TABLEAU D'ANALYSE DES ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
1044-Agrion de Mercure	résidente	inconnue	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Pollution de l'eau Utilisation d'intrants Fermeture du milieu Modification des pratiques de gestion humaines (gestion des bords de route) fragmentation de la connectivité Modification du fonctionnement hydraulique	inconnu	possible avec efforts (RII)	Inconnu	non-significative	inconnue	Secondaire
1060-Cuivré des marais	résidente	inconnue	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Assèchement des zones humides Plantation forestières en milieux ouverts Abandon/retournement de prairies Gestion intensive des prairies humides (surpâturage) fragmentation de la connectivité Utilisation d'intrants	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	non-significative	inconnue	Secondaire
1065-Damier de la Succise	inconnu	inconnu	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Assèchement des zones humides Gestion intensive des prairies et landes humides Utilisation d'intrants	inconnu	inconnu	Inconnu	inconnu	inconnue	Connaissance
1071-Fadet des laîches	inconnu	inconnu	non significative	population non isolée mais en marge	Inconnue	Assèchement des zones humides Fermeture du milieu Plantation forestières en milieux ouverts fragmentation des habitats	inconnu	inconnu	Inconnu	inconnu	inconnue	Connaissance
1083-Lucane cerf-volant	Résidente (p)	commune	significative	Pop non isolée	stable	Exploitation forestière (rajeunissement des peuplements) Plantations d'essences allochtones Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière)	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	facile (RI)	Moyen	bonne	faible	Secondaire
1084*-Pique prune	Résidente (p)	très rare	significative	Population isolée	régression rapide	Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière) Abandon des pratiques d'entretien de vieux arbres d'alignements Absence de recrutement d'arbres d'alignements	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	significative	forte	Fort
1088-Grand capricorne	Résidente (p)	commune	significative	Pop non isolée	régression lente	Exploitation forestière (rajeunissement des peuplements) Plantations d'essences allochtones	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	facile (RI)	Moyen	bonne	modérée	Modéré

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
						Disparition des vieux arbres têtards (abattage, chute, exploitation forestière)						
1096-Lampraise de Planer	inconnu	inconnu	non significative	Pop non isolée	Inconnue	Pollution de l'eau	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	Inconnu	non-significative	faible	Secondaire
						fragmentation des habitats						
						travaux en cours d'eau						
						continuité écologique						
1220-Cistude d'Europe	résidente	Commune	significative	Pop non-isolée	régression lente	Assèchement des zones humides	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	bonne	forte	Fort
						Dégénération des sites de ponte : abandon/retournement de prairies						
						Elimination de la végétation aquatique et des sites d'insolation						
						interactions avec les activités humaines : fauche ...						
						Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)						
1303-Petit rhinolophe	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Développement des infrastructures de transport (collisions, ...)	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	significative	secondaire	Modéré
						Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels						
						Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes						
						Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires						
						Perte des habitats de chasse						
						Développement des infrastructures de transport (collisions, ...)						
1304-Grand rhinolophe	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	significative	secondaire	Modéré
						Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes						
						Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires						
						Perte des habitats de chasse						
						Développement des infrastructures de transport (collisions, ...)						
1307-Petit Murin	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	défavorable	significative	secondaire	Modéré
						Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)						
						Intensification de l'agriculture						
						Utilisation d'antiparasitaires et de produits phytosanitaires						
1308-Barbastelle d'Europe	Inconnu	commune	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	possible avec efforts (RII)	désfavorable	inconnu	secondaire	Connaissance
						Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers						
						Rupture des connexions entre les boisements						
						Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels						

Espèces d'intérêt communautaire	Etat général de l'espèce sur le site						Etat de conservation des habitats de l'espèce		Evaluation globale			ENJEU DE CONSERVATION
	Type de présence sur le site	Distribution sur le site	Population	Isolement	Dynamique	Menaces potentielles	Degré de conservation	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale	
1310-Minioptère de Schreibers	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)	bien conservé (EII)	facile (RI)	bon	non-significative	secondaire	Mineur
						Exploitation et homogénéisation des peuplements forestiers						
						Développement des infrastructures de transport (collisions, ...)						
1321-Murin à oreilles échancrées	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels	bien conservé (EII)	facile (RI)	bon	significative	secondaire	Secondaire
						Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)						
						Intensification de l'agriculture						
						Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes						
1323-Murin de Bechstein	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Réduction de la surface forestière	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	inconnu	secondaire	Connaissance
						Gestion forestière inadaptée : coupe rase, coupe de vieux arbres						
1324-Grand Murin	Inconnu	inconnue	non significative	Pop non isolée	inconnue	Gestion forestière inadaptée (coupe rase, coupe de vieux arbres) et réduction des massifs forestiers	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	inconnu	secondaire	Connaissance
						Rupture des continuités écologiques linéaires (haies, ...)						
						Utilisation de produits nocifs dans le bâtiment et le traitement des charpentes						
						Rénovation du patrimoine bâti et disparition de gîtes potentiels						
1355-Loutre d'Europe	résidente	commune	significative	Pop non isolée	progressive lente	Pollution de l'eau	bien conservé (EII)	possible avec efforts (RII)	bon	significative	secondaire	Secondaire
						Modification du fonctionnement hydraulique						
						Assèchement des zones humides						
						Collision routière						
						travaux en cours d'eau et des queues d'étang						
						Capture par piégeage						
1356*-Vison d'Europe	inconnue	absent	non significative	population non isolée mais en marge	inconnue	Pollution de l'eau	moyennement ou partiellement dégradé (EIII)	difficile ou impossible (RIII)	défavorable	non-significative	secondaire	Connaissance
						Modification du fonctionnement hydraulique						
						Assèchement des zones humides						
						Collision routière						
						Goulot d'étranglement génétique						
						Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes						
						Capture par piégeage						

E. INDICATEURS UTILISES POUR EVALUER L'ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT DE LA CISTUDE D'EUROPE

Echelle	Critères	Indicateurs	Modalités
Point d'eau	Habitat	Évolution de la superficie	Augmentation
			Stable
			Diminution
	Biologie de l'espèce	Site d'insolation (à dire d'expert en fonction de la taille de l'étang)	Présence satisfaisante
			Présence non satisfaisante
			Absence
	Renouvellement des sites de ponte	Boisement des berges, hors digue (renouvellement des sites d'insolation)	< 25%
			25% < x < 75%
			> 75 % avec ombrage limité
			> 75% avec ombrage trop important
	Site d'hivernage	Boisement marécageux / humide en queue d'étang ou jonchaie, phragmitaie	Oui
			Non
	Ressources	Herbier	Oui
			Non
	Capacité de déplacements	Présence corridors aquatiques connexion directe (fossés, ruisseaux, adducteurs, ...)	Oui
			Uniquement corridors terrestres
			Aucun corridor

Echelle	Critères		Indicateurs	Modalités
Entité	Isolation	Isolement	Distance au plan d'eau toujours en eau le plus proche	<100 m 100 m<x<400 m 400 m<x<1000m > 1000 m
		Accessibilité	Pente des berges (hors digue)	Douce Moins de 50% de berges abruptes Plus de 50% de berges abruptes
		Relation interspécifique	Compétition	Présence Tortue de Floride
				0 individu 1 individu > 2 individus
		Dégénération de l'habitat	Présence autres EEE (Ragondin, Ecrevisse de Louisiane)	Non Oui
			Altération des plans d'eau	+ de 90 % des pièces d'eau en état favorable Entre 90 % et 70 % des pièces d'eau en état favorable Entre 50 et 70 % des pièces d'eau en état favorable Autres cas (dont 50/50) Entre 50 et 70 % des pièces d'eau en état dégradé + de 70 % des pièces d'eau en état dégradé
	Viabilité de l'espèce		Etat des sites potentiels de ponte	Bon (plusieurs sites de ponte potentiels orientés S, O, E, en herbe)

Echelle	Critères		Indicateurs	Modalités
				Moyen (sites de ponte potentiels peu nombreux ou dans milieux en cours de fermeture ou vigne, orientés S, E, O)
				Mauvais (rare sites de ponte potentiels ou dans milieux fermés ou cultures)

F. LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LE SITE (HORS ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET OISEAUX) (SOURCES : NATURE MIDI-PYRENEES (BAZNAT), CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS, ADASEA 32, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE, SYNDICAT DE RIVIERE MIDOUR DOUZE)

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
MAMMIFERES		Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Chassable
		Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	Non réglementé
		Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	Non réglementé
		Campagnol des Pyrénées	<i>Microtus pyrenaicus</i>	Non réglementé
		Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Non réglementé
		Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Chassable
		Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	Non réglementé
		Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
		Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale
		Fouine	<i>Martes foina</i>	Chassable
		Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	DH Annexe V + Nationale
		Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale
		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Chassable
		Martes sp.	<i>Martes sp.</i>	
		Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Non réglementé
		Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcaethoe</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Nationale
		Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	Non réglementé
		Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	Non réglementé
		Noctule commune	<i>Nyctalus nyctula</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	DH Annexe V
		Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	Non réglementé
		Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Non réglementé
		Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Chassable
		Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Chassable

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
		Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Non réglementé
		Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	DH Annexe IV + Nationale
REPTILES		Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Nationale
		Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viriflavus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Nationale
		Vipère aspic	<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Nationale
AMPHIBIENS		Complexe de grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp.</i>	DH Annexe IV ou V + Nationale
		Crapaud accoucheur	<i>Alyte obstetricans</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Crapaud commun épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Nationale
		Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH Annexe V + Nationale
		Grenouille verte rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	DH Annexe V + Nationale
		Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Nationale
		Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Nationale
		Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DH Annexe IV + Nationale
		Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Nationale
POISSONS		Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	Non réglementé
		Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	Non réglementé
		Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	DHFF Annexe V
		Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	Non réglementé
		Brochet	<i>Esox lucius</i>	Nationale
		Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	Non réglementé
		Chevaine	<i>Squalicus cephalus</i>	Non réglementé
		Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	Non réglementé
		Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Non réglementé
		Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	Non réglementé
		Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	Non réglementé
		Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Non réglementé
		Tanche	<i>Tinca tinca</i>	Non réglementé
		Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Non réglementé

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
ARTHROPODES	ODONATES	Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>	Non réglementé
		Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	Non réglementé
		Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>	Non réglementé
		Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>	Non réglementé
		Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	Non réglementé
		Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Non réglementé
		Agrion élégant	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Non réglementé
		Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Non réglementé
		Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Nationale
		Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	Non réglementé
		Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Non réglementé
		Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Non réglementé
		Anax porte-selle	<i>Hemianax ephippiger</i>	Non réglementé
		Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Non réglementé
		Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Non réglementé
		Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Non réglementé
		Cordulegastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Non réglementé
		Cordulie à tâches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Non réglementé
		Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	Non réglementé
		Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Non réglementé
		Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Non réglementé
		Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>	Non réglementé
		Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>	Non réglementé
		Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Non réglementé
		Leste brun	<i>Sympetrum fusca</i>	Non réglementé
		Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	Non réglementé
		Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	Non réglementé
		Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	Non réglementé
		Leste verte	<i>Chalcolestes viridis</i>	Non réglementé
		Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Non réglementé
		Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Non réglementé
ORTHOPTÈRES	ORTHOPTÈRES	Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>	Non réglementé
		Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Non réglementé
		Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Non réglementé
		Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Non réglementé
		Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Non réglementé
		Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	Non réglementé
		Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Non réglementé
		Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	Non réglementé
		Äiolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	Non réglementé
		Äiolope émeraudine	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Non réglementé
		Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Non réglementé
		Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Non réglementé
		Criquet blaflard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Non réglementé
		Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	Non réglementé

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
LÉPIDOPTÈRES	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Non réglementé	
	Criquet duettiste	<i>Chortippus brunneus</i>	Non réglementé	
	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Non réglementé	
	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Non réglementé	
	Criquet mélodieux	<i>Chortippus biguttulus</i>	Non réglementé	
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	Non réglementé	
	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	Non réglementé	
	Decticelle aquitaine	<i>Zeuneriana abbreviata</i>	Non réglementé	
	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	Non réglementé	
	Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	Non réglementé	
	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Non réglementé	
	Ephippigère carénée	<i>Uromenus rugosicollis</i>	Non réglementé	
	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Non réglementé	
	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Non réglementé	
	Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Non réglementé	
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	Non réglementé	
	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	Non réglementé	
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Non réglementé	
	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Non réglementé	
	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	Non réglementé	
	Méconème méridional	<i>Meconema meridionale</i>	Non réglementé	
	Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassium</i>	Non réglementé	
	Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	Non réglementé	
	Phanéroptère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>	Non réglementé	
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	Non réglementé	
	Tétrix caucasien	<i>Tetrix bolivari</i>	Non réglementé	
	Tétrix méridional	<i>Paratettix meridionalis</i>	Non réglementé	
	Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	Non réglementé	
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Non réglementé	
	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	Non réglementé	
	Ascalaphe sp	<i>Libelloides sp</i>	Non réglementé	
	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Non réglementé	
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Non réglementé	
	Azuré de la Fauchille	<i>Cupido alcetas</i>	Non réglementé	
	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Non réglementé	
	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Non réglementé	
	Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	Non réglementé	
	Bombyx à livrée	<i>Malacosoma neustria</i>	Non réglementé	
	Bombyx de la Ronce	<i>Macrothylacia rubi</i>	Non réglementé	
	Bombyx du Chêne	<i>Lasiocampa quercus</i>	Non réglementé	
	Bordure ensanglantée	<i>Diacrisia sannio</i>	Non réglementé	
	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	Non réglementé	
	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Non réglementé	
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Non réglementé	
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Non réglementé	

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
		Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	Non réglementé
		Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Non réglementé
		Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	Non réglementé
		Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Non réglementé
		Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	Non réglementé
		Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Non réglementé
		Écaille lièvre	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Non réglementé
		Écaille striée	<i>Spiris striata</i>	Non réglementé
		Fadet commun, Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Non réglementé
		Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Non réglementé
		Gamma	<i>Autographa gamma</i>	Non réglementé
		Géomètre à barreaux	<i>Chiasmia clathrata</i>	Non réglementé
		Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	Non réglementé
		Hespérie de l'Agremoine	<i>Pyrgus malvooides</i>	Non réglementé
		Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Non réglementé
		Hespérie de la Passe-Rose	<i>Carcharodus alceae</i>	Non réglementé
		Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	Non réglementé
		Lithosie quadrille	<i>Lithosia quadra</i>	Non réglementé
		Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Non réglementé
		Mégère (F) Satyre (M)	<i>Lasiommata megera</i>	Non réglementé
		Mélitée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	Non réglementé
		Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	Non réglementé
		Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	Non réglementé
		Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Non réglementé
		Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	Non réglementé
		Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	Non réglementé
		Moro-sphynx	<i>Magroglossum stellatarum</i>	Non réglementé
		Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Non réglementé
		Nacrée de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	Non réglementé
		Paon du jour	<i>Aglais io</i>	Non réglementé
		Passagère	<i>Dysgonia algira</i>	Non réglementé
		Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	Non réglementé
		Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	Non réglementé
		Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	Non réglementé
		Petite violette	<i>Boloria dia</i>	Non réglementé
		Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	Non réglementé
		Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Non réglementé
		Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	Non réglementé
		Piéride du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	Non réglementé
		Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	Non réglementé
		Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Non réglementé
		Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	Non réglementé
		Silène	<i>Brintesia circe</i>	Non réglementé
		Sphynx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i>	Non réglementé
		Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	Non réglementé

		Nom usuel	Nom latin	Réglementation
		Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Non réglementé
		Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Non réglementé
		Thècla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	Non réglementé
		Thècla de l'Orme	<i>Satyrium w-album</i>	Non réglementé
		Thècla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	Non réglementé
		Thècla du Prunier	<i>Satyrium pruni</i>	Non réglementé
		Timandre aimée	<i>Timandra comae</i>	Non réglementé
		Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Non réglementé
		Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Non réglementé
		Virgule	<i>Hesperia comma</i>	Non réglementé
		Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Non réglementé
		Zygène du Trèfle	<i>Zygaena trifolii</i>	Non réglementé
	ARACHNIDES	Épère frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	Non réglementé
	HYMÉNOPTÈRES	Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	Non réglementé
		Crematogaster scutellaris	<i>Crematogaster scutellaris</i>	Non réglementé
		Dolichoderus quadripunctatus	<i>Dolichoderus quadripunctatus</i>	Non réglementé
		Formica cunicularia	<i>Formica cunicularia</i>	Non réglementé
		Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro</i>	Non réglementé
		Lasius emarginatus	<i>Lasius emarginatus</i>	Non réglementé
	HÉMIPTÈRES	Cigale ornée	<i>Cicada orni</i>	Non réglementé
		Membracide bison	<i>Stictocephala bisonia</i>	Non réglementé
	COLÉOPTÈRES	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	Non réglementé
		Drap mortuaire	<i>Oxythyrea funesta</i>	Non réglementé
		Morimus asper	<i>Morimus asper</i>	Non réglementé
		Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i>	Non réglementé

G. LISTE DES OISEAUX PRESENTS SUR LE SITE NATURA 2000 (SOURCES : GROUPE ORNITHOLOGIQUE GERSOIS, CONSEIL DEPARTEMENTAL 32, NATURE MIDI-PYRENEES, ADASEA 32)

OISEAUX	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : boisement Chasse : milieu ouvert
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, cours d'eau
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	DO Annexe II	Nidification	Culture
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Bocage lisière
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Nationale	Très peu probable	Plan d'eau
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau, prairies inondables et prairies humides
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Nationale	Nidification	Mare, plan d'eau, ruisseau
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, cours d'eau
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu forestier semi-ouvert
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nationale	Nidification	Boisement riverain et plan d'eau
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, prairies humides et prairies inondables
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO Annexe I + Nationale		Culture, milieu ouvert
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, milieu ouvert

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO Annexe I + Nationale	Hivernage	Milieu semi-ouvert, lisière
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Butor blonchios	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, cours d'eau
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	DO Annexe II		Culture
	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nationale	Nidification	Commune, milieu ouvert
	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau
	Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, mare
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau, mare, cours d'eau
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Cheveche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec un minimum de prairie avec bâti humain
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu urbain, habitation
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nationale	Migration	Forêt
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Prairie
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Prairie
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : milieu forestier Chasse : bocage et prairie sèche
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec friche
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Nationale	Nidification	Plan d'eau
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert, vieille ferme, église

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Commune
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Lisière forestière
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Annexe II	Nidification	Commune
	Faucon de crécerelle	<i>Falco tinnuculus</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nationale	Nidification	Milieux ouvert et semi ouvert proche des plans d'eau et avec des arbres
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO Annexe I + Nationale	pas encore nicheur	Villes avec bâtiments élevés
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nationale		Bois et clairière
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nationale	Nidification	Bocage, prairie
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Bocage, prairie
	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau
	Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	DO Annexe II	Nidification	Plan d'eau, mare, cours d'eau lent
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nationale		Bois, clairière, parc et jardin
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier
	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nationale	Hivernage	Plan d'eau, cours d'eau
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, gros cours d'eau, prairie inondables
	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	Nationale		Plan d'eau
	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Nationale	Nidification	Plan d'eau
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nationale	Nidification	Commune
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu forestier, lisière semi-ouvert
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	DO Annexe II	Migration	Milieu ouvert et semi-ouvert

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	DO Annexe II	Migration	Habitat ouvert, haie, bosquet
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu forestier, bocage, parc urbain
	Gros bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nationale	Migration	Bois, parc et jardin
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, milieu ouvert
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : talus sans végétation, haut et abrupt Chasse : milieu ouvert
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Reproduction : boisement bords de plan d'eau et de cours d'eau Chasse : mare, plan d'eau cours d'eau, prairie, champs
	Héron garde-boeuf	<i>Bubulcus ibis</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : boisement bords de cours d'eau et de plan d'eau Chasse : prairie
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Reproduction : roselière de plan d'eau Chasse : plan d'eau
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier et semi forestier
	Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	Nationale	Nidification	Boisement, milieu semi-ouvert, parc et jardin
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : bâtiment, milieu urbain et rural Chasse : milieu ouvert
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nationale	Nidification	Reproduction : étable, écurie Chasse : milieu ouvert
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau, mare, rivière peu profonde
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nationale	Nidification	Bocage
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier et semi forestier, parc avec arbre de haut jet
	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Plan d'eau, mare et cours d'eau
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nationale	Nidification	Milieu urbain, milieu ouvert
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain avec boisement	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nationale	Nidification	Commune	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nationale	Nidification	Commune	
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Nationale	Migration	Milieu forestier, parc et jardin	
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier notamment de bords de cours d'eau	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec plan d'eau et cours d'eau	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu ouvert	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nationale	Nidification	Habitation humaine, haie	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nationale	Nidification	Habitation	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	DO annexe II + Nationale		Plan d'eau, cours d'eau	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu ouvert	
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Nationale	Migration	Cours d'eau, gravière, plan d'eau	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Nationale	Nidification	Boisement, parc et jardin	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO Annexe I + Nationale	Hivernage	Milieu forestier	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Milieu forestier	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc, jardin et prairies	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune	
Pie grièche-écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO Annexe I + Nationale	Nidification	Bocage	
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	DO Annexe II	Nidification	Habitat urbain, culture	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	DO Annexe II	Nidification	Milieu ouvert, bosquet, parc urbain	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nationale	Nidification	Commune	
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Nationale	Migration	Milieu ouvert	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nationale	Nidification	Bocage avec arbres de haut jet	

	Nom vernaculaire	Nom latin	Réglementation	Statut	Habitat
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Nationale	Migration	Champs	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc urbain	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nationale		Milieu forestier	
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardins (commun)	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, bosquet, sous bois	
Rougegorge familier	<i>Erythacus rubecula</i>	Nationale	Nidification	Commune	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nationale		Milieu urbain avec arbres	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nationale	Nidification	Habitation humaine	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau avec roselière	
Rousserolle tutoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Nationale	Migration	Plan d'eau avec roselière	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	DO Annexe II	Hivernage	Plan d'eau et mare	
Serin cinus	<i>Serinus serinus</i>	Nationale	Nidification	Bâti parcs et jardins	
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardin	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	DO Annexe I + Nationale	Migration	Plan d'eau	
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	DO Annexe I		Plan d'eau	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Nationale	Migration	Bocage	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Nationale	Nidification	Milieu ouvert avec buissons de petites tailles	
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Nationale	Migration	Milieu forestier, semi-forestier	
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nationale		Milieu forestier	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	DO Annexe II	Nidification	Bocage	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	DO Annexe II	Nidification	Commune	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nationale	Migration	Milieu ouvert	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nationale	Nidification	Milieu forestier, parc et jardin	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	DO Annexe II	Migration	Plan d'eau, milieu ouverts notamment inondable	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nationale	Nidification	Commune	

STRUCTURES REFERENTES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS
19 Place du Foirail – BP 342 – 32007 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 46 46
Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU Logement d'Occitanie
1, Rue de la Cité administrative - CS80002 - 3074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00
Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP70161 – 32003 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Courriel : a032@adasea.net – Site Internet : <http://www.adasea32.fr>
Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du Gers : <http://gers.n2000.fr>



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 81 60 81 90
Site Internet : <https://www.cen-mp.org>



ÉCOLE D'INGENIEURS DE PURPAN
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
Site Internet : <http://www.purpan.fr/>



FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE DE PÊCHE DU GERS
755, Route de Toulouse – 32000 AUCH
Tél. : 05 62 63 41 50
Site Internet : <http://www.gers-peche.fr>